

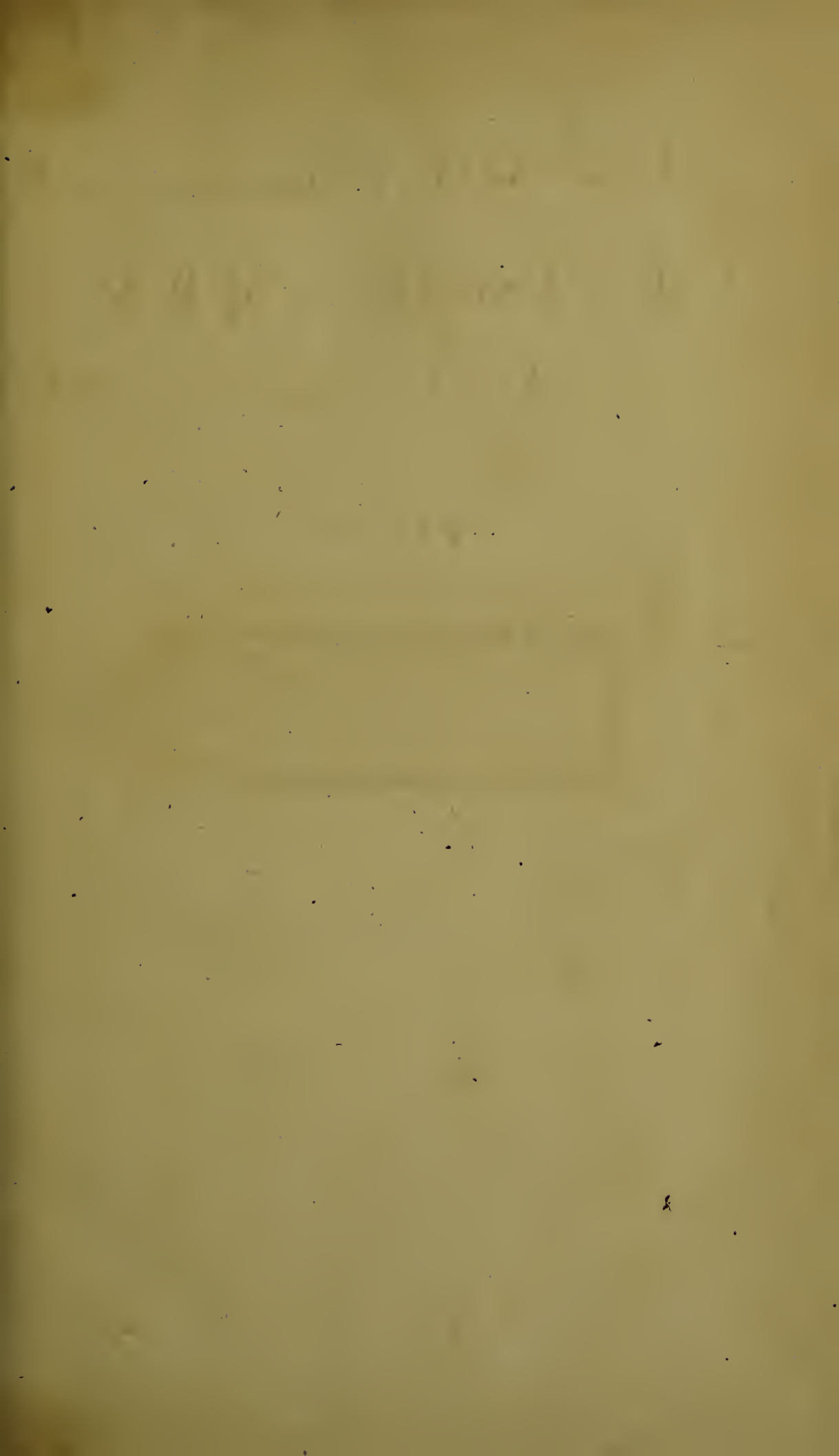
Princeton Theol. Seminary Lib^y
Part of a donation of deb^y
R. L. and A. Stuart. N.Y.

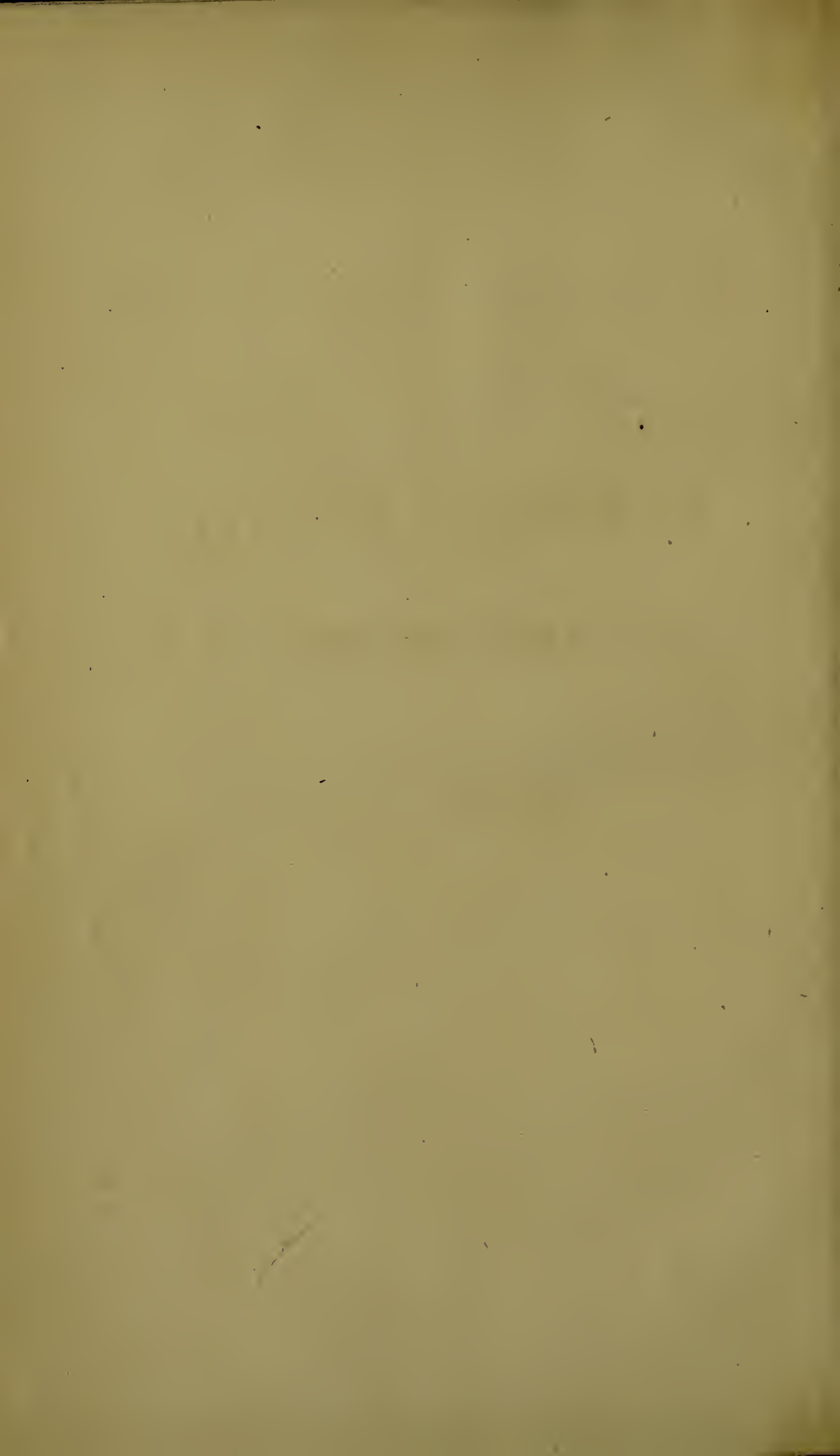
1857

THEOLOGICAL SEMINARY,
Princeton, N. J. ~~80-1~~

Case, Division.....
Shelf, Section.....
Book, No,
18

BX 4705 .B7 L4 v.4
Ledieu, Fran cois, 1658-
1713.
M emoires et journal sur la
vie et les ouvrages de





MÉMOIRES & JOURNAL

DE

L'ABBÉ LE DIEU

IV

JOURNAL—III.

PARIS. IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSE, 55, QUAI DES AUGUSTINS.

L'ABBÉ LE DIEU

MÉMOIRES & JOURNAL

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

BOSSUET

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES,
ET ACCOMPAGNÉS D'UNE INTRODUCTION ET DE NOTES

PAR M. L'ABBÉ GUETTÉE,

Auteur de l'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE.

IV

JOURNAL

DE L'ABBÉ LE DIEU

III

PARIS

DIDIER ET C^e, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1857

Réserve de tous droits.

1000000

1000000

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

JOURNAL

DE

L'ABBÉ LE DIEU

(DE 1699 A 1713.)

1706.

—Mercredi, 1^{er} septembre, voyage à Faremoustier avec M. Pastel. Bonne et agréable réception ; dès l'après-midi, la châsse de saint Jéroche et autres visitées ; vu aussi plusieurs authentiques des autres châsses et reliques de la même église dont j'ai un mémoire à part ; le tout avec un grand agrément de madame l'abbesse, de ses sœurs et nièces, et autres religieuses.

—Le 2 septembre matin, continué le même travail, et l'après-dîner visité l'église du prieuré de la Celle, et le tombeau avec la châsse et le chef de saint Blandin, qui sont en cette église. Grande curiosité partout de savoir au vrai l'histoire de l'élection du doyen et les chagrins du prélat.

—Vendredi, 3 septembre, départ de Faremoustier ; puis le chemin de Coutevroust ; descendu au château du Vivier, chez M. de Bourlamaque ; bonne réception par lui et par mademoiselle sa fille, qui nous ont bien régales

et fait boire de bon vin à dîner; vu MM^{les} Morin et Urbain, là même où mon cousin étoit venu la veille dîner; et c'étoit là le voyage qu'il avoit à faire à la campagne; retour et couché à Meaux.

—Samedi, 4 septembre, j'apprends de l'abbé Pidoux que M. de Meaux se radoucit, et qu'il parle de bien vivre avec le chapitre. Il veut donc à présent gagner la chantrerie par douceur: il doit revenir la semaine prochaine à Meaux; on ne dit rien du mandement. M. de Montauglan est toujours à Paris, où il ne doit voir qu'aujourd'hui messieurs des Missions-Étrangères, et revenir demain ici; je tâcherai de le voir.

—Lundi, 6 septembre 1707, jour de l'octave de saint Fiacre, l'on a fait une assemblée extraordinaire au chapitre pour nommer un receveur, et pour autres affaires pressées, et en même temps l'on a député, pour l'office solennel du jour de la Nativité de Notre-Dame, 8 de ce mois; M. Pidoux, chantre, présidoit: je m'y suis trouvé seul dignité avec lui; j'ai donc été nommé sans aucune difficulté pour faire l'office de célébrant dans cette fête solennelle, ce que j'ai accepté. M. le chantre m'a dit que M. de Montauglan est à Meaux.

J'ai été le voir au sortir du chapitre; M. Phelippeaux, trésorier, étoit avec lui, le cathéchisant sans doute au sujet de la chantrerie, et il est sorti dès qu'il m'a vu. M. de Montauglan m'a dit qu'il a vu à Paris M. l'abbé Bossuet, et qu'il devoit venir ici au commencement de cette semaine. Je n'en ai pas voulu savoir davantage. J'apprendrai tout de cet abbé, et je n'ai fait aucune ouverture à M. de Montauglan, qui aussi ne m'en a fait aucune, mais seulement beaucoup d'amitié, m'invitant à l'aller voir à Coulommiers avec l'abbé Pidoux, son frère.

—Ce 7 septembre 1706, suivant la délibération d'hier, j'ai fait fonction de célébrant aux premières vêpres de la Nativité de la sainte Vierge; et ce 8, j'ai continué de même à matines, à la messe et à vêpres, et je viens de finir heureusement par l'antienne. M. de Meaux n'est pas arrivé

comme on le disoit, ni M. l'abbé Bossuet non plus ; mais l'abbé Lyonnet est ici d'hier au soir 7, et Cornuau y est de ce matin 8 ; ils viennent pour mettre en ordre le trésor de titres et papiers de l'évêché ; pour régler les prix des meubles servant à la chapelle ou à la cathédrale, pris par M. de Meaux, et autres choses, afin de terminer à Paris toutes les affaires d'entre M. de Meaux et la succession ; car ce prélat se soumet à la sentence d'homologation donnée par la deuxième des requêtes du palais, et il est convenu de prendre des billets de monnoie en payement des sommes que lui doit l'abbé Bossuet ; ainsi tout va finir heureusement. Cependant l'abbé Bossuet ne viendra ici que pour voir partir ses orangers et ses livres vers la fin de ce mois, quand il sera à Ferrières, d'où il viendra seulement dîner à Meaux. J'apprends ces nouvelles de M. Cornuau, qui m'assure encore que le procès du chapitre avec la succession a été distribué à la deuxième des requêtes, et que M. de Verthamont en est rapporteur ; que MM. Bossuet sont contens de cette chambre.

—Ce 9 septembre, au soir, M. de Meaux est arrivé ici de Paris en bonne santé. Ce 10, la conférence des curés s'est tenue à l'ordinaire à l'évêché ; les principaux ont été inviter M. de Meaux d'y venir : l'abbé de Bissy leur est venu au-devant à l'entrée de l'Ermitage ; puis il est revenu leur dire que M. de Meaux les remercioit et qu'il n'iroit pas. Depuis qu'il est évêque de Meaux il n'a pas encore assisté à aucune conférence, ni à Meaux ni dans le diocèse : c'est ce qui fait dire aux plus sensés que la doctrine souffrira un grand déchet sous ce prélat, qui perd ainsi les occasions d'exciter les curés à l'étude, et fait juger qu'il n'a pas lui-même un grand fonds de doctrine.

Le nouveau doyen, ni aucun des Philipotins, ni aucun des officiers d'église du prélat, ne l'ont été voir depuis son arrivée ; l'abbé Pidoux dit qu'il n'ira pas qu'il ne soit assuré d'en être bien reçu et suivant sa dignité ; il ne

paroît autour du prélat que ceux qui ont été pour lui dans l'élection, savoir les Léger et les directeurs.

9.—Ce vendredi soir, après souper, m'étant retiré de chez mon cousin pour aller faire une visite, j'y ai laissé ma servante pour lui donner le temps de souper. Mon cousin l'a prise en particulier, et lui a dit de lui rendre la clef qu'elle a de sa maison, avec ordre de me dire qu'il ne me pouvoit plus donner à manger, et que demain il n'y auroit pas de dîner chez lui ; qu'il avoit oublié de me le dire, et qu'elle ne manquât pas de m'en avertir ; ce qu'elle fit comme je m'allois coucher.

10.—Cé samedi, 11 septembre 1766, au retour de matines, j'ai envoyé ma servante chez mon cousin lui donner le bonjour et savoir de lui si je pourrois avoir l'honneur de le voir dans sa maison, que je m'y en allois. Il m'a fait réponse que je lui ferois beaucoup d'honneur ; je lui ai fait excuse de mes importunités, et je l'ai supplié de les supporter encore avec patience jusqu'à la fin du mois, comme il m'e l'avoit fait espérer au commencement de ce mois ; que j'avois du vin en cave depuis huit jours seulement, et que je ne le pouvois encore mettre en perce ; qu'il voyoit bien que je préparois tout pour me mettre en ménage. Il m'a répondu qu'il falloit bien que cela finît ; que l'on ne pouvoit vivre ensemble avec les mécontentemens que l'on avoit : c'étoit me parler en homme qui faisant le mécontent me donne mon congé, ce qui est impertinent de sa part ; car on ne vit pas ainsi, et dans les plus grands sujets de plainte, entre parens, on souffre, on dissimule, on patiente : c'est le parti que j'ai pris de mon côté, aimant mieux tout souffrir que de quitter ainsi brusquement et donner cette prise contre moi à ceux qui ne m'aiment pas. Le ridicule ne paroîtra pas moins du côté de mon cousin : il ne le voit pas, étant aveuglé par sa passion. C'est pourquoi je lui ai dit : « Vous n'êtes pas capable de me faire de vous-même un mauvais traitement. Je connois votre bon cœur ; mais on vous irrite contre moi. » En effet, ses mauvaises humeurs n'ont

jamais paru qu'après qu'il avoit été voir M. Phelippeaux, où il voyoit aussi M. Lesage ou M. Navarre, gens durs qui ne m'aiment pas, et qui portent tout à l'excès contre moi; et ces jours-ci il a encore revu ces messieurs. Il n'a pu se tenir de m'en parler et de revenir encore à l'affaire de mon prieuré et à son envie d'être chanoine, et qu'il ne peut plus durer dans sa cure; il est aussi revenu à ses griefs précédens, de son absolution de Rome dont sa réputation souffre: tout cela pour dire que je suis obligé de lui donner mon prieuré. Aussi m'a-t-il tranché le mot, disant que l'abbé Lyonnet lui avoit parlé ainsi: « Que ne vous donne-t-il son prieuré? et moi je vous ferai bientôt chanoine; » ajoutant que cela se seroit fait pour le canonicat même du feu doyen. Voilà comme il me veut faire valoir la grâce de me recevoir chez lui à pension, pour m'arracher mon prieuré; et on voit bien qu'il presse encore davantage dans les circonstances présentes de la chantrerie qui va vaquer, de peur qu'on ne me l'offre pour mon prieuré: tout cela n'est pas difficile à deviner. Je n'ai répliqué qu'en suppliant, avec ces grands mots, par la charité de Jésus-Christ qu'il me souffrît à manger chez lui jusqu'à la fin de ce mois; qu'au surplus je n'avois pas retracté ma bonne volonté de lui donner un jour mon prieuré dans une occasion favorable, et ainsi du reste. Il s'est donc apaisé et a consenti que je vinsse dîner, et que ma servante, alors présente, allât à la provision. Il m'avoit aussi fait des plaintes de ma servante, que c'étoit une causeuse, et qu'elle n'étoit pas telle que je m'imaginois; qu'il ne pouvoit pas se passer de servante, et qu'il ne vouloit pas que la mienne gâtât la sienne. Ce samedi soir, il est venu une servante pour mon cousin: et voilà apparemment l'occasion de cette nouvelle explication, avec celle de la vacance de la chantrerie. C'est un acte de mauvaise humeur qu'il a fallu encore souffrir, par le soin que je dois avoir de ma réputation et de la sienne, en nous séparant sans bruit, et naturellement, à la fin d'un quartier, à la fin de l'été,

dans les temps que les pluies viennent, qui doivent me faire cesser cette vie ambulante, comme j'espère le faire, Dieu aidant, en ce mois.

—Dimanche, 12 septembre 1706, j'ai vu M. de Meaux pour lui demander mes papiers : je l'ai trouvé avec un fort bon visage ; il m'a bien reçu et m'a renouvelé sa parole de me rendre mes papiers au premier séjour qu'il feroit de suite à Meaux où ils étoient, hors la lettre qui étoit à Germigny, d'où il me la renverroit ; qu'il alloit coucher en ce lieu où il passeroit la semaine, et que de là il avoit un voyage à faire à son abbaye de Trois-Fontaines jusqu'au 15 octobre ; qu'il reviendrait à Meaux pour y recevoir M. l'intendant au département des tailles. Trois jours depuis cette entrevue, il m'a envoyé de Germigny ma lettre de question que j'ai reçue à Meaux.

M. Cornuau, agent de M. l'abbé Bossuet, vient de me voir et de me dire qu'il est convenu de tout avec l'abbé Lyonnet et M. de Meaux même ; qu'ils ont fait aussi l'inventaire des archives ; et que cette affaire finira à Paris, en payant actuellement, par l'abbé Bossuet, à l'ordre de M. de Meaux, les sommes ordonnées tant par la sentence arbitrale que par la sentence d'homologation ; qu'il partira demain pour Paris, où l'abbé Bossuet doit arriver jeudi.

—Mercredi, 15 septembre 1706, le bureau des décimes se tient aujourd'hui à l'évêché pour les comptes du clergé et pour une nouvelle imposition : M. de Meaux est cependant à Germigny, et a refusé d'assister à ce bureau, apparemment en suivant encore son ressentiment contre ceux qui le composent, MM. Phelippeaux et Pidoux.

—Jeudi 16, l'imposition achevée a été envoyée à M. de Meaux, qui a dit qu'il l'approuvoit, mais qu'il prioit que pour les comptes on remît à les entendre au retour de son voyage de Champagne : il a diminué de quelque chose le prieuré de Rouvres de La Loubère et la chapelle de Chevallier.

Le même jour, M. Pidoux, nouveau doyen, a écrit à M. de Meaux, à Germigny, une lettre qu'il lui a envoyée par son laquais et qui a été rendue en main propre, par laquelle il lui mande que sa santé ne lui permettant plus d'exercer le grand vicariat, non plus que les affaires du chapitre, dont il se trouve aujourd'hui chargé, il le prie de le décharger du soin des affaires du diocèse, et le remercie de l'honneur qu'il lui a fait de l'en charger jusqu'à ce jour. Il étoit temps qu'il fit cette démarche, car on dit que l'abbé de La Loubère vient exprès de Paris pour être grand vicaire, joint qu'on assure que M. Chevallier, autre grand vicaire de M. de Meaux, est parti de Rome à la fin du mois d'août dernier.

—Vendredi 17, M. de Meaux a remercié M. Pidoux, par lettre, des soins qu'il avoit pris jusqu'ici de son diocèse, lui faisant excuse de tout ce qu'il avoit dit de lui à MM. Brisacier et Tiberge au sujet de son élection au doyenné, à qui il avoit dû rendre ce compte comme à des personnes qui, ayant pris soin de son éducation, prenoient encore à présent intérêt à tout ce qui le touchoit; au reste, il a accepté son abdication; et il est aussi certain que La Loubère est grand vicaire.

—Dimanche 19, l'abbé Pidoux, invité par M. de Meaux au sujet de quelque affaire du diocèse, a été voir le prélat à Germigny, qui lui a fait de grandes doléances sur sa santé altérée, ajoutant qu'à son âge il est en état de se rétablir et de continuer son travail pour l'Église; et l'abbé continuant de s'excuser a appris de M. l'évêque même qu'il avoit fait un nouveau grand vicaire à son refus, sans le lui nommer: au surplus le prélat paroissant toujours outré sur le doyenné manqué par les fourberies, comme il les nomme, de ceux à qui il s'étoit fié. On voit de plus en plus que ce prélat veut attirer sur lui la compassion et tâcher qu'on lui donne la chantrerie par pitié; car il paroît qu'il y pense toujours. Ses quatre premiers confidens le vont souvent voir à Germigny: Treuvé, théologal, et de Mouhy y sont depuis jeudi; Larage y va souvent, et

Poulot y étoit aujourd'hui ; l'on ne doute pas que ce ne soit pour prendre des mesures pour la chantrerie. Dans ce séjour quelqu'un a parlé du mandement tant promis de M. de Meaux, et ce prélat a dit que ce n'étoit qu'une ébauche que sa santé ne lui permettoit pas de conduire à sa perfection, et qui apparemment demeureroit ainsi imparfaite.

—Ce dimanche soir, Cornuau, agent de l'abbé Bossuet, arrive de Paris, et aussitôt il est mandé à Germigny par le prélat pour conclure le marché de quelque petit meuble ; ce que fait, il doit retourner à Paris payer en billets de monnoie les sommes convenues, entre les mains d'un homme de l'évêque.

L'abbé Pidoux n'a encore aucune nouvelle des bulles du doyenné de Meaux. M. Antoine, son banquier, les lui promet pour saint Denis, et, au plus tard, pour le 15 octobre ; il ne sortira pas de Meaux d'ici à ce temps ; mais il ira à Paris aussitôt qu'il aura pris possession ; le voilà donc à la suite des affaires du chapitre, à qui il veut continuer de se rendre agréable, le laissant toujours maître de sa chantrerie.

—Ce 21, Cornuau est parti de Meaux pour Paris où il va consommer toute l'affaire de la succession et de M. de Meaux avec qui il est convenu de tout.

—Ce 23 septembre 1706, j'ai payé tout à la fois à mon cousin Honbrel, curé de Saint-Christophe, 187 liv. 10 sols, argent comptant, pour cinq mois de mes pensions et nourritures de moi et de ma servante, savoir : mai, juin, juillet, août, septembre ; sans aucune diminution pour mes absences, savoir : de vingt jours au mois de juin, de sept ou huit jours encore au mois d'août et de septembre ; mon cousin m'ayant voulu diminuer ces absences, ce que je n'ai pas accepté, mais je l'ai engagé par prière à tout prendre, sauf, s'il y avoit du surplus, que ce seroit pour le dédommager des frais de son voyage de Paris, qu'il m'avoit dit ci-devant deux ou trois fois que je lui avois fait faire inutilement ; et je ne lui ai pas non plus parlé

des 50 liv. que j'ai payés pour ma nourriture au mois de juillet pendant son absence. Je lui ai rendu les quittances que j'avois de lui, et il m'en a donné une générale de tout le temps que j'ai mangé chez lui sans y spécifier les sommes ni le prix de la pension que j'ai payée; ce qui est marqué par mois dans mon journal de dépense. Et j'ai marqué ici le surplus de mes absences que je lui ai payé, afin d'avoir cet avantage par devers moi pour le retenir dans l'occasion et l'empêcher de parler : ce qu'il aura honte de faire, sachant en sa conscience comme j'en ai usé; car, de ma part, je n'en parlerai jamais, ni je ne m'ouvrirai à âme vivante des dures explications qu'il a eues avec moi. Au surplus il ne peut pas avoir perdu sur ma pension et celle de ma servante, qui étoit de 450 liv. : 1^o parce que les vivres ont été à grand marché, j'entends le pain et le vin, qui est le fond de la nourriture, et surtout de la mienne, joint que d'ailleurs je ne bois guère de vin et que j'ai affecté d'en boire très-peu chez lui; 2^o parce qu'il ne m'a pas donné de logement et que je paye d'ailleurs 60 liv. à M. Pastel pour mon logement et celui de ma servante; 3^o parce qu'il ne me faisoit pas servir, mais au contraire, ma servante faisant chez lui plus de la moitié de l'ouvrage journalier, elle y gagnoit bien ses nourritures, car pour ses gages je les lui paye d'ailleurs entièrement; 4^o il ne me fournissoit ni bois, ni chandelle, ni blanchissage; ne me trouvant chez lui qu'aux heures des repas, et profitant dans ce peu de temps de sa chandelle et de son feu, l'un et l'autre faits pour lui et non pour moi. De sorte que mon argent n'étoit uniquement et simplement que pour mes nourritures et rien plus; ce que je suis encore obligé de marquer ici, pour mémoire, sans avoir jamais envie de m'en servir contre lui, mais pour l'éclaircissement de la vérité, et de peur qu'il ne me fasse quelque jour des reproches de m'avoir nourri chez lui et tenu à une pension modique, dont il auroit mauvaise grâce de se plaindre; puisque c'est lui-même qui a fixé le prix de 300 liv. pour ma pension; et

de 150 liv. pour celle de ma servante ; m'offrant de la payer telle qu'il voudroit et encore de faire la moitié de la dépense du ménage en tout et partout : ce qu'il a toujours constamment refusé ; le priant même de mois en mois, lorsque je le payois, d'observer à quoi alloit notre dépense et de me dire s'il y perdoit. Tout s'est passé tranquillement entre lui et moi à cette occasion. J'ai continué depuis à aller manger chez lui, et il m'a traité avec honnêteté ; je lui parlois de mon accommodement ; il le voyoit faire ; je disois que je n'aurois jamais cru devoir en venir là, ni avoir un ménage à mener, ni une maison à moi. Il entendoit tout cela tranquillement et me donnoit ses avis, ajoutant même : « Je suis fâché de ne pouvoir pas continuer pour vous ce que j'ai fait jusqu'aujourd'hui. » M. Landru, curé de Bussy, près de Noyon, et nouvellement nommé à la cure d'Albecourt, près de Chaulny, a passé ici quatre à cinq jours chez mon cousin, depuis dimanche dernier, et en est parti ce jeudi matin 23 pour s'en retourner à sa cure. Il me dit un soir un mot du dessein que j'avois témoigné de faire mon cousin chanoine de notre cathédrale. « Il est vrai, lui dis-je, que j'ai eu ce dessein, et je ne l'ai pas changé ; et il n'a pas tenu à moi qu'il n'ait été exécuté depuis peu, mais M. l'évêque de Meaux y a mis un obstacle invincible, voulant absolument avoir le canonicat de l'indultaire et m'empêchant de traiter avec lui : c'est la vérité toute pure ; il n'y a pas ici à disputer, que l'on en dise ce que l'on voudra, j'ai pour moi le témoignage de ma conscience qui me suffit ; et, ce qui est étonnant, c'est que l'on prenne des airs plaintifs contre moi, et pourquoi, je vous prie ? Parce que j'ai fait cette ouverture à tous mes amis et à M. l'évêque de Meaux même, que j'avois dessein de donner mon prieuré pour faire mon cousin chanoine : où est là le sujet de plainte ? A-t-on à se plaindre des gens qui vous donnent des marques de leur bonne volonté, et de telles marques, jusqu'à vouloir abandonner 420 liv. de rente ? Faut-il après cela forcer un homme à exécuter actuelle-

ment son dessein ? Et a-t-on droit de lui mettre le pied sur la gorge pour l'y contraindre ? Pour moi, je n'en crois rien ; et, dans le fait présent, ma résolution est, dans une chose qui dépend uniquement de ma bonne volonté, de ne la faire aussi que de ma pure et franche volonté, quand je l'aurai agréable, et non par l'impulsion et l'importunité de personne ; afin qu'un ami sache qu'il se doit fier à un ami, et quand il ne lui est pas permis de prendre des mesures pour le dépouiller comme malgré lui, et encore moins de se servir pour cela du conseil et de l'entremise de personnes de mauvaise volonté. » Cela fut dit tranquillement et avec effusion de cœur, M. Landru approuvant.

—Vendredi, 24 septembre 1706, jour marqué pour la conférence des curés, il ne s'est trouvé dans la chapelle de l'évêché, lieu de la conférence, que M. Lebert, prébendé, qui en devoit faire l'exposition, et M. le curé de Saint-Saintin, qui devoit faire les premières objections ; lesquels, après avoir attendu une heure, se retirèrent, parce que personne ne venoit ; et la conférence manqua : ce qui a été fort observé dans la ville parmi les prêtres, d'autant plus que personne ne s'étoit présenté pour présider : et pour les autres affaires courantes, quand on se présente à l'évêché, le portier dit naïvement : « Il n'y a pas de grand-vicaire ; » car M. l'abbé Pidoux se regardant comme dépouillé de tout pouvoir, ne fait plus aucun acte de juridiction, il a seulement reçu quelques curés qui venoient au conseil.

Mais enfin M. l'abbé de La Loubère est arrivé de Paris, et a passé droit à Germigny pour aller prendre les ordres de M. l'évêque de Meaux avant son voyage de Champagne. Il y est allé coucher aujourd'hui, et il en doit revenir pour établir sa résidence à l'évêché.

—Lundi, 27 septembre 1706, M. de Meaux est parti de Germigny pour aller dîner à Rebais, et de là continuer sa route en Champagne. Le même jour, l'abbé de La Loubère s'est rendu à Meaux, à l'évêché, où il établit sa résidence en qualité de grand vicaire.

—Ce mardi 28, je l'ai été voir : bonne réception et amitié. J'y ai trouvé l'abbé Blot, Toulousain, son ami, qui est convenu que le parti de M. l'évêque a pris de mauvaises mesures dans l'affaire du doyen. Il revient de Germigny, où il a demeuré depuis vendredi. Il m'a répété trois et quatre fois que je serois chantre de la cathédrale : « Ne me flattez pas, lui dis-je, je me trouve bien dans la vocation où feu M. de Meaux m'a mis, et je n'en veux pas sortir : je n'y pense pas, ne m'en parlez donc pas vous-même. — Vous dites ce qu'il faut, m'a-t-il répondu : continuez de même, ou plutôt ne dites mot, laissez faire les autres ; » et il m'a quitté avec cette bonne parole, à laquelle je ne me fie pas.

L'abbé de La Loubère m'a dit qu'avant son départ il avoit été chargé à Paris de la procuration de M. de Meaux, pour recevoir de l'abbé Bossuet onze mille livres, qui lui avoient été payées par cet abbé en billets de monnoie : c'est pour la meilleure partie des réparations et pour les revenus de l'évêché, reçus par l'abbé Bossuet pendant la vacance, comme par exemple la dernière vente des bois faite du vivant de feu M. Bossuet, dont moitié appartenoit à son successeur, et ainsi du reste. Il n'y a plus que cinq mille livres à payer à M. de Meaux ; le surplus est à mettre en rente de la ville.

M. Chevallier est arrivé à Marseille, d'où il a écrit à M. de Meaux dans ce mois de septembre : il continue sa route par Lyon, et de là il ira à Toul mettre ordre à ses affaires, comme un homme qui quitte pour toujours ce pays, et de là à Meaux.

La nouvelle de Meaux et de l'évêché est que Denis, aumônier et secrétaire de l'évêque, y a passé aujourd'hui de grand matin, et qu'après avoir plié bagage dans sa chambre, il a pris la retraite. Son maître l'a chassé d'auprès de lui à Rebais, l'ayant trouvé ivre. Il étoit étourdi, goinfre, dissipé, aimant le plaisir, le jeu, la compagnie des femmes, sans gravité, ni piété, ni affection, toujours à la chasse à Germigny et même en visite. Voilà l'homme

que l'évêque avoit mis chez lui pour lui dire la messe, édifier sa maison et son diocèse. Quel choix pour un prélat qui se donne pour un homme de piété!

— Ce 1^{er} octobre 1706, M. Treuvé, théologal, m'assure que M. Phelippeaux, trésorier, a écrit à l'abbé de La Loubère dès son arrivée à Germigny, le félicitant du grand vicariat, et le priant d'adoucir auprès de M. de Meaux tous les mauvais rapports qu'on lui avoit faits au sujet de l'élection du doyen. L'abbé de La Loubère lui a répondu qu'il étoit bien informé du fait, et que lui trésorier étant en division avec M. l'évêque et ne le voyant pas, il le prioit aussi de trouver bon qu'il ne le vît pas. Et, en effet, jusqu'aujourd'hui M. Phelippeaux n'a pas vu M. de La Loubère. Le théologal m'a ajouté qu'il ne lui restoit qu'un moyen de regagner les bonnes grâces de M. de Meaux, qui étoit de faire M. Chevallier chantre. J'ai dit qu'il falloit tâcher de contenter M. de Meaux : mais qu'apparemment tous les Philipotins seroient pour M. Morin, et qu'on s'y attendoit dans cette famille. Au reste, il m'a assuré savoir de la bouche même de M. de Meaux, que M. le trésorier lui avoit promis sa voix et celle de son frère pour M. Chevallier, ne pouvant pas l'assurer des voix de ses autres amis. Il dit aussi que les Cathol, Navarre et Moreri avoient donné à M. de Meaux la même parole, et qu'on est bien assuré qu'ils lui ont tous manqué. On croit encore à l'évêché que MM. de Gomer et Lebert n'ont pas non plus tenu la parole qu'ils avoient pareillement donnée au prélat pour M. Chevallier.

— Le 5 octobre 1706, j'ai vu l'abbé de La Loubère à l'évêché, qui m'a reçu avec amitié ; il m'a montré ses lettres de grand vicaire qui sont datées de Germigny, du 27 septembre 1706. C'étoit le lundi, jour du départ de M. de Meaux pour son voyage de Champagne. Il m'a assuré que M. de Meaux ne sera de retour que dans quinzaine ; ainsi l'on pourroit bien pourvoir à la chantrerie dans son absence. Cet abbé ne m'a rien dit de ce bénéfice ; il m'a répété combien M. de Meaux avoit envie que M. Chevallier

fût doyen, et il s'étoit flatté, qu'ayant témoigné suffisamment son envie, on devoit profiter de cette occasion pour l'obliger : sur quoi il comptoit à cause du grand nombre de voix qui s'étoient offertes à lui ; mais cet abbé demeure d'accord que le doyen ne convenoit pas à un grand vicaire par l'attachement qu'il demande au chapitre, encore moins la chantrerie par l'assiduité au chœur : nous verrons ce qu'elle deviendra.

—M. l'abbé Bossuet est arrivé ici ce vendredi 8 octobre 1706, dix heures du matin, et m'a fait prier de l'aller voir à Sainte-Marie. Il m'a avoué qu'il vient principalement pour ces filles, dont il aime la maison, et qu'il veut protéger par toutes sortes de voies, même faisant semblant d'en vouloir demeurer supérieur au moins jusqu'à ce qu'on y ait pourvu autrement, parce qu'il estime que la conduite de M. de Mouhy, leur confesseur, et celle de M. de Meaux, inspiré par de Mouhy, vont à tout renverser. Sur cela je lui ai dit la déclaration que M. de Meaux avoit faite publiquement, que puisqu'ils étoient d'accord, il falloit que M. l'abbé Bossuet continuât au diocèse de Meaux les services qu'il s'étoit d'abord proposé d'y rendre ; qu'en même temps il avoit dit à l'oreille à M. de Saint-André : « Qu'est-ce donc que M. l'abbé Bossuet veut faire de sa supériorité de Sainte-Marie ? ne la quitte-t-il pas ? il n'y faut pas tant de supérieurs, car j'en veux être seul et immédiat supérieur ; » qu'il le prioit de donner cet avis à l'abbé Bossuet. De quoi Saint-André s'est excusé ; disant qu'il ne se pouvoit charger d'un traitement dur. Mais l'abbé ne s'émeut pas de tout cela, et dit que soutenu d'ailleurs, sans doute par le cardinal de Noailles, il ira son train, jusqu'à ce qu'il voie l'ordre rétabli dans cette maison : voilà donc la principale raison de son voyage.

Il vient aussi pour donner ordre au transport de ses orangers, qu'il est résolu de faire conduire à Paris par la rivière, et toutes les mesures sont prises pour cela : Il semble me vouloir toujours du bien ; mais avec lui on ne

sait sur quoi compter. Sur le soir il est reparti pour retourner coucher à Ferrières d'où il étoit venu.

— Ce samedi 16 octobre, M. Cornuau arrive de Paris pour faire faire le transport des orangers, des livres, et des meubles que M. l'abbé Bossuet a encore en cette ville; l'abbé doit venir lui-même à cet effet au premier jour, et en attendant il me fait prier de donner ordre à tout pour l'emballage.

— Ce lundi 18, M. l'abbé Bossuet arrive à Meaux : il n'a pu avoir place à Paris pour ses orangers de Meaux parce qu'il en a différé trop tard le transport : il prend donc le parti de les laisser encore à Meaux dans la serre de l'évêché pour y passer l'hiver et se contente présentement d'envoyer à Paris, par la rivière, ses livres, ses ornemens et le reste de ses meubles. Il a ici parlé bien librement devant tout le monde de l'imprudencé de ceux qui ont déclaré le désordre des affaires des Filles de la Visitation de Meaux, nommant hautement M. de Mouhy auteur du trouble, qui avoit entraîné M. l'évêque de Meaux dans le même inconvénient ; qu'ils avoient affecté de décrier le gouvernement de la feue mère Le Picart, et de M^{me} de Ligny encore vivante, qui lui étoit très-attachée et avoit suivi ses maximes ; que le seul moyen de faire subsister cette maison étoit d'y recevoir des filles dont les dots pourvoient aux plus pressans besoins du couvent ; qu'il l'avoit inculqué à M. de Meaux, mais que cet évêque avoit résolu avec son de Mouhy de n'en recevoir aucune ; que pour cette raison il veut demeurer leur supérieur, afin de les aider tant qu'il pourra, même par le crédit des puissances de Paris et de la cour : il entend M. le cardinal de Noailles, M^{me} de Maintenon et la reine d'Angleterre ; que dans peu on en entendra parler ; quoique ni M. de Meaux, ni de Mouhy, ni la supérieure d'aujourd'hui, Guaiton, ne veulent pas recevoir ce secours que leurs maisons mêmes de Paris leur offrent.

— Ce mardi 19, cet abbé a été voir les filles de Sainte-Marie, et sur les quatre heures du soir, il a repris la poste

pour s'en aller coucher à Paris, voyant ses emballages en bon train. Il m'a laissé douze exemplaires de l'éloge funèbre prononcé au collège de la propagande de Rome à l'honneur de feu M. de Meaux, me priant d'en faire part à M. l'évêque de Meaux, aux principaux du chapitre et de la magistrature.

—Mercredi, 20 octobre 1706, au chapitre, la maison de feu M. le doyen a été mise à 150 liv. de loyer par an, ou à 1,800 liv. d'achat comptant, par M. Pidoux, chantre élu doyen : les affiches continuées pour recevoir les enchères de huitaine en huitaine, et conclure le marché à la quinzaine. Le feu doyen l'a donnée au chapitre. Jeudi 21, M. de Meaux est arrivé de son voyage de Champagne à Germigny; on dit que son abbé Chevallier est à Toul en Lorraine.

—Ce jeudi, jour auquel étoit marquée la dernière conférence des curés au séminaire avec la messe solennelle dès le matin, et le dîner au réfectoire, tout cela a manqué, n'y ayant ici ni grand vicaire ni évêque pour y donner ordre, et personne du séminaire ne voulant pas seulement en donner avis; aussi personne ne s'est-il présenté ni pour la faire, ni pour l'entendre. Samedi 23 j'ai envoyé l'éloge italien à l'abbé de La Loubère, à Germigny, pour lui et pour M. de Meaux qui l'ont reçu avec de grands remerciemens. Ce même jour tous les livres de la bibliothèque de feu M. de Meaux, sont emballés et prêts à partir pour Paris : il y en a huit grosses tonnes et quatre grandes caisses, qui seront mises dans un bateau de blé et conduites à Paris, sur la rivière, lundi prochain.

—Les orangers demeureront ici encore cet hiver, parce que l'abbé Bossuet a attendu trop tard à les faire partir : il y auroit à présent du risque, à cause qu'il gèle déjà pendant la nuit. Ainsi ce mardi, 26 octobre 1706, ces orangers viennent d'être mis dans la serre de l'évêché; le même jour il est parti un chariot et une charrette de tapisserie et de gros meubles pour Paris; le reste marchera à la fin de la semaine. Hier lundi, les livres furent

chargés sur la rivière; tout marche par le plus beau temps du monde. M. Cornuau, resté ici, a vendu tout le linge, des bois à débiter et autres gros meubles.

— Ce mercredi, 27 octobre 1706, au chapitre, j'ai été prié de faire fonction de célébrant le jour des morts, M. Phelippeaux, trésorier, étant absent du chapitre. On y a fait la seconde publication de la maison du doyen Richer. M. de Mouhy a offert 2,200 liv. pour un de messieurs qu'il nommera, si elle lui demeure. M. Phelippeaux, intendant de Paris, est reçu à l'évêché à l'ordinaire.

— Ce jeudi 28, l'abbé de La Loubère m'a avoué que M. le cardinal de Noailles a dit à M. l'évêque de Meaux : « Hé bien, ce M. Phelippeaux que vous vantiez tant, le connoissez vous enfin et son mauvais cœur ? » à cause de sa trigauderie envers M. de Meaux dans l'élection du doyen; et on affecte à l'évêché de répéter ces mauvais caractères du Phelippeaux, pour faire voir que le mécontentement de l'évêque contre lui est sans retour aussi; au lieu que l'année dernière le Phelippeaux brilloit fort à l'évêché au passage de M. l'intendant, y mangeant avec lui, et décidant de tout, cette année il n'a pas seulement osé en approcher ni s'y montrer : quel changement !

— Ce vendredi 23, du matin, départ de M. l'intendant pour Paris. Je croyois retourner voir l'abbé de Laloubère et lui porter la réponse d'un mémoire qu'il m'avoit donné hier, mais il l'est venu prendre ce matin chez moi, et paroît vouloir bien vivre avec moi, ce que je veux cultiver, et pour l'obliger je lui viens de donner la carte du diocèse à l'occasion des stations de l'aveut et carême, qu'il va régler, afin qu'il vît les lieux mêmes de ses yeux et le nombre des paroisses quand plusieurs font une station. Ce vendredi dans l'assemblée, à l'issue de la grand-messe, sur ce que M. de Meaux s'est excusé d'officier à la Toussaint, j'ai été député quoique absent pour faire fonction de célébrant à tout l'office de cette fête, et M. Morin prié d'officier le jour des morts à ma place.

Ce même jour, vendredi, M. de Meaux a commencé sa

visite aux Ursulines et l'a continuée samedi, 30 octobre; il est déjà déclaré que l'abbé de La Loubère sera supérieur de ce couvent à l'exclusion du trésorier Phelippeaux, qui n'a pas été appelé à l'ouverture de cette visite, et qui ne paroît plus depuis quinze jours dans ce couvent.

Ce dimanche matin l'on a vu arriver à l'évêché le Chevallier tant désiré, venu de Toul à cheval, et qui, hier samedi, se rendit fort tard à coucher à Germigny, sans avoir autrement donné avis de sa marche : c'est une grande joie et une grande nouvelle pour l'évêché.

A vêpres, M. l'évêque de Meaux est venu à l'église pour officier pontificalement pour les premières vêpres de la Toussaint; il est aussi demeuré à complies; mais il ne dira ni matines ni la messe. Il a amené de Lorraine un aumônier qui est fort sot et très-ignorant : ainsi le cérémonial va comme il peut à l'ordinaire, c'est-à-dire très-mal.

—Lundi, 1^{er} novembre 1706, j'ai fait fonction de célébrant à matines et encore à la grand'messe, à laquelle M. de Meaux a assisté. Les chanoines, diacres et sous-diacres et autres du bas-chœur ont communie selon la coutume; mais aucune personne de la maison épiscopale ne s'est présentée à la communion. M. de Meaux a invité tous les officians à dîner, et moi nommément. J'y ai été, il y avoit grand'chère, mais non pas de vin de Champagne ni d'Alicante, comme à l'Assomption, où il étoit question de gagner nos suffrages : ce qui pourtant n'arriva pas.

J'ai salué M. Chevallier à l'évêché : il a dîné avec tout le monde; il se montre doux et honnête. Le voilà arrivé à temps pour la chantrerie; nous verrons ce qui en sera. M. Pidoux, chantre, élu doyen, étoit au dîner à cause de sa fonction de chantre, et il a été assez embarrassé pendant le repas : il fait bien néanmoins de ne pas s'éloigner. Je veux aussi moi-même montrer toujours de l'attachement et demeurer dans les bornes du respect, comme je dois; bien entendu qu'il ne faut pas espérer la moindre confiance, mais être bien persuadé au contraire

que je serai toujours suspect à cause de l'abbé Bossuet, et encore plus à cause de feu M. de Meaux, parce que le gouvernement présent est bien différent du passé, et l'esprit, la capacité et les manières du nouveau prélat infiniment au-dessous, sans aucune comparaison, de ce qu'étoit son prédécesseur. Pour nouvelles de Rome, j'ai appris de M. Chevallier que le chapeau réservé *in petto* par le pape est certainement destiné au nonce Dada, revenu de la cour de Vienne avec précipitation, et à qui le pape a voulu exprès donner cette mortification en lui faisant attendre le chapeau dans Rome même. M. de Meaux a fait l'office à vêpres et à l'antienne.

Ces jours passés, Cornuau a réglé ici toutes les affaires de la succession de feu M. de Meaux, payé tout le monde et vendu le linge et les gros meubles de bois qui lui restoit, comme de vieilles tables, de vieux ais, bois neuf, etc..., et ce qui s'est trouvé de meilleur en cela, il l'a fait charger sur une charrette qui marche à Paris demain mardi, où il va lui-même coucher. Ainsi, pour le coup, voilà les Bossuet partis de Meaux : la maison rendue et vidée.

—Mardi, 2 novembre 1706, est arrivé l'entier délogement de l'abbé Bossuet de Meaux, la dernière charrette partie et la servante dessus, et Cornuau même, son homme d'affaires, parti aussi : Dieu soit loué !

—Ce mardi, jour des morts, M. de Meaux n'est pas venu à la messe du chœur. Il a proposé à Saint-André de le faire supérieur des Ursulines à la place du trésorier Phelippeaux, qui, dit ce prélat, enrage d'être remercié, c'est-à-dire renvoyé, et qui a prévenu le coup par sa lettre à l'abbé de La Loubère à Germigny, lui recommandant les Ursulines, comme si, lui, n'en prenoit plus de soin et s'en tenoit déchargé. Saint-André veut éluder cette charge, et se réserver l'honneur de la confiance de Jouarre et de Faremoustier. Il veut donc en proposer quelque autre. Le prélat lui a dit nettement que Cathol sortiroit, et qu'il mettoit M. Pastel à sa place.

M. de Meaux est allé coucher à Germigny avec sa cour. — Ce mercredi, 3 novembre 1706, au chapitre, après toutes les enchères faites sur la maison du doyen Richer, elle a été adjugée à M. Pidoux, chantre, élu doyen, dernier enchérisseur, pour sa vie canoniale, à 250 livres de loyer par an, en y joignant la petite maison voisine à la charge d'en payer 15 livres de rente qu'elle doit par an au chapitre, avec 15 sols de rente pour la grande maison, et 20 sols à la ville pour la terrasse : c'est 266 livres 15 sols où je l'ai fait aller, car aujourd'hui j'ai mis d'abord le loyer à 200 livres. M. Pidoux l'a mis à 220 livres, et moi à 230 livres. Alors il a dit qu'il donneroit 250 livres avec les rentes en y joignant la petite maison. J'ai représenté qu'il ne couvroit pas mon enchère, ne s'agissant que de la grande, qui est la seule maison canoniale sur laquelle nous procédions aux enchères; que le chapitre les avoit ainsi reçues; qu'on ne pouvoit m'obliger à prendre plus d'une maison canoniale; que l'autre étoit à bail emphytéotique et d'une nature différente. Le chapitre a dit qu'il trouvoit son avantage à donner les deux maisons ensemble, et que profitant de cet avantage il acceptoit les offres de M. Pidoux, et lui adjugeoit les deux maisons. Au fond j'en suis bien aise, une si grande maison ne me convenoit pas, ni de faire une telle dépense pour me loger. Il me suffit d'avoir fait paroître une grande envie de l'avoir, et d'en avoir poussé le loyer si loin.

— Ce vendredi, 5 novembre, à relecture faite au chapitre de la conclusion de mercredi dernier, portant délivrance de la maison du doyen Richer aux conditions ci-dessus marquées, j'ai dit que je demandois qu'on y fit encore attention, parce que l'acte même de délivrance donnoit matière à un procès, étant faite sur une dernière enchère qui changeoit l'ordre qu'on avoit suivi en recevant les enchères sur la maison canoniale avec les écuries seulement, et non avec la petite maison entière qu'on vouloit y ajouter à cette dernière fois; que cette

adjudication sembloit faite pour favoriser M. Pidoux et pour me maltraiter : ce qui donnoit encore sujet de dire qu'il y avoit eu un traité avec M. le chantre qu'il céderoit sa chantrerie en le faisant doyen, etc... Ce qui a donné occasion à mettre la chose de nouveau en délibération, et alors j'ai dit que pour épargner le temps de la compagnie j'approuvois la délivrance ci-dessus, mais que je la priois de trouver bon que je lui demandasse par grâce de prendre à mon égard l'esprit d'équité avec lequel elle traitoit ses autres affaires envers tous, et qu'il n'y parût jamais ni de prévention, ni d'intrigue, ni de brigue, comme quelque particulier en avoit fait paroître au dernier chapitre : ce particulier disant tout haut : « Il faut adjuger la maison à celui qui fera les réparations ; » pour m'exclure, comme si je ne les devois pas faire ; au lieu que par ma dernière enchère j'offrois de consigner 1,000 livres dans trois mois, pour être employés incessamment en réparations et augmentations, tandis que sur cela M. Pidoux ne donnoit qu'une promesse verbale, c'est-à-dire des paroles en l'air ; que je priois donc messieurs de remarquer cette prévention de certains esprits et de vouloir bien l'arrêter pour arrêter par le même moyen l'esprit de cabale et d'intrigue dont ces sortes de gens faisoient toute leur occupation.

L'abbé Bossuet m'invite à l'aller voir, et sa famille à Paris, et même au Marais : j'irai à Paris lundi prochain par le carrosse lui porter le reste des *Élévations*.

—Ce samedi, 6 novembre, je reçois encore une lettre de l'abbé Bossuet, écrite au Marais hier 5, par laquelle il m'invite encore de venir à Paris dès lundi prochain.

—Done ce lundi, 8 novembre 1706, je suis parti par le carrosse de Meaux pour Paris, où je suis heureusement arrivé et descendu chez MM. Bossuet, où il y avoit ordre de me recevoir, et j'ai trouvé ma chambre prête à l'ordinaire.

—Le mardi 9, j'ai dîné chez M. de Waubert qui m'a très-bien reçu : ce soir-là MM. et M^{me} Bossuet sont reve-

nus du Marais; bonne réception; l'abbé enrhumé; le reste de la maison se porte bien, et la petite demoiselle croît beaucoup.

—Mercredi, j'ai dîné chez M. Becquereau, curé de Saint-Barthélemy, qui m'a reçu avec amitié, et j'ai pourvu à toutes mes affaires de ce quartier-là.

—Jeudi, fête de saint Martin, j'ai vu M. l'abbé de Beaufort à l'archevêché, et MM. les abbés Pirot et Châtelain au cloître, qui m'ont très-bien reçu; j'ai trouvé la *Politique* de feu M. de Meaux sur le bureau de l'abbé Pirot, à qui M. le chancelier l'a donnée à examiner à la prière de l'abbé Bossuet et par le canal de l'abbé Bignon: ce docteur en est très-content; il en fait de longs extraits qui sont comme une analyse de tout l'ouvrage, et il avoue que les citations de l'Écriture sainte n'y sont pas toujours fort exactes. Il a été bien étonné d'apprendre les brouilleries de M. Phelippeaux avec M. de Meaux, et que M. le cardinal de Noailles ait dit en cette occasion à M. de Meaux: « Vous ne connoissiez pas *le mauvais cœur* de M. Phelippeaux. » J'ai dîné chez M^{lle} Vratast, lingère du palais, qui est de Picardie, et de mes amis: j'avois fait la veille, avec elle, mon emplette de vaisselle d'étain.

—Vendredi, j'ai dîné chez M. Anisson; j'ai vu M. Favart, principal du collège de Reims; j'ai écrit chez lui, à Godard, libraire de Reims, sorti de la Bastille depuis cinq ou six mois, lui demandant des nouvelles de mon manuscrit, *Clef de la censure*, dont il s'étoit chargé un peu avant sa détention; envoyé ma lettre dans une de M. Favart pour la faire rendre par un ami. J'ai vu le père de Riberoles à Sainte-Geneviève. Dezallier, libraire, que j'ai aussi vu, m'a appris qu'il avoit eu occasion de voir souvent l'abbé Bossuet à la campagne, sa maison de plaisance de Besons étant proche du Marais; que cet abbé lui avoit proposé la *Politique* à imprimer; qu'après y avoir bien pensé, il avoit fait ces conditions à l'abbé Bossuet: qu'il se chargeroit de tirer mille exemplaires de la *Politique*; qu'il en donneroit deux cents à l'abbé, reliés

en veau, et vingt en maroquin pour ses présens, à condition que dans trois ans, si l'édition n'étoit pas entièrement vendue, l'abbé prendroit le restant des exemplaires en blanc, et les payeroit moitié de ce qu'ils auroient été vendus dans sa boutique; mais il n'y a pas d'apparence que l'abbé Bossuet accepte ces conditions, et il ne m'en a rien dit, ni parlé aucunement de M. Anisson. MM. Anisson et Rigaud disent qu'il ne faut pas qu'un particulier entre dans un pareil traité, où il n'y a aucun risque pour le libraire, mais une assurance de gagner; que pour eux ils ne feroient jamais de semblables propositions; et sur ce que je les pressois de faire au moins honnêteté à l'abbé Bossuet, ils n'ont pas cru qu'il leur convînt de le prévenir en aucune sorte; qu'ils le vouloient laisser agir de lui-même, et qu'ils se feroient honneur de travailler pour monsieur son oncle s'il les employoit.

—Samedi, j'ai dîné au logis avec toute la famille de MM. Bossuet.

—Dimanche 14, j'ai dîné avec M. l'abbé Fleury qui m'a fait mille amitiés, et de là au faubourg Saint-Antoine, chez M. Puzot, que j'ai vu arrivant hier de Meaux où il m'a été chercher.

—Lundi 15, je suis demeuré au logis et j'ai revu avec l'abbé Bossuet l'augmentation que je lui portois des *Élévations sur les mystères*, dont il a été bien content. En lui laissant la nouvelle copie, j'ai retenu la minute même de M. de Meaux, que je garde, de toutes ces *Élévations*, de laquelle l'abbé Bossuet ne m'a rien dit. Mais j'ai été bien aise de lui faire voir par cette minute que je puis avoir encore d'autres minutes des ouvrages de feu M. de Meaux, pour l'obliger à me ménager et garder des mesures avec moi dans les éditions qu'il fera. Aussi, m'a-t-il dit nettement: « Nous aurons besoin de vous en ce temps.—Vous en pouvez disposer, lui répondis-je; mais vous voyez l'assujettissement où je suis par ma résidence à Meaux. » Puis il ajouta: « Ne verrez-vous pas M. Saurin?—Oui, dis-je, je l'irai chercher, le voulez-

vous voir? — Je vous prie de lui dire, continua-t-il, que j'ai à lui parler quand il voudra me venir voir. En voilà assez pour me faire connoître qu'il compte sur Saurin pour la correction des impressions qu'il médite des ouvrages de feu M. de Meaux, et j'en suis bien aise, parce que Saurin est de mes amis, et qu'il me rendra toujours justice auprès de cet abbé. Il vaut aussi mieux pour moi qu'il se serve de lui, un homme marié et tout établi à Paris, que d'un ecclésiastique et un docteur avec qui il pourroit prendre de nouveaux engagemens à mon préjudice.

— Mardi, j'ai été pourvoir à mes ballots pour mon départ, et j'ai dîné chez M. Tourneli, mon ancien ami; puis fait mes affaires autour du palais, et retourné de bonne heure au logis; où l'abbé Bossuet étoit demeuré enfermé dans sa chambre à cause d'une indisposition. Je l'y ai été joindre; et tandis que M^{me} Bossuet donnoit un grand souper, nous avons revu ensemble, l'abbé et moi, deux portefeuilles de feu M. de Meaux pleins d'écrits sur la controverse, qui sont des matières toutes prêtes pour défendre chaque article de l'*Exposition* contre les réponses des ministres. M. de Meaux m'a souvent demandé ces matériaux, qu'il a employés en différentes occasions, comme dans sa *Lettre pastorale* de 1686 aux nouveaux catholiques, dans son *Explication de la messe*, dans ses dernières *Instructions sur l'Église*, et ailleurs. Il fut bien aise à la fin de mettre en œuvre des matériaux préparés et digérés de longue main, et dont il n'avoit pas eu besoin pour la défense de l'*Exposition*: les ministres, sans l'attaquer au fond, n'y ayant jamais opposé que ce seul point, qu'elle étoit pleine d'adoucissemens, et qu'elle ne seroit jamais approuvée à Rome: ce qui a été détruit par le fait, et par conséquent l'auteur n'a rien eu à dire d'avantage pour soutenir son livre, approuvé dans toute l'Église catholique.

L'abbé Bossuet avoit cru que c'étoit ici des traités de controverse prêts à imprimer; mais à l'ouverture des

portefeuilles, et en examinant les matières en particulier, je lui ai fait voir toutes celles qui ont été employées, par des marques certaines de la main même de l'auteur, et que ce qui ne l'a pas été, est peu de chose, et n'est pas même conduit à sa perfection. Ainsi il a renfermé ces portefeuilles comme n'en pouvant faire aucun usage, ni les mettre au nombre des ouvrages posthumes de M^l de Méaux, dont il m'a donné le recueil à examiner, afin de les mettre au long dans le privilège que M^l le chancelier lui promet pour l'impression des mêmes ouvrages. ¶ 11

En même temps cet abbé me communiqua un manuscrit plus considérable : c'est la défense de son *Explication de l'Apocalypse*, écrite en latin, contre un professeur en théologie de Bâle, qui l'attaqua par des thèses auxquelles il présidoit à Bâle le 24 juin 1704, et par une dissertation latine imprimée alors et envoyée par l'auteur à M. de Méaux même pour en avoir son avis. Ce professeur se nomme Samuel Werenfelsius, et parle toujours de M. de Méaux avec beaucoup d'honneur. Notre prélat en fut d'autant plus excité de répondre à sa dissertation par cette défense qui est complète. Elle est toute écrite de la main de l'auteur, et très-difficile à déchiffrer. Notre abbé m'a prié de la lire et de lui en rendre compte. J'en ai fait une manière d'extrait ou d'analyse, que je lui ai lu depuis et dont il a paru content. Le but de l'ouvrage est de mettre dans tout son jour les démonstrations qui prouvent que la Babylone de l'Apocalypse est Rome païenne, enivrée du sang des martyrs et persécutrice de l'Eglise; pourquoi elle doit être punie de Dieu et réduite en poudre; et que ce n'est pas Rome chrétienne ni l'Eglise catholique. On peut voir mon analyse qui explique au long le détail des preuves. Par ce moyen l'auteur reprend toute la suite de l'Apocalypse, et il en fait un nouveau commentaire, bien plus suivi que n'étoit sa première explication. ¶ 12

Je n'ai fait aucune avance à l'abbé Bossuet sur ce manuscrit pour le faire copier : j'ai au contraire éloigné la

pensée de me le donner, en disant qu'il n'y avoit personne à Meaux capable de faire cette copie, de déchiffrer ce manuscrit ni même de l'entendre; ce qui néanmoins étoit nécessaire pour y réussir : aussi ne m'a-t-il pas seulement fait la proposition de m'en charger. Et je remarque que sa conduite envers moi n'est qu'une fausse confiance. Il m'avoit d'abord proposé de voir ensemble tous les manuscrits, mais il ne m'a montré que ceux que je viens de dire. Il craint seulement que je paroisse lui être nécessaire et prend mes avis seulement pour la forme et comme pouvant bien s'en passer. Je n'y reconnois donc aucune apparence d'amitié véritable ni de cordialité. Ainsi il ne faut pas du tout s'y fier, mais aller son chemin, en politique et ne comptant sur rien.

Il m'a fait néanmoins mille ouvertures contre M. de Meaux, Bissy, et contre son gouvernement, son mauvais cœur, ses artifices, ses fourberies; et M^{me} Bossuet de même; jusqu'à me rapporter ce que feu M. de Meaux avoit dit de ce M. de Bissy, alors évêque de Toul, lorsqu'il traitoit avec lui l'affaire de M. Couet, grand vicaire de Rouen, en été 1703, que c'étoit un fripon; « oui, disoit M. de Meaux, ce M. de Toul est un fripon¹; c'est vraiment un petit fripon : » parce qu'il n'alloit pas droit en besogne, et qu'il ne cherchoit qu'à faire sa cour aux jésuites aux dépens de M. l'archevêque de Rouen. M^{me} Bossuet me répéta cette histoire avec plaisir, à l'occasion de pareilles circonstances d'à présent où M. de Meaux, Bissy, ne cherche qu'à faire ses affaires en flattant les partis opposés et les trompant les uns les autres, ce que tout le monde remarque dans les plus petites choses qui se traitent avec lui sans que l'on n'y trouve jamais rien de sérieux ni de vrai. Au reste, ces ouvertures de MM. Bossuet ne sont, comme je vois, que pour m'attacher à leurs intérêts, afin qu'ils aient toujours à Meaux un homme qui les avertisse de

¹ Ce jugement s'accorde parfaitement avec celui que le duc de Saint-Simon porte du même personnage dans ses Mémoires.

tout : ce qu'il ne faut portant faire que sobrement et avec discrétion, ménageant l'évêque autant que je pourrai, quoiqu'il ne me ménage guère et ne garde avec moi aucune mesure.

—Mercredi, 17 novembre 1706, après quelques tournées faites le matin pour mes affaires, je me suis rendu de bonne heure pour dîner chez MM. Bossuet, où j'avais rendez-vous avec le petit Cornuau, homme d'affaires de l'abbé. C'étoit pour ranger, comme j'ai fait, tous les ornemens d'église de feu M. de Meaux, que l'abbé Bossuet veut conserver avec raison; il a été présent lui-même à cet arrangement, car il a l'œil à tout, et agit toujours avec défiance dans la crainte qu'on ne le trompe. Dans le même temps cet abbé a fait apporter une grande partie des livres de la bibliothèque de Meaux qui ont été mis sur des tablettes dressées dans un garde-meuble, dans la chambre où je couche et dans un cabinet voisin. Tout en est plein, et assez en désordre, parce que l'on ne s'arrête qu'aux grandeurs des livres pour en fourrer un plus grand nombre, sans s'attacher à la suite des matières. Sur le soir nous avons vu les livres du grand cabinet de l'abbé pour en faire le triage, n'y laissant que les belles éditions et les matières qui lui sont propres ou qui peuvent lui faire

¹; et tout le reste a été porté aux chambres d'en haut. Cela fait un cabinet d'une belle parure, d'autant plus qu'on y doit mettre le grand portrait de feu M. de Meaux peint de son haut. Mais cet abbé, tout occupé d'affaires, fera peu d'usage de cet amas de livres.

—Jeudi 18, j'ai été dîner chez l'abbé Favart au collège de Reims, où j'avois pris rendez-vous pour avoir réponse de Godard. Cette réponse vint en effet comme nous sortions de table.

Elle contient que, peu de jours après la détention de ce libraire, et la visite faite chez lui, sa femme ayant trouvé le manuscrit *Clef de la censure*, elle l'avoit porté à M. de

¹ L'abbé Le Dieu a oublié ici un mot.

Reims, sans savoir ce que c'étoit ni d'où il venoit, et que ce prélat, après l'avoir vu, l'avoit fait brûler dans la présence de cette femme; je garde cette lettre pour en avoir raison quelque jour, s'il est possible, en allant même à Reims¹.

— Visite du père de Riberoles à Sainte-Geneviève, et de sa mère et sa sœur avec lui à la congrégation; ce père est bien glorieux de se voir établi à Paris dans la première maison de leur Ordre et dans la troisième place en qualité de second assistant du général. C'est une connoissance qui peut être utile à Paris, et néanmoins il ne faut pas fort compter sur cet esprit hautain, entreprenant et peu sûr.

— Vendredi 19, achat et emballage de ma faïence et verrerie; dîner avec M. de Waubert qui me continue mille amitiés et que je dois ménager pour cette raison.

— Samedi 20, encore divers achats; emballage de mon étain et de mes autres provisions; dîner chez M. Anisson; mille amitiés de toute sa famille; il ne veut prendre aucune mesure avec l'abbé Bossuet pour ses impressions, mais l'attendre et le laisser faire. L'un de ces jours j'ai vu M^{me} d'Aguesseau, la procureuse générale, qui m'a fort bien reçu, entrant encore comme les autres fois dans mes sollicitations auprès de l'abbé d'Aguesseau pour en obtenir des remèdes pour les pauvres. J'avois aussi vu auparavant M^{me} d'Ormesson, l'intendante et ses enfans, et M^{me} la présidente de Quincy et autres de cette famille, qui m'honorent toujours de leur amitié.

— Dimanche 21, dîné avec M. l'abbé Fleury et toute sa famille; revu M. Pirot; fait une affaire avec M. l'abbé Dongois, chanoine de la Sainte-Chapelle, qui m'a très-bien reçu à la considération de M. l'abbé Pirot, ami utile et à ménager pour les occasions.

¹ Nous avons déjà eu occasion de dire que la *Clef de la Censure*, écrite en entier de la main de l'abbé Le Dieu, est à la bibliothèque du séminaire de Meaux.

NOVEMBRE 1706.

29

La soirée passée en conférence avec l'abbé Bossuet qui, se trouvant incommodé est demeuré au logis et garde la chambre : c'est l'estomac qui lui fait mal.

—Lundi, 22 novembre 1706, à Paris, donné un dernier ordre pour le transport de mes ballots à Meaux; revenu dîner au logis et passé tout le reste de la journée en conférence avec l'abbé Bossuet. J'avois eu des nouvelles de Meaux sur la conclusion de la visite des Ursulines; il fut ravi d'apprendre la conduite extraordinaire qu'on y a gardée, et dont il sera parlé après mon retour à Meaux.

Après souper dans la chambre de M^{me} Bossuet et en sa présence, aussi de M. Bossuet et de l'abbé, il a été parlé de la chantrerie de Meaux; et M^{me} Bossuet a décidé qu'il m'étoit plus avantageux de garder mon prieuré en demeurant comme je suis, que de le donner pour la chantrerie, m'ôtant un moyen de m'établir à Paris quand je voudrai; l'abbé Bossuet a conclu que c'étoit aussi son sentiment. Je ne sais pourquoi ils pensent ainsi; et si ce ne seroit pas par rapport à eux et à l'abbé Bossuet, afin que je sois plus en état de revenir à Paris, au cas que l'abbé Bossuet eût besoin de moi dans la suite de ses impressions; prévoyant bien qu'il veut commencer sans moi, et essayer de s'en passer, pour y revenir néanmoins s'il ne peut mieux faire.

Pendant ce séjour, j'ai vu le père Mabillon, qui m'a reçu à l'ordinaire avec amitié aussi bien que dom Thierry Ruinart, son compagnon, qu'il faut cultiver; j'ai vu aussi le père de La Tour, général de l'Oratoire, qui a été bien aise d'apprendre des nouvelles de M. de Meaux et de l'élection du doyen, sans entrer en aucun détail de sa conduite; j'ai encore été voir le chevalier Tartare dit de la Grotte, qui demeure à Paris, rue du Four, au bas de Saint-Germain-des-Prés, chez M^{me} la marquise de Boufflers, où il a une servante et un ménage; c'est l'abbé Bossuet qui continue de le faire vivre en lui avançant son argent et se chargeant de faire payer sa pension du roi au trésor royal: il est fort louable de lui faire

cette charité qui est tout à fait selon l'esprit de feu M. de Meaux.

—Mardi, 23 novembre 1706, passé la journée à faire mes adieux dans la maison de MM. Bossuet; j'ai donc vu M. Bossuet longtemps dans sa chambre dès le matin, puis madame à sa toilette; et M. l'abbé aussi chez lui avant le dîner; et, au sortir de table, je suis demeuré dans la chambre de M^{me} Bossuet avec la compagnie tout le temps que j'ai pu; je les ai revus sur le soir avant qu'ils sortissent pour aller souper en ville; et j'ai pris congé d'eux, puis j'ai passé toute la soirée avec l'abbé Bossuet et soupé avec lui tête à tête dans sa chambre, n'étant pas sorti à cause de son indisposition, et nous nous sommes entretenus de toutes choses jusqu'à bien avant dans la nuit. Prenant enfin congé de lui, après qu'il eût donné ordre que l'on me menât dans son carrosse, le jour suivant du matin, prendre la voiture publique pour retourner à Meaux.

Dans ce séjour, j'ai vu aussi M^{me} la marquise d'Alègre (sur la mort de M^{me} la marquise de Barbesieux, sa fille), que j'ai trouvée les yeux baignés de larmes et le cœur encore sanglotant de ce triste accident; me témoignant beaucoup d'amitié et de confiance par ces sentimens de douleur qu'elle voulut bien exprimer en présence d'un homme qu'elle voyoit touché lui-même de cette perte d'une jeune dame si accomplie, à l'âge de vingt-six ans. M^{me} la comtesse de Rupelmonde, son autre fille, étoit présente, paroissant aussi dans une grande affliction et dans un grand abattement; et je fus même assez de temps à la reconnoître, la trouvant fort changée et le visage maigre, ses vives couleurs éteintes. J'en ai demandé la cause à ses femmes qui m'ont dit qu'elle étoit fort incommodée de vapeurs. Pour M^{me} d'Alègre, elle est dans une extrême affliction de tous les malheurs de sa maison. M^{me} de Barbesieux est morte entre les mains du père Séraphin, capucin, avec de grands sentimens de piété, dans la maison de M^{me} d'Alègre, qui lui a fait des funérailles magnifiques à Saint-Sulpice.

—Ce mercredi, 24 novembre 1706, arrivé à Meaux heureusement; trouvé en chemin M. de Meaux allant à Paris, son carrosse plein des gens de sa maison, et ayant laissé à Meaux, dans l'évêché, l'abbé de La Loubère pour toutes les fonctions de grand vicaire. A mon arrivée, j'apprends la confirmation des nouvelles de la visite des Ursulines. M. de Meaux y a trouvé deux partis : celui des mères anciennes, toutes pour M. Cathol, leur confesseur, et celui d'autres mères du moyen âge, déchaînées contre lui comme étant la cause de tout le relâchement de cette maison; le parti des anciennes a fait mille plaintes de M^{me} de la Maisonfort, comme méprisant et décrivant leur maison; qu'il n'y avoit ni honnêteté, ni politesse, ni savoir-vivre : ce qui est vrai; et que M. Cathol n'entendoit rien à conduire un monastère, si ce n'est pour ses fins, mais non pour le bien commun; et ces anciennes ont demandé avec instances que cette dame sortît de chez elles. L'autre parti, contraire à M. Cathol, s'est déclaré également contre M^{me} Blanchet : qu'elle gâtoit tout dans le couvent par une affectation de vanité insupportable, et bien d'autres plaintes qui les obligeoient de demander qu'elle fût aussi renvoyée, et que, pour la paix de la maison, le mieux étoit de n'y point souffrir de personne étrangère. Après bien des réflexions M. de Meaux a commencé par conclure que M. Cathol sortiroit, sans aucune considération pour les larmes ni pour les prières des mères, et sans leur accorder ni terme, ni jusqu'à Pâques, ni jusqu'au 1^{er} janvier, quoiqu'on alléguât que sa maison n'étoit pas prête. Il fut aussi conclu que M^{me} Blanchet sortiroit. C'étoit, dit-on, une délibération secrète; mais, dès qu'elle en fut avertie, elle ne put se tenir; ce fut des plaintes : « Pourquoi on la traitoit ainsi? elle qui s'étoit retirée dans cette maison pour y mourir; qui avoit tout vendu et renoncé à tout pour cela; qui y avoit fait beaucoup de dépense pour son logement? que diroit-on à Paris, dans sa famille, parmi ses amis?» Elle obtint une audience de M. de Meaux à l'évêché pendant deux heures;

et depuis son départ, elle en a eu une d'autant avec l'abbé de La Loubère, sans pouvoir fléchir personne; elle a écrit à Paris à toutes ses connoissances, criant à l'injustice, à la dureté, au mauvais traitement; et on persévère à la faire sortir. Cette femme passe pour être fort mal à son aise; et l'on dit que ses empressements de demeurer aux Ursulines font voir qu'elle a besoin de ce couvent même pour vivre.

La résolution de la sortie de M^{me} de la Maisonfort n'est pas moins ferme; mais cette dame, sage et modérée, qui ne se plaint de personne, ni de M. de Meaux, ni des mères, ni des jeunes Ursulines, se contente de dire qu'elle est toujours dans la même situation où elle étoit depuis la mort de feu M. de Meaux, demandant à sortir à cause de l'incommodité de son logement, et se reposant en cela sur la Providence, sur M. de Meaux et sur M^{me} de Maintenon, qui sont les personnes dont elle attend sa décision; et, cependant, il demeure décidé par M. de Meaux qu'elle sortira, et par M^{me} de Maintenon qu'elle ne demeurera ni à Paris ni au voisinage, comme Chaillot; il reste donc à lui trouver un couvent plus loin: c'est la difficulté; car, pour elle, elle ne se peut résoudre à demeurer éloignée de Paris; mais enfin elle conserve sa tranquillité dans ces incertitudes. Dans toute cette visite, il n'a été fait aucune mention de Phelippeaux, trésorier supérieur de cette maison; il n'a point été appelé, ni consulté, ni écouté; aussi ne s'est-il pas même présenté, croyant s'être déchargé et avoir remercié, parce qu'il écrivit d'abord à l'abbé de La Loubère, et, dès son arrivée, qu'il lui recommandoit cette maison, entendant qu'il la lui remettoit; ce que le prélat ayant bien compris, il en a pris occasion de dire: «C'est un glorieux qui, comme dans l'élection du doyen, prévoyant son exclusion et craignant d'être remercié, remercie lui-même.»

Les religieuses ont demandé la continuation de leur supérieur Phelippeaux; il leur a été refusé constamment. Ses filles, c'est-à-dire ses pénitentes, l'ont au moins

demandé pour confesseur, il leur a aussi été refusé; permis seulement à elles de le voir en visite.

Entre plusieurs proposés pour être supérieurs, les religieuses ont demandé l'abbé de La Loubère comme grand vicaire; disant que les évêques leur avoient toujours fait cet honneur de donner la conduite de leur maison à son vicaire général; ainsi La Loubère leur a été accordé. Je l'avois toujours cru de cette sorte, parce que, dès le commencement de la visite, je l'avois trouvé tout occupé de la lecture des règles et constitutions des Ursulines, qu'il faisoit, me dit-il, pour se mettre en état de dresser l'ordonnance de visite; M. de Meaux le nomma lui-même aux mères en les quittant, le scrutin fait, et tous les articles concertés avec elles pour l'ordonnance.

—Le samedi, 20 novembre 1706, La Loubère alla exercer sa charge de supérieur: il entra, tint le chapitre, lut les ordonnances et fit la visite des chambres, se rendant assez gracieux envers toutes, et néanmoins gardant assez de fierté et un grand sérieux. Il demanda l'état des revenus de la maison, et les registres même et tous les comptes précédens, pour n'y être pas trompé. C'est le style de M. l'évêque d'entrer dans tous les détails des affaires particulières; c'est son grand talent que la science des détails: comme il sait dans sa maison ce qui s'y dépense par jour, jusqu'au nombre des verres de vin, tant à table aux repas qu'à déjeuner dans l'office.

M. Pastel déclaré confesseur ordinaire, comme on l'avoit déjà projeté, avec le sous-prieur du séminaire en second, et eux deux chargés des messes de la communauté. Cathol exclu de même dès à présent, quoiqu'il soit encore dans son appartement, en attendant que sa maison soit prête. Les confesseurs extraordinaires sont MM. Fouquet et Filère avec ce sous-prieur: le tout suivant l'ancien projet.

Cette conduite de M. de Meaux aux Ursulines a fait faire au public de grandes réflexions, qui sont, qu'après avoir décrié la maison de Sainte-Marie pour le temporel,

il vient de décrier celle-ci et pour le spirituel et pour le temporel : pour le spirituel il l'a décriée d'une manière scandaleuse, puisqu'il en chasse un confesseur de vingt ans comme la source du mal qui, depuis tant d'années, entretient le relâchement dans cette maison ; qu'il y a fait connoître deux partis : celui qui a demandé et obtenu l'éloignement de M. Cathol et de M^{me} Blanchet, et celui des mères qui demandent aussi la retraite de M^{me} de la Maisonfort ; le mépris qu'on fait du précédent supérieur Phelippeaux, la nonchalance que l'on blâme ouvertement de feu M. de Meaux, qui, dit-on, n'entroit en rien et laissoit tout aller. Tout cela fait conclure que la régularité de la maison est bien négligée, mais les nouveaux réglemens le font encore mieux connoître, contre les parloirs, contre le café, pour établir des auditrices, et ainsi du reste.

On savoit déjà pour le temporel qu'il est fort en désordre dans ce couvent, car ces religieuses ne payent pas les arrérages de leurs rentes, et elles empruntent tous les jours ; mais la précaution de faire la visite même de leurs registres, pour connoître les emplois du passé et l'état véritable de leurs dettes, fait sentir au public que l'on craint que cette maison ne soit prête à se culbuter et se renverser : et voilà la sagesse et la prudence du nouveau gouvernement, dont les manières sont aujourd'hui sèches et rudes, tant du prélat que de son vicaire, qui trouvent même à dire que feu M. de Meaux en parlant à ces bonnes sœurs en public ou en particulier, leur donnât, comme saint Paul, ce titre d'honneur : *mes saintes filles*, tant on a envie de mordre et de blâmer. Mais ces grands docteurs font voir qu'ils ignorent le premier principe de la conduite des âmes, et surtout des religieuses, qui est de gagner la confiance, ce que feu M. de Meaux recommandoit sur toutes choses et pratiquoit avec des soins infinis, ne laissant jamais échapper ni le moindre mot, ni un clin d'œil qui pût blesser la délicatesse des filles, les traitant avec honneur, circonspection et respect. Au reste, une fille

d'esprit, que l'évêque a fort écoutée, sœur Ambroise, m'a demandé pour confesseur et pour directeur ; l'évêque lui rendant témoignage de ma capacité, s'est excusé de lui accorder sa demande, voulant qu'elle donnât l'exemple en allant aux confesseurs ordinaire et extraordinaire, ce qu'il vouloit établir pour tout le monde sans exception, et c'est une bonne règle. Mais il n'avoit garde de me mettre là de crainte de m'avoir comme un inspecteur secret de sa conduite, à cause de mon attachement à l'abbé Bossuet. M^{me} de la Maisonfort m'avoit averti du dessein de cette fille, et je lui avois dit nettement que je n'accepterois pas la charge de la confesser, ni elle, ni aucune autre, parce que j'avois besoin de mon temps, et que je ne me voulois pas lier, joint qu'il étoit bien certain que jamais M. l'évêque n'y donneroit les mains. Je suis bien aise que la proposition ait été faite pour faire connoître au prélat que je suis en état de faire mon ministère, mais je bénis Dieu qu'il n'ait pas eu mon ministère agréable, ce qui me fait connoître que Dieu ne veut pas que je sois appliqué à ces sortes de fonctions, et que M. de Meaux ne prendra jamais aucune confiance en moi : ce que je désire.

Au reste, l'éclat avec lequel on a fait aux Ursulines de si grands changemens, et ordonné les sorties de personnes si connues, s'est répandu non-seulement en cette ville, mais jusqu'à Paris, au grand mépris du gouvernement présent, dont on dit que tout s'y fait sans ménagement et sans prudence, mais avec précipitation, et en suivant une vivacité aveugle. Les mêmes choses se seroient faites ici bien mieux et au contentement de tout le monde, en gardant des mesures de bienséance et en donnant du temps. Mais il paroît qu'on aime l'éclat et qu'on veut se donner pour réformateur du gouvernement précédent.

—Dimanche, 21 novembre 1706, fête de la Présentation, jour du renouvellement des vœux des filles de la Visitation, M. de Meaux a envoyé l'abbé de La Loubère en faire la cérémonie, pendant que lui disoit dans sa chapelle la messe basse pour toutes les dames de la charité qui y

communierent de sa main à dessein de gagner l'indulgence qui leur est accordée à ce sujet par le pape. J'appris à Paris, de l'abbé Bossuet, qu'il avoit écrit à la supérieure de la Visitation pour savoir si M. de Meaux seroit à Meaux et s'il feroit cette cérémonie, et qu'attendant à l'extrémité, elle lui avoit répondu que M. de Meaux y seroit. Il n'avoit pas envie de venir à Meaux où même il ne veut plus du tout paroître, mais il vouloit voir la disposition de la supérieure et l'embarrasser : il aura pu connoître par le fait l'affectation de l'exclure de cette fonction et d'y introduire La Loubère.

Après la visite des Ursulines, M. de Meaux a fait aussi celle de l'Hôtel-Dieu, à laquelle Moreri n'a point du tout paru, affectant de s'en aller à vêpres à la cathédrale à l'heure que le prélat devoit arriver. Le prélat s'en est plaint et lui a fait demander en vertu de quoi il étoit là pour confesser les religieuses, et Moreri n'osant se présenter, a envoyé les pouvoirs et témoignages de feu M. de Meaux que je lui avois donnés. Le prélat s'est fort loué de la bonne intelligence des sœurs, mais il a fort méprisé les prêtres Moreri et son neveu Aubert, disant qu'ils faisoient là les petits prélats et les indépendans et qu'il sauroit bien les réduire. Il a fait aussi quelques ordonnances, car il faut qu'il ordonne partout.

Moreri fort humilié songe à se retirer, avant qu'on en vienne à le chasser : le prélat n'en étant pas venu là faute de prêtres pour remplir ces deux places. Son neveu, chanoine de Senlis, prendra aussi le même parti. Ils s'accommodoient bien là tous deux, ne songeant qu'à épargner pour n'en sortir qu'à leur point et aise.

Dans ces visites l'on a vu l'attention de l'évêque à marquer son mécontentement contre les Philipotins et leur cabale qui lui a ôté le doyenné. Phelippeaux lui-même chassé de la supériorité, Cathol aussi, Moreri pas mieux traité, et à leur place l'on a mis les confidens de l'évêque : Pastel, Fouquet, Filère.

Et néanmoins ces fiers-à-bras, si méprisans, ont eu la

lâcheté, après avoir été fouettés comme des écoliers, comme l'on vient de voir, d'aller ensuite demander pardon et faire réparation publique à l'évêque en cette sorte.

— Le mardi, 23 novembre 1706, les Philipetins parurent à l'évêché, à l'issue de la grand'messe, conduits par le trésorier Phelippeaux, chef de leur brigade composée de Le Jarle, Cathol, Navarre, Moreri, Philipotin, Lebert, Lesage et Noblin. L'abbé Pidoux, chantre, nouveau doyen, avoit ménagé cette audience, ayant dit au prélat, dès le samedi précédent, que ces messieurs souffroient beaucoup d'être privés de l'honneur de le voir, et qu'ils lui demandoient la permission de lui venir offrir leurs respects; à quoi l'évêque avoit répondu qu'il le vouloit bien, et qu'ils seroient très-bien reçus. Sur cette réponse, le trésorier composa une harangue en forme, et Lesage lui amena ses levriers auxquels ils joignirent Le Jarle, Lebert et Noblin, tout cela sous prétexte de ne pas irriter davantage l'évêque qui menaçoit d'attaquer les privilèges du chapitre. Cette démarche fut concertée entre eux fort secrètement et en se cachant du reste du chapitre.

Donc admis à l'audience, leur chef monté sur un haut cothurne le prit sur ce ton emphatique : *Élevé aux pieds du grand Gamaliel, j'ai appris le respect qui est dû à l'épiscopat*, et le reste qu'on ne m'a pu dire; mais la harangue finissoit par une assurance de retour sincère, avec une très-humble prière d'oublier tout ce qui s'étoit passé, et protestation de toutes sortes de respect et de soumission. Le prélat témoigna une grande satisfaction de leur retour; le trésorier dit qu'ils avoient été effrayés de cette parole : *qu'il ne les vouloit pas voir*. « Je n'ai pas ainsi parlé, répondit l'évêque. » Cependant c'est au Philipotin même à qui il a tenu ce discours; et depuis cette scène le Philipotin a répété qu'il n'étoit que trop vrai, que le jour même de l'élection, après dîner, le prélat avoit dit au Philipotin, en présence de M. Regnier qui l'accompagnait, qu'il leur défendoit à lui et à son frère de paroître

jamais devant lui. C'est bien fait de s'adoucir et de réformer un discours plein de colère et d'emportement. On parla encore d'autres explications semblables, et l'on se quitta avec, ce semble, une bonne paix. Le petit Noblin en fut si touché qu'il en pleura de joie ; mais dans l'évêché le succès ne fut pas semblable.

Pendant le dîner, qui suivit de près la sortie de ces messieurs, on en parla beaucoup, et l'abbé de Bissy, avec son air fier, prononça devant tout le monde que ce n'étoit là que des paroles, et que pour rentrer en grâce il falloit rendre le doyenné. Voilà ce que ces messieurs gagnent par leur lâcheté. C'est qu'abaissés et humiliés jusqu'à terre, ils se font mettre le pied sur la gorge. Car qu'est-ce autre chose que ce discours hautain : rendre le doyenné ; n'est-ce pas une insolence et une insulte ?

Dans la ville et dans le chapitre la harangue n'a pas été mieux reçue : ce dessein même a paru sans jugement, puisque le harangueur s'est par là déclaré chef de parti, contre le respect et l'honneur du chapitre même, où cet homme fait voir qu'il veut entretenir une division scandaleuse. Mais aussi pourquoi faire une harangue ? Il étoit plus naturel de se présenter simplement en grand respect, ce qui aussi auroit été plus sincère ; au lieu qu'une harangue est un discours flatteur auquel on n'a pas de créance. Le mieux étoit d'attendre, sans se présenter de soi-même, qu'on fût mandé par M. l'évêque. Enfin tout le monde a désapprouvé cette démarche, et n'a fait que s'en moquer, et pris occasion du commencement pour en donner aux philipotins et aux levriers le nouveau nom burlesque de *Gamaliélistes*.

Le trésorier a paru fort en peine de ce jugement du public, et pour se faire approuver, il a dit au président Urbain que Morin le chanoine, à la tête de sa clique, devoit en aller faire autant ; ce qu'il a fort rejeté comme une bassesse indigne. Le président a poussé le trésorier en lui disant : « Que cette démarche étoit une offre anticipée de la chantrerie pour la remettre au choix de l'évê-

que. »—« Non, a répondu le trésorier, cela n'a aucune suite. » Mais il en a menti. Et le normand Lesage, son docteur, a dit au Normand Labbey avec plus de sincérité, qu'il ne falloit pas pousser un évêque à bout : ce qui est déclarer leur intention de donner la chantrerie à l'évêque.

—Vendredi, 26 novembre 1706, au chapitre, Sernaut, syndic, rendant compte d'un voyage qu'il venoit de faire à Paris pour les procès de la maison d'Haunier et autres, a dit sur celui des réparations contre l'abbé Bossuet, qu'il avoit vu le secrétaire de M. de Verthamont, rapporteur, en l'absence de son maître, et qu'il lui avoit promis de retirer le sac du greffe à l'arrivée du rapporteur, pour y travailler incessamment : ce qui fait voir de plus en plus la résolution du chapitre de faire juger le procès des réparations.

—Dimanche 28, M. de Chasot est arrivé à Meaux et descendu à l'Ours. Aussitôt il m'a fait prier à souper avec lui; nous avons passé la soirée ensemble fort agréablement, et il s'est fort diverti de toutes les nouvelles de cette ville. Il s'en va à Paris, d'où il doit revenir au mois de janvier pour aller servir son semestre à Metz; il veut que je l'aïlle voir à sa campagne.

Lundi 29, après l'avoir vu partir pour Paris, j'ai aussi vu M. de Thémines, maire de cette ville, prenant place dans le carrosse de voiture aussi pour Paris. Et j'ai appris depuis, dans la journée, que sur les plaintes faites par M. de Meaux à la cour au marquis de Torcy, ce secrétaire d'État avoit écrit au maire de lui mander les raisons pourquoi il refusoit de faire à M. de Meaux les visites et complimens à la tête du corps de la ville, la veille de Pâques, après complies, et la veille de saint Étienne d'été, après vêpres, afin qu'il en rende compte au roi. Et ce maire, plutôt que d'écrire, a pris le parti d'aller en personne rendre compte de sa conduite au marquis de Torcy.

—Mardi 30, j'ai donné à souper à M. l'abbé de La Lou-

bère dans la compagnie de M. Roussin, de mon cousin et de M. Pastel, dont ces messieurs ont paru fort contens; voulant imiter ceux du chapitre qui lui ont donné de pareils repas. Au reste, cet abbé a été voir M. Phelippeaux depuis sa harangue; et M. Phelippeaux, accompagné de M. Navarre, est venu voir cet abbé qui a rendu la visite à Navarre. Je n'ai pas ouï dire que les autres *gamaliélistes* l'aient été voir. Ce grand vicaire se fait aimer, et les évêques lui font bien la cour.

—Vendredi, 3 décembre 1706, présidant au chapitre, j'y ai été nommé pour faire fonction de célébrant le jour de la Conception, qui arrivera le 8 décembre prochain, sans qu'aucun ait rien dit; au contraire, M. Morin me demandant si je le voulois faire, et moi répondant que j'espérois d'y être, et que je me tiendrois prêt.

Ce jour même, le corps de ville assemblé, M. de Rutel, commissaire y présidant, sur une lettre d'avis de M. de Thémines, maire, après son audience de M. de Torcy, à Versailles, a pris la résolution de faire à M. l'évêque, dans la suite, les complimens de Pâques et de saint Étienne d'été. M. de Rutel, accompagné de M. Bienvenu, premier échevin, a été à l'évêché donner part de cette délibération à M. l'abbé de La Loubère, grand vicaire, pour le mander au prélat : et voilà où aboutit la fierté du marquis de Thémines réduit à son devoir.

Mais il y a à craindre que ceci n'ait des suites, et que le prélat n'en devienne plus fier contre le chapitre. Déjà c'est une chose avouée par l'abbé de La Loubère à M. Navarre, lorsqu'il l'alla voir, que l'intention de M. de Meaux est qu'on lui remette le doyenné pour en disposer par lui à sa volonté; et il est certain que M. Pidoux, chantre, nouveau doyen, lui a offert sa chantrerie, et que le prélat l'a refusée en disant qu'il ne vouloit pas de la chantrerie, mais qu'il lui demandoit le doyenné. Dans l'audience que ce prélat donna aux philipotins ou *gamaliélistes*, pour rentrer dans ses bonnes grâces, l'on assure que ce prélat ne leur a promis de les y recevoir qu'à certaines condi-

tions que l'on ne dit pas : ni le prélat ne s'en est expliqué, ni les philipotins ne s'en sont vantés, et il paroît que ce prélat n'aura confié ce secret qu'à Phelippeaux, même sous la menace d'attaquer les privilèges de l'Église.

— Samedi, 4 décembre 1706, 7 à 8 heures du soir, le trésorier Phelippeaux étant chez Navarre, son voisin, y fut attaqué d'un étourdissement qui lui permit à peine de gagner sa maison, où le mal augmenta au point qu'il a été dans les attaques précédentes ; c'est le témoignage qu'en rend encore Navarre présent : le soir même le malade fut saigné ; il l'a été depuis encore et purgé très-fortement, ne paroissant point à l'église, ne sortant point, et ne recevant que ses amis intimes dans toute cette semaine ; mais, dimanche 12 décembre, il est venu à la grand'messe avec un visage bien mauvais.

— Mercredi, 8 décembre, fête de la Conception, j'ai fait fonction de célébrant à tout l'office solennel de ce jour, en commençant dès les premières vêpres de la veille. Passant à l'évêché, après le sermon, j'y ai rencontré M. de Mouhy, arrivant de Paris et descendant de cheval.

— Jeudi 9, il m'a dit qu'il y retourneroit sur le même cheval ; qu'il étoit venu pour prendre des papiers. On sait que c'est pour traiter des affaires de Sainte-Marie de Meaux avec l'évêque ; pour quoi de Mouhy partit de Meaux dès jeudi, 2 décembre 1706, sur un cheval de l'évêché, et s'en alla en droiture descendre et loger à l'hôtel de M. de Meaux, rue du Pot-de-Fer, faubourg Saint-Germain. On dit que les parens des filles se sont assemblés chez le prélat et ont promis des pensions.

Ce jour de la Conception au soir, La Loubère et de Mouhy allèrent voir l'abbé Pidoux, nouveau doyen, sur divers prétextes, mais la vraie raison fut de lui représenter qu'il alloit être la cause de la perte des privilèges de l'Église, M. de Meaux étant résolu d'attaquer l'exemption du chapitre, à moins qu'on ne lui donnât le doyenné ; que l'honneur de l'Église dépendoit donc de lui, qu'il se feroit une belle réputation en portant le désintéresse-

ment au point de renoncer à sa place pour la cause publique ; et autres raisons toutes tendantes à lui persuader de remettre le doyenné au gré du prélat. Le nouveau doyen a répoudu, comme il devoit, que c'étoit lui proposer son déshonneur, que toute sa famille vouloit qu'il gardât la place dont le chapitre l'avoit honoré ; qu'on le prenoit pour un enfant et pour un idiot en tâchant de l'intimider par des menaces semblables ; que le chapitre se conduisant bien ne donnoit à M. de Meaux aucune raison de troubler sa paix ni de lui faire des procès ; qu'on savoit bien le parti qu'il y avoit à prendre, si l'exemption étoit attaquée, que M. de Meaux y perdrait sa prébende épiscopale qui reviendroit par accroissement au profit du chapitre, et ainsi de quelques autres droits ; et qu'il étoit probable que M. de Meaux ne voudroit pas souffrir cette diminution de son évêché, et qu'enfin il perdrait plutôt la tête que de consentir à une pareille infamie. C'est la réponse que de Mouhy a emportée à Paris au prélat ; et tel est l'esprit brouillon et remuant de ce petit homme inquiet et étourdi qui se repaît de chimères et de choses impossibles. La Loubère avoit été déjà deux fois à la charge sur le nouveau doyen, le pressant toujours de remettre sa place à la disposition du prélat, mais ç'a été inutilement et sans rien obtenir ; au contraire, pour s'affermir davantage dans sa résolution et faire voir qu'il y demeurera invincible, il l'a écrit ainsi à messieurs des Missions-Étrangères ; et, depuis, M. de Montauglan, son frère, s'en allant à Paris, a été voir M. de Meaux et lui a déclaré, de la part du nouveau doyen et de toute sa famille, sa résolution de demeurer dans sa dignité de doyen qui n'attend que ses bulles pour se mettre en possession, lesquelles ne viennent pas parce que toutes les routes d'Italie sont occupées par l'ennemi. Ce gentilhomme a fait la même déclaration aux Missions-Etrangères, à l'abbé Bossuet et partout. De sorte que c'est un fait public et connu que M. de Meaux veut emporter le doyenné par toute voie, même par menaces ; et qu'on le

lui refuse avec fermeté. L'on ne doute pas à présent qu'il ne veuille avoir cette place pour La Loubère, à qui, dit-on, il ne convient pas d'entrer simple chanoine et dernier dans une compagnie, après avoir été doyen de l'église primatiale de Nancy, et étant actuellement grand vicaire de M. l'évêque. L'on sait que l'abbé Lyonnet a beaucoup contribué à mettre dans l'esprit de l'évêque la pensée d'emporter le doyenné; et l'on assure que M. Filère, ce patelin, a écrit à l'abbé Lyonnet dans le temps, pour lui mander les bonnes dispositions du chapitre envers le prélat, pourvu qu'il laissât seulement agir ceux qui lui étoient dévoués : et voilà comme tout se fait, de l'aveu même de l'évêque, qui est un babillard incapable de garder un secret, ne craignant pas pour aller à ses fins de commettre ceux-mêmes qui s'attachent et s'ouvrent à lui; ainsi il ne s'y faut jamais fier et n'avoir avec lui d'autre commerce que d'honnêteté et de civilité.

—Aujourd'hui, 13 décembre 1706, étant allé voir l'abbé Pidoux, nouveau doyen, qui déloge actuellement de sa maison et fait porter ses meubles en celle qu'il a prise du doyen Richer, m'a fait tout ce récit : et m'a conté bien d'autres choses, et en particulier que c'est lui qui a témoigné à l'évêque la peine du trésorier Phelippeaux et de ses adhérens d'être privés de l'honneur de le voir; qu'il avoit donc obtenu du prélat la permission qu'ils se présentassent devant lui avec assurance; qu'ils seroient bien reçus; qu'ils y avoient donc été, comme l'on savoit, et qu'il étoit faux qu'ils eussent donné en commun, ni aucun d'eux en particulier, aucune parole de ménager à l'évêque, ni la chantrerie, ni le doyenné.

—Ce lundi soir, de Mouhy est arrivé de Paris sur un cheval de l'évêché à l'ordinaire.

—Ce mardi, j'apprends de Paris que M. de Meaux a dit que M. Pidoux lui a promis le doyenné sur les menaces qu'il a faites au chapitre de faire casser leurs privilèges, et qu'il triomphe d'être venu à son but; mais en même temps on ajoute qu'on a été bien informé du contraire,

sans doute, par M. de Montauglan, qu'on ne veut pas me nommer. On loue fort la fermeté du chantre à refuser constamment de céder le doyenné, et c'est aussi le parti d'honneur qu'il a à prendre; mais j'apprends aujourd'hui qu'il n'a donné que trop d'occasions aux espérances qu'avoit M. de Meaux de lui ôter le doyenné, lorsqu'il pressa ce prélat de recevoir la visite des philipotins, disant qu'il falloit tout oublier, et qu'il vouloit être le Jonas de cette affaire, et être jeté dans l'eau pour la pacifier. Quelques-uns ajoutent, et M. Pidoux en est depuis convenu avec moi, qu'à cette occasion il s'avança jusqu'à dire qu'il céderoit même pour cela le doyenné s'il le falloit. M. Pidoux ajoute que l'évêque lui répondit qu'il ne falloit pas qu'il quittât sa place, prenant pour un compliment et pour une supposition impossible ce qu'il lui venoit de dire. Mais il a aujourd'hui réformé son langage, et sa fermeté à refuser s'explique plus clairement que son vain discours. Tous les évêques sont alarmés de voir qu'il n'y a plus d'espérance d'accrocher le doyenné, et ils disent tous que voilà le chapitre plus brouillé qu'auparavant avec M. de Meaux, et qu'il faut s'attendre à ce coup de voir la perte des privilèges. Les philipotins, par leur soumission, ont encore donné l'occasion à M. de Meaux de croire qu'on alloit lui rendre le doyenné, parce que les voyant intimidés et soumis aussi bien que le chantre, il crut qu'il en devoit tout espérer; et voilà comme ces messieurs ménagent les intérêts du chapitre. Mais aujourd'hui c'est tout le contraire; car l'évêque voyant que cette soumission n'est qu'une feinte qui n'a aucun effet, elle est directement la cause pour quoi M. de Meaux se fâche à présent et veut enfin attaquer l'exemption.

—Ce mercredi, 15 décembre 1706, ce n'est pas seulement par les menaces d'attaquer l'exemption, mais encore par les menaces d'ôter à M. Pidoux ses pouvoirs de prêcher et de confesser que M. de Meaux l'a voulu forcer à lui céder le doyenné. La Loubère, dès ses pre-

mières visites, le lui avoit fait sentir. De Mouhy le lui dit nettement depuis avec La Loubère, et le même de Mouhy avoit écrit de Paris, à quelques religieuses de Notre-Dame, que M. le chantre alloit être privé de ses pouvoirs, qu'elles en avertissent ses pénitentes. On a donc tout remué pour l'intimider, et enfin, parce qu'il est ferme, il vient enfin de perdre ses pouvoirs. Lui-même, M. Pidoux, vient de me dire, qu'hier au soir, 14, La Loubère lui a écrit un billet pour lui mander que M. de Meaux lui révoque tous ses pouvoirs de confesser et prêcher; et j'apprends en même temps des évêques, que c'est parce que M. Pidoux n'a pas tenu à M. de Meaux la parole qu'il lui a, disent-ils, répétée jusqu'à trois fois, de lui céder le doyenné, prenant aujourd'hui pour une parole d'honneur ce qu'il avoit pris d'abord pour un compliment et un vain discours; mais comme il n'y a pas eu de témoins de cet entretien qui s'est passé tête à tête entre M. de Meaux et M. Pidoux, M. de Meaux y donne impunément l'étendue et l'interprétation qui lui plaît, et veut faire croire partout qu'on lui a promis le doyenné.

—Ce jeudi, 16 décembre 1706, me trouvant seule dignité avec M. Pidoux, chantre, le doyenné vacant, les archidiacons absents, le trésorier aussi absent à cause de ses indispositions, j'ai chanté, comme le premier du chœur, l'antienne *O sapientia!* qui est le premier *O*, m'ayant été annoncée à l'ordinaire par M. le chantre.

Le père de Riberoles, assistant de Sainte-Geneviève, est ici d'hier au soir, bien étonné d'apprendre tout ce qui s'y passe; il m'a fait mille complimens de la famille, et m'a parlé des lettres que l'abbé Bossuet lui devoit donner pour moi; il m'a aussi fort entretenu du déplaisir qu'il y a à s'arrêter en cette ville, sous un gouvernement tel que celui qu'on voit commencer; qu'il m'estimoit heureux de ne m'être pas fixé par une maison comme j'avais pensé faire, et qu'il ne me conseilloit pas de me presser. Je ne sais s'il a ordre de MM. Bossuet de me parler de la sorte; il ne s'en explique pas, mais je ne

puis m'empêcher de croire que son discours a rapport à l'abbé Bossuet. Quoi qu'il en soit, n'ayant pas d'argent comptant, c'est pour moi une grande raison de ne pas penser à acheter de maison, mais de demeurer à loyer, comme je suis, en attendant mieux. Le père est venu dans la compagnie du père Brice, un des procureurs de Sainte-Geneviève, pour une affaire qu'ils ont ici perdue il y a six mois, et qu'ils vont porter par appel au parlement de Paris. Ils s'en sont fort entretenus avec monsieur le lieutenant général qui a été leur rapporteur, et s'en retournent lundi prochain.

Tous les honnêtes gens de la ville blâment comme une violence que l'on ait ainsi privé M. Pidoux de ses pouvoirs, dans les circonstances présentes. L'abbé de La Loubère en dit partout les raisons pour adoucir les esprits; et c'est, dit-il, « parce que M. Pidoux a donné un démenti à M. de Meaux, en disant comme il fait, qu'il n'a pas promis à M. de Meaux de lui rendre le doyenné; au lieu que M. de Meaux a dit par tout Paris que le nouvel élu lui en a donné parole positive jusqu'à trois fois : » ce qui fait dire à l'abbé de La Loubère que M. de Meaux ne peut pas confier ses pouvoirs à un homme capable de lui donner un tel démenti. Mais le chantre persiste à dire qu'il n'a jamais donné de parole positive, mais qu'il a fait seulement le compliment qu'on a vu ci-dessus; que M. de Meaux même n'a pas voulu recevoir, en disant qu'il n'en falloit pas venir là; ainsi, que quand il seroit vrai que M. Pidoux auroit donné quelque sorte de parole, M. de Meaux la lui a rendue.

—Samedi, 18 décembre 1706, Quatre-Temps de l'Advent. M. de Meaux a fait aller à Paris cinq ou six ecclésiastiques de son séminaire prêts pour l'ordination, à qui il a donné les Ordres dans la chapelle domestique des jésuites du noviciat, où il est logé tout auprès.

—Dimanche 19, Léger, notaire apostolique, s'est présenté dans notre assemblée extraordinaire après matines, avec une procuration de M. Bailly, chanoine de Saint-

Saintin, nommé par M. de Meaux à la prébende vacante par la mort de M. Charles de Vitry Bosco, sur la démission de M. Hyacinthe Chevallier, qui n'en avoit pas pris possession ; et l'on a conclu de laisser mettre M. Verdun, sacristain, chargé de sa procuration, en possession, pour conserver le droit de Bailly seulement, en refusant de le mettre en possession par notre greffier avec les solennités accoutumées, faute de payer les droits et de présenter les capacités et les titres du récipiendaire. Bailly a pris cette voie afin de se faire un titre pour poursuivre Muidblé, résignataire en cour de Rome, dont les père et mère sont accusés d'avoir recélé le corps de leur cousin de Vitry, mort chez eux à Paris, afin d'avoir le temps de prévenir l'ordinaire à Rome.

—Lundi, 20 décembre 1706, les pères Riberoles et Brice, sont partis de Meaux pour Paris, persuadés par l'instruction particulière de M. le lieutenant général qu'ils ont été bien jugés et justement condamnés à Meaux, et qu'ils ne doivent pas appeler de cette sentence s'ils ne veulent être condamnés à de plus grands dépens. Ce magistrat que j'ai vu ce soir m'a fait le rapport de toute cette affaire par bonté, et j'ai admiré son travail, ses lumières, son équité et sa droiture. Ce magistrat m'a parlé naturellement des pouvoirs ôtés par M. de Meaux à M. Pidoux, en désapprouvant tout à fait cette conduite comme une violence, et m'assurant qu'il en avoit ainsi parlé à l'abbé de La Loubère : interprétant lui-même les prétendues promesses de M. Pidoux à M. de Meaux, de compliment et de paroles d'honnêteté : *sunt verba honestatis*, comme il les appelle ; son avis est donc que sans s'effrayer des menaces de M. de Meaux d'ôter les privilèges, M. Pidoux doit tenir ferme et garder le doyenné dont il ne pourroit pas disposer au gré de M. de Meaux sans se déshonorer et sans faire tort au chapitre, sans le consentement duquel il ne peut pas, dit-il, en honneur, disposer de la place qu'on lui a donnée, ni rendre inutile et sans effet une élection canonique dont le décret est en

bonne forme, approuvé de tous les électeurs unanimement, même de ceux qui avoient donné leurs voix à M. Chevallier, et qui sont revenus et se sont réunis à la pluralité en consentant et approuvant l'élection faite. Ainsi il estime que le chapitre ne doit pas abandonner son élection, mais la soutenir jusqu'au bout, et voir le nouveau doyen en place. Tous les autres magistrats sont de son avis dans tous ces points. Au reste, M. Nicolas Payen, qui est le lieutenant général du bailliage et premier président au présidial de Meaux, homme de lettres et de beaucoup d'esprit, savant jurisconsulte, très-éclairé et très-expéditif dans les affaires, recommandable par sa droiture et par son équité, maître absolu dans son siège, condamne la conduite de M. Phelippeaux, trésorier, à l'égard de l'abbé Bossuet et la mémoire de feu M. de Meaux, et encore plus envers M. de Meaux d'aujourd'hui, après toutes les honnêtetés qu'il a eues pour lui et les grâces qu'il lui destinoit. Il condamne donc jusqu'à son peu de ménagement envers ce prélat dans l'affaire du doyen, et il le condamne encore dans sa prétendue réconciliation et pardon qu'il a été demander; d'avoir affecté de faire un compliment et de se mettre à la tête de huit ou dix personnes, en se donnant sans jugement l'air d'un chef de parti dans le chapitre; que toute sa conduite fait croire qu'il avoit une très-grande passion d'être doyen; que M. de Meaux lui avoit augmenté cette espérance en lui promettant ses voix; que voyant ensuite M. de Meaux lui-même faire une brigue pour M. Chevallier, il s'étoit dépité, avoit renoncé de rage au doyen, comme dit M. de Meaux, et avoit opposé à M. de Meaux même une nouvelle brigue, celle du chantre, au point de la pousser jusqu'à le faire élire doyen. Perdant ainsi à la fois toutes les espérances de son élévation sous ce pontificat, plus grande et plus absolue que sous le précédent, car on sait à présent certainement que M. de Bissy, aujourd'hui évêque de Meaux, ayant goûté M. Phelippeaux, le trésorier, dans ses visites, lui avoit promis de

le faire grand vicaire et official; que M. Phelippeaux, nonobstant toutes ses belles intentions et désirs, à ce qu'il disoit depuis tant d'années, de vivre en simple particulier et sans emploi, avoit accepté les faveurs que M. de Meaux lui avoit proposées, à condition seulement d'en être revêtu après que M. l'abbé Bossuet et le père de Riberoles, auxquels il ne vouloit pas avoir affaire, seroient partis de Meaux; que dans cette vue, M. Navarre avoit été fait vice-gérant, comme en attendant que M. Phelippeaux seroit déclaré official, lequel avoit donné parole à M. Navarre de le faire continuer vice-gérant, quand lui, Phelippeaux, seroit official, comptant de se reposer sur Navarre de toutes les fatigues de l'officialité, comme pour les courses, auditions de comptes, longues audiences, visitations de procès, etc., se réservant les honneurs de la charge, et par là se rendant nécessaire au prélat pour le conseil dans les occasions, et espérant, comme il commençoit de faire, de le gouverner entièrement; de sorte qu'avec ces nobles vues et ces assurances, il ne manquoit à son ambition que de se faire doyen afin de primer partout, tant au chapitre que chez l'évêque; et tel étoit son plan qui est à présent bien renversé: ce qui lui fait dire aujourd'hui que c'est un malheur d'être prêtre, parce que les évêques veulent absolument dominer leur clergé.

— Jeudi 23, M. de Meaux est arrivé de Paris avec MM. l'abbé et le chevalier de Bissy, et M. Chevallier le *Romipète*, vendredi 24. Le prélat a officié aux premières vêpres de Noël, assisté de MM. Blouin le jeune, Pastel et Angilbert, et Léger le jeune, pour la bougie: le cérémonial allant très-mal à l'ordinaire. Au sortir des vêpres, M. de Meaux m'a dit qu'il alloit reprendre le missel, et qu'il destinoit du temps pour cela dans le séjour qu'il feroit ici jusqu'après les Rois; à quoi j'ai répondu que ce seroit quand il lui plairoit, et que tout étoit prêt; il me dit qu'il n'officieroit pas à matines, ni à la messe de minuit, ni à celle du jour de Noël, ni même à matines,

ni à la messe du jour de saint Étienne suivant, mais seulement à toutes les vêpres de ces fêtes. A l'issue de complies, j'avois déjà averti M. le chantre que je me chargeois d'officier à matines et aux trois messes de Noël, ce que j'ai fait avec l'aide de Dieu sans aucune incommodité, le temps ayant été fort doux ; et, comme je n'avois point de rhume, ma voix a paru nette, sonore et forte.

M. de Meaux m'a fait inviter et tous les officians aussi, à aller dîner chez lui. J'ai su du valet de chambre chargé de l'invitation, qu'on ne lui a point parlé d'inviter M. Pidoux, chantre, qui avoit été en procession à l'évêché inviter M. de Meaux aux premières vêpres et qui n'est pas venu dîner. M. Le Jarle qui avoit fait diacre, quoique invité, n'y est pas venu. M. Delpy, sous-diacre, et M. Montargon, sous-chantre, y sont venus. MM. Blouin et Angilbert n'y sont pas venus. MM. Pastel et Léger y sont venus. Le prélat a cette coutume, en faisant inviter à dîner, de faire toujours demander si l'on y viendra, parce que ne voulant pas que son dîner soit perdu, il fait inviter d'autres personnes à la place de ceux qui ont remercié. Ainsi M. de Saint-André, archidiacre, y étoit aujourd'hui, et MM. Fouquet, Filère et Régnier. MM. l'abbé et le chevalier de Bissy faisoient les honneurs de la table, avec MM. La Loubère et Chevallier : M. l'archidiacre, premier en dignité, s'est placé d'abord à la droite de M. de Meaux ; je prenois cependant une place indifférente, mais le prélat a voulu absolument que je me plaçasse à sa gauche, et faisant lui-même les honneurs de sa table, il m'a toujours servi ce qu'il y avoit de plus délicat, et de son bon vin de Champagne, dont il avoit une bouteille en main et l'abbé de Bissy une autre.

Cet abbé a fort gracieusé MM. Fouquet et Filère pendant tout le repas, buvant d'abord à leur santé, les servant avec grande attention et les prévenant en tout, comme les amis solides de l'évêché sur lesquels on peut compter. Le bonhomme Régnier avoit ensuite sa distinction, et après, Léger et Delpy. J'avoue que j'étois un peu

contraint, sentant bien qu'il n'y avoit pas là d'amitié; mais M. de Saint-André n'en recevoit pas davantage, et l'abbé de Bissy m'a fait l'honneur de boire à ma santé comme il a bu à la sienne. Pour M. de Meaux, il nous a traités également, Saint-André et moi, avec une grande distinction par-dessus tous les autres.

Dans la conversation d'avant le dîner, M. de Meaux a dit que les deux frères et les deux sœurs de Vitry avoient rendu témoignage qu'ils avoient vu mourir M. Charles de Vitry leur frère, le mercredi, 9 de juin, veille de la petite Fête-Dieu, 2 heures après-midi, et qu'il y avoit d'autres témoins qui assuroient, au contraire, l'avoir vu en vie jusqu'au vendredi suivant, qui est le jour déclaré de sa mort, mais que le rapporteur l'avoit assuré que ces derniers parloient en donnant prise contre eux et que les premiers témoins promettoient de confondre les derniers, ils osoient venir en confrontation avec eux. Ainsi ce prélat s'assure d'emporter cette affaire.

M. de Meaux a dit aussi que la résignation du canonicat de M. Mailly, faite le 27 septembre dernier, n'avoit pu être portée à Rome, parce qu'alors toutes les voies étoient fermées aux courriers par les ennemis, et que l'on ne croyoit pas qu'elle eût été admise à la daterie avant sa mort arrivée à Châlons-sur-Saône, le 29 octobre 1706; ainsi, qu'il croyoit que ce canonicat demeureroit à M. Trabouillet à qui il l'avoit donné pour remplir le brevet qu'il avoit du roi à cause du serment de fidélité.

A l'issue de complies, j'ai prié M. Pidoux, chantre, d'inviter quelque autre pour faire fonction de célébrant demain à matines et à la grand'messe de saint Etienne, dont je ne pouvois me charger, et ayant joint ensemble M. Régnier, nous l'avons engagé à cet office. MM. Morin, Labbey, Fordrain vouloient que je le fisse, mais je m'en suis dispensé exprès pour n'être pas obligé d'aller demain dîner à l'évêché et éviter ce froid et cette contrainte.

— Ce 26, fête de saint Étienne, à la grand'messe, les offrandes ont été portées à l'ordinaire, par M. le procu-

reur du roi et autres : M. Régnier, célébrant, les recevant ; M. de Meaux assistant dans sa stalle en habit de chœur. En sortant j'ai trouvé le valet de M. de Meaux qui alloit inviter les convives à dîner : il avoit sur son billet MM. Régnier, Sernaut et Filère qui étoient les officians ; MM. Blouin, Pastel, Angilbert et Léger le jeune, qui sont les officiers de l'évêque ; et MM. Léger l'aîné, de Mouhy et Dantan, et encore Montargon, sous-chantre. MM. Régnier, Blouin et Sernaut se sont excusés, les autres se sont trouvés. M. de Saint-André étoit aussi du dîner ; il ne s'y est rien dit ni passé de nouveau.

—Ce lundi 27, M. de Meaux m'écrivit pour l'assemblée du missel qu'il indique à demain mardi 28, 2 heures de relevée, me priant d'avertir les commissaires. C'est La Salle qui m'a apporté le billet, par qui j'ai fait dire à M. de Meaux que j'aurois l'honneur de le voir et de prendre ses ordres dans la journée. Ce valet m'a dit que M. de Saint-André étoit venu dîner hier et avant-hier à l'évêché, sans avoir été invité ; qu'hier, M. de Meaux le voyant se présenter à l'heure du dîner, il avoit dit à lui-même, La Salle, son valet de chambre : « Avez-vous invité M. de Saint-André ? au moins ne vous l'ai-je pas dit ? — Non, a répondu ce valet, je ne l'ai pas même vu, ni ne lui ai parlé. — Pourquoi donc vient-il sans qu'on l'appelle ? répondit l'évêque, que ne nous laisse-t-il en liberté ? » Voilà donc le politique Saint-André qui se fourre et s'empresse, et fait l'homme important et nécessaire à l'évêque.

Il a été établi supérieur de la communauté de Sainte-Geneviève, des Filles de la Ferté-sous-Jouarre, comme étant une maison de son archidiaconé. M. Pidoux, chantre et nouveau doyen, étant, l'année dernière, en visite à la Ferté même, y fut fait supérieur de cette communauté par M. de Meaux. Il est vrai qu'il n'en a pas fait les fonctions, mais à cause de l'affaire du doyenné, comme on lui a révoqué ses pouvoirs, on lui a de même ôté cette supériorité. Il ne s'en soucie guère : il se plaint seulement qu'on la lui ait ôtée sans lui en parler.

—Mardi, 28 décembre 1706, j'ai joint M. de Meaux pour le préparer au rapport du soir, afin qu'instruit de tout, il appuyât les délibérations communes de nos assemblées; j'y menois M. Treuvé, théologal, qui marche d'un long pied en cette affaire, et qui ayant la mémoire plus fraîche de ces détails infinis, relève à propos ou appuie davantage les choses où j'oublie quelques circonstances. M. de Meaux est entré dans toutes nos décisions sur le retranchement des fêtes, même chômées, sur la nouvelle addition des saints du diocèse, et sur le retranchement de tant de martyrs de Rome, principalement des mois de juin, juillet et août. Je lui ai assuré que tous nos députés étoient avertis et ne manqueroient pas de venir, M. Pidoux même, et M. Phelippeaux, à qui j'avois donné part de la lettre, et qui dirent qu'il ne falloit pas rompre avec M. de Meaux.

Ce mardi donc, 28 décembre 1706, à 2 heures de relevée, j'ai fait à M. de Meaux le rapport du calendrier en présence de MM. Pidoux, chantre, nouveau doyen; Phelippeaux, trésorier; Treuvé, théologal; Fouquet et Filère, et même M. Chevallier, grand vicaire du prélat, que j'y avois invité exprès, à cause des fêtes à retrancher. J'avois minuté mon rapport pour être plus précis et plus court; M. de Meaux a approuvé tous les principes posés sur la diminution des fêtes, et il est convenu d'ôter d'abord saint Sébastien, saint Joseph, sainte Anne, sainte Madeleine et saint Nicolas. Il a demandé du temps pour délibérer sur saint Laurent et sur saint Louis, et il est demeuré d'accord de ne pas rétablir saint Mathias, saint Barthélemi, saint Thomas. La nouvelle addition des saints locaux a passé sans aucune difficulté; de même le retranchement des martyrs de Rome et les saints douteux ou inconnus, comme saint Maur, 15 janvier; saint Alexis, 17 juillet; sainte Marguerite, 20 juillet; et des translations qui chargeoient inutilement le calendrier, comme celle de saint Benoît, de saint Denis et de saint Nicolas, et ainsi du reste expliqué dans mon rapport; et cette séance a duré jusqu'à 6 heures et demie du soir.

—Mercredi, 29 décembre 1706, encore 2 heures de relevée, l'assemblée indiquée d'hier a recommencé; j'y avois invité de nouveau MM. Pidoux et Phelippeaux qui, s'étant hier retirés avant la fin de la séance, n'avoient pas su qu'elle étoit continuée à ce jour; ils s'excusèrent de revenir sur la longueur à laquelle ils ne pouvoient fournir : mauvaise excuse : la vraie raison de l'absence de Phelippeaux, c'est qu'il ne peut se résoudre à paroître dans une assemblée s'il n'y prime, s'il n'y tient le bureau, s'il n'y décide; mais pour venir écouter et approuver, c'est ce qu'il n'aime pas. Tant mieux : nous en voilà délivrés, et nous n'avons plus à le consulter dans toute la suite de cette correction ni même de l'impression.

J'ai exposé ce qui restoit du calendrier : c'est le nouveau choix des saints illustres qu'on y mit, comme saint Cyrille d'Alexandrie, saint Justin, martyr; saint Pothin, sainte Blandine, saint Irénée, saint Césaire, saint Mamert, sainte Radegonde, sainte Clotilde, saint Cloud et peu d'autres, qui tous ont été approuvés sans aucune difficulté, parce que j'avois eu grand soin de faire voir combien nous avions été sobres dans ce choix; plus que Cluny, qui avoit pris tous les moines; plus que Paris, qui avoit pris tous les saints de France; plus que Sens, qui n'avoit rien voulu laisser des saints illustres de tous les Ordres pour faire un bréviaire savant : au lieu que nous nous étions contentés de faire un triage simple et petit de tout cela; ce qui a réussi et a été approuvé.

On a passé ensuite aux grades et solennités des fêtes, et notre projet a été unanimement approuvé, dont je ne dirai rien ici davantage, parce que tout est expliqué dans mon rapport dont je garde la minute. Je dirai seulement qu'ayant extrêmement insisté pour élever le dimanche au-dessus des fêtes chômées, et en ayant exposé avec soin toutes les raisons prises des anciens canons, des capitulaires, des constitutions des papes et des auteurs des rits ecclésiastiques, j'ai gagné le point principal et le plus essentiel, d'établir un nouveau grade qui sera le quatrième

sous le nom de *Festivum*, comprenant toutes les fêtes chômées, et nommément le saint dimanche à la tête de toutes, et qui aura aussi la préférence sur toutes ces fêtes sans exception, hors sur celles qui sont dans les degrés supérieurs d'annuel et de solennel : et c'est ce qu'il y avoit ici de plus important

Tout étant ainsi décidé : « Il ne nous reste, dit M. de Meaux, qu'à tenir la copie prête pour l'imprimeur. — Je n'attends pour cela, lui dis-je, Monseigneur, que la nouvelle édition du missel de Paris, dont la plus grande partie doit entrer dans cette nouvelle réforme. » Et en même temps le prélat a donné ordre qu'on me le fit venir dans huitaine. « Cependant, je vais, lui dis-je encore, Monseigneur, vous préparer deux mémoires à consulter sur les proses et sur les fêtes chômées, pour consulter à Paris; et j'aurai l'honneur de vous les apporter au premier jour, vous priant de m'accorder votre audience. — Vous serez le bien venu, a-t-il dit; adieu. »

— Jeudi, 30 décembre 1706. M. Hyacinthe Chevallier, prêtre du diocèse de Mende, né en 1660 ou 1661, grand vicaire de M. de Meaux, a été mis aujourd'hui en possession de la prébende de feu M. Richer, doyen.]

1707.

— Samedi, 1^{er} janvier 1707. M. de Meaux a reçu à l'ordinaire les complimens de M. de Thémînes, maire de la ville, à la tête du corps de ville; ceux de tous les particuliers du chapitre; et j'y ai été aussi seul de mon côté; et, après avoir quitté M. de Meaux, j'ai été à la chambre de M. l'abbé de Bissy où j'ai aussi trouvé M. le chevalier de Bissy; grands complimens de toute part et bonne réception.

— Dimanche, 2 janvier, M. de Meaux a regalé les principaux magistrats dont étoit M. de Thémînes. Les jours

suivans, l'abbé de Bissy a été voir les premiers de la ville, montrant à chacun des lettres de quelques religieuses de Notre-Dame où elles parlent de la promesse faite par M. Pidoux, chantre, à M. de Meaux, de lui faire sa démission du doycnné; mais ces lettres ne prouvent rien, puisque ce ne sont que des oui-dire et des rapports. Il paroît seulement que ces messieurs ont une grande passion de faire croire à tout le monde que le doycnné a été promis à M. de Meaux; et ils disent partout que M. de Meaux n'est pas fâché qu'on ne lui ait pas tenu parole et qu'il ne se soucie aucunement d'avoir le doycnné; mais il dit qu'il se plaint avec raison de ce que M. Pidoux assure qu'il n'a pas promis d'en faire sa démission, et que c'est pour cette raison qu'il lui a ôté ses pouvoirs, parce qu'il lui donne un démenti dans le public: ce qui est une faute qu'il juge digne de punition, et au moins de la peine d'être privé de ses facultés.

—Lundi, 3 janvier 1707, sur le soir, j'ai été voir M. de Meaux et lui dire que les mémoires qu'il m'avoit demandés étoient prêts; il m'a donné heure à demain mardi, issue de la grand'messe: pour appuyer toujours davantage ce que je dis, j'ai été ce soir même faire la lecture de mes mémoires à M. le théologal, qui les a fort approuvés. Dans celui sur les proses, je fais voir quel est l'abus des proses, qu'il n'y a rien qui leur soit favorable, et, qu'au contraire, il y a un statut dans les premiers us de Cîteaux, et dès sa naissance, qui défend d'en jamais dire à la messe, et un autre statut de 1687 par lequel les quatre proses de Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu et des Morts, mises à la fin du missel de Cîteaux, imprimé à Paris cette année-là chez Léonard, pour être dites par les particuliers à dévotion, ont été ôtées de cette dernière édition, avec défense de les dire jamais dans l'Ordre de Cîteaux; que tout étant contre les proses, c'est la seule chose importante à réformer dans le missel, digne du zèle d'un prélat appliqué à ôter tous les abus et à rétablir la pureté des usages de son église, comme celle de Meaux,

dans laquelle la prose des Morts n'a point été dite avant l'an 1642, et ne se trouve pas encore dans nos anciens missels : ayant été fourrée, contre notre usage, dans la dernière édition de 1642. Cet espace si court ne pouyant prévaloir sur toute l'antiquité.

—Mémoire pour ôter les fêtes de saint Laurent avec son jeûne, et de saint Louis : la principale raison d'ôter ces deux fêtes, comme les autres déjà marquées, c'est à cause de la moisson qui a déjà obligé d'en ôter l'obligation, et même d'entendre la messe par toute la campagne, et encore pour les habitans des villes qui ont des moissons à faire : de sorte que déjà ces fêtes ne s'observent point du tout, si ce n'est par les prêtres, religieux et religieuses, ce qu'ils continueront de faire en les retranchant tout à fait. Pour saint Louis, ceux de la ville même épiscopale n'en font point fête : ils se contentent d'entendre une basse messe dès 5 heures du matin, et aussitôt les boutiques s'ouvrent et chacun est à son travail. J'ai insisté sur ces deux fêtes du mois d'août, parce qu'il y en a trois autres qu'on ne peut ôter : saint Étienne, 3 août, l'Assomption 15, et saint Fiacre le 30, ce qui mérite une grande considération. Je n'ai pas oublié les fêtes d'apôtres, par la convenance de l'égalité du culte à établir entre eux, qui demande qu'ils soient tous chômés : sinon par la même raison d'égalité de culte, en laissant chômées et comme en un ordre supérieur les fêtes de saint Pierre et saint Paul, de saint Jean l'Évangéliste, de saint Jacques le majeur, et de saint André appelés à l'apostolat, et *qui videbantur columnæ esse ecclesiæ*. Oté les trois autres fêtes de saint Jacques et saint Philippe, 1^{er} mai; de saint Mathieu, 21 septembre; de saint Simon, saint Jude, 28 octobre, qui demeureroient en égalité de culte avec saint Mathias, saint Barthélemy et saint Thomas. M. de Meaux a écouté tout cela avec patience, approuvant toutes ces vues et nous promettant incessamment sa décision, ce mardi matin 4 janvier.

—Ce mercredi, 5 janvier 1707, j'ai été nommé au cha-

pitre, où je présidois, pour faire fonction de célébrant à la fête de l'Épiphanie; et je l'ai fait ce jour même aux premières vêpres; le 6, jour de la fête, à matines et à la messe à laquelle M. de Meaux étoit présent, et encore aux deuxièmes vêpres où ce prélat se trouva aussi.

—Vendredi, 7 janvier 1707, l'abbé de Gomer de Lusancy s'est déterminé à demeurer curé de Fontenay-en-Brie et à quitter son canonicat de la cathédrale de Meaux, qu'il a résigné en cour de Rome en faveur de M. Durand, curé de Charmentray, avec réserve de 200 liv. de pension; et M. Durand a résigné sa cure de Charmentray à M. Sebouville, curé de Segy, cousin des Lusancy. L'abbé de Gomer a pris le parti de garder la cure de Fontenay, qui est d'un grand revenu, n'ayant pu obtenir de M. l'abbé de Rouvroy, patron en qualité d'abbé de Chaage, la permission de la donner à son cousin Sebouville, ne pouvant se résoudre à voir sortir de leur famille un revenu de 3,000. livres. D'ailleurs M. de Meaux avoit la parole de l'abbé de Rouvroy, qui avoit promis au prélat de le faire maître de cette cure, et il la vouloit donner ou au curé de Rouvres, Claude Dangy, ou à M. Lamy, curé de Germigny-sous-Coulombs, destinant à M. de la Josse, curé de Germigny-l'Évêque, la cure de Germigny-sous-Coulombs, et celle de Germigny-l'Évêque à M. Sebouville; toute cette disposition étoit publique: l'abbé de Gomer le savoit comme tout le monde; son zèle pour être curé s'est réveillé pour ne pas perdre 300 liv. de rente.

—Samedi, 8 janvier 1707, M. de Meaux a donné des lettres de vice-gérant amovible *ad nutum*, à M. Hardouin Bailly, conseiller au présidial de Meaux, et déjà nommé chanoine par M. de Meaux à la place de feu M. de Vitry le bossu; et il a donné de pareilles lettres de promoteur à M. de Mouhy, chanoine; après avoir été fort pressé par M. Navarre de le décharger de la vice-gérance, et par M. Cathol de le décharger du promotariat: voilà donc enfin tous les changemens faits à cause du chagrin de l'élection du doyen: savoir M. Pidoux privé du grand

vicariat et même de ses facultés ; M. Phelippeaux privé des bonnes grâces de l'évêque, auprès duquel il étoit le maître , privé aussi de la supériorité des Ursulines et de tout pouvoir ; M. de Moreri, chassé de l'Hôtel-Dieu, qui se met en ménage, etc...

—Lundi, 10 janvier 1707, MM. Bailly, vice-gérant, et de Mouhy, promoteur, ont été mis en possession de leur nouvelle charge au siège de l'officialité, les procureurs postulans présens. M^{me} la lieutenant générale m'a fait l'honneur de me venir voir avec mille amitiés. M. le lieutenant général me fit aussi cet honneur, mardi dernier du matin, et il me dit qu'il savoit de bonne part que M. Guillaume Léger, chanoine, ci-devant curé de Trilport, dit Larage, avoit été d'abord à M. l'évêque de Meaux lui offrir sa voix et celle de son neveu aussi chanoine, disant : « Il paroît, Monseigneur, que les uns veulent doyen M. Phelippeaux, et les autres M. Morin. » Puis ajoutant comme au nom du chapitre, car il parle toujours ainsi dedans et dehors le chapitre comme s'il en étoit le gérant : « Et nous, Monseigneur, nous ne voulons ni de l'un ni de l'autre ; mais nous vous en demandons un de votre main, et je viens vous offrir ma voix et celle de mon neveu. » M. de Meaux avoit été voir M. le lieutenant général la veille, et il ne faut pas douter que c'est de lui-même qu'il a appris ces circonstances mémorables, et il disoit que, dans cette conduite de Larage, il ne paroissoit qu'intérêt, jalousie, et mépris de sa compagnie.

—Vendredi, 14 janvier 1707, l'abbé de Gomer de Lusancy, partant pour Paris, a fait dire au chapitre qu'il s'en alloit faire sa charge de conseiller en la chambre souveraine des décimes ; qu'il avoit opté le canonicat ayant déjà fait une révocation de la résignation qu'il avoit faite il y a huit jours ; qu'il avoit résigné la cure de Fontenay sans qu'on dise encore à qui, et que pour l'année dernière, il s'en tenoit au revenu de Fontenay, et promettoit de rendre compte du revenu de sa prébende

qu'il avait reçu l'année dernière. Au reste, chacun se moque bien par la ville de cette légèreté d'un esprit qui ne sait à quoi se tenir, et qui est curé et puis ne l'est plus en huit jours : la matière est assez grave pour avoir pris sa résolution de plus loin.

Dans cette semaine, M. de Meaux a fait encore des visites, à cause du nouvel an, chez M. le procureur du roi, de Vernon, chez M. Roussin et autres, et notamment chez M. de Thémînes, maire de la ville, et chez M. de Rutel. On s'est étonné de ces deux dernières visites, parce que M. de Meaux, étant encore à Paris, avoit écrit qu'il prétendoit faire faire, dans la présente année 1707, les visites de l'archidiaconé de France, et y employer les revenus de ce bénéfice. La Loubère fut le porteur de cette nouvelle à M. et à M^{me} de Thémînes, leur disant que le plus court seroit de céder dès à présent cet archidiaconé à M. de Meaux, puisque ce bénéfice ne leur apporteroit plus aucun émolument, ce prélat étant résolu d'en employer les revenus aux frais des visites. M^{me} de Thémînes répondit froidement que son frère ne céderoit point son archidiaconé, et qu'elle n'y consentiroit jamais; que M. de Meaux n'en savoit pas plus que trois évêques, ses prédécesseurs, qui avoient bien aussi demandé ce bénéfice sans l'obtenir, et qui avoient laissé jouir son frère en repos, sans l'inquiéter, ni lui, ni sa famille, et se contentant du droit de procuration pour les frais des visites, sans toucher au reste du revenu. Et La Loubère a été éconduit avec cette réponse.

Depuis l'arrivée du prélat à Meaux, cette affaire a été renouvelée. M. de Rutel a fait M. de Meaux maître de l'archidiaconé, disant qu'autant qu'il y avoit d'intérêts à cause de sa femme, il consentoit que M. de Meaux en disposât à son gré. M. de Thémînes a fait aussi un compliment à peu près semblable; mais il ajoutoit que M^{me} de Thémînes ne le vouloit pas, et il a eu grand soin de répandre par toute la ville cette opposition de sa femme. Cela étant ainsi connu tout publiquement, M. de Meaux

n'a pas laissé d'inviter depuis, à sa table, MM. de Thémines et de Rutel, et enfin il les a même été voir comme j'ai dit.

—Ce vendredi soir, j'ai été prendre congé de Sa Grandeur et lui souhaiter un bon voyage, lui redemandant mes instructions sur les nouveaux catholiques de ce diocèse, qu'il m'a promis encore de me rendre dans un plus grand loisir à son premier voyage.

Ce prélat est ainsi parti de Meaux ce matin, samedi, 15 janvier 1707, pour Paris, où il doit, dit-on, attaquer l'exemption du chapitre, s'en étant déclaré même à M. le cardinal de Noailles; mais dans son séjour il n'en a rien dit, ni ses gens; il faut tout attendre de Paris. Cependant M. Pidoux, chantre, élu nouveau doyen, est à Paris, y attendant ses bulles qu'on lui promet incessamment. Il y est allé exprès pour marquer en personne à tous ses amis, aux Missions-Étrangères et ailleurs, sa résolution de demeurer doyen; voulant aussi les détromper des préventions de M. de Meaux et des bruits qu'il avoit répandus de sa promesse de céder ce doyenné au gré de l'évêque. Voilà donc la grande affaire sur laquelle les deux contendans en présence vont instruire leurs amis, chacun dans leur ordre.

—Ce lundi, 17 janvier 1707, le nouveau doyen est revenu de Coulommiers, voir sa famille, et non de Paris où il n'a pas été, et où il ira seulement après sa prise de possession pour les raisons ci-dessus; mais ayant avis de la prompte arrivée de ses bulles, il avoit envoyé son laquais à son banquier, et il a enfin reçu ses bulles du doyenné de Meaux où il attendra le retour de Bailly, vice-gérant, étant actuellement à Paris, pour les faire fulminer. Cependant il reçoit déjà des complimens de toute part sur ce sujet qui le réjouit fort, et lui assure enfin sa place, dont il se gardera bien de se laisser dépouiller.

Les bulles sont datées : *3^e Idus septembris* : c'est le 11 septembre 1706, qui est précisément le jour de l'arrivée du courrier chargé d'en porter le mémoire à Rome,

et parti de Paris le 24 août de devant : elles coûteront 500 livres en tout. Le banquier a avoué qu'il s'est trouvé quelque empêchement à Rome, et il n'a pas voulu dire d'où il venoit, faisant néanmoins bien entendre que ce ne pouvoit être que de la part de M. de Meaux.

—Mercredi 19, au chapitre, on nous a apporté la lettre de cachet du roi, écrite à M. de Meaux, pour faire dire le *Te Deum* au sujet de la naissance de Monseigneur le duc de Bretagne, dont la lettre dit que M^{me} la duchesse de Bourgogne est accouchée le samedi, 8 janvier, 7 heures du matin, à Versailles. M. Pidoux, chantre, présidoit : nous avons pris jour à demain, fête de saint Sébastien, issue de vêpres, pour le *Te Deum*; sans parler de celui qui chanteroit les collectes, ne voulant pas, moi, me proposer moi-même, et me réservant d'en faire honnêteté à M. Phelippeaux, trésorier, à moins que, ne voulant pas s'y trouver, je ne fusse obligé, comme le premier du chœur, de faire cette fonction.

—Donc, ce 20 janvier 1707, fête de saint Sébastien, comme on alloit après *Magnificat* à la station, j'ai dit à M. le trésorier que s'il vouloit être au *Te Deum*, je le priois de chanter les collectes ; il me répondit comme m'en laissant le maître ; j'insistai en lui répliquant que je le priois de le faire, espérant qu'il n'en seroit pas fatigué : il l'a fait aussi, et fort bien.

—Ce mercredi, 26 janvier 1707, 5 heures du matin, est mort M. Antoine-Olivier Navarre, chanoine, fils d'un riche laboureur de Villeroy, premièrement curé de Saint-Thibaut, puis de Varedes, et fait chanoine par feu M. Bossuet en 1699, à la condition de se charger de l'instruction et de la messe des pauvres de l'hôpital-général de Meaux, et de les soulager de ses aumônes ; ce qu'il a fait jusqu'au dernier jour de sa vie. Il étoit revenu de Paris depuis sept ou huit jours, la poitrine fort échauffée ; il ne laissa pas d'assister encore à l'église, à la grand' messe, vendredi 21 janvier ; mais ce soir-là même, à l'issue des vêpres, il fit demander la permission d'user de

bouillon gras, et s'alita ; la fluxion s'est formée sur la poitrine avec inflammation et une grande fièvre qui l'a mis à la mort le sixième jour. Hier mardi, 9 à 10 heures du soir, il reçut l'Extrême-Onction d'abord, puis le Saint-Viatique, en gardant toujours une grande présence d'esprit et une attention continuelle à Dieu ; il est mort dans les plus grands sentimens de piété, sans rien donner à l'église.

L'on nous a assemblés au chapitre avant 8 heures. M. le président Macé, qui a épousé sa cousine, est venu annoncer sa mort, disant qu'il s'est trouvé un testament fait à Varedes, lorsqu'il y fut malade à la mort, qui ne regarde que la famille, et qu'il n'y a aucune autre disposition où le chapitre, ni l'Église ait intérêt. M. Pidoux a assuré la compagnie qu'il lui avoit administré les derniers sacremens, que le défunt avoit reçus avec piété. M. Phelippeaux le jeune a dit qu'il l'avoit prié de demander de sa part, à Messieurs, qu'il fût mis en terre auprès des fonts. M. le président Macé a ajouté qu'il venoit prier la compagnie, de la part de toute sa famille, de faire au défunt des funérailles avec les honneurs accoutumés, dont il se chargeoit de la dépense. Puis j'ai été prié de faire fonction de célébraut aujourd'hui, issue de vêpres, aux vigiles ; demain jeudi au convoi, messe et enterrement : ce que j'ai accepté.

—Je viens en effet de faire cette fonction aux vêpres et vigiles des morts, M. Phelippeaux, trésorier, présent, qui ce matin ne s'est pas trouvé au chapitre, évitant une pareille fonction à cause de ses infirmités ; et ce jeudi 27, j'ai fait la levée du corps, porté l'étole au convoi, dit la messe dessus le corps et fait l'enterrement : M. de Saint-André, archidiacre de Brie, et M. Phelippeaux, trésorier, présens ; en présence aussi d'une grande assemblée, où étoient MM. le lieutenant-général Payen ; Mutel, lieutenant de police ; Macé, président de l'élection ; Thémimes, maire de la ville ; Roussin, conseiller et élu, et plusieurs autres personnes de tout rang et condition, même les premières dames de la ville.

—Vendredi, 28 janvier 1707, M. Pidoux, chantre, élu doyen, prié par feu M. Navarre d'écrire à M. de Meaux, qu'il mouroit plein de respect pour Sa Grandeur, vient de me dire qu'il lui a écrit, en effet, pour cette raison, et que profitant de cette occasion, il lui a donné avis de ses bulles, le priant de lui donner le moyen de les faire bientôt fulminer.

— Samedi 29, fête de saint François de Sales, j'ai été prié de dire à Sainte-Marie la messe de communauté, ce que j'ai fait, et j'y ai donné la sainte communion à tout le couvent en grand nombre. M. l'abbé de La Loubère y a fait le soir le panégyrique du saint avec applaudissement, et après cela M. de Saint-André a donné la bénédiction du Saint-Sacrement.

—Dimanche 30, M. Pastel a donné à souper à l'abbé de La Loubère, avec MM. Treuvé, Fouquet, Delpy, Roussin et mon cousin. M. Bailly, arrivant de Paris, y est venu chercher La Loubère, et il a été retenu à souper. Il avoit déjà reçu la requête du nouveau doyen pour les bulles, l'étant allé voir en arrivant, et lui dire l'intention de M. de Meaux, qu'avant que d'y procéder il reconnût en présence de témoins, et avouât qu'il étoit vrai qu'il avoit promis son doyen à M. de Meaux; à quoi le nouveau doyen s'étoit accordé.

Dès ce soir donc, avant que la compagnie se séparât, La Loubère invita MM. Fouquet, Treuvé, Pastel et Delpy de le venir voir à l'évêché demain 2 heures après midi, et il chargea Bailly d'y convier pareillement MM. Payen, lieutenant-général; Roussin, conseiller, et de Vernon, procureur du roi, disant à ceux-ci le sujet de l'assemblée. Lundi matin Saint-André y fut aussi invité, sans qu'on lui expliquât le sujet, mais il s'en excusa, partant pour la campagne.

— Ce lundi 31, 2 heures après midi, M. le lieutenant général rencontrant M. Morin, le médecin, le mena avec lui à l'évêché sans lui dire pourquoi, et ils y trouvèrent les nommés ci-dessus assemblés, Bailly lui-même,

vice-gérant, de Mouhy, promoteur, arrivant un moment après, et l'abbé Pidoux arrivant le dernier comme le patient. Lequel avouant nettement qu'il avoit offert jusqu'à deux fois à M. de Meaux de lui remettre le doyenné en faveur de la paix, pour lui réconcilier ceux de messieurs du chapitre qui étoient mal avec lui, et pour sauver les privilèges de l'Église, disant qu'il avoit toujours eu cette volonté sincère, mais que sa famille et ses amis l'avoient détourné d'en venir à l'exécution; il alla ensuite s'embarasser dans un long discours d'un quart d'heure pour excuser sa conduite, ce qui déplut tellement à l'abbé de La Loubère, que, prenant un ton bien haut, il lava la tête au nouveau doyen, lui reprochant de lui avoir dit à lui-même, en présence de M. de Mouhy, que M. de Meaux ne se souvenoit pas toujours bien des choses, et qu'après lui avoir demandé le doyenné, il lui demanderoit encore la chantrerie, puis son canonicat et enfin son patrimoine.

Cette altercation irrita les esprits. M. Pidoux s'en alla mécontent; M. La Loubère dit aussi qu'il n'étoit pas content, et qu'il ne pouvoit s'empêcher de mander à M. de Meaux l'état des choses, dont assurément il ne seroit pas satisfait: tous néanmoins parurent contens.

Ce lundi même la requête a été communiquée au promoteur de Mouhy qui l'a répondue favorablement, ne mettant aucun empêchement à lui accorder ses fins.

— Ce mardi matin, Bailly dit que tous les actes sont prêts et qu'il n'y a qu'à les signer. Maciet, notaire, greffier du chapitre et servant de secrétaire, convient aussi que tout est prêt, mais il ajoute qu'il n'y a rien de signé et que La Loubère attend un dernier ordre de M. de Meaux.

— Ce mercredi, on avoue sous cape qu'il y a un nouvel ordre de l'évêque. La Loubère a reçu une lettre de ce prélat par laquelle il lui mande que son honneur lui est plus cher que sa vie, et que n'étant pas satisfait du discours embarrassé de M. Pidoux, il veut qu'il lui donne sa déclaration par écrit où il avouera qu'il lui a promis

deux fois le doyenné, Voilà où l'on en est. Ce soir mercredi, le chantre que je viens de voir ne sait pas eet ordre ; il le craint, mais il en passera par tout ce qu'on voudra, pour se voir libre possesseur dans le doyenné ; il se plaint qu'on l'abandonne , personne du ehapitre ne s'étant porté pour médiateur ou eoneiliateur ; mais on a raison de ne se pas mêler dans la querelle d'autrui ; il s'est jeté dans cet embarras sans conseil et par indiscretion, il faut qu'il s'en tire comme il pourra.

L'abbé de La Loubère a tort d'outrer les choses : il suit trop son naturel gascon , fier , hautain et méprisant ; eet échantillon nous fait eonnoître ee que nous en devons attendre. Tous les témoins de la déelaration du nouveau doyen, eeclésiastiques et laïques , eonviennent tous unanimement qu'elle a été elaire et nette, et qu'elle est suffisante. Pourquoi est-il plus délicat qu'eux ? En sait-il plus que M. le lieutenant-général, en fait de réparations ? Il n'agit donc de cette sorte que par un esprit de Gascon insolent. Dieu nous garde de tomber dans de pareilles mains ! Vivons avec eux dans une liberté entière, en les honorant fort extérieurement, eomme e'est la passion des Gascons, mais sans nous fier à eux, sans en rien attendre, ni leur rien demander, sans liaison et sans dépendanee.

—Lundi dernier, 31 janvier 1707, au ehapitre, M. Pidoux, chantre, présidant, j'ai été prié de faire fonetion de célébrant le jour de la Purification, et ee mardi j'en ai fait l'offiee aux premières vêpres, et mercredi à matines, puis à la procession et à la bénédietion des cierges, à la grand'messe, à vêpres et à l'antienne ; tout le monde remarquant que je suis le grand tenant pour l'offiee de la eathédrale aux annuels et solennels. Le bruit est maintenant répandu par toute la ville que M. Pidoux, chantre, a fait sa déelaration et aveu en présenee de douze témoins ; chaeun trouve ce traitement très-rude, et l'on convient que ce gouvernement est un gouvernement de Roboam, où l'on affecte de se faire craindre ; mais la vérité est que l'on se fait aussi haïr : car on rappelle présen-

tement tout ce qui s'est fait dans les visites contre les curés et, en joignant cette conduite passée avec la présente, l'on en conclut ce qu'on vient de dire.

J'apprends ce soir que M. de Meaux a mandé à l'abbé de La Loubère qu'il n'est pas content de la déclaration de M. Pidoux, que son honneur lui est plus cher que sa vie, qu'il la veut nette, pure et simple, et par écrit.

— Ce jeudi 3 février 1707, cet ordre a été expliqué à l'abbé Pidoux; il a pris le parti de s'y soumettre, quelque répugnance qu'il y eût, et aussitôt il a fait une lettre à M. de Meaux qu'il m'a montrée, contenant sa déclaration avec les motifs qui la lui ont fait faire, savoir pour empêcher le prélat d'attaquer les privilèges comme il en menaçoit le chapitre, si on ne lui donnoit le doyenné, et autres raisons. L'abbé de La Loubère a rejeté tout ce préambule de raisons, insistant que la déclaration fût pure et simple; mais M. Pidoux persiste de son côté à déduire ses motifs, disant que son honneur y est intéressé. Cependant tout demeure là.

— Ce vendredi, 4 février, le nouveau doyen envoie à Coulommiers, priant son frère, Montauglan, de le venir voir, pour se déterminer d'une manière ou d'autre avec lui, et sans doute par l'avis des philipotins qui sont leur conseil ordinaire.

Au chapitre, sur la résolution prise de faire aujourd'hui et demain le second service solennel pour feu M. Navarre, j'ai été prié d'y officier comme au premier, ce que j'ai fait dès ce soir aux vigiles, et je viens d'en chanter la messe ce samedi.

Dès hier soir vendredi, M. de Montauglan est arrivé à Meaux, et aussitôt il a été voir M. l'abbé de La Loubère, avec qui il a longtemps disputé sans rien conclure.

Cependant il s'est tenu une assemblée chez M. Morin, le médecin, de MM. Phelippeaux, trésorier; Labbey, Sernaut, Morin, chanoine, avec les demoiselles Morin et Urbain. Ils sentent le temps approcher que la chantrerie va se donner, et les Morin font leurs derniers efforts pour

l'avoir. L'abbey, leur grand briguant, se remue fortement et sollicite tout le monde, même les philipotins, qui demandent si Morin sera agréable à l'évêque.

M. de Montauglan doit aller lundi prochain à Paris, voir M. de Meaux, et convenir avec lui des termes dont il veut que la déclaration du nouveau doyen, par lettre, soit conçue; et cependant sommation à Maciet, greffier de l'officialité; de rendre à M. Pidoux sa requête, répondue comme elle est par de Mouhy, promoteur.

C'est l'avis de M. Barré, lieutenant-criminel, qui presse les deux frères de pousser l'affaire et d'en avoir raison par les voies de la justice, mais c'est un mauvais conseil pour continuer une division scandaleuse entre M. l'évêque, le doyen et le chapitre; au lieu qu'il la faut faire cesser au plus tôt, ce qui dépend uniquement de la lettre qu'on demande au nouveau doyen. Au reste, la fin et le désir de l'élu est d'être en place; il n'y a plus qu'à considérer le moyen le plus court d'y arriver, et c'est certainement celui de donner à M. de Meaux la satisfaction qu'il demande, et dès aujourd'hui le doyen est en place; au lieu que la voie de la justice est longue, coûteuse, et cause des soins et des chagrins à l'infini, et cependant on se moque d'un homme qui ne peut arriver à la place qu'il a tant désirée, au lieu qu'étant au plus tôt en possession, on oublie tout ce qui s'est passé auparavant, et on dit: « Le voilà en place, quelque peine qu'on lui ait faite. » J'ai vu exprès aujourd'hui soir le doyen, pour le porter à ce dernier avis. M. Roussin, qu'il a été ensuite consulter, est entré entièrement dans ma pensée, lui disant qu'il n'y avoit pas autre chose à faire; M. le lieutenant général de même, et tous les gens sages. C'est rendre service à M. de Meaux même que de tout porter à la paix: il a aussi mandé qu'il vouloit que cela finit. Ce soir, Bailly, son vice-gérant, a été presser M. Pidoux de finir, parce que lui, vice-gérant, s'en allant à Paris lundi prochain, pour son procès, ne sait plus quand il reviendra.

—Ce dimanche, 6 février, 1707, M. Roussin a été chez

le nouveau doyen, l'exciter à finir : on en est convenu. Il fait donc une lettre à M. de Meaux, portant sa déclaration pure et simple de l'offre qu'il a faite de son doyenné à M. de Meaux jusqu'à trois fois, dans le désir qu'il avoit d'entretenir la paix et de sauver les privilèges. L'abbé de La Loubère et le conseil de l'évêque l'ont ainsi agréée; et tout va finir ainsi.

—Ce lundi 7, allant à matines, je joins M. Pidoux, qui me confirme cette amiable conclusion, et que M. de Montauglan va partir pour Paris, se chargeant lui-même de porter la lettre de son frère à M. de Meaux, qui est une honnêteté de plus qu'ils sont résolus de lui faire.

Au retour de matines, j'ai vu M. de Montauglan fort piqué sur le point d'honneur, mais consentant à la lettre, parce qu'elle est tournée, dit-il, à sauver l'honneur de son frère et de sa famille; il m'en a fait lecture, et il se prépare à partir pour Paris, où il doit voir M. de Meaux à qui l'on est convenu que M. Bailly, vice-gérant, partant aussi ce matin pour Paris, rendra la lettre. Avant son départ il a fait et signé tous les actes nécessaires pour la fulmination des bulles, tous en date de ce matin. M. Pidoux, muni de ces actes, est allé voir tous ces messieurs, les priant de le recevoir aujourd'hui au chapitre.

Ce lundi donc, 7 février 1707, M. Pidoux a été reçu doyen au chapitre, après lecture de ses bulles et de tous ses actes, sans aucune difficulté, et de l'avis unanime de toute la compagnie; il y a été mis à sa place de doyen, et il a été conclu qu'il sera installé au chœur par M. le sous-chantre, pendant l'office de vêpres : ce qui a été fait à son grand plaisir.

—Ce mardi soir, 8 février, j'ai régalé le nouveau doyen, et avec lui MM. Morin, chanoine et médecin; Roussin, Urbain, chanoine et président; M. Pastel et mon cousin, et les dames Gallois, Morin et Urbain, qui tous ont paru contents et du régal et du vin, dont on a bien bu. Ce repas a fait du bruit : on dit que tout le monde en parle comme d'une assurance que je veux avoir la chantrerie. Ce

mercredi même, l'abbé de La Loubère m'en a parlé à l'évêché, allant le voir, à qui j'ai dit naturellement qu'il n'est nullement question de la chantrerie; que je n'en ai jamais parlé à M. Pidoux, ni fait parler, ni lui à moi; que je ne veux faire aucune démarche, mais que s'il m'en parle ou m'en fait parler, j'aviserois alors à ce que j'aurois à faire; que chacun voit que son avantage est de prendre mon prieuré, mais que c'est aussi mon avantage de le garder, regardant la chantrerie comme un grand fardeau fort assujettissant, qui demande un homme entier; que je n'ai aucune résolution sur cela.

—Mercredi, 9 février 1707, il n'y a rien eu de nouveau au chapitre : le nouveau doyen ne s'ouvrant point. Ce soir M. de Montauglan, son frère, est revenu de Paris, et il n'y a pas vu M. de Meaux, qui étoit à Versailles; par conséquent il n'a pris aucune mesure avec ce prélat pour la chantrerie.

—Jeudi 10, M. de Montauglan est venu pour me voir : j'étois sorti; il a aussi demandé M. Pastel qui étoit dehors; mais M. Pastel l'est allé chercher et il ne l'a pas trouvé; il a vu M. le doyen et lui a demandé si M. son frère étoit venu au logis pour quelque affaire : « Non, dit-il, c'est une visite d'honnêteté qu'il alloit vous faire. »

Au sortir des vêpres, M. Morin, chanoine, m'a prié d'entrer chez lui et m'a dit que M. le doyen devoit, demain, au chapitre, prier Messieurs de lui marquer celui auquel ils voudroient donner la chantrerie; que tous les philipotins devoient la demander pour lui, et qu'il me prioit de lui être aussi favorable. Je lui ai répondu que j'entendois dire qu'on devoit proposer deux ou trois personnes au chapitre, afin que l'on choisît la plus propre et la plus agréable; que je ne pouvois approuver ce moyen, parce que c'étoit visiblement chercher à mécontenter ceux qui seroient rejetés, et qu'il ne convenoit pas à un honnête homme d'être proposé pour être ensuite exclu; que ce seroit aussi donner ouverture à de nouveaux mouvemens et à de nouvelles divisions toujours scandaleuses

qu'il falloit plutôt faire finir que de les entretenir ; que les esprits étant devenus plus tranquilles, il étoit important d'entretenir cette paix ; et que, dans l'occurrence présente, il n'y avoit d'autre moyen que de laisser M. le doyen maître de sa chantrerie pour en disposer à son gré en faisant son choix ; que, pour moi, je regardois cette place comme étant fort à charge par l'assiduité qu'elle demande, et qu'il en falloit une grande pour en soutenir le poids ; que c'étoit à lui à voir s'il seroit en état de s'en charger ; que je l'assurois que je n'avois fait aucune démarche pour le traverser ; que je n'en avois jamais ni parlé, ni fait parler à M. le doyen, ni lui à moi ; et que certainement je ne lui en parlerois pas ; que je lui promettois de ne lui faire aucun obstacle. Et je l'ai ainsi quitté en bonne amitié, lui disant que j'espérois que nous boirions ce soir à sa santé, parce que nous étions invités à souper chez M. Urbain, chanoine, notre voisin, où nous nous sommes trouvés en effet ; et tous nous avons fait bonne chère dans la compagnie de M^{me} Barré, la lieutenant criminelle ; de M. Faron, sa femme et sa fille ; de M. et M^{me} Morin, et du président Urbain ; où tout s'est passé fort agréablement et fort honnêtement.

—Ce vendredi matin, 11 février, M. le doyen a envoyé, par les maisons, prier messieurs de venir tous au chapitre pour affaire nécessaire. On s'y est trouvé en grand nombre, et, après le courant des affaires, M. le doyen a dit que, persévérant dans sa première volonté de remettre sa chantrerie à la disposition du chapitre, il avoit invité tous Messieurs d'y venir, afin de les prier de lui nommer, dès à présent, une ou deux personnes sur qui ils jetteroient les yeux, qui eussent les qualités requises pour cette charge et surtout pour l'assiduité au chœur, et qui fussent agréables à M. de Meaux ; sur quoi M. Phelippeaux prenant la parole a dit que M. le doyen ayant toute liberté par les lois de disposer de sa chantrerie, il faisoit une grande honnêteté au chapitre de l'en rendre le maître ; que, comme le mérite de M. Morin étoit connu pour

cette charge, et que, d'ailleurs, M. de Meaux avoit témoigné qu'il lui seroit agréable, même pour être doyen, il prioit M. le doyen d'y avoir égard et de disposer en sa faveur de la chantrerie; et moi, à qui c'est à opiner après le trésorier, j'ai dit que plus M. le doyen faisoit d'honnêteté au chapitre en lui offrant sa chantrerie, plus nous lui devions faire un traitement honnête en lui remettant son offre et le priant d'en disposer à sa volonté; que ce n'étoit pas pour exclure M. Morin, très-digne sujet d'ailleurs, mais, au contraire, pour donner à M. le doyen plus de liberté de le favoriser; que par ce moyen tout se passeroit tranquillement sans exposer davantage la compagnie à des divisions auxquelles elle vouloit renoncer, tous les esprits paroissant disposés à la paix; joint que l'on n'avoit plus à nous opposer les soupçons de vouloir ici exécuter des paroles données. Tous les avis se sont ensuite partagés entre ces deux, tous les levriers suivant leur chef, auxquels M. Angilbert s'est encore joint, lui qui est ami particulier de M. le doyen, ce qui fait voir que l'inclination du doyen étoit pour Morin: aussi dit-on qu'ils sont même d'accord d'une pension de 400 liv. en faveur du doyen. Ceux qui étoient pour M. Morin d'abord dans l'élection se sont ici réunis aux levriers en sa faveur pour la chantrerie, et tous sont convenus de prendre l'agrément de M. de Meaux, mais sans souffler le moindre mot de la pension: ce qui pourtant deviendra peut-être un obstacle auprès de M. de Meaux, qui pourroit bien n'avoir pas la pension pour agréable, et qui est le maître de refuser son certificat pour Rome faisant foi que les 400 liv. n'excèdent pas le tiers du revenu de la chantrerie. Tous les évêques ont suivi mon avis, auquel M. Noblin s'est même joint, la plupart faisant une expresse mention de l'agrément de M. de Meaux; et quelques-uns même demandant qu'on le rendit entièrement le maître de la chose. Tout conclu, M. le doyen a été chargé d'obtenir l'agrément de M. de Meaux; à quoi il a le principal intérêt à cause de la pension. Au reste, il est évident que la partie étoit faite

et l'engagement pris de faire M. Morin chantre, dès le temps de l'élection, puisque les levriers et leur chef sont demeurés si fermes et si unis dans ce sentiment, et que M. le doyen même n'a osé s'en départir ni faire seulement semblant d'écouter aucune autre proposition, ni même celle de disposer à son gré de la chantrerie, pour ne pas donner le moindre ombrage à ceux qui vouloient M. Morin. Son ami particulier, Angilbert, est entré dans ce sentiment; instruit par lui-même de ses intentions secrètes qui étoient que Morin fût nommé publiquement. On sait d'ailleurs combien M. Pidoux avoit dit hautement, dès le temps de son élection, chez les Ursulines, que M. Morin seroit certainement chantre; pour éloigner de lui le soupçon qu'on avoit qu'il ne le donnât à M. de Meaux; et Labbey, chanoine, dit aussi alors chez M^{me} Morin que M. Pidoux étoit tellement engagé pour M. Morin, qu'il ne pouvoit pas manquer à sa parole sans se faire siffler; et il le disoit en ajoutant contre lui de grosses injures! Le seul embarras des philipotins et surtout du maître levrier, étoit de s'assurer de l'agrément de M. de Meaux pour M. Morin. Il proposa à la Morine, sa sœur présente chez la Blanchette, d'envoyer le médecin à Paris demander à M. de Meaux son agrément; ce qui la fit frémir, n'espérant pas de le pouvoir obtenir. Ils se sont réduits à proposer M. Morin chantre, à la condition expresse de l'agrément: c'est la difficulté; car M. de Meaux, voyant clairement que ceci est l'exécution des paroles données dans l'élection, n'y voudra jamais entrer, et bien moins dans la pension de 400 liv.; qui ne sait même s'il ne refusera pas le *visa* sur la signature de Rome? Nous en jugerons par l'événement. Cependant M. le doyen et M. de Montauglan, son frère, sont partis ensemble à deux heures après-midi pour Coulommiers. Tous les Morin reçoivent les complimens de toutes parts sur la chantrerie, qui leur fait un grand plaisir. M. Labbey, leur solliciteur, a étrangement pressé M. le doyen d'écrire dès aujourd'hui à M. de Meaux pour lui

mander la résolution du chapitre et son agrément pour M. Morin ; mais il s'en est excusé par une bonne raison, qui est qu'il a déjà écrit deux fois à M. de Meaux sans en avoir de réponse ; qu'il ne lui convient pas de le faire une troisième fois aussi inutilement, et qu'il vaut mieux attendre son retour, et concerter tout de vive voix, d'autant plus que M. de Meaux revient bientôt.

Les Morin craignant quelque mauvais effet du moindre délai, après avoir tenu conseil chez le médecin avec Labbey et Sernaut, Faron et Benoît, gens de grand sens et d'une grande expérience pour traiter avec les grands, ont résolu de faire partir à l'instant Morin, le médecin, pour Paris, afin de demander à M. de Meaux son agrément pour son frère, avant même que le prélat soit averti par La Loubère de l'état véritable des choses. On a dit qu'il alloit seulement coucher à Claye, mais il a pris la poste en chaise roulante à dessein d'aller coucher à Paris, et l'on en a fait un grand secret, tant ils craignent de manquer leur coup ; mais cet empressement gênera plus qu'il n'accommodera leur affaire, car le prélat mal prévenu envers le médecin, qu'il sait avoir très-mal parlé de lui dans tout le diocèse, allant et venant voir ses malades, prendra au moins la précaution d'attendre les lettres de son grand vicaire pour être instruit des choses au vrai ; mais on doute même qu'il obtienne une audience favorable, tant l'abbé de Bissy est prévenu contre lui au sujet de ses discours désobligeans et peu respectueux pour M. de Meaux. J'apprends que Labbey avoit encore extrêmement pressé M. le doyen de faire dès à présent sa résignation en faveur de M. Morin, afin qu'elle fût portée à M. de Meaux en preuve du consentement, et de M. le doyen, et du chapitre, auquel il ne manquoit que l'agrément du prélat : ce que le doyen refusa absolument.

Morin, médecin, revenu de Paris, se vante partout d'avoir l'agrément de M. de Meaux ; il a apporté une lettre du prélat à M. de La Loubère, par laquelle il lui mande sur le sujet de Morin, le chanoine : « Je n'ai rien à

dire contre M. Morin ; je ne m'oppose pas à son entrée dans quelque dignité de l'Église, mais je ne veux avoir aucune part à ce qui regarde le doyen, ni à sa chanterie, ni à aucune autre affaire du chapitre. » Voilà l'approbation que M. de Meaux donne à M. Morin, qui est un peu négative, c'est-à-dire qu'il ne lui donne ni refus ni exclusion, ce que même il n'a accordé qu'aux pressantes sollicitations et importunités du médecin. Tout le parti des Morin fait semblant d'avoir un agrément positif, mais ils sentent bien au fond que ce n'est rien, et qu'ils peuvent être arrêtés par M. de Meaux ; ils ont donc imaginé un moyen de faire passer leur affaire à Rome, et le voici :

—Ce lundi 14, au chapitre, ils ont demandé qu'on écrivît sur le registre ce qui s'étoit passé vendredi dernier : l'offre de la chanterie faite par M. le doyen, et la prière du chapitre envers lui de la donner à M. Morin, chanoine de bonnes mœurs et ayant toutes les capacités pour en faire la charge. On en a délibéré, et il a passé que cette conclusion seroit écrite. Ils prétendent premièrement tenir le doyen par là, et qu'il est lié sans se pouvoir dédire ; mais on dit qu'ils veulent aussi s'en servir à Rome comme d'une attestation de vie et de mœurs pour obtenir la chanterie ; mais il n'y a pas d'apparence qu'une conclusion du chapitre soit reçue pour une attestation. Il faut néanmoins que Morin, le chanoine, compte beaucoup dessus, car il craignoit fort que ce moyen ne lui manquât, et il vouloit absolument être présent à cette délibération et y donner son avis ; mais cédant enfin aux prières mêmes de ses amis, il est sorti, et son parti a fait grand bruit. Ce soir, M. Roussin m'a proposé de la part de mon cousin, curé de Saint-Christophe, de permuter mon prieuré contre le canonicat dont un M. Dumesnil, gradué de Paris, vient d'être pourvu par la mort de M. Navarre. J'ai dit que je ne rejetois pas la proposition, mais qu'il falloit attendre qu'il y eût de la sûreté, parce qu'on disoit qu'il y avoit quelque défaut dans ses grades,

joint que les gradués ayant six mois pour requérir, il s'en pourroit encore présenter quelqu'un et former un litige; qu'il lui falloit donc laisser prendre possession, et qu'on verroit ensuite ce qu'il y auroit à faire. Et voilà comment cet homme si fier revient à me prier: il mériteroit bien que je l'envoyasse se promener, après ses beaux traitemens et discours.

— Ce mardi 15, M. Roussin lui a été dire ma réponse; il l'a trouvée juste et raisonnable et s'en est tenu content, priant ce magistrat de me dire qu'il me prioit de lui conserver ma bonne volonté. Il est venu ce même jour souper chez moi avec M. Mutel, lieutenant de police, et il s'y est montré fort gai, nous engageant, M. Mutel, M. Pastel et moi, à aller demain souper chez lui.

J'apprends pour sûr que MM. Morin, chanoine et médecin, ont été voir ensemble M. de La Loubère qui les a bien reçus. La conversation a roulé sur choses indifférentes; et enfin Morin, le chanoine, a dit le sujet de sa visite en ces termes: « Mon frère, Monsieur, vous a apporté une lettre de M. de Meaux à mon sujet, je vous prie de nous en dire le contenu. — Il est vrai, Monsieur, a dit La Loubère, que M. de Meaux m'a fait l'honneur de m'écrire par M. votre frère; il me mande qu'il n'a rien à dire contre M. Morin, qu'il ne veut prendre aucune part à l'affaire du doyen ni de sa chantrerie. » Et c'est tout ce que ces frères ont tiré de ce grand vicaire. Cependant le médecin, venant de Paris, s'étoit vanté par toute la ville que M. de Meaux avoit donné positivement son agrément à son frère, et qu'il avoit mandé à La Loubère de lui aller dire; qu'il le jugeoit très-propre pour cette dignité, et autres termes d'approbation positive; mais c'est un bavard qui tourne et interprète à son avantage tout ce qui lui plaît. Comme il a toujours dit de feu M. Bossuet, qu'il lui avoit aussi promis la chantrerie pour son frère à la mort de M. de Vitry l'oncle; ce qui étoit faux, M. de Meaux lui-même nous ayant assurés qu'il ne lui en avoit jamais fait donner aucune parole. Aussi n'étoit-ce pas sa

coutume de s'engager jamais, pas même envers son frère ; il disoit des honnêtetés et donnoit de l'eau bénite de cour : ce que le présomptueux Morin prenoit pour des paroles positives.

Ce froid de La Loubère a aussi fort refroidi les Morin et tous leurs partisans ; ils craignent plus qu'auparavant de manquer leur coup. Leur bon ami Phelippeaux, chef des leyriers, a dit que M. le doyen est le maître de sa chancellerie, et qu'après les prières qu'on lui a faites, il en pourra toujours disposer à son gré et à son avantage. C'est pour cette raison qu'il falloit, comme moi, prendre d'abord le bon parti, qui étoit celui de laisser le doyen maître, comme il l'est naturellement, de son bénéfice, et l'on auroit prévenu les divisions qui vont prendre de nouvelles forces dans la compagnie.

—Vendredi, 18 février 1707. M. André Dumesnil, prêtre de Paris, gradué sur Meaux, pourvu en cette qualité de la prébende vacante par la mort de M. Antoine Olivier Nayarre, s'est présenté au chapitre, et a été mis en possession de ce canonicat, ayant été conduit dans ses visites, par M. Phelippeaux le jeune. Il étoit descendu chez M. Phelippeaux, le trésorier, et il y a logé pendant son séjour à Meaux. On dit qu'il est parent de la femme du sieur Phelippeaux, frère de ceux de Meaux, procureur au Parlement, et il a dit qu'il vouloit s'établir à Meaux et y finir ses jours. Il est retourné à Paris pour ranger ses affaires avec congé pour six semaines. Et voilà l'homme avec qui mon cousin vouloit me faire permuter ; il ne peut en avoir eu de connoissance que par le trésorier, comme il me l'a avoué, et il doit avoir appris de lui que ce nouveau chanoine venoit à Meaux à dessein d'y résider. Pourquoi donc me faire des propositions de permuter avec lui, si ce n'est apparemment pour connoître mes dispositions ? Je vois bien qu'il faut être plus réservé et ne s'ouvrir pas plus que de raison, car ces voies et manières d'agir par des entremetteurs et tierces personnes ne sont que pour me surprendre et m'engager

par des témoins à qui je fais connoître ma bonne volonté.

—Lundi, 21 février. Gomer de Lusancy est de retour à Meaux dès le 13 de ce mois, et aussitôt après la prière du chapitre, faite en faveur de Morin, pour la chantrerie, à laquelle il n'a pas voulu être présent, pour n'être pas obligé de s'expliquer ni de donner l'exclusion : voilà nos gros fins et nos politiques. Il dit aussi par la ville que Morin n'ayant pas l'agrément de M. de Meaux, n'a encore aucune assurance d'être chantrier : ainsi il songe toujours à ses propres intérêts, et tâche de se ménager les bonnes grâces du nouveau doyen pour avoir sa chantrerie, et de M. de Meaux pour avoir son agrément. On dit que c'est une des raisons pourquoi son ami Delpy est allé à Paris, afin de proposer Gomer pour la chantrerie, auquel cas Gomer quittera sa place de conseiller à la chambre souveraine des décimes, laquelle sera donnée à Delpy, à qui M. de Meaux, dit-on, l'a promise. Nous en allons voir l'issue, parce que l'on attend aujourd'hui le retour du doyen, qui, dit-on, doit tout conclure en bref.

—Le doyen arriva ici lundi dernier de Coulommiers, avec Montanglan, son frère. Hier il envoya par les maisons prier à dîner pour aujourd'hui mercredi, 23 février, les dignités et plus anciens au nombre de seize, dont se sont excusés Phelippeaux, trésorier, pour cause de remède; Labbey Normand, pour indisposition, mais en effet par chagrin contre le doyen, parce qu'il n'a pas encore fait sa résignation en faveur de Morin. Morin, lui-même, For-drain, Sernaut et autres, ses partisans, avoient déclaré qu'ils ne s'y trouveroient pas par la même raison, mais ils ont avoué qu'ils y sont venus, pour ne pas donner prétexte au doyen de se plaindre d'eux et de refuser la chantrerie à Morin. Tous les évêques ont remercié, même Régnier, Léger, Larage, Fouquet, Treuvé, Pastel, de Mouhy et autres, par ordre de La Loubère, par mépris pour le doyen, et pour donner cette marque publique qu'ils ne veulent pas avoir de commerce avec lui : ceux donc qui s'y sont trouvés, étoient Blouin, *le royal*; le

cadet, non ; le Jarle , Fordrain , Morin , Sernaut , Cathol , Lebert , le Taillandier , Philipotin et moi , avec le doyen et Montauglan , douze en tout : la table très-bien servie et bonne pour dix-huit. Tout s'est passé honnêtement et tranquillement , M. Morin , auprès de qui je me suis trouvé , prenant grand soin de moi. Gomer partoit ce matin pour la campagne ; a promis d'être du repas suivant.

Les Morin continuent leurs sollicitations , et Labbey pour eux , plus fortement qu'auparavant ; ils cherchent partout des témoins de l'agrément prétendu que M. de Meaux leur a donné.

— Morin , chanoine , aujourd'hui vendredi , 25 février , sachant le retour de Paris du père Le Riche , prieur de l'hôpital et supérieur du séminaire , il a été lui demander si M. de Meaux ne lui en avoit rien dit , et a répondu que non. Labbey Normand , lui avoit aussi demandé la même chose dès le matin , et avoit eu la même réponse.

J'ai été me promener avec le doyen sur sa terrasse : il est indigné de l'empressement des Morin , et avoue qu'ils le veulent forcer ; il semble n'attendre qu'un prétexte pour se débarrasser d'eux ; il est donc résolu d'attendre le retour de M. de Meaux , voulant absolument avoir un agrément. Il a dit depuis à M. Pastel qu'un bénéfice l'accommoderoit mieux qu'une pension , ce qui me fait connoître qu'il est certainement touché de son intérêt , et qu'il ne se dépouillera pas sans bonne assurance.

Les Morin n'ont d'autre ressource que de dire qu'il y est engagé d'honneur et qu'il faut qu'il tienne parole ; mais c'est ce qui les condamne , puisque c'est avouer les conventions indignes qu'on leur reproche , et en un mot un marché fait. C'est aussi le scandale de la ville , où l'on chante par toutes les maisons des chansons sur ces assurances de la chanterie données à Morin avant l'élection. Nous verrons si M. de Meaux consentira à ce mal par son silence , car il est certain qu'il ne tient qu'à lui de l'empêcher en donnant son agrément positif à un autre qu'il trouveroit propre pour cette fonction : c'est son affaire.

M. Delpy est revenu de Paris, il ne dit rien de la chantrerie : peut-être s'ouvrira-t-il dans la suite. Nous voici, grâces à Dieu, hors de l'hiver qui a été fort commode et fort doux, n'y ayant presque point eu de froid, ni de gelée, ni glace, ni neige; depuis huit jours le temps est très-beau, le soleil chaud, la campagne verdoyante, le ciel aussi serein la nuit que le jour.

M. le doyen vient de faire un second festin magnifique pour régaler le reste du chapitre, mais il ne s'y est trouvé que quatre personnes, M. Phelippeaux, trésorier; M. Gueau, nouveau chanoine; M. Montargon, sous-chantre, aussi nouveau venu, et M. Lesage. Léger Poulot, quoique homme de compagnie, a refusé; Urbain s'est absenté exprès, Gomer de même; Delpy, quoique revenu de Paris, l'a méprisé pareillement; Angilbert même, son ami, ne s'y est pas trouvé. Labbey Normand, quoiqu'en bonne santé aujourd'hui, a persévéré dans son premier refus. Dantan, qui aime à boire, a méprisé cette occasion. Noblin, bon garçon au fond et assez honnête, a néanmoins pris le parti du refus, et Courtin de même; ainsi non-seulement les évêques, mais encore la plus grande partie des autres a refusé. Voilà bien de la dépense perdue, car au lieu de dix-huit personnes, il n'y en a eu que sept; les quatre nommés ci-dessus avec M. Cosset, curé de Saint-Thibault et chapelain de l'église, le doyen lui-même et son jeune frère. Ainsi, de près de quarante personnes dont le chapitre est composé, il n'en a eu que quatorze. C'est un mépris bien marqué dès les commencemens qu'il entre en place, qui lui promet bien des déboires dans la suite.

— Jubilé de Clément XI, du 2 décembre 1706, pour être gagné à Rome dans les deux premières semaines de l'Avent, pour demander à Dieu la paix entre les princes chrétiens, vient de nous être présenté au chapitre ce 2 mars 1707, avec le mandement de M. de Meaux, donné à Paris, ce 2 mars. Le jubilé commencera lundi 14 mars, en la première semaine de carême, et finira le troisième

dimanche de carême, 27 mars inclusivement : pour le gagner on jeûnera les mercredi, vendredi et samedi de l'une des deux semaines, et l'on visitera l'une des églises marquées pour stations, qui sont à Meaux : la cathédrale avec l'Hôtel-Dieu, Saint-Saintin, les Cordeliers, les Capucins, et l'hôpital-général, où il faut prier Dieu pour la paix et pour l'Église, etc.... comme dans les mandemens précédens.

—M. de Meaux accorde la permission de manger des œufs dans le carême prochain par son mandement signé de son grand vicaire, du 1^{er} mars 1707, jusqu'au dimanche de la Passion exclusivement, à l'exception néanmoins du clergé séculier et régulier de la ville et des faubourgs de Meaux. Il n'en paroît pas grande nécessité, car le temps est très-doux, les vivres abondans, le pain et le vin à grand marché : il est vrai qu'il y a bien de la pauvreté parmi le peuple de la ville et de la campagne, mais cette permission ne leur est pas favorable, parce qu'étant générale elle met la cherté aux œufs, qui ne sont plus pour les pauvres, mais seulement pour les riches : au lieu que l'évêque ordonnant aux curés d'accorder en particulier la permission d'user d'œufs, suivant le besoin, aux pauvres et aux infirmes, à l'exclusion des riches et des sains, c'est un moyen certain d'assurer ce secours aux pauvres et aux malades, parce que les œufs sont moins chers, la consommation étant moins grande.

—Ce samedi, 12 mars 1707, le temps s'est resserré depuis le commencement de ce mois ; il est venu de la gelée et des frimas, avec un vent du nord fort piquant et un peu de neige. M. de Meaux est arrivé de Paris ce soir avec l'abbé de Bissy et ses commensaux.

—Ce dimanche, 13 mars 1707, j'ai vu M. de Meaux après le sermon ; il m'a mis en main le mémoire d'un libraire, sans me le nommer, pour l'impression d'un missel : c'est apparemment de Pralard, le père, dont il m'a parlé autrefois ; les frais de l'impression y sont poussés à 8,000 livres pour seulement 500 exemplaires que ce

libraire se charge de fournir en blanc à 16 livres pièce et demande 4,000 livres pour commencer : 2,000 livres à la moitié de l'ouvrage, et les 2,000 restans en fournissant les exemplaires. Il veut tirer 800 exemplaires, à condition de vendre 20 livres en blanc chacun des 300 exemplaires qui lui resteront, quand on en aura besoin, après la fourniture des 500 exemplaires, et s'engage de donner même papier et même caractère qu'au nouveau missel de Paris.

Josse qui a fait la dernière édition du missel de Paris de l'année 1706 est plus raisonnable ; il fait les mêmes offres et demande les mêmes conditions pour les payemens, mais il fixe le prix du missel en blanc à 14 livres pour les 500 exemplaires qui seront d'abord fournis, et à 20 livres tout relié, pour les 300 qui lui resteront : ce dernier doit être préféré parce qu'il est dans ce négoce-là, joint que pouvant faire servir les vignettes et lettres grises du missel de Paris, il épargnera bien 200 livres de dépense dont il peut nous faire bon marché ; M. de Meaux paroît porté pour Pralard.

Dans la conversation, M. de Meaux nous dit que toutes les affaires d'Italie étoient abandonnées ; que M. le marquis de Bissy, son frère, en étoit de retour étant arrivé à Paris le 7 de ce mois ; que M. de Médavi tient toujours Mantoue où il ne manque de rien ; mais qu'il sera bientôt obligé de tout abandonner, que l'on croit que M. de Vaudemont est en quelque traité dont on attend l'issue.

Il nous dit aussi que l'assemblée extraordinaire du clergé devoit s'ouvrir à Paris le 15 de ce mois ; que le clergé étoit tout résolu de prendre pour 33 millions de billets de monnaie, dont il devoit donner l'argent au roi, en faisant aux particuliers des contrats jusqu'à la concurrence de cette somme, laquelle seroit empruntée pour le compte du clergé ; et que le clergé se proposoit de créer ses rentes au denier 22 ; que le diocèse de Meaux seroit chargé de près de 30,000 livres de rentes annuelles de nouvelle imposition avec tout ce qu'on paye déjà.

Le prélat nous a déclaré qu'il venoit seulement pour gagner son jubilé et que, dans huitaine, il retourneroit à Paris pour un procès qu'il a avec un de ses fermiers prêt à être jugé.

Les deux Morin l'ont été voir ; il les a bien reçus et a dit qu'il approuvoit fort le choix qu'on avoit fait de M. Morin pour la chantrerie, et le bruit s'en est aussitôt répandu.

—Ce lundi 14, allant à matines, j'ai joint M. Pidoux, doyen. « Enfin, lui dis-je, M. de Meaux approuve le choix de M. Morin pour la chantrerie ; le savez-vous ?—Oui, dit-il, j'ai rencontré M. Morin qui me l'a dit, et que M. de Meaux leur avoit demandé si j'avois changé de résolution ; mais il faut entendre M. de Meaux lui-même et savoir comment il s'explique ; il sera ici huit jours, on aura le temps de s'éclaircir. » Avec ce discours nous sommes entrés à l'église.

M. le doyen a chanté la messe haute du Saint-Esprit à sept heures du matin pour ouvrir le jubilé, et M. de Meaux y a assisté ; M. Régnier faisant chantre et M. de Gomer sous-chantre ; Cathol, diacre ; Urbain, sous-diacre. La messe chantée en musique suivant l'usage en cas pareil.

—Dès samedi 12, M. de Saint-André est arrivé de Paris ; je le vis hier au soir. Il m'assura de l'amitié de tous ces messieurs et M^{me} Bossuet ; que M. Pirot avoit achevé la lecture de la *Politique* de feu M. de Meaux ; qu'il y avoit fait un gros cahier de remarques, qui sont autant de difficultés contre ce livre ; auxquelles l'abbé Bossuet : Que le tout sera communiqué incessamment à M. l'abbé Bignon, afin qu'il tranche le nœud et qu'il décide du sort de ce livre. L'abbé Bossuet a très-grande impatience de le faire paroître ; et le public le demande avec encore plus d'empressement ; à entendre Saint-André, l'abbé Bossuet fait un grand travail pour justifier celui de son oncle ; mais c'est un flatteur payé de cet abbé pour le louer ; nous connoîtrons l'ouvrier à l'œuvre.

—En revenant de ma station de Saint-Saintin pour le

jubilé, ce mercredi, 16 mars, je viens de rencontrer M^{lles} Morin et Urbain sur le pas de leur porté; je leur ai demandé: «Quand est-ce donc que M. Morin sera déclaré chantre? A quoi tient-il, puisque M. de Meaux vient encore de déclarer qu'il approuve ce choix? — A M. le doyen, disent-elles, qui en est toujours le maître; mais en vérité, ajoutent-elles, on ne lui en aura guère d'obligation, puisqu'il fait les choses de si mauvaise grâce; M. Morin, le chanoine, ne s'en soucie plus; il est content d'avoir l'approbation de M. de Meaux et ne s'attend à rien.» Cependant elles m'ont avoué que ce M. Morin, qui ne s'en soucie plus, à ce qu'elles disent, a été lui-même chez le doyen lui dire en personne que M. de Meaux, en parlant à lui-même et à son frère le médecin, leur avoit dit qu'il approuvoit le choix de sa personne pour la chantrerie. Voilà comme cet homme ne s'attend à rien, ne cessant de solliciter lui-même de peur d'être mal servi par d'autres.

— Ce 17 mars, M. lieutenant général Payen a été dîner à l'évêché, et il a parlé à M. de Meaux de l'affaire de la chantrerie de la part du doyen; M. de Meaux a répondu qu'il ne vouloit pas s'en mêler non plus que du doyenné. D'autres particuliers lui ont représenté que, par son silence seul, il seroit causé que cette dignité tomberoit à M. Morin à qui elle ne convenoit pas à cause de son âge et à cause de la pension que le doyen lui demandoit; et il a répondu de même qu'il ne vouloit pas s'en mêler.

— Ce vendredi 18, issue du dîner, M. le doyen a été voir M. de Meaux qui l'a très-bien reçu dans la compagnie de l'abbé de Bissy, La Loubère et autres, qui étoient encore dans sa chambre après le dîner: il n'a été question de rien; la conversation a été libre et indifférente, sans parler ni de chantrerie, ni de Morin, ni de rien qui en approchât.

— Samedi 19, l'abbé de La Loubère s'est aujourd'hui déclaré à mon cousin, que MM. Morin n'avoient pas sujet de se vanter de rien, que M. de Meaux disoit hautement qu'il ne vouloit pas entendre parler de la chantrerie, et qu'il n'approuvoit pas plus l'un que l'autre; il dit à mon cousin

que tout le monde me la donnoit; et mon cousin lui répéta qu'il savoit bien que je ne prenois aucune mesure : « Il est vrai, dit-il, je sais qu'il ne fait rien pour cela. » M. l'abbé de Bissy survint à cet entretien, et comme on y parla de M. Chevallier, il lâcha que M. Chevallier rempliroit la chantrerie aussi bien qu'un autre. « Quoi, Monsieur, lui dit mon cousin, la résidence à Meaux et l'assistance au chœur étant à la suite de M. de Meaux ? C'est une grande contrainte que cette assistance, ajouta-t-il. — Est-ce que le chantre, dit l'abbé de Bissy, y est plus obligé qu'un autre ? Et n'en est-il pas dispensé légitimement quand il est occupé aux affaires du diocèse dans la compagnie de son évêque ? » Ce mot dit là sans réflexion fait connoître le vrai dessein de M. de Meaux, qui est d'amener M. le doyen au point de lui donner une démission pure et simple pour en disposer ensuite en faveur de M. Chevallier. Et c'est pourquoi ils ne veulent pas se déclarer en faveur de personne, ce qui seroit donner l'exclusion à M. Chevallier.

— Ce dimanche 20, M. de Meaux m'a envoyé chercher au sujet de son mémoire pour l'impression du missel; il m'a avoué qu'il est de Ballard, et qu'il sera bien aise de lui donner la préférence, parce qu'il le sert fort bien depuis qu'il est à Meaux, et qu'il offre de faire le bon marché auquel M. Josse se réduira; qu'il ne demande que la préférence pour lui; que, dès qu'il sera arrivé à Paris, il enverra ici Ballard pour traiter avec messieurs du bureau des décimes; qu'il me prie d'y être présent; qu'alors il adressera tous ses ordres à l'abbé de La Loubère en son absence; qu'il désire extrêmement de voir cet ouvrage en train. Bien des soumissions de ma part; nous n'avons rien dit d'aucune autre chose.

— Mais dimanche soir, M. Roussin, qui dîna hier à l'évêché et y passa l'après-dîner avec la compagnie et l'abbé de La Loubère, m'avoue que ce grand vicaire a lâché le mot que M. de Meaux aimeroit mieux me voir revêtu de la chantrerie que M. Morin; et que la seule raison pourquoi M. de Meaux ne se veut pas déclarer est pour ne pas

procurer à M. le doyen un bénéfice de 420 liv. que j'ai à lui donner. Quelle conduite ! aimer mieux laisser aller une dignité de cette importance à un homme bientôt septuagénaire et incapable de la remplir, plutôt qu'au plus propre et par conséquent au plus digne, par le motif de faire du mal au doyen qu'on n'aime pas ; cela s'appelle-t-il aimer l'Église, aimer l'édification publique ? ou plutôt exercer ses vengeances particulières aux dépens de l'un et de l'autre ? Dieu soit loué !

M. le doyen m'a avoué aujourd'hui qu'il avoit prié M. le lieutenant général de lui obtenir de M. de Meaux la permission de le voir, que M. de Meaux l'avoit agréé à condition qu'il ne lui parleroit pas de la chantrerie. Mais j'apprends d'ailleurs que M. le lieutenant général a été sollicité par MM. Morin de prier M. de Meaux de donner son agrément au chanoine Morin, et que sur ce point M. de Meaux a dit qu'il n'en vouloit pas entendre parler, ni s'en mêler, tenant en particulier à ce magistrat le même langage qu'il tient en public à tout le monde.

Enfin les Morin ont fait aujourd'hui leur dernière tentative : ils ont fait aller à l'évêché toute la magistrature de Meaux, après le sermon. La chambre du prélat en étoit pleine. M. Morin, le chanoine s'est présenté au milieu de ce cercle : tout le monde a remarqué que la réception a été froide, que M. de Meaux ne lui a pas seulement adressé la parole à son arrivée, et que pendant toute la conversation il n'a pas été dit un mot ni de lui, ni du doyen, ni de la chantrerie, le prélat affectant en si grande compagnie de ne pas donner le moindre signe d'approbation à M. Morin. Ainsi voilà toute la ville témoin que M. de Meaux ne veut pas approuver le choix de M. Morin, et principalement à cause des promesses de la chantrerie qui lui ont été faites avant l'élection du doyen.

— Lundi, 21 mars 1707, voilà M. de Meaux parti pour Paris sans nouvelle déclaration sur la chantrerie. Dieu le conduise et reconduise ; il ne promet son retour qu'à la semaine-sainte. Ce sera quand il lui plaira : on dit sous

cape que la vraie raison qui le fait retourner à Paris, est pour condamner le P. Juenin avec ses comprovinciaux.

Gomer étoit ici revenu passer quinze jours pour voir ce que deviendroit la chantrerie ; par occasion il a fait son jubilé. Delpy, son sollicitateur, qui étoit allé exprès à Paris pour lui obtenir l'agrément de l'évêque, et n'avoit rien fait, n'a plus osé en parler ici au doyen, mais Gomer a brigué lui-même auprès du doyen et auprès de l'évêque sans en rien obtenir non plus ; ainsi voyant l'évêque parti, il est parti lui-même pour faire ses courses à son ordinaire.

L'on n'attendoit que le départ du prélat pour conclure l'affaire de la chantrerie. Ce matin donc, avant la grand-messe, le doyen étant chez Morin, le chanoine, où il avoit mené le gros Blouin et Labbey Normand, lui a dit en leur présence, qu'après avoir bien prié Dieu et invoqué le Saint-Esprit, il s'étoit déterminé à lui donner la chantrerie, puisque M. de Meaux lui donnoit son agrément ; qu'il falloit que son frère le médecin allât à Paris prendre un certificat de M. de Meaux en sa faveur, pour faire passer à Rome la résignation à la charge d'une pension. La grosse servante, Louise Morin, se trouvant là quand chacun sortoit, a dit au doyen : « Vraiment il y a longtemps que vous devriez avoir fait cela. » C'est le premier remerciement qu'il reçoit de cette famille. Au reste, le motif qu'il prend de sa détermination est faux, car il n'est pas vrai que M. de Meaux ait donné son agrément au Morin. Au contraire, n'ayant reçu chez lui le doyen qu'à la condition qu'il ne lui parleroit pas de la chantrerie, ç'a été exprès pour éviter de dire au doyen même qu'il agréoit Morin. D'ailleurs, la pension qu'il demande n'est pas canonique, puisqu'il n'a ni la raison de caducité, ni celle d'infirmité : joint qu'à la place de la chantrerie il a le doyenné qui est d'un plus grand revenu, il n'a donc pas la raison canonique, qui est : *Cum non habeat aliunde unde sustinere possit* ; pourquoi donc prendre sur

la chantrerie, qui a ses charges, une pension pour lui qui, dans le doyenné, a moins de charges, si ce n'est ou par avarice pour avoir plus de revenu, ou par luxe pour avoir de quoi faire plus de dépense ? et c'est aussi ce qu'il allègue naturellement : pour augmenter son domestique d'un laquais ; il faudroit être modeste et se passer d'un laquais de plus. On remarque fort bien, touchant l'agrément, que Morin, le chanoine, l'avoit demandé à M. de Meaux ; expressément par sa lettre qu'il lui envoya par son frère le médecin, à laquelle le prélat ne voulut pas répondre en aucune manière, parce qu'il n'avoit pas envie de lui donner son agrément, comme en effet, il ne lui a pas donné depuis.

Au reste, j'apprends ce soir que l'affaire est consommée, et que la procuration, pour résigner en cour de Rome, vient d'être passée en faveur de Morin, à condition de 300 liv. de pension annuelle ; et chacun releva fort qu'elle n'est pas canonique par les raisons qu'on a dites, et que tout ceci n'est que l'exécution du traité fait avant l'élection du doyen. Les parens de Morin conviennent qu'il étoit plus propre pour cette place il y a vingt ans qu'à présent, et qu'il n'en peut faire les fonctions sans s'incommoder notablement.

— Ce jeudi 24, ce bonhomme est parti pour aller solliciter auprès de M. l'évêque de Meaux, à Paris, un témoignage en sa faveur, faisant aussi foi que les 300 liv. de pension n'excèdent pas le tiers du revenu de la chantrerie. Mais on doute fort que le prélat accorde le témoignage qu'on demande ; par lequel il se lieroit les mains et ne pourroit plus faire casser la pension quand il lui plairoit.

— Samedi, 26 mars 1707, M. Ballard, imprimeur en musique de Paris, est arrivé à Meaux. Dimanche 27, je l'ai vu à l'évêché, dans la compagnie de l'abbé de La Louberie, il propose les mêmes conditions du mémoire qu'il avoit donné à M. de Meaux. MM. le doyen, le trésorier et le prieur de Chaagé sont venus en même temps entendre

ses propositions. J'ai dit qu'avant toute chose il falloit voir les marchés faits du temps de M. Séguier avec Vitré pour l'impression du dernier missel, les lettres patentes et autres papiers qui étoient tous ensemble au trésor de l'évêché, sans quoi l'on ne pouvoit rien conclure, ni rien entendre à cette affaire; qu'au reste M. Ballard faisoit une proposition hors de raison, de demander 4,000 liv. d'avance pour payer les papiers et faire fondre les caractères, et encore trois mois avant de commencer; que je mettois en fait que quand il y auroit pour 3,000 livres de papier à acheter, qu'en payant 1,500 liv. comptant, tout marchand de papier donneroit six mois de terme pour les 1,500 liv. restant; que c'étoit nous prendre pour des Ostrogoths que de nous demander 4,000 liv. d'argent sonnant, à garder trois mois pour en tirer le profit qu'on voudroit dans une aussi grande rareté d'espèces. Tous ces messieurs applaudirent, disant qu'il falloit examiner à grand loisir ce qui s'étoit fait ci-devant, et attendre le retour de M. de Meaux pour conclure.

—Lundi 28, Ballard s'en est retourné à Paris comme il étoit venu, sans avoir rien avancé. Voilà nos étourdis qui font tout sans conseil.

—Jeudi, 31 mars 1707. Le bonhomme Morin revint hier de son voyage de Paris, bien content de M. de Meaux qui, dit-il, lui a accordé le témoignage qu'il demandoit. On assure néanmoins qu'il n'a obtenu qu'un témoignage de vie et de mœurs et sans parler en aucune sorte de la pension; les évêcopaux le disent ainsi, ajoutant que M. de Meaux étoit bien résolu ne pas se lier les mains au sujet de la pension; dans l'espérance que la chantrerie venant bientôt à vaquer, il la donnera librement et fera casser la pension: c'est là la vraie raison pourquoi M. de Meaux a été bien aise que Morin eût la chantrerie plutôt qu'un autre, parce qu'à son âge il la gardera moins naturellement que n'auroient fait ou Delpy ou Gomer, qui ont tant sollicité l'évêque de leur donner son agrément; ils n'ont pas compris sa finesse qui est assurément celle-ci.

Tout ce mois de mars a été sec et beau, mais froid, à cause du vent du nord.

—Ce samedi 1707, nouvelle assemblée à l'évêché pour le missel, où j'ai été appelé. M. de Meaux veut que l'on conclue sans l'attendre, et soutient que l'on n'a pas besoin de lettres-patentes ni d'arrêt du conseil, attendu qu'il n'y aura pas d'imposition à faire, mais seulement une avance sur les épargnes qui sont dans la caisse du clergé. Mais pour s'éclaircir, il a voulu voir les mémoires de l'édition du dernier missel. L'arrêt du conseil de ce temps-là porte la permission expresse d'employer aux frais de l'impression des bréviaires, missel et rituel, les épargnes provenant des deniers levés pour payer les décimes : ainsi il demeure par là pour constant qu'il faudra absolument un arrêt. Au surplus, conclu : qu'on enverra à M. de Meaux copie de cet arrêt et des mémoires qui portent que le missel fait par ordre de M. Séguiér, en 1642, ne fut payé à Vitré que sur le pied de 6 liv. 10 s. pièce, en blanc, ce qui est bien éloigné des sommes que M. de Meaux veut donner à Ballard; car le prélat veut que ce Ballard en fasse l'impression.

C'est pourquoi il presse de nouveau l'abbé de La Loubère d'avoir une conclusion du bureau des décimes, et pour cela d'envoyer quelqu'un à Paris, qui, de concert avec lui, fasse le marché du papier et des impressions de ce missel.

—Ce vendredi matin, 8 avril 1707, cet abbé m'est venu prier d'aller à Paris faire ce marché, sans me parler de M. de Meaux qui n'ose me rien demander en son nom, sachant bien que je n'ai pas lieu d'être content de lui. Je me suis excusé sur ce que je ne suis pas du bureau des décimes, et que c'est l'affaire de l'un de ces messieurs; ils sont payés pour cela, et je n'irai pas galoper pour eux, ajoutant que je ne veux pas avoir affaire au doyen ni au trésorier; qu'il y avoit le père Menardeau, prieur de Chaage, en état d'aller, et agréable à M. de Meaux pour traiter avec lui.

En me quittant l'abbé de La Loubère est allé chercher le père prieur de Chaage : on lui a dit qu'il étoit aux champs ; il a bien cru que c'étoit à Paris, comme il est vrai, et en même temps il en a donné avis à M. l'évêque de Meaux qui presse extrêmement le bureau de conclure le marché.

—Ce vendredi, 15 avril 1707, le père François Menardeau, prieur de Chaage, a obtenu de Rome le prieuré-cure de Fontenay, *per obitum* : c'étoit pour en avoir l'institution qu'il étoit allé à Paris. M. de Meaux la lui a donnée, se plaignant un peu à ce père même de sa dissimulation, ne lui ayant rien dit des dates qu'il avoit prises ; mais ce prélat mérite bien que l'on fasse ses affaires sans lui rien communiquer, comme il fait les siennes à sa guise, sans avoir d'égard pour personne. En même temps ce père s'est chargé de s'informer du prix de la nouvelle édition du missel ; et, après avoir rendu compte à M. de Meaux, qui a de nouveau écouté les libraires qui se présentent, Josse et Ballard, enfin il se trouve que Josse est le plus raisonnable, car il réduit à 13 livres la copie de chaque missel en blanc, au lieu que Ballard en demande encore 14 livres, ou 3,000 livres d'avance en pure perte, à condition de se charger de tout, et de vendre le missel 17 livres aux particuliers qui l'iront acheter chez lui à volonté : c'est ce que ce père vient de me dire ce matin avec des complimens de la part de M. de Meaux, me priant toujours de suivre ce travail ; qu'au reste ils vont s'assembler à l'évêché pour tâcher de prendre une résolution ; il me prioit d'y aller ; je l'en ai remercié, disant qu'ils en savoient présentement plus que moi, et que ma présence étoit inutile ; qu'ils sauroient bien sans moi se résoudre. Ce père a été prendre possession de Fontenay dès mercredi dernier, résolu de soutenir son droit.

—Samedi, 16 avril 1707, M. l'évêque est arrivé à Meaux.—Dimanche des Rameaux, il n'a pas été à la procession de Saint-Faron, faire la bénédiction des palmes, ni

personne de chez lui. Il est venu à la grand'messe durant l'épître, puis au sermon et à vêpres, et il est sorti avant complies, sans revenir à l'antienne. Je l'ai vu après le sermon; il m'a fait entrer dans le moment qu'on m'a annoncé; beaucoup d'amitié. Il y avoit compagnie d'officiers de Meaux, l'on n'a parlé que de nouvelles. Au sortir, pour aller à vêpres, il m'a pris à part pour me dire qu'il faudroit payer 43 livres du missel, chaque exemplaire en blanc; qu'il ne falloit pas de lettres-patentes ni d'arrêt du conseil pour y employer les épar-gnes de la caisse du clergé, et que c'étoit de MM. Le Maire et Nouet, avocats du clergé, aussi bien que des prélats qu'il avoit consultés. Je lui ai répondu qu'il étoit le maître et que ces messieurs feroient sans doute tout ce qu'il ordonneroit; que j'avois toujours cru qu'il en faudroit venir à payer 43 livres de chaque copie du mis-sel en blanc, et que M. Ballard ayant vu mes correc-tions, m'avoit dit qu'il imprimeroit fort bien sur cette copie, en m'envoyant ici les épreuves par la poste, ou autrement. « Cela sera fort bien, m'a-t-il dit : » grands complimens.

Dans un moment d'intervalle de cette visite, j'ai pris à part son aumônier et lui ai demandé la vérité du témoignage que M. de Meaux a donné à M. Morin, à Paris, pour la chantrerie. Il m'a dit que le prélat lui avoit offert un témoignage de vie et de mœurs, et rien au delà; que M. Morin le pressant d'y ajouter que la chantrerie pouvoit bien porter la pension de 300 livres que M. Pidoux s'étoit réservée, le prélat avoit répondu que s'il avoit à parler de la pension dans son témoignage, il ne le pouvoit faire qu'en ces termes, sans approuver la pen-sion; que toute la grâce qu'il lui pouvoit faire étoit de n'en point parler du tout. Et c'est tout ce que le Morin a pu obtenir après y avoir employé toutes les sollicita-tions. Mais cet aumônier ajoute que M. de Meaux se réserve de s'opposer à l'homologation de la pension au Parlement, et au moins de la faire cesser, la chantrerie

venant à vaquer. C'est la faveur que l'on ménage au doyen, et voilà comme M. de Meaux traite les Morin, et comme il a approuvé qu'il fût chantre.

—Mais ce lundi, 18 avril, MM. Pidoux, doyen, et Morin, chanoine, étant allés à l'évêché après dîner, demandant à voir M. de Meaux, on les a fait attendre près d'une heure avant de les faire parler, et ils n'ont eu d'autre audience que celle de tout le public qui attendoit là en grande foule.

M. de Saint-André est aussi de retour de Paris, de samedi dernier; il m'a assuré que tout le monde se porte bien chez MM. Bossuet, et il m'en a apporté bien des complimens. L'on ne donne plus d'espérance de paix à Paris.

Depuis le commencement d'avril, un vent de nord a toujours tenu le temps froid et sec; mais depuis le 15 un vent de midi a rendu le temps chaud, et nous a donné des rosées, de petites pluies qui font tout pousser.

J'apprends par M. de Saint-André que M. Pirot, examinateur de la *Politique*, continue de faire de grandes difficultés sur plusieurs endroits de ce livre, et recule d'écouter l'abbé Bossuet dans les réponses qu'il a faites à ses difficultés, remettant cette discussion après Pâques. M. Le Pelletier, le ministre, a dit à Saint-André qu'il avoit oui parler de ce livre comme d'un ouvrage excellent, mais que l'on ne croyoit pas que le temps fût propre pour le donner. Il y a apparence que M. le chancelier Pontchartrain, qui a maltraité feu M. de Meaux en 1702 et 1703, au sujet de Richard Simon, n'est pas disposé à le mieux traiter après sa mort, et qu'un ministre d'État comme lui ne sera pas bien aise de recevoir des leçons de politique de la façon d'un évêque.

—Ce mercredi-saint, 20 avril 1707, au chapitre, M. le doyen, député pour officier demain, jeudi-saint; moi, chancelier, qui le suivois, député pour faire l'office du vendredi-saint; M. Régnier, l'ancien des chanoines, député pour faire fonction de chantre et porter le bâton

à la bénédiction des fonts ; M. Morin, qui le suivoit, député pour officier le samedi-saint. Cette députation faite de bonne grâce et sans altercation. J'ai été aussi prié de faire l'ablution des autels le jeudi-saint avec le doyen.

M. de Meaux n'a pas assisté aux Ténèbres du mercredi-saint, ni dit la messe, ni fait la bénédiction des saintes-huiles le jeudi-saint ; il les a envoyé bénir à Senlis, n'osant plus les présenter à Paris ; il a fait le lavement des pieds, et M. le doyen et moi le lavement des autels ; puis il a assisté aux Ténèbres de ce soir.

—Vendredi-saint j'ai fait fonction de célébrant. M. de Meaux a assisté à l'office du matin, et il a porté le Saint-Sacrement à la procession ; il a déjà envoyé à Paris les séminaristes à l'ordination, et demain il ne donnera pas les Ordres. M. Chevallier, son grand vicaire, nouveau chanoine, commence à venir à l'église.

M. l'abbé Bossuet a envoyé ici Cornuau commencer à pourvoir au récollement des bois. C'est Gérard, arpenteur de Saint-Jean, qui y travaille ; ils veulent finir incessamment avec M. de Meaux.

—Ce samedi-saint, 23 avril 1707, M. de Meaux a assisté à la bénédiction des fonts et à la grand'messe ; il a officié à complies, à l'issue desquelles M. de Thénines, maire, à la tête du corps de ville, lui a été faire la révérence, disant qu'il le faisoit encore avec plus d'affection que d'obligation.

—Dimanche de Pâques, M. de Meaux a fait l'office à matines, où tout a été de travers autour de l'évêque et au chœur, ce prélat ayant un aumônier neuf dans les cérémonies et manquant de livres pour l'office ; il a aussi chanté la messe pontificale, avec, de plus, un archidiacre neuf qui est M. de Saint-André, se flattant de savoir bien sa fonction ; et tout a été fort mal, mais principalement faute de livres, ce qui a le plus paru à la bénédiction pontificale ; il faut les laisser faire, c'est leur affaire.

Dans une assemblée extraordinaire du jeudi-saint, j'ai

été chargé de voir M. de Meaux de la part du chapitre, avec MM. Fouquet et Chevallier, et M. de Gomer de Lusancy, pour régler la somme qu'il doit rapporter au chapitre à cause de la jouissance de la prébende en l'année 1706, dont il est obligé de rapporter les fruits, ayant fait option des fruits de la cure de Fontenay en la même année. M. de Meaux nous a traités très-favorablement, décidant que le revenu de la prébende seroit payé au rapport des gros fruits, et qu'il nous donnoit non-seulement toute l'année 1706, mais encore les mois de novembre et décembre de l'année 1705, parce que Fontenay avoit vaqué le 28 octobre de cette année; que ces deux mois de la cure appartiendroient à M. de Gomer, et au chapitre les mêmes deux mois de la prébende. M. de Gomer est allé dresser son compte sur ce pied, et le mardi, 26 avril, l'ayant examiné, je n'y ai trouvé de manque que les mesures du chapitre que M. de Gomer est enfin convenu de mettre aussi en compte. De sorte que tout s'est trouvé prêt pour en faire rapport à M. de Meaux.

—Ce mercredi, 27 avril 1707, le compte arrêté et signé de M. de Meaux, j'ai représenté à ce prélat que M. de Gomer s'étoit déjà avancé en sa présence les jours passés, qu'il présenteroit au chapitre des debets de ses billets de partition des années passées pour la somme dont il se trouvoit redevable par le présent compte, et qu'en payant par lui la somme de 7 ou 8 livres en argent, il seroit quitte avec le chapitre; «par ce moyen, dis-je, l'ordonnance que vous allez rendre, Monseigneur, sera éludée aussi bien que la déclaration du roi; ces debets ne devant être payés de longtemps, l'on ne verra jamais une somme claire de deniers, et il n'en sera fait aucun emploi effectif en faveur des besoins actuels de l'Église. Le moyen de prévenir cet abus est d'ordonner que le reliquat du compte sera payé comptant dans huitaine pour être employé actuellement aux besoins de l'Église. Il y en a un très-pressant et visible, c'est de remplacer les tapisseries

qui ont été ôtées, dont le défaut se voit actuellement au chœur qui n'est tendu qu'à moitié : — « Cela est bien, dit M. de Meaux, il est juste de réparer ce défaut incessamment, et en voilà le moyen en joignant ce reliquat de compte avec ce que je dois, dit-il, du prix de la tapisserie que j'ai prise; » et aussitôt il a dressé son ordonnance sur ce pied-là, par laquelle nous avons deux choses utiles à l'Église : la première, de l'argent comptant de M. de Gomer, qui vouloit nous payer en gambades; la seconde, un emploi effectif à l'achat d'une tapisserie, ce qui nous donne encore l'avantage de nous faire payer par M. de Meaux, ce que personne n'osoit ni ne vouloit lui demander; mais il faut suivre cette affaire et la conduire à bonne fin. Le pauvre Gomer, toujours court d'argent, enrage bien d'être forcé d'en donner; mais la somme n'est pas grosse : il n'y a que 335 liv. avec des rapports à prendre sur les fermiers pour la même année qui feront bien encore 200 liv. et plus : c'est plus de 550 liv. avec les 1,000 liv. de M. de Meaux pour le prix de la tapisserie de l'église qu'il a achetée; avec ces 2,000 liv. il ne sera pas difficile de trouver à Paris vingt-quatre aunes de tapisserie qui nous manquent pour achever la tenture entière du chœur.

En finissant cette affaire-ci, j'apprends que celle de Fontenay est aussi finie sans aucune difficulté, et que le père François Menardeau, encore prieur de Chaage, demeurera prieur-curé de Fontenay, sans aucune contestation : il m'a lui-même ainsi compté son affaire; lui et M. de Gomer ont appris chacun par des *perquiratur* que le Gomer a eu quatre dates étendues dans le registre de la daterie, et que le père Menardeau en a eu huit étendues au même registre. Ce fut sur cet avis que le Gomer prit d'abord sa résolution, au commencement du mois de janvier dernier, d'abandonner ses prétentions sur Fontenay, et de demeurer dans son canonikat en revoquant même la résignation qu'il en avoit faite en faveur de M. Durand, curé de Charmentray.

Sur le même avis, le père Menardeau demeure certain que le prieuré de Fontenay étoit à lui, puisqu'il avoit plus de dates que Gomer et qu'il évitoit la concurrence avec lui. En même temps il donna ordre qu'on lui expédiât à Rome une signature de sa première date de concurrence avec le Gomer. Aussitôt le Gomer, bien assuré que son droit ne valoit rien, ne laissa pas de le faire valoir à M. de Meaux comme bon, et il fit une résignation en cour de Rome de ce prieuré de Fontenay en faveur de M. Claude Danger, curé de Rouvres, que M. de Meaux lui indiqua; car ce prélat ne savoit rien encore de l'affaire du père Menardeau. Pour ce qui regarde M. de Sebouville, cousin de Gomer, qui, par une course ambitieuse avoit envoyé à Rome par l'ordinaire parti de Paris, dans le temps que le défunt prieur de Fontenay étoit à l'extrémité, mais avant qu'il eût rendu l'esprit, on avoit connoissance certaine, par les lettres de Rome, des correspondans des banquiers de Paris, que la date de M. de Sebouville étoit retenue par un avis venu par l'ordinaire avant la mort et par une course ambitieuse; ainsi il n'y avoit rien à craindre de lui: aussi n'a-t-il pas songé à faire valoir sa date.

Les signatures de Rome vinrent en même temps pour le père Menardeau et pour M. Danger: le père Menardeau se présenta le premier à Paris à M. de Meaux pour avoir son institution. Ce prélat se plaignit du silence qu'on avoit gardé envers lui dans cette affaire; il s'en est encore plaint depuis à Meaux, et j'en suis témoin: cependant il ne put s'empêcher de donner son institution à ce père qui, lui ayant produit ses deux signatures, lui fit voir par ce moyen qu'il avoit seul droit au prieuré-cure de Fontenay. La signature de Rome en faveur de M. Danger venoit aussi d'arriver; mais elle étoit inutile: c'est pourquoi M. de Meaux n'a pas seulement pensé à la faire valoir. Le père Menardeau ne doute plus de s'aller établir à Fontenay; mais M. de Meaux le retient, comme étant du bureau des décimes, pour assister au marché de l'impres-

sion du missel, que le prélat veut ici conclure en présence avec Ballard, imprimeur en musique, qui doit venir de Paris exprès à cette fin.

—Lundi, 2 mai 1707, rendu compte au chapitre de l'affaire de M. de Gomer présent : tout a été approuvé et conclu qu'il payera comptant et qu'il se fera emplette d'une tapisserie pour l'église ; et ce mercredi matin, au chapitre, M. de Gomer a commencé d'entrer en paiement.

—Ce mercredi aussi M. de Meaux est allé coucher à Germigny avec toute sa cour, sans qu'on ait ouï parler ni de Ballard ni du missel : tant mieux, c'est autant de temps de gagné.

Le père Menardeau, prieur de Fontenay, a présenté requête à M. de Meaux, tendante à ce que les revenus de cette cure, depuis la dernière vacance, fussent employés aux besoins de l'église de ce lieu.

M. Chevallier, chanoine et grand vicaire, va faire les visites de l'archidiaconé de France avec M. l'abbé Boizot, fils du premier président du parlement de Besançon, qui est docteur de Sorbonne, âgé seulement de vingt-huit ou trente ans, et jouit d'une abbaye de 12,000 liv. de rente en Franche-Comté ; ils sont en route de lundi dernier 2 mai, ayant su de M. le curé de Jabelines qu'ils alloient chez lui.

—Ce jeudi, 3 mai, je m'y suis rendu avec M. Le Tellier Hébecourt, deuxième fils de M. Le Tellier, médecin à Péronne, qui est ici depuis huit jours, voulant le faire promener. C'est M. Chevallier qui a fait la cérémonie de la visite et qui a parlé au peuple avec douceur et sagesse, mais d'une manière très-commune, sans talent et sans vivacité, sans principes même, sans style, sans connoissance de la sainte Écriture, ne donnant aucune idée nette, ni définition claire, mais parlant en l'air et battant beaucoup la campagne ; en voulant expliquer le paradis et l'enfer, il se demandoit ce que c'étoit que la vie éternelle, et il répondoit que c'étoit le paradis : sans faire mention ni de la félicité éternelle, ni de la vision et possession de

Dieu, ni de ce mot de saint Jean : *Hæc est vita æterna, ut cognoscant te solum Deum verum*, etc., ni de celui de saint Paul : *Quod oculus non vidit*, etc., ni du psaume *Torrente voluptatis tuæ potabis eos*; et encore : *Auferes omnem lacrymam*; et ailleurs : *Apud te est fons vitæ, et in lumine tuo videbimus lumen*; et ainsi de cent autres passages communs, qu'on ne doit pas ignorer quand on se mêle d'instruire le peuple et encore plus de parler devant plusieurs prêtres et curés, car nous étions huit prêtres à ce discours si faible et si méprisable : que Dieu les console ! les beaux jours sont passés et la doctrine de ce diocèse tombée : Dieu y pourvoira par sa bonté. L'abbé Boizot paroît bonhomme et bon vivant, homme d'esprit et aimant l'étude.

M. de Meaux a enfin donné à M^{me} de la Maisonfort sa décision, qu'il lui laisse la liberté de demeurer aux Ursulines de Meaux, en la priant seulement de tâcher de gagner les mères; et qu'il approuve aussi sa sortie, si elle lui est plus agréable, lui donnant même la permission d'emmener la sœur de Saint-Ambroise, religieuse ursuline attachée à elle; elles se déterminent ensemble à sortir, voyant l'empressement de la mère Morin et de quelques autres anciennes de la voir en effet dehors, parce que M^{me} Blanchet, leur amie, a été elle-même chassée; ainsi le parti est pris de s'en aller, et la question est à présent de trouver un couvent.

—Dimanche dernier 4^{er} mai 1707, M. de Meaux a établi supérieur de la maison des filles de la Visitation Sainte-Marie de Meaux, M. Chevallier, son grand vicaire, pour l'absence de M. l'abbé Bossuet, ci-devant élu supérieur, qui n'y paroît plus et n'y fait aucune fonction depuis plus d'un an. Cet établissement s'est fait sans élection, contre la règle de ces filles.

J'apprends de M. de Saint-André qu'à son arrivée il a trouvé une lettre de M. l'abbé Bossuet, par laquelle il lui mande, du 30 avril dernier, de Paris, de voir M. de Meaux de sa part et de le prier de le décharger de la supériorité

des filles de Sainte-Marie de Meaux, n'ayant plus aucune relation en cette ville ; et autres complimens à ce propos. A quel dessein cette lettre ? car il est visible qu'elle est écrite par affectation, et qu'elle est datée du 30 avril par affectation ; tout cela fait après coup, depuis que l'abbé Bossuet a reçu avis de l'établissement d'un nouveau supérieur : forfanterie, affectation de modération auprès de l'évêque dont Saint-André est la dupe, car affectant de le charger de faire sa démission, c'est lui faire sentir qu'il lui ouvre la voie pour devenir supérieur lui-même ; mais il ne sera pas supérieur de Sainte-Marie en portant la démission même de l'abbé Bossuet ; comme il n'a pas eu sa place de syndic au bureau des décimes, quoiqu'il ait aussi été porteur de sa démission de la même place : et voilà nos politiques tout occupés à se tromper les uns les autres.

— Jeudi dernier, 5 mai, j'appris en descendant de cheval, que M. l'abbé de Dangeau, étant arrivé à Meaux et descendu à l'*Ours*, m'avoit envoyé demander. Il avoit passé en cette ville le mercredi-saint dernier, 20 avril, il y a seize jours, et je l'avois prié de me faire avertir à son retour, pour lui communiquer une chose importante ; il m'en le promit, et m'a tenu parole. Il s'en alloit alors avec M. le président Larcher, ci-devant intendant de Champagne, à sa maison de Baye, près de Sésanne. Après les premiers complimens, je lui ai fait ouverture de mes *Mémoires* sur M. de Meaux, dont il a paru d'abord fort curieux, me priant de les aller quérir, de venir souper avec lui et de lire tout ce que je voudrois ; j'ai dit qu'il y avoit une généalogie, il l'a demandée et l'a ouïe avec plaisir ; il m'a dit qu'il savoit qu'Antoine Bossuet, mort maître des requêtes, père de l'abbé, avoit commencé par être avocat au conseil. Le souper est venu, pendant lequel je lui ai raconté plusieurs choses importantes de feu M. de Meaux qui ont servi d'entretien à table, ce qui l'a mis au fait du *Mémoire* que j'avois à lui lire.

La table levée, et les gens retirés, je lui ai donc lu tout

le commencement et les endroits les plus importans de mes *Mémoires* de M. de Meaux, mais principalement la conversion de M^{lle} de Péray, sa nièce, et la sienne même. Il m'a fait l'honneur de me donner de bons avis pour la pureté et la correction du style avec une bonté admirable, dont j'ai profité en faisant les corrections à l'heure même. Il a entièrement approuvé et sans aucune difficulté, tout le récit de la conversion de M^{lle} de Péray, sans y rien changer, pas même le terme fort *d'orgueil abattu*, pour dire l'hérésie vaincue. Il n'a pas moins approuvé ce qui le regarde personnellement, me disant qu'il se nommoit alors le marquis de Courcillon et que, pour la vérité du fait, après le principe posé de l'autorité infallible de l'Église, il faut ajouter comment, à l'occasion de ses difficultés particulières venues des sentimens opposés des théologiens catholiques sur plusieurs points importans de controverse : l'invocation des saints, les indulgences et autres, il a reçu de M. l'abbé Bossuet des instructions par écrit qui ont été depuis la matière du livre de l'*Exposition* : il m'a fort recommandé de bien expliquer ce fait.

— Ce jeudi, 5 mai 1707, j'ai été, dès le matin, à Jabelines, où M. Chevallier, chanoine de notre église et grand vicaire de M. de Meaux, avoit indiqué la visite, désirant de lui faire visiter la chapelle de mon prieuré de Varennes, où j'ai été descendre d'abord pour y faire tout mettre en ordre, et suis encore revenu de bonne heure à Jabelines, dans le temps que M. Chevallier y arrivoit avec M. l'abbé Boizot, fils du premier président de Besançon, aussi grand vicaire d'honneur de M. de Meaux pour les visites, dans lesquelles il mène M. Chevallier en carrosse. J'ai assisté à toute la visite; M. Chevallier l'a faite avec beaucoup de modestie et de modération. Voyez le reste plus haut, où je m'aperçois que j'ai déjà écrit au long tout le procès-verbal de cette visite.

— Samedi, 7 mai 1707, M. Le Tellier Hébecourt est parti pour Paris; hier, vendredi soir, il m'est venu cher-

cher, et je le cherchois dans le même temps chez mon cousin à Saint-Christophe.

—Dimanche, 8 mai, à la promenade, mon cousin le curé m'a dit que ce jeune homme outré par l'autorité et fermeté de son père, qui veut qu'il prenne un parti, étoit sorti de sa maison ne pouvant souffrir davantage les yeux de ce père irrité, et résolu de se faire moine plutôt que d'y retourner; que dans ce dessein il avoit passé aux Chartreux de Bourg-Fontaine, dont il ne peut s'accommoder à la solitude; que de là il étoit allé à Long-Pont, où le prieur l'avoit bien reçu et approuvé son dessein, lui proposant de l'envoyer faire son noviciat à Vaucler, près de Laon. Ce que mon cousin de Saint-Christophe ayant appris, par une lettre de son neveu, il lui a envoyé un cheval, l'invitant à le venir voir à Meaux; ce qu'il a fait, où je l'ai vu aussi et régalé; je voulois même le mener dans la Brie avec moi, et j'avois pris toutes les mesures pour cela; mais comme il n'est pas revenu de Paris ce dimanche soir, je suis résolu de partir sans lui.

—Ce lundi donc, 9 mai 1707, j'ai été du matin à Crecy, où j'ai passé la journée chez M^{me} de Richelieu, qui m'a bien régalé à dîner, et la soirée, je l'ai passée à la mission, où M. Crespel, supérieur, m'a donné à souper et retenu à coucher.

—Mardi 10, fête de la translation de sainte Fare, je me suis rendu de bonne heure à Faremoustier où j'ai dit la messe de la sainte, et j'y ai ouï son panégyrique par le P. Le Riche, chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur de l'hôpital Jean-Rose de Meaux et supérieur du séminaire. Le dessein du sermon étoit fort bien pris, et plein de bons principes tirés de l'Évangile (sur) le mépris du monde, de ses grandeurs, de ses plaisirs; mais le style n'étoit rien moins qu'évangélique, mais au contraire tout romanesque, guindé et affecté, mou et efféminé, affoiblissant la parole de Dieu et avec des caractères plus propres à faire aimer le monde qu'à le faire mépriser. Bonne

réception de la part des dames et mille amitiés.—Passé là le mardi et mercredi jusqu'au soir que je suis allé coucher à Coulommiers, chez M. Chucquelin, doyen et curé, qui m'a régalé fort bien et cordialement. Je l'ai trouvé affoibli de ses dernières maladies avec son âge de soixante-deux ans ; sa mère à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans, a l'esprit tout à fait aliéné et elle est presque en enfance, ayant perdu la mémoire, vivant d'ailleurs à son ordinaire, de pain et autre chose commune, en y ajoutant de bon vin dont elle n'avoit guère usé toute sa vie. De là j'ai été, jeudi matin à Jouarre où M^{me} de Rohan, abbesse, m'a très-bien reçu, et j'y ai passé encore le vendredi. M. de Meaux y avoit été dîner lundi dernier, il s'y fait peu considérer ; les religieuses n'y prennent aucune confiance : il y parle toujours d'y faire la visite, ce que madame l'abbesse craint assez. M. Noblet d'Auvilliers, prêtre de l'Oratoire, curé de ce lieu, après y avoir établi un bon ordre et une bonne discipline et rétabli l'église de la paroisse, ornée d'un beau chœur, d'un autel à la romaine, de bancs uniformes, avoit pris la résolution à Paris, ce carême dernier, avec M. de Meaux même et le P. général de l'Oratoire, de se retirer de Jouarre, où il a un trop grand travail, et venir à l'Hôtel-Dieu de Meaux conduire les religieuses, servir les pauvres et confesser encore les filles de Sainte-Marie; mais M. de Meaux étant à Jouarre, a été tellement ébranlé par les prières de tous les habitants qui l'ont prié de leur laisser leur curé, qu'il s'est senti obligé d'engager M. d'Auvilliers à demeurer, et ne voulant pas le lui dire sur le lieu, il l'a prié de venir pour ce sujet à Germigny. Après donc avoir séjourné dans cette abbaye jeudi et vendredi où j'ai reçu toute sorte d'amitiés et particulièrement de M^{me} l'abbesse, qui m'invite toujours à y retourner :

—Ce samedi matin, 14 mai, j'ai pris congé d'elle et nous sommes partis, M. d'Auvilliers et moi, pour Germigny. A notre arrivée, après nous être fait annoncer, on nous a dit que le prélat étoit enfermé jusqu'à dîner dont l'heure étoit

proche, et l'abbé le Brun, doyen de Tournay, grand courtisan de M. de Meaux, nous a dit en nous abordant : « On compose : » c'est le fameux mandement contre le *cas de conscience* des jansénistes, que ce prélat veut enfin mettre au jour. Nous verrons ce que ce sera.

Bon accueil; le dîner étoit frugal. MM. Le Maître, le conseiller et l'abbé, sont à Germigny, auprès du prélat, et il n'y a personne de sa famille. Après dîner M. de Meaux joignit M. d'Auvilliers, et le pria de continuer son séjour à Jouarre, et ses services en qualité de curé dans la paroisse, et de confesser dans l'abbaye jusqu'à ce qu'on eût l'ordre qu'on y pourroit apporter pour ne pas révolter ses paroissiens. Ce curé s'en est allé fort mécontent de ne voir ses mesures si bien prises rompues, et se plaignant à nous tous du tort qu'on lui faisoit, en lui donnant l'air d'un homme changeant en une matière si importante et après une si mûre délibération. Nous le consolions sur ses bonnes intentions, l'utilité et le fruit de son travail, et les vœux de sa paroisse; mais sa douleur étoit grande et vive, en gardant néanmoins toute la modération. Il est ainsi parti pour retourner à Jouarre.

J'ai parlé à M. de Meaux de la visite où j'avois assisté, faite à Jabelines par M. Chevallier, ayant dans sa compagnie M. l'abbé Boizot; que j'y avois remarqué beaucoup de sagesse et de modération; qu'ils donnoient une grande satisfaction à tous les curés. Ce prélat a paru content, et me mit aussitôt sur le missel, me disant qu'il alloit incessamment arrêter le prix de l'édition afin d'avancer ce travail; je lui ai encore demandé mes papiers qu'il m'a promis de me rendre; mais quand? je ne sais. Le voyant endormi, j'ai été visiter les bassins qu'il fait accommoder dans les jardins de Germigny.

On peut voir ce que nous avons dit de ce personnage à la fin des *Mémoires* de l'abbé Le Dieu, dans nos observations relatives à la *Justification des Réflexions morales*, et dans notre *Essai bibliographique* sur cet ouvrage de Bossuet.

Les fondemens et le tour sont de bons moellons recouverts de terre glaise que l'on a fait apporter de Brinches pendant tout l'hiver dans deux tombereaux payés et entretenus par M. de Meaux. Les deux plus grands furent accommodés dès l'année passée de cette manière : on en fait quatre tout à la fois présentement, et on laisse seulement faire le petit ovale du portique, les deux petits octogones de la cour et le rond de l'entrée de l'allée des noyers. M. de Meaux m'a dit qu'il étoit résolu d'ôter la petite grotte de dessus le bord du grand bassin de l'entrée du parc ; il fera fort bien, parce qu'elle coupe la vue de la belle avenue du bois qui passe au milieu du parc ; il a fait dans le jardin quelques autres accommodemens d'arbres qui sont de très-bon goût. Il paroît qu'il prend beaucoup de plaisir dans ce lieu, et qu'il en veut jouir, c'est pourquoi il se hâte de tout accommoder. L'on ne manque pas de dire que feu M. Bossuet n'y a rien fait ; ce qui est faux, car il a dépensé 10,000 livres aux deux conduites des fontaines, où il a mis des tuyaux de grès à la place des chênes percés et joints les uns aux autres, qui y étoient dès le commencement, et il a tout entretenu. Pour les bassins des fontaines, M. de Meaux doit s'estimer heureux d'avoir occasion de les faire à sa fantaisie avec l'argent qui lui est payé par la succession de son prédécesseur ; il y mettra un peu du sien, mais aussi seront-ils faits pour longtemps, et apparemment il ne lui en coûtera rien davantage à sa mort. Je suis revenu de là coucher à Meaux où je suis, Dieu merci, heureusement arrivé de tout le voyage. J'en ai pourtant été un peu fatigué et même enrhumé, ce que j'attribue au changement de nourriture dans le voyage, à la secousse du cheval, et encore au froid, car il y a eu un vent de nord fort saisissant, très-propre à enrhummer, parce que du haut d'un cheval on l'avale jusqu'au fond de la poitrine.

—Ce dimanche, 13 mai 1707, je trouve tous nos capitulans en mouvement pour remplir, dans le bureau des

décimes, la place de syndic occupée par M. Étienne Léger, ancien chancelier, chanoine, qui s'en va mourant. M. de Meaux lui a fait proposer de donner sa démission, et sur ce qu'il avoit peine à s'y résoudre, ce prélat lui a fait dire que cette démission fût faite demain, lundi, 16 mai 1707.

—Elle a été faite en effet ce lundi 16, et signée du malade, puis présentée au chapitre par son neveu. Sa place est celle de député des chapitres du diocèse, dont M. Phelippeaux, trésorier, en remplit encore une. Nous y avons nommé unanimement M. Chevallier, chanoine, grand vicaire de M. de Meaux, comme lui devant être agréable, et faire honneur à l'Église et au chapitre dans les députations à Paris, en épargnant même les frais des voyages, parce qu'il est : *in comitatu episcopi*. Et me trouvant le premier opinant, j'ai nommé MM. Fouquet et Treuvé pour en aller porter la nouvelle à M. de Meaux à Germigny.

—Ce mardi 17, M. de Mouhy reçoit une lettre de M. de Meaux, par laquelle il lui mande qu'il est bien aise du choix qu'on a fait de M. Chevallier, et il le charge de voir M. Pidoux, doyen, pour le presser de donner sa démission d'une pareille place de syndic qu'il occupe pour les curés de la Brie, parce qu'il croit devoir mettre dans les places de syndics pour les curés, des curés même, comme il y a des chanoines pour les chanoines, et des moines pour les moines, ajoutant que les curés de la France¹ lui ont présenté une requête à cette fin, demandant qu'il leur fût libre de nommer un curé d'entre eux pour remplir la place vacante par la renonciation de M. l'abbé Bossuet. Le doyen avoit été déjà fort pressé auparavant de quitter sa place de bonne grâce, M. de Meaux lui faisant dire qu'il lui conviendrait mieux de remplir celle de M. Léger, qui est pour les chapitres, et dont il lui avoit fait demander la démission ; qu'il prît

¹ On appelait ainsi la partie du diocèse distincte de la Brie.

donc les mesures pour se faire nommer à cette place, à quoi le doyen avoit répondu d'abord qu'il attendroit que M. Léger donnât l'exemple d'une démission pour s'y conformer ensuite. Mais aujourd'hui que la démission est faite, il répond à la demande de M. de Meaux qu'il ne la donnera pas, et que M. de Meaux est le maître de le faire déposséder d'autorité. Son frère, M. de Montauglan, qui est chez le doyen, est de mes amis, et je crois que M. Payen, lieutenant général, est auteur de ce conseil, ce qui m'a paru dans la conversation que j'ai eue avec lui : nous en verrons la suite.

—Ce mercredi 18, M. Fouquet, revenu au chapitre, a dit que M. de Meaux étoit occupé d'une très-grande compagnie à Germigny quand les députés l'abordèrent, et qu'il avoit répondu que le choix qu'on avoit fait de M. Chevallier ne lui étoit pas désagréable : voilà tout le gré qu'il en sait au chapitre. Si l'on avoit suivi mon avis, qui étoit qu'on allât lui demander s'il lui auroit été agréable que l'on nommât M. Chevallier, il auroit bien été obligé d'être gracieux et de tenir compte au chapitre de sa bonne disposition ; mais parce qu'on le prévient, il nous méprise.

—Jeudi, 19 mai, je reçois de grands complimens de M. et de M^{me} Bossuet, et de M. l'abbé, par Madeleine, ci-devant servante de l'évêché, qui vient de Paris, où elle m'assure que toute cette famille se porte bien ; que l'abbé a toujours traîné pendant l'hiver, vivant de riz, de peu de viande, et s'abstenant de vin, et qu'avec cela sa santé a toujours été foible ; que depuis quinze jours il a été saigné deux fois, mais qu'il est mieux à présent et me salue fort. Dans le même temps je reçois une lettre de M. de Saint-André qui est logé à Paris, chez MM. Bossuet, et qui me mande la même chose, ajoutant que samedi prochain ils doivent tous aller au Marais, près d'Argenteuil, et qu'il ira se loger chez sa sœur, M^{me} de Dampierre, près de Saint-Roch.

—Dès lundi dernier, 16 mai, il est mort à l'Hôtel-

Dieu de Meaux une religieuse âgée de plus de quatre-vingts ans. Le sieur Moreri, confesseur de ces filles, qui a reçu son congé de M. de Meaux pour sortir de cette maison depuis sept ou huit mois, et peu après l'élection du doyen, ayant disposé un ménage et loué un appartement à la ville, et pris une servante vers la fin du carême, las de ce que M. de Meaux ne trouvant point de prêtre pour mettre à sa place, le prioit de quinzaine en quinzaine de continuer dans cette condition, profitant de la maladie et de la mort de cette religieuse, a mandé à M. de Meaux qu'il se retiroit de l'Hôtel-Dieu, et qu'il en quittoit la place, à laquelle il pouvoit pourvoir. Et dès dimanche, 15 mai, il s'en est allé coucher à son logement. Lundi 16 il s'en est allé en campagne pour huit jours, afin de n'être pas obligé d'administrer la religieuse, voulant contraindre M. de Meaux d'y pourvoir : ce que ce prélat a fait en donnant cette charge à ses mignons, MM. Filère et de Mouhy, qui ont mis la religieuse en terre.

—Le mardi, MM. Fouquet, Treuvé et Pastel sont allés à Germigny dans le carrosse de M. de Meaux, qui le leur avoit envoyé exprès, les faisant inviter de l'aller voir ; de Mouhy en devoit être, mais il fut retenu pour l'Hôtel-Dieu.

A Germigny, M. de Meaux a chargé M. Fouquet de confesser les religieuses de l'Hôtel-Dieu, samedi prochain, lequel s'en est revenu aussitôt à Meaux faire au chapitre le beau rapport que nous avons vu ; puis le prélat a extrêmement pressé M. Pastel d'aller demeurer à l'Hôtel-Dieu y prendre la place de Moreri et se charger de la conduite des religieuses et de l'inspection sur toute cette maison. Les Auvergnats aiment la distinction et la domination ; ils veulent être importans et nécessaires.

—Ce vendredi soir, 20 mai 1707, M. Pastel revenu de Germigny, après m'avoir conte toute cette disposition de M. de Meaux, et qu'il a demandé du temps jusqu'à dimanche pour se déterminer, me paroît néanmoins déjà tout prêt à obéir à l'évêque, étant bien aise de profiter de

cette occasion importante de faire dévotement sa cour au prélat, parce que ce pauvre évêque s'étant d'abord trop hâté de chasser Moreri ne peut pas, depuis huit mois, trouver à remplir sa place actuellement abandonnée. Il voit donc bien qu'il fait au prélat un très-grand plaisir en le tirant d'un très-grand embarras : et voilà, comme l'amour-propre est le mobile des actions les plus saintes. Au reste, la seconde place d'un prêtre, confesseur des malades, vacante par la retraite d'Aubert, neveu de Moreri, est remplie, dès ce carême, par un petit vicaire de village, natif de ce diocèse, nommé Muly.

—Ce dimanche, 22 mai 1707, M. de Meaux est venu de Germigny pour vêpres : il est sorti du chœur après *Magnificat* ; à l'issue de complies, j'ai été le saluer. Il veut toujours, dit-il, finir l'affaire du missel et dans cette semaine, sans faute, au bureau des décimes qu'il doit tenir pour y installer les nouveaux syndics ; il ne m'a rien dit de l'élection de M. Chevallier pour l'une de ces places, quoiqu'on lui ait tant fait valoir mon zèle, à ce que m'a rapporté M. Pastel. J'ai accompagné ce prélat retournant à l'église, où il a chanté le *Te Deum*, ayant M. Blouin le jeune pour assistant, et MM. Pastel et Delpy pour diacres d'honneur : c'est-à-dire les plus petits hommes et les plus mal tournés de l'église ; le voilà bien récompensé de son premier choix fait de la personne du trésorier Phelippeaux, qui l'a jeté dans cette crasse de gens qui ne savent seulement point un pas des cérémonies : ils ont encore fait tout de travers aujourd'hui. Le *Te Deum* chanté pour le gain de la bataille d'Almanza par les troupes du roi, jointes à celles du roi d'Espagne commandées par le maréchal de Berwick. Les ennemis se croyant maîtres des royaumes de Valence et d'Aragon vouloient entrer dans la Castille ; ils firent le siège de Villena pour s'ouvrir le passage des montagnes : le maréchal de Berwick les a attirés dans la plaine d'Almanza et les a entièrement défaits le 18 ou 20 d'avril 1707. M. le duc d'Orléans, envoyé par le roi en Espagne pour commander cette

armée, ne l'a joint que le 22 avril ; il a depuis repris tout ce royaume de Valence, que les ennemis ont abandonné, et même l'Aragon, se retirant en Catalogne, l'archiduc étant déjà rentré dans Barcelone.

A l'issue du *Te Deum*, M. de Meaux a achevé de déterminer M. Pastel à aller demeurer à l'Hôtel-Dieu, et ne pouvant aller lui-même l'installer en personne, parce qu'il est retourné coucher à Germigny, il a écrit aux religieuses qu'il leur donnoit M. Pastel pour supérieur ; MM. Fouquet et de Mouhy l'ont accompagné : voilà les grands vicaires du diocèse et les hommes de confiance de M. l'évêque. M. de Mouhy, toujours entreprenant, s'est rendu porteur de la lettre, en a fait l'ouverture et la lecture aux filles de l'Hôtel-Dieu : ainsi M. Pastel en a été reconnu et installé supérieur dans les formes.

—Ce lundi 23, il a fait porter les meubles dont il a besoin ; et ce mardi 24, il y a couché la première fois. L'intention de M. de Meaux est qu'il continue de confesser aux Ursulines les religieuses du chœur seulement, mais non les converses ni les pensionnaires auxquelles il donnera un autre confesseur. Cependant M. Pastel n'estime pas qu'il puisse demeurer longtemps à l'Hôtel-Dieu : pourquoi donc s'y engager et ne pas faire valoir les raisons qu'on a de s'en excuser ? C'est apparemment que l'on veut faire sa cour ; car, si c'étoit par un vrai zèle, on suivroit sa vocation avec toutes ses peines et mortifications ; nous verrons quelle en sera l'issue. Dieu soit loué de toute chose ! J'y trouve pour moi ma commodité dans sa maison qu'il me prie de garder et d'y prendre même tout ce qui m'accommodera ; ainsi me voilà libre, solitaire et au large. Moreri revenu ce soir à Meaux.

M. Pierre Angilbert, prêtre de Paris, chanoine de Meaux, malade depuis quinze ou vingt jours d'une fièvre double tierce, accompagnée de grands maux de tête et autres accidens, d'ailleurs homme infirme, délicat et usé de remède, étant accablé de son mal, a été confessé

le dimanche soir 22 mai et a reçu l'Extrême-Onction pendant la nuit.

—Le lundi 23, vers les onze heures du matin, le chapitre tenant, M. Pidoux, nouveau doyen, ami du malade, sans avertir le chapitre ni personne du chœur, lui est allé porter le saint Viatique sans cérémonie, étant seulement accompagné des sacristains, comme on l'apprit au sortir du chapitre; chacun fit grand bruit sur cette indécence et ce peu de religion. Et ce mercredi, me trouvant présidant au chapitre, profitant d'une occasion pour laquelle on avoit fait venir les sacristains, je leur dis que messieurs leur donnoient ordre de venir au chapitre avertir messieurs quand on se prépareroit à porter le saint viatique aux malades, hors le cas d'une pressante nécessité. Plusieurs élevèrent leur voix et demandèrent qu'on en fît un article de délibération, sur lequel Cathol, promoteur, esprit turbulent et républicain, dit qu'il en faisoit sa réquisition comme procureur, qu'il y en eût une conclusion, et que l'on députât quelqu'un pour l'administration des sacremens aux malades; le Gomer de Lusancy, présent, dit que le nouveau doyen sembloit, par cette entreprise, vouloir s'attribuer le droit de faire ces sortes de fonctions, quoiqu'il eût renoncé au *curam animarum* par un acte exprès avant sa réception; de Mouhy, autre esprit turbulent et mutin, dit qu'il y falloit députer quelqu'un; mais la pluralité alla seulement à conclure que messieurs ordonnoient que le saint viatique fût toujours porté aux malades en cérémonie avec solennité et édification publique; messieurs convoqués au son de la cloche du chapitre, avec injonction à tout le bas chœur de s'y trouver en procession, hors le cas d'une extrême nécessité.

— Ce même jour, mercredi 25 mai, quatre heures et quart après midi, est mort M. Pierre Angilbert, âgé de soixante et un an. Il s'est trouvé un testament de l'année 1704, qui nous a été apporté au chapitre assemblé exprès ce soir, entre six et sept heures; il donne au chapitre sa

maison du cloître où il est mort, 400 liv. une fois payées et deux aubes à la sacristie, plus 50 liv. pour une fondation qui est qu'au jour de l'anniversaire de sa mort, il sera annoncé au chœur comme bienfaiteur, après la lecture du martyrologe, et que le diacre dira au célébrant de se souvenir de prier pour lui; pour quoi il ordonne que de la rente des 50 liv. léguées à cet effet, il sera donné 40 liv. au célébrant, 5 liv. au diacre et 5 liv. au sous-diacre. Il y a plusieurs autres legs pieux. C'étoit un bon homme fort doux et honnête, aimant l'office, mais s'aimant trop lui-même comme infirme, et trop occupé du soin de sa santé, ne parlant d'autre chose à tout propos; d'ailleurs sans action et sans résolution, incapable d'affaire et d'étude. L'on a député M. le doyen pour faire fonction de célébrant à ses obsèques, et M. Morin pour celle de chantre; le reste à l'ordinaire; les principaux magistrats y ont assisté.

—Vendredi 27, M. Morin a reçu de Rome sa signature de la chantrerie, et l'est allé présenter à M. de Meaux, à Germigny, qui lui en a donné le *visa* et institution en bonne forme, sans difficulté, en date de ce samedi 28; et ce dimanche 29, il m'est venu prier, accompagné de l'abbé Blouin, de le recevoir au chapitre demain lundi, dont je lui ai fait bien des complimens.

—Ce lundi donc, 30 mai 1707, au chapitre, après lecture de la conclusion susdite du saint Viatique, au sujet de laquelle le doyen s'excusa mal de n'avoir pas averti le chapitre de l'état du malade, M. Morin a présenté ses lettres et capacités pour la chantrerie. La signature de Rome ne fait aucune mention de la pension ni dans la supplique, ni dans la grâce accordée; c'est une précaution que l'on a prise afin qu'elle ne passât point sous les yeux de M. de Meaux, et qu'il n'eût pas occasion d'en rien dire dans son *visa*, où il auroit pu s'expliquer qu'il ne l'approuvoit pas; mais comme il en a été parlé dans la délibération, moi-même lui demandant: « Est-ce un mystère que cette pension? » Il a été obligé d'avouer qu'il

avoit à part sa création de 300 liv. de pension annuelle sur la chanterie, et on l'a aussi obligé de déclarer qu'il prenoit M. Morin, nouveau chantre, pour sûreté de la pension, afin de décharger le chapitre du soin de demander une caution. Il a donc été mis en possession au chapitre à ces conditions, et en payant les 100 liv. à l'ordinaire appliqués au besoin de l'église, et non distribués, et nommément pour aider à l'achat d'une tapisserie à la place de celle qui a été ôtée, en suivant la destination qu'on a faite à la réception du doyen; et ce même jour à vêpres, M. Morin a été mis en possession au chœur, où je lui en ai fait mon compliment, et encore passant à sa maison d'exprès, au retour de vêpres; et il m'a rendu la visite.

— M. de Meaux m'écrit de Germigny, ce mardi 31 mai 1707, m'envoyant une lettre de M. Normand, son procureur à Paris, où il dit qu'il a trouvé deux tentures de tapisseries: une des Actes des apôtres, l'autre de l'histoire d'Abraham, toutes deux propres pour l'église; me priant d'en donner communication au chapitre, et d'en écrire la réponse à Paris. J'ai fait assembler à cet effet, et l'on a envoyé exprès M. Lebert, chanoine, pour voir ce que c'est et en donner avis, même tâcher d'avoir la permission d'en envoyer ici une pièce de chaque tenture pour s'en mieux résoudre. M. de Meaux offre en même temps de payer comptant ce qu'il doit pour faire cet achat. Je l'en ai remercié de la part de la compagnie, en lui renvoyant sa lettre à Germigny.

— Lundi 30, mardi 31 mai et mercredi 1^{er} juin, nous avons fait les rogations par le temps du monde le plus beau, le plus commode: il fait sec; mais il ne fait pas chaud: l'air est doux.

— Jeudi 2 juin, l'Ascension. M. de Meaux est à Germigny, le doyen a officié, et le nouveau chantre aussi. M. Cornuau m'est venu joindre à l'église et m'a apporté une lettre de M. l'abbé Bossuët, qui se porte bien, et me demande que son application à répondre aux remarques de M. Pirot, sur la *Politique*, lui avoit fatigué la tête et altéré

la santé, mais qu'il s'en trouve bien mieux, depuis qu'il prend du repos à la campagne, au Marais, près d'Argenteuil, où toute cette famille est depuis quinze jours et doit passer encore une quinzaine; cependant il ne me mande pas qu'il y ait aucune résolution prise encore pour l'impression de la *Politique*. M. de Saint-André, arrivé depuis hier avec la fièvre, n'en sait pas d'autres nouvelles. Cornuau vient pour faire conduire les orangers de feu M. de Meaux à Paris; on les gardera dans une serre en attendant un meilleur temps pour les vendre. L'abbé Bossuet a fini tous les payemens à M. de Meaux; Cornuau dit qu'ils ont fourni au trésor royal pour 31 mille liv. de billets de monnaie dont on fera des contrats au profit de l'évêché de Meaux, au denier dix-huit, ce qui produira plus de 1,700 liv. de rente, et remplacera la perte de la redevance de Jouarre.

—Samedi, 4 juin, M. Lebert nous envoie de Paris une pièce de tapisserie de l'histoire d'Abraham qu'on nous avoit annoncée: elle a été tendue et trouvée très-belle, mais trop courte pour servir avec la nôtre; l'on a donc résolu unanimement de la renvoyer, et sur la difficulté d'en trouver, après avoir cherché toute l'année dans Paris, l'on a prié M. de Mouhy de faire entendre à M. de Meaux l'impossibilité de remplacer la tapisserie ôtée, et par conséquent d'exécuter son ordonnance sur ce sujet, et de tâcher d'obtenir de lui qu'il nous rende, de notre tapisserie qu'il a prise, les quatre pièces seulement qui nous sont nécessaires pour achever la tenture du chœur de l'église; c'est le plus court, et je rirai bien si on l'amène à ce point où il reconnoitra son indignité d'avoir déshonoré l'église pour orner son palais; mais nous verrons à quel prix: ce qui sera curieux.

—Ce dimanche, 5 juin, M. Claude Dangy, prêtre du diocèse d'Amiens, de Rollot, près de Montdidier, curé de Rouvres-en-Multien, pourvu par M. de Meaux du canonicat vacant par la mort de M. Angilbert, vient à Meaux pour en prendre possession. Je l'ai retenu à souper et à

coucher, d'autant plus que j'avois un repas prêt pour Cornuau et M. Despots chez qui il loge avec mon cousin : c'est un bon prêtre qui fera bien son devoir de chanoine ; il a pris le canonicat à la charge d'être confesseur des religieuses de Sainte-Marie de Meaux, dont par ce moyen M. de Mouhy demeurera déchargé, et tout occupé de sa charge de promoteur de M. l'évêque.

—Ce lundi, 6 juin, le nouveau chanoine, reçu au chapitre et mis en possession à l'église, a pris congé pour un mois, afin de mettre ordre aux affaires de sa cure de Rouvres, qu'il donne à son neveu avec l'agrément de M. de Meaux.

On travaille à force à l'évêché pour ouvrir le mur de l'orangerie afin d'en faire sortir les orangers de M. l'abbé Bossuet, qui sont conduits au port et chargés sur un bateau de bois de corde pour Paris.

—Mardi 7, de même toute la journée, et mercredi 8 du matin, ils sont tous partis de l'évêché et chargés sur la rivière, et le bateau est aussitôt parti du port.

M. de Meaux profitant de l'ouverture de son évêché y a fait amener ses orangers de Germigny, qui ont été placés dans son orangerie de l'évêché même, qu'ils remplissent assez bien pour le consoler de la perte de ceux de son prédécesseur.

—Ce mercredi, 8 juin 1807, M. de Mouhy a rapporté au chapitre que, s'étant trouvé à Germigny, il a proposé à M. de Meaux de vendre les tapisseries nécessaires pour achever la tenture du chœur, et que ce prélat a répondu que c'étoit un marché fait auquel il tenoit; qu'il en avoit envoyé une partie pour tendre sa maison de Paris, qu'elle lui étoit nécessaire tout entière, et qu'il n'en pouvoit plus trouver d'autre à acheter présentement. Il fait mieux ses affaires que nous ne faisons celles du chapitre, et sait profiter du bon marché qu'il s'est fait donner, ne se souciant guère de voir son église dépouillée pour orner ses maisons de Paris et de Meaux.

—Vendredi, 10 juin, j'ai été nommé au chapitre pour faire la bénédiction des fonts de samedi matin, veille de

la Pentecôte 1707, et ce samedi, 11 juin, je l'ai faite heureusement. M. de Meaux n'y étoit pas présent : il est seulement arrivé de Germigny pour dîner ; il a officié aux premières vêpres de la Pentecôte, Poulot portant sa bougie, M. le gros Blouin faisant prêtre assistant, et MM. Pastel et Delpy diacres d'honneur, et le cérémonial a été très-mal à l'ordinaire et jusqu'au scandale, surtout à la messe pontificale.

—Ce 12 juin, jour de la Pentecôte, M. de Meaux a officié à tout l'office jusqu'à l'antienne ; il m'a fait inviter à dîner où il y a eu très-grande chère et d'excellent vin de Champagne et de Canarie. Les convives étoient l'abbé de La Loubère. MM. de Saint-André, archidiacre ; Morin, chantre ; Pastel et Delpy, diacres d'honneur ; le sous-chantre et Poulot ; voilà les officiers. Le gros Blouin et Lebert, sous-diacre, ont remercié. Nous leur avons été suppléés : MM. Filère, Fouquet et moi ; il n'y avoit personne de la famille du prélat. M. Chevallier même n'est pas venu de Paris pour cette fête, ce qui est fort extraordinaire de s'absenter un tel jour. Au reste, on voit que M. de Meaux me veut distinguer dans l'occasion, pour m'entretenir toujours dans le dessein de corriger le missel, sur quoi il veut enfin cette semaine prendre une résolution au bureau des décimes.

—Ce vendredi, 17 juin 1707, M. Nicolas Hardouin Bailly, prêtre de cette ville, déjà pourvu du 14 décembre 1706, par M. de Meaux, sur démission de M. Chevallier, du canonicat vacant par la mort de M. Charles de Vitry, dont il avoit aussi pris la possession de droit pour soutenir le procès qui s'instruit au grand conseil contre le nommé Muideblé, pourvu du même canonicat en cour de Rome, s'est aujourd'hui présenté pour en prendre possession réelle et actuelle, quoique le procès soit toujours pendant à Paris ; et il a été reçu au chapitre et installé au chœur sans aucune opposition. Il s'est déterminé à se mettre en possession depuis les nouvelles dépositions qu'il a eues depuis Pâques, de la part des fossoyeurs de Saint-Nicolas-

des-Champs de Paris, qui ont dit avoir vu le corps du défunt tout livide lorsqu'ils furent appelés pour le mettre dans la bière, ne doutant pas qu'il n'eût été gardé plusieurs jours, parce qu'il étoit d'une infection insupportable, quoique entouré d'herbes aromatiques, et que dans le convoi et à l'enterrement tout le monde s'en plaignoit; on dit aussi que ses parties veulent s'accommoder. Le bureau des décimes s'est tenu aujourd'hui à l'évêché par M. l'abbé de La Loubère, grand vicaire président. M. l'évêque étant à Germigny et n'y voulant pas assister à cause apparemment des réceptions odieuses qui s'y font dans les places de M. l'abbé Bossuet et de M. Pidoux, notre doyen, qu'on a révoqué dans les formes. M. Chevallier, grand vicaire et chanoine, qui n'est pas revenu de Paris pour la fête de la Pentecôte, en est revenu exprès pour être à ce bureau, où il a été aujourd'hui reçu en qualité de député de notre chapitre et des autres chapitres du diocèse. M. Nitor, curé de Varreddes, y a été reçu à la place de M. l'abbé Bossuet pour les curés de France, et M. Pluvier, curé de Trilport, pour les curés de la Brie, à la place de M. Pidoux, notre doyen destitué et révoqué par ces mêmes curés, à l'instigation de M. de Meaux; toute la ville et le diocèse sont scandalisés de cette révocation comme d'un traitement indigne.

Après ces réceptions, M. de La Loubère a dit que le bureau avoit à traiter de l'édition qui se prépare du missel, et qu'il y avoit aussi plusieurs comptes à rendre; que l'on alloit commencer par les comptes, et que quand on les auroit achevés on parleroit du missel.

—Mardi matin, 21 juin, ils ont parlé du missel et fait des propositions toutes nouvelles sans rien conclure, M. de Meaux n'y étant pas, et n'ayant assisté à aucune séance de ce bureau, depuis quatre jours qu'il se tient. Je n'y ai pas été appelé ce matin : nous saurons à loisir ce qui aura été résolu.

L'après-dîner, la conférence des curés s'est tenue dans la chapelle de l'évêché. Mon cousin, le curé de Saint-Chris-

tophe, en a fait très-bien l'exposition. MM. de La Loubère et Chevallier y étoient présens, et en parurent fort contents. M. de Meaux n'y est pas venu, et de cette année il n'a encore assisté à aucune de ces conférences, ni à Meaux, ni ailleurs, ni en aucun autre endroit de son diocèse. Il s'est tout à fait occupé à Germigny à étudier le jansénisme, à le chercher dans la Théologie du père Juénin de l'Oratoire, et à le réfuter : c'est pourquoi M. Treuvé, théologal, y a fait un si long séjour, entretenant M. de Meaux à toutes les promenades et dans toutes les conversations de l'histoire des jansénistes et de la doctrine de la grâce. En particulier, il faisoit aussi pour M. de Meaux des extraits de divers livres sur cette matière, de sorte que voilà certainement M. de Meaux embarqué de plus en plus à la réfutation et condamnation du jansénisme.

—Ce mercredi, 22 juin, j'apprends de l'abbé de La Loubère qu'il s'en va à Paris avec M. Chevallier ; bon jour, bonne œuvre. Chevallier, nouveau chanoine, se disant dévot, va à Paris ; à ses procès, un jour de la Fête-Dieu, et pendant son octave ; ils sont chargés de la procuration du bureau des décimes pour traiter avec un imprimeur de l'impression du missel à telles conditions qu'il leur plaira, le clergé se chargeant de faire les avances sur les épargnes qui se trouvent dans sa caisse. Tout a passé au bureau au gré de M. de Meaux, et le marché se fera avec M. Ballard, son imprimeur, au prix de 13 livres chaque exemplaire en blanc, dont le clergé prendra cinq cents copies, et en payera le tiers en commençant, l'autre tiers au milieu de l'édition, et le restant en fournissant les exemplaires. M. Phelippeaux étoit présent au bureau, et a signé comme les autres. Ce mercredi encore, M. de Meaux est venu de Germigny dîner à Meaux ; il a officié aux premières vêpres de la Fête-Dieu et à matines tout de suite. — Ce jeudi, il n'a pas dit la messe pontificale, mais il a porté le Saint-Sacrement à la procession solennelle et encore le soir au salut, après avoir aussi officié aux secondes vêpres. L'impression du missel conclue à

Paris par les députés ci-dessus avec Ballard, à forfait, moyennant 2,500 livres en trois termes, à condition que pendant le cours de deux ans, depuis l'édition achevée, le missel se vendra seulement 12 livres en blanc, puis après 15 livres, tant que le fond de l'édition durera; vu le projet à l'évêché ce 28 juin 1707.

—1^{er} juillet 1707, M. de Meaux a passé à Meaux toute l'octave du Saint-Sacrement, assistant au salut tous les soirs, et le plus souvent à la grand'messe et à vêpres. Le dimanche il a donné la confirmation aux couvens de Sainte-Marie, des Ursulines et de Notre-Dame, allant de l'un à l'autre dans la même matinée, et a fait cette fonction sans dire un seul mot d'exhortation en aucun endroit, mais procédant avec une grande précipitation à son ordinaire; le soir il a porté le Saint-Sacrement au salut. Le jeudi de l'octave, il l'a aussi porté à la grande procession, et le soir de même. Il m'a enfin rendu les papiers que je lui avois prêtés après l'en avoir très-pressé, et ce vendredi matin, 1^{er} juillet, il est parti pour Paris où ses procès l'appellent, et il parle d'aller aux eaux de Forges.

—Samedi, 2 juillet, l'abbé de La Loubère est revenu de Paris, y laissant le traité à faire par M. Chevallier avec Ballard, qui refuse de donner aucun exemplaire relié du missel; pas même à celui qui lui prépare la copie et qui se charge de corriger les épreuves de toute l'édition.

—8 juillet 1707, la nuit, M. Guillaume Le Taillandier, chanoine, a été attaqué d'apoplexie, et il en est mort ce samedi 9, sur les 6 heures du matin, à l'âge de soixante-trois ans. Il fait des legs pieux à la cathédrale, à tous les couvens d'hommes de Meaux, à tous les pauvres, et à tous les hôpitaux, même à l'église et aux pauvres de La Ferté-Sous-Jouarre, où il a été curé, et donne 100 livres de rente à sa servante sa vie durant, avec son ameublement.

—Ce 10 juillet 1707, je reçois une lettre de M. l'abbé Bossuet écrite au Marais, par laquelle il m'invite de l'y aller voir et y passer avec lui le reste de ce mois; et ce

soir je lui fais réponse que j'accepte la partie, et que je partirai au premier jour à cheval ou par le carrosse de Meaux.

—Mardi, 12 juillet 1707, je suis parti de Meaux pour Paris, et j'ai été dîner à Torcy et coucher pour quelque affaire. Mercredi, du matin, à Paris, où j'ai été descendre chez M. et M^{me} Bossuet qui m'ont bien reçu. Et le même jour, M. Antoine Laurent, mon ancien ami, professeur septenaire en l'Université de Paris, suivant l'avis que je lui avois donné, est venu me dire qu'il alloit requérir le canonicat de Meaux, vacant par la mort de M. Le Taillandier, en vertu de ses grades. Et ce jeudi, 14 juillet, ayant été voir M. de Meaux à Paris, j'ai appris de lui-même qu'il avoit vu le gradué, et qu'il étoit prêt de lui donner le canonicat de question, me faisant l'honneur de me dire qu'il le faisoit encore plus volontiers puisque je lui en rendois bon témoignage ; qu'au reste il ne vouloit mettre dans le chapitre que des personnes dignes et en état de faire avec édification les fonctions de chanoine, et que s'il avoit en la libre disposition de ce canonicat-ci, il l'auroit donné à M. de Saint-André, archidiacre ; ce que j'ai mandé à M. Roussin, à Meaux, afin qu'il en répandît le bruit et que M. de Meaux y fût engagé. Ce jeudi soir, profitant de la chaise roulante de M. l'abbé Bossuet, j'ai été coucher au Marais, maison de campagne près d'Argenteuil, où il m'a très-bien reçu, et où il fait grand'chère. Nous y avons revu ensemble plusieurs endroits de la *Politique* de feu M. de Meaux, à l'occasion des remarques de M. Pirot et des réponses que M. l'abbé Bossuet y a faites. Ce travail de l'abbé Bossuet est très-considérable et répond très-bien à tout.

—Mardi et mercredi, 19 et 20 juillet 1707, la chaleur a été étouffante, au point que les hommes de travail en sont morts à la campagne, et les chevaux aussi morts dans les champs : nous ne faisons que dormir au Marais pour éviter les chaleurs extrêmes.

—Jeudi 21, coucher à Paris avec M. l'abbé Bossuet.—

Vendredi 22, M. l'abbé Fleury engagé de venir au Marais pour revoir les difficultés faites sur la *Politique*. Ce soir retourné coucher au Marais.—Samedi 23, M. l'abbé Fleury est venu de Paris coucher à Argenteuil; et dimanche, après-midi, au Marais, où il a soupé.—Lundi 25, de même; et en ces deux séances toute la *Politique* a été revue avec une approbation générale de M. l'abbé Fleury.—Étant depuis retourné à Paris pour dîner, mercredi 27 juillet, et ayant vu M. Pirot jeudi 28, à qui j'ai dit tout ce qui s'étoit passé, il est convenu que cet ouvrage est admirable, et que le dessein de M. le chancelier est de laisser paroître ce livre sans y faire mettre l'approbation de lui; M. Pirot, censeur, se contentant qu'il soit rendu compte de l'ouvrage à M. l'abbé Bignon; ce qui se doit faire en présence de M. l'abbé Bossuet, qui a pris jour pour cela avec cet abbé. Tout se disposant ainsi à l'édition de ce livre, je dis un jour, étant au Marais, à l'abbé Bossuet, que tout se disposoit aussi à Meaux pour l'impression du missel, pour quoi M. de Meaux me pressoit fort d'être à Paris présent à cette édition; mais que je m'en défendois sur l'incommodité d'un long séjour; que je pourrois bien être quelque temps à Paris pour mettre l'ouvrage en train, mais non toujours; qu'au reste, si lui, abbé Bossuet, vouloit profiter de cette occasion, j'y pourrois demeurer afin de veiller en même temps à l'édition de la *Politique*. Il m'a dit qu'il comptoit sur M. Saurin, ci-devant ministre, aujourd'hui nouveau catholique, et de l'Académie royale des sciences; que cet attachement à l'Académie, avec le travail du *Journal des Savans*, auquel il est aussi appliqué, pourroit bien le détourner; mais que l'abbé Boutard, le poëte, s'étoit aussi offert à lui; que celui-ci auroit plus de temps, et qu'il se serviroit de l'un ou de l'autre, ou des deux. En un mot, il m'a fait entendre qu'il pourroit se passer de moi, me faisant de grands complimens; que je le ferois mieux que personne du monde, et qu'il seroit tout à fait en repos si je m'en mêlois. J'ai été bien aise de cette déclaration afin

de savoir comment j'ai à vivre avec ces messieurs, et qu'il n'y a quasi qu'à découdre tout doucement avec eux. Cet abbé m'avoit prié de réformer dans cinq ou six cahiers des citations de la sainte Écriture ; je le fis au Marais ; et en lui rendant ces cahiers, je lui dis qu'il en faudroit faire autant partout pour s'assurer même du texte, et non-seulement des citations, et que pour la faire avec soin, il y faudroit bien trois mois de temps. Il en a été surpris, mais cela est vrai, et la copie de cet ouvrage est si imparfaite, qu'il y faut au moins ce temps pour la mettre en état d'être imprimée.

J'ai fort remercié cet abbé de sa bonne volonté pour m'aider à acheter la maison de M. Navarre, à laquelle je lui ai dit que je ne pensois plus, parce que, n'ayant pas d'argent comptant, je ne voulois point incommoder personne ; joint que celle de M. Angilbert, à présent vacante, m'accommoderoit mieux, parce qu'elle se donneroit apparemment à loyer par messieurs du chapitre, à qui elle appartenoit ; au reste, c'étoit une plaisante offre que des billets de monnoie qu'il me vouloit prêter pour cet achat, et j'aime mieux ne lui avoir aucune obligation ; car il m'auroit encore bien fait valoir ce service, et me l'auroit fait acheter chèrement par d'autres services effectifs.

Aussi ne le puis-je plus approcher qu'il ne me demande quelque travail ; étant au Marais, il m'a extrêmement pressé de lui donner une copie de la lettre de feu M. de Meaux, en latin, au pape Innocent XI, sur l'éducation de Monseigneur le Dauphin ; je lui ai dit que je la lui ferois faire et qu'il ne lui en coûteroit que deux exemplaires de l'oraison funèbre de feu M. son oncle, pour MM. Harlou, père et fils, qui me les demandent à Meaux, et que je les leur donnerois à condition que le fils, curé de Neufmoûtier, qui écrit très-bien, feroit cette copie. Cet abbé s'est excusé de me donner les deux exemplaires, étant obligé de les ménager pour des occasions importantes : qu'il m'en promettoit un ; et cependant, quand nous avons été à Paris, je n'ai pu avoir de lui cet exemplaire, et il

s'en est retourné au Marais, vendredi au soir 29 juillet, sans me le donner : voilà de ces gens qui croient qu'on leur doit tout.

Je ne manquerai pas assurément de lui faire faire cette copie, mais ce sera en lui faisant tenir parole sur l'oraison funèbre qu'il m'a promise, et en lui faisant sentir qu'il a besoin de moi et qu'il doit me ménager pour bien d'autres choses encore qu'il ne peut avoir que par moi.

M^{me} Bossuet m'a fait bien des amitiés et fort sincèrement ; pour M. Bossuet, il m'a reçu très-froidement à son ordinaire. Chacun a ses manières : le pauvre homme a été attaqué de la goutte au pied gauche, tandis que j'étois chez eux ; et du pied gauche elle a passé au pied droit : je l'ai quitté qu'il se trouvoit fort soulagé et presque sans douleur.

J'ai vu mes meilleurs amis à Paris, M. l'abbé de Fleury chez qui j'ai mangé ; MM. Pirot, Châtelain, dom Jean Mabillon et autres, autant que j'ai pu, qui m'ont très-bien reçu, surtout MM. Anisson et Rigaud, chez qui j'ai fait bonne chère ; MM. Dodart et de Tournefort.

M. Ballard, chargé de l'édition du missel de Meaux, a déjà reçu 1,000 liv. pour acheter le papier ; il veut faire en même temps une édition du missel romain, et me presse fort de lui donner ma copie. M. Rigaud m'a assuré qu'il feroit bien.

Dom Jean Mabillon et M. l'abbé Châtelain ont été consultés par M. Chevallier, de la part de M. de Meaux, sur les proses ; ils ont répondu qu'ils étoient d'avis que l'on gardât ces quatre de Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu et des Morts ; j'ai été bien aise de le savoir d'eux-mêmes, afin que je sache aussi comment parler à M. de Meaux.

—Samedi, 30 juillet, départ de Paris pour Saint-Denis avec M. de Saint-André, où nous avons dîné à l'abbaye avec le père Lamy, le père Cornet et le père Janel. J'ai revu, à cette occasion, les tombeaux et le trésor de cette abbaye, avec les fondemens et les murs élevés jusqu'au premier étage du nouveau bâtiment superbe qu'on y

élève à dessein d'abattre tous les anciens bâtimens : ces pères m'ont fait mille amitiés.

—De là, coucher à Notre-Dame-des-Vertus ou Aubervilliers. Le père Touron, supérieur, m'y a très-bien reçu. J'y ai aussi trouvé le père Lesueur, qui nous a régalez splendidement à dîner, dimanche 31 juillet. M. Maine, ci-devant secrétaire de M. Le Bouthillier de Rancé, abbé de La Trappe, fait sa demeure en ce lieu ; il est cousin de M. de Saint-André ; il étoit aussi du dîner : ce séminaire est sur un bon pied.

—De là nous sommes allés coucher à Torcy où M^{me} de Luynes nous a fait une très-bonne réception, et le lundi, 1^{er} août, nous y avons encore dîné et nous sommes venus par Varennes et Jabelines coucher à Meaux, où nous sommes heureusement arrivés à la fraîcheur.

J'ai trouvé au logis MM. Dangy et Laurent, nouveaux chanoines, tous deux de Picardie et mes amis : M. Dangy dans l'appartement d'en haut, sur le jardin, qu'il prend à loyer ; M. Laurent dans mon lit et ma chambre haute sur le devant. M. Laurent a fait la réquisition en qualité de gradué septenaire du canonicat de M. Le Taillandier, vacant par la mort de M. Le Taillandier, mort le 9 juillet, à M. de Meaux même, à Paris, le 14 juillet 1707. Il en a pris des provisions à Meaux de M. de La Loubère, grand vicaire, le 22 juillet suivant, et il a été mis en possession le 23, en reconnoissant, par acte exprès de ce jour, que sa prébende est sacerdotale, chargée de deux messes par semaine et fondée par le cardinal de Tivoli ou de Tusculum. Ce bonhomme est bien content d'être chanoine, et, pour se fixer tout à fait à Meaux, il pense à acheter la maison de M. Navarre, laquelle est actuellement en vente au chapitre et dont on reçoit les enchères.

—M. l'évêque de Meaux est aux eaux de Forges ; ainsi c'est M. Pidoux, doyen, qui a officié à la fête de saint Étienne ; et l'abbé de La Loubère, grand vicaire, a fait le panégyrique du saint d'une manière assez commune.

Etant à notre Dame-des-Vertus, j'ai appris du père

Lesueur que le père Juénin avoit vu M. de Meaux à Paris et lui avoit parlé fortement pour la justification de son livre, et d'une manière à intimider le prélat et le détourner de rien faire davantage contre cet ouvrage : il m'a aussi fait voir deux écrits imprimés pour la justification de cet ouvrage contre les ordonnances de M. le cardinal de Noailles et de M. Madot, évêque de Bellay, où ce dernier est fort maltraité. Il m'a aussi assuré que le pape a fait dire au cardinal de Noailles, par le nonce, qu'il ne pouvoit approuver qu'on fit des condamnations des *Institutions théologiques* du père Juénin, que lui-même, pape, avoit approuvées; et que, pour cette raison, ce cardinal avoit fait cesser les assemblées des docteurs choisis pour l'examen et correction de ce livre. M. Pastel, docteur, m'avoit bien dit à Paris que ces conférences étoient sursises; à l'occasion, disoit-il, de la mort de M. de Bats, l'un des députés; mais il m'avoit caché la véritable raison qu'on vient de voir. Après cela, il faut voir ce que fera M. de Meaux; mais les pères de l'Oratoire paroissent bien résolus de soutenir leur confrère.

—Ce vendredi, 12 août 1707, au chapitre, après trois publications et affiches, la maison de feu M. Navarre, chanoine, a été vendue et adjugée à M. Trabouillet, chanoine, pour la somme de 4,220 livres, à la prière des héritiers, qui ont obtenu une sentence qui leur en accorde le prix contre M. de La Salière, auquel ils sont seulement condamnés de payer les intérêts du prix de l'achat fait par M. Navarre à rente, jusqu'au jour de la mort de ce M. Navarre, acheteur.

Au même chapitre s'est présenté le procureur de M. Le Normand, prêtre du diocèse d'Angers, frère de M. Le Normand, procureur de la cour, qui sert M. de Meaux, lequel, en mettant sur le bureau son brevet par lequel il est nommé en régale au canonicat vacant par la mort de M. Bernardon, sur la démission de M. Bailly, précédent régaliste, a demandé d'être mis en possession réelle, actuelle et personnelle, auquel on a répondu que la place

est remplie ; et s'en est allé avec un acte de refus par-devant notaire pour poursuivre son droit contre M. Lebert, gradué.

M. l'évêque de Meaux ne doit point venir ici pour l'Assomption ; ainsi l'on a député au chapitre, unanimement, M. le doyen, pour faire fonction de célébrant à la fête de l'Assomption ; et l'on a mis sur le registre que la députation avoit été ainsi faite.

—Mercredi, 17 août 1707, dîné à Rosoy avec M. de Saint-André ; de là couché à Bassevelle, diocèse de Soissons, près de Bussières, où M. de Warel est curé ; séjourné le jeudi et le vendredi ; dîné à Montmirail et couché à Congy, où j'ai trouvé M. le président de Chasot en bonne santé, qui m'a très-bien reçu. Congy est une terre de 40,000 écus qu'il a eue en mariage de madame sa femme ; il prend grand soin de l'accommoder, la maison, les jardins, les bois et les fermes qui en dépendent, pour ses deux fils, dont l'aîné s'appelle Congy et le cadet Broussy, les deux enfans qu'il a eus de sa femme, morte toute jeune à Congy même, au mois d'octobre 1705 ; il m'a dit qu'il a eu d'elle 150,000 livres en mariage, et qu'il en a autant de sa part, me tranchant le mot qu'il jouit de 100,000 écus en fonds ou rente, sa charge comprise.

—Samedi 20, il m'a mené coucher à Châlons en Champagne, où M. l'évêque de Metz lui avoit donné rendez-vous. Ce prélat y est arrivé le dimanche 21. M. de Harouies, maître des requêtes, parent de MM. d'Ormesson, y est intendant, et M. de Chasot lui ayant parlé de moi, j'ai été invité à dîner de la part de ce magistrat. Nous avons parlé ensemble de tous les d'Ormesson anciens et nouveaux. J'ai logé chez M^{me} de Rosnay, veuve d'un secrétaire du roi, dont le fils, nommé M. de Villers, est président au présidial de Châlons, et sa fille aînée avoit épousé M. Morel, conseiller au parlement de Metz, saint homme, fort ami de M. Chasot, qui loge dans la même maison de sa belle-mère, et nous a retenus à coucher, M. de Chasot et moi.

—Lundi 21, M. de Metz est parti pour Verdun, et nous pour Congy.

M. de Chasot m'a retenu toute la semaine, voulant me faire voir les belles maisons d'alentour. A Châlons, j'ai été voir Sarry, maison de plaisance de M. l'évêque, dont les jardins sont très-grands et bien plantés, la maison antique fort logeable, avec un air de grandeur, de grands fossés non revêtus où croupit une eau jaunâtre et fort désagréable, et toute la situation de ce lieu ne fait point plaisir. Il y a le Jard, qui est un grand cours bien planté d'arbres, qui dure une lieue; et c'est le chemin de Châlons à Sarry. C'est ce qu'il y a de plus agréable dans le pays. Je ne fais aucune description des lieux, je dirai seulement que la cathédrale est belle et bien claire, avec un beau portail et deux clochers d'une grande délicatesse; un jubé à la moderne, fort orné de marbre, fait par M. Félix Vialart, mort évêque de Châlons, en odeur de sainteté, et un autel superbe, tout de marbre, accompagné de six colonnes, aussi de marbre, qui soutiennent un baldaquin doré, fait par M. Louis-Antoine de Noailles, alors évêque de Châlons, maintenant cardinal-archevêque de Paris. L'évêché est un logement sans vue, sans jardin et fort désagréable, qui a grand besoin de réparation. La ville est grande et peuplée, mais mal bâtie, hors les maisons de quelques gens riches qui y sont en grand nombre. Il y a une famille puissante qui porte le nom de Le Dieu. Je n'en ai vu personne, parce que je n'en connois aucun. J'ai appris que la sergerie étoit fort tombée à Châlons.

Autour de Congy, il y a Andecy, abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, dont M^{me} Croiset est abbesse. C'est la sœur du président de ce nom; c'est une petite abbaye dont cette dame a rétabli les lieux claustraux, mais l'église n'est qu'une chapelle et un trou; il n'y a qu'un seul prêtre irlandois pour confesseur et chapelain.

Baye, grosse paroisse, est ornée d'une belle et grande maison de plaisance à M. le président Larcher, ci-devant intendant de Châlons, avec de grands jardins et beaucoup

d'eaux jaillissantes. Etoge est une autre grosse paroisse avec titre de comté et un très-superbe château avec des fossés pleins d'eau, mais les jardins sont mal tournés et mal tenus, et les fontaines entièrement négligées. Il y a une galerie d'histoire, de portraits et de sentences, qui est très-curieuse et savante : l'on en voit la description dans le *Mercuré galant*. L'ancienne maison d'Anglure, des plus nobles de Champagne, tombée en quenouille, a porté ses biens à la maison d'Etoge qui a pris le nom et les armes d'Anglure. Etoge est le grand chemin de Châlons.

Montmort est une autre paroisse près de là, avec un château qui est une forteresse élevée, entourée de bons fossés revêtus et secs, d'où l'on découvre une grande étendue de pays, et l'on commence à voir les grandes plaines de Châlons, du côté de Reims et du côté de Troyes. L'abbaye de la Charmoye, ordre de Cîteaux, est à un quart de lieue en un vallon entouré de bois et très-solitaire. L'abbaye d'Orbais, ordre Saint-Benoît, est un peu plus loin de l'autre côté, diocèse de Soissons, au lieu que Congy et tous ses environs sont du diocèse de Châlons. L'escalier rampant de Montmort est remarquable : c'est une terre de 40,000 écus, possédée ci-devant par M^{lle} de Sully ; la salle du château est magnifique, ornée de beaux tableaux des Sully, de M. Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de Sully, et autres ducs et pairs, descendants ou alliés des Sully ; c'est une maison de grand seigneur, achetée et possédée aujourd'hui par M. de Raymond, fils d'un fermier général, qui a été chanoine de Notre-Dame de Paris, et s'est marié depuis un ou deux ans. Mareuil est encore au même voisinage, une belle maison occupée par M^{me} la duchesse d'Angoulême, douairière du duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX, mort du temps de Louis XIV, en 1650. Tout ce pays est la Brie pouilleuse : depuis Château-Thierry et Montmirail, peu de blé : des seigles, des avoines et de méchans bois.

M. de Chasot m'a fait fort bonne chère et m'a fait boire

d'excellent vin de Champagne ; quelque accommodement qu'il fasse à sa maison de Congy, elle est triste par l'irrégularité du bâtiment et par la situation. Le vin de son cru est bon ; son bois est beau avec deux belles et grandes routes magnifiques, l'une couverte et l'autre tout à fait découverte ; ses prairies sont encore assez agréables, mais ses sources d'eau vive sont excellentes, qui lui donnent une grande abondance d'eau dans sa salle à manger, dans sa cuisine, dans ses potagers, dans son parterre, dans sa ferme et dans un grand lavoir pour les lessives ; sa grande ferme, qui sert d'avant-cour à son château, est magnifique, et il l'a encore très-bien réparée, aussi bien que sa halle devant l'église, où se tient un grand marché que j'ai vu fort fréquenté.

Le cadet de ses fils, né en ce lieu au mois d'octobre 1705, y est élevé par une gouvernante dans la maison seigneuriale, et se nomme Broussy, d'une seigneurie faisant partie de la terre de Congy. L'aîné, qui est à Saint-Maur, y doit être amené incessamment pour y être aussi élevé. Le père les tiendra là même avec un précepteur quand ils seront plus grands, jusqu'à ce qu'il les mette à Paris pour s'avancer davantage. Cet aîné, nommé Congy, est né à Metz en 1704. Ces enfans sont beaux, bien faits et fort aimables.

— Lundi matin, 29 août 1707, ayant pris congé du maître dès la veille, je pensois partir sans le voir davantage ; mais il se présenta à sa fenêtre comme je passois dans sa cour, et il descendit en robe de chambre pour me venir embrasser et me voir monter à cheval, faisant tout cela avec une amitié et une politesse charmante ; et je partis à six heures du matin, et vins par un temps couvert et très-agréable pour voyager, jusqu'à Vieux-Maisons sans débrider, laissant Montmirail à gauche sans y entrer. Après dîner, je partis à deux heures, passai à Bassevelle, pour saluer seulement M. de Warel, curé, qui voulut me retenir, et allai à la Ferté faire mettre mes lettres à la poste et montai gaiement la montagne de Jouarre où j'ar-

rivai avant sept heures du soir ; et fus très-bien reçu par M^{me} de Rohan, abbesse.

—Mardi, fête de saint Fiacre, séjour, bonne chère. Mercredi, fête de saint Ebrigisile, dit la messe dans la chapelle de saint Paul à cause du tombeau du saint évêque. Départ de cette abbaye. Arrivée à Meaux, ce soir, 31 août 1707, fort heureusement avec l'aide de Dieu. M. l'évêque de Meaux est à Paris, de retour des eaux de Forges, en bonne santé ; il a eu la jambe égratignée d'un coup de pied de cheval, mais ce n'est rien : ses affaires l'arrêtent à Paris. M. l'abbé Bossuet est allé prendre les eaux de Forges, et y est arrivé vers le 20 d'août. Deux jours avant que M. de Meaux en partît, il lui a fait une visite, et M. de Meaux la lui a rendue. Je crois qu'il fait trop de remèdes, et qu'il affoiblira sa santé par ce moyen plus qu'il ne l'affermira. Je lui ai écrit à mon retour de Congy. Hier, samedi soir, 3 septembre 1707, M. le président de Chasot étant arrivé à Meaux, m'est venu voir aussitôt au cloître, dans mon logis, où il a voulu tout voir par amitié. J'avois soupé, et je l'accompagnai seulement à son hôtellerie. Ce dimanche matin, je l'ai vu partir ; il s'en va à Paris, d'où il espère de revenir bientôt.

En profitant du passage de M. de Chasot, j'envoie par ses mains à M. l'abbé Bossuet la copie que je lui ai fait faire de la lettre latine de feu M. de Meaux au pape Innocent XI, sur les études et l'éducation de Monseigneur le Dauphin. C'est une pièce originale que j'ai sauvée du naufrage, car feu M. de Meaux ne l'avoit plus, et je l'ai tirée des mains du bon Janel, chez qui elle se seroit perdue. Je le fais bien valoir à cet abbé par la lettre que je lui écris, parce qu'avec de pareils gens si méprisans il faut faire le gascon ; mais ici c'est la pure vérité, que sans ma diligence il n'auroit point aujourd'hui cette lettre latine, qui est l'original écrit bien mieux et d'un meilleur tour que le françois, qui n'en est qu'une version assez imparfaite. Aussi faut-il être assuré que l'auteur avoit eu dessein de

faire un ouvrage accompli, et non-seulement pour le style et l'expression, mais encore pour les pensées, de sorte que c'est sans doute un de ses plus beaux écrits qui contient d'ailleurs une bonne partie de sa vie. Nous verrons comment notre abbé le recevra ; je veux qu'il sente qu'il a besoin de moi.

—Ce mercredi, 7 septembre 1707, au chapitre j'ai été prié par délibération de tous ces messieurs de faire fonction de célébrant pour la fête de la Nativité de N.-D., et je viens d'en faire la fonction aux premières vêpres, MM. le doyen, le trésorier présents ; et ce 8 j'en ai fait encore la fonction à tout l'office et même à l'antienne, les mêmes présents.

—Lundi, 12 septembre 1707, voyage à Rouvres-en-Multien, pour répondre à l'amitié de M. Dangy, nouveau éanoine, ei-devant curé de ce lieu, et qui le va quitter. J'ai été le même jour à Rosoy, et le mardi à Cerfroy, pour y voir dans l'église quelques antiquités, et particulièrement celles des vitres du sanctuaire du côté du nord, où paroît un évêque en habits pontificaux à l'autel, avec ses diacres et sous-diacres revêtus derrière lui ; un vaisseau ou ampoule des saintes-huiles sur un carreau au haut du même panneau de vitre ; ce qui fait croire que l'on a voulu représenter la dédicace de l'ancienne église de ce lieu, qui aura été faite par un feu évêque de Meaux, puisque l'on voit encore ici son nom écrit en lettres antiques et gothiques tout du long de ce même panneau et tout en haut de cette sorte : *Anzelm. eps. Meldn̄s.* C'est le même évêque qui a fondé la chancellerie de l'église de Meaux en 1201.

—Me trouvant si près de la Ferté-Milon, j'y ai été voir des toiles pour chemises et serviettes ; et revenant de Moloy, village tout proche, où M. Avelines tient une ferme de Sainte-Geneviève, j'ai aussi vu le père Besart, prieur de ce lieu, de ma connoissance, et les curés que je connois autour de Rouvres, savoir : de Mareuil-la-Ferté, de May, de Vaurinfroy et Duplessis-Placy ; ce dernier a fait

dans son église un fort bel autel en sculpture de plâtre et de bon goût, où l'on voit le martyr de saint Victor, patron, et au-dessus une sainte Madeleine élevée en contemplation, aussi patronne. La boiserie de cette église est très-belle et très-propre ; la clôture du chœur est une belle grille magnifique, et elle est toute parée de carreaux de pierre blanche ; la sacristie est aussi boisée, et les ornemens de l'autel sont propres et magnifiques pour un village.

J'apprends en arrivant ici que mardi, 13 septembre, l'on a chanté le *Te Deum* à la cathédrale pour la naissance du prince des Asturies : c'est le fils aîné du roi d'Espagne, né à Madrid, le 25 août 1707, au grand contentement du roi, son bisaïeul, qui regarde ce prince comme un gage certain de l'union des François et des Espagnols.

—Ce lundi, 19 septembre 1707, j'ai commencé sérieusement la correction du missel de Meaux pour le mettre en l'état qu'il doit être donné à l'imprimeur après mes voyages faits. Le même jour M. Dangy est arrivé ici pour y faire tout à fait sa résidence. Dès le temps que j'étois chez lui il reçut une lettre de M. de Meaux qui le pressoit de se rendre à sa fonction de confesseur des filles de la Visitation ; il m'en fit confidence comme d'un secret, l'évêque ne voulant point qu'il parût qu'il y eût de l'empressement d'ôter M. de Mouhy de sa fonction ; mais j'ai encore reconnu à des discours de l'abbé de La Loubère, que c'étoit la raison d'ôter M. de Mouhy qui faisoit avancer le retour de M. Dangy, qui auroit souhaité demeurer dans sa cure de Rouvres jusqu'à l'arrivée de son successeur, pour s'épargner la dépense d'y nourrir cependant un cordelier. Aussi, lorsque j'étois à Rouvres, la supérieure de Sainte-Marie écrivit à notre curé pour lui marquer (le désir) de toute sa communauté de le voir en fonction. Il y est entré aujourd'hui, 20 septembre, conduit par M. de Mouhy qui a fait son éloge à toute la communauté assemblée. Le premier dessein étoit que M. l'évêque

présenteroit lui-même le nouveau confesseur ; mais parce qu'il est encore retenu à Paris, et qu'il est temps de renvoyer M. de Mouhy, il a fallu que M. Dangy se contentât d'être conduit par son prédécesseur.

—M. Pierre Courtin, sous-diacre, chanoine de la cathédrale de Meaux, attaqué de la pierre depuis plusieurs années, s'en étoit allé à Paris pour se faire tailler ; après l'opération faite heureusement, il y est mort le samedi, 24 septembre 3 heures du matin, des accidens qui ont suivi cette opération, comme la fièvre et autres, et une extrême foiblesse causée par un dévoiement, après avoir reçu tous les sacremens ; il étoit âgé de quarante-quatre ans et a fait paroître une grande patience.

Ce qu'on appeloit une égratignure est devenu une plaie en forme, dont le traitement arrête M. de Meaux à Paris, qui garde toujours la chambre et souvent le lit ; un ami, qui l'a vu panser deux fois, m'a dit qu'il y avoit un trou où l'on mettroit le pouce, avec une grande inflammation.

M. de Meaux a donné le canonicat de feu M. Courtin à M. de Saint-André aussitôt qu'il a vaqué, et lui a écrit exprès à ce sujet. L'archidiacre étoit dans ses visites ; je lui ai écrit moi-même, il m'a répondu qu'il veut achever de visiter les paroisses où il y a des vendanges à faire avant de venir à Meaux prendre possession : ce choix est fort applaudi dans la ville et dans le chapitre ; et, en effet, il en faut bien espérer, parce que c'est un esprit doux et un homme de manège, capable d'affaires, qui se rendra utile au chapitre. Il me disoit autrefois, du vivant de feu M. de Meaux et encore depuis sa mort, qu'il n'accepteroit jamais de canonicat à cause des divisions et des procès des chapitres ; il a bien changé d'avis et il n'est pas insensible à l'amour d'avoir du bien, mais il faut savoir le moyen par lequel il obtient aujourd'hui cette prébende. M. de La Sale, abbé de Rebais, son ami, aussi abbé de la Couture, ancien évêque de Tournay, donna l'hiver dernier un prieuré dépendant de son abbaye de la Couture du Mans à M. l'abbé de Bissy, comme moine de

Saint-Benoît, qui en a pris possession, et en même temps il recommanda M. de Saint-André à M. de Meaux pour un canonicat. M. de Meaux le promit et pensa à tenir parole dès là vacance du canonicat de feu M. Angilbert; et, après plusieurs jours de délibération, ce ne fut qu'avec peine qu'il donna ce canonicat à M. Dangy, par la nécessité de l'établir confesseur de la Visitation de Meaux, d'où il étoit forcé de chasser de Mouhy. M. de Saint-André s'attendoit dès lors à ce canonicat, et M. de Tournay encore plus, mais enfin ils ont lieu présentement d'être contents l'un et l'autre.

—Ce 29 septembre 1707, M. de Chasot vient coucher à Meaux avec son fils aîné qu'il conduit à Congy; il m'a invité à souper avec lui : ce que j'ai fait. Il m'a aussi apporté une lettre de l'abbé Bossuet, qui fait le fâché de ce qu'il y a si grande compagnie à Ferrières, où ils sont tous, que je ne pourrois y être reçu pour les voir; il m'envoie l'oraison funèbre de feu M. de Meaux pour récompense de la copie que je lui ai faite de la lettre latine au pape Innocent XI. Ce président m'a dit qu'enfin M. l'abbé Bossuet étoit hors des mains de M. l'abbé Pirot pour l'approbation de la *Politique*, mais non point encore hors de celles de M. l'abbé Bignon ni de M. le chancelier pour le privilège concernant l'impression, et qu'ils diffèrent encore à faire expédier les lettres; que cependant M. l'abbé Bossuet prend ses mesures avec des libraires et imprimeurs, lesquels se rendent difficiles et ont peine à se charger de tous les frais de cette impression; il se sert du père Lerebour de Sainte-Geneviève pour faire son marché avec Coignard, libraire.

—Ce samedi, 1^{er} octobre 1707, M. Laurent est revenu à Meaux pour souper et coucher.

—Mercredi 3, M. l'abbé Bossuet m'envoie de Ferrières un cheval, et m'écrit une lettre honnête m'invitant de l'aller voir et la bonne compagnie qui y est, et il me nomme M. et M^{me} Pescoil.

—Jeudi matin, 6 octobre 1707, en un chapitre extra-

ordinaire, ont été lues les écritures faites par M. Le Barbier, avocat, pour répondre à celles de M. l'abbé Bossuet, dans l'affaire des réparations de l'église, que le chapitre demande à la succession de feu M. de Méaux; et il a été conclu qu'avant de les faire signifier elles seroient communiquées amiablement à M. l'abbé Bossuet par M. le doyen et moi, chancelier, dont je me suis excusé, et par M. Labbey, chanoine, nommé à ma place. Cette conclusion n'a point eu d'exécution et les écritures ont été signifiées vers la fin de novembre.

—Ce jeudi après dîner, je suis parti pour Ferrières où je suis arrivé sur le soir fort heureusement sans pluie : bonne réception; grands complimens de M^{me} Bossuet et de M^{me} Pescoil, au sujet des *Prières ecclésiastiques* que j'avois envoyées à M^{me} Bossuet pour M^{me} Pescoil. M. Bossuet m'en a voulu rendre le prix qui est de 20 sols, dont je l'ai remercié. L'abbé Bossuet n'a point encore de privilège pour la *Politique*; il traîne partout avec lui ce manuscrit, mais l'ouvrage n'avance point plus pour cela et n'est aucunement prêt à donner à l'imprimeur. Il m'a dit qu'arrivant à Forges il y avoit trouvé M. de Meaux et qu'il l'avoit été voir; que ce prélat lui rendit la visite et ne partit que deux jours après. Notre abbé se plaint toujours d'une foiblesse de tête qui ne lui permet point de s'appliquer, dit-il : c'est un prétexte de fomenter sa paresse; et, par conséquent, les ouvrages de feu son oncle n'avanceront guère.

—Lundi prochain, 10 octobre, il doit aller coucher à Paris, et aussitôt après au Marais, jusqu'à la saint Martin; il prend assurément tous les divertissemens qu'il peut et ne s'en porte point mieux. M. de La Briffe fait très-bien les honneurs de sa belle maison, il m'a fort invité à l'aller voir en d'autres temps et m'a fait mille caresses; il est très-poli et très-gracieux.

—Samedi, 8 octobre, nous sommes partis de Ferrières

¹ Ces prières avaient été composées par Bossuet.

M. de Saint-André et moi, qui y étois depuis cinq jours, pour aller voir M^{me} de Luynes à Torcy, qui nous a retenus à dîner ; de là coucher à Meaux par un beau soleil et un très-beau jour, seul de la semaine toute pluvieuse.

—Lundi, 10 octobre 1707, M. de Meaux est arrivé de Paris en bonne santé.—Ce mardi 11, je l'ai vu et je l'ai trouvé en bonne disposition ; il dit que la plaie de la jambe est fermée avec un reste d'érysypèle qui l'oblige de tenir sa jambe sur un tabouret, mais il paroît chaussé et vêtu ; je lui ai fait des remerciemens sur le choix de M. de Saint-André, pour le canonicat de M. Courtin, qu'il a très-bien reçus Il m'a fort pressé sur le missel ; je lui ai dit que j'y travaillois sans perdre de temps et sans me distraire à autre chose ; il est fort pressé de le voir sous presse.

Ce mardi 11 encore, j'ai accompagné M. de Saint-André dans ses visites pour sa réception au canonicat de M. Courtin, que M. de Meaux lui a donné ; et chacun l'a reçu avec agrément : et ce mercredi 12, il a été reçu au chapitre avec la même honnêteté et installé à l'église.

—Vendredi 14, M. de Meaux est parti pour Germigny. Nous avons agréé au chapitre une transaction avec messieurs du présidial pour l'étendue et juridiction du cloître, dont j'étois porteur et faisois le rapport. J'en ai gardé la minute, qui n'est pas signée, parmi mes papiers de l'état et antiquité de l'église ; elle est datée de ce dimanche, 16 octobre 1707, et on l'a transcrite au registre du chapitre.

—Vendredi, 21 octobre 1707 ; M. de Meaux partant de Germigny est allé en pèlerinage à Saint-Fiacre, au sujet de son mal de jambe, dont il n'est pas encore bien guéri ; il est ensuite venu coucher à Meaux pour y recevoir M. Phelypeaux, l'intendant, venant pour les tailles : Ce prélat souffre encore d'une grande foiblesse à la jambe sur laquelle il ne se peut soutenir.

—M. l'intendant est arrivé, ce samedi 22, avant midi, à Meaux, et il a pris son logement à l'évêché ; il en est parti,

ce lundi matin 24, avant midi : et M. de Meaux aussi pour Germigny.

—Ce mardi 25, M. de Meaux resté à Meaux, nous a invités à dîner, MM. Dangy, Laurent et moi; MM. de Rutel et Cosset en étoient aussi : il y avoit bonne chère et du bon vin de Bourgogne, de Champagne et d'Espagne. Ce prélat presse fort son missel ; il est allé coucher à Germigny pour affaire : il n'a pas encore la liberté de sa jambe.

—Ce lundi, 31 octobre 1707, au chapitre, l'on a député M. le doyen pour faire l'office de la Toussaint, et M. de Saint-André pour l'office du jour des Morts, M. de Meaux qui est ici, n'étant pas en état à cause de sa jambe de faire aucune fonction publique, ayant même grande peine à marcher.

—Lundi, 17 octobre, l'on a mis des affiches à l'église et au chapitre pour annoncer à vendre ou à louer à vie canoniale la maison de feu M. Angilbert; et plusieurs y ont mis leurs enchères.

—Lundi, 24 octobre, continuation des affiches et des enchères portées à 500 liv. d'achat ou 410 liv. de loyer.

—Ce lundi, 31 octobre 1707, jour choisi pour la délivrance, avant d'y procéder, M. de Lusancy a représenté que l'occasion de la vacance des deux maisons ensemble de feu MM. Angilbert et Courtin, qui sont voisines et contiguës, et dont les jardins sont seulement séparés par un mur mitoyen qui, d'ailleurs, appartiennent toutes deux au chapitre, donnoit lieu de proposer à Messieurs de faire un retranchement de huit pieds, de la largeur du jardin de M. Angilbert, pour augmenter d'autant le jardin de M. Courtin, qui n'est qu'un boyau, et le rendre plus supportable : délibération prise en revenant plusieurs fois aux voix, il a été conclu de faire actuellement la délivrance de la maison de feu M. Angilbert, à la dernière enchère, à condition du retranchement de huit pieds par en haut et de sept pieds par en bas dans la largeur du jardin de cette maison, à condition encore que l'acqué-

reur de la maison de M. Courtin seroit tenu de rebâtir le mur mitoyen à ses frais et de même façon qu'il est; les arbres qui sont en espaliers sur le mur demeurant à l'acquéreur de la maison de M. Angilbert.

Dans le désir de me mettre à ma liberté, j'ai pris résolution d'avoir cette maison dès qu'elle a vaqué, parce qu'elle est la plus neuve, la plus propre et la mieux tournée de tout le cloître. Pour y parvenir, sachant la jalousie extrême de mes envieux, j'ai cru qu'il ne falloit point faire connoître mon dessein. J'ai donc donné mon pouvoir par écrit à M. Blouin le jeune, chanoine de mes amis, homme droit et sincère, sans intrigue, sans relation et sans amitié particulière. Mon pouvoir s'étendoit jusqu'à offrir 160 liv. de loyer et 1,500 liv. d'achat. Mais ayant bien recommandé à cet ami de donner plutôt au loyer qu'à l'achat, auquel je le priois de ne venir qu'à la dernière extrémité, et quand il n'y auroit plus d'autre moyen d'avoir la maison, comme si le chapitre préféroit la rente au loyer, ou que les enchères fussent poussées par quelqu'un du côté de l'achat. Mais l'un et l'autre a procédé également, et l'on a offert jusqu'à 1,300 livres d'achat et 140 liv. de loyer : alors mon homme a mis 150 liv. de loyer ou de rente à vie, à la charge de toutes les réparations, et après bien des répétitions, enfin n'y ayant plus d'offres au-dessus, la maison m'a été adjugée comme plus offrant et dernier enchérisseur. M. Blouin a conduit cette affaire très-sagement, et quoiqu'on lui ait porté bien des fois des avances pour le faire parler, il ne m'a nommé qu'après que la délivrance et adjudication lui a été faite. La surprise de tout le monde fut alors très-grande. On ne songeoit aucunement à moi et les anciennes jalousies se réveillant, on disoit que la maison auroit été portée à 300 liv. de loyer, si l'on avoit seulement soupçonné mon envie. Quelques-uns ont éclaté avec fureur; je ne les nommerai point pour leur épargner la confusion, mais plus un certain a éclaté, plus je l'ai poussé, jusqu'à le forcer de s'absenter depuis du chapitre à la

relecture, pour éviter le reproche de ses vaines menaces.

M. Pidoux, doyen, a fait l'office le jour de la Toussaint, et M. de Saint-André le jour des morts. M. de Meaux a assisté à l'office le jour de la Toussaint, y venant en s'appuyant sur son aumônier, mais il n'a pas été au sermon : chacun se plaignoit qu'on ne le voyoit plus à l'église.

—Lundi, 7 novembre 1707, s'est fait au chapitre la relecture de la conclusion par laquelle la maison m'a été adjudgée aux conditions susdites, et personne n'y a trouvé à redire; ainsi je vais m'en mettre en possession, et y faire les ajustemens convenables.

Mais comme le principal ornement de la maison est le jardin, en ayant parlé à plusieurs amis qui approuvent qu'on me le rendit tout entier pour un prix, ce mercredi 9 novembre, j'ai proposé au chapitre que pour me conserver, ma vie durant, la jouissance du retranchement résolu, je payerois une fois comptant la somme de cinquante livres; et m'étant retiré, M. Blouin le jeune, qui avoit mon mot, a promis pour moi 60 liv.; d'autres de mes amis pour engager la chose à laquelle ils voyoient de la contradiction, ont conclu à cent livres, et il a passé à la pluralité que pour la somme de cent liv. une fois payée le jardin me demeurera tout entier et sans retranchement.

—Samedi, 12 novembre, départ de M. Dangy pour aller coucher à Rouvres.

Les opposans se vantoient d'empêcher l'effet de cette conclusion à la relecture au prochain chapitre, et toute la brigade philipotine étoit de ce parti. J'ai donc ménagé mes amis et sollicité fortement tout le monde.

—Enfin ce lundi, 14 novembre 1707, après avoir mis sur le bureau ma somme de cent livres, j'ai dit que je me soumettois à la conclusion de Messieurs, pour avoir la jouissance du jardin entier et sans retranchement, moyennant la somme de cent livres une fois payée; et m'étant retiré, délibération prise, M. Phelippeaux, trésorier, a fait un grand plaidoyer pour prouver qu'il falloit s'en

tenir à la première conclusion qui ordonnoit le retranchement du jardin; mais il a eu la honte de se voir tondu, et la pluralité des voix a été de recevoir mes cent livres et de me laisser la jouissance du jardin entier et sans retranchement : c'est un agrément qui me fait plaisir et honneur, chacun m'en félicite.

—Lundi, 21 novembre 1707, M. de Meaux arrive de Germigny à Meaux.

—Mardi 22, je l'ai été voir pour le Missel, et le soir encore je lui ai communiqué plusieurs nouveaux articles de réforme qu'il a approuvés aussi bien que les rubriques que j'ai faites des Cendres, des Rameaux et autres jours de la semaine-sainte et de Pâques; et je lui ai fait approuver que je travaillerois ici jusqu'au nouvel an pour aller à Paris vers les Rois, et travailler sérieusement à l'impression.

—Ce mercredi 23, M. Chevallier, grand vicaire de M. de Meaux, déjà chanoine, s'est présenté au chapitre, et a été reçu archidiacre de France sur la démission de M. François Le Bert, faite le 17 octobre dernier. On voit qu'on a voulu attendre que la résignation du canonicat du même archidiacre fût admise à Rome en faveur de M. Cosset, parce que la démission de l'archidiaconé ne s'est faite qu'à condition que la résignation du canonicat seroit agréable à M. de Meaux. Et on l'a envoyée à Rome parce qu'il y a une pension de 300 livres créée sur le canonicat en faveur du vieux archidiacre. Cette réception s'est faite avec beaucoup d'agrément pour la personne de M. Chevallier, qui est doux et honnête.

—Jedi 24, M^{me} de Rohan, abbesse de Jouarre, allant à Paris voir M. et M^{me} de Soubise, ses père et mère, puis se faire bénir par M. de Strasbourg, son frère, est venue dîner à l'évêché où M. de Meaux l'attendoit avec M^{me} de Soubise, sa sœur, religieuse, M^{me} de Montbazou, sa cousine, les demoiselles de Rohan, ses deux nièces. J'ai été lui faire ma cour : cette dame est demeurée pour coucher. Avant son départ, ce vendredi matin, je lui ai fait

encore ma cour, dont elle a paru contente, et même M. de Meaux, et elle est partie pour Paris entre 9 et 10 heures du matin.

—Lundi, 28 novembre, notre évêque, ayant le pied plus ferme, est parti de Meaux pour Paris.

Je reçois une lettre de l'abbé Bossuet de ce jour même, par laquelle il me félicite sur ma maison et le jardin, et m'invite à aller loger chez eux, à Paris, au premier voyage que j'y dois faire pour le missel; et ce 29, en le remerciant, je m'excuse sur l'incommodité que je lui donnerois et à sa famille, et lui mande que ma résolution est de me loger à l'auberge, à portée de l'imprimeur du missel, vers Sainte-Genève, et que je pourrois aussi avoir l'œil aux impressions qu'il veut faire, et particulièrement à celle de la *Politique* de feu M. de Meaux.

—Ce vendredi, 2 décembre 1707, la maison canoniale de feu M. Courtin, chanoine, située au petit cloître du côté de l'évêché, joignant la mienne, après trois publications et enchères, a été adjugée et délivrée en chapitre, à M. Lesage, chanoine, porteur du pouvoir de M. Dumesnil, absent, étant à Paris, à la charge de 126 francs de rente par an pour sa vie canoniale avec toutes les réparations; ce qui est un bon prix, vu la petitesse de la maison.

—Samedi, 3 décembre 1707, ma semaine pour l'office heureusement achevée sans rhume, l'ayant faite moi-même entière, sans secours, et commencée le 27 novembre, premier dimanche de l'Avent, où je chantois aux mêmes matines la première leçon de saint Jérôme sur Isaïe, comme chancelier, et la dernière entrant en semaine comme chanoine.

Je reçois une lettre de l'abbé Bossuet, du 4, qui me presse d'aller loger chez lui, à Paris, durant l'impression du missel de Meaux, pour veiller en même temps à l'impression de la *Politique*; et il me promet de me mander, au premier jour, quels libraire et imprimeur il aura choisis.

—Ce lundi, 5 décembre 1707, au chapitre, M. Pidoux, doyen, et M. Phelippeaux, trésorier, présens, j'ai été député pour faire l'office solennel à la fête de la Conception jeudi suivant.

Ce même jour, j'ai prié M. le doyen que tous les commissaires du missel s'assemblassent chez lui, afin que je leur rendisse compte de l'état où il est, parce que M. de Meaux pressoit fort pour l'imprimer, le priant d'y inviter particulièrement M. Phelippeaux; il me l'a promis d'abord, puis l'après-dîner il s'est excusé de recevoir ni de convoquer l'assemblée, comme n'ayant point de caractère, ni de grand vicaire, ni de député à cet effet. Il m'a avoué que c'est le trésorier qui l'a détourné : je l'avois prévu, parce que cet homme ne veut point être présent à aucune délibération, s'il n'est le maître et le régent, ce qu'il ne seroit pas en une chose qu'il n'a pas examinée; j'ai encore pressé le doyen de recevoir l'assemblée, disant qu'il ne s'agissoit que de rendre compte de ce qui avoit été déterminé par M. de Meaux même, et voir particulièrement si les usages de l'Église étoient bien marqués; et il a persisté à me dire que cela ne le regardoit point.

Nous nous sommes donc assemblés sans le doyen et sans Phelippeaux, trésorier, chez M. Morin chantre; savoir MM. Fouquet, Filère et moi; et, sans rien examiner, nous sommes seulement convenus que M. le chantre et moi inviterions encore ces messieurs à l'assemblée pour demain mardi, issue des vêpres, ce que nous avons fait ce mardi matin, mais inutilement; Phelippeaux ne nous a pas voulu seulement joindre, ni nous écouter; pour le doyen, il a encore refusé tout comme hier lundi.

—Ce mardi soir, 6 décembre 1707, nous nous sommes donc assemblés chez M. Morin chantre; MM. Fouquet, Treuvé, théologal, Filère et moi : et ces messieurs ont approuvé la manière dont sont conçues toutes les rubriques que l'on étoit convenu de faire pour les Cendres, les Rameaux, le jeudi-saint et jours suivans, et nommément ces trois choses que M. de Meaux a demandées comme

plus courtes : que les vêpres du jeudi et vendredi-saints, seroient jointes à la messe par la post-communion, seule collecte pour conclure ces deux offices, comme on fait au samedi-saint. Que le vendredi-saint l'on dira une seule fois : *Ecce lignum crucis*; et que le samedi-saint l'on ôtera *Lumen Christi*, inconnu dans notre usage et dans nos précédens missels; et que les litanies, en allant, se diront à deux chœurs seulement et non à trois; c'est-à-dire que l'on se contentera de répéter une seule fois par tout le chœur ensemble, ce que les chantre et sous-chantre auront dit aussi d'abord une seule fois; et ainsi du reste des rubriques que je n'explique pas ici, convenant que rapport sera fait au chapitre de ceci seulement, sans parler des rubriques.

—Mercredi, 7 décembre, j'ai fait fonction de célébrant aux premières vêpres de la Conception. Et ce jeudi 8, j'ai continué la même fonction à tout l'office de ce jour, et même au *Te Deum* qui s'est dit après vêpres, les compagnies appelées, MM. Payen, lieutenant général; de Vernon, président; Mutel, lieutenant de police; M. de Rutel, maire; M. Morin, médecin et Elu, et autres présens, aussi bien que MM. Pidoux, doyen, et trésorier aussi présens et assistans à leur place, sans que le doyen se soit présenté pour chanter les collectes non plus que le trésorier; l'un et l'autre reconnoissant ainsi qu'étant député du chapitre pour l'office solennel du jour, j'avois droit de continuer la même fonction à cet office extraordinaire du *Te Deum*: ce que le trésorier avoit déjà reconnu ci-devant au *Te Deum*, je crois, pour la naissance du duc de Bretagne, dont je chantois les collectes, après avoir fait l'office solennel ce jour-là, comme on peut voir plus haut dans ces mémoires. Le trésorier m'ayant laissé faire cette fonction au *Te Deum*, dit ensuite à ses amis que c'étoit par tolérance, et qu'étant au-dessus de moi, il avoit droit de faire cette fonction, c'est-à-dire de me couper l'office, à moi, député du chapitre pour ce jour; mais sa prétention est fausse, car l'usage de notre Église est certain :

qu'une dignité, même inférieure, étant en fonction, fait tout l'office qui arrive dans le même jour en présence des dignités au-dessus, ce qui a lieu aux antiennes, etc...

Au reste, on voit à présent la disposition du chapitre sur l'office des annuels et solennels en l'absence des évêques, qui (est) d'y députer les dignités tant qu'il s'en trouve, et par tour; ainsi le doyen ayant été député le jour de la Toussaint, M. de Saint-André, archidiaque, a été nommé pour le jour des Morts, afin que le doyen ne fît point deux jours de suite, et moi je viens d'être chargé du jour de la Conception pour achever le tour, où j'ajouterai seulement que j'avois nommé pour cet office M. Phelippeaux, trésorier, qui se trouvoit au chapitre, mais s'étant excusé sur sa santé, il nomma M. le doyen, Moreri le nomma aussi et quelques autres de la séquelle du trésorier; mais le grand nombre me nomma et Lesage même, ce bras droit du trésorier. Je remarque exprès cette disposition pour faire voir comment les esprits reviennent naturellement à la raison et à la règle, quand ils ne sont plus prévenus de leurs passions: et c'est beaucoup que le grand nombre y revienne, sans s'étonner que les plus passionnés, comme un fat de Moreri et les impertinens philipotins, ou les deux Phelippeaux, qui ont pour maxime d'être toujours ouvertement déclarés contre moi, et tout ce qui peut me faire plaisir ou honneur dans l'église et dans le chapitre, demeurent avec obstination dans leur mauvaise volonté contre moi. Dieu les bénisse et convertisse! Il est bon aussi de se souvenir que cet usage de députer ainsi les députés par tour aux grands offices est conforme à l'arrêt obtenu exprès pour ce sujet par le théologal Lambert, de sorte que cet arrêt est, à cet égard, un règlement pour l'église de Meaux, qui s'y est soumise et qui l'exécute depuis cent ans. Et, sans s'étendre ici sur les raisons de cet usage, il suffit de dire et de bien se souvenir qu'y ayant toujours neuf leçons à chanter à matines, hors le temps pascal dans les fêtes annuelles et solennelles, et l'officiant étant chargé de chanter la neuvième, il faut trouver huit

chanoines au-dessous de lui pour les huit leçons avant la sienne, parce qu'en ces fêtes toutes les leçons sont chantées par des chanoines. Or, il arrive souvent qu'il y a peu de chanoines à matines dans ces longs offices. Il faut donc de nécessité prendre pour célébrant une dignité, afin qu'il se puisse trouver ensuite un nombre suffisant de chanoines pour les leçons et autres fonctions : ce qu'il faut bien noter une fois pour toutes ; car c'est là la raison de décision.

Dans les derniers chapitres, il a été souvent parlé de la civilité qu'on avoit résolu de faire à l'abbé Bossuet avant de lui signifier les écritures faites pour les réparations de l'église contre la succession de feu M. de Meaux. et enfin on avoit chargé M. de Saint-André, allant à Paris, de lui en parler pour éviter les frais d'une députation expresse. Néanmoins le doyen se faisoit fête de voir l'abbé Bossuet à cet égard, et se dispoit à aller à Paris à ses frais pour d'autres affaires encore. Mais le temps s'étant passé sans qu'on fit exécuter cette résolution, et le conseil secret des philippotins, c'est-à-dire du trésorier Phelippeaux et de ses lévriers, qui sont ses adhérens, comme on les appelle, fit, depuis la saint Martin, écrire par le syndic, valet de ce conseil, à Chardon, procureur du chapitre, qu'il eût soin de faire cette signification incessamment : ce qui a été fait dans le mois de novembre ; et néanmoins le doyen et les syndics ne laissèrent d'écrire à Saint-André, à Paris, de voir l'abbé Bossuet et de lui faire les civilités du chapitre. Saint-André, autorisé par ces lettres, muni des écritures mêmes, les courut porter à l'abbé Bossuet avec un grand compliment, au commencement de ce mois de décembre : à quoi cet abbé répondit en montrant à Saint-André copie des mêmes écritures à lui signifiées depuis huit jours de la part du chapitre. Je l'apprends de cet abbé même, qui me l'écrit ainsi par sa lettre du 4 décembre où il paroît fort mécontent, et de l'avocat du chapitre et du chapitre même, à cause des raisons dont ils se servent, injurieuses à la mémoire de

feu M. de Meaux, disant qu'à cause de ses grandes occupations pour l'Église, il ne prenoit aucun soin de son temporel ni des réparations de son évêché, bien moins de celles de l'église dont le chapitre n'osoit lui parler, le voyant si occupé, et ainsi du reste; ce que j'ai aussi trouvé indigne de M. Le Barbier, avocat, qui passe pour un homme sage; au reste, voilà le Saint-André joué et par le doyen et par le syndic, deux valets du conseil secret, qui essaie de reprendre sa domination dans cette affaire. Le peu de ménagement de l'avocat dans ses écritures est la vraie raison pourquoi, étant nommé par le chapitre pour les porter à l'abbé Bossuet, je n'ai point voulu m'en charger; et, en effet, c'est une malhonnêteté que de porter à ses amis des sujets de mécontentement et de chagrin. Les injures à part, l'abbé Bossuet se moque fort des foibles défenses du chapitre et menace de faire fouiller jusqu'au fond de leurs archives pour y voir leurs titres sur les réparations de l'église, dans lesquelles, aussi bien que dans le bâtiment et la construction même, il prétend que le chapitre ne peut produire que des contributions volontaires et des largesses de la part des évêques et non des contributions forcées, qui est ce qui paroît jusqu'à présent.

—Mardi, 13 décembre, retour de M. Dangy à Meaux pour dîner avec son valet. Dimanche dernier, onzième jour de décembre, troisième dimanche de l'Avent, M^{me} de Rohan-Soubise, abbesse de Jouarre, a été bénie à Paris dans l'église de Saint-Louis des Jésuites, par M. l'évêque de Strasbourg, son frère, en grande magnificence et grande compagnie de prélats, de seigneurs et de magistrats, étant conduite par M^{me} de Beringhen, abbesse de Faremoustier, et M^{me} de Fiesque, abbesse de Notre-Dame-de-Soissons, M. de Meaux présent.

—Ce vendredi, 16 décembre, M. de Meaux arrive de Paris. Et ce samedi 17, il a fait l'ordination générale dans sa chapelle. Ce dimanche 18, je viens de le voir après vêpres, il m'a bien reçu et a été bien aise d'apprendre

que j'étois en état d'aller à Paris quand il voudra pour l'impression du missel ; il m'a tranché sur les proses que, suivant mon projet, on les ôteroit toutes de la messe ; que, comme *Victimæ* se dit à vêpres pendant l'octave de Pâques, on dira de même *Veni sancte Spiritus* à vêpres pendant l'octave de la Pentecôte, et *Lauda Sion* au salut et à la procession du Saint-Sacrement et non plus à la messe ; que *Dies iræ* se pourra dire *ad libitum* aux messes des sépultures, quand il y aura *oblatio populi* après l'Évangile. M. de Saint-André, arrivant de Paris ce 21 décembre 1707, m'apprend que M. l'abbé Pirot a donné dans les formes son approbation à la *Politique* de feu M. de Meaux, et que M. le chancelier a donné le privilège pour l'imprimer ; et que M. l'abbé Bossuet est d'accord avec un libraire peu connu pour l'impression.

—Ce mercredi, 23 décembre 1707, au chapitre, j'ai fait rapport des deux ou trois articles ci-dessus approuvés et demandés par M. de Meaux, ajoutant que le prélat vouloit que j'allasse exprès à Paris veiller à l'édition, et que je laissois à Messieurs à juger si c'étoit une cause raisonnable et légitime de s'absenter de l'église et d'y être tenu présent ; la plupart en opinant m'ont remercié du travail, et m'ont prié d'aller à Paris pour l'exécution, approuvant toutes choses, et à la pluralité il a passé que je serois comme présent. M. Phelippeaux, trésorier, a grondé, disant qu'il falloit communiquer tout l'ouvrage à chacun dans les maisons, notamment les rubriques ; personne ne l'a suivi : messieurs les commissaires ont dit que tout avoit été examiné en détail et approuvé unanimement, et que M. le trésorier nommément avoit été invité de se trouver aux assemblées ; pas un de Messieurs n'a suivi son avis, et le doyen n'a osé souffler.

M. de Meaux a été très-content de la manière que cela s'est passé, et il m'en a fait de grands remerciemens quand je lui en ai rendu compte, me priant toujours d'aller au plus tôt à Paris ; ce que je lui ai promis de faire aussitôt après les Rois, ayant encore besoin de ce temps

pour déménager et ranger ma maison : ce qu'il a ap-
prouvé.

—Ce samedi 24, M. de Meaux a officié aux premières
vêpres de Noël. Cette nuit il a seulement assisté à tout
l'office et M. le doyen a officié. Le jour de Noël, M. de
Meaux a dit la messe pontificale et a officié à vêpres.
Comme il n'a personne qui entende le cérémonial, le
désordre se met tous les jours de plus en plus dans les
cérémonies : c'étoit aujourd'hui une confusion où l'on ne
comprenoit rien, les diacres d'office faisant la fonction
des diacres d'honneur, et tout a été renversé à la messe.
Le prélat m'a fait inviter à dîner par son secrétaire, et je
m'y suis trouvé en bonne compagnie, et il y avoit grande
chère; j'y ai aussi reçu beaucoup de gracieusetés du
prélat et de tout le monde, sur le missel.

—Ce lundi 26, fête de saint Étienne, M. le doyen a
officié à matines, M. de Meaux ne s'y étant point trouvé;
mais ce prélat a fait tout le reste de l'office, et grande
chère aux officians à l'ordinaire.

—Ce mercredi, 28 décembre 1707, j'ai commencé à
déménager de chez M. Pastel, où j'avois pris mon loge-
ment à loyer en sortant de l'évêché, depuis la mort de
M. de Meaux défunt. J'ai été dire adieu à M. de Meaux,
qui m'a fort gracieusé, me flattant du succès du missel,
de sa prompte impression par mes soins, lui promettant
toujours d'aller à Paris exprès après les Rois, quand j'au-
rais fait mon déménagement et accommodement dans ma
nouvelle maison.

—Ce jeudi 29, M. de Meaux est parti pour Paris avec
les abbés de Bissy et Lemaistre et son aumônier; c'est,
dit-on, pour longtems, et principalement pour conclure
le dessein conçu depuis tant d'années de son mandement
contre les jansénistes et contre le père Juénin de l'Ora-
toire.

—Ce vendredi, 30 décembre 1707, j'ai payé mon der-
nier terme de trois mois de loyer à M. Pastel, chanoine,
à cause de l'appartement que j'ai occupé dans sa maison

du Cloître, et j'ai pris de lui une quittance générale de toutes les sommes que je lui ai payées pour deux années neuf mois de temps que j'ai logé chez lui, depuis le 1^{er} avril 1705 jusqu'à demain dernier décembre 1707, laquelle quittance se trouvera dans mes papiers; et j'en ai aussi marqué le paiement dans ma dépense.

—Ce samedi, 31 décembre 1707, j'ai entièrement fait mon déménagement, Dieu merci, par un fort beau temps pour la saison; si bien que ce soir j'ai tout à fait quitté la maison de M. Pastel, et suis venu coucher dans ma maison; ayant fait un dernier souper, pour dire adieu, chez M. Pastel, avec M. de Saint-André qui y entre à notre place, et avec MM. Laurent et Dangy qui, comme moi, en sortent aujourd'hui pour aller loger dans leur nouvelle maison; séparation faite avec beaucoup d'amitié et protestation d'attachement sincère et inviolable.

1708

—Dimanche, 1^{er} janvier 1708, j'ai été attaqué sur le soir d'une lassitude universelle accompagnée de fièvre. Lundi elle s'est tournée en rhume dans la tête, ce qui m'oblige à garder la chambre.

—Mardi et mercredi, continuation d'un grand rhume; cependant je n'ai point laissé de recevoir des visites de toutes sortes d'honnêtes gens qui me sont venus voir: il faut prendre patience.

—Ce mercredi 4, j'ai fait demander par M. de Saint-André, au chapitre, un extrait de la conclusion pour le missel, et pour mon séjour à Paris à cet effet. Les contredisans en ont pris occasion de remuer sur cette affaire, si bien qu'il s'est encore passé plus d'une demi-heure en altercation sur le fond même de la chose et sur l'expres-

sion de la conclusion, qui a été enfin conçue en ces termes :

« Du vendredi 23 décembre 1707.

« Monsieur Le Dieu, chancelier chanoine de l'église, l'un des députés de Messieurs qui ont travaillé avec monseigneur l'évêque de Meaux pour le missel nouveau, ayant exposé à Messieurs les principaux changemens que l'on a jugé à propos de faire, et ayant dit que M. l'évêque l'engage d'aller à Paris pour l'impression du missel, messieurs ont approuvé tout ce qui a été projeté, et ont accordé à M. Le Dieu le temps nécessaire et convenable à ce sujet. »

J'en ai une expédition dans les formes, par le greffier, que je garde dans mes papiers.

—Ce dimanche, 15 janvier 1707, mon ameublement entièrement fait dans ma nouvelle maison, et tous mes ouvriers payés. Ma santé est aussi meilleure, mon rhume fort diminué, et il ne me reste qu'à prendre des forces : c'est pourquoi j'ai retenu ma place au carrosse de voiture pour aller à Paris, Dieu aidant, lundi, 30 janvier 1708. Mon jardin tout changé, nouveau parterre, nouveaux arbres fruitiers, le jardin net et approprié.

—J'ai donné avis à M. de Meaux, à Paris, de l'état de ma santé et de ma résolution de partir à la fin du mois, après m'être bien rétabli : il me fait l'honneur de m'écrire, du 20, qu'il est bien fâché de mon indisposition, qu'il me faut rétablir, et qu'il me prie de venir aussitôt que je le pourrai, connoissant le besoin extrême du missel dans le diocèse.

—Lundi dernier, 16 janvier 1708, M^{me} de Jouarre, revenant de Paris avec la même compagnie qu'elle y avoit menée, est arrivée à Meaux fort tard et est allée descendre à l'évêché. Mardi 17, je l'ai vue dès le matin et encore à son départ, sur les onze heures, et j'en ai reçu mille amitiés, aussi bien que de toute sa suite : elle m'a fort invité de l'aller voir au premier beau temps, se plaignant qu'on ne se pouvoit parler ici en passant.

—Ce lundi 23 janvier 1708, M. Isaac-Dominique Cosset, déjà chapelain dans l'église, a été reçu chanoine à la prébende de M. François Lebert, ci-devant archidiaque de France en cette église. C'étoit un homme interdit en justice et dans ses fonctions ecclésiastiques à cause de sa folie; M. de Meaux ayant voulu le dépouiller de son archidiaconé en faveur de M. Chevallier, et M. de Rutel de sa prébende en faveur de M. Cosset, ils lui ont fait faire sa procuration, *ad resignandum*, après une assemblée et consentement de parens, qui ont approuvé de leurs signatures sa résignation.

Depuis trois mois il pleut tous les jours. On dit que les biens de la campagne en souffrent. Cette abondance d'eau a fait déborder les rivières : la Loire, par son débordement, a fait d'étranges ravages ; la Marne a été aussi débordée depuis la mi-décembre jusqu'à la mi-janvier, sans y pouvoir faire la navigation ; elle est depuis rentrée dans ses bords, mais elle recommence encore à s'enfler. Les chemins sont partout rompus et impraticables.

Ce même jour, 23 janvier 1708, après plusieurs délibérations, il a été enfin conclu au chapitre que l'on fera la transaction proposée par MM. Hannier au sujet de la maison du cloître, possédée par feu M. Hannier, mon prédécesseur en ma prébende, tombée en ruine. M. Hannier, son frère et son héritier, s'oblige de payer 600 liv. au chapitre pour les frais du procès, qui dure déjà depuis deux ans, et de payer encore la somme de 1,500 liv. pour faire les réparations de cette maison et autres conditions ; et M. Chapperon de Saint-André, archidiaque et chanoine, la prend pour y entrer quand elle sera réparée, à 150 liv. de rente par an, à vie canoniale ; lesquels 150 liv. seront payés à M. Hannier pendant 13 ans pour le rembourser de ses avances ; et après ce temps, ils tourneront au profit du chapitre, qui en jouira comme de son fonds et comme il fait de ses autres maisons canoniales.

—Vendredi, 27 janvier 1708, au chapitre, lecture d'une lettre de Paris de l'abbé de Gomer, exhortant vivement à

faire les réparations urgentes de l'église en justice ; grande modération du chapitre craignant de s'engager à de nouveaux frais de visite. Phelippeaux, trésorier, n'y étoit point ; mais Philippotin, son frère, a dit qu'il falloit remettre cette affaire entre les mains des députés pour la conduire plus sûrement et plus vivement. Quelqu'un dit qu'il n'y avoit point de députés pour cette affaire. Philippotin répliqua qu'il y en avoit : on voit le génie de ces zélés pour les réparations contre la succession de feu M. de Meaux, qui est d'en venir à se rendre maître de l'affaire comme ci-devant pour la pousser à leur gré.

—Vendredi, samedi et dimanche, je déclare à tout le monde que ma santé étant assez bonne, je fais état de partir lundi, 30 janvier, pour Paris ; et, en effet, lundi 30 janvier 1708, départ de Meaux par le carrosse de voiture, et heureusement arrivé à Paris par de très-mauvais chemins à cause des pluies précédentes, mais par un fort beau temps ; pris mon logement à l'auberge près de Sainte-Genève.

—Mardi, 31 janvier 1708, bonne réception de mes amis que j'ai pu voir. M. de Meaux enfermé et travaillant avec son secrétaire. C'étoit à midi ; je n'ai point pressé, parce qu'on portoit le couvert et que je n'ai point voulu paroître chercher à dîner. J'ai vu M. Chevallier, grand vicaire, qui s'est chargé de mes respects et qui a pris la peine de me reconduire jusqu'à la porte : c'étoit bien me congédier ; mais il a voulu savoir mon adresse. Nous en verrons la suite.

J'ai donc été dîner chez MM. Bossuet, où la réception n'a pas été vive de la part de personne. L'abbé s'est montré plus naturel et m'a raconté l'engagement qu'il a pris par écrit avec M. Pierre Cot, fondeur, libraire et imprimeur, pour l'impression de la *Politique* de feu M. de Meaux, in-4^o ; des *Méditations sur l'Evangile* et *Élévations sur les Mystères* et du *Traité de la connoissance de Dieu et de soi-même* : ces deux, in-8^o ou in-12 à son choix, à condition de 300 exemplaires de chacun pour l'abbé,

dont 60 reliés en maroquin, les autres en veau, mais propres ; et il avoue que ce libraire n'y gagnera rien, que c'est un homme d'esprit qui a du bien et qui cherche à se faire connoître. Dans le même temps il m'a dit qu'il avoit envoyé un carrosse à M. Saurin pour l'amener dîner : il est venu, en effet, comme l'on étoit à table. Mais il n'a point été question de ces impressions pendant le repas ni dans la conversation. Je me suis donc retiré pour aller à mes affaires, et j'ai laissé là M. Saurin. L'abbé a voulu savoir ma demeure, que je lui ai dite sans façon, quoique triste et modique.

J'ai vu depuis ce temps mes amis, qui m'ont très-bien reçu, et même tous les jours à dîner.

—Ce mercredi, 1^{er} février 1708, j'ai mis entre les mains de M. Ballard le commencement de ma copie corrigée du missel, et il a trouvé ce commencement aisé et facile, quoique le plus brouillé.

M. l'abbé Fleury m'a demandé ce que devoient mes *Mémoires* touchant la vie de M. de Meaux. « Je n'en entends point parler, lui dis-je. — Il ne faut point s'attendre, me répliqua-t-il, que M. l'abbé Bossuet en fasse rien de bien ; l'on n'espère plus rien de lui sur feu M. de Meaux, son oncle. » Voilà comme chacun parle à Paris, voyant les longueurs, les négligences de cet abbé touchant les ouvrages de son oncle.

M. Saurin m'a dit qu'il a avancé tout net à cet abbé qu'il falloit imprimer mes *Mémoires* à la tête du livre de la *Politique*. « Je les réserve, dit l'abbé, pour le recueil général qui se fera in-folio. » C'est une imagination, car il ne fera jamais faire cette édition in-folio, qui coûteroit des sommes immenses.

—Jeudi, 2 février, j'ai ouï la messe pontificale de M. le cardinal de Noailles et les vêpres à Notre-Dame ; la musique y est excellente et l'office s'y fait avec majesté ; pour le prélat, il y paroît plein de piété et d'onction : il avoit officié la nuit précédente à matines.

—Samedi, 4 février 1708, conférence avec M. l'abbé

Chastelain, qui approuve toutes nos vues sur le missel et sur les principales dispositions du bréviaire. J'ai encore appris de lui quelques réformations pour le calendrier : il veut bien m'entendre encore une autre fois.

Au retour, j'ai passé chez l'imprimeur, qui n'a rien encore de prêt. Cependant M. l'abbé Bossuet a passé deux fois à mon auberge, demandant à me voir, et a bien recommandé que je fusse averti qu'il avoit pris cette peine et m'avoit fait cet honneur.

—Mardi, 7 février 1708, dîné avec M. l'abbé Fleury, qui m'a fait mille amitiés avec sa famille. Sur le soir, étant chez M. de Tournefort, M. l'abbé Bossuet y est venu et m'a dit qu'il venoit de me chercher à l'auberge, ce que j'ai trouvé y rentrant : c'étoit pour me parler de la disposition présente du chapitre de Meaux, que M. Treuvé, théologal, lui a écrit être porté à l'accommoder : il vouloit savoir si j'en avois des nouvelles, mais j'en ai aucune.

Il m'a fort exagéré les dépenses qu'il a faites pour feu M. de Meaux : frais funéraires, gages des domestiques, toutes les dettes, réparations de l'évêché de Meaux, celles du Plessis, et celles de Saint-Lucien ; qu'il est en avance de plus de 40,000 liv., comme il paroît par le compte qu'il a entre ses mains en bonne forme ; sans parler de plus de 100,000 liv. dues encore par leur oncle à eux-mêmes. Qu'au reste, il s'en tenoit toujours à sa qualité de légataire bénéficiaire, et M^{lle} Bossuet, sa nièce, à celle d'héritière aussi bénéficiaire : ce qui fait que quand messieurs du chapitre obtiendroient une condamnation contre la succession, ils n'en seront point plus avancés, parce qu'il ne reste plus rien dans cette succession, mais que lui et son frère ont encore beaucoup à répéter à l'encontre, comme on vient de dire. Il a donc conclu qu'il alloit répondre au théologal qu'il n'a aucune proposition à faire, mais qu'il est prêt d'écouter celles du chapitre, me disant, ce qu'il n'ajoutoit point dans sa lettre, que le chapitre n'avoit autre chose à faire avec lui qu'un pur et simple désistement.

Depuis mon séjour en cette ville, le temps devient beau, il ne fait point froid, et on va aisément à ses affaires : mais je n'ai aucune nouvelle de l'imprimeur ni de M. de Meaux.

—Mercredi 8, je viens de rencontrer en Sorbonne l'abbé Bossuet sortant d'une thèse. Il m'a pris à part et m'a lu la minute de sa lettre à M. Treuvé, théologal de Meaux, qui est remplie d'honnêtetés pour le chapitre et de plaintes contre quelques particuliers animés contre lui et contre l'avocat du chapitre, qui a si mal parlé de feu M. de Meaux dans ses écritures. Il conclut qu'il sera toujours prêt d'écouter ceux qui lui viendront parler de l'affaire des réparations de la part du chapitre. Ne s'ouvrant en rien et ne faisant aucune proposition, et sans parler du désistement pur et simple, il ne veut point non plus qu'on dise que la succession est obérée, mais plutôt qu'il y a eu de quoi tout payer.

—Samedi, 11 février, j'apprends de M. Hamoche, notre ancien relieur de feu M. de Meaux, que M. l'abbé Bossuet, après avoir parlé à tous les libraires de la rue Saint-Jacques, Dezallier, Coignard, Pralard, Thierry, et après avoir presque conclu avec Robustel, s'étoit avisé d'aller chez Hamoche même, lui demander un imprimeur pour les ouvrages posthumes de feu M. de Meaux, et qu'il lui avoit fait connoître M. Pierre Cot, demeurant à l'entrée de la rue du Foin, vis-à-vis Saint-Yves. Il m'a dit que cet homme est, de père en fils, fondateur de caractères pour l'imprimerie; qu'il est fort employé, parce qu'il fait les meilleures fontes, parce qu'il a les matrices de feu Vitray; que la plupart des imprimeurs lui doivent de grandes sommes, et que ne pouvant en être payé, il s'est fait lui-même imprimeur et libraire, pour faire travailler les imprimeurs et se faire ainsi payer, par leur travail, de ce qu'ils lui doivent. Lui et feu son père ont fait la Police de Paris, qui est un grand livre de trois volumes in-folio, et celui-ci a sa boutique de libraire ouverte à l'entrée de la rue du Foin. Il passe pour un homme riche, et veut se faire connoître, ayant la protection de M. l'abbé Bignon,

qui l'a même fait libraire de l'Académie des Inscriptions. Voilà l'aventurier à qui l'abbé Bossuet confie de si grands ouvrages; un homme nullement exercé dans le commerce de la librairie et qui n'a aucune relation avec les libraires du royaume ni avec les étrangers.

—Dimanche 12, j'ai vu M. l'abbé de Beaufort: grande amitié. On parle beaucoup à l'archevêché de la lettre de feu M. de Meaux aux religieuses de Port-Royal sur la soumission absolue aux jugemens ecclésiastiques. M. l'abbé Pirot m'en avoit déjà parlé. M. le cardinal de Noailles ne l'a eue que depuis deux mois par les mains de M. l'abbé Bossuet, et ce prélat s'est plaint que M. de Chartres en eût eu connaissance avant lui d'une année tout entière. M. le Cardinal veut la rendre publique.

Ce dimanche encore, je reçois une lettre de M. de Saint-André, qui vient à Paris député du chapitre pour entrer en conférence avec M. l'abbé Bossuet et tâcher de terminer à l'amiable le procès pendant au parlement entre eux sur les réparations de l'église cathédrale demandées à la succession.

Depuis 3 jours, la gelée a pris fortement avec un vent nord-est qui est très-froid. Ce lundi, je suis retombé dans un grand rhume, ce qui me fait résoudre à mauder une servante pour me traiter, car c'est la mauvaise nourriture de l'auberge qui m'a remué les humeurs, qui, montées à la gorge, m'ont enflé les amygdales et m'ont ôté la parole en me remplissant la gorge de flegmes. Mardi, cela diminue, et mercredi aussi.

Voici une grande abondance de neige jour et nuit; les rues de Paris en sont couvertes de deux à trois pieds: mais ce jeudi tout fond; vendredi et samedi encore plus: c'est un dégel déclaré avec un grand brouillard. Ma servante est arrivée jeudi au soir.

—Enfin, ce samedi 18 février 1708, voici la première feuille du missel de Meaux, tirée tout à fait et finie. M. Anisson la trouve très-bien, d'un beau papier, et d'un beau caractère et d'une belle disposition, ne cédant en

rien au missel de Paris, hors que le papier de Paris lui paraît plus blanc mais plus foible, et le nôtre plus fort. Sur ce pied, cet ouvrage sera long et ira bien lentement, car je leur ai donné de la copie dès le 1^{er} février. Il n'y a qu'un compositeur dessus, et une seule presse même pour le rouge et le noir, ce qui fait perdre bien du temps : c'est pour épargner le caractère.

—Ce dimanche, 19 février 1708, la gelée a pris de plus belle, et il ne paroît plus de neige.

—Ce lundi, 20 février, j'ai été voir M. l'évêque de Meaux, le matin, et j'ai été admis à son audience, avec son imprimeur, M. Ballard, lui portant la première feuille du missel parfaite. Ce prélat en a paru content et nous a exhorté à continuer, m'invitant fort à aller dîner chez lui, dont je me suis excusé à cause de mon rhume qui continue toujours et, m'obligeant à une grande diète, me défait entièrement le visage.

J'ai trouvé M. de Saint-André dans l'antichambre de M. de Meaux. Le voilà arrivé vrai député du chapitre, pour concilier l'affaire des réparations de l'église. Nous nous sommes quittés bientôt, lui s'en allant chez M. l'abbé Bossuet, et moi me retirant; ce soir il m'est venu voir et m'a montré un projet de procuration écrit de la main de M. Le Barbier, avocat du chapitre, qui est d'avis qu'on s'accorde, et que M. l'abbé Bossuet l'ayant vu a dit aussitôt : « Nous serons bientôt d'accord. » Il envoie ce projet à Meaux ce soir par la poste, et demande qu'on lui envoie un second député, si l'on n'aime mieux nommer l'un de Messieurs qui sont à Paris, avec une procuration en forme.

—Mardi, 21 février, M. de Tournefort traite de quinte la toux qui me prend quelquefois, et elle n'est pourtant point de la violence de ce qu'on appelle une quinte, mais enfin elle revient par période comme les quintes, et elle me fatigue fort la nuit. Il vaudroit que je m'en retournasse pour m'enfermer chez moi en liberté et commodité, sa première règle étant de ne point prendre du tout

l'air. Au surplus, il approuve que je fasse carême, et il m'ordonne seulement, matin et soir, un grand verre d'une tisane de gruau au lait et à l'eau avec des raisins secs et des racines de chicorée, me promettant une prompte guérison de la quinte.

Pendant les longueurs de nos imprimeurs, je vais régulièrement toutes les semaines en consultation chez M. l'abbé Chastelain sur nos corrections. Il m'écoute avec une grande douceur, et me promet un homme pour corriger nos épreuves en mon absence.

Voici la gelée tout à fait passée, le temps doux et beau venu ; Dieu veuille nous rendre la santé.

—Ce jeudi, 23 février 1708, M. Chevallier, grand vicaire de M. de Meaux, et archidiacre de France en notre église, m'est venu voir ; il m'a avoué que tous ces Messieurs, qu'il a consultés sur les proses et autres difficultés du missel dont j'avois donné les mémoires, quoiqu'ils ne fussent point d'avis de retrancher les quatre proses de Rome, néanmoins ils en parloient comme de choses introduites abusivement, et alléguant toutes les raisons pour les ôter, qui sont les mêmes raisons qui ont fait ôter tant de choses inutiles à la messe, comme les grands *Kyrie*, les grands *Gloria in excelsis*, et ce que le cardinal Bona appelle *Tropi* dans sa Liturgie. Ainsi il convient lui-même qu'il ne faut plus parler de proses à la messe, et qu'on ne sauroit s'en plaindre en les gardant aux autres parties de l'office comme des hymnes ; et ainsi du reste.

—25 février. J'apprends par des lettres de Meaux que M. Sernaut, syndic, est député du chapitre conjointement avec M. de Saint-André, par une conclusion particulière suivie d'une procuration expresse à cet effet, pour terminer à l'amiable l'affaire des réparations de l'église avec la succession de feu M. Bossuet, évêque de Meaux.

—26 février, premier dimanche de carême, je suis toujours enrhumé, avec la tête souvent embarrassée, et peu de liberté du ventre. Je ne laisse point de faire maigre, et je trouve bons les bouillons aux herbes, avec du

riz, de l'eau chaude, la tisane de gruau matin et soir, quelque compote de poire à la collation.

—Mardi, 28 février. Mon cousin Honbrel, curé de Saint-Christophe, de Meaux, vient de me voir ce matin, étant arrivé hier au soir en cette ville par le carrosse; il m'apporte des lettres d'un curé de Saint-Sauveur de Péronne qui le sollicite de permuter avec lui sa cure de Saint-Christophe de Meaux. Je lui ai dit tout net que je ne pouvois entrer dans ces desseins chimériques, quand il sera curé de Saint-Sauveur de Péronne, de faire tomber cette cure à l'un de mes neveux Lebrethon, et que Lebrethon donnera son canonicat de Saint-Léger à mon neveu Le Dieu, et ainsi du reste. Ce sont des idées en l'air, qui ne sont point praticables; il embarrasse ainsi les affaires au lieu d'en faciliter la conclusion par des expédiens possibles.

—Ce mercredi, 29, j'apprends que MM. Le Barbier et Nouët, avocats, se sont hier assemblés au Palais sur l'affaire des réparations, et qu'ils sont d'abord demeurés d'accord de tout pour passer une transaction par laquelle le chapitre de Meaux se désiste du procès, et M. l'abbé Bossuet s'engage à donner un ornement complet auquel il emploiera trois mille livres, les députés du chapitre Saint-André et Sernaut, et les deux Cornuau pour l'abbé Bossuet, présens; et tout s'est rompu aussitôt, parce que M. Le Barbier, pour le chapitre, a voulu qu'on mît : *moyennant quoi*, au lieu que M. Nouët, pour l'abbé Bossuet, a demandé : *en reconnoissance de quoi*. Sur ce différend M. Sernaut a voulu aller consulter le chapitre; M. de Saint-André l'a retenu. Le syndic a donc écrit, et on lui a mandé qu'on vouloit : *moyennant quoi*. Nous saurons qui a fait cette conclusion, mais il est certain que Sernaut, depuis son arrivée, a reçu une lettre du doyen, par laquelle il lui écrit en ces termes : *M. le trésorier dit que vous êtes trop sage pour rien signer sans nous en donner avis*, et c'est sur cela que le syndic vouloit partir pour aller lui-même faire son rapport de tout ceci

au chapitre. C'est donc les philippotins qui gouvernent encore cette affaire et qui en empêchent l'accommodement et la conclusion.

— Jeudi et vendredi, mon cousin est venu faire collation avec moi ; il m'a lu une grande lettre de M. Lebrethon du Plessis, mari de sa nièce, par laquelle il ne lui conseille point de prendre la cure de Saint-Sauveur de Péronne, à cause de la division de la paroisse et de la révolte des marguilliers et paroissiens contre leur curé, ce qui oblige ce curé à quitter, et il est d'avis que mon neveu Lebrethon la prenne ; à quoi j'ai répondu que je ne pouvois entrer dans ce dessein, et que le bon sens veut que tout prêtre s'éloigne également d'une cure où il y a tant de division et de révolte ; que c'est se trop exposer que de croire qu'on sera capable de calmer les esprits et d'apporter la paix ; ainsi, que l'on ne doit point conseiller à mon neveu Lebrethon de prendre cette cure en cet état, et ce n'est point mon avis ; que je ne manquerai point de lui dire quand il me le demandera.

— Mon cousin ne m'a point paru content de tout cela ; il veut avoir mon prieuré, et croit que la cure de Saint-Sauveur en est une récompense que je dois agréer ; il m'a paru disposé à permuter sa cure de Saint-Christophe de Meaux avec celle de Saint-Sauveur de Péronne, et je l'ai laissé aller dans cette disposition, résolu de partir demain samedi, 3 mars, pour Meaux : Dieu le conduise !

— Dimanche, 4 mars 1708, M. de Saint-André me confirme le départ de M. Sernant pour Meaux hier, par le carrosse, ajoutant qu'il lui a donné quelque chapitre pour amener les esprits à la paix. Mais c'est un trigaud livré aux philippotins, qui n'ont point craint de lui mander par un billet, que Saint-André a vu, qu'il ne faudroit point permettre de mettre au nouvel ornement les armes de Bossuet. Voilà un grand acharnement contre cette faction. M. de Saint-André attendra donc ici encore trois ou quatre jours des nouvelles de M. Sernant, et il espère de partir pour Meaux vers le milieu de cette semaine.

—Ce 7 mars, M. de Saint-André m'est venu dire adieu ; il part pour Meaux sans autre espérance de conclure l'accordement. Le temps est beau, mon rhume se dissipe, je continue de voir tous les jours mes amis, qui me donnent bien à dîner.

—Ce 9 mars, j'ai vu M. l'évêque de Meaux à l'issue de son dîner. « Pourquoi n'êtes-vous point venu dîner avec nous ? » m'a-t-il dit. Je m'en suis excusé sur encore un peu de foiblesse et l'éloignement. M. le marquis de Bissy y avoit dîné et autres ; je n'ai garde de me trouver en de telles compagnies, joint que tout est mystérieux en cette famille et tout plein de défiance. J'ai dit à M. de Meaux l'état du Missel : que j'avois engagé un ecclésiastique pour corriger les épreuves en mon absence ; qu'il y étoit très-propre, que M. l'abbé Chastelain s'en étoit servi pour le Bréviaire de Paris, et qu'il m'en répondoit ; que j'avois pris d'ailleurs des mesures avec M. Tournois, maître de la poste de Meaux, pour me faire venir les épreuves à Meaux, et les renvoyer à Paris, sans qu'il en coûtât rien ; que je restois encore ici pour faire voir ma copie à M. Le Maistre, qui doit s'en charger en mon absence, afin de convenir de tout et qu'il n'y ait point de doute ni d'embarras ; que j'espérois, dans le reste de mon séjour, de pousser l'impression jusqu'au carême, afin d'avoir cette partie de l'édition toute prête à porter à Meaux, depuis le commencement de l'Avent jusqu'au commencement du carême compris, ce qui fera voir que le travail est engagé très-sérieusement, et qu'il avance autant qu'il peut aller. Ce prélat m'a paru content et du travail et des mesures que j'ai prises pour le faire marcher.

En attendant que je pusse lui parler, j'ai joint son aumônier, à qui j'ai dit tous les bruits qui couroient de la condamnation que M. de Meaux poursuivoit du dernier mandement de M. de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, par lequel en recevant la dernière constitution du pape, au sujet du *Cas de conscience* des jansénistes, touchant le silence respectueux sur le fait de Jansenius, ce prélat

fait l'histoire de la paix de Jansenius, sous Clément IX, en 1669, laquelle fut accordée par le pape et procurée par le roi, à la seule condition du silence respectueux auquel les théologiens du parti et les évêques qui les soutenoient, au nombre de 23, s'engagèrent. M. de Saint-Pons étoit un de ces évêques, et c'est le seul qui reste en vie. Il fait donc l'histoire de cette paix, et prend la défense des évêques et des théologiens du parti, disant que la question sur le fait de Jansenius est une question frivole et de rien, et il avance bien d'autres choses aussi téméraires.

C'est ce qui a excité le zèle de M. de Meaux, qui se tient enfermé depuis deux mois pour examiner ce mandement, et qui tient aussi des assemblées chez lui avec M. l'évêque de Chartres, et M. d'Aubigné, nouvel archevêque de Rouen, et M. l'évêque de Blois, pour leur communiquer ses remarques et procurer la condamnation du mandement. Ces mêmes prélats s'assemblent aussi à l'archevêché depuis plus de trois semaines pour la même raison. Tout Paris en parle, et cet aumônier m'a avoué que ces prélats trouvoient bien des choses dans ce mandement dignes de condamnation, et qu'ils prétendoient le faire condamner. L'on ne dit point encore de quelle manière, si ce sera dans le concile de la province de M. de Saint-Pons, où ailleurs, ou à Rome même. Mais enfin voilà la grande occupation de M. de Meaux, dont tout le monde se moque comme d'un dessein chimérique, le cardinal de Noailles s'étant lui-même déclaré qu'il ne trouvoit rien à faire davantage contre les jansénistes, puisqu'ils sont condamnés partout et même comme schismatiques et rebelles à l'Église.

—Ce 11 mars 1708, troisième dimanche de carême, j'ai vu le R. P. de La Tour, supérieur général de l'Oratoire, qui m'a très-bien reçu et m'a donné à dîner. Il croyoit qu'on alloit avoir la *Politique* de feu M. Bossuet pour Pâques, et il a été bien étonné d'apprendre que l'édition n'en étoit pas seulement encore commencée, ni

d'aucun autre ouvrage posthume. Je l'ai bien assuré que cela viendra en son temps, et qu'il y a un marché fait avec un libraire pour toutes ces impressions.

Ce père dit que le bruit court que M. l'évêque de Chartres fait actuellement imprimer une censure contre le père Juénin, de l'Oratoire, de concert sans doute avec M. l'archevêque de Rouen et M. l'évêque de Meaux. Il m'a confirmé les assemblées de ces prélats à l'archevêché et chez M. de Meaux contre M. de Saint-Pons.

J'ai entendu à l'Oratoire le sermon du père Suriau, nouveau prédicateur de cette maison, natif de Provence, qui prêche avec un grand applaudissement, et j'ai été fort content de sa prédication sur la nécessité de la prière et la manière de la bien faire. Il y avoit un grand auditoire et fort choisi.

—Ce 12 mars, M. de Saint-André me mande que la fièvre l'a retenu à Paris et qu'il désire de me voir.

—Ce 13, je l'ai vu dans son lit au retour d'un accès de fièvre qui étoit le quatrième, mais plus court et plus foible que les précédens. On le doit purger demain.

—Ce 15 mars, voici la mi-carême gagnée, Dieu merci, en bonne santé; le temps est beau, je fais mes emplettes pour me mettre en état de partir bientôt; cependant notre impression va bien lentement; tant mieux pour ceux qui verront les épreuves en mon absence. Outre M. Le Maistre, de la rue de Lourcine, faubourg Saint-Marceau, j'ai engagé MM. Cagnart, du collège du Plessis, et Lebatz, du collège de Montaigu, de suppléer à son défaut; ce qu'ils ont accepté agréablement.

Mon cousin le curé de Saint-Christophe revient à la charge sur une lettre du curé de Saint-Sauveur de Péronne, qui propose encore de faire mon neveu Lebrethon, curé de Saint-Sauveur, en donnant son canonicat pour une chapelle de Saint-Furey, laquelle reviendra au jeune Lebrethon, étudiant. Je viens de lui répondre que je ne puis entrer dans l'embarras de quatre permutations, et que je ne suis point d'avis que mon neveu le chanoine

prene la cure de Saint-Sauveur, pour les raisons déjà dites; qu'il pent prendre la chapelle dont il parle, et que l'on verra ce qu'il y aura à faire quand on saura ce que c'est; que l'on ne peut point compter sur une permutation du canonicat de mon neveu, parce que M. Cornet dit que le roi n'en admet plus. Cet homme revient toujours à la charge, me demandant mon prieuré avec bassesse; après les traitemens indignes qu'il m'a faits, et que je ne dois point oublier.

—Samedi, 17 mars 1708, j'ai été dîner avec M. de Meaux, qui m'a très-bien reçu et traité; il n'y avoit à dîner qu'un lieutenant aux gardes, de ses parens, avec M. Chevallier et son aumônier. Tout se passa en grande liberté; M. de Meaux a de nouveau approuvé mes mesures sur l'édition du Missel en mon absence, avec ordre au sieur Ballard, par écrit, de s'y conformer, savoir : de se servir de MM. Le Maistre, Cagnart et Lebatz pour voir les épreuves, et néanmoins de me les envoyer toutes à Meaux, avec défense d'en donner communication à aucune autre personne, demeurant d'accord de n'en point parler non plus à Meaux, si ce n'est en général, que l'édition est en train.

De là j'ai été chez MM. Bossuet, où j'ai appris que l'abbé étoit à Versailles et m'avoit envoyé prier de le venir voir lundi suivant avec son libraire, dont je me suis excusé par lettre, ayant pris un rendez-vous chez M. l'abbé Chastelain, offrant néanmoins de venir un autre jour de la semaine. La réception fut assez froide, sans me parler de dîner; l'abbé étoit allé porter au roi et à Mme de Maintenon l'éloge italien fait de feu M. de Meaux à Rome, que j'avois vu deux jours auparavant pour les mettre en maroquin. Voilà comme il fait sa cour par toute sorte de breloques.

—Lundi 19, cet abbé m'offre son carrosse mardi matin, 20, pour le voir avec M. Cot, son libraire; j'y ai été de cette sorte. Le Cot m'a paru fort embarrassé et cherchant à ménager, surtout dans l'édition qu'il prépare

des ouvrages de M. de Meaux, sur les marges, sur les additions, sur le papier, et quand je lui eus lâché ce mot : Y a-t-il à marchander? voilà le *Discours sur l'histoire universelle*, dont vous êtes obligé de suivre le modèle par votre marché en tout point, il demanda à l'abbé Bossuet, à l'oreille : « Est-ce que M. Le Dieu sait notre marché? » tant il craint que ses confrères n'en aient connoissance et ne se moquent de lui. Tout cela me fait craindre que l'abbé Bossuet n'ait point de satisfaction de cet homme. Il lui donna néanmoins en ma présence un ou deux cahiers du commencement de la *Politique* pour faire une épreuve, qu'il a fait promettre à ce libraire de tenir prête incessamment, afin que je la visse dans huit jours, avant mon départ. Nous verrons ce que ce sera.

Mais cette copie est si imparfaite, que l'abbé même ne connoissoit rien aux renvois et corrections du troisième cahier, de sorte qu'il m'a prié de les dicter à son secrétaire pour les mettre au net, me priant bien aussi de rester à dîner, ce que j'ai fait.

Notre édition du Missel n'avance pas mal ; le libraire se soumet à tous les ordres ci-dessus de M. de Meaux sans aucune difficulté.

—Ce vendredi, 23 mars, j'ai été en rendre compte à ce prélat, voir aussi M. l'abbé de Bissy et dîner avec eux : il y avoit bon vin et bonne chère. A l'issue du dîner, on parla de Sainte-Marie-de-Meaux, l'abbé Gueston présent, qui y avoit aussi dîné. M. Chevallier a dit que, pour obtenir mainlevée de la saisie de tous les biens de ce couvent, M. Le Barbier, avocat, étoit d'avis que l'on prît des lettres de rescission contre tous les contrats, promesses et obligations passés par les supérieure et conseillère de ce monastère, en conséquence d'un acte signé de tout le chapitre, où il sera dit que la communauté n'a jamais eu aucune connoissance de ces emprunts, et qu'il n'y a pas eu d'emploi des sommes empruntées. Cette procédure attirera sur ce couvent la haine publique.

J'ai appris de M. l'abbé de Bissy que le mandement de

M. l'évêque de Saint-Pons étoit renvoyé au concile de la province de Narbonne, qui se doit tenir par la permission du roi, et à une assemblée extraordinaire des prélats qui se trouveront à Paris et qui sont au voisinage. Mais l'on ne doute point que M. de Saint-Pons ne présente une explication de son mandement au concile, et qu'il ne prévienne la censure. M. de Meaux ne parle point de cela en cette ville; nous verrons ce qu'il en dira à Meaux. Tous les prélats ses amis sont partis, lui seul reste à Paris, d'où il doit partir la veille des Rameaux ou deux jours après. M. d'Aubigné a obtenu le gratis de ses bulles pour Rouen.

—La dernière fois que je vis M. l'abbé Bossuet, le 21 mars 1708, il me montra son privilège pour imprimer; il étoit de l'onzième décembre 1707, et le terme de trois mois pour l'enregistrement étoit expiré. Il a donc été obligé de prendre de nouvelles lettres qu'il vient de m'envoyer ce 27 mars 1708. Elles sont du 24 mars 1708, pour l'impression de *la Politique*, de *l'Abrégé de l'Histoire de France*, de *la Connoissance de Dieu et de soi-même*, avec la *Logique* et *Morale* faites pour Mgr le dauphin; plus les lettres comprennent les *Elévations sur les mystères* et *Méditations sur l'Évangile*; la *Défense de la tradition sur la communion sous une espèce*; *Défense de la tradition et des SS. PP. contre l'histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament*; *La vraie Tradition de la théologie mystique*; *Lettres de controverse*; *Lettres spirituelles*; *Poésies chrétiennes*; *Doctrina concilii Tridentini circa Dei dilectionem in sacramento Pœnitentiæ requisitam*; *De excidio Babylonis apud S. Joannem demonstrationes adversus Samuelem Verensfelsium, etc.*, *Notæ in libros Genesis, etc., prophetarum*. Cette permission pour vingt ans, et que j'ai fait registrer ce 27 mars.

—Ce 29, l'étant allé voir à cette occasion, j'ai reçu de grands complimens de cet abbé, dînant avec lui et M^{ne} Bossuet. Il m'a mené à la promenade, et nous avons passé ensemble chez M. Cot, libraire, que nous n'avons point trouvé. Ainsi il n'y a aucune nouvelle de la pre-

mière épreuve du *Traité de la Politique*, que ce libraire avoit promise pour ce temps-ci.

—Ce soir, 30 mars, cet abbé m'a envoyé dire qu'il vient de gagner son procès avec amende et dépens contre les héritiers Léger, au sujet des gages qu'ils demandoient pour les services de leur feu père : ils sont aussi condamnés à restituer une somme de 2,500 liv., qui est un reliquat de compte avec les intérêts du jour de la demande.

—Samedi, 31 mars 1708, je suis parti de Paris pour Meaux, portant avec moi vingt feuilles imprimées du Missel, depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au premier dimanche de Carême compris. Il me reste encore un peu de rhume, mais ce n'est plus rien. Les chemins sont entièrement enfoncés à cause des longues pluies. Nous n'avons pas laissé d'arriver heureusement et M. l'évêque de Meaux aussi.

A mon arrivée, j'ai trouvé mes six beaux fauteuils neufs venus en bon état et tous les autres meubles et estampes avec des verres, que j'avois envoyées avant moi. Dieu soit loué, me voici assez bien meublé et nippé ! il faut à présent faire bien aller la cuisine et tout assaisonner de bon vin.

—Dimanche des Rameaux, 1^{er} avril 1708, nous avons heureusement été en procession à Saint-Faron pour la bénédiction des palmes, mais M. l'évêque de Meaux n'y est pas venu ; il a seulement assisté à la grand'messe et Passion.

J'apprends ici que toutes les conférences de M. de Meaux avec les prélats à Paris s'étoient terminées par un avis doctrinal sur ce qu'il y avoit à censurer dans le mandement de M. de Saint-Pons, et l'on assure ici à l'évêché que cet avis a été signé par M. le cardinal de Noailles, et que c'est sur cela que le roi s'est déterminé pour faire tenir le concile de Narbonne et ensuite une assemblée du clergé à Paris.

—Lundi, 2 avril 1708, grand discours au chapitre touchant l'affaire des réparations de l'église contre l'abbé

Bossuet. Les esprits entièrement déterminés au procès et à toute sorte de procédure.

Bonne réception de la part de M. l'évêque de Meaux, qui m'a prié de faire exercer demain tous les officians pour la bénédiction des saintes huiles.

—Cet exercice fait, ce mardi 3, dans la cathédrale, issue de complies.

—Et ce mercredi, M. Blouin, le gros, faisant ci-devant fonction de prêtre assistant auprès de M. de Meaux, s'en étant excusé sur ses indispositions, m'a indiqué comme le seul propre à cet office ; et M. de Meaux m'a fait prier de m'en charger ; sur quoi, l'étant allé voir, il m'y a engagé par toute sorte d'honnêtetés et de politesses, ce que je n'ai pu refuser.

La nouvelle est ici répandue partout de la condamnation des Lèger, que personne ne plaint, et ils sont tous bien camus.

—Ce 5 avril 1708, jeudi saint, je reçois de Paris la première épreuve de notre Missel par la poste, qui contient le second dimanche et presque toute la seconde semaine de carême, et je l'ai renvoyée ce soir même sans retardement.

J'ai fait fonction de prêtre assistant à la messe pontificale de ce jour et à la bénédiction des saintes huiles, où tout s'est assez bien passé et avec plus d'ordre qu'autrefois. M. de Meaux m'a fait prier à dîner comme les autres ; il y avoit de plus M. Régnier et M. Lèger de la Rage. Il n'y a personne de la famille du prélat à Meaux.

—Samedi saint, 7 avril, reçu une nouvelle épreuve du Missel, laquelle j'ai renvoyée ce saint jour de Pâques par la poste. Ainsi voilà le commerce des épreuves établi. J'ai prié M. l'évêque de Meaux d'en faire honnêteté à M. Tournois, qui nous donne cette facilité, et en même temps, hier samedi, à l'issue de complies, après le compliment du corps de ville, ce prélat fit cette civilité à M. Tournois, qui se trouvoit là en qualité de lieutenant du maire de la ville de Meaux!

M. de Meaux me joignant ensuite : « A demain, me dit-il, quatre heures du matin, pour matines : » pour m'inviter de me trouver dès le commencement pour lui servir de prêtre assistant ; ce que j'ai fait à tout l'office, et j'ai été prié du dîner où il y avoit M. Blouin le Royal et M. Fouquet d'extraordinaires. Les jours suivants, M. de Meaux a régalé tantôt les uns et tantôt les autres du chapitre, et aussi du présidial.

—J'apprends de M. de Saint-André, ce 12 avril 1708, que le privilège pour l'impression des ouvrages posthumes de feu M. de Meaux, expédié et accordé l'onzième décembre 1707, avoit été retenu exprès par M. de Pontchartrain, chancelier de France, refusant de le délivrer avant qu'on lui eût fait voir tous les ouvrages qui y sont exprimés ; que l'abbé Bossuet en avoit été fort embarrassé, et qu'il ne savoit plus que dire au monde du délai de l'impression, ne voulant point en expliquer cette cause. Mais enfin voilà cet obstacle levé, nous verrons quelle diligence il fera.

—Jeudi, 12 avril, M^{me} la procureuse générale m'a invité de l'aller voir à Fresnes ; ce que j'ai fait ce vendredi, 13 avril.

M. Treuvé, théologal, m'assure que M. l'évêque de Meaux persiste dans la résolution de donner au public le mandement qu'il a médité depuis un si long temps contre le *Cas de conscience* des quarante docteurs, pour donner un dernier éclaircissement sur le jansénisme, et publier la dernière constitution du pape contre le *Cas*. Il ajoute que ce prélat lui a dit : « J'en ai mis le manuscrit entre les mains d'habiles gens à Paris, qui l'examineront rigoureusement et sans me flatter. » Et il lui a promis de lui faire voir avant que de le publier. Nous verrons ce que ce sera :

—Samedi, 14 avril 1708, M. Chevallier m'étant venu voir chez moi, et lui parlant de notre réformation des Missel et Bréviaire, le priant de me dire ce qu'il avoit résolu avec M. de Meaux sur le sujet des fêtes, après avoir

consulté toute sorte de personnes à Paris, il m'a dit que leur résolution étoit de suivre mon avis, en retranchant encore saint Louis et saint Laurent avec son jeûne à cause des moissons, et qu'en général il y auroit grande nécessité et raison de pousser plus loin la diminution des fêtes, en retranchant même quelques-unes de celles des apôtres, mais qu'à cet égard on se contenteroit de laisser saint Mathias, saint Barthélemy et saint Thomas sans obligation de les chômer, comme elles ont été de tout temps en ce diocèse, et qu'on ne toucheroit point aux autres fêtes d'apôtres.

—Ce samedi soir, M. le marquis de Bissy, l'aîné des frères de M. de Meaux, est arrivé à l'évêché avec M. l'abbé de Bissy, pour aller promener à Germigny avec le prélat, et voir cette belle campagne que M. le marquis n'a point encore vue.

—Ce 15 avril 1708, dimanche de *Quasimodo*, voulant savoir la dernière résolution de M. l'évêque de Meaux sur les points laissés par le bureau à sa décision, parce que le temps presse pour l'édition du Missel qui s'avance, il m'a dit qu'il approuvoit qu'on ôtât les fêtes de saint Louis et de saint Laurent avec son jeûne, à cause des moissons, et le pressant sur les fêtes d'apôtres, il m'a dit qu'il n'y falloit point toucher, mais laisser, sans obligation de les chômer, les fêtes de saint Mathias, de saint Barthélemy et de saint Thomas, qui n'ont jamais été fêtées en ce diocèse ; et quoiqu'il y eût grande raison de diminuer quelques fêtes des autres apôtres pour les besoins des peuples, et à cause des vices et scandales que le trop grand nombre des fêtes attire, néanmoins il ne jugeoit point à propos, quant à présent, d'en retrancher aucune, par respect pour les saints apôtres et pour ne point faire une si grande diminution tout à la fois. Il demeure d'accord de faire la Toussaint solennelle majeure, la Présentation semi-double, mais il veut la Conception solennelle mineure.

Il persiste dans la résolution d'ôter toutes les proses sans exception, et moi j'ai appuyé disant qu'il m'avoit

déjà fait l'honneur de me dire sur cela sa décision, et que je l'avois aussi apprise, tant sur les proses que sur les fêtes, de M. Chevallier, qui après avoir consulté lui-même toute sorte de personnes à Paris sur ces deux points, en étoit revenu persuadé des raisons que j'avois alléguées pour le retranchement total des proses, et pour la diminution des fêtes, la plus grande qu'il seroit possible.

—Ce dimanche après midi, le prélat et sa compagnie partis pour Germigny.

—Ce 20 avril 1708, les épreuves continuent de venir exactement de Paris, et je les renvoie aussi promptement. La poste nous est très-fidèle. Nous en sommes au dimanche de la Passion. On me demande le commun des saints; j'ai assemblé MM. les commissaires pour la réformation du Missel et Bréviaire, ils m'ont fait l'honneur de venir chez moi où sont tous les livres, et s'y sont trouvés : MM. Morin, chantre, Fouquet, Treuvé, théologal, et Filère, qui ont tout approuvé, et, ce 25, je l'ai envoyé à l'imprimeur, à Paris.

L'on m'écrit de Paris, du 22 avril 1708, que le mandement de M. l'évêque de Saint-Pons, sur le jansénisme, ne sera point soumis à la censure des prélats de sa province comme on l'avoit dit, qu'il n'y aura point de concile provincial à ce sujet ni d'assemblée extraordinaire du clergé; ainsi voilà tous les beaux projets de condamnation évanouis. L'on en dit plusieurs raisons : le temps nous en découvrira plus certainement la vérité.

—Ce jeudi 26, j'ai été à Germigny voir M. l'évêque de Meaux, qui y reçoit tous les jours grande compagnie; il m'a retenu à dîner, et il est entré dans tout ce que je lui ai dit au sujet du curé de Quincy présent, pour l'empêcher de poursuivre un mauvais procès qu'il nous veut faire, touchant les noales de sa paroisse, et en lui faisant voir les titres que je lui ai expliqués, et il m'a promis de presser ce curé de nous donner son désistement que nous lui demandons.

J'ai sondé M. Chevallier sur les causes qui font changer

la résolution d'examiner le mandement de M. de Saint-Pons ; il ne m'a rien répondu, demeurant comme embarrassé. D'ailleurs, personne ne disoit mot de cela à Germigny, et ce n'est point une nouvelle agréable à M. de Meaux, qui s'étoit fait promoteur de la censure du mandement.

Il y a déjà quelques jours que M. Fordrain, chanoine, a reçu le saint viatique, étant actuellement malade à l'extrémité.

—Aujourd'hui, samedi, 28 avril 1708, après vêpres, l'on nous est venu avertir qu'il étoit dans une foiblesse où l'on croyoit qu'il alloit expirer. M'étant trouvé l'ancien de la compagnie et le premier en dignité, j'ai été lui administrer l'extrême-onction en présence d'un grand nombre de nos confrères, et tout de suite nous avons dit les prières des agonisants ; il a encore bonne connoissance, mais la poitrine s'emplit et le mal est pressant ; il ne peut aller loin.

—M. Fordrain est mort ce lundi, 30 avril 1708, 2 heures du matin. M. de Saint-André, archidiacre de Brie, prié de faire son enterrement, M. le doyen étant absent ; on dit qu'il a résigné.

L'on m'écrit de Paris qu'il s'est trouvé de grandes difficultés pour l'exécution du projet d'un concile provincial : que qu'on a proposé des commissaires nommés par le pape, ce que tous les magistrats ont rejeté, comme contraire aux libertés de l'Église gallicane. Plusieurs évêques de la province de Narbonne ne pouvoient non plus approuver le concile pour condamner leur confrère ; il a donc été résolu qu'on laissera en repos ce bonhomme, M. de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, et que l'on ne touchera point à son bizarre mandement.

Il n'y a pas encore seulement une épreuve prête de la *Politique* de feu M. de Meaux. L'abbé Bossuet me l'écrit ainsi lui-même, désirant que je retourne promptement à Paris pour notre Missel ; mais je lui ai mandé que notre impression alloit son train en mon absence tout aussi bien

qu'en ma présence, et que je ne comptois point de retourner à Paris au plus tôt que dans quatre mois d'ici.

M. d'Aguesseau, procureur-général du parlement de Paris, qui a acheté Fresnes, y est venu coucher samedi dernier, 28 avril 1708, et y est demeuré jusqu'à mercredi, 2 mai, qu'il est retourné à Paris.— Jeudi 3, M^{me} la procureuse-générale a fait passer chez moi un valet de chambre pour me donner avis qu'elle étoit seule à Fresnes, où elle demouroit jusqu'au lundi. Je l'ai été voir ce vendredi, 4 mai, elle m'a très-bien reçu et retenu à dîner, m'invitant fort d'y aller souvent quand elle y seroit, et me disant qu'elle me viendra voir à Meaux à la Pentecôte, en y venant avec M. le procureur-général, pour voir M. l'évêque de Meaux. Nous avons bien parlé de nos voyages de Lyon, etc....

—Lundi, 7 mai 1708, nous avons reçu chanoine M. Gaspard Louis Le Cordelier de La Brosse, Parisien, docteur de Sorbonne, à la place de M. François Lesagé, ci-devant régent de cinquième émérite au collège du Plessis de Paris, et fait chanoine de Meaux par le privilège de septenaire qui, dégoûté de cette ville où il se croyoit trop connu pour ce qu'il est, et assez méprisé, a pris le parti de s'en retourner en sa basse Normandie, étant natif de Carentan, au diocèse de Coutances, près de la mer, et ayant toutes les mœurs normandes; et a permuté pour un canonicat de Coutances, où il trouve encore l'avantage du profit, au désir de la nation.

Ce même jour, j'ai reçu des lettres de M. l'abbé Bossuet avec la première épreuve de la *Politique*, sur laquelle il me prie de lui dire mon avis. Je l'ai fait librement sur plusieurs défauts importans de cette édition, pour les aider à se bien mettre en train. Je vois par là que M. Cot, son libraire, ne fait guère bien son métier, et il est lâcheux qu'il l'apprenne sur un ouvrage d'une si grande importance.

J'apprends en même temps que M. le cardinal de Noailles a donné des lettres de grand vicariat avec les pou-

voirs les plus amples à M. l'abbé Bossuet, pour en user dans toutes les paroisses, quatre lieues à la ronde autour d'Argenteuil. L'on m'assure aussi qu'il a eu un entretien avec le roi personnellement, ce qui l'a fait fort regarder de toute la cour. C'est sans doute au sujet de l'édition de sa *Politique* où le discours est encore adressé à Monseigneur le Dauphin, pour qui elle a été composée, comme l'*Histoire universelle*. Mais feu M. de Meaux ne vouloit plus faire mention de Monseigneur le Dauphin dans cet ouvrage ; en effet, il vient trop tard après les études de ce prince. Mais cette mention de l'héritier présomptif de la couronne est honorable, et peut servir aux affaires de cet abbé, comme l'on voit, puisqu'il en prend occasion de parler au roi même. Dieu le bénisse ! et c'est sans doute ce qui détermine M. le cardinal de Noailles à faire cet abbé son grand vicaire.

—Ce lundi, 7 mai encore, j'ai été député au chapitre pour faire fonction de célébrant à l'obit solennel de M. Dominique Segulier, que l'on a résolu de faire vendredi et samedi, 11 et 12 mai, en prévenant le temps, parce qu'il tomboit dans les Rogations. M. de Saint-André, archidiacre de Brie, présent, et j'ai fait heureusement cette fonction ce 11 et 12 mai, avec l'aide de Dieu, M. le doyen revenu de campagne présent.

—Ce lundi, 14 mai, au chapitre, M. le doyen a été député pour officier à l'Ascension.

—Ce mercredi, 16 mai, veille de l'Ascension, j'ai été voir M. Phelippeaux, trésorier, fort incommodé d'une grande insomnie depuis 20 jours ; il m'a fort bien reçu, et son frère a parlé depuis de ma visite, s'en faisant honneur, ce qui me fait venir l'envie d'y retourner.

Ce même jour, M. l'abbé Bossuet m'envoie plusieurs copies de la nouvelle estampe de feu M. de Meaux, gravée par Edelinck, sur le portrait peint par Rigaud. Chacun l'a reçue avec de grandes actions de grâces, et une grande joie de la posséder.

J'en ai pris occasion d'aller exprès à Jouarre porter

cette estampe à M^{me} l'abbesse, qui m'a très-bien reçu et l'estampe aussi; j'y ai passé ce mardi et ce mercredi 22 et 23 mai. J'y ai trouvé M^{me} du Mans de l'Assomption bien malade et ne sortant plus de son lit. Je lui ai dit la messe à la chapelle de l'infirmerie et lui ai donné la communion; elle nous a fort édifiés, et s'est trouvée fort consolée de cette visite. Bien des amitiés de tout le monde.

—Ce jeudi, 24 mai, voyage à Quincy pour nos dîmes. M. Folier, curé, se désiste de ses prétentions sur les noales venant des jardins mis en labour. De là au Pont, où j'ai trouvé M^{me} d'Ormesson, abbesse, en bonne santé, au retour d'une rougeole qui l'a fort incommodée et fort affoiblie; elle a voulu me reténir à coucher, je lui ai promis d'y retourner; elle me témoigne toujours beaucoup d'amitié et de considération. Nous avons bien parlé de l'établissement de M^{me} la procureuse générale d'Aguesseau, à Fresnes, qui lui fait un grand plaisir à cause du voisinage du Pont.

—Ce vendredi, 25 mai 1708, j'ai été prié au chapitre de faire fonction de célébrant demain samedi, veille de la Pentecôte, à la bénédiction des fonts et à la messe solennelle du jour, ce que je viens de faire ce samedi 26, et ce même jour, M. l'évêque de Meaux est arrivé de Germigny pour faire l'office pontifical de la Pentecôte qu'il vient de commencer par yêpres.

—Ce 27 mai, dimanche de la Pentecôte, j'ai fait fonction de prêtre assistant, auprès M. l'évêque de Meaux, à tout l'office pontifical; il souhaite que je continue de le faire, ce que je ne puis lui refuser, et m'a fait prier à dîner comme les autres officians: c'est une liaison qu'il faut garder.

—Ce 29, je reçois une lettre de M^{me} la procureuse générale qui m'invite de l'aller voir à Fresnes; M. d'Aguesseau, procureur général, son mari, y est tout établi; c'est une acquisition qu'il a faite de la succession de feu M. le duc de Nevers. J'en donnai avis au dernier chapitre,

et qu'il étoit à propos de lui envoyer une députation pour laquelle nous fûmes nommés : MM. le doyen, de Saint-André, Labbey et moi, et étant de puis ainsi invité par cette dame, je dis aux députés que j'allois dîner à Fresnes, où je les annonçerois s'ils vouloient venir, dont ils sont convenus. M^{me} la procureuse générale m'a reçu avec une affection et une cordialité que je ne puis exprimer, et M. le procureur général avec toutes sortes de bontés, m'invitant de les aller toujours voir quand ils seroient à leur campagne. J'y ai trouvé M. et M^{me} d'Ormesson, intendant de Soissons, avec leurs enfants, et M^{me} la présidente de Quincy ; grande amitié, grande promenade avant le dîner. En sortant de table, j'ai joint nos députés qui ont été très-bien reçus ; M. le doyen portant la parole avec dignité et à la satisfaction de M. le procureur général. M. l'intendant de Soissons m'a promis sa protection auprès du nouvel évêque de Noyon pour le jeune Lebrethon.

— Ce jeudi, 31 mars, voyage à Crécy, où j'ai trouvé M^{me} de Richelieu en parfaite santé, qui m'a fait, à son ordinaire, bonne réception, avec M^{lle} du Plessis sa nièce, et M^{me} du Hamel, la cordelière de Longchamp, sa confidente, qui se porte aussi très-bien.

M. l'abbé Bossuet m'écrit qu'il fait exécuter mes avis pour l'impression, et qu'il l'a sursise en attendant que son libraire ait fait enplette de tout le papier nécessaire.

Le commun de notre Missel achevé avec les messes votives, M. Ballard m'écrit pour me prier de lui donner quatre mois pour faire faire une belle fonte de notes, et que cependant nous passions au propre des saints sous de nouvelles signatures et de nouveaux numéros, ou qu'en précomptant toutes les lignes et les pages de la semaine sainte, de l'ordinaire de la messe et du canon, nous prenions Pâques à la suite pour l'imprimer actuellement. Je lui mande du 30 mai, que ces deux moyens sont impraticables, parce qu'ils renversent l'ordre de l'impression, et nous exposent à mettre la confusion dans notre édition, que le plus sûr est de suivre notre impression sans

dérangement, et se contentant des notes telles qu'elles se trouveront actuellement chez les fondeurs.

Je vois que cet homme, dans le dessein qu'il a de faire un missel romain après notre Missel de Meaux, prépare de loin des caractères et des notes pour ce missel, afin que la dépense faite pour le Missel de Meaux soit l'avance pour le missel romain. C'est un tâteur et un marchand comme tous les autres libraires, qui veut gagner. Il n'a osé d'abord s'engager à une nouvelle fonte de notes pour épargner; aujourd'hui, il y revient pour donner plus de réputation au missel romain qu'il médite; mais il ne faut point s'y laisser prendre.

Le moyen qu'il propose de précompter ne vaut rien, parce qu'il n'est point possible de compter juste, de sorte qu'on s'expose toujours à la confusion; joint que par ce précompte, on se met à la gêne et on s'ôte toute liberté de faire le moindre petit changement, pas même d'une ligne dans une rubrique, ce qui devient nécessaire néanmoins très-souvent, lorsqu'on fait la dernière correction des épreuves; et pour changer de numéro et de signature, cela est entièrement contre l'ordre de l'imprimerie, et l'on ne pourroit plus faire de renvois du commun au propre ou du temps ou des saints, à cause de la suite des numéros changés.

M. de Meaux arrive de Germigny pour l'office pontifical de la Fête-Dieu; il vient en effet d'officier aux premières vêpres, et je lui ai servi de prêtre assistant aussi bien qu'à matines. Au sortir de là, je lui ai parlé de M. Ballard et de notre Missel: « A demain, m'a-t-il dit, nous finirons cela ensemble, donnez-moi vos raisons par écrit; je m'en vais à Paris vendredi prochain pour un procès, je ferai venir M. Ballard et lui parlerai de bonne sorte. »

—Ce jeudi, 7 juin, jour de la Fête-Dieu, M. de Meaux n'a point dit la messe pontificale, mais il a porté le Saint-Sacrement à la procession, et il a officié aux secondes vêpres et au salut du soir. Je lui ai porté mon mémoire de l'état de l'édition du Missel avec la lettre même de

M. Ballard ; il a tout écouté et fort bien pris, entrant dans mon avis qui est d'ordonner à l'imprimeur de continuer la suite de notre édition au dimanche des Rameaux, en se servant des notes telles qu'elles se trouveront dans les imprimeries de Paris, comme on a fait au missel de Paris même, et m'a promis de m'écrire ce qu'il aura fait ; dans mon mémoire il y a un article sur les images, vignettes, fleurons, etc., me plaignant du nom de Jésus grossier et malpropre, que ce libraire a fait mettre pour cul-de-lampe, page 21 du commun. M. de Meaux a trouvé comme moi cet ornement insupportable, et m'a bien promis de s'en plaindre et d'exciter la diligence de cet imprimeur à faire un bon choix de belles images suivant son marché. J'ai montré à ce prélat l'estampe du saint Etienne de M. Le Brun, peintre du roi, que je l'ai prié d'ordonner à ce libraire de mettre au frontispice de notre Missel comme la plus belle image et la plus convenable.

—Vendredi, 8 juin, M. de Meaux est parti sur le midi pour Paris. Ces jours passés, j'allai voir M. Phelippeaux, trésorier, qui m'avoit fait dire que je serois toujours le bien venu : il m'a en effet reçu avec amitié ; il est en un pitoyable état, l'enflure augmentant tous les jours, et gagnant déjà le bas ventre, la poitrine devient aussi plus oppressée, et M. Séguin médecin, de mes amis, qui a été appelé par M. Morin, aussi médecin, pour le voir ensemble, m'a dit qu'il lui avoit trouvé le pouls tout à fait dérégulé, embarrassé, flottant, intermittent, marquant certainement une fièvre interne très-dangereuse ; son insomnie continue encore, et ce médecin juge qu'il est attaqué à la mort. Il est venu une lettre d'un médecin de Paris qui mande que, dans une telle complication de maux, de cent malades deux à peine en reviennent-ils ; on lui a ordonné les eaux de Vichy, il en use depuis deux jours ; elles débouchent, mais elles causent l'insomnie, et il les veut quitter. Un malade à cette extrémité s'attache à tout ce qu'il trouve pour prolonger sa vie ; que Dieu le console !

—En l'absence de M. de Meaux, M. le doyen a porté le Saint-Sacrement ce vendredi soir à la procession du Saint-Sacrement. Samedi, 9 juin, le Saint-Sacrement a été porté par M. de Saint-André, archidiacre. Dimanche, 10 juin, comme je vis à vêpres M. Chevallier, archidiacre, revenu de Paris, je lui ai proposé de porter le Saint-Sacrement le soir, ce qu'il a accepté et fait. Lundi, 11 juin, c'est moi qui l'ai porté. Mardi 12, M. le doyen l'a porté. Mercredi 13, M. de Saint-André. Jeudi 14, jour de l'octave, M. le doyen a porté le Saint-Sacrement à la procession solennelle du matin, et encore le soir à la procession du salut; ainsi tout s'est fait par tour entre les dignités.

—Samedi, 16 juin 1708, M. Phelippeaux, trésorier, se sentant extrêmement pressé de son oppression de poitrine et de l'enflure qui gagne partout, son insomnie continuant encore et lui donnant de grandes inquiétudes sur son état pendant les longues veilles de la nuit, s'est déterminé, pour sa consolation, à demander les derniers sacremens en cérémonie, contre l'avis de M. Morin, son médecin, qui n'estime point le mal si pressant. Tout le monde étant donc assemblé sur le soir au son de la cloche du chapitre, l'on a accompagné chez lui le Saint-Sacrement en procession, suivant la coutume, M. le doyen portant le saint-ciboire. Je suis monté à la chambre du malade, tout y étoit fort propre. Il étoit lui-même au fond, en robe de chambre rayée d'un gros de Tours, assis en un fauteuil avec son bonnet de nuit, et il a reçu l'extrême-onction dans ce fauteuil. M. le doyen lui a parlé succinctement. Le malade a dit qu'il demandoit pardon à tous ceux qu'il auroit pu offenser par ses discours ou autrement, sans néanmoins avoir jamais eu de mauvaise volonté contre personne ni intention de faire déplaisir, et qu'il pardonnoit de bon cœur à tout le monde; puis adressant la parole à M. Pastel qui étoit là présent, il a ajouté qu'il le prioit d'écrire à M. de Meaux, qu'il mourroit son serviteur, et qu'il n'avoit point eu d'autre intention que de contribuer à son honneur et à sa gloire. Il s'est

mis ensuite à genoux, et a ainsi reçu le saint viatique.

—M. Ballard m'écrit du 18 juin pour me prier de souffrir qu'on passe à Pâques en sautant par-dessus la semaine sainte et le canon, étant obligé d'attendre la fonte, qu'il fait faire des notes pour être en état d'envoyer à Meaux les épreuves de ce qui s'imprimera en notes, comme de ce qui s'imprime actuellement sans notes.—M. de Meaux m'écrit aussi de Paris, du 19 juin, qu'il a eu un entretien avec M. Ballard, et qu'il me prie aussi qu'on passe à la messe de Pâques, pour ne point perdre de temps, étant absolument nécessaire d'attendre la nouvelle fonte des notes pour en avoir assez afin de fournir à la composition de deux feuilles; que M. Ballard l'assure qu'il n'y aura point de mécompte au calcul des feuilles demeurées en surséance, et qu'en tous cas il fera refaire tout ce que je jugerai nécessaire, et notamment la feuille où est le nom de Jésus; dont je me plains, promettant de faire faire exprès des fléurons et culs-de-lampe de dessin moderne, ce que M. Ballard m'écrit aussi lui-même, ajoutant qu'il est en traité pour acheter les planches des estampes du missel de Reims, pour les mettre dans celui de Meaux, si je les approuve.

—Ce 23 juin 1708, j'ai fait réponse à M. de Meaux, qu'il étoit le maître, que je suivrois ses ordres, même contre mon avis, dans lequel je persistois, ne pouvant m'empêcher de lui représenter encore une fois que par le précompte on s'exposoit à tout renverser dans le Missel, par erreur de calcul et par la nécessité des changements qui pourront arriver dans la copie. J'écris la même chose à M. Ballard, ajoutant que c'est une témérité que de s'exposer à un tel renversement; qu'au surplus je ne connois point les estampes du missel de Reims, et que nos Messieurs, les commissaires de cette réformation, en exécution du traité, demandent les estampes du missel de Paris, qu'ils ont actuellement devant les yeux, et dont ils sont contents, après les avoir bien considérées, et examinées, et veulent que le nom de Jésus soit ôté.

Nous avons en effet recommencé nos conférences avec ces Messieurs dès le mardi, 19 de juin ; ils continuent à s'assembler chez moi, où sont tous les livres, et mon cabinet avec mon grand bureau, mes chaises et fauteuils de maroquin sont tous propres pour ce sujet. Les assemblées se sont faites tous les jours après vêpres ; MM. Morin, chantre ; Treuvé, théologal ; Fouquet et Filère s'y sont toujours trouvés et n'y ont jamais manqué. J'avois tout disposé en me servant de tout ce qui est dans Paris, et ajoutant du mien ce qui nous est particulier. Tout a passé sans contradiction ; l'on a fort abrégé les nouvelles collectes de Paris, et poussé plus loin que l'on n'a fait à Paris, la réformation de plusieurs choses singulières que l'on peut voir, étant inutile de les mettre ici plus au long. Tout ce travail finit ce 27 juin 1708. Le même jour, j'ai reçu de l'imprimerie une épreuve commençant à la messe de Pâques avec la meilleure partie de la même semaine, et je l'ai renvoyée aussitôt.

—Hier, mercredi 26, au chapitre je fus député pour faire fonction de célébrant le jour de la Visitation, 2 juillet prochain. M. le chantre et moi étions seuls dignités. Tous me nommèrent, hors M. Delpy, Gascon, Toulousain, fiérot, hautain et méprisant, qui dit qu'il falloit députer M. Régnier, l'ancien des chanoines. Mais personne ne l'écoula pas seulement. En effet, il est digne de remarque que ce M. Régnier, l'ancien chanoine, est déjà marqué deux fois sur la table de l'office de la Visitation en qualité et en tour de chanoine : 1^o pour faire fonction à l'invitatoire, et 2^o pour faire fonction de diacre à la Messe ; il ne pouvoit donc plus être marqué pour faire fonction de célébrant, parce que le même ne peut avoir deux fonctions auxquelles il ne peut satisfaire en personne ; et il ne sert de rien de dire qu'il peut commettre à l'une des deux, ce qui est vrai, mais il faut prendre garde à ce qui est de droit, qui est que, les plus anciens chanoines étant tous occupés aujourd'hui, suivant leur tour et leur rang, à l'invitatoire, aux leçons, à faire diacre et sous-diacre,

il faut de nécessité prendre quelqu'un d'un rang au-dessus d'eux, pour faire fonction de célébrant, ce qui ne se peut trouver qu'entre les dignités, où l'on voit manifestement que les dignités ne sont point assujettis aux fonctions que les chanoines font par tour aux fêtes annuelles et solennelles, savoir : de chanter l'invitatoire, les leçons, le ✠ de la nef, l'épître et l'Évangile, parce qu'ils sont réservés à la fonction supérieure de faire fonction de célébrant par tour entre eux, en l'absence de M. l'évêque, ce qui est aussi une maxime du palais, remarquée par M. Dubois dans ses Maximes du droit canonique, parlant des fonctions des dignités. Il faut donc bien se souvenir que le fait appuie aujourd'hui la vérité de la maxime.

—Ce samedi, 30 juin 1708, M. Phelippeaux, trésorier, se sentant plus oppressé, a reçu le saint viatique à dix heures du soir, sans assemblée, par les mains de M. le doyen.

—Ce lundi, 2 juillet 1708, fête de la Visitation, suivant la députation précédente, j'ai fait heureusement fonction de célébrant à tout l'office solennel de ce jour, les plus anciens étant tous en fonction avec moi, savoir : hier aux premières vêpres, M. Régnier, l'ancien de tous les chanoines à l'encens avec moi pour *Magnificat*. Le même étoit à l'invitatoire de matines à son tour de chanoine, avec les deux MM. Blouin, qui sont les chanoines qui le suivent en rang d'antiquité ; mais M. Blouin l'aîné ne s'y est point trouvé, ayant prié M. Noblin de faire à sa place, ce qu'il a fait ; M. Blouin le cadet s'y est trouvé, lui-même a aussi chanté la septième leçon et M. Régnier la huitième, et moi, célébrant, la neuvième. Le même M. Blouin est venu à l'encens pour *Benedictus* à son tour d'ancien. M. Régnier, l'ancien de tous, a fait fonction de diacre à la messe solennelle, étant marqué pour cette raison à son tour d'ancien, et il n'a point hésité de faire cette fonction de diacre par lui-même sans commettre à sa place, quoiqu'avec moi, célébrant, qui suis seulement le dernier en-

tre les dignités, parce que c'est son devoir de chanoine, auquel il ne doit ni ne veut point manquer.

—Mardi, 3 juillet 1708, M. Jean Phelippeaux, natif de Beaufort, en Anjou, prêtre du diocèse d'Angers, docteur de Sorbonne, trésorier et chanoine de l'église de Meaux, est mort à 2 heures et un quart après midi, dans une agonie très-rude, qui avoit duré dix-huit heures. Depuis un mois ses douleurs étoient devenues très-grandes, et il les souffroit avec patience. Il ne pouvoit demeurer au lit à cause de son oppression de poitrine et des douleurs qu'il sentoît au foie et à la rate, et il ne prenoit aucun repos dans la nuit; il s'endormoit seulement quelques heures pendant le jour dans un fauteuil. A la fin néanmoins, on l'obligea de se mettre au lit où il est mort. Il avoit vidé un abcès par la bouche venant du cerveau; il en avoit aussi vidé par les selles la nuit avant sa mort, que l'on a cru venir du foie et de la rate; il crachoit depuis deux jours du pus tout ensanglanté. Ainsi, il avoit le corps tout pourri. La nuit avant sa mort il perdit la parole, mais il entendoit et voyoit, et conserva une entière connoissance jusqu'au dernier soupir. Il en sut profiter pour s'exercer en toutes sortes d'actes de piété, dont toutes les personnes qui l'approchoient étoient édifiées. Dieu veuille lui faire miséricorde! il étoit homme de bien, et j'espère qu'il l'aura obtenue.

En annonçant sa mort au chapitre, M. Du Mesnil présenta son testament olographe contenant seulement trois legs pieux : cent livres à la sacristie de l'église, cent livres pour des messes, et le muid de grain du gros de Pâques pour l'hôpital général : sa profession de foi en tête; et il ajoutoit à la fin que ses frères, ses exécuteurs testamentaires, s'ils jugeoient à propos de mettre une tombe sur son corps, ils y feroient aussi mettre l'épithaphe qu'il laissoit écrite de sa main en ces termes : *Joannes Phelippeaux, presbyter Andegavensis, doctor sorbonicus, canonicus et thesaurarius Meldensis, illustrissimi DD. Jacobi Benigni Bossuet, quondam episcopi Meldensis*

vicarius generalis et officialis, obiit anno 1708. Die..... ætatis anno 55. Requiescat in pace. Le testament étoit daté du 18 mai 1708, et il y en a un autre plus ample où sont ses dispositions de ses biens et effets. Il s'attendoit à la mort, c'est pourquoi il en avoit marqué sur son épitaphe l'année 1708. Cependant il n'a fait que depuis la résignation de sa trésorerie en faveur de son frère Pierre Phelippeaux, chanoine de l'église, à savoir le 2 juin dernier, seconde fête de la Pentecôte, son frère le procureur de Paris étant à Meaux, à la considération et persuasion duquel il aura fait cette résignation, et non pour l'amour du Philippotin, qu'il n'aimoit point. Il laisse sa prébende vacante, qui sera pour un gradué. Par son testament il choisit sa sépulture auprès des fonts, aux pieds de M. Navarre, son ami, comme il parle.

—Ce mercredi, 4 juillet 1708, nous venons de faire son convoi et enterrement, M. le doyen faisant fonction de célébrant, et nous l'avons mis en terre au lieu qu'il a marqué. MM. Payen, lieutenant-général, et Roussin, doyen des conseillers du présidial, lui ont fait l'honneur d'assister à ses funérailles ; les prieurs des maisons religieuses n'y sont point venus, ni autres personnes de la ville. Il ne s'étoit point fait beaucoup d'amis parce qu'il ne vouloit cultiver personne, et qu'il aimoit fort, au contraire, qu'on lui fit la cour, se laissant amuser par des flatteurs et n'ayant point de vrais amis.

Tout le monde dit qu'il est mort de chagrin ; c'étoit son tempérament. Je l'ai vu pendant toute sa vie plaintif et mecontent de sa mauvaise fortune ; il se croyoit un grand mérite, et il vouloit avoir de grandes récompenses, surtout des bénéfices simples, pour vivre en repos et en liberté à Paris. La première cause de son chagrin a été de n'avoir pu obtenir de feu M. Bossuet, évêque de Meaux, quelque gros prieuré, qu'il disoit que ce prélat lui avoit promis ; c'est pourquoi après sa mort il s'éloigna même de l'abbé Bossuet. Chacun a blâmé sa conduite, de s'être ainsi séparé de ses bienfaiteurs, et encore

plus de s'être livré à M. de Bissy, évêque de Meaux d'aujourd'hui, en haine de son prédécesseur et de ses héritiers; et enfin de s'être encore attiré la colère et l'indignation de ce nouvel évêque, pour les raisons qu'on a vues. Une conduite si irrégulière, blâmée généralement de tout le monde, l'a jeté dans une profonde mélancolie qui lui a corrompu la masse du sang et l'a conduit au tombeau. Dieu lui fasse paix !

On fait présentement la disposition de son testament fait en faveur de sa famille : il donne tous ses meubles à son frère le chanoine ; ses rentes de l'hôtel-de-ville de Paris à son frère le procureur de la cour, que l'on dit monter seulement à neuf mille livres de principal, à condition de payer une pension viagère de deux cents livres à une sœur qui demeure en Anjou ; il substitue ses livres à un neveu, fils de son frère le procureur de la cour. Ainsi il a conservé tout ce qu'il a pu dans sa famille, en donnant à son frère le chanoine sa trésorerie.

—Je reçois toutes les semaines deux cahiers d'épreuves de notre Missel, et ce travail avance : ce 15 juillet 1708, nous en sommes à la Pentecôte. Tout va bien et bon train. M. de Meaux, de son côté, presse à Paris M. Ballard de tenir les estampes prêtes tant des images que des vignettes. Par mes soins, enfin, nous avons obtenu deux fleurons ou culs-de-lampe d'un nouveau dessin ; c'est déjà quelque chose d'avoir réduit cet imprimeur à la raison.

—Ce prélat vient d'arriver de Paris à Meaux, ce mercredi, premier jour d'août ; il amène M. Jollain, docteur de Navarre, curé de Saint-Hilaire de Paris, pour prêcher saint Étienne. L'abbé Blot, Toulousain, est aussi de la compagnie.

—Ce 2 août, M. de Meaux a fait l'office pontifical à vêpres et à matines de saint Étienne, et je lui ai servi de prêtre assistant.

—De même, ce 3 août à la messe pontificale et au reste de l'office, j'ai été aussi invité à dîner où il y avoit bonne compagnie et grande chère. Le sermon étoit très-beau et

très-bien composé, c'étoit un panégyrique en forme, sur la matière des reliques, mais où toutes les circonstances de la vie de saint Étienne étoient très-bien employées. Je l'ai entendu avec un grand plaisir, et sans la moindre envie de dormir.

Mes neveux, Lebrethon chanoine de Saint-Furcy, et Le Dieu, curé de Bussu, sont arrivés ici ce soir venant de Péronne, après que je les ai invités de venir me voir à notre fête : ils sont partis de Péronne hier mardi, 31 juillet 1708, et les voici arrivés ce mercredi 1^{er} août. Samedi 4 août, j'ai envoyé leurs chevaux à Paris, et dimanche 5, le jeune Lebrethon, du collège de Montaigu, est aussi venu me voir et voir son frère. Lundi ils sont allés se promener à Germigny. Et mardi 7 août, ils sont partis pour aller coucher à Bourg-Fontaine, et de là, le mercredi suivant, prendre la route de Péronne. J'ai été bien aise qu'ils visent tout mon petit établissement pour en aller faire le récit dans la famille et donner envie aux autres de venir à leur tour. Le jeune Lebrethon, qui doit retourner à Paris continuer sa théologie, est demeuré ici.

—Ce mardi encore, 7 août 1708, troisième chapitre général, M. Morin, chantre, a été député au chapitre pour être syndic du clergé à la chambre des décimes, à la place de feu M. Phelippeaux, trésorier. Il y avoit une brigade ménagée de loin pour M. Delpy, jeune chanoine toulousain, à qui l'abbé de La Loubère, aussi Toulousain, et M. Chevallier, archidiacre de France, vouloient faire donner cette place. Ce M. Chevallier est aussi de Languedoc. L'abbé Blot se trouvant ici le jour de notre fête, s'est encore mêlé de l'affaire, et a été solliciter de porte en porte, et même le doyen Pidoux, homme foible, qui s'est laissé gagner par ce Gascon, cherchant toujours une porte pour rentrer dans l'évêché. Cet abbé Blot, que j'avois été voir, m'est venu rendre la visite, mais il ne m'a parlé d'aucune chose. Comme nous étions avertis de toute cette intrigue gasconne, il a fallu faire une contre-batterie, et se jeter dans le parti de M. Morin, qui étoit le plus plausible et le

plus appuyé. Ce mardi, sortant de matines, j'ai joint M. Chevallier, pour lui dire qu'il prît garde s'il étoit de sa sagesse, lui premier opinant, lui archidiacre, lui syndic du clergé comme dignité, de nommer un simple chanoine et si jeune pour cette place, toujours occupée par des dignités, pour l'honneur de l'Eglise, à cause des députations à Paris, à l'assemblée provinciale, où, depuis vingt-cinq ans, je n'avois jamais vu que des dignités députées de toutes les autres églises, Orléans, Chartres et Blois; que tout le monde étoit indigné qu'il nommât un si jeune chanoine, et qu'il couroit le déplaisir de voir son dessein échoué. Ce qui est arrivé en effet par la nomination de M. Morin, et tous les Gascons sont tondu; et l'abbé Blot, solliciteur téméraire, s'en est retourné à Paris, avec sa courte honte sans demander son reste. M. de Saint-André, archidiacre de Brie, étoit absent pour une visite de paroisse. Il ne pensoit point à cette place, il l'avoit dit à M. Chevallier, mais on ne lui avoit point demandé sa voix pour Delpy, et Delpy lui-même, qui étoit avec lui dans la visite d'Oissery, ne lui avoit rien dit de sa brigue, pendant deux jours qu'ils furent ensemble. Au reste, à cette occasion, l'on a découvert que M. de Meaux ne pouvoit plus souffrir feu M. Phelippeaux dans cet emploi, et qu'il avoit fait à M. Pidoux, doyen, le mauvais traitement de l'en chasser, afin d'intimider M. Phelippeaux, le prélat espérant que le Phelippeaux se retireroit de lui-même, car il ne le pouvoit plus voir ni souffrir; c'est pourquoi il ne s'est jamais trouvé aux comptes ni à aucune assemblée du bureau des décimes tant que Phelippeaux a vécu.

J'avois ouï dire, il y a déjà du temps, que le chevalier Tartare, dont il est parlé dans ce journal, avoit la pensée d'aller servir contre les infidèles, et que ses amis approuvoient son dessein. La proposition en fut faite au roi, qui l'approuva pareillement. Je viens enfin d'apprendre qu'il est parti de Paris au mois de juillet dernier pour Bordeaux, d'où il doit prendre la route de Madrid. Il est adressé à M^{me} la princesse des Ursins et au cardinal Por-

tocarrero qui le doivent présenter au roi d'Espagne pour obtenir la permission d'aller s'enfermer dans Ceuta sur le détroit de Gibraltar, aux confins du royaume de Fez, avec une compagnie de cavalerie dont il espère d'obtenir le commandement. Cette ville est actuellement assiégée par les Maures, sujets du roi de Maroc.

—Lundi 13 août 1708, M. de Meaux a entendu les comptes des décimes du diocèse, tous les syndics présents, et M. Morin même, nouveau syndic, y ayant été reçu. Ce prélat a fait agréer à ce bureau mon précédent voyage à Paris pour l'édition du Missel, et il a fait allouer la dépense de mon séjour à raison de 50 liv. par jour. Il a fait aussi approuver un second voyage pour le commencement du mois de septembre prochain avec la même dépense.

Il a fait l'office pontifical tout entier à la fête de l'Assomption, moi lui servant de prêtre assistant; et il a témoigné bien de l'empressement à me dire la résolution des syndics du clergé pour mes voyages à Paris, m'excitant à y aller bientôt, afin de m'y trouver en même temps que lui pour parler ensemble à M. Ballard et le presser d'avoir des estampes. Je lui ai promis que j'irois au commencement de septembre, afin que d'ici à ce temps les ouvriers achevassent le propre du temps et qu'en ma présence ils pussent reprendre la semaine sainte et le reste jusqu'à Pâques, qu'ils avoient laissé en surséance.

—Jeudi, 16 août, M. de Meaux est parti pour Paris. Les dernières épreuves du Missel contiennent le quatorzième dimanche d'après la Pentecôte. Ainsi le propre du temps pourra s'achever vers la fin d'août.

—Vendredi, 17 août 1708, M. Phelippeaux a prié le chapitre, de lui faire grâce sur le prix de la maison de son frère, qu'il désireroit garder et occuper à des conditions favorables, en considération de la grande dépense que son frère y a faite, qu'il a dit monter à 4,000 liv. Chacun a été d'avis qu'il le falloit traiter favorablement, en suivant néanmoins la forme prescrite par l'arrêt touchant

les maisons, qui étoit de faire trois publications et affiches et de recevoir les enchères. Le syndic a dit que M. Phelippeaux en donneroit 120 liv. de loyer. Il a été conclu que les affiches seroient mises lundi prochain et jours suivans dans le délai de quinzaine, en la forme ordinaire, ladite maison pour être vendue ou louée au plus offrant et dernier enchérisseur. Le pauvre Philippotin est consterné de cette résolution, craignant bien que sa maison ne lui coûte bon. Mais c'étoit l'intention de son frère de faire le profit de l'église, et il lui a bien recommandé de ne la point laisser aller, à quelque prix que ce soit. Aussi a-t-il bien le moyen d'en payer un loyer fort, puisqu'il va jouir de la trésorerie, outre sa prébende et une chapelle à Paris et quelque rente sur la ville, étant d'ailleurs tout meublé, bien nippé et fourni de livres et de toute chose nécessaire à la vie.

—Ce dimanche, 2 septembre 1768, M. Pierre Phelippeaux, chanoine, ci-devant dit Philippotin, fait ses visites pour être reçu en la dignité de trésorier à la place de son frère, dont il a la signature de Rome et les provisions de l'ordinaire.

—Et ce lundi 3, il a été reçu et mis en possession tant au chapitre qu'à l'église. Altercation au chapitre sur l'emploi des cent livres de réception données par le nouveau trésorier : conclu que pour cette fois elles seront employées à planchéier le chapitre, sans préjudice de la conclusion faite à sa réception, qu'elles seront toujours employées à la sacristie, suivant le concile de Trente.

Au même chapitre du lundi, 3 septembre 1768, la maison du défunt trésorier a été adjugée à son frère et successeur pour deux cents livres de rente annuelle avec la charge des réparations, après les trois publications et affiches ordinaires; et les enchères reçues, M. Delpy, chanoine, s'étant trouvé seul enchérisseur et ayant poussé jusqu'à 200 liv., et l'autre s'étant trouvé le dernier enchérisseur à 210 liv.

—Depuis le 24 et 25 août, je me suis trouvé la tête ac-

cablée. Pour y remédier, j'ai quitté toute nourriture solide : pain, vin et viande, et me suis remis à l'eau, aux pommes cuites et aux potages. Le mal a toujours continué, étant accompagné de grandes sueurs, d'urines abondantes, de douleurs dans tous les muscles, d'ébullition même, avec rougeurs, pendant deux jours ; et le samedi, 1^{er} septembre, j'eus un grand vomissement. Cela me fait croire qu'une bile collée aux parois de l'estomac causoit mon mal de tête, par l'ébranlement et picotement des nerfs, et je continuai mon régime espérant qu'il se feroit une évacuation naturelle de cette bile.

—Mardi soir, 4 septembre, l'écoulement de la bile s'est fait insensiblement par les voies naturelles, sans coliques ni le moindre picotement, et Dieu merci la tête s'est parfaitement dégagée, les sueurs continuant à rendre aux muscles toute leur liberté, le ventre reprenant aussi la sienne naturelle, et les urines leur cours ordinaire, sans qu'en tout ce temps j'aie senti la moindre émotion de fièvre.

—Enfin aujourd'hui jeudi, 6 septembre, j'ai été rendre grâces à Dieu du retour de ma santé, en disant la messe de l'octave de Saint-Fiacre que nous célébrons, et j'ai commencé à manger avec appétit.

La veuve Cornuau, dite sœur de Sainte-Bénigne, religieuse de Torcy, après quinze jours de fièvre tierce seulement, est morte dans son monastère ce 27 août 1708, entre les mains de M. l'abbé Berrier, qui s'y est trouvé pour l'administrer. M^{me} de Luynes, sa supérieure, qui l'avoit reçue religieuse, m'a fait l'honneur de m'en donner avis. Cette femme mérite d'être regrettée. Elle a laissé une infinité de paperasses sur le sujet de feu M. Bossuet, évêque de Meaux, autrefois son directeur, qu'elle a depuis écrites par l'ordre et le conseil de M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui lui servoit aussi présentement de directeur. Par ce moyen elle s'étoit même insinuée dans les bonnes grâces de M^{me} de Maintenon, à qui elle avoit envoyé ses écrits et dont elle a reçu

des lettres que j'ai vues, et encore mieux une pension du roi. Nous verrons ce que tout cela deviendra entre les mains de l'abbé Bossuet, à qui ce chemin couvert n'étoit point inutile, tant auprès du cardinal qu'auprès de la dame, car cette religieuse étoit très-hardie, très-insinuante et très-flatteuse et ne se rebutoit jamais. Ma sœur du Mans de l'Assomption, religieuse de Jouarre, après deux ou trois ans de langueur, est aussi morte dans une exténuation extrême, dimanche, 2 septembre, de 5 à 6 heures du matin 1708. Elle avoit été longtemps sous la direction de feu M. Bossuet, évêque de Meaux. J'en ai des lettres dont j'ai parlé dans ces Mémoires. C'étoit un très-bon esprit et une fille très-vertueuse qui est extrêmement regrettée dans son monastère : car, outre ses vertus, elle avoit un mérite distingué, une connoissance parfaite de la musique, une habileté extrême à jouer de l'orgue, avec accompagnement et composition sur-le-champ, et toute sorte d'industrie. J'ai de ses ouvrages de miniatures qui sont incomparables pour le dessin, pour la hardiesse du trait et pour la perfection. Je la regrette infiniment; elle étoit fort de mes amies et d'un bon commerce.

L'édition de notre Missel s'avance toujours; et, dès la fin du mois d'août, j'ai envoyé les premiers mois du propre des saints depuis quatre jours; j'ai encore envoyé de la copie du même propre jusqu'au mois de juin, parce que les imprimeurs ont fait le vingt-troisième dimanche d'après la Pentecôte avec sa semaine, et même les dimanches à reprendre d'après l'Épiphanie; j'attends une première épreuve du dernier dimanche d'après la Pentecôte et du commencement du propre des saints. Ce propre ira vite, parce que nous avons ôté une infinité de saints. Il court un bref du pape Clément XI, qui commence : *Universi Domini gregis cura*, portant condamnation du Nouveau-Testament (du père Quesnel), imprimé à Paris en 1699, ou sous différens titres en 1693 et 1694, comme contenant le texte du Nouveau-Testament *vitia-*

tum, corrompu et semblable en plusieurs choses à une autre version (celle de Mons), déjà condamnée par Clément IX, par son bref du 20 avril 1668, et contraire et s'éloignant de la Vulgate qui est authentique, en plusieurs points; faisant perdre l'esprit de piété au lieu de l'inspirer; contenant aussi plusieurs doctrines et propositions séditieuses, téméraires, pernicieuses, erronées, déjà condamnées et sentant manifestement l'hérésie jansénienne; c'est pourquoi le pape condamne ce livre jugé tel par l'examen des cardinaux qu'il en a chargés, et par leur conseil il le condamne et il le réproûve, défendant, sous peine d'excommunication, à toutes personnes de le garder, et ordonnant de le remettre aux ordinaires et aux inquisiteurs pour tous les exemplaires en être brûlés; publié et affiché à l'ordinaire : *Datum Romæ, apud S. Mariam Majorem, sub annulo piscatoris, die 13 julii 1708, pontificatus nostri anno octavo*. On dit que M. le cardinal de Noailles en est fort affligé, le regardant comme une flétrissure de son nom et de sa personne qui lui est suscitée par les Jésuites; il lui en est venu la pensée, étant en retraite, de quitter sa place et de céder au temps; mais il n'en fera rien, mieux conseillé¹. Il court aussi une lettre latine de M. le cardinal de Tournon, patriarche d'An-

Le bref de 1708 fut le prélude de la fameuse bulle *Unigenitus*. Le pape Clément XI, n'étant que cardinal, avait édité un livre de Sfondrat qui avait été dénoncé à Rome par Bossuet, le cardinal de Noailles et deux autres évêques français, comme pelagien. Il voulut se venger de cet acte en censurant le livre du père Quesnel, approuvé par Bossuet et le cardinal de Noailles. Les jésuites, condamnés si vigoureusement par ces deux grands évêques à l'assemblée de 1700, avaient aussi une vengeance à tirer d'eux. Tel fut le véritable motif qui les porta à poursuivre si activement, auprès de Clément XI qu'ils dominaient, la condamnation d'un livre qui était approuvé depuis un grand nombre d'années par tout le clergé de France. Le bref de 1708 fut calqué, avec affectation, sur la lettre dans laquelle Bossuet dénonçait au Saint-Siège le livre de Sfondrat édité par Clément XI et le cardinal Gabrielli.

tioche, légat du Saint-Siège à la Chine, écrite à M. Maigrot, évêque de Conon à la Chine, alors détenu en prison dans une maison des jésuites de ce pays, où ce légat parle le langage de saint Paul pour l'amour des souffrances et des mauvais traitemens pour Jésus-Christ; elle fait connaître les jésuites pour des persécuteurs de tous ceux qui sont attachés véritablement à la religion chrétienne. M. Maigrot, revenu de la Chine et actuellement demeurant au séminaire des Missions-Etrangères, à Paris, a donné des copies de cette lettre, qui fait un grand bruit à Paris. L'on apprend en même temps, par les nouvelles publiques, que tous les missionnaires ne voulant pas approuver le culte de Confucius ont été chassés de la Chine par ordre de l'empereur, que le légat du pape en revient aussi, et que le pape est bien en peine comment il conservera un reste d'autorité en ce pays-là¹.

Nous ne sommes point ici plus tranquilles, depuis la journée d'Oudenarde, où M. le duc de Bourgogne s'est un peu fait froter pour avoir tenté mal à propos une bataille rangée. Les ennemis, après avoir ravagé l'Artois, se sont jetés autour de Lille; M. le prince Eugene de Savoie et M. le prince de Nassau en font le siège, M. de Marlborough les soutenant avec une grande armée au delà de l'Escaut, vers Lessines. La tranchée a été ouverte le 22 août, et le 27 les batteries ont commencé à tirer; cependant M. de Berwick, qui étoit à Mons, a joint M. le duc de Bourgogne qui est revenu de Gand avec son armée; et, après avoir

¹ Les jésuites firent renvoyer le cardinal de Tournon à Macao, où il mourut, et excitèrent en Chine une persécution dans laquelle furent martyrisés un grand nombre de ceux qui combattaient leur opinion touchant les rits chinois. On doit remarquer que cette opinion fut condamnée par de nombreuses bulles auxquelles les jésuites ne se soumirent jamais. Tandis qu'ils y résistaient opiniâtrément, ils fulminaient contre ceux qui refusaient d'obéir, les yeux fermés, à un simple bref ou à une bulle d'un sens obscur, lancés contre un livre regardé comme orthodoxe depuis un grand nombre d'années par le clergé le plus éclairé du monde.

passé l'Escaut, la jonction faite le 1^{er} septembre, M. de Bourgogne est entré dans Tournay, l'armée de France tout entière s'avancant au delà; et M. de Marlborough, pour soutenir les assiégeans de plus près, s'étant avancé vers Lille avec toutes ses troupes, et s'y retranchant dans le bassin, vers le Pont-à-Tressin. Le 2 septembre, toute l'armée de France a marché du côté de Douay, et les armées sont à portée d'une grande action. Ce péril de l'Etat a fait faire des prières publiques, à Paris, avec une nouvelle ferveur. M. l'évêque de Meaux, qui est en cette ville-là, a aussi recommandé d'en faire à Meaux : ce qui fut exécuté, dès le 30 août, fête de saint Fiacre et jours suivans; et, comme on s'attendoit à une bataille le 5 ou 6 septembre, ce prélat a ordonné qu'on réitérât ces prières; pourquoi, délibération prise au chapitre vendredi, 7 septembre, M. Morin, chantre, dit que, par la table qu'il avoit dressée des messes à dire en présence du Saint-Sacrement, la grand'messe du jour de la Nativité, qui étoit demain 8, arrivoit à M. Le Jarle, chanoine, et qu'ainsi il lui appartenoit de faire tout l'office solennel de cette fête, et que c'étoit son avis. M. de Saint-André, archidiacre de Brie, président, insista fort sur le droit des dignités aux fêtes annuelles et solennelles préférablement aux chanoines; que c'est un usage certain appuyé sur un arrêt du Parlement rendu à cet effet; qu'il le falloit chercher au trésor, et que feu M. Phelippeaux, trésorier, lui en avoit parlé comme d'une chose certaine et comme ayant lui-même l'arrêt. M. Phelippeaux, nouveau trésorier, ajouta que le fait de l'arrêt étoit constant, et qu'il en avoit toujours ouï parler ainsi à son frère. Il se fit une altercation : et cependant la délibération alla à faire faire l'office par M. Le Jarle; lequel l'a fait, en effet, ce 7 septembre 1708, aux premières vêpres de la Nativité de la sainte Vierge, et ce 8 août, le reste de l'office : ce que j'ai vu moi-même étant présent aux premières vêpres, à la grand'messe et aux secondes vêpres, et encore ce 8, à l'antienne; MM. Chevallier, archidiacre de France, Saint-

André, archidiacre de Brie, et Phelippeaux, trésorier, étant aussi présens ; et il est à remarquer que, dans une première assemblée préparatoire du jeudi 6 septembre, M. Chevallier ayant été nommé pour donner la bénédiction du Saint-Sacrement aux saluts des prières des Quarante-Heures, il a donné en effet cette bénédiction, moi présent, hier vendredi, à l'issue des vêpres, auxquelles M. Le Jarle venoit d'officier, et aujourd'hui encore pareillement à l'issue des vêpres et de l'antienne, auxquelles le même M. Le Jarle avoit officié ; ce qui est une bigarrure fort extraordinaire, tout à fait contre l'usage de l'Église, de voir à l'autel deux officians différens se succéder de si près et en même moment : telle est la bizarrerie des chapitres. Cependant l'arrêt tant vanté, portant règlement pour l'office des fêtes épiscopales, s'est trouvé ; je crois que c'est M. Fouquet, chanoine, qui l'avoit de la succession de M. de Vitry, qui l'aura donné à M. de Saint-André ; je n'en puis douter : il est du 1^{er} avril 1554, obtenu par M. Antoine Coigner, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine théologal de Meaux, et rendu contradictoirement avec les doyen, chanoines et chapitre, et les deux archidiacres de la même église, par lequel il est dit qu'il y a abus dans les charges imposées au théologal de faire fonction de célébrant aux fêtes épiscopales en l'absence de l'évêque, etc., ordonne la cour que l'évêque fera résidence en son évêché, déclare que les fêtes épiscopales sont celles contenues d'ancienneté : *In tabula pendente in choro*, ès quelles fêtes l'évêque sera tenu dire les messes, etc... et en empêchement légitime sera tenu les faire dire par une des dignités par ordre, et selon leur antiquité, etc... Et au bas de la copie de cet arrêt, s'est trouvé un mémoire portant : « qu'au mois de juillet 1649, s'étoit meu différend entre M. Lebert, archidiacre, et M. de La Garde, chanoine-semainier pour l'office de la Visitation, 2 juillet ; la contestation portée au parquet des gens du roi, où il fut dit : Appointé : et où le procureur général du roi, la cour ordonne que

les parties se pourvoieront à la barre d'icelle, etc..., et, cependant, sans préjudice, que le chapitre nommera celui qui fera l'office aux fêtes solennelles et prendra la dignité par le rang et ordre, jusqu'à ce que, par la cour, en ait été autrement ordonné : » et l'on en demeura là ; l'archidiacre prétendant que l'office lui appartenait privativement aux autres, et le chapitre prétendant que le chanoine en semaine devoit faire l'office.

J'ai copie de ces deux arrêts parmi mes papiers concernant l'Eglise. Ces arrêts trouves, nous nous sommes assemblés chez M. Chevallier, archidiacre de France, à l'évêché, savoir : M. de Saint-André, archidiacre de Brie, M. Morin, chantre, M. Phelippeaux, trésorier, et moi chancelier, M. Pidoux, doyen, étant malade, aujourd'hui dimanche 9 septembre 1708, et nous sommes convenus que demain lundi 10 nous nous trouverions tous au chapitre, et qu'à la relecture de la conclusion, par laquelle M. Le Jarle avoit été député vendredi précédent, dernier chapitre, M. Chevallier, archidiacre, s'en plaindroit comme d'une entreprise contre les dignités de l'Eglise, diroit qu'il est porteur des arrêts faisant règlement pour le service divin aux fêtes épiscopales en faveur des dignités de l'Eglise ; qu'il demanderoit à en faire lecture, et que des commissaires fussent nommés pour traiter à l'amiable avec les dignités, et faire un règlement conformément auxdits arrêts, à ce que les dignités ne fussent plus exposées à de pareilles surprises : tout a été ainsi exécuté au chapitre ce lundi, 10 septembre, et le chapitre a fait cette conclusion qu'au premier chapitre du mois d'octobre prochain, tous Messieurs étant avertis de s'y trouver, on prendroit des mesures pour finir à l'amiable.

—Le 15 et 16 septembre 1708, voyage à Torcy sur la mort de sœur de Sainte-Bénigne ; toujours bonne réception par M^{me} de Luynes, qui me continue mille amitiés.

—Lundi 17, voyage à Fresnes, où je n'ai trouvé que le précepteur de MM. d'Aguesseau, toute la famille étant allée au Pont voir M^{me} d'Ormesson, abbesse.

— Mercredi 19, M. l'évêque de Meaux est arrivé de Paris à Meaux, et a passé par Fresnes, où il a vu M. le procureur général et madame sa femme.

Jeudi 20, M. et M^{me} d'Aguesseau sont venus de Fresnes voir M. de Meaux. Saint-Breuil, femme de chambre de Madame, m'est venue voir en ma maison, qu'elle a trouvée fort propre et mieux meublée qu'elle ne s'y attendoit. Puis j'ai été à l'évêché voir M. le procureur général et Madame, et j'y ai encore trouvé M. l'abbé d'Ormesson, ci-devant doyen de Beauvais, qui demeure présentement à Paris aux Incurables. M^{me} la procureuse générale m'a fort excité à retourner à Fresnes, disant que j'avois trop tardé à les y aller voir; bien des amitiés.

— Le 22 et le 23 septembre, voyage à Jouarre sur la mort de ma sœur du Mans. Bien des amitiés de la part de madame l'abbesse; j'y ai trouvé M. Lebrun, de Noyon, docteur de Sorbonne très-habile, doyen et chanoine de Tournay, et prieur de Sept-Sorts, près de Jouarre¹. Ce doyen s'est tout à fait brouillé à Tournay avec tout le monde par une vanité ridicule, mais il s'est particulièrement attiré les jésuites sur les bras, qui lui font une guerre à outrance, depuis que M. de La Salle, abbé de Rebais, a quitté cet évêché. M. Lebrun a gouverné les études de ce prélat, qui l'a avancé, comme l'on voit, et cet ecclésiastique, se voyant grand vicaire à Tournay, avec pouvoir absolu, parce que M. de La Salle n'y résidoit point, mais étoit toujours à Rebais, sous prétexte d'indisposition et de vapeurs, ce grand vicaire, dis-je, amateur de la domination, a tout poussé à l'exces dans le gouvernement, et surtout les jésuites sans aucun égard. Ils lui firent donner une lettre de cachet, qui lui ordonne de venir à Paris; mais ne pouvant vivre en cette ville avec son petit carrosse, il s'est réfugié dans Sept-Sorts, pour y vivre à moins

¹ V. ce qui a été dit de ce doyen dans les *Éclaircissements* sur la *Justification des Réflexions morales*, par Bossuet, à la fin des *Mémoires* de l'abbé Le Dieu.

de frais, et il se fait considérer dans le pays, parce qu'il a beaucoup d'esprit, sans néanmoins qu'il puisse obtenir son retour à Tournay. Il m'a fort bien régalé à dîner, nous entretenant amplement des prérogatives de sa dignité de doyen. M. l'évêque de Meaux l'appelle souvent auprès de lui pour profiter de ses entretiens, surtout sur le jansénisme, parce que ce docteur en est très-instruit, ce qui est sa première tache qui l'a empêché d'être reçu de la maison de Sorbonne.

—L'état du siège de Lille est tel que les assiégeans, après avoir été plusieurs fois repoussés, et en dernier lieu la nuit du 20 au 21, à l'attaque de Tenaillon, pour emporter la contrescarpe, se trouvent réduits comme au premier jour, sans avoir encore pu rien avancer, mais ayant perdu plus de quinze mille hommes, et n'ayant plus de munitions de guerre ni de bouche, et l'armée de M. de Bourgoigne étant à toutes les avenues pour couper les convois : ce qui fait bientôt espérer la levée de ce siège.

—M. de Meaux a fait à Meaux une petite ordination samedi, 22 septembre 1708. Il me parle fort de retourner à Paris pour avancer l'édition du Missel ; et je suis résolu d'y aller coucher lundi, 1^{er} octobre 1708. M. Ballard m'en a fort prié, il y a un mois, par ses lettres ; mais il n'en a rien dit à M. de Meaux à Paris, et il ne m'en écrit rien, depuis que je lui ai mandé que je me fixois au 1^{er} octobre. J'ai déjà reçu plusieurs épreuves du propre des saints ; nous en sommes à saint Timothée, 24 janvier.

—Ce 26 septembre 1708, M. de Meaux est à Germigny depuis le 22 au soir.

—Lundi 1^{er} octobre, il est parti pour son abbaye de Trois-Fontaines, près de Vitry, et moi par le carrosse de Meaux pour Paris, laissant ma servante malade d'une fièvre.

En arrivant j'apprends que M. de Marlborough a fait passer le convoi d'Ostende au camp devant Lille ; on dit que c'est peu de chose, et que son armée ne laisse point de souffrir beaucoup : ce qui fait toujours espérer qu'ils leveront le siège si peu avancé.

Nos imprimeurs vont leur train; bonne réception de mes amis.

—Ce vendredi, 5 octobre, j'ai dîné chez MM. Bossuet; l'abbé étoit en campagne; il m'envoie prier de l'aller voir demain samedi, avec son libraire, M. Cot. Cet imprimeur m'avoua, il y a deux jours, que l'ouvrage de la *Politique* n'avançoit guère. M. Pirot me dit aussi qu'il en avoit vu une première épreuve, il y a six semaines, et que depuis il n'en avoit plus ouï parler.

—Ce samedi matin, 6 octobre 1708, M. l'abbé Bossuet m'a envoyé son carrosse, et nous le sommes allés voir, son libraire et moi; il m'a mis en main d'abord toutes les bonnes feuilles, il y en a jusqu'au K compris; c'est dix feuilles faites depuis six mois, que tout étoit prêt pour commencer. Dans l'entretien, cet abbé m'a paru bien fatigué du travail de corriger des épreuves. « Je m'en vais, dit-il, à la campagne pour dix jours; je vous prie, Monsieur, de corriger mes épreuves en mon absence.— Je suis bien fâché, dis-je, de ne pouvoir le faire; outre mes épreuves du Missel, au nombre de trois par semaine, j'ai encore à consulter tous les jours M. l'abbé Chastelain sur ce travail; j'ai aussi à choisir les estampes qu'on doit mettre au Missel; excusez-moi, Monsieur, je vous prie, je n'aurai point le temps de faire ce que vous souhaitez. » Puis adressant la parole à M. Cot, son libraire: « Vous me les enverrez donc tous les jours à Ferrières par un exprès que je laisserai ici, et le jour suivant je vous les renverrai. » Je m'en suis ainsi débarrassé.

Cet abbé s'en alloit à l'archevêché voir M. le cardinal de Noailles, sur la mort du maréchal, son frère, décédé à Versailles, mardi, 2 octobre, assez promptement d'une apoplexie, à l'âge de 59 ans commencés. Il étoit fort gras et replet, et sa plénitude l'a tué. Je suis venu avec cet abbé à l'archevêché, où j'ai été voir M. l'abbé de Beaufort qui m'a fait mille amitiés à son ordinaire, et, en parlant du bref venu de Rome, portant condamnation du Nouveau-Testament du père Quesnel, approuvé par

M. le cardinal de Noailles, il m'a dit que la vraie raison de cette censure étoit de faire du chagrin au cardinal, parce qu'il avoit écrit au pape en conformité aux sentimens de l'Eglise gallicane et de l'Université et Faculté de théologie de Paris sur la supériorité du concile, etc., en ayant été interrogé par ordre même du pape, dans le temps que cette doctrine fut renouvelée en Sorbonne sur les bancs et dans les écoles de théologie, il y a un ou deux ans, et que M. Du Pin publia son livre *De la Puissance ecclésiastique*, qui a aussi été censuré à Rome. M. de Beaufort ajoute que c'est le cardinal Fabroni, ami particulier des jésuites, qui a fabriqué ce bref, qui est d'ailleurs plein de nullités, et non recevable en France, où aussi il ne passera point au Parlement ni ailleurs. Il paroît que ce bref donne un grand chagrin à ce cardinal, qu'on tâche de consoler par ces raisonnettes et motifs de ses envieux, ce qui néanmoins n'ôte point la honte de cette flétrissure.

—Ce samedi, 6 octobre de relevée, j'ai eu une longue conférence avec M. l'abbé Chastelain sur notre propre des saints. Il l'a entendu jusqu'au dernier juin, et il loue extrêmement le choix des épîtres et évangiles et le reste, et la justesse de l'application aux saints compris dans notre calendrier, et s'est trouvé en tout et partout de mon avis, remettant une seconde conférence à samedi prochain pour le reste.

—Samedi, 13 octobre de même, tout le propre des saints, revu avec M. l'abbé Chastelain, qui approuve tout, et notamment l'application des messes de saint Marcel pour saint Faron, de la vigile des apôtres, *Sicut oliva*, pour saint Eiacre; de la collecte, *Illumina*, pour saint Augustin; de celles d'une pénitente pour sainte Pélagie et autres, aussi bien que le choix des évangiles, même différens de ceux de Paris.

J'ai vu M^{me} la marquise d'Alègre à la rencontre, qui m'a engagé fort bonnêtement à aller dîner chez elle; ce que j'ai fait aujourd'hui, mardi 16 octobre 1708, d'où au retour j'ai été voir dom Thierry Ruinart, qui me traite

toujours en ami, j'ai vu aussi dom Sainte-Marthe, à présent assistant du général et demeurant à Saint-Germain, qui veut bien m'honorer de son amitié, sans parler des autres.

—J'ai vu ici à Paris, ce 20 octobre 1708, M. Chevallier, archidiacre de Meaux, logé chez M^{lle} Delaforest, à l'hôtel de Marly, vis-à-vis le collège de Montaigu, en une chambre très-propre, le lit à l'impériale, d'un cadis gris, la tapisserie de même, le portrait de l'archidiacre en grand à la belle place, qu'il m'a dit avoir été peint à Rome, quand il y étoit. Il m'a dit aussi qu'il étoit là logé chez de ses anciens amis, où il étoit venu se reposer de ses courses d'archidiacre, et même se guérir d'une indisposition qui l'avoit obligé de se faire saigner et purger. C'est prendre bien des libertés chez des amis ; mais aussi est-ce comme chez lui-même, puisqu'il m'a dit qu'il y étoit mieux et plus libre qu'il n'auroit été à l'évêché, où il n'y avoit personne. M^{lle} Delaforest est une blanchisseuse, son ancienne amie, fille d'esprit, ayant sa mère bien pauvre avec elle, et qui a logé chez elle M. Chevallier de tout temps, autrefois, à un quatrième étage, vers la place de Sorbonne ; mais à présent que M. Chevallier est riche, il a donné un hôtel dans les formes, à porte cochère, à son amie. C'est donc cette fille qui tient en son nom tout l'hôtel de Marly, et elle en reloue des logemens à des particuliers. Elle gagne si peu qu'elle ne pourroit ni payer, ni répondre d'un si gros loyer ; il faut donc bien que ce soit M. Chevallier qui paye le logement, et c'est le discours des voisins que M. Chevallier loge et entretient cette fille. M. Chevallier est parti pour Meaux le 24 octobre.

—Dimanche, 21 octobre 1708, conférence avec M. l'abbé Chastelain, n'ayant pu y aller le samedi à cause d'une pluie continuelle. Il approuve le *Ps* avant tous les *Amen* du canon, même aux deux endroits de la consécration et de la communion : le *Pietatis more*, le *Gabrielis angeli*, l'*Intrigneis linguis*, d'éviter le *Submissa voce*, dans la

prononciation du canon, mais de mettre seulement : *dicit*, comme nous l'avons ; et il m'a encore enhardi à toutes ces choses qui ont un goût d'antiquité. J'ai été bien aise qu'il en fût averti, afin que dans l'occasion il en pût parler à M. de Meaux, pour le confirmer davantage dans l'aveu exprès qu'il m'a donné de faire ces sortes de réforme¹. Cependant notre impression avance, et nous voici arrivés à saint Autaire, qui est le 26 avril, et la dernière messe de ce mois.

—Le 24 octobre 1708, dîné chez MM. Bossuet ; l'abbé m'a envoyé inviter le 23. Toute la famille y étoit. Bonne réception, grand dîner, bonne chère, bon vin. Après dîner, l'abbé ayant corrigé son épreuve de la *Politique*, en a pris occasion de me parler des autres ouvrages de feu M. de Meaux, et en particulier de celui sur la puissance ecclésiastique² ; qu'il y a huit mois, c'étoit au mois de mars dernier, lorsqu'il fit présent au roi de cet ouvrage à l'occasion de celui de M. Du Pin, publié sous le même titre par ordre de M. le chancelier ; qu'on avoit parlé d'imprimer celui même de feu M. de Meaux ; que lui, l'abbé Bossuet, avoit représenté au roi, qu'il n'étoit point à propos de le faire en ce temps-ci ; qu'il y avoit bien d'autres ouvrages de feu M. de Meaux à imprimer, qu'il les falloit donner au public auparavant, afin qu'ils méritassent l'approbation de tout le monde et de Rome même ; au lieu qu'en commençant par un ouvrage odieux, on révolteroit Rome et tous ses partisans, et peut-être attireroit-on ses censures, quoique injustes, ce qui rendroit au moins les ouvrages de M. de Meaux suspects et en

¹ Bissy revint sur ces réformes, qu'il avait d'abord admises ; on lui fit croire que c'étoit être janséniste que de prétendre que le canon pouvait être récité à haute voix, et que l'on devait répondre *amen* après les prières de cette partie de la messe. Cette question fit grand bruit à cette époque ; les jésuites en profitèrent pour faire une nouvelle catégorie de jansénistes.

² L'abbé Le Dieu désigne ainsi la *Défense de la déclaration du clergé de France*.

feroit perdre le profit à l'Église même; que le roi avoit approuvé ses raisons et en étoit demeuré convaincu.

De là il en est venu à mes *Mémoires* sur la vie de M. de Meaux, qu'il ne convenoit point non plus de publier à présent, parce qu'il y faudroit parler de bien des choses secrètes, comme de la pénitence commencée du roi sous la conduite de M. de Meaux, de toute l'affaire de l'assemblée du clergé de France en 1682, de la dernière affaire de M. l'archevêque de Cambrai, où tant de personnes vivantes étoient intéressées, et dont il n'est point loisible de s'attirer la colère, et que l'on ne souffriroit point non plus qu'il en fût dit la vérité; qu'il avoit pris ses mesures là-dessus auprès du roi, et qu'il ne paroîtroit rien sur M. de Meaux que de concert avec lui, l'abbé Bossuet; qu'enfin, pour publier une vie de feu M. de Meaux, il falloit laisser mourir le roi même; et quantité d'autres discours, pour faire voir son crédit à la cour, disant toujours qu'en tout cela il ne se regardoit point lui-même, qu'il n'avoit point d'ambition, qu'il ne craignoit point de se nuire, qu'il feroit tout au contraire pour la mémoire de son oncle, et qu'il se sacrifieroit lui-même, mais qu'il étoit retenu par les considérations qu'on vient de voir. Pour mes *Mémoires*, je lui ai dit que je savois assez le peu de cas qu'il en faisoit, ayant dit en ma présence, il y a huit mois, à l'abbé d'Ormesson, que c'étoit un canevas; qu'ainsi il me fera plaisir de me les rendre comme chose inutile, s'il n'aimoit mieux les brûler. Sur quoi grands complimens, qu'il en faisoit grand cas, qu'il vouloit les garder; et nous nous sommes dit adieu pour six mois, l'assurant que je ne reviendrois qu'après Pâques finir notre Missel déjà fort avancé, ne voulant point demeurer l'hiver à Paris. Toujours grands complimens de sa part, et ordre à son cocher de me ramener dans son carrosse qui étoit prêt, avec un laquais pour accompagner.

J'ai appris d'ailleurs qu'en ce temps, vers le mois de mars, M. de Pontchartrain, chancelier de France, avoit

demandé à l'abbé Bossuet l'ouvrage de feu M. de Meaux sur la puissance ecclésiastique, et que cet abbé avoit obtenu une audience du roi à ce sujet, dans laquelle il avoit fait entendre au roi qu'il ne pouvoit point abandonner un ouvrage de cette nature à la discrétion de personne, n'étant point à propos pour les raisons qu'on a eues, ni de l'imprimer, ni de le faire courir, et qu'il offroit d'en aller faire lecture lui-même à M. le chancelier quand il le souhaiteroit, ce que, dit-on, le roi avoit approuvé.

La ville de Lille, après une vigoureuse défense, rendue à M. le prince Eugène de Savoie par l'archiduc Charles, par la capitulation du 23 octobre 1708, au grand mécontentement des François.

— Samedi, 27 octobre 1708, dernière conférence avec M. l'abbé Chastelain; il est d'avis que l'on garde pour le peuple la messe entière *Requiem æternam*, et convient néanmoins que ce verset est tiré du quatrième livre apocryphe d'Esdras, d'où sont aussi tirés les versets *Lætitia sempiterna* et autres du temps pascal. Il est aussi d'avis de laisser dans les rubriques l'article *des dispositions du corps et de l'âme*, qui sont reçues partout; il m'a confirmé dans le dessein d'en ôter le dernier article touchant l'absoute qui se fait sur la sepulture des morts; nous l'avons déjà au rituel, livre commode à porter à la main, au lieu que le missel ne l'est point. Nous sommes aussi d'accord que l'inhumation des corps et la manière de les placer à l'église doit être la même pour les laïques et les ecclésiastiques, à savoir les pieds tournés vers l'autel et la tête vers la porte de l'église, en sorte que dans le convoi, dans la manière de placer le corps, et dans le tombeau, le mort ait toujours le visage tourné vers l'orient et vers l'autel, et non vers le peuple, ce que les nouveaux rubricaires avoient établi pour les prêtres, comme pour donner encore après leur mort la bénédiction au peuple, ce qui est ridicule, puisque la mort rend tous les hommes égaux. Nous sommes aussi convenus de

bien d'autres points, que je ne rapporte pas ici. Cet abbé m'a fait beaucoup d'amitié, et veut voir M. de Meaux pour le confirmer dans ses bons desseins.

—Dimanche, 28 octobre, dîné chez M. Anisson, revenant des eaux de Bourbon, et vu avec lui plusieurs docteurs de Sorbonne, de mes amis, au sujet de la réception de son fils en cette maison, qui doit se faire à la Toussaint; renouvellement et protestation d'ancienne amitié.

—Lundi, 29 octobre, dernière conférence avec M. Ballard et M. Mariette père, sur le choix des estampes et vignettes pour le Missel de Meaux. J'en avois choisi de très-belles chez M. Drevet, graveur. M. Ballard dit qu'il en veut faire graver exprès, afin que les planches soient à lui, et qu'il ait en sa possession le cours entier d'un missel. M. Mariette m'a fait voir de beaux dessins de son ancien fonds, pris des plus beaux et des meilleurs tableaux d'Italie qu'il veut faire graver et réduire à la forme et volume de notre Missel; sur quoi je crains deux choses : 1^o que ce travail ne soit bien long, et qu'il ne retarde la publication du Missel; 2^o que ces beaux dessins ne soient mal exécutés, et estropiés. Nous sommes au moins demeurés d'accord qu'il fournira sept images in-folio de la forme du Missel, savoir : un saint Etienne en diacre au frontispice, Noël, Pâques, Pentecôte, l'Assomption, un saint Etienne dans son martyre au troisième d'aout, et dix vignettes, savoir : l'Épiphanie, le cul-de-lampe qui la précède, Ascension, Fête-Dieu, Chandeleur, Annonciation, une autre pour l'Avent, Toussaint, saint Étienne, 26 décembre, saint Denis, saint Fiacre, ce dernier à la place de la Nativité de Notre-Dame, qui est à Paris. C'est en tout le même nombre qu'à Paris, tant d'images que de vignettes.

—M. Ballard n'a point encore sa note prête pour l'impression de nos passions et préface; ainsi je prends le parti de m'en retourner à Meaux, d'autant plus qu'il fait très-froid depuis huit jours, et qu'il gele à glace, si bien que j'en suis enrhumé au cerveau. Je laisse donc l'impression

du missel à la messe de saint Rigomer, 28 mai, et je pars ce mercredi, 31 octobre 1708, par le carrosse de Meaux, par lequel je suis heureusement arrivé chez moi.

J'ai amené de Paris avec moi Jean Denis, petit-fils de ma servante par sa fille, pour me servir, et aider cette bonne vieille qui est fort affoiblie par la maladie qu'elle a eue ici pendant tout le mois d'octobre. Il est âgé de quatorze ans accomplis au mois de mai dernier. Je l'ai fait habiller et entretenir de linge; il servira pour son pain; nous verrons ce qu'il pourra faire à dix-huit ans.

Arrivant à Meaux, ce mercredi soir, 31 octobre 1708, veille de Tous les Saints, j'y ai trouvé M. l'évêque de Meaux revenu de son abbaye de Trois-Fontaines, qui avoit fait l'office pontifical à vêpres; M. Filère lui servant de prêtre assistant, et me faisant prier de faire cette fonction le jour de la fête à matines, dont je me suis excusé. Néanmoins, ce matin, 1^{er} novembre, j'ai été à matines, l'office étant déjà commencé par M. l'évêque de Meaux, ayant tous ses officiers autour de lui, et je suis demeuré à ma place de chœur, et j'ai été à mon tour chanter ma leçon en rang de dignité. A la messe et à vêpres, j'ai fait fonction de prêtre assistant du prélat, et j'ai été invité de dîner chez lui, où il y avoit grande compagnie et grande chère.

—Vendredi, 2 novembre, j'ai rendu compte à ce prélat de l'état du Missel, de la satisfaction et approbation de l'abbé Chastelain et du dessein de M. Ballard de faire graver exprès un cours d'estampes et de vignettes pour notre Missel, au lieu de s'en tenir à celles que j'ai choisies, que M. de Meaux et tous nos Messieurs qui les ont vues ont trouvées très-belles. Je lui ai dit qu'il falloit prier M. l'abbé de La Loubère, en qui le libraire avoit plus de confiance qu'en personne, de lui écrire de sa part pour le presser de finir les estampes et vignettes, afin qu'il n'y eût point de retardement pour la publication du Missel dont l'édition s'avance. Il l'a approuvé: nous nous sommes

vus l'abbé de La Loubère et moi, et il a écrit comme je l'ai désiré. Le libraire lui a depuis répondu qu'il suivroit le conseil de M. Mariette, ancien graveur et imagier de Paris, bon connoisseur en estampes et en dessin, qui lui conseilloit de faire graver exprès un cours tout neuf d'estampes et de vignettes pour le Missel de Meaux, et que cet imagier vouloit bien se charger de faire lui-même exécuter cet ouvrage. Ce parti n'est point mauvais; il en faut seulement craindre les longueurs, parce que M. Mariette est à présent un homme oisif, qui ne fait que se promener et parler de nouvelles, qui ne se mêle plus de rien et ne finit rien. Joint que nous n'aurons aucune assurance pour l'exécution, savoir si les estampes et vignettes qu'on nous promet répondront aux dessins qu'on nous propose. Après la fête, M. de Meaux s'en est retourné à Germigny, où il est demeuré jusqu'à ce 26 novembre 1708, pour travailler avec plus de liberté à son mandement contre les jansénistes et contre le P. Juénin de l'Oratoire, et l'on dit qu'il l'a enfin poussé à la perfection où il veut le laisser. C'est un ouvrage de quatre ans, fort consulté et médité.

—Ce 28 novembre, veille de saint André, j'ai été saluer ce prélat, qui me parle toujours du Bréviaire, désirant fort que l'édition suive celle du Missel. Je lui dis qu'il faut se donner au moins un an de repos et d'intervalle, afin de voir le succès du Missel, et j'insiste que, pour la perfection de la liturgie et rendre le Missel utile aux peuples, il faut nécessairement faire imprimer un graduel, dont la cathédrale même et toutes les paroisses ont besoin, n'étant plus possible de faire de nouvelles additions et corrections par des ratures et en collant des papiers sur les feuilles des anciens graduels manuscrits, parce que ces anciens livres en sont déjà tout défigurés et ne peuvent plus servir à cause des changemens faits dans le nouveau Missel. Ce prélat craint la dépense, mais il faut insister pour le graduel, parce que sans graduel le missel est inutile.

—La citadelle de Lille est fort pressée; pour faire diversion, M. l'électeur de Bavière avoit marché droit à Bruxelles avec une armée, pour en faire le siège. M. de Marlborough a passé l'Escaut, et a conduit son armée à Bruxelles, qu'il a sauvée; on ne s'y est point opposé, et à peine s'en est-on aperçu; l'arrière-garde composée de sept ou huit mille hommes de nos troupes étant de l'autre côté, a eu peine à se sauver et s'est retirée à Mons. M. le prince Eugène a été aussi dans cette action, amusant les postes à Saint-Amand par une fausse attaque, et il s'en est aussitôt revenu à Lille, où il continue le siège de la citadelle avec dix mille hommes seulement, attendant de Bruxelles toutes sortes de munitions pour finir sa conquête; c'est la nouvelle que l'on reçoit à Meaux ce samedi, 1^{er} décembre 1708.

—M. de Meaux se déclare qu'il passera à Meaux tout l'Avent et les fêtes suivantes. Aujourd'hui, 2 décembre, et premier dimanche de l'Avent, il a assisté à tout l'office et au sermon; c'est un père jésuite qui prêche d'une manière assez commune. L'on a suggéré à ce prélat de mettre tous les jours le sermon à 10 heures du matin, au lieu qu'il se dit à 8 de tout temps, et de le mettre à 2 heures les dimanches et fêtes, au lieu qu'il se dit à 1 heure après midi. Ce mercredi, 5 décembre, la proposition en a été faite au chapitre, il s'élevoit du bruit; j'ai été d'avis qu'on nommât des députés pour traiter la chose amiablement avec M. de Meaux. On est entré dans cet avis, et j'ai été nommé avec MM. le doyen, Saint-André, archidiaque, et le chantre. Ce 6, après la messe, nous avons vu le prélat, nous sommes demeurés d'accord avec lui de l'heure de 10 heures du matin pour tous les jours à la fin de notre office, au lieu qu'il se disoit à 8 heures avant l'office, et pour les dimanches et fêtes il nous a accordé que le sermon se dit à une heure et demie, afin qu'il y eût le temps de dire none séparément de vêpres, et de sonner tous les coups de vêpres, et particulièrement le dernier pendant un quart d'heure entier,

suivant l'usage. Tout s'est passé tranquillement, avec beaucoup de politesse de la part du prélat.

—Ce 7 décembre 1708, rapport fait au chapitre de la délibération prise avec M. de Meaux, conclu que le sermon se dira à dix heures précises pendant l'Avent, aux jours ordinaires, pour quoi l'office se commencera à huit heures et demie ou à huit heures précises, aux jours d'obit, et quant aux jours de dimanche et de fêtes, le sermon se dira à une heure et demie, afin que finissant à deux heures et demie il ait le temps de dire none, et de sonner le dernier coup de vêpres pendant un quart d'heure à l'ordinaire. A la levée du chapitre, rapport à M. de Meaux de cette conclusion, qui a tout accepté, et, aussitôt après, l'exécution a suivi.

—Ce 9 décembre, ayant en main l'épreuve de la fin du mois de juillet, déjà vue une fois, et étant prêt de la renvoyer pour être retirée bonne, comme la mémoire de l'empereur saint Henry s'y trouve à la messe de saint Bonaventure, 14 de juillet, j'ai cru devoir communiquer à M. de Meaux les trois collectes de son saint patron; il en a été bien aise, il les a fort approuvées, aussi bien que les autres choses qui se sont trouvées au même cahier, et m'a fort exhorté à continuer. Nous en sommes au mois d'août.

—Ce 12, je viens de mettre entre les mains de M. de Meaux un mémoire pour exciter M. Ballard à faire travailler incessamment aux estampes et vignettes, et j'y décide expressément que nous sommes déterminés à faire mettre dans ce missel les deux images de saint Étienne, gravées par Bazin; celle de ce saint en diacre pour le frontispice, et celle du martyr du saint sur un original de M. Le Brun, pour le troisième jour d'août, fête de l'invention de saint Étienne, laissant au libraire la liberté du choix pour le reste, ce que ce prélat a approuvé et a promis d'écrire.

—Mercredi, 12 décembre 1708, toutes les dignités de l'église étant au chapitre, M. Chevallier, archidiacre de

France, qui a déjà ci-devant fait sa plainte, le 10 septembre dernier, des entreprises des chanoines et du chapitre contre le droit des dignités pour officier aux fêtes annuelles et solennelles, auquel temps fut faite lecture des arrêts qui établissent ce droit des dignités, a renouvelé aujourd'hui la même plainte, demandant que suivant la délibération de ce temps-là le chapitre nommât des commissaires pour examiner cette affaire à l'amiable avec les dignités; puis nous nous sommes tous retirés pour laisser la liberté des suffrages.

Nouvelle délibération prise, ces messieurs ont député pour commissaires en cette affaire MM. Labbey, Le Jarle, Treuvé, théologal, de Gomer, et Sernaut, syndic, chanoines. Nous les pressons de finir, à cause de l'approche des fêtes et des chapitres généraux qui les suivent, auxquelles ces sortes d'affaires générales doivent être réglées.

L'on apprend qu'hier nos princes, les ducs de Bourgogne et de Berry arrivèrent de Flandre à Versailles, et en même temps la reddition de la citadelle de Lille, faite dès le 8 décembre 1708, avec une capitulation honorable; M. le maréchal de Boufflers sortit avec plus de quatre mille hommes de garnison conduits à Douay. Ainsi les princes ont eu encore le temps de voir toute cette perte.

Je viens de voir pour la seconde fois l'épreuve de notre missel, qui finit à la page 618, par la messe du pape saint Étienne du 2 d'août, et je me suis avisé, se trouvant un blanc dans cette page pour un cul-de-lampe, d'y mettre les armoiries du chapitre que nous avons toutes faites en taille-douce; ce qui est très-convenable, d'avoir les armes de l'Église avant l'image et la fête du saint patron de la même église, l'Invention du corps de saint Étienne, 3 août, que nous faisons annuelle. Ce samedi donc, 15 décembre 1708, j'envoie à Paris par la poste, dans le paquet de l'épreuve, les armoiries du chapitre en taille-douce après en avoir averti M. Tournois et donné avis à M. Ballard par lettre envoyée séparément par la poste. Je n'ai rien dit de ce dessein à personne, si ce n'est en gé-

néral à M. Sernaut, syndic, lui demandant ces armoiries dont j'avois besoin pour le missel. J'ai cru devoir faire cet honneur à l'Église, parce que j'ai trouvé les mêmes armoiries du chapitre en un petit coin du frontispice du missel imprimé par M. de Brézé en 1556, ce qui me suffit pour faire voir que je n'agis point sans fondement ni sans raison, mais en suivant un ancien exemple négligé au dernier missel. M. Ballard me répond par sa lettre du 17 décembre qu'il a reçu l'écusson et qu'il le fera tirer à la page que je lui marque.

—M. de Meaux m'a envoyé prié d'aller dîner chez lui aujourd'hui, 17 décembre 1708, après m'en avoir déjà prié lui-même il y a deux jours. J'y ai été, et j'y ai trouvé M. de Saint-André, M. Treuvé, théologal, et quelques autres chanoines. On y a fait bonne chère et bonne amitié. Il a fait un pareil traitement à d'autres de ses amis du chapitre. Je l'ai prié de recevoir à l'ordination un jeune ecclésiastique de M. Durieux, principal du Plessis, dont ce docteur rend témoignage de la piété et capacité; il m'a dit sans hésiter qu'il le recevrait très-volontiers, et qu'il étoit bien aise de me faire plaisir, autant qu'à M. Durieux lui-même. Ce jeune homme est venu depuis, et ce prélat l'a reçu très-favorablement à l'ordination qu'il vient de faire ce samedi des Quatre-Temps de l'Avent, 22 de décembre.

—M. François Lebert, ci-devant archidiacre de France, et chanoine de l'église de Meaux, mourut hier, âgé de 87 ans, 6 heures du matin. Nous venons de le mettre en terre, ce samedi 22 décembre 1708. J'ai marqué plus haut la disposition de ses bénéfices au commencement de cette année. M^{me} de Rutel, sa nièce, l'a fait enterrer dans notre église, avec toute la distinction des chanoines les mieux accommodés. Son convoi a été honoré des principaux magistrats, et M. de Rutel avoit le premier rang.

—M. de Meaux a fait l'office pontifical aux premières vêpres de Noël, à la messe du jour et aux secondes vêpres,

et à tout l'office de saint Etienne. M. le doyen a fait l'office toute la nuit de Noël, M. de Meaux y assistant. Ce prélat nous a fait grand'chère ces deux jours-là, nous faisant inviter deux fois à dîner; il doit rester ici jusqu'après les Rois; il est convenu avec moi, et a prié en ma présence M. l'abbé de La Loubère d'écrire à M. Ballard qu'il prît pour le missel les deux saint Etienne, de Bazin, celui dans son martyre et celui en diaire. J'avois déjà écrit la même chose à cet imprimeur, sur quoi il ne m'a point fait de réponse, me mandant seulement qu'il ferait mettre les armoiries du chapitre.

—Ce 28 décembre 1708, premier des chapitres généraux, M. Pierre Michel, natif de Meaux, a été reçu au canonicat et semi-prébende de feu M. Fordrain, qui avoit résigné à Rome en sa faveur. Il est curé de Mareilly, et y fait encore sa résidence.

—Hier, après vêpres, nous nous sommes assemblés à la chambre des comptes tout ce que nous sommes de dignités, avec M. Sernaut, syndic, M. Régnier, ancien chanoine, et plusieurs autres chanoines, au sujet du règlement pour l'office de célébrant aux fêtes solennelles en l'absence de M. de Meaux; le doyen n'étoit point à l'assemblée. Après quelque contestation, nous sommes convenus de donner au doyen les fêtes annuelles et autres solennités principales, et en son absence à la dignité suivante, et que les autres fêtes seront mises en tour entre les dignités et entre les trois plus anciens chanoines, et pour miner ce règlement en forme de conclusion, après de grandes contestations au chapitre du 28 décembre, la conclusion a été arrêtée le 29 suivant, par la considération d'éviter un procès, à laquelle tous les esprits se sont rendus; j'en rapporterai plus bas la conclusion extraite du registre du chapitre, quand elle y aura été mise au net.

—Le 31 décembre 1708, Gand a été rendu aux ennemis, après trois jours de tranchée ouverte seulement, et Bruges a été en même temps évacuée, sans attendre que

l'ennemi s'y soit présenté: On fait grand bruit à Versailles et à Paris de tant de mauvais succès.

1709.

—Mardi, 1^{er} jour de l'an 1709, grands complimens à l'évêché. M'y étant trouvé en liberté avec M. l'évêque de Meaux et M. Chevallier, son grand vicaire, j'ai proposé au prélat la réforme faite dans le missel de Paris aux messes des morts. Comme il avoit déjà approuvé, avec tout le bureau, la nouvelle messe de Paris pour le jour de la commémoration des morts: *Respice, Domine in testamentum tuum*, au lieu de l'ancienne messe *Requiem æternam*; il est aussi convenu que la même messe *Respice* sera mise au missel pour servir aux enterremens et même aux anniversaires des évêques, des prêtres et de tout le clergé, et que *Requiem* sera seulement pour les enterremens et anniversaire des laïques, et pour les messes quotidiennes des morts, ce qui est très-bien et très-sage. Vers la fin de la semaine, M. de Meaux est parti pour Paris avec sa cour.

—Ce dimanche, 6 janvier, fête des Rois, un vent de nord très-piquant s'est levé sur le soir, et la nuit la gelée a donné très-fortement; elle continue de plus en plus et avec de grandes neiges; j'en ai un grand rhume de cerveau; la rivière est prise, tout gèle dans les maisons, et tant le froid est perçant et aigu; on ne peut s'en garantir.

—Vendredi, 11 janvier 1709, me trouvant président au chapitre, j'y ai proposé de mettre les matins à six heures seulement au lieu de cinq heures jusqu'à la fête de la Purification, 2 février prochain, à cause de la rigueur du froid, et la conclusion en a été faite unanimement et exécutée le samedi suivant, en mettant aussi prime à neuf heures seulement, tant aux jours d'obit qu'aux autres.

jours , afin de donner le temps de dire les messes basses et de se chauffer entre matines et la messe ; chacun a approuvé cette disposition.

Il paroît une ordonnance de M. Godet des Marais, évêque de Chartres, grand adversaire des jansénistes, en date du 25 juin 1708, imprimée à Chartres, par laquelle il condamne les *Institutions théologiques*, du P. Juénin, de l'Oratoire, comme contenant la doctrine et l'hérésie de la première, de la seconde et de la cinquième proposition de Jansénius, et comme favorisant la troisième et la quatrième et autres grièves qualifications, et condamnant pareillement l'*Abrégé de théologie*, du même père, imprimé à Paris en 1708, comme renouvelant ses *Institutions théologiques* et y renvoyant nommément : c'est un livre in-4^o, de 320 pages, ce qui, dit-on, va faire aussi paroître l'ouvrage de M. de Meaux.

Le froid continue à un excès que pour moi je n'ai jamais vu ni senti de ma vie ; aujourd'hui 20 janvier 1709, l'on a nouvelle par les gazettes que c'est de même par toute l'Europe ; le Rhin même est gelé à Cologne ; plusieurs personnes saisies de froid en sont mortes ; les vieillards et les malades en sont, si incommodés, que plusieurs en sont morts en cette ville et dans l'Hôtel-Dieu ; il court quantité de rhumes et de fluxions ; les baromètres ne marquent plus du tout, le froid est au delà de tous les degrés prévus.

—Ce 24 janvier 1709, au soir, un grand brouillard fort doux abat tout à fait le froid, et ce 25, les neiges tombées abondamment pendant le froid fondent de tous côtés ; 27, le temps, fort pluvieux, assure le dégel ; 28 et 29 de même ; mais la glace de la rivière épaisse, dit-on, de deux pieds, ne se rompt point encore. Cependant, ce 30 et 31 janvier la neige tombe en abondance, mais l'air est doux et cette neige se fond insensiblement.

—Le 29 passé, j'ai reçu une épreuve de notre missel, les imprimeurs reprenant leur travail interrompu pendant la grande gelée ; ce 31 janvier 1709, je reçois l'é-

preuve de la fête de saint Matthieu, 21 septembre. Ainsi notre propre des saints va bientôt finir.

—Ce vendredi, 1^{er} février 1709, au chapitre, M. le doyen étant absent à cause d'un rhume, M. Phelippeaux, trésorier présent, que je nommois pour faire l'office en cette fête de la Chandeleur, m'a prié lui-même de le faire, et cette nomination est ainsi demeurée à moi, sans qu'on en ait délibéré davantage, chacun approuvant unanimement, et MM. Labbey et Le Jarle, qui ne me sont point amis, se sont chargés volontairement de faire diacre et sous-diacre à la place d'autres qui ne le pouvoient faire. Ces messieurs ont fait leur fonction, et moi la mienne. M. le doyen s'est absenté de tout l'office, et le jour suivant, dimanche, il a assisté à la messe et vêpres.

En même temps on a conclu que matines se diront demain à 5 heures du matin, à cause de la solennité de la fête, mais que l'on continuera de les dire à 6 heures seulement jusqu'à Pâques, à cause que le temps est encore bien incommodé, et que presque tout le monde est enrhumé, surtout les enfans de chœur et les chantres, et même la plus grande partie de Messieurs; permis aussi aux enfans de chœur de dire bas leur messe d'après matines, parce qu'ils ne la peuvent chanter.

M. Guéau, chanoine, ayant fait une démission pure et simple de la maison qu'il a acquise de feu M. Fordrain, pour en être disposé au profit du chapitre, après quoi ledit sieur Guéau a payé le prix de son adjudication, qui étoit de 400 liv.; les affiches mises à l'ordinaire pour recevoir les enchères; cette maison a été aujourd'hui portée à la somme de 150 liv. d'achat, et à la charge de 30 liv. de rente. J'ai ouvert cet avis de la charger de 30 liv. de rente pour, sur cette rente, payer la somme de dix sols de distribution annuelle à l'acquit d'une messe fondée à perpétuité par M. Fordrain, au jour de son décès; pour quoi il a légué au chapitre la somme de 150 liv. une fois payée, que son héritier a donnée à prendre sur les 400 liv. du prix de la maison due par M. Guéau, l'héritier n'ayant

reçu que 250 liv., suivant sa quittance, et le chapitre ayant accepté la démission pure et simple de M. Guéau, avec cette condition secrète, mais qui ne sera point énoncée, que ce M. Guéau demeurera déchargé de cette somme de 150 liv., ce qui ne fait aucune diminution de la bonne condition du chapitre, puisque la maison de Fordrain demeure chargée de 30 liv. de rente, pour l'acquit de la fondation de la messe basse à perpétuité. Les neiges continuent avec abondance; un jour il dégele et elles fondent; la gelée revient par-dessus; on ne sauroit presque entrer dans l'église, tout le parvis n'est qu'une glace. 6 et 7 février, grande gelée, la glace de la rivière ne se rompt point; mortalité à Paris sur les pauvres et les vieillards, et principalement dans les hôpitaux; il en est bien mort aussi à l'Hôtel-Dieu de Meaux, et même dans la ville; les rhumes et fluxions continuent.

—Vendredi, 8 février 1709, seconde publication de la maison de Fordrain, et les enchères reçues ont été portées à 250 liv. d'achat, communication donnée au chapitre de la permission accordée par M. l'évêque de Meaux de manger des œufs en carême jusqu'au dimanche de la Passion pour le peuple; et pour le clergé, jusqu'à la mi-carême; conclu de demander que la permission soit aussi donnée au clergé jusqu'à la Passion, attendu la rigueur du froid et la disette des vivres, n'y ayant point d'herbages, ni aucune douceur pour ce temps, si bien qu'on parle même à Paris d'y donner permission de manger de la viande trois jours de chaque semaine.

—Ce samedi, 9 février, un grand brouillard nous amène un temps plus doux, la neige fond sous les pieds et fait espérer un dégel. Ce dimanche, 10, le temps et le vent sont tout à fait au dégel, qui commence doucement et sans pluie; on vient de publier au sermon la permission de l'usage des œufs pour le carême, comme ci-dessus, et de même à Paris.

—12, 13 et 14, le vent de midi continue, toute la neige est fondue, et il fait chaud.

—Ce vendredi, 15 février 1709, troisième publication de la maison de Fordrain, et après avoir été mise à 41 liv. de rente annuelle, elle a été adjugée à M. Michel, nouveau chanoine, successeur de Fordrain, pour le prix de 400 liv. d'achat, une fois payées, au profit de l'office du réfectoire, à condition de toutes les réparations, et encore à la charge de trente sols de rente annuelle, pour l'acquit de la messe basse fondée à perpétuité dans l'église pour le repos dudit Fordrain.

Les magistrats de Meaux avoient envoyé leur requête à Paris, à M. l'évêque de Meaux, lui demandant de faire gras trois jours de chaque semaine, à cause des nécessités publiques. Ce prélat s'en excuse, d'accorder cette permission, sur ce qu'à Paris même elle n'a point été accordée, après qu'il en a été délibéré mûrement dans une grande assemblée tenue exprès et composée des principaux magistrats et des personnes de tous les ordres, en présence de M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris.

—Samedi, 16 février 1709, je viens d'achever fort heureusement ma semaine pour l'office sans aucune incommodité ; quoique j'aie toujours un peu de rhume qui m'embarasse quelquefois la gorge et la voix ; elle m'est bien échue au commencement du carême où l'on a plus de force qu'à la fin. Ces jours passés le sermon s'est dit à 8 heures du matin à l'ordinaire, sans changement, et se dira de même tous les jours ouvrables du carême ; les dimanches et fêtes il se fera à une heure et demie après dîner, comme on l'a établi l'Avent dernier. Le prédicateur est un jésuite d'auprès de Saint-Flour, qui est savant et homme d'esprit et prêche avec force et éloquence.

—Ce 18 février 1709, la gelée a repris avec violence par un vent de nord très-piquant, ce froid a duré jusqu'à la fin du mois. La nouvelle est aussi venue de toute l'Europe, qu'après le dégel de la fin du mois de janvier, le froid s'est fait partout sentir presque avec la même violence qu'auparavant, mais la gelée n'est point si âpre, et quoique la rivière ait beaucoup charrié, cependant elle n'a

point été prise. Les pauvres ont beaucoup souffert, et la crainte que les blés ne fussent gâtés et gelés à leur racine a fait monter le prix du blé dans deux ou trois marchés jusqu'à 18 et 20 liv. Le 1^{er} mars, le temps s'est adouci, il est venu du blé en abondance au marché franc, samedi, 2 mars, et il n'a valu que 13, 14 et 15 livres. L'avoine avoit monté à 20 et 21 sols le minot, elle est revenue à 16 sols, et comme le temps doux continue avec une petite pluie qui amollit la terre; les blés, reprenant leur verdure, ont une belle montre, et font espérer qu'il n'y aura rien de perdu. Il n'y aura donc plus que le vin qui va toujours en augmentant : le trié de Quincy est monté à 35 et 40 liv. ; le commun se vend 30 liv. En Champagne et en Bourgogne, le vin est hors de prix. On dit partout que les vignes sont gelées ; il n'y a pourtant rien à désespérer jusqu'au temps que la sève montera, où la vérité se découvrira.

—Ce 3 mars 1709, je renvoie l'épreuve de la messe de saint Luc, 18 octobre; nos imprimeurs vont bien lentement, et je n'ai plus de nouvelles des estampes, images, ni vignettes.

Le froid est encore revenu très piquant par un vent de nord qui a continué jusqu'au 14 mars, que le soleil s'est montré et a fondu le reste des neiges.

—Ce 15, le temps est doux, et le vent au couchant a amené, sur le soir, une pluie abondante, qui fait espérer un temps doux.

M. François Jourdain, prêtre du diocèse et de la ville d'Amiens, docteur de Sorbonne, reçu chanoine en qualité de gradué à la place de feu M. Jean Phelippeaux, dont le canonicat a vaqué au mois de juillet dernier, affecté de rigueur aux gradués; c'est un honnête homme et de mes amis, qui a de la douceur, du zèle, de la piété et de la doctrine.

J'écris à M. l'évêque de Meaux au sujet des deux estampes de saint Étienne, de Bazin, pour notre missel, le priant, tandis qu'il est encore à Paris, d'ordonner à

M. Ballard de les prendre et d'en faire le marché par M. Chevallier. Nous en sommes à la messe de saint Charles, 4 novembre; en deux ou trois cahiers, nous finirons le propre des Saints; j'ai envoyé la suite des messes votives; j'ai celles des morts toutes prêtes, et le reste du missel jusqu'à la fin. L'on a repris aussi la semaine sainte, et j'en ai déjà vu deux épreuves: ce que nous continuerons ensemble avec la suite du missel.

—Mercredi, 20 mars 1709, au chapitre, la maison canoniale appartenant à M.^r Lesage, ci-devant chanoine, qui s'est retiré en Normandie, a été publiée et mise à 150 liv. d'achat pour première enchère, par M. Le Jarle, chanoine.

—Ce vendredi, 22 mars 1709, au chapitre, délibération prise que Matines se diront dimanche prochain, jour des Rameaux, à quatre heures du matin, suivant l'ancien usage, à cause de la procession et bénédiction des palmes qui se font à Saint-Faron.

—Ce samedi, 23 mars 1709, M. de Meaux, arrivant de Paris, m'envoie aussitôt des nouvelles du missel, et me prie de l'aller voir pour donner une dernière réponse à M. Ballard sur les estampes et vignettes, et aviser comment on finira notre impression.

—Ce dimanche des Rameaux, 24 mars, après la grand'messe, j'ai vu ce prélat, qui me presse fort d'aller à Paris pour être présent à l'impression de la note du missel, et finir avec M. Ballard le choix des estampes et des vignettes; cet imprimeur me présente un saint Étienne en diacre, d'après Rouet, qui n'est point méprisable; j'ai demandé du temps pour me résoudre à ce voyage et examiner s'il ne seroit point plus à propos de remettre ce voyage tout à fait à la fin de l'édition pour faire quelques cartons.

Nous avons dit aujourd'hui matines dès 4 heures du matin, et la grand'messe a été achevée avec sexte à 9 heures et demie. Le mauvais temps nous a empêchés d'aller à Saint-Faron; la bénédiction des palmes s'est faite à l'Hôtel-Dieu par M. le doyen; M. l'évêque de Meaux n'y

étoit point, mais il a assisté à la grand'messe, au sermon et à vêpres.

A l'issue du sermon, grande assemblée de chanoines et de magistrats chez M. de Meaux; entretien sur le secours des pauvres. M. l'intendant a fait M. de Meaux le maître de prendre une somme sur les octrois de la ville, où le nombre des pauvres, et l'ouvrage arrêté qu'on leur fera faire, qui est d'aplanir le pré des Mortiers; M. de Meaux a promis d'écrire ce soir à M. l'intendant pour lui demander 1,000 livres sur les octrois; et messieurs de la ville ont promis d'arrêter demain le rôle des travailleurs.

—Mercredi 27 mars, seconde publication de la maison de M. Lesage, les enchères à 170 liv. par M. Lebert.

M. de Meaux a fait l'office du jeudi saint, et il a été bien content de sa cérémonie des saintes huiles, m'en félicitant et m'invitant nommément à dîner.

—Vendredi saint, M. le chantre a fait l'office comme on l'en avoit prié au chapitre de mercredi dernier; samedi saint, M. Régnier, comme étant en tour suivant la conclusion pour les fêtes annuelles et solennelles, a fait l'office, et au dernier chapitre M. le doyen, pour recommencer le tour, a été prié de faire l'office le lundi d'après Quasimodo, pour la fête de l'Annonciation, toujours en exécution de la conclusion, dont le doyen fit grand bruit; sur quoi il fut dit qu'elle lui seroit communiquée, et qu'il pourroit se pourvoir à l'encontre, s'il le trouvoit bon.

—Dimanche de Pâques, M. de Meaux a fait tout l'office; grand festin. Lundi de Pâques, je lui ai prêté l'*Avertissement* de feu M. de Meaux pour le Nouveau-Testament du père Quesnel, qu'il avoit une grande passion de voir, qu'il m'a depuis rendu¹; et en même temps je lui ai parlé d'un mandement pour le missel, auquel il faudroit penser, tandis qu'il seroit ici, parce qu'il seroit plus difficile de trouver le temps à Paris de le faire avec lui; que s'il

¹ V. ce qui est dit de cet ouvrage à la fin du volume des *Mémoires* de l'abbé Le Dieu.

vouloit, je lui en ferois un projet; il m'en a prié, et je le lui ai depuis donné; il me l'a rendu au bout de sept à huit jours, disant qu'il étoit bien, et qu'il en étoit content.

Suivant la conclusion faite dans ce carême pour l'heure des matines, le jour de Pâques elles ont été données à 3 heures du matin, et commencées à 4 heures précises, et le lundi de Pâques et les jours suivans elles se sont dites à 5 heures précises, et sonnées à 4 heures; ainsi voilà l'ancien usage rétabli parfaitement, après avoir été interrompu à cause du froid; les enfans de chœur ont aussi recommencé à chanter leur messe.

Les pluies continuelles qui tiennent encore le temps froid, sans même que le soleil paroisse du tout, font craindre que les blés ne soient gelés, parce qu'en bien des endroits ils ne poussent point du tout, si bien que la terre n'est point du tout verte; ce qui a fait hausser le prix du blé dans les marchés, jusqu'à 25, 28 et 30 liv. le septier, et l'avoine, jusqu'à 30 liv. le minot: ce qui fait beaucoup crier les pauvres, qui sont néanmoins bien assistés. On commence à craindre que la prochaine récolte ne manque.

Dans cette crainte, on a recours à l'orge; tous les laboureurs en achètent partout où il s'en peut trouver, pour avoir de quoi ensemer des terres à blés, s'il arrivoit qu'il n'y parût rien au mois de mai: ce qui en a fait augmenter le prix à Meaux, jusqu'à 32 liv. le septier, et ailleurs, jusqu'à 35 liv., et même, dit-on, 40 liv. Messieurs du chapitre se sont résolus d'en acheter jusqu'à trente muids pour en ensemer toutes leurs terres qui ne promettent rien; il y en a déjà douze muids d'arrêtés à 28 liv. le septier, prise à Pavant sur la Marne, près de Nanteuil-sur-Marne, avec tous les frais qu'il faudra faire pour l'amener ici; c'est une grande dépense dont on se charge. M. l'évêque de Meaux, dans la même crainte, a fait arrêter un bateau d'orge qui passoit au canal de Cornillon; tout ce grain a été logé dans les greniers du chapitre: le bruit en est allé jusqu'au prévôt des marchands, parce que ce bateau étoit destiné pour Paris. M. de Meaux

a vu ce magistrat à Paris ; qui a consenti que l'orge demeurât à Meaux, à condition de fournir une quantité de blé de même prix.

—Mardi, 9 avril 1709, M. de Meaux est parti pour Paris, approuvant que je diffère à y aller jusqu'après l'octave du Saint-Sacrement, afin d'y être à la fin de l'édition, pour avoir l'œil à tout, aux estampes, aux cartons et aux corrections. M. Ballard en est convenu, au moyen de toutes les messes votives, et de *Requiem* et de tout le reste du missel que je lui envoie, qui est de quoi occuper les ouvriers jusqu'à mon voyage, mais il me promet que j'aurai avec cela de temps en temps des épreuves de la semaine sainte ; ainsi j'espère que nous verrons bientôt la fin de cette édition.

On fait travailler fortement les pauvres à raser la butte et donner jour à un égout du côté des Cordeliers, à la porte de Saint-Nicolas, et au chemin de Dammartin, le long du cimetière de Saint-Rémy ; il y a pour cela 500 livres effectives sur les octrois, accordées par M. l'intendant, qui en promet encore autant, et M. de Meaux s'est chargé de solliciter à Paris le paiement effectif de cette somme, afin que l'on continue ces travaux nécessaires au public, que l'on a préférés à l'aplanissement du pré des Mortiers qui n'est qu'un embellissement.

—Ce mercredi 10 avril 1709, au chapitre, l'on a approuvé la délibération prise pour l'achat de l'orge, et les marchés faits à cette fin. En même temps, M. de Saint-André, archidiacre, a été député comme étant en tour après M. le doyen, pour officier à l'obit solennel de M. Bossuet, évêque de Meaux, qui tombe vendredi prochain 12 avril, jour de sa mort, et qui se commence demain jeudi par les vigiles. M. le doyen présent au chapitre, entendant ouvrir cet avis, a dit qu'il ne pouvoit assister ni approuver une semblable délibération, que ce seroit abandonner les droits de sa dignité ; qu'il vouloit bien consentir que la conclusion fût suivie et exécutée, mais sans être écrite, afin que tout se passât à l'amiable,

et non pas qu'il parût forcé par une conclusion, ajoutant qu'il avoit des consultations d'avocats favorables à ses prétentions, qu'il seroit obligé de plaider; après quoi il s'est retiré. L'on a conclu que M. de Saint-André fera l'office, et que dans un autre chapitre on délibérera sur le reste des propositions de M. le doyen, à loisir, ne le pouvant aujourd'hui. Par la même raison du temps qui manquoit, l'on a été obligé de remettre à la huitainé la délivrance de la maison du cloître, ci-devant occupée par M. Lesage.

Outre toutes les nouvelles qu'on a eues jusqu'ici, des calamités publiques que le grand froid de cet hiver a causées dans toute l'Europe, maintenant que l'on est plus attentif aux biens de la terre, qui en souffrent aussi beaucoup en tout pays, l'on apprend, en particulier, que la rigueur du froid a fait mourir tous les orangers en Provence, les oliviers aussi et tous les figuiers, si bien que le prix de l'huile est déjà haussé de moitié à Paris et même à Meaux. L'on remarque à présent que la plupart des jeunes arbres sont morts en nos provinces d'ici dalentour, surtout les abricotiers et les pêchers.

—Ce mercredi, 13 avril 1709, au chapitre, la maison du Sage publiée de nouveau, à la charge de 40 livres de rente annuelle et perpétuelle, premièrement pour la vie de M. Fouquet, chanoine, de la maison duquel celle-ci n'est qu'une portion qu'il avoit vendue au Sage, à la charge de cette rente, outre la somme de 700 livres comptant; deuxièmement, la dite rente à toujours au profit de l'Église, après M. Fouquet et par sa donation; ce qui a fait prendre aujourd'hui la résolution de la publier de nouveau, avec cette condition de 40 livres de rente dont il n'avoit point été parlé. En même temps a été fait rapport d'un ordre venu de M. Phelypeaux, intendant de Paris, et adressé à M. le subdélégué, de faire la visite des grains dans les maisons des particuliers, de quelque condition qu'ils soient, pour en prendre les états, qui en seront renvoyés à Paris et à la cour; qu'il

sera réglé quelle quantité de blé sera nécessaire à chacun pour la subsistance de la maison, avec ordre de porter le reste au marché pour y être vendu. Les déclarations des particuliers, de leur quantité de grain, seront signées d'eux et certifiées véritables, à peine de confiscation si elles se trouvent fausses.

—Ce jeudi, 18 avril 1709, M. le subdélégué a commencé la visite des grains par notre petit cloître, près de l'évêché, et il est venu chez moi ; il s'est contenté de la déclaration que je lui en ai faite de bouche, à laquelle il a ajouté la déclaration aussi des blés qui me sont encore dus par nos fermiers, me disant : « Vous auriez bien du vous faire payer : » par le desir qu'il y ait dans la ville plus de blé qu'il ne s'en trouve. Il est revenu depuis voir mon blé, et m'en a fait signer une déclaration.

On continue la visite des grains, et on fait signer à chacun sa déclaration mise en un papier à part ; l'on a aussi publié une défense de faire délivrance d'aucun blé vendu qu'auparavant l'on n'en ait la permission de M. le subdélégué.

—Lundi 22, au chapitre, marché fait avec Ringuier, fermier de Marcilly, qu'il lui sera fourni 30 muids d'orge à nos frais, pour ensemençer ses terres qui ont manqué en blé, aux conditions de nous en rendre un tiers du produit pour le prix avancé de cette orge, et un tiers pour la redevance de l'année en blé, et d'autres conditions ; mais la difficulté est à présent de trouver des orges, qui sont rares et chères. Des le chapitre précédent, du vendredi 19 avril 1709, a été faite la publication de la maison du Sage, et elle a été mise à 50 livres d'achat, à la charge de la rente de 10 livres par M. Le Jarle, et vendredi suivant, 26 avril, seconde publication, sans qu'il y ait eu de nouvelles enchères.

—Mercredi, 24 avril 1709, au chapitre, grande délibération sur les moyens de trouver des orges, et l'emprunt des sommes nécessaires pour en payer le prix ; plusieurs de Messieurs députés pour Paris et les environs, où l'on

dit qu'il y en a à vendre. A cette occasion, M. le doyen a prêté son cheval et même quelque argent, et le syndic, faisant rapport de son zèle à ce sujet, il a aussi prié de sa part Messieurs du chapitre qu'on le députât pour faire fonction de célébrant à l'office solennel de l'obit de M. de Ligny, évêque de Meaux, qui arrive samedi prochain, promettant toujours d'exécuter la conclusion à condition qu'elle ne soit point écrite : sur quoi délibération prise. M. le doyen a été fort remercié de son zèle pour le service de la compagnie, et M. le syndic prié de lui dire que, puisque la conclusion avoit été faite pour entretenir la paix dans la compagnie, on le supplioit d'entrer dans ce bon dessein, digne d'un chef de compagnie comme lui, et que promettant, comme il faisoit, d'exécuter cette conclusion, il ne lui devoit pas plus coûter de la laisser dans le registre, puisqu'aussi bien il n'étoit pas possible de l'en ôter ni de la réformer; qu'au surplus on avoit fait la conclusion, lui retiré du chapitre, comme il est écrit à la tête, pour ne lui point faire de peine, mais afin qu'il pût l'ignorer s'il vouloit, et enfin se pourvoir par les voies de droit, quand il le jugeroit à propos, ne lui pouvant nuire, parce qu'il ne l'auroit jamais approuvé par sa présence ou consentement; et on est convenu qu'attendu l'absence de M. le doyen, pour ne sembler point s'en prévaloir, on différerait à vendredi prochain, aussi jour de chapitre, à faire la députation pour cet obit solennel.

—Ce vendredi, 26 avril 1709, au chapitre, M. le doyen étant absent, après la lecture de plusieurs lettres de Paris touchant l'état des orges et le rapport de quelques contrats passés pour emprunts d'argent, délibération prise pour l'obit solennel de M. de Ligny, dont les vigiles se doivent dire ce soir après vêpres et la messe demain samedi; il a été arrêté unanimement que la conclusion sur les annuels solennels sera exécutée, et M. le trésorier prié de faire cet office, comme étant en tour, ce qu'il a fait dès ce vendredi soir à vigiles, et ce samedi matin à la messe, où j'ai remarqué que M. le doyen ne s'est point trouvé,

s'étant contenté d'assister à vigiles, sans doute pour ne point approuver ce choix par sa présence, et voilà sa politique dont nous verrons la fin.

Le travail des pauvres est tout à fait fini, parce que l'argent a manqué. La somme de 1,000 livres accordées par M. l'intendant sur les octrois y ayant été tout employée; la disette néanmoins continue et les grains se tiennent toujours chers. En ce temps de semailles, l'avoine a monté à 40 liv. le minot et s'y tient encore; l'orge, qui est extrêmement recherchée de toutes parts, a été longtemps à 38 et 40 liv. le septier, mesure de Paris, et aujourd'hui elle s'est vendue au marché jusqu'à 44 liv.; elle en vaut à Paris 38 ou 40, prix courant, et il est ordonné par un arrêt du Parlement que tant le blé que l'orge seront vendus dans les marchés publics et non autrement, et toute l'orge, d'ici au 8 juin, à peine de confiscation contre ceux qui en garderont.

Arrêt du conseil portant permission à tous les laboureurs de sursemer de l'orge et autres grains dans les terres où le blé a été gelé pendant l'hiver.

La disette des blés se faisant enfin sentir presque partout le royaume, non-seulement à cause de la dernière récolte de 1708 qui n'a donné au plus qu'une demi-année, mais bien plus parce qu'on craint que la prochaine récolte ne vienne tout à fait à manquer, les blés ayant manqué, et n'étant point levés, soit qu'ils aient été gelés par le grand froid, ou pourris et rongés des vers dans leurs racines par le long dégel; si bien qu'il n'en paroît point du tout sur la terre et principalement dans le voisinage de Paris, dans notre France et notre Brie, dans l'étendue de ce diocèse, ni dans les provinces voisines, ni même dans les plus éloignées. Les ministres et les magistrats se sont enfin laissés exciter à y mettre ordre.

Et le Parlement a rendu son arrêt du 19 avril 1709, portant règlement pour la subsistance des pauvres, chacun dans leurs paroisses; conformément à l'arrêt du 20 octobre 1693, donné en cas pareil. Autre arrêt du même

Parlement et de même date, pour la police des blés, savoir : qu'ils ne seront vendus que dans les marchés publics; le commerce des blés interdit à toutes personnes qui ne sont point de profession à l'exercer; ordonné que l'orge sera de même exposée en vente dans les marchés jusqu'au 8 de mai prochain, à peine de confiscation contre ceux qui en réserveront plus qu'il ne sera nécessaire pour leur usage.

Ce qui regarde les orges a été ainsi réglé par la nécessité d'en avoir pour ensemer les terres où il y a du blé de semé qui ne lève point, et le besoin que chacun en a l'ayant fait rechercher de toutes parts, l'a fait aussi monter à un prix excessif, si bien qu'elle s'est vendue à Paris, aux halles, jusqu'à 55 et 60 liv. ; à Meaux, 50 liv. le septier de Meaux, et à Péronne 80 liv. la somme, qui n'est guère plus grande que le septier de Paris.

Dans le Soissonnois et en Champagne, le prix de l'orge a été fixé à 15, 18 et 20 liv. au plus, le septier de Paris; mais jusqu'ici les ministres ni les officiers du parlement n'ont point voulu écouter les instances de ceux qui les ont pressés de mettre le taux aux grains, craignant d'en augmenter la disette, parce qu'en laissant la liberté entière de ce commerce, ils espèrent, par l'appât du gain, exciter les marchands à faire venir des blés, même des pays étrangers, lorsqu'ils auront l'assurance de les vendre un prix courant. C'est pourquoi le roi a fait publier une déclaration du 27 avril 1709, qui tend à procurer cette liberté de commerce des grains.

Il y est ordonné que toute personne ayant des grains sera tenue d'aller faire la déclaration de la qualité et quantité qu'il en a en gerbes ou battu; qu'ensuite il en sera fait visite et recherche; permet de ressemer en orge, blé, sarrasin ou autrement les terres dont les blés ne sont point levés; défend de saisir les grains pour quelque cause que ce soit; accorde la libre entrée dans le royaume de toutes sortes de grains: blé, froment, méteil, seigle, orge, avoine et autres, farine et pain, même riz, pois, fèves et

autres légumes ; de même le passage libre d'une province à une autre, déchargeant ces grains de tous droits d'entrée, octrois et péages, jusqu'au dernier décembre de la présente année, avec défense, sous peine de la vie, d'empêcher la liberté du commerce par force ni violence. Cette déclaration envoyée et publiée par tout le royaume.

—Ce lundi, 6 mai 1709, M. le doyen étant absent, j'ai été nommé tout d'une voix pour l'office solennel de l'Ascension, comme étant en tour de le faire, et toujours en exécution de la conclusion faite à ce sujet. Députation faite pour visiter nos paroisses et seigneuries, à l'effet d'y arrêter le rôle des pauvres et de fixer la taxe des propriétaires des terres et héritages contribuables à leur subsistance.

—Mercredi, 8 mai 1709, il y a un arrêt du Parlement qui fixe l'orge à 40 liv. le septier de Paris, jusqu'à ce jour 8 mai, et après ce terme, à 30 liv., et un mois après, à 20 liv. Aujourd'hui elle s'est vendue 32 liv. au marché, le septier de Meaux, le blé fin y a valu 45 liv. et il y en a eu à 40 liv., 38, 36 et 30 liv. le plus petit blé.

Un marchand de blé avoit acheté cinquante muids de blé enfermés dans Coulommiers, pour les en tirer et les faire conduire à Paris, il avoit fait venir des commissaires du Châtelet et une compagnie des gardes de la prévôté : le prévôt des maréchaux de Meaux, commandé avec sa troupe, s'y rendit aussi au commencement de la semaine. Après que douze ou quinze muids ou environ en furent enlevés et conduits au bateau, il s'est fait une telle émeute du peuple de cette ville et des paysans d'alentour, armés de faux et autres armes offensives, que les commissaires de Paris, les gardes ou archers de la prévôté de Paris, et deux de la prévôté de Meaux ont été contraints de se retirer, de peur de succomber devant ce grand nombre d'hommes attroupés. Le blé est demeuré dans la ville, et pour en empêcher la sortie, les habitans de Coulommiers font mine de tout entreprendre. Il y a plus de six cents

muids de blé dans Coulommiers; trois compagnies de dragons ont été envoyées pour conduire ce blé à Paris.

M. l'évêque de Meaux est arrivé ce soir de Paris, où il a été retenu jusqu'aujourd'hui à la poursuite du procès qu'il soutient contre les héritiers de feu M. L'huillier, pour faire valoir son legs de 60,000 écus en faveur des pauvres de ce diocèse; et néanmoins il n'a pu encore obtenir un arrêt définitif, ses parties reculant toujours et ayant déjà laissé prendre trois défauts contre eux.

Ce 9 mai 1709, fête de l'Ascension, j'ai fait ma fonction de célébrant à tout l'office de ce jour; M. l'évêque de Meaux a assisté à la grand'messe et à vêpres; M. le doyen étoit absent et à la campagne depuis huit ou dix jours; à l'issue de la grand'messe, le chapitre s'est tenu pour députer à l'assemblée générale de la ville à l'évêché, au sujet de la subsistance des pauvres: nous y avons été députés M. de Saint-André et moi, avec M. Fouquet; l'assemblée étoit très-nombreuse; on y a conclu de suivre en tout point la disposition de 1694. Ainsi l'on fera une somme de 12,000 liv. pour la nourriture des pauvres, depuis le 15 mai jusqu'au dernier novembre; les pauvres sont environ au nombre de mille. M. de Meaux a offert pour le clergé qu'il se chargera de payer 6,000 livres, qui est la moitié de la somme, exhortant les laïques de payer l'autre moitié.

Vendredi, 10 mai 1709, rapport fait au chapitre; résolution approuvée que le clergé payera la moitié et les laïques autant; et que le clergé n'avancera point ses payemens plus que les laïques, afin que la contribution soit égale. M. Labhey, chanoine, élu au chapitre pour receveur des cotes de Messieurs du chapitre et autres bénéficiers de l'église; et, depuis, agréé par M. de Meaux pour receveur de tout le clergé.

Lundi, 13 mai, autre assemblée générale à l'évêché à même fin; les laïques y sont demeurés d'accord de payer les 6,000 livres de leur part pour la nourriture des pauvres; et M. de Meaux a dit, de la part du clergé,

qu'outre les 6,000 livres, le clergé s'offroit de donner encore volontairement 500 livres pour l'hôpital général. Le bureau réglé et composé de M. de Meaux ou de son grand vicaire, de deux députés du chapitre, des prieurs de Saint-Faron et de Chaage, et de tous les curés de la ville; et pour les officiers, de MM. le lieutenant général du bailliage, de celui de police, du second président et autres en grand nombre, qui ont voulu y avoir place.

—Mercredi, 15 mai, au chapitre, il a passé qu'on se chargera dans le clergé des 500 livres promis par M. de Meaux pour l'hôpital général.

M. Régnier, nommé pour officier à l'obit solennel de M. Séguier, jeudi prochain soir, et vendredi à la messe; et M. de Saint-André, archidiaque aussi nommé, comme recommençant le tour pour officier à la bénédiction des fonts, la veille de la Pentecôte, M. le doyen étant absent de la ville.

De relevée, assemblée à l'évêché des députés des corps ecclésiastiques pour l'imposition des 6,500 livres en faveur des pauvres, dont M. de Meaux a pris 2,500 livres, le chapitre avec tous les bénéficiers de l'église, 2,400 liv.; savoir 54 liv. pour chaque prébende, etc.; l'abbé de Saint-Faron, 400 liv.; les religieux, 200 liv.; l'abbé de Chaage, 200 liv.; les religieux, 150 liv.; le prieur de Sainte-Céline, 200 liv.; Noefort, 100 liv.; Notre-Dame, 60 liv.; l'hôpital Jean-Rose, 100 liv., et autres cotes dont j'ai gardé le procès-verbal et le rôle d'imposition.

—Jeudi 16, au chapitre extraordinaire, conclu que l'on imposera sur tous Messieurs du chapitre et sur tous les bénéficiers de l'église cathédrale, la somme de 2,400 liv., arrêtée en l'assemblée de l'évêché, et pour en faire le département ont été députés MM. Pidoux, doyen; Le Dieu, chancelier; Labbey et Cathol, chanoines; lequel département nous avons fait ce jour même après-midi en mettant chaque prébende à 54 livres, sans avoir égard à ceux de Messieurs qui, étant reçus depuis un an ou deux, n'ont point gagné le gros de Pâques, au lieu que nous

avons eu égard à ceux qui ont été reçus seulement depuis six mois en les imposant seulement du jour de leur prise de possession ; lequel département ayant été rapporté au chapitre extraordinaire, tenu ce vendredi, issue de matines, a été approuvé unanimement, puis signé par nous députés, et vu aussi par M. de Meaux, qui l'a approuvé pareillement ; et a été mis entre les mains de M. Labbey, chanoine-receveur, pour le faire exécuter dès aujourd'hui.

M. Régnier, l'ancien des chanoines, comme roulant en tour avec les dignités, a fait fonction de célébrant hier, aux vigiles de l'obit solennel de M. Séguier, évêque, et aujourd'hui, à la messe ; M. le doyen, revenu de la campagne, présent.

—Hier, jeudi, s'est fait à Paris la procession générale où a été portée la châsse de sainte Geneviève, pour les nécessités présentes : le pain, l'abondance et autres. En imitation, M. de Meaux a souhaité qu'on fit ici une pareille procession de la châsse de saint Fiacre : pour quoi m'ayant demandé le procès-verbal de la descente et procession de notre saint patron de la Brie, en 1693, pour les mêmes besoins et nécessités publiques, après en avoir conféré avec les députés du chapitre, l'on est demeuré d'accord que lundi prochain, 20 mai 1709, le lendemain de la Pentecôte, M. l'évêque de Meaux dira la messe votive de saint Fiacre, pontificalement, sur les neuf heures du matin ; qu'auparavant la châsse sera descendue, MM. les officiers et magistrats invités d'être présents à tout pour y donner l'exemple ; que la châsse sera portée en procession générale à l'issue des vêpres, toutes les églises convoquées, et qu'au retour de la procession la châsse sera remontée à sa place ; que pour préparer le peuple à cette fête, il sera ordonné, par un mandement de M. de Meaux, que le jeûne de samedi prochain, veille de la Pentecôte, sera fait à l'intention de demander à Dieu la paix et l'abondance ; que la châsse demeurera découverte jusqu'au dimanche de la Trinité suivant ; que tous

les jours de la semaine Messieurs du chapitre célébreront continuellement des messes basses, hors les heures de l'office, à l'autel de la châsse, et que les processions des églises de la ville et faubourgs viendront tous les jours après vêpres, l'une après l'autre, faire leur station à la cathédrale et devant la châsse, les religieux de Saint-Faron réservés par honneur pour le dernier dimanche, qui sera la clôture de cette neuvaine de prières; l'office, au surplus, se faisant tous les jours de l'octave de la Pentecôte, avec mémoire de saint Fiacre à la messe du chœur et aux messes basses, ensemble les collectes pour la paix, pour les nécessités publiques, pour demander à Dieu l'abondance, et pour le roi.

Samedi veille de la Pentecôte, M. Chapperon de Saint-André archidiacre, comme étant en tour, a fait la bénédiction solennelle des fonts, M. le doyen présent.

—M. de Meaux a fait l'office pontifical de la Pentecôte, où tout s'est bien passé, et il nous a régales à dîner, me priant bien de veiller un peu à la cérémonie de la châsse, à ce que tout fût en ordre; mais Messieurs du chapitre y ont donné eux-mêmes si bon ordre, que tout s'est bien passé, sans trouble ni confusion.

—Ce lundi donc de la Pentecôte, 20 mai 1709, tout ce qui a été résolu en la délibération précédente, prise par les députés du chapitre, avec M. l'évêque de Meaux, a été exécuté aujourd'hui de point en point, en se conformant à ce qui s'étoit fait en 1698, hors qu'à présent l'on a dit l'office de l'octave de la Pentecôte, et qu'à cause de cette fête l'on s'est servi des ornemens rouges. Il y avoit à la descente, dès le matin, et le soir à la procession, un peuple immense de la ville et de tous les villages voisins; cependant il n'y a point eu de confusion ni d'accident, et M. de Meaux a tout fait galamment. Pendant la semaine chacun de Messieurs a célébré la messe basse à son tour au grand autel de l'église ou à l'autel de la châsse, ce qui ayant fait depuis difficulté, il a été résolu que ces sortes

de messes se diroient toujours au grand autel, comme en 1694.

Vendredi, 24 mai 1709, au chapitre, la maison du chanoine Lesage, située au Cloître, après bien des délais, à cause de ceux qui y avoient mis enchère ci-devant, et étoient absens, publiée et affichée pour la dernière fois, à cause du retour de ces Messieurs, tous présens au chapitre, et adjugée à M. Delpy, chanoine, comme plus offrant et dernier enchérisseur, à la somme de soixante et onze livres, une fois payée, et à la charge de dix livres de rente par an envers M. Fouquet, chanoine, sa vie durant, et après sa mort à toujours envers l'église et le chapitre.

Le blé va toujours en augmentant, aujourd'hui samedi, 25 mai, il a valu 40, 42 et 43 liv., mesure de Meaux; à Paris et à Dammartin il a valu jusqu'à 33 liv. le septier de Paris; on me mande de Peronne que la somme y vaut aussi 50 liv. et plus. On parle plus que jamais de la paix générale; des plénipotentiaires de tous les potentats de l'Europe vont à La Haye pour ce sujet. L'on ne doute point que l'on ne soit d'accord, et qu'il ne reste plus qu'à signer. Dieu le veuille, car le peuple souffre beaucoup!

Dimanche, 26 mai 1709, les prières publiques de la ville et de la cathédrale sont finies; les religieux de Saint-Earon sont venus à Saint-Etienne en procession après vêpres avec leurs saintes reliques, nous tous, chanoines de l'église et chapelains, les avons attendus au chœur, Mgr l'évêque étant dans sa stalle à la tête, nous tous de l'autre côté, qui est le côté droit, occupant les stalles hautes et basses. Ces religieux entrant au chœur étoient revêtus de leurs plus belles chapès, et ils y occupèrent tout le côté gauche; après leur station, ces pères sortant en procession pour s'en aller, nous les avons suivis aussi en procession jusqu'au grand portail de l'église, d'où nous sommes entrés au chœur pour chanter le salut de la sainte Trinité et les prières à l'honneur de saint Flacre, pour la remission des péchés et la paix, M. l'évêque de Meaux chantant les collectes, par où la clôture a été faite.

A l'issue de ces prières s'est tenu à l'évêché le bureau pour la subsistance des pauvres, et l'on a rendu compte de l'argent déjà reçu, du blé acheté, viande, soupe et autres choses ; et a été la dépense fixée, tant en gras qu'en maigre, pour les soupes, etc., M. l'évêque de Meaux étant à la tête, M. de Saint-André et moi dans les premières places après lui, tous les curés de la ville nous suivant, M. le lieutenant général étant de l'autre côté avec tous les officiers sur des sièges à dos égaux aux nôtres.

—Lundi, 27 mai 1709, au chapitre, relecture de l'adjudication de la maison du Sage à Delpy, qui a payé comptant le prix de son enchère, savoir 71 liv., aux clauses ordinaires de se charger de toutes les réparations de cette maison.

—Mercredi 29, députation par le chapitre de plusieurs de Messieurs pour aller visiter les blés de la dernière récolte, qui sont encore chez nos fermiers, afin de s'assurer des semences pour les prochaines semailles.

—Ce mercredi soir, M. de Meaux a fait l'office aux premières vêpres et à matines du Saint-Sacrement ; je lui sers toujours de prêtre assistant et les cérémonies en vont mieux, il s'accoutume aussi lui-même à le faire posément.

—Ce jeudi, Fête-Dieu, M. de Meaux n'a point chanté la messe pontificale, mais il a porté le Saint-Sacrement à la procession générale, et a officié à vêpres et encore au salut et à la procession du soir ; il n'a point donné à dîner au clergé. Le temps, quoiqu'incertain et venteux, a été favorable à la procession générale.

M. de Meaux a amené un jeune prédicateur pour l'octave, nommé M. Prévost, de Rouen, qui prêche avec esprit et éloquence, mais aussi avec zèle.

—Vendredi, 31 mai 1709, conclusion prise au chapitre de retrancher à Messieurs toutes les distributions du chœur, à commencer au 1^{er} juin, pour la décharge de la recette, dont les revenus se payent très-mal à cause du malheur des temps.

M. Pidoux, doyen, a porté le Saint-Sacrement à la pro-

cession de ce soir, et a assisté au salut, M. de Meaux présent et toutes les dignités de l'église, chantre et sous-chantre, et tous les chanoines.

— Samedi, 1^{er} juin, M. Chevallier, archidiacre de France, a fait cette fonction à son tour. Je l'ai averti qu'il ne manquât point de se présenter à la sacristie, en exécution de la conclusion qui règle ces offices, de peur que M. le doyen, qui étoit en semaine pour l'office du chœur, ne prétendît, à cause de cela, devoir faire aussi le salut; mais il n'en a point parlé et ne s'est point présenté. Dimanche, 2 juin, M. de Meaux l'a porté; lundi, 3 juin, ç'a été M. de Saint-André, archidiacre de Brie; mardi 4, M. Phelippeaux, trésorier; mercredi 5, j'ai fait, comme chancelier de l'église, la fonction de porter le Saint-Sacrement à la procession et de donner la bénédiction, et toute fonction de célébrant au salut.

— Ce jeudi, 6 juin 1709, octave de la Fête-Dieu; il est venu de la pluie qui a gâté la procession générale déjà en marche, et on l'a fait rentrer à l'église en reprenant le chemin et la rue de Saint-Nicolas, au second reposoir, sans même s'y arrêter; M. de Meaux y a porté le Saint-Sacrement, et le soir, au salut, ce prélat étant à la ville pour affaire, et n'ayant pu se rendre à l'heure, ce fut M. le doyen qui fit la fonction de porter le Saint-Sacrement et de donner la bénédiction, M. de Meaux étant arrivé à l'église pour la procession et ayant assisté à tout le reste; et ainsi s'est passée cette octave conformément et en exécution de notre célèbre conclusion pour les offices des annuels et solennels.

MM. du Parlement de Paris s'appliquent fort à la police des blés pour empêcher qu'ils ne montent à un prix trop haut, et certainement à Paris ils sont à meilleur marché qu'à Meaux, Lagny et autres villes de ce voisinage; on parle qu'il y aura des commissaires dans les provinces, envoyés par ordre de la cour pour veiller à la vente et distribution des blés, à ce que les marchés publics n'en manquent jamais.

— Samedi dernier, 1^{er} juin 1709, marché franc, le double a valu 42 liv. et le moindre s'est vendu 35 et 36 liv. le septier de Meaux; l'avoine, 44 et 45 liv. le minot de Meaux; mais mercredi dernier le blé a été 39 liv. le meilleur, et le moindre 34 liv., l'avoine 42 et 40 liv. —

Depuis le 25 mai 1709 on apprend; et par les nouvelles publiques et par les lettres particulières, que les conférences pour la paix ont été rompues à La Haye; M. le marquis de Torcy est de retour à Versailles, et tout se prépare à la guerre; le Soissonnois a fourni un convoi de blé pour l'armée.

— Ce samedi, 8 juin 1709, le meilleur blé a encore remonté à 42 liv., le moindre a valu 34, 35 et 36 liv.; l'avoine est à 45 liv. le minot. Le temps est toujours plus vieux et froid, rien n'avance à la campagne; on craint que le blé ne vienne hors de prix aux semailles.

— 12 et 13 juin 1709, j'ai fait mon voyage de Faremoustier: on y est fort content de la messe de sainte Eufè et autres, de notre missel nouveau et du mandement. Beaucoup d'amitié.

— Dimanche, 16 juin, M. de Meaux est parti sur le soir pour Fresnes, d'où il doit continuer sa marche dans toute la France, et ensuite dans la Brie, pour la subsistance des pauvres; il mène avec lui ses deux archidiacres et l'abbé Bojsot, son grand vicaire honoraire, qui, aussi bien que lui, tiendront chacun un bureau dans les lieux principaux où les paroisses sont mandées.

J'ai envoyé à Paris le calendrier de notre missel et le commencement des rubriques générales, parce que nous finissons actuellement les messes de *Requiem*, et le premier cahier des oraisons diverses, de sorte que dans la fin de cette semaine, j'aurai la conclusion du missel; nous en sommes d'ailleurs au vendredi-saint, et tout va bien train pour finir absolument dans le mois d'août, comme

Nous rappelons qu'il s'agit ici de la partie du diocèse de Meaux dépendant de l'Île-de-France.

—237
je l'espère, Dieu aidant; c'est ce qui me fait préparer mon voyage de Paris pour le commencement de juillet, afin d'y veiller aux images et aux cartons.

—Mercredi, 19 juin 1709, il s'est fait à Paris un jeûne pour demander à Dieu la paix, et en même temps les prières de quarante heures ont été ouvertes au même sujet, en conséquence d'une lettre de cachet du roi au cardinal de Noailles, archevêque de Paris.

—Le vendredi, 21 juin 1709, M. l'évêque de Meaux a envoyé au chapitre une lettre de cachet du roi pour de pareilles prières; cette lettre est une manière de manifeste contenant des plaintes contre les ennemis qui ont fait des propositions de paix déraisonnables. Il paroit à Paris une autre lettre semblable du roi à M. le duc de Trésnes, gouverneur de Paris, qui est un vrai manifeste en règle contre les ennemis; mais tout cela ne nous guérit point de nos maux, comme feroit la paix même.

—Nous avons conclu au chapitre que le jeûne se fera mercredi 26 juin, et la messe solennelle jeudi 27, pour l'ouverture des prières des Quarante-Heures. M. le doyen, prie de célébrer cette messe et encore celle de l'obit de M. de Vieuxpont, mardi, 25 juin, comme étant en tour pour l'obit solennel où il y a distribution. A cette occasion M. le doyen renouvella ses remontrances qu'il n'y eût rien d'écrit au registre de la conclusion pour ces sortes d'offices; mais on ne l'a point écouté.

—Dimanche, 23 juin 1707, dans l'absence de M. l'évêque de Meaux, le bureau pour la subsistance des pauvres s'étant tenu à l'ordinaire à l'éveillé, issue des vêpres, l'abbé de La Douère tenant la place du prelat comme grand vicaire, a pris le premier siège à côté du bureau où les ecclésiastiques sont assis, mor ensuite, M. Fouquet, chanoine, l'a prés, et tous les cures de suite par ordre, et nous avons tous des sièges égaux à celui du grand vicaire et à ceux de messieurs les officiers et autres séculiers. Le bureau étoit au fond de la grande salle de l'évêché, parce que le lieu est plus frais que l'antichambre: le

corps des ecclésiastiques tenoit le rang du fond et le plus éloigné de la grande porte d'entrée et qui se trouve aussi à la droite.

Le registre de recette et dépense mis sur le bureau, et les arrêts lus par M. Faron, receveur, il s'est trouvé qu'au lieu que les ecclésiastiques ont fourni leur somme entière de 3,000 livres faisant moitié de toute leur part, les séculiers, au contraire, n'ont encore payé que 1,200 liv. sur leur moitié, qui est aussi de 3,000 livres; sur quoi il a été fait une grande plainte non-seulement de la part des ecclésiastiques, mais même des officiers présens; et certains officiers du présidial furent nommés comme n'ayant point encore payé leur cote; de sorte que MM. l'abbé de La Loubère et Roussin ont été priés de voir M. Payen, lieutenant général, absent du bureau; mais étant à la ville, pour aviser aux moyens de faire contraindre ceux qui sont en demeure; dont il a été aussi donné avis à M. l'évêque de Meaux dans sa visite de la campagne pour les pauvres, afin qu'il en écrivît, s'il le jugeoit à propos, à M. le chancelier ou à M. le procureur général, à cause de l'importance de la chose, n'y ayant plus de fonds pour acheter de la viande, et l'argent des pauvres allant manquer; ce qui feroit tomber sur les ecclésiastiques tout le poids de l'aumône.

—Lundi, 1^{er} juillet 1709, députation de M. Phelippeaux, trésorier, comme étant en tour pour l'office solennel de la Visitation, le doyen étant absent avec affectation. Les dîmes des paroisses sont très-recherchées à cause de la disette des grains, mais les gens de campagne n'en veulent point en grain, mais en argent; plusieurs ont été données aujourd'hui dans le chapitre en argent, celle de Quincy fut délivrée dès vendredi dernier à Pierre Chastin, vigneron de Voisins, paroisse de Quincy, à la redevance de 4 muids, 7 septiers d'orge et 2 muids, 7 septiers d'avoine, au lieu de quoi ce preneur vouloit donner 1,000 liv. d'argent comptant; nous avons préféré le grain pour avoir de quoi payer les gros pour lesquels il faut

4 muids d'orge au lieu de blé, et 1 muid, 7 septiers d'avoine, ainsi la moitié du restant sera pour moi, 3 septiers et mine d'orge, et environ 6 septiers d'avoine. Dieu soit loué! il ne faudra point pour cela manquer à faire l'aumône; nous perdrons encore plus aux autres dîmes du chapitre, comme à Trilport, à Chambry, surtout à Estrepilly et autres lieux; ce qui fera une notable diminution dans le revenu de chaque prébende.

Il a passé ici des commissaires du Parlement, s'en allant en Champagne pour la visite des blés.

—Ce jeudi, 4 juillet 1709, M. l'évêque de Meaux est de retour de sa visite du diocèse pour la subsistance des pauvres; les orges et les avoines sont très-belles à la campagne.

—Ce vendredi, 5 juillet, je viens de voir M. de Meaux présent à la distribution de la soupe qu'il a fait faire chez lui pour les pauvres; je l'ai prévenu sur mon voyage de Paris pour voir finir l'édition de notre missel, attendu que nous imprimons actuellement le calendrier et que nous allons finir la semaine sainte, tout le reste étant achevé; pour quoi il m'a donné un ordre par écrit adressé à M. Ballard, portant qu'il ait à faire tout ce que je lui demanderai pour la conclusion et perfection du missel de Meaux, savoir pour les images et vignettes, cartons et copies surnuméraires dont j'ai besoin, tant du calendrier que de l'*Ordo missæ* et du canon, et j'ai envoyé cet ordre par la poste à M. Ballard avec une lettre de moi datée de ce 5, où je lui demande huit exemplaires surnuméraires du calendrier, laissant à convenir avec lui du reste quand je serai à Paris; et je lui ai renvoyé la première feuille du calendrier prête à tirer, et celle de l'office du Vendredi saint; j'ai fait tirer seulement des copies surnuméraires du calendrier, mais non de l'*Ordo missæ* ni du canon.

—Dimanche, 7 juillet 1709, M. de Meaux a assisté au bureau des pauvres établi à l'évêché, et après la diminution faite d'environ 200 pauvres qui ont à présent le moyen de gagner leur vie par leur travail, et délibération prise

sur les soupes, M. de Meaux s'est extrêmement plaint de ce qu'en son absence l'on avoit retranché les soupes grasses pour en mettre de maigres à la place; qu'un changement de cette importance ne se devoit point faire sans lui, qu'il en pouvoit arriver des maladies parmi les pauvres à cause de la mauvaise nourriture; et que c'étoit un mauvais exemple pour tout le reste du diocèse. Je pris la parole et lui dis qu'on y avoit bien été forcé, parce que les fonds avoient manqué, le boucher m'ayant dit lui-même que, faute d'argent, il ne se chargeoit plus d'acheter les bêtes, que ce manque d'argent venoit de la part des séculiers qui ne payoient point leurs taxes. Sur quoi M. de Meaux prenant la parole, a fait une grave remontrance à MM. les officiers, M. le lieutenant général à la tête, les pressant de s'assembler dès demain lundi pour procurer le payement, sinon qu'il seroit obligé d'agir par autorité; qu'il avoit bien voulu par honnêteté n'être point présent à leur imposition, leur laissant la liberté de la faire entre eux, suivant qu'ils le jugeroient à propos; que c'étoit à présent leur fait de faire exécuter leur rôle; que s'ils y manquoient, il pouvoit bien les assurer qu'il les y contraindroit, mais qu'il n'y vouloit venir qu'à l'extrémité; qu'ils y songeassent bien.

—Lundi, 8 juillet 1709, M. Péan, trésorier de France, commissaire envoyé de Paris pour la visite des blés, est venu chez moi et est monté à mon grenier où je lui ai déclaré 40 septiers de blé, mesure de Meaux, et 1 septier de farine qu'il a fait écrire; il m'a dit qu'il m'en laissoit 12 septiers pour ma maison, ma servante et mon valet. Je lui en ai demandé pour le pain que j'étois obligé de donner aux pauvres à ma porte; il m'a fort bien répondu que les 12 septiers me suffiroient, et qu'ayant de l'orge à espérer, il faudroit bien que j'en mêlasse parmi le blé; que le surplus, savoir les 28 septiers, j'aurois soin d'en fournir de temps en temps quelques septiers au marché, et encore aux marchands pour la provision de Paris, et il ne m'a rien fait signer. M. de Bragelonne, aussi trésorier de

France, est l'autre commissaire : ils sont arrivés ici depuis quatre jours et font la visite partout, montant eux-mêmes dans tous les greniers, et faisant l'estimation des tas de blé et ajoutant toujours quelque chose à la déclaration des particuliers ; leur grand soin est de recommander la provision de Paris ; ainsi, sous ce prétexte, au lieu de fournir du blé au marché de Meaux, chacun aura toujours à dire que s'il en garde c'est pour la provision de Paris, et chacun estime qu'il est impossible que le blé n'augmente de prix dans les semailles et encore plus en hiver.

— Samedi dernier 6 juillet 1709, marché franc, le meilleur blé a valu 41 liv. le septier de Meaux, et à Paris il se vend communément 50 liv. ; le vin commun a valu 28 liv. la demi-queue, et le vin trié de Quincy est monté à 45, 48, 50, et 60 liv., suivant sa qualité.

M. le maréchal de Villars, général de l'armée du roi en Flandre, est retranché dans son camp de Lens. M. le duc de Marlborough et M. le prince Eugene le sont venus tâter, mais le trouvant trop bien retranché, ils sont tombés tout d'un coup sur Tournay dont ils ont formé le siège, et y ont ouvert la tranchée, le 8 ou 9 juillet. M. de Marlborough y commande et veut être le maître de la place avant le 15 août ; M. le prince Eugene commande l'armée qui tient la campagne pour empêcher le secours ; Tournay est degarni de troupes et de munitions de guerre ; on en avoit presque tout ôté pour l'armée de France, comme on avoit aussi fait dans les autres places.

Voilà la Picardie bien exposée : on y souffre extrêmement, non tant à cause de la disette du blé, par le manquement des terres, que parce que l'armée du roi, en Flandre, affame encore plus cette province, d'où elle tire pain, vin, viande et fourrages. On a défendu de faire de la bière, à cause du grain qu'on y consomme ; le vin y est d'ailleurs à un prix excessif. Ainsi, les plus honnêtes gens y seront bientôt réduits à l'eau ; les maraudeurs de l'armée de France infestent cette province.

M. le cardinal de Noailles a jugé à propos de publier, le 15 du mois d'avril dernier, une lettre écrite en 1665, par feu M. Bossuet, évêque de Meaux, alors abbé aux religieuses de Port-Royal, pour leur persuader la signature du formulaire contre Jansénius¹. J'ai une copie de ma main de cette lettre, différente en partie de la copie que le cardinal a fait imprimer. Comme j'en ai souvent parlé à Paris, et que les jansénistes viennent de publier un écrit en réponse au mandement dont le cardinal a accompagné cette lettre, par lequel les jansénistes disent que feu M. de Meaux avoit changé d'avis sur cela avant sa mort, l'abbé Bossuet sachant que j'ai cette copie, me presse fort de la lui envoyer. Profitant aujourd'hui, 15 juillet 1709, de l'occasion de M. de Mesnil, mon voisin, qui s'en va à Paris, j'envoie par lui mon paquet à l'abbé Bossuet, à condition de me rendre fidèlement et exactement cette copie, qui me tient lieu d'original, et je lui en donne avis par la poste, en répondant à sa lettre du 13 juillet, où il me dit que l'impression de la *Politique* de feu M. de Meaux est achevée et qu'il y a fait une belle préface. Le voilà auteur ! nous verrons ce que ce sera.

—Ce mercredi, 17 juillet 1709, un septier de mon blé, exposé au marché, a été vendu 43 liv. ; il s'en est vendu de plus fin à 44 liv., il y en avoit peu au marché et il y en aura toujours moins, les laboureurs le gardant pour les semailles, joint qu'ils ont du travail à la campagne.

¹ Dans cette lettre, Bossuet engageait les religieuses de Port-Royal à signer le formulaire dans lequel on déclarait que les cinq propositions étaient dans l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres. Il avoit soin de leur faire remarquer que ce n'était pas un *acte de foi* qu'on leur proposait, sur *ce fait*, car l'Église n'est pas infallible dans la décision qu'elle en porte, mais un *acte d'humilité* et de déférence pour l'autorité ecclésiastique. Jusqu'à la fin de sa vie, Bossuet n'a point cru à l'infaillibilité de l'Église dans les faits dogmatiques. Cette opinion, inventée par les jésuites vers 1705, et solennellement adoptée par Fénelon, ne peut être soutenue selon les bonnes règles de la théologie catholique.

—Samedi, 20 juillet 1709, deux septiers de mon blé, mis au marché, ont été vendus à raison de 46 liv. le septier de Meaux ; le plus fin en a valu 48 liv., chacun s'empresant fort d'en acheter, mais il y en avoit peu au marché, les laboureurs n'en amenant plus. Mercredi, 24 juillet 1709, le blé s'est vendu tout courant 48 liv. le septier de Meaux, et il y en a eu à 49 liv. ; on écrit de Péronne qu'il s'est vendu 64 liv. la somme, c'est six minots de Meaux. La raison de ce grand prix c'est que l'intendant d'Amiens a ordonné en cette ville, comme dans toute sa généralité, une levée de blé pour l'armée, et les particuliers qui en ont sont contraints d'en livrer chacun une certaine quantité, ce qui met la désolation dans le pays, parce qu'il y a peu de blé et que par ces levées on ôte même aux particuliers leur subsistance. C'est une grande extrémité, mais aussi les besoins des armées sont grands, et il faut bien les faire vivre pour résister aux ennemis.

—Dès le 18 juillet 1709, j'ai reçu réponse de M. l'abbé Bossuet, par sa lettre du 17, que mon paquet lui a été rendu, où il a trouvé ma copie de la lettre ci-dessus au 15 juillet, et me promet de me la rendre fidèlement ; il m'a encore depuis écrit trois lettres jusqu'à sa dernière d'hier 23, me demandant avec grande instance l'original sur lequel j'ai fait ma copie, et que M. le cardinal de Noailles le veut voir. Aux précédentes lettres j'ai répondu que ma copie étoit le dernier état auquel l'auteur avoit voulu que sa lettre demeurât, et enfin qu'elle tenoit lieu et que c'étoit un véritable original, revu et corrigé par l'auteur même, et fait sous ses yeux et sa direction. Voilà tout ce que j'ai voulu dire, et je ne répons point à sa dernière lettre du 23 juillet 1709, qui devient vive et piquante ; il le faut laisser quelque temps s'adoucir et lui donner à entendre que, ne me laissant ébranler par ses menaces, il feroit mieux de me gagner par douceur ¹.

¹ La lettre de Bossuet avait été publiée par le cardinal de Noailles d'après une copie fautive, ce qui avait donné lieu à des réclamations.

—Vendredi, 26 juillet 1709, j'ai été à Germigny voir M. l'évêque de Meaux, pour prendre son ordre sur les rubriques du missel, qu'il est temps de donner à l'imprimeur; il est demeuré d'accord de tout ce que je lui ai proposé, et il a approuvé nommément qu'il y sera fait des rubriques pour répondre *Amen*, par le diacre, par l'enfant et par chaque fidèle, aux paroles de la consécration du corps et du sang de Notre-Seigneur et à celles de la communion; soit du prêtre même, soit des assistans; et ainsi des autres choses moins importantes. Au reste, notre calendrier est achevé d'imprimer avec une première feuille de rubriques et deux cahiers de l'ordo missæ; où sont entrées déjà les quatre premières préfaces. A mon compte, il ne reste plus à faire que cinq cahiers justement pour gagner Pâques, et le corps de l'ouvrage sera fini; plus huit ou neuf feuilles des rubriques et préparations et bénédictions qui font encore cinq cahiers, y comprise la feuille du frontispice avec le mandement: ce qui, à mon compte, nous occupera encore tout le mois d'août entièrement et au delà, à cause de deux ou trois cahiers de cartons nécessaires; c'est pourquoi je suis résolu de n'aller à Paris qu'après l'Assomption: ce qui me sera plus commode, même pour mes propres affaires, et diminuera d'autant la longueur du séjour. Le plus difficile est fait: Dieu soit loué de m'avoir donné la patience et la santé pour vaquer à ce travail!

—Dimanche, 28 et mardi, 30 juillet 1709, j'ai communiqué les rubriques à nos commissaires qui ont tout passé.

—Mercredi, 31 juillet 1709, le plus fin blé a valu 48 liv. le septier de Meaux, et il y en avoit à 44 et 46 livres. La chaleur fait avancer fort les orges, et l'on espère d'en voir bientôt au marché; les avoines sont aussi fort belles aussi bien que les menus grains qui donnent l'espérance de la vie. Les dînes en sont poussées d'autant plus au chapitre.

—Vendredi 2 août, marché franc, le blé a valu 48 liv.

le septier de Meaux; et de l'orge nouveau apporté de Paris, y a été vendu 28 liv. le septier de Meaux, n'ayant été acheté que 24 liv. le septier de Paris; et n'y est vendu à Paris, samedi dernier 3 août, que 18 liv. le septier de Paris; l'orge de ce pays n'est point encore mûre.

M. l'évêque de Meaux a officié vendredi aux premières vêpres et à matines de saint Étienne, et samedi, jour de la fête, à tout l'office, et nous a bien régalés à dîner; sur le soir s'en est allé coucher à Germigny avec son jésuite prédicateur et son père Doucin, autre jésuite, son excitateur contre les jansénistes. Il est vrai que M. de Meaux a repris son mandement contre les jansénistes à Germigny; depuis son retour de la tourné de son diocèse, et il se renferme encore en ce lieu jusqu'à l'Assomption pour continuer ce travail.

—Ce 5 août 1709, nous avons tenu la dernière séance de nos assemblées pour le missel, dans mon cabinet, où se sont trouvés MM. Morin, chantre; Treuvé, théologal; Fouquet et Filère, qui ont aussi assisté aux précédentes assemblées touchant les rubriques; et à cette dernière nous avons conclu de laisser le gros du contenu sous le titre : *De defectibus in missâ*, pour faciliter aux curés de la campagne, qui n'ont point de livres, le moyen de se résoudre, même à l'autel, dans les cas particuliers qui pourroient les embarrasser et où ils n'auroient point le loisir de consulter; ils m'ont prié de voir ce qui se pourroit retrancher : il seroit plus aisé de tout ôter en renvoyant aux casuistes et théologiens d'où ces décisions sont prises, mais d'en ôter une partie, et de laisser l'autre, parce que ce que l'un croit inutile, l'autre le juge nécessaire; et même ce qui traite du trouble de l'esprit dans le désordre du corps ou par imagination ou par quelque cause naturelle; c'est ce que quelques-uns sont bien aises d'avoir là pour se rassurer, parce que c'est mot à mot une décision de saint Thomas, qu'il a donc jugée nécessaire, et non-seulement lui, mais encore ceux qui ont traité depuis la même chose, comme le père Alexandre en latin, mais bien plus

la morale de Grenoble en français, où le passage de saint Thomas est rapporté mot à mot, traduit en notre langue. J'écris tout ceci à M. de Meaux, à Germigny, pour en avoir sa décision. Et, ce 7 août, il me fait réponse que tout considéré, il vaut mieux laisser le titre entier : *De defectibus circa missam*, que d'en rien retrancher, afin que les curés aient cette instruction à leur main, plutôt que de les renvoyer aux casuistes, joint que le contenu sous ce titre se trouve mis dans les missels depuis plus de cent ans. En suivant cette décision, j'ai envoyé à Paris tout le reste des rubriques à l'imprimeur avec les préparations ; ainsi nous voici bientôt en train de finir, car j'ai toutes les bonnes feuilles du calendrier, et deux bonnes feuilles aussi des rubriques, et une des préfaces, et *ordo missæ*.

—Ce mercredi, 7 août 1709, le blé a valu 46 livres, et l'orge nouveau 25 livres le septier de Meaux.

Nous apprenons enfin, par la *Gazette de Hollande*, la reddition de Tournay aux ennemis, la nuit du 28 au 29 juillet ; il y en avoit eu des lettres particulières dès le 31 juillet, mais on a caché cette nouvelle à la cour, et tous les avis venant du bureau faisoient toujours espérer une bonne résistance, aussi bien que la *Gazette de France* de samedi dernier, 3 août. L'on nous traite comme on faisoit autrefois les Espagnols, à qui l'on ne disoit la prise de leurs places qu'un an après ; comme nous sommes plus proche de la Flandre, l'on ne peut nous le cacher tant de temps, mais c'est enfin la même politique des gens qui ont honte d'être battus ; au reste, tout est entré dans la citadelle pour se mieux défendre.

Le bruit court que les ennemis demandent eux-mêmes la paix, aux offres de laisser l'Espagne en la possession du roi Philippe V, et on espère de la voir bientôt conclue ; on le mande ainsi de Paris, et on nous la promet dans un mois. L'archiduc est, dit-on, dans un épuisement dont il ne peut revenir, et la cour de Vienne se fait scrupule de laisser le royaume d'Espagne en proie peut-être aux hé-

rétiques, aussi bien que les pays héréditaires de la maison d'Autriche, n'y ayant point d'apparence de voir naître de prince ni de l'empereur, ni de l'archiduc, ni par conséquent de défenseur de ces grands États qui sont le rempart de la chrétienté.

—Samedi, 10 d'août, le blé a valu 48 liv. et l'orge 26 liv. le septier de Meaux. En conséquence de la visite faite par les commissaires établis pour la police des blés, tous Messieurs du chapitre et moi aussi avons reçu des billets signés Payen, disant que c'est un extrait de l'état des blés et de l'ordonnance étant en fin, où il est marqué à chacun d'en fournir au marché dans le mois de septembre et d'octobre prochain, chacun suivant la quantité qu'il en a, et ainsi les mois suivans : pour moi, l'on me marque d'en vendre au marché 6 septiers dans le mois de décembre, 4 septiers en octobre, et 1 septier par chacun mois suivant, le tout jusqu'à la concurrence de 2 muids 3 septiers, que l'on marque avoir été trouvés chez moi au delà de ma subsistance.

Ce samedi, 10 d'août 1709, mon cousin Honbrel, curé de Saint-Christophe, revient de Paris où il a passé toute cette semaine, cherchant à permuter sa cure avec un chapelain de notre église, qui s'est trouvé engagé dans une autre permutation pour une cure, laquelle est même admise à Rome; ainsi le voici encore arrêté en ce pays.

M. de Meaux est venu de Germigny faire l'office des premières vêpres de l'Assomption et ensuite l'office des matines. Le 15, il a aussi fait tout l'office du jour, et il nous a bien régales à dîner; sur le soir, il a tenu le bureau général des pauvres, où il a été résolu de cesser tout à fait les soupes, et ordonné de faire une nouvelle visite dans les maisons des pauvres, pour en diminuer le nombre, attendu ce temps où ils peuvent travailler aux moissons et autres ouvrages de la campagne; le bureau indiqué à dimanche prochain pour achever le règlement de la subsistance des pauvres en ce temps-ci. M. de Meaux s'en est allé coucher à Germigny.

Dans toute cette semaine nous avons ouï les comptes du chapitre dont j'étois l'un des députés; et il nous en reste encore pour toute la semaine prochaine.

—Dimanche, 18 d'août 1709, bureau des pauvres tenu à l'évêché, M. de Meaux et M. le lieutenant général absens; le nombre des pauvres réduit aux enfans et aux vieilles gens incapables de travailler: conclu de donner à quelques maisons 20 liv. seulement par mois; et à d'autres, 30 liv., et la somme va à 140 ou 50 liv. par mois: ce qu'on veut ainsi continuer jusqu'à la saint Martin; convenu que cette somme se payera chaque mois par moitié, tant par les ecclésiastiques que par les laïques; que, pour cette raison, chacun recommencera à payer le quart seulement de sa cote au mois de septembre prochain; que, cependant, l'on fera un dernier effort pour faire payer les reliquats des cotes des séculiers; à quoi M. de Vernon, procureur du roi, présent, a promis de donner ses soins, et d'y procéder par voie d'exécution.

M. de Meaux est encore tout occupé de son mandement sur la grâce et contre les jansénistes, à Germigny; le père Doucin, jésuite, y est avec lui depuis l'Assomption; ce prélat s'y tient enfermé sur ses livres toute la journée avec un secrétaire qui ne fait qu'écrire sous lui.

Comme nous approchons de la fin de notre missel, dont toutes les préfaces sont faites et ne reste que le canon de la messe que je ferai dans mon séjour de Paris; les rubriques mêmes s'avancant tous les jours:

—Aujourd'hui, 19 août 1709, j'écris à ce prélat, à Germigny, disant qu'il est nécessaire qu'il donne un mandement françois dans le diocèse pour la publication du missel nouveau, le retranchement des fêtes et la préférence du dimanche sur les fêtes chômées, et l'office double des saints. Je lui envoie en même temps un projet de ce mandement.

—M. de Meaux, ce 22 août 1709, m'envoie de Germigny son aumônier me demander les *Institutions* de Calvin, que je n'ai point; et en même temps il me fait dire qu'il

est très-content de la lettre que je lui ai écrite, sur laquelle il me fera savoir ses intentions; il a toujours à Germigny son père Doucin, jésuite, qui l'occupe du matin au soir sur le sujet de son mandement contre les jansénistes; c'est pourquoi il envoie son aumônier chercher à Meaux les *Institutions* de Calvin pour y voir comment cet hérésiarque y parle d'une sorte de grâce que l'on a depuis nommée la grâce des molinistes

—Samedi, 24 août, il y a eu de l'orge à 20 et 22 liv. le septier de Meaux; le blé a valu jusqu'à 48 liv.

—Mercredi, 28 août, le blé a valu le même prix, l'orge a valu 25 liv. le septier.

—Jeudi, 29 août, l'abbé de La Loubère m'est venu voir, et m'a demandé si le mandement dont j'avois écrit à M. de Meaux étoit pour mettre dans le missel; je lui ai dit que non, mais que c'étoit pour le publier dans les paroisses, afin d'y faire connaître les fêtes retranchées, et le temps qu'on devoit commencer à se servir du missel. Je comprends que cela veut dire que c'est leur affaire, et que la mienne est de me mêler seulement de l'impression du missel même.

En effet, ce 30, M. de Meaux vient de passer ici s'en allant à Paris; j'ai été le saluer à l'évêché; me voyant avec l'abbé de La Loubère, il m'a dit: « Vous êtes d'accord, n'est-ce pas?—Fort bien, Monseigneur, lui ai-je dit, je venois recevoir vos ordres. » Ensuite cet abbé m'a dit qu'il alloit aussi à Paris, et qu'il y verroit ce mandement avec M. de Meaux; c'est-à-dire qu'ils vont faire eux-mêmes un mandement, et peut-être sur l'idée du mien et de ma lettre écrite à M. de Meaux sur ce sujet-là même; nous verrons ce que cela deviendra; je crois que l'abbé de La Loubère veut lui-même faire le mandement, et qu'il m'en aura seulement parlé par honnêteté, comme pour me faire entendre qu'il en est chargé de M. de Meaux.

Au reste, M. de Meaux s'en va exprès à Paris pour faire juger l'affaire du legs de feu M. L'huillier en faveur des pauvres d'autour de Coulommiers, sous sa direction et

conduite; cette affaire est à la grande chambre, et s'y doit plaider incessamment. M. de Meaux promet de revenir dès la semaine prochaine, aussitôt que cette affaire sera jugée.

—Ce 4 septembre 1709, on dit à l'évêché que M. de Meaux a gagné son procès contre la succession de M. L'huillier, et que l'arrêt de la grande chambre porte que le legs entier de la somme de 160 mille liv. lui sera délivré sans aucune diminution ni réduction.

Nous avons repris dans cette semaine les comptes du chapitre de la seconde année de recette de M. Cathol; c'est un temps perdu infini et un ennui mortel.

Mon cousin Honbrel, curé de Saint-Christophe, a pris ici deux nouveaux desseins de permuter sa cure contre des cures de la campagne, et ces desseins ont encore manqué; il se rend ridicule par toutes ses envies continuelles de changer, d'autant plus qu'elles n'ont aucune exécution.

—Mercredi, 4 septembre 1709, j'ai été député au chapitre comme étant en tour, pour faire fonction de célébrant à l'office solennel de la Nativité, 8 de ce mois. Et ce samedi, 7 de septembre, j'ai fait cette fonction aux premières vêpres. Ce dimanche, j'ai fait la même chose à matines et aux autres offices de la journée.

M. de Meaux est arrivé de Paris hier sur le soir et n'a fait que passer à Meaux pour aller coucher à Germigny: suivant l'intention de ce prélat et le désir du libraire.... Le nouveau missel de Meaux étant à sa fin, j'espère partir d'ici demain lundi, 9 septembre, pour Paris, où j'acheverai la correction du canon de la messe, dont il reste seulement cinq ou six feuilles avec autant de cartons; et je n'en reviendrai point que je ne rapporte à Meaux ce livre tout relié pour M. de Meaux et pour le chapitre.

J'apprends que la *Politique*, composée par feu M. Bossuet, évêque de Meaux, est enfin achevée d'imprimer, et qu'elle est entre les mains des relieurs, M. l'abbé Bossuet faisant état d'en porter les présens au roi et toute la cour dans cette semaine.

—Lundi, 9 septembre 1709, j'arrive heureusement à Paris.

—Mardi 10, je communique ma lettre pastorale du Missel à M. Billet, qui la trouve bien; mercredi, à M. l'abbé Bossuet, qui l'approuve aussi. Je l'ai trouvé ayant eu quelques accès de fièvre, de s'être trop échauffé à son voyage de Versailles, samedi dernier, 7 septembre, où il a fait ses présens de la *Politique* au roi, aux princes, et à toute la cour, et a été très-bien reçu partout, avec éloges de feu M. Bossuet, évêque de Meaux, son auteur, et de la part même du roi, toujours honnête, et de la part de M. le duc de Bourgogne, disant qu'il connoissoit l'ouvrage, et que les princes le devoient lire une fois par an.

L'abbé Bossuet en a bien fait sa cour, principalement par l'épître dédicatoire qu'il y a mise, adressée à monseigneur le dauphin, qui est certainement bien faite et fort flatteuse, mais aussi très-sérieuse et respectueuse, et fait un grand honneur à M. de Meaux comme précepteur de monseigneur. C'est une fine politique de cet abbé, d'avoir profité de cette occasion pour s'attirer de monseigneur le dauphin une telle considération contre l'intention même de l'auteur, qui avoit résolu de publier cet ouvrage sans y faire davantage aucune mention du prince, parce qu'il ne convenoit plus à ce grand homme de reparôître sur la scène comme précepteur, ni de rappeler un grand prince à ses premiers temps. Contre cette intention, qui n'est connue de personne, cet abbé a eu non-seulement la hardiesse de proposer au roi le dessein de cette dédicace, mais il a eu même l'adresse et le bonheur d'en obtenir la permission, et enfin d'en voir l'exécution et le succès. C'est certainement un tour d'esprit des plus fins.

Au reste, il m'a fort bien traité, non-seulement en écoutant attentivement la lecture de ma lettre, et en l'approuvant avec éloge, mais encore en me rendant compte de tout ce dessein et ce succès de son livre; me lisant son

épître dédicatoire, m'en expliquant la conduite et l'insinuation; aussi bien que de sa préface, qui est de sa façon, où il a aussi pris un tour singulier de rechercher une liaison de la *Politique* avec le *Discours sur l'Histoire universelle*, pour relever d'autant plus ce dernier ouvrage par le succès certain et le véritable sublime du premier, ce qui à la vérité n'est point sans apparence, mais néanmoins n'a jamais été du dessein de l'auteur. Il falloit bien dire quelque chose, et ce moyen lui a fourni sa matière. Pour la lettre de feu M. de Meaux au pape Innocent XI, sur les études de monseigneur le dauphin, elle a été mise ici en latin et en françois, suivant la pensée de l'auteur même, avec le bref de ce pape qui fait tant d'honneur à l'auteur. Ce sont de ces titres d'honneur qui attirent une gloire immortelle et qui font le caractère des grands hommes, car l'on y voit la considération et l'estime générale qu'ils se sont acquises par tout le monde, et auprès de ce qu'il y a de plus grand.

Cet abbé n'a point voulu me laisser partir sans me donner ce beau livre, que j'ai rapporté chez moi avec plaisir; car j'en suis des premiers partagés. Il n'en a encore donné à Paris qu'aux cardinaux et au premier président du parlement et au procureur-général. Nous avons aussi parlé de cette distribution, et je lui ai dit ce qui se faisoit du temps de feu M. Bossuet, son oncle. Comme je le quittois: « Nous en dirons davantage, me dit-il, une autre fois, » sans s'expliquer sur quoi. Mais j'ai bien compris que par modération il ne m'a point voulu parler de la lettre aux religieuses de Port-Royal, et qu'au contraire il a affecté de me faire un bon traitement pour me gagner et m'adoncir; et je vois que M. de Saint-André, devant qui j'ai fait le fâché, lui aura mandé mes plaintes justes en une occasion où je ne cherchois qu'à lui faire plaisir, lui donnant bonnement ma belle copie de cette lettre.

—Comme il ne se faut point laisser écraser, voyant cette douceur de l'abbé à mon égard et qu'étant d'ailleurs indis-

posé, il ne pouvoit sortir, j'ai pris ma résolution de parler de cette lettre au cardinal de Noailles même : ainsi, aujourd'hui jeudi, je me suis présenté à son audience et lui ai offert tout éclaircissement à ce sujet, pourvu que ce fût de lui à moi en particulier et en secret, ne me voulant point brouiller avec M. l'abbé Bossuet, que j'avois vu hier encore, et qui m'avoit bien reçu et bien traité. « Oui, dit-il, vous faites bien de conserver l'amitié de l'abbé Bossuet; mais vous nous auriez fait plaisir de nous communiquer votre copie de la lettre dans le temps que je la fis imprimer sur la copie de M. l'abbé Bossuet.—Je n'étois point ici, Monseigneur, lui dis-je, mais y étant au mois d'octobre, l'année dernière, où j'entendis fort parler de cette lettre que Votre Éminence avoit vue, je dis à MM. de Beaufort et Pirot vos grands-vicaires, que M. l'abbé Bossuet n'avoit point la véritable copie, mais que je l'avois tout seul, et qu'on ne la trouveroit point ailleurs : je croyois qu'un tel avis donné à des personnes de confiance seroit reporté à Votre Éminence, et j'attendis sur cela ses ordres, ne me croyant point permis de me présenter de moi-même, sans que je fusse appelé, et comme j'avois un voyage à faire ici, je ne doutois point que ce ne fût alors une occasion naturelle des'expliquer et de tout éclaircir ; et cependant j'envoyai à M. l'abbé Bossuet ma belle copie de cette lettre qui en est le véritable original, aussitôt qu'il me la demanda. Je me suis aussi souvenu, Monseigneur, lui ajoutai-je, que Votre Éminence me fit dire par M. l'évêque de Meaux d'aujourd'hui la première fois qu'il passa à Meaux, revenant de la cour remercier le roi de sa nomination à l'évêché de Meaux, que je gardasse bien les moindres choses que je pourrois avoir des écrits de feu M. de Meaux, tant vous jugiez, Monseigneur, que tout en est très-important ; j'attendois donc l'occasion, Monseigneur, de vous communiquer cet écrit ici : la voici venue ; ce sera quand il plaira à Votre Éminence de me l'ordonner, étant en cette ville au moins pour le reste de ce mois.—Cela est bien, Monsieur, m'a dit le cardinal, vous

n'avez qu'à donner votre adresse à M. l'abbé de Beaufort, je vous ferai avertir ; » et, comme je le quittois en grand respect et révérence devant toute son audience, il ajoutoit et répétoit tout haut : « Je vous ferai avertir, je vous ferai avertir. »

J'ai été de là voir M. l'abbé de Beaufort à qui j'ai laissé mon adresse, et lui ai fait lecture de ma lettre pastorale latine pour le Missel, qu'il a fort approuvée.

Les assiégés dans la citadelle de Tournay ont battu la chamade dès le 30 août, pensant à se rendre, mais la dureté des conditions proposées par les assiégeans leur a fait prendre la résolution de se défendre. Depuis, les assiégeans mêmes ont proposé des conditions plus douces, et nommément que tous les assiégés demeurant prisonniers de guerre seroient aussitôt échangés : c'est ce qui s'est exécuté dès le 4 septembre, que la citadelle a été évacuée, et la garnison françoise conduite à Valenciennes. Depuis ce temps les armées s'étant rassemblées de part et d'autre, se sont tenues plusieurs jours en présence, feignant des marches et contre-marches pour se surprendre, et, enfin, mercredi matin, 11 septembre 1709, elles en sont venues aux mains au camp de Teisnière entre deux bois : Saint-Guislain au nord, Bavay au midi. Le combat a été très-opiniâtre avec un grand carnage de part et d'autre, plus grand néanmoins de la part des ennemis, à qui toutefois le champ de bataille est demeuré : et la retraite s'est faite en très-bon ordre par nos François. On compte plus de 20,000 hommes demeurés sur le champ.

—J'apprends à Paris, ce 14 septembre 1709, que M. l'évêque de Meaux s'est engagé solennellement de donner incessamment son ordonnance sur le jansénisme et contre le père Juénin ; c'est le bruit répandu parmi les docteurs, dans toute l'université et même à l'archevêché : de sorte qu'on dit nettement que ce prélat se déshonore, s'il ne le fait point.

—Ce 15 septembre 1709, j'ai vu M. l'abbé Fleury qui m'a reçu avec amitié et a entendu avec plaisir ma lettre

latine pour le Missel, qu'il approuve en tout point. Il approuve aussi ma conduite avec M. le cardinal de Noailles, et dit nettement que, n'étant chargé de rien, je ne dois aucun compte à l'abbé Bossuet des papiers et écrits que j'ai ou que je n'ai point.

—Nous imprimons l'*index* de notre Missel ce 16 septembre 1709, en trois pages, et sur la quatrième page qui termine tout l'ouvrage l'on met le privilège du roi accordé à M. de Meaux pour l'impression de ses usages, avec la cession de ce prélat faite à M. Ballard, et enfin la délibération du chapitre au bas, portant approbation et consentement du chapitre tant pour tous les changemens que pour l'impression.

Le pain se vend encore 8 sous la livre jusqu'à ce samedi 21 septembre 1709. L'on a envoyé de nouveaux commissaires dans les élections de Meaux, Provins, Melun, Coulommiers, Rosay et autres de ce voisinage, pour faire venir par la rivière la provision de blé de Paris; mais le blé n'en est pas moins cher à Meaux.

Suivant l'ordre des commissaires pour les blés, j'en dois mettre six septiers au marché dans ce mois de septembre: j'ai mandé mardi dernier à ma servante d'en vendre actuellement au marché trois ou quatre septiers jusqu'au 21, et le reste jusqu'au dernier jour du mois. Mon cousin m'écrit d'hier 21 qu'on en a vendu quatre septiers à 54 liv. J'apprends aussi à Paris même, par un homme de Meaux, que le beau blé s'est vendu à Meaux 59 liv. et qu'à Paris il y en a de vendu 70 liv. à la Halle.

—Ce 28, j'apprends par la lettre de M. Dangy du 27 qu'on a vendu encore un septier de mon blé à raison de 54 liv., tandis qu'il y en avoit à 52 liv. de pareil. On dit qu'il a valu à la Halle à Paris jusqu'à 75 liv. et 78 liv. Le pain vaut encore 8 sous la livre samedi, 5 octobre 1709. Encore un septier de blé vendu 50 liv. pour moi à Meaux.

—Ce lundi, 30 septembre 1709, le corps de notre missel est achevé : je fais faire quatre feuilles de cartons qui seront tirées dans cette semaine.

Madame la procureuse générale d'Aguesseau m'a reçu avec beaucoup d'amitié, et m'a invité à retourner la voir, et que je verrois aussi M. le procureur général.

—J'ai vu aussi, ce mardi, 1^{er} octobre, M. l'abbé d'Ormesson, qui m'a bien régalaé à dîner et a été bien aise d'apprendre l'histoire de la *Politique* de feu M. de Meaux que l'abbé Bossuet lui a envoyé : il est très-bien logé aux Incurables.

Il paroît ici un livre sous ce titre : *Remarques sur l'ordonnance de M. l'évêque de Chartres, de l'année 1708 contre le P. Juénin, 1709*. On en fait un grand cas, et l'on prétend que ce prélat y est bien battu. Elle court il y a bien deux mois, et ce prélat a eu tout le temps de la voir : après une longue maladie, il est mort à Chartres, le 26 de septembre dernier, dans de grands sentimens de piété. Son neveu, qu'il avoit fait son coadjuteur avant sa mort, vient d'être nommé pour son successeur. C'est un jeune homme de 28 ans qu'il a élevé et qui est encore en licence, et qui ne passe point pour un grand génie.

Le révérend père de la Tour, général de l'Oratoire, que je viens de voir, m'a fait mille amitiés. Il est très-content de la *Politique* qu'il a reçue et lue, et il dit que M. l'abbé Bossuet doit donner les *Elévations sur les mystères*, et les autres ouvrages de feu M. de Meaux, d'autant qu'il se déclare dépositaire de ses manuscrits.

—Lundi, 7 octobre 1709, je fais encore un carton pour quelque rubrique du Missel. Il reste aussi trois images à tirer : celle de la résurrection, et un saint Étienne de Vouet qui servira deux fois, à l'entrée du livre et à la fête du saint, 3 août. Je n'ai pu obtenir de M. Ballard qu'il me tint parole sur les saint Étienne, de Bazin, qu'il m'avoit promis. C'est un cancre qui craint la dépense, parce qu'il est peu pécunieux et qu'il n'a point de crédit, même dans

la librairie. Il y a aussi encore à livrer le cartouche ou écusson des armes de M. de Meaux au frontispice du Missel : et ce travail tiendra toute cette semaine. Ma présence n'a rien avancé, et l'argent que j'ai fait payer d'avance a encore fait retarder l'ouvrage. Cet homme crie miséricorde sur les corrections que je lui demande.

—Ce 8 octobre 1709. Le pain se vend encore à Paris 8 sols la livre ; et parce que le plus fin blé s'est vendu, à la Halle, il y a quinze jours, jusqu'à 78 liv. le septier de Paris, les boulangers veulent faire payer le pain dans les maisons particulières jusqu'à 8 sols 6 den. la livre, ce qui met l'alarme dans les ménages.

Cependant M. Roger, marchand de blé de Paris, arrivé de Meaux d'hier, m'assure que le blé y est diminué de prix, et que M. l'évêque étant résolu d'en envoyer dix muids à Paris, avoit donné contre-ordre le voyant baisser ; il m'assure qu'il est aussi diminué de prix à Paris, et revenu à 66 liv. à la Halle, et à Meaux à 45, 48 et 50 liv. ; il dit aussi qu'il n'y a dans les champs aucune préparation pour les semailles ; que les laboureurs sont encore occupés à la moisson des orges et des avoines, et que cependant l'application des nouveaux commissaires, qui sont en campagne, est de faire fournir les marchés pour y procurer l'abondance et la diminution du prix en faveur des semailles.

Ce M. Roger m'a apporté de Meaux 320 liv. pour prix de cinq septiers de blé à 54 liv., et d'un septier à 50 liv. ; c'est le plus cher que j'aie vendu de ma vie : malheureux temps où une guerre opiniâtre produit la famine avec la stérilité ; néanmoins la paix amènerait l'abondance, puisqu'en bien des provinces de France il y a une récolte considérable de blé froment ; et M. Roger m'a assuré qu'il en fait venir en tonneaux par la Loire des provinces de Bretagne et d'Anjou, qu'il prétend vendre à Paris pour les semailles par l'autorité des magistrats, comme étant un blé plus certain pour cet effet ; et il est appuyé du crédit de M. le procureur-général.

M. l'abbé Bossuet continue les présens de son livre en grand nombre à la cour, dans Paris et dans les provinces ; car il en envoie aux évêques jusque dans leurs résidences, même en Guyenne, en Provence et en Languedoc, à Rome aussi, au pape, au cardinal Ottobon et autres : son relieur vient de me dire qu'il en a fait et fourni à cet abbé près de cinq cents in-4^o, et qu'il a ordre de lui en préparer encore pour achever les cinq cents.

Cependant on achève l'impression de ce même livre en deux tomes in-12 dont cet abbé fera encore une bonne distribution ; il est toujours à la campagne, au Marais, près d'Argenteuil, où il se repose de ses grandes fatigues et se refait de sa fièvre d'il y a un mois.

M. l'abbé Fleury m'a régalé à dîner : bonne amitié et bonne chère.

M. Ballard s'est enfin résolu de faire faire les corrections à la main du Missel. Ce samedi, 12 octobre 1709, je viens d'en voir un exemplaire corrigé très-exactement, et on travaille aux autres. Il n'y a qu'un homme après qui va lentement, mais bien et proprement.

— Ce dimanche, 13 octobre 1709, je reçois une réponse de M. l'évêque de Meaux à ma lettre, où je lui avois mandé l'état du Missel ; que le corps du livre est imprimé ; qu'il ne restoit que des corrections à faire, à la plume, donner ordre aux relieurs, et dresser l'*Ordo* sur le pied du nouveau Missel ; qu'avec cela nous aurions besoin de son mandement pour la publication de ce Missel et la réformation des fêtes. Il m'envoie ce mandement pour le faire imprimer chez M. Ballard, et me prie de continuer mon séjour à Paris pendant le reste de ce mois pour tout finir en ma présence, les corrections et reliures.

Notre gazette nous annonce enfin d'hier seulement le siège de Mons dans les formes, et la tranchée ouverte du 15 de septembre 1709. Les ennemis n'y ont point perdu de temps ; mais depuis la bataille du 11 septembre, ils n'ont différé à ouvrir la tranchée que jusqu'à ce que l'artillerie et les munitions fussent arrivées, ce qui a été

long, parce qu'ils se sont servis des rivières. Au reste, l'abondance est dans leur camp, et l'indigence dans le nôtre; leurs troupes sont victorieuses et les nôtres abattues; les munitions de guerre et l'argent sont parmi eux, comme autrefois parmi nous du temps de M. de Louvois; et nous, nous sommes réduits à la disette où étoient à ce temps-là les Espagnols: chacun à son tour.

Il est venu quantité de blé de Bretagne et d'Anjou qui font diminuer le pain à Paris: dans les maisons bourgeoises on le paie encore 8 sols la livre; mais dans les marchés il y en a à 2 sols 6 den. d'orge, et à 5 et 6 sols de passablement bon: mais le bon pain bourgeois n'est diminué que d'un liard par livre au marché même.

J'ai proposé à M. de Meaux de présenter le Missel à M. le cardinal de Noailles; il l'a agréé, et ce lundi, 21 octobre, je reçois une lettre de lui avec un paquet pour ce cardinal qui accompagne ce présent, m'écrivant avec bonté qu'il mande au cardinal les louanges que je mérite à cause de ce travail: nous préparons donc un exemplaire pour Son Éminence.

Mardi, 22 octobre 1709, j'ai été voir l'abbé Bossuet, qui se trouvoit à Paris, et me suis rendu chez lui à l'issue du dîner. J'ai été d'abord faire mes complimens à M. Bossuet sur la mort de M. l'évêque d'Evreux, son oncle: le père de Riberolles, aujourd'hui prieur de Sainte-Geneviève, y étoit; et comme il a parlé de s'en retourner, l'abbé a fait mettre les chevaux pour le ramener, et m'a prié d'être aussi de la compagnie. Avant de partir je l'ai prié de me rendre, suivant sa parole, ma copie originale de la lettre de feu M. de Meaux aux religieuses de Port-Royal. Il m'a dit, pour conclusion, que puisque c'étoit un original, il lui appartenoit, et qu'au surplus il m'en offroit une copie: je lui ai répliqué que, m'étant donné la peine d'en faire la copie moi-même, cette copie étoit à moi, et qu'une copie faite dessus lui suffiroit, puisqu'aussi bien il ne trouvoit pas même la miennne authentique. Sur cela, sans plus contester, nous sommes partis, et le père de Riberolles

étant descendu de carrosse, nous y sommes demeurés l'abbé et moi, et nous avons eu une longue explication sur cette lettre, moi lui répétant toujours la vérité que je lui avois écrite ci-devant, que ma copie avoit été faite sous les yeux et la direction de M. de Meaux, voulant que ma copie demeurât pour un original ; qu'au surplus je m'étois présenté à l'audience de M. le cardinal de Noailles il y a six semaines ; qu'il étoit apparemment content de moi, puisque lui ayant promis sur cela les éclaircissemens que je pouvois avoir à lui dire, quand il auroit agréable de m'entendre ; et m'ayant ordonné de laisser mon adresse, comme j'avois fait ; néanmoins il ne m'avoit point fait avertir depuis, sans doute parce qu'il n'avoit rien à me dire. A quoi l'abbé a répliqué : « Il vous parlera, et il veut savoir ce que c'est que l'original sur lequel vous avez fait votre copie. » — « J'aurai l'honneur, Monsieur, lui dis-je, de prévenir les ordres de Son Eminence, car j'ai un missel à lui présenter de la part de M. l'évêque de Meaux, ce que je ferai à sa première audience, et ce sera une occasion de recevoir ses commandemens, s'il en a à me donner. Si ce missel vous est agréable, je veux aussi, Monsieur, vous en donner un ; et puisque vous retournez à la campagne, je vous prie de trouver bon que je le laisse à votre portier. » Il a témoigné désirer d'avoir le Missel, disant qu'il vouloit l'acheter, et qu'il ne vouloit point qu'il m'en coûtât rien. Nous nous sommes ainsi séparés après nous être assez dit nos vérités, et que pour moi je voyois bien que je n'avois aucune confiance à espérer de lui, puisque quand même je cherchois à lui faire plaisir, au lieu de m'en savoir gré, il en prenoit sujet de me faire querelle.

Le mandement de M. de Meaux pour la publication du Missel vient d'être imprimé, en placard pour les paroisses, et in-4^o pour être joint aux statuts synodaux, comme un règlement général du diocèse à cause des fêtes retranchées ; je les enverrai à M. de Meaux, samedi, par le carrosse, avec le missel qui sera le premier prêt.

Messieurs des Missions-Etrangères viennent de publier une protestation du 15 octobre 1709, qu'ils envoient imprimée et cachetée à tous les curés, vicaires, docteurs et supérieurs, à tous les monastères, à tous les gens connus, magistrats, évêques, etc., par laquelle ils répondent aux derniers écrits publiés contre eux par les jésuites, se disculpant de l'accusation que ces pères portent contre eux, qu'ils sont cause de la destruction de la religion à la Chine, et qu'ils n'ont attaqué les jésuites qu'avec l'esprit même et les mauvais discours des jansénistes. Ces messieurs, au contraire, poussant ces pères par trois questions; au point de les forcer d'avouer; s'ils y répondent, qu'ils sont auteurs de l'idolâtrie, et par conséquent destructeurs de la vraie religion, et rejetant bien loin leur odieuse et injuste récrimination de jansénisme.

—Jeudi, 24 octobre 1709, M. l'abbé Fleury m'a invité d'aller dîner avec lui et avec toute sa famille, qui est ici de retour de la campagne : je l'ai fait; il m'a bien régala, et après une longue conférence sur toutes mes occupations et affaires et discours avec M. l'abbé Bossuet, nous nous sommes séparés avec de grands témoignages d'amitié de sa part, et un désir pressant de me revoir ici dès le printemps prochain.

Dieu soit loué! voici l'ouvrage de notre Missel enfin au jour, tout étant bien corrigé; je l'ai fait relier, et je viens, ce vendredi, 25 octobre 1709; d'en présenter le premier exemplaire relié à Mgr. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, avec une lettre de Mgr. l'évêque de Meaux pour Son Eminence. Le cardinal m'a très bien reçu et fort écouté, et surtout notre petite épître dédicatoire qu'il a aussi approuvée, et quelques choses principales, entre autres notre conformité avec le missel de Paris, notre métropole, que je lui ai bien fait valoir comme étant du premier dessein de cette édition, de l'esprit de feu M. de Meaux, et dans lequel M. de Meaux d'aujourd'hui est parfaitement entré; que saint Denis, notre premier évêque commun, tant de Paris que de Meaux, nous attache

choit encore plus à la métropole que les autres églises de la même province : qu'en mon particulier j'étois bien heureux d'avoir cette occasion de donner ce témoignage public de mon attachement et de ma soumission aux ordres de feu M. de Meaux, même après sa mort. M. Ballard, l'imprimeur, étoit aussi présent, et il a eu sa part des gracieusetés du cardinal. En nous retirant, le cardinal m'a demandé quand je m'en allois : « Mercredi prochain, Dieu aidant, pour la fête, lui ai-je dit, si les ordres de Votre Eminence ne m'arrêtent. » — « Je serois bien aise de vous parler ici dimanche prochain, à huit heures et demie du matin. » — « Quand il vous plaira, Monseigneur, j'aurai l'honneur de me rendre à votre heure ; » et je me suis retiré. M. l'abbé Pirot étoit présent, qui accompagnoit tout cela d'honnêtetés.

Ce soir, par la poste, j'ai rendu compte du tout à M. de Meaux, lui mandant aussi que nous lui envoyions son mandement pour la publication du Missel, avec un exemplaire du Missel même en veau seulement pour sa chapelle.

—Dimanche, 27 octobre 1709, neuf heures du matin, je viens de voir M. le cardinal de Noailles, à qui j'ai rendu un si bon compte de ma conduite, lui montrant ma minute originale, qu'il m'a dit qu'il étoit content de moi, et qu'il ne manqueroit point de le dire à M. l'abbé Bossuet : Je ne puis avoir une plus grande marque de sa satisfaction que de m'avoir rendu ma minute originale et de me l'avoir laissé emporter. Au reste, il m'a fort exhorté de me bien entendre avec cet abbé, et de travailler de concert avec lui à l'édition des ouvrages de M. de Meaux, à quoi, dit-il, il l'exhorte sans cesse à faire imprimer le recueil général de ses ouvrages ; et qu'il contribueroit toujours de son autorité à me mettre bien avec cet abbé ; il a fini par mille choses honnêtes, disant que j'aurois beaucoup d'honneur à travailler à ce dessein, et que je le devois aussi pour ce grand prélat qui avoit eu pour moi tant d'affection, etc.

Et ce bon cardinal me faisant raconter, *ab initio*, l'histoire de la lettre aux religieuses de Port-Royal, il n'a pu s'empêcher de me dire qu'il avoit eu un peu à se plaindre, de ce que cette lettre avoit d'abord été communiquée à feu M. l'évêque de Chartres, à M. de Meaux d'aujourd'hui, à M^{me} de Maintenon et autres ; qu'il avoit été le dernier à qui elle avoit été envoyée ; et il a bien voulu m'avouer, que M^{me} de Maintenon lui ayant demandé cette lettre avec un caractère authentique, il s'étoit résolu de la donner comme il avoit fait avec son mandement. Mais j'ai su depuis de M. l'abbé Bignon, que feu M. Godet-Desmarets, évêque de Chartres, avoit engagé M^{me} de Maintenon à parler à M. le cardinal de Noailles, pour l'obliger à rendre cette lettre publique sous son autorité. On est venu avertir M. le cardinal qu'il étoit temps d'aller à la grand'messe, et on lui a apporté ses habits d'église ; ce qui fait que je me suis retiré en grand respect, le priant toujours de dire qu'il étoit content de moi ; et je doute fort que l'abbé Bossuet soit content lui-même de tout ceci : c'est son affaire ; mais ma conduite étant plus nette que la sienne, je n'ai rien à craindre, Dieu merci !

— Ce lundi, 28 octobre 1709, mon pain de Meaux me manquant, je viens d'en faire acheter ici chez un boulanger, qui a fait payer 25 sols d'un pain blanc de trois livres : c'est 8 sols 3 den, la livre, et néanmoins le blé est certainement diminué tant à Paris qu'aux villes et marchés voisins, parce que M. Tartarin, commissaire pour les blés, en fait porter en abondance dans les marchés, et en fait charger par tous les lieux où il passe pour la provision de Paris : de sorte que tous les ports en sont fournis, au lieu qu'il y a six semaines, quand j'arrivois ici, il n'y en avoit point un sac sur les ports, et l'on ne vivoit qu'au jour le jour.

Je viens d'apprendre bien des nouvelles de l'abbé Bossuet, de son épître dédicatoire à Mgr. le Dauphin, et de sa préface sur la *Politique*. Déjà cet abbé m'avoit fait de grandes plaintes sur M. Pirot, à qui il avoit communiqué

ces deux écrits pour en avoir son avis, comme au censeur du livre même. Ce docteur a tout à fait désapprouvé la préface, et vouloit absolument en changer tout le dessein et l'économie ; soutenant, entre autres choses, qu'il n'y a aucune liaison du *Discours sur l'histoire universelle* avec la *Politique* ; que l'auteur n'a jamais pensé à ce dessein, et que ce sont des matières différentes. En effet, M. de Meaux n'en dit mot dans sa lettre au pape Innocent XI ; néanmoins il explique son dessein dans toute la suite des études de Mgr. le Dauphin, et s'arrête particulièrement à ce discours et à cette politique. M. Pirot ne m'a rien dit de son avis sur cela, mais il en parle ailleurs très-librement, et il faut qu'il s'en soit expliqué vivement chez M. l'abbé Bignon, car j'apprends tout ce détail de M. Anisson, qui l'aura su de M. l'abbé Bignon même, ou plutôt de l'abbé Pirot, en parlant actuellement en présence de plusieurs.

L'on déclare enfin tout publiquement la reddition de Mons par capitulation, faite les 20 et 21 octobre 1709, avec des conditions honorables.

—Ce mardi, 29 octobre 1709, tous mes missels pour Meaux sont prêts ; arrêté le compte avec M. Ballard ; il me fait présent de deux missels, un en maroquin pour ma chapelle, et un en veau pour mon cabinet ; il m'en donne un aussi en deux parties, relié en maroquin, pour la cathédrale, et il se charge d'en donner à M. l'évêque de Meaux et à ses grands-vicaires. J'en ai fait relier un autre en deux parties en maroquin pour chanter les Epîtres et les Evangiles dans la cathédrale, et un aussi en maroquin, où sont seulement les messes pontificales, que je veux présenter à M. l'évêque de Meaux. Tout cela est fait très-propre, et même magnifique. Je les emporte tous avec moi, et voilà, Dieu merci, une affaire finie.

—Mercredi, 30 octobre 1709, départ de Paris et arrivée heureuse à Meaux par le carrosse de voiture où il y avoit quantité d'honnêtes gens. En descendant à Claye pour dîner, je demandai ce que c'étoit qu'un carrosse-coupé

que je voyois dans la cour, et par lequel je voulois faire partir mon laquais, afin qu'il arrivât à Meaux avant moi derrière ce carrosse. Je n'ai pu apprendre ce que c'étoit, comme si l'on cachoit les personnes de ce carrosse.

En effet, en arrivant le soir à Meaux, en descendant à l'*Ours*, nous y retrouvâmes le carrosse, et apprîmes tout le mystère : c'étoit deux religieuses du monastère de Port-Royal-des-Champs conduites à Meaux par un exempt, avec une dame qui leur faisoit compagnie ; et en notre présence nous en vîmes conduire aux Ursulines l'une des deux, nommée Ursule, et l'autre, nommée Benoïse, à Sainte-Marie, par lettre de cachet et avec ordre de ne les laisser parler à personne. Ce secret a été si grand, que M. l'évêque de Meaux n'en fut averti que par les lettres de la cour apportées par l'exempt.

Les religieuses de Port-Royal, au nombre de dix-sept, avoient refusé de signer purement et simplement la dernière constitution du pape Clément XI, du 18 juillet 1705. Elles y vouloient mettre cette restriction : « sans préjudice de la paix de Clément IX ». M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, leur supérieur, donna tous ses soins pour les amener à la soumission pure et simple, sans en pouvoir rien obtenir : ce qui l'obligea, en 1707, de les déclarer coutumaces et désobéissantes, par son ordonnance rendue publique, portant défense à tout prêtre de leur donner les sacremens sous peine d'excommunication.

Comme cette résistance des religieuses, demeurant ainsi volontairement privées des sacremens, faisoit un scandale, jusque-là que deux des dix-sept sont mortes dans cette privation, et que d'ailleurs l'église et le monastère du Port-Royal-des-Champs ont été sécularisés par une bulle de Clément XI, et tous les biens réunis au monastère de Port-Royal de Paris, à la charge d'une pension de 200 liv. à chacune de celles de Port-Royal-des-Champs, pour essayer par un dernier moyen de ramener ces religieuses à l'obéissance, le roi les a fait tirer de

leur monastère, au nombre de quinze religieuses du chœur, et quatre ou cinq converses, le mardi, 29 octobre 1709, par le ministère de M. d'Argenson, lieutenant de police, et le 30 suivant elles ont été toutes conduites de Paris dans des carrosses, par lettres de cachet, chacune à leur destination, à Saint-Denis en France, à Amiens, à Compiègne, à Meaux, à Rouen, à Orléans et à Autun, et à Chartres, avec honnêteté et douceur et sans mauvais traitement¹.

M. de Meaux arrive de Germigny à Meaux pour dîner, ce 31 octobre 1709, dans l'intention de faire l'office pontifical de la Toussaint. Je l'ai été voir en même temps, et lui ai présenté le Missel contenant seulement les messes pontificales, bien relié en maroquin de Levant, pour servir à son trône, qu'il a reçu fort gracieusement, et l'on a fort affecté de beaucoup louer le nouveau Missel; ce que j'apprends que M. de Meaux avoit déjà fait à Germigny pendant plusieurs jours, dès qu'il en avoit reçu le premier exemplaire. Ce prélat a fait l'office pontifical aux premières vêpres de la Toussaint et à toutes les heures du jour de la fête, moi lui servant de prêtre assistant. Grand régal à dîner. Distribution du Missel, chacun fort content d'en recevoir le présent. Je diffère de porter au chapitre les deux exemplaires en deux parties, chacun pour le grand autel et pour chanter l'Épître et l'Évangile, que j'ai fait relier en maroquin du Levant avec une dorure magnifique; et j'attends un chapitre où il y ait moins d'affaires, afin de parler un peu de ce Missel.

M. de Meaux retourne à Germigny, et ce 9 novembre du matin je reçois une lettre de lui, où il me prie de lui mander pour quelle raison l'on a mis les rubriques rouges dans le canon de la messe avant l'*Amen* qui est

¹ Le monastère de Port-Royal fut alors détruit. Les sépultures en furent profanées. Le père Tellier, confesseur de Louis XIV, provoqua ces mesures. Le cardinal de Noailles, s'y prêta, par faiblesse.

après chaque oraison du canon ; que l'on a remarqué que dans la rubrique, avant la consécration, l'on a ôté le mot *secreto*, qui est à Paris même, et que la rubrique rouge y a été mise aussi avec un *Amen* ; ensuite, que tout cela semble dire que le canon doit être dit à haute voix, contre l'usage de l'Eglise, qui est de le dire à voix basse. « Y a-t-il sur cela, ajoute M. de Meaux, quelque usage de notre Eglise ? Je vous prie de m'en informer. »

Fait réponse à Meaux, ce 9 même du matin, que les rubriques générales du Missel nouveau portent expressément

1710.

—Ce samedi, 1^{er} mars 1710, au marché franc de Meaux le bon blé a valu 35, 36 et 38 liv. le septier de Meaux : il y a eu du petit blé bien au-dessous, et l'orge a valu 9, 10 et 12 liv. Il y a toujours une grande abondance d'orge dans les marchés, et le temps est très-propre pour le labour et pour les mars. Les ports de Paris sont aussi garnis de grains en abondance, ce qui en fait diminuer le prix pour le soulagement des pauvres.

—Ce dimanche, 2 mars, résolution prise à l'évêché,

Une page et demie laissée en blanc dans le manuscrit de l'abbé Le Dieu. Picot a prétendu, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le xviii^e siècle*, que la discussion sur les *ps.* et les *amen* du canon du missel de Meaux fit mourir l'abbé Le Dieu. Le reste du *Journal* prouvera qu'il n'en fut rien ; que cette discussion ne fit qu'ajourner à quelques mois l'usage du missel, et que les légères modifications obtenues par le père Doucin, jésuite, ne firent aucune peine à l'abbé Le Dieu.

au bureau de la subsistance des pauvres, de retrancher les soupes et de leur donner du pain pour chaque jour.

L'on apprend que samedi, 22 février 1710, M. Le Teller, archevêque de Reims, est mort à Paris tout subitement sur le midi. Il fait légataire universelle M^{me} la marquise de Créquy, sa nièce, fille de feu M. le duc d'Aumont; et comme il a changé de nature presque tous ses biens, cette dame aura, dit-on, douze ou quinze cent mille livres, et il ne reste que pour cent mille livres à partager entre sept autres héritiers, neveux ou nièces, qui n'auront pas plus de quatorze mille livres chacun. L'on ajoute que M. Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, est aussi mort à Montpellier le 16 février, âgé de soixante-dix-huit ans.

Ce prélat donne à Sainte-Geneviève sa belle bibliothèque, estimée à deux cent cinquante mille livres.

—Ce lundi, 3 mars, voyage à Fresnes, où j'ai vu M. le procureur général et madame sa femme, qui m'ont bien reçu et retenu à dîner. J'y ai aussi vu M. l'abbé Couet.

—Dimanche, 9 mars 1710. *Te Deum* chanté à Meaux pour la naissance de M. le duc d'Anjou, deuxième fils de M. le duc de Bourgogne. Le prix des grains diminue tous les jours.

—Ce mercredi, 12 mars, il y avoit de l'orge à 7, 8 et 9 livres, et du blé à 30, 32 et 35 livres, l'avoine à proportion. Il y a toujours une grande abondance de blé à Paris; les marchands du pays n'en enlèvent plus, ni même d'orge pour cette ville-là, où il en devoit venir même de celui de Marseille qui y a été amené de Barbarie. Le temps est encore très-favorable pour les biens de la terre, de sorte que l'on fait les mars à force. Les herbes et les légumes sont à bas prix : il n'y a que le poisson qui se tient cher : l'on a donné la permission d'user d'œufs pour tout le peuple, hors le clergé des villes, comme on fit les années dernières : on pouvoit bien s'en passer à cause de l'abondance des pois, fèves, etc.

M. le maréchal d'Uxelles et M. l'abbé de Polignac, nom-

més plénipotentiaires du roi pour la paix, sont partis et vont en Hollande. Le lieu d'assemblée est Gertruydemberg ou le mont Sainte Gertrude, petite ville à deux lieues au nord de Bréda, qui appartient aux Hollandois : ils y sont arrivés le 10 de mars 1710, et les conférences de la paix y ont été aussitôt commencées.

L'assemblée générale du clergé se tient à Paris, aux Grands-Augustins, pour le rachat de la capitation ou subvention. L'on demande au diocèse de Meaux trois cent trente mille livres, qui font six années d'avance. On espère de trouver cette somme à emprunter : moyennant quoi on continuera au moins pendant six ans de payer chacun sa capitation ordinaire pour payer les arrérages de cet emprunt et acquitter la somme capitale au bout de ce terme : et c'est, dit-on, ce que l'on se propose, et que nous connoîtrons par la délibération de l'assemblée l'ouverture faite le 15. M. de Langres-Tonnerre y a prêché. Les archevêques de Narbonne, d'Auch, et les évêques de Coutances, Troyes, Valence, etc., en sont.

—Ce dimanche, 16 mars 1710, 2^e de carême, j'ai commencé ma semaine pour l'office et l'ai faite toute entière heureusement sans manquer à rien.

M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, a été élu supérieur ou proviseur de Sorbonne, à la place de feu M. l'archevêque de Reims, par délibération unanime des docteurs de cette maison et par respect pour leur archevêque, qui l'a désiré ; ce qui s'est fait en Sorbonne ce lundi, 17 mars 1710. Au marché de cette semaine, il y a eu de beau blé vendu 40 livres le septier de Meaux et de belle orge 12 livres : mais il y en a d'un et d'autre à bien plus bas prix.

—Lundi, 24 mars 1710, M. le doyen a été nommé au chapitre pour l'office de la fête de l'Annonciation, comme étant en tour : ç'a été le motif de la délibération pour suivre toujours l'intention de la conclusion faite à ce sujet. M. Régnier, l'ancien des chanoines, avoit été nommé pour l'office de la Purification, le 2 de février

dernier, comme étant en tour, et M. le doyen présent s'en plaignit, demandant à faire cet office; mais on persista à le faire faire par M. Régnier, qui le fit en effet. M. le doyen fit signifier deux jours après au syndic du chapitre son acte d'opposition, prétendant qu'il lui appartient de faire l'office solennel toutes et quantes fois en l'absence de M. l'évêque de Meaux, et se réservant à se pourvoir en temps et lieu. Cet acte a été rapporté et lu au chapitre, et délibération prise qu'il n'en seroit faite aucune mention sur le registre.—L'assemblée générale du clergé de France a accordé au roi vingt-quatre millions pour le rachat de la subvention ou capitation et quatre millions de don gratuit. Ces messieurs donnent plus maintenant en une seule assemblée que leurs prédécesseurs ne donnoient autrefois en trente et quarante années. Avec les frais de l'assemblée et peut-être les deux sols pour livre, on compte qu'il en coûtera trente millions.

Le procès des réparations de l'église contre la succession de feu M. de Meaux se pousse avec vigueur de part et d'autre : et tant M. l'abbé Bossuet que le chapitre, ils semblent vouloir finir cette année : il y a eu des compulsaires faits ici, et les productions sont entre les mains du rapporteur et ont passé depuis entre les mains de M. le procureur général pour en avoir ses conclusions.

—Samedi, 5 avril 1710, l'on attendoit à Meaux M. l'évêque de Meaux; mais on dit qu'il a été retenu à Paris pour la négociation de quelque affaire, et même que M^{me} de Maintenon l'a mandé à Versailles par un exprès, où il est allé aussitôt en diligence. Ce qui fait fort raisonner au sujet des grands bénéfices vacans et autres places aussi vacantes par la mort de feu M. l'archevêque de Reims.

—Ce samedi encore, qui étoit un jour de marché franc à Meaux, tous les grains ont baissé de prix, et il y a eu de l'orge à 6. et 7 livres le septier, et ce mercredi suivant 9 avril, il y a eu de l'orge à 5 livres, et l'on n'a offert que 25 livres du blé; mais aussi n'a-t-il pas été livré à ce prix.

—Ce mercredi encore, au chapitre, l'on a député M. de Saint-André, archidiacre, comme étant en tour pour faire fonction de célébrant à l'obit solennel de feu M. Bossuet, évêque de Meaux; vendredi 11, aux vêpres et vigiles, et samedi 12, jour du décès; à la messe, M. le doyen présent approuvant. L'on a aussi pris la résolution au même chapitre de faire un emprunt de la somme de dix ou douze mille livres pour racheter en particulier la capitation du chapitre: et cette somme a été offerte en argent comptant par M. le doyen et doit être envoyée à Coulommiers.

—Ce vendredi soir, 11 avril 1710, M. l'évêque de Meaux est arrivé à Meaux en bonne santé, avec M. l'abbé de Bissy, son frère, et M. le chevalier de Bissy, son autre frère.

—Ce dimanche des Rameaux, 13 avril 1710, M. de Meaux a suivi la procession à Saint-Faron pour la première fois, et il y a fait la bénédiction des palmes. Le temps étoit très-beau et le soleil très-chaud.

—Ce lundi, 14 avril, M. de Meaux a fait demander au chapitre la présence pour M. Chevallier, malade à Paris, à l'eau bénite du samedi saint, qu'on lui a accordée ce même jour. Il a été résolu que l'on se servira le jour de Pâques prochain du nouveau Missel, et que l'on commencera en même temps à en observer toutes les rubriques et cérémonies de la messe; comme de porter l'Évangile à baiser à tout le chœur après que le célébrant l'a baisé à l'autel, et ainsi des autres cérémonies renouvelées, dont on a aussi conclu que l'extrait fait en françois et tiré des rubriques générales du même Missel sera imprimé en un cahier, à part et distribué à chacun de Messieurs du bas chœur, pour l'instruction de tout le monde. Les difficultés de ci-devant ont donné occasion de retarder l'usage du Missel jusqu'à ce temps avec l'agrément de M. l'évêque de Meaux, quoique toutes les paroisses du diocèse s'en servent depuis la Purification; mais enfin c'est une affaire faite.

—Ce mercredi saint, 16 avril 1710, les tables des offices

ont été lues et arrêtées au chapitre : M. l'évêque de Meaux marqué pour l'office du jeudi saint, M. Morin, chantre, prié et député pour l'office du vendredi saint, et moi, comme chancelier, j'ai été prié et député de faire fonction de célébrant le samedi saint, à tout l'office du matin, me trouvant en tour au chapitre pour ce jour : M. l'évêque de Meaux marqué pour Pâques.

—Ce jeudi saint, 17 avril 1710, M. l'évêque de Meaux a chanté la grand'messe et il a fait la bénédiction des saintes huiles, M. Pastel lui servant de prêtre assistant, et toutes les cérémonies pontificales y ont été assez bien observées. Vendredi saint, à l'ordinaire.

—Ce samedi saint, 19 avril 1710, j'ai fait heureusement la bénédiction des fonts, chanté la grand'messe et fait tout l'office du matin en présence de M. l'évêque de Meaux, qui a fait à son tour l'office à complies sur le soir, étant amené en procession à l'église.

Ce samedi saint encore, l'ordre des cérémonies de la messe, extrait des rubriques du nouveau Missel, se trouvant imprimé en françois en un petit cahier, a été envoyé à chacun de Messieurs du chapitre et à tous ceux du bas chœur, et au séminaire.

—Ce saint jour de Pâques, 20 avril 1710, M. l'évêque de Meaux a fait l'office pontifical à toutes les heures, avec M. Pastel, son prêtre assistant, qui s'est assez bien tiré de tout : à la messe, l'on a mis en pratique toutes les cérémonies marquées dans le petit imprimé, et l'on s'est servi du nouveau Missel tant à l'autel que dans le chœur et à l'aigle pour le chant et la musique : le retardement qui est survenu a donné le temps au maître de musique de mettre en chant et de faire écrire sur de grand papier les nouveaux introïts, graduels, etc., qui servent actuellement au chœur.

—Lundi, de même : mardi, M. l'évêque de Meaux est allé coucher à Germigny avec sa cour ; et le P. Doucin, jésuite, son ami, mené par l'abbé Boizot dans son carrosse, l'y est allé joindre, pour revoir ensemble le fameux man-

dement de ce prélat sur le jansénisme, dont l'impression est actuellement commencée, mais qui va fort lentement, l'auteur ne se fixant pas aisément; et l'on dit qu'il doit s'en retourner à Paris lundi prochain, exprès pour cette édition.

Jusqu'aujourd'hui, le roi n'a point nommé aux grands bénéfices vacans : on dit qu'il ne le fera qu'après la conclusion de l'assemblée du clergé; on se flatte toujours ici à l'évêché d'avoir quelque part à tant de faveurs : c'est au moins le bruit qui court parmi les domestiques.

Nous avons vu ici la délibération du clergé imprimée : pour parvenir au rachat des vingt-quatre millions que le clergé donne actuellement au roi en avancement de six années de subvention ou capitation, il sera imposé sur le clergé trois millions par an pendant le terme de quatorze ans, qui serviront à payer le courant des arrérages des rentes et à rembourser le capital.

—Ce 27 avril 1710, M. l'évêque de Meaux, étant ici d'hier, de retour de Germigny, a aujourd'hui assisté à la grand'messe de Pâques closes, où et lui-même et le chanoine célébrant et tout le chœur ont observé le nouveau cérémonial imprimé, et suivi le nouveau Missel, comme on a fait depuis huit jours; mais aujourd'hui l'on a commencé pour la première fois à chanter : *Ecce aquæ redundantes de Templo*, qui est la promesse du baptême dans Ezéchiel, chap. XLVII, au lieu de : *Vidi aquam*, qui est une composition avec ce qui sert de ~~Æ~~ *Aqua quam ego dabo; fiet fons aquæ salientis in vitam æternam*, qui est l'accomplissement de la grâce du baptême, en saint Jean, chap. IV.

—Ce lundi, 28 avril, M. de Meaux est parti pour Paris avec son jésuite P. Doucin, laissant ici l'abbé Boizot, grand-vicaire, résidant à l'évêché, à la place de l'abbé de La Loubère, qui s'en va en Auvergne visiter un bénéfice qu'il a en ce pays-là.

—Mardi 29, à l'obit solennel de M. de Ligny, évêque de Meaux, l'on a chanté en musique la messe des morts du

nouveau Missel : *Respice in testamentum tuum*, qui est bien composée et qui a été très-bien exécutée : et dès hier lundi, à une messe d'obit d'un chanoine prêtre, l'on avoit déjà chanté la même messe en beau plain-chant ; mais à l'obit solennel l'on n'a point dit *Dies iræ*.

On dit que le P. Doucin a bien triomphé de son succès contre le Missel, disant : « L'on a vu beau bruit contre le Missel : il sera encore plus grand contre le Bréviaire. » Certainement il a augmenté l'audace de quelques esprits emportés.

—Ce mercredi, 30 avril 1710, MM. Delpy et de Mouhy, chanoines, ont crié contre le mémoire imprimé des nouvelles cérémonies ; la brigue de ceux de Meaux s'est jointe à eux, disant : « C'est des étrangers qui nous règlent ici ; devons-nous le souffrir ? Qu'on s'en tienne aux anciennes cérémonies de la messe. »

—Ce jeudi, 1^{er} mai, à la grand'messe du chœur, l'on a suivi de point en point l'ancien cérémonial ; mais l'on a chanté la nouvelle messe de la fête de saint Jacques et de saint Philippe : *Fundamenta civitatis sanctæ Jerusalem*, etc., et l'on y a fait mémoire de saint Blandin, comme dans le nouveau Missel. Bizarrerie de chapitre.

L'on assure toujours que le mandement de M. de Meaux contre le jansénisme s'imprime : le P. Doucin a dit ici qu'on en étoit à la lettre G quand il partit de Paris pour Meaux. Ce père, ayant vu le plan du nouveau Bréviaire que M. de Meaux lui a fait donner, s'est récrié à l'encontre, disant que les chanoines seroient bien obligés de dire les dix-huit psaumes des matines du dimanche et les douze psaumes des matines des fêtes ; que l'on porteroit au roi et jusqu'à Rome les plaintes contre leur nouveauté de ne mettre que neuf psaumes à toutes les matines quelles qu'elles soient, et encore contre leur dessein de diviser tous les grands psaumes. On lui a fait voir ce dessein exécuté dans le bréviaire de Narbonne, qui est de M. de La Berchère, ami de la société et de sa doctrine, sans parler des autres nouveaux bréviaires d'Orléans,

Sens et Lisieux , qui ont suivi le même plan ; il s'en est encore plus irrité, traitant tout cela de nouveauté, et menaçant de s'y opposer de toute sa force. Sur ce pied, ses espions Delpy et de Mouhy nous promettent un bréviaire tout différent du dessein qu'on en avoit pris, et qui, disent-ils, obligera de faire imprimer aussitôt après un nouveau missel, et au plus tard dans deux ans : c'est le terme qu'ils donnent au règne du nouveau Missel, qu'ils se flattent de voir supprimé.

Douay est investi par l'armée des ennemis, laquelle a passé la Scarpe, sous le commandement de M. de Marlborough et de M. le prince Eugène : leur camp est à Oisy, entre Douay, Cambrai, Arras et Bapaume, environ huit lieues de Péronne : leurs partis ont mis l'alarme dans tout ce pays, jusque sur la frontière de Picardie et sur les bords de la Somme ; tous les paysans sont en fuite, et ils ont conduit tous leurs effets, même les grains et les bestiaux, dans les villes d'alentour. Péronne est pleine de ces réfugiés, et avec cela obligée de recevoir quinze mille hommes qui camperont dans les bastions, sur les remparts et autres lieux commodes de la ville, pour épargner l'espérance des moissons, qui est très-belle dans ces campagnes. Les autres villes regorgent aussi de monde et de troupes, n'y ayant point d'armée de France en campagne.

—Mardi, 6 mai 1710, au bureau des commissaires du Bréviaire, à l'occasion du bruit fait au chapitre sur le cérémonial, M. le théologal s'étant déclaré qu'il s'en retirait, M. Morin, chantre, étant d'avis d'en faire autant, et ainsi des autres, il a été résolu aujourd'hui entre eux tous de surseoir leurs assemblées jusqu'au retour de M. de Meaux ; et en même temps ils ont écrit une lettre commune signée d'eux tous à M. de Meaux, où ils lui donnent avis de la surséance prise en attendant qu'on leur rende leur plan emporté à Paris, de peur qu'il n'y soit fait du changement et que leur travail ne soit inutile : ils se plaignent aussi amèrement de ce que, par une brigade de gens mal intentionnés, le nouveau cérémonial a été rejeté

et l'ancien repris ; que si le prélat le souffre, il ne faut plus parler de bréviaire, puisqu'une résolution comme celle-là, prise avec le prélat même, en exécution d'une conclusion d'un chapitre général, n'ayant point d'exécution, il n'y a plus lieu d'espérer que l'on puisse venir à bout de rien faire exécuter. Au reste, M. de Saint-André, archidiacre de Brie, l'un des députés à la commission du nouveau Bréviaire, paroît le plus piqué au sujet du cérémonial rejeté : c'est que le bruit s'est répandu que le bas-bout et autres contredisans du chapitre, mécontents de ce qu'il a empêché de mettre les matines à 6 heures en hiver, lui ont voulu rendre la pareille, en rejetant le cérémonial qu'il avoit appuyé auprès de M. l'évêque de Meaux. Et sur le bruit qui est allé jusqu'à ce prélat sur tout ceci, il a mandé qu'il remédieroit à tout par sa présence incessamment.

—Ce 10 mai, j'apprends de Péronne que la frontière est plus tranquille, les ennemis occupés autour de Douay ne faisant plus de course : il y a quinze mille hommes dans Péronne, autant à Ham, autant à Saint-Quentin, encore plus à Cambray et à Arras ; toutes troupes prêtes à marcher au premier ordre, et aisées à rassembler en corps d'armée, qui seront commandées par M. le maréchal de Villars. On se souvient ici de la bataille de Honnecourt, entre Péronne et Cambray, où la défaite des François, le 26 mai 1642, mit la frontière au pillage.

—Lundi, 12 mai, conclu au chapitre pour conserver au dimanche sa préséance sur les doubles suivant le Missel, que l'on n'y dira plus les prières à primes ni à complies.

—Mercredi, 14 mai, M. le doyen député étant en tour pour officier à l'obit solennel de M. Séguier, évêque de Meaux ; demain 15, à vigiles, et le 16, à la messe, ainsi exécuté ; et l'on y a chanté la nouvelle messe des morts pour les prélats et les prêtres, ce qui est tout établi aux obits extraordinaires, et sans dire *Dies iræ*.

La tranchée a été ouverte devant Douay la nuit du 4 au

5 mai. M. de Villars est parti de Paris le 12 mai pour aller commander l'armée du roi en Flandre.

—Samedi, 17 mai, l'orge a valu 8 l. 40 s., même 9 et 10 liv. le septier; le blé, 25 liv.; l'avoine, 20 s. le minot. On croit que le voisinage des armées pourra faire augmenter le prix des grains; le vin hausse tous les jours, parce que la vigne promet peu; le bois est foible, les grappes petites et en petit nombre: mais la saison est belle.

Les plénipotentiaires de France sont toujours en Hollande, occupés aux conférences de la paix, et l'on parle souvent de courriers qui vont et viennent à ce sujet, et néanmoins l'on ne sait au vrai aucune disposition des affaires à cet égard.

—Vendredi, 23 mai, conclu au chapitre que l'on continuera de faire solennelle la fête de la Visitation, 2 juillet, dans la cathédrale seulement, suivant la fondation de Pierre Fabri de l'an 1527, et que l'on y laissera l'octave aussi dans la cathédrale seulement, quoique cette octave ne soit point fondée; mais on veut profiter des octaves pour éviter les fêtes et le double office qui s'y dit: cependant toutes les messes du nouveau Missel se chantent tous les jours sans faute dans la cathédrale, en suivant le nouvel ordre et le nouveau calendrier avec le retranchement ou addition des saints ainsi qu'on l'y trouve.

—Lundi, 26 mai 1710, M. de Saint-André député au chapitre comme étant en tour pour faire l'office de célébrant le jour solennel de l'Ascension.

L'on m'écrit de Péronne que, depuis le 14 mai, M. de Villars y étant avec le maréchal duc de Berwick, le maréchal de Montesquiou, le chevalier de Saint-George ou roi d'Angleterre, le duc d'Enghien, pour la première campagne, plusieurs lieutenans-généraux ont tenu un grand conseil de guerre pour régler le commandement de l'armée, et sont tous partis de Péronne le 19 mai pour aller à Cambray; résolution prise d'aller aux ennemis, et d'assembler l'armée de France entre Vitry sur la Scarpe et

Pont-à-Vendin dans la plaine de Lens, au couchant de Douay. Jusqu'au 23 mai, il a passé ou campé à Péronne plus de quarante mille hommes. On estime notre armée forte de plus de cent cinquante mille hommes supérieure à celle des ennemis. Ils font toujours le siège de Douay ; mais ils ont des lignes très-fortes pour se retrancher contre notre armée, et jusqu'ici ils demeurent dans leurs retranchemens. Nos troupes sont très-belles, mais il y a peu d'argent.

—Mercredi, 28 mai 1710, lettre de cachet du roi présentée au chapitre, demandant des prières extraordinaires pour la prospérité de ses armes. Mandement conforme de M. de Meaux ordonnant des prières de quarante heures dans son diocèse à ce sujet. Conclusion au chapitre de commencer les prières le jour de l'Ascension, demain jeudi, par la messe solennelle du Saint-Esprit. M. le doyen député pour la dire et y faire l'exposition du Saint-Sacrement.

—M. de Saint-André, archidiaque, a officié à tout l'office de l'Ascension, suivant sa députation.

M. de Meaux n'est point revenu de Paris pour l'Ascension, comme il l'avoit promis, parce qu'il y est toujours occupé de l'impression de son mandement contre les jansénistes : on dit qu'il y en a deux cents pages d'imprimées, et qu'il en reste encore autant à faire ; ce sera donc un vrai livre in-4^o.

—Ce vendredi 6, j'ai été nommé au chapitre pour faire demain fonction de célébrant : ce que j'ai fait à la bénédiction solennelle des fonts ce samedi 17 juin, vigile de la Pentecôte.

J'apprends par des lettres de Péronne que notre frontière de Picardie est soumise à contribution, savoir un quart au-dessus de la taille, à commencer par l'année 1709. Les armées cependant sont en présence, et le siège de Douay va assez lentement : les assiégés espèrent de tenir jusqu'au 13 ou 20 de juin ; mais on ne laisse pas de parler de paix.

—M. de Meaux est arrivé de Paris ce matin : il a fait l'office à vêpres et encore tout le jour de la Pentecôte, ce 8 juin.

—Lundi 9, il a donné la confirmation dans la cathédrale aux enfans de la ville de Meaux. Et ce mardi 10, il est retourné à Paris pour achever l'impression de son *Ordonnance sur la Grâce*, et doit revenir à la Fête-Dieu.

Le blé ne va ni ne vient, mais il demeure au même prix, depuis 25 liv. jusqu'à 30 liv. le septier de Meaux, suivant sa qualité : à Paris, les blés de Bretagne et de Normandie, qui sont plus petits, se vendent aussi depuis 25 liv. jusqu'à 30 liv. le septier de Paris : ici l'orge est toujours à 8 et 9 liv. le septier est à Paris à proportion. Mais à Péronne, à cause du voisinage des armées, tous les grains sont plus chers d'un tiers en sus qu'ici et à Paris. La campagne est toujours très-belle, et promet une récolte abondante : on craint que la pluie ne fasse venir des herbes.

Le vin augmente encore tous les jours, parce que les grains diminuent. Le vin commun passe 50 liv. la demi-queue ; le meilleur de Quincy passe 50 liv., et les vins de Sens et de Joigny qui restent ici se vendent jusqu'à 85 liv. et 90 liv. la feuillette ou le demi-muid de Bourgogne ; il s'en est vendu 100 liv. la feuillette.

J'espérois pousser l'année sans acheter de vin avant la vendange prochaine, mais le voyant augmenter considérablement, et ne me restant qu'une demi-queue de vin de Quincy déjà en perce pour les allans et venans, et dont je ne saurois boire, je me suis résolu d'acheter un demi-muid de vin de Joigny que j'ai payé 86 liv. rendu dans ma cave, aimant mieux un si haut prix à du vin très-bon et très-sain, que d'en avoir du médiocre plus cher à proportion.

M. de Meaux a dit ici à M. de Saint-André qu'il y avoit trois cents pages imprimées de son *Ordonnance*, et qu'il espéroit la finir pour la saint Jean, et qu'elle passeroit quatre cents pages. Sur les plaintes du cérémonial changé et du travail du Bréviaire quitté, il lui a dit qu'on lui

avoit fait entendre que la pluralité du chapitre avoit été à supprimer ce nouveau cérémonial, et il n'a rien eu à répliquer sur ce que M. de Saint-André l'a assuré que c'étoit la délibération du dernier chapitre général du mois de janvier 1710, qui ne pouvoit être révoquée par un chapitre particulier ; et sur le dessein du Bréviaire, il a dit que l'on s'attireroit de nouvelles plaintes, que l'on avoit pensé les porter au clergé de France contre tous les nouveaux bréviaires qui ont fait de nouvelles divisions des psaumes et du psautier. C'est l'effet d'une lâche complaisance pour les jésuites, qui ne peuvent souffrir que l'on fasse des bréviaires sans eux, voulant mettre leur nez partout et tout gouverner à leur fantaisie ; car c'est injustement qu'ils se plaignent que l'on réduit toutes les matines, tant des dimanches que des fêtes, à neuf psaumes également par la nouvelle division du psautier, puisqu'à Rome même, par la multitude des doubles, il n'y a jamais que neuf psaumes à matines, même des dimanches, qui le cèdent aux doubles. C'est donc un faux zèle qui les fait parler, et dont ils couvrent l'envie qu'ils ont de régenter les évêques mêmes et les églises¹. Au reste, M. de Meaux n'a rien dit aux commissaires du Bréviaire, ni parlé de leur rendre leur plan. Ainsi voilà ce travail tombé : aussi faut-il bien attendre la nomination à l'archevêché de

¹ On ne pourrait apprécier avec plus de justesse les obstacles que rencontrèrent les évêques dans la réforme de leurs livres liturgiques. Grâce aux travaux des savants du xvii^e siècle, et surtout des bénédictins de Saint-Maur, les liturgies des églises de France furent purgées de toutes les pièces apocryphes qu'on y avait introduites au moyen âge. La liturgie romaine, réformée avant ces travaux, conserva une foule de fausses légendes. Aujourd'hui, le parti qui faisait de l'opposition aux évêques du xvii^e siècle s'applique à détruire leur œuvre et à faire adopter la liturgie romaine avec ses défauts. Il nie les résultats obtenus par les érudits du xvii^e siècle, pour faire croire que la liturgie romaine n'a pas les défauts qu'on y remarque. Le motif qui dirige ce parti n'est-il pas le même qui est si franchement signalé par l'abbé Le Dieu ?

Reims et aux autres grands bénéfices vacans, et ne se point donner d'exclusion.

—Ce prélat est revenu de Paris ce mercredi, 18 juin, veille de la Fête-Dieu. En son absence, M. le doyen a fait fonction de célébrant aux premières vêpres et à matines, et encore ce jeudi à la grand'messe de la fête. M. de Meaux a porté le Saint-Sacrement à la grande procession du matin par la ville, et encore ce soir au salut dans l'église ; puis il est allé coucher à Germigny avec toute sa maison.

—Ce vendredi, 20 juin, M. le doyen a porté le Saint-Sacrement à la procession du salut. Samedi 21, M. de Saint-André, archidiacre de Brie, l'a porté. Dimanche 22, M. de Meaux est revenu de Germigny dîner à Meaux : il a assisté au sermon et à vêpres, et le soir il a porté le Saint-Sacrement à la procession.

—Lundi, 23 juin 1710, M. de Meaux est allé coucher à Paris pour finir l'édition de son *Ordonnance sur la grâce*, qui aura plus de trois cents pages. M. Phelippeaux, trésorier, a porté le Saint-Sacrement le soir au salut ; M. Chevallier, archidiacre de France présent, qui avoit laissé passer son tour hier, étoit absent, et n'a pas demandé à y revenir aujourd'hui. Ce mardi, 24 juin, fête de saint Jean, j'ai porté le Saint-Sacrement à mon tour à la procession, comme chancelier. Mercredi, M. le doyen l'a porté le soir au salut ; et ce jeudi, jour de l'Octave, il l'a aussi porté à la grande procession, en l'absence de M. de Meaux, et pareillement le soir au salut. M. Chevallier, archidiacre présent, n'a pas demandé à faire fonction : il est vrai qu'il est encore convalescent.

—Mercredi, 25 juin 1710, le blé est bien tombé au marché de Meaux. Le plus beau n'a valu que 22 liv. le septier : il y en a à tout prix en descendant et jusqu'à 12 et 13 liv. J'en ai vendu quatre septiers du mien à 18 liv. L'orge a baissé pareillement : la meilleure, 8 liv. ; la mienne, 7 liv. 10 sols et 7 liv. seulement. Aux approches de la moisson il vient au marché une grande quan-

tité de blé ; de même à Rebais et autres marchés d'alentour. Il y a la plus belle espérance du monde d'une abondante moisson.

Aujourd'hui, au chapitre, M. Régnier a été nommé, comme étant en tour d'ancien chanoine, pour officier vendredi prochain à l'obit solennel de M. de Vieuxpont, évêque. En même temps, ce bonhomme a proposé de suivre au chœur l'ancien *Ordo* de l'office, à la place du nouveau dressé sur le nouveau Missel. A cette proposition, M. Morin, chantre, s'est retiré, et moi aussi, pour n'avoir point de part à cette délibération tumultueuse et insensée. Il y avoit peu de capitulans, dix ou douze au plus : M. le doyen, M. Phelippeaux, M. Régnier, Labbey, Cathol, et quelques autres ; mais pas un seul instruit de la matière, et M. le doyen et M. Cathol, eux deux seulement du nombre des commissaires. Il a été résolu par ce petit nombre de suivre l'ancien *Ordo* de l'office divin et de quitter le nouveau ; ce qui contredit la résolution de suivre le nouveau Missel, comme l'on fait depuis Pâques, et cela sans consulter l'évêque en matière si importante : c'est qu'ils craignent l'office de la Vierge, aux simples et fêtes en assez grand nombre.

L'on a nouvelle de Douay que cette ville continue à se bien défendre, et l'on compte qu'elle tiendra jusqu'à la fin du mois. Cependant l'armée du roi est revenue près de Cambray ; celle des ennemis s'est en même temps avancée à proportion.

—1^{er} juillet 1710. L'on mande de l'armée du roi que Douay s'est rendu par capitulation avec le fort de Scarpe, du 25 ou 26 juin dernier, et que les officiers des deux armées s'envoient du vin et des régals les uns aux autres dans l'espérance de la paix.

—Ce 2 juillet, M. le doyen a fait fonction de célébrant à tout l'office solennel de la Visitation, comme étant en tour et député par le chapitre.

—Ce mercredi, jour du marché, les grains ont encore baissé. J'ai néanmoins vendu mon blé 48 liv. le septier,

comme il y a huit jours ; mais mon orge n'a été vendue que 6 liv. 10 sols le septier, et il y en avoit à 100 sols. Le temps est très-beau pour les grains.

—Ce samedi, 5 juillet, le blé a été vendu 20 et 22 liv. au marché ; l'orge 8 et 9 liv. Mais je n'en ai point profité ; car dès ce samedi matin j'ai vendu mon blé 16 liv. le septier, et mon orge 6 liv. le septier ; ce qui me fait une grande perte de plus de 150 livres.

—Ce mercredi, 9 juillet 1710, l'orge a monté jusqu'à 10 liv. le septier ; et ce samedi 12, l'orge a valu 12 liv. le septier, et le blé 28 liv. Le pain vaut à Paris 4 sols la livre, qui n'en valoit que 2 et 3 sols. L'espérance des moissons ne laisse pas d'être très-belle ; mais les grains ne mûrissent point, faute de chaleur, à cause d'un vent froid qui a toujours régné. Tout cela retarde les moissons et les nouveaux grains que l'on croyoit avoir de bonne heure pour se nourrir. On dit aussi qu'il n'y a plus de blé vieux ni autres grains chez les laboureurs. On vient donc de la campagne même chercher de l'orge et du blé à la ville pour vivre jusqu'au jour qu'on ouvrira la moisson, où chacun à la campagne gagnera du grain pour se nourrir. D'ailleurs les armées amie et ennemie ravagent tout autour d'Arras et de Cambrai. Le bruit en revient jusqu'ici, qui fait craindre de pareils fourrages plus près d'ici.

—Lundi, 14 juillet 1710, au chapitre, a été confirmée l'adjudication et délivrance de la maison canoniale de feu M. Filère, chanoine, à M. Michel, chanoine et syndic du chapitre en cette qualité, comme plus offrant et dernier enchérisseur au nom du chapitre, pour la somme de 200 livres, pour être ladite maison réunie au domaine du réfectoire dudit chapitre. Feu M. Filère avoit acheté sa maison ; et il pouvoit la laisser à sa succession qui avoit droit de la vendre et de profiter du prix ; mais il l'a donnée par testament au chapitre et aux pauvres de l'hôpital général, à condition de faire dire par le chapitre une messe basse à perpétuité au jour de son décès à la rétri-

bution de 30 liv. Il y a environ six semaines que l'on a commencé à mettre des affiches, qu'on en a fait la publication dans le chapitre pour procéder à la vente de cette maison, et après bien des délais, les enchères n'ont été portées qu'à 200 liv. par M. Michel, chanoine, lequel a demandé la permission en prenant cette maison de feu M. Filère, de revendre la sienne à son profit : ce qu'on lui a refusé, le chapitre prétendant qu'il devoit céder la sienne au chapitre purement et gratuitement; et M. Michel ne voulant point se soumettre à cette condition, a dit qu'il garderoit sa première maison, et qu'il retiendroit son enchère faite sur celle de M. Filère. Il a donc été procédé à de nouvelles affiches et publications de la même maison, et ne s'étant trouvé d'enchérisseur que M. Le Jarle seul offrant seulement 50 liv. d'achat une fois payées pour ladite maison, et en ayant demandé la délivrance vendredi dernier, 41 juillet, au chapitre, comme plus offrant et dernier enchérisseur : me trouvant au chapitre le premier opinant sur cette affaire, j'ai dit qu'attendu la modicité des offres et enchères, où le chapitre et les pauvres de l'hôpital souffriroient une lésion manifeste, d'autant plus que M. Michel en avoit ci-devant offert 200 liv., j'étois d'avis que le même sieur Michel, en qualité de syndic et au nom du chapitre, fit l'offre de 200 liv. pour ladite maison, et le plus grand nombre des voix a suivi cette opinion. De sorte qu'il est demeuré conclu et arrêté que le chapitre rentreroit dans cette maison pour la somme de 200 liv., M. Le Jarle faisant grand bruit à l'encontre.

—Ce vendredi même, un magistrat fut averti de l'état de cette affaire, afin que, considérée la lésion manifeste dans un prix aussi bas que 50 liv. pour une telle maison, ces Messieurs avisassent aux moyens de faire valoir la conclusion du chapitre, et de faire tomber l'offre de M. Le Jarle; et samedi, 12 juillet, M. Payen, lieutenant-général, ayant assemblé chez lui les deux chanoines députés du chapitre au bureau de l'hôpital général avec M. Roussin, administrateur, et les procureur et avocat du roi, ces

messieurs ont résolu que M. le procureur du roi feroit signifier un acte d'opposition au syndic du chapitre, pour empêcher que la délivrance ne se fît de la maison en question à M. Le Jarle pour le prix de 50 liv., attendu la manifeste lésion et autres moyens : laquelle signification fut faite à M. Michel, syndic pour le chapitre, le samedi, 12 juillet 1710, et l'acte mis sur le bureau ce lundi 14, duquel il n'a été fait aucune mention, d'autant que, sans ce secours, le chapitre étant fort nombreux, a conclu de nouveau, à la très-grande pluralité des voix, que la conclusion de vendredi dernier tiendroit en approuvant l'enchère de 200 liv. faite au nom du chapitre par M. Michel, syndic, et lui faisant la délivrance de cette maison comme au plus offrant et dernier enchérisseur, pour, ladite maison être réunie au domaine du réfectoire dudit chapitre.

L'armée ennemie ne fait aucune nouvelle entreprise depuis la prise de Douay, mais elle est dans la plaine de Lens continuant à fourrager tout ce pays; pour l'empêcher de s'avancer davantage, l'armée du roi a quitté son camp d'auprès de Cambray, et s'est logée au-devant d'Arras pour couvrir nos frontières et empêcher les courses.

M. l'évêque de Meaux est toujours à Paris : il a fini l'édition de son Ordonnance contre le jansénisme; il la montre à bien des gens, et fait nombre de cartons pour contenter tout le monde, hors les jésuites qui n'en sont aucunement contents, parce que ce prélat n'adopte pas leur molinisme.

On vient de recevoir de Marly, où est la cour, la liste des évêchés auxquels le roi a enfin nommé. M. François de Mailly, frère du marquis de Nesle, archevêque d'Arles, est nommé à l'archevêché de Reims, par la faveur de M^{me} de Maintenon, qui avoit déjà ci-devant fait ce prélat aumônier du roi et depuis archevêque d'Arles. Un frère de cet archevêque avoit épousé une petite parente de M^{me} de Maintenon : elle est demeurée veuve à la cour auprès de cette dame, le comte de Mailly, son mari, ayant

été tué à l'armée. C'est elle qui avance le prélat son beau-frère, pour être le soutien de sa famille et de ses enfans qui n'ont pas de bien. L'abbaye de Saint-Remy de Reims est donnée au cardinal Gualterio, ci-devant nonce en France, et qui est à Rome protecteur des affaires de France; l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, au cardinal de la Trémouille; celle de Saint-Bénigne de Dijon, à l'abbé Des Marets.

— 25 juillet 1710. Une grande grêle a gâté beaucoup de grains dans le Mulcien. Notre terre de Boularre en est presque toute ravagée; et lundi 28, un furieux vent a tellement secoué les moissons, que les blés et les avoines en ont été égrenés au point qu'il y aura perte d'un tiers de la dépouille: les laboureurs et les pauvres de la campagne en sont déjà dans une grande alarme.

Depuis la prise de Douay, l'Artois a été entièrement fourragé, et les ennemis ont fait des courses jusque dans le Boulenois, où ils ont fait de grands désordres et des infamies et des sacrilèges dans les monastères de filles et dans les églises. C'est une grande désolation dans la basse Picardie. M. le prince Eugène a tenté de donner bataille; mais, trouvant M. de Villars trop bien retranché, ayant déjà fait investir Béthune dès le 15 juillet, il y a fait ouvrir la tranchée le 24, jour auquel on entendoit le canon dans Arras comme à Béthune même.

Il n'y aura point à la campagne une si grande perte qu'on l'avoit cru; et d'ailleurs l'abondance est encore telle, qu'à peine s'apercevra-t-on de la perte. Les grains ne laissent point de se tenir cher: l'orge vaut encore 12 liv., et le blé 28 et 30 liv.; mais les grains nouveaux sont à bon marché; le seigle ne vaut que 10 liv. et l'es-courgeon 6 liv.; on travaille à force à la campagne; le temps est beau et très-propre pour la moisson.

— Ce vendredi, 1^{er} août 1710, au chapitre l'on a reçu la nouvelle que M. le procureur général, ayant entendu le rapport de l'affaire des réparations de l'église avant que de donner ses conclusions, a ordonné que M. l'évêque de

Meaux sera mis en cause, parce qu'il s'agit d'un règlement touchant les réparations auxquelles il a intérêt : il a donc été résolu qu'on prieroit ce prélat de trouver bon qu'on suivît cet ordre de la procédure.

—Ce samedi, 2 août, marché franc : le blé vieux n'a valu que 20 liv., 18 liv. et 16 liv. le septier ; l'orge, 8 liv. ; le seigle, 8 liv.

M. l'évêque de Meaux n'est point arrivé de Paris, et c'est M. le doyen qui a officié aux premières vêpres et aux matines de l'Invention de saint Étienne. Son *Ordonnance sur la Grâce* ne paroît point encore ; c'est ce qui l'arrête à Paris.

Nous apprenons par la Gazette de France d'aujourd'hui que les plénipotentiaires du roi sont arrivés à Versailles le 29 de juillet dernier, revenant de Hollande sans avoir rien conclu, parce que les alliés veulent qu'avant que de parler de paix, le roi signe pour préliminaires qu'il contraindra le roi d'Espagne d'abandonner l'Espagne et les Indes occidentales dans deux mois après la signature des préliminaires, et que tant l'Espagne que les Indes occidentales seront mises en la puissance de l'archiduc : ce que le roi n'a point voulu accepter.

M. l'évêque de Meaux est demeuré à Paris pour finir son *Ordonnance*, qui, dit-on, ne sera point encore sitôt rendue publique. Ainsi, M. le doyen a officié aujourd'hui, 3 août, à tout l'office de la fête de saint Étienne, où l'on a suivi le nouveau Missel à la grand'messe, les nouvelles collectes, l'épître et l'évangile, sans dire la prose de la fête.

—Ce lundi, 4 août, au premier chapitre général il a été résolu de supprimer la prose qui se chantoit le jour de saint Étienne, 3 août, à la station dans la nef. M. Chevalier a dit, de la part de M. l'évêque de Meaux, que ce prélat consentoit d'être mis en cause dans l'affaire des réparations de l'église, et qu'il s'en tenoit à ce qui a été dit et produit par les héritiers de feu M. Bossuet, évêque de Meaux.

Il y a déjà quelque temps que M. l'évêque de Meaux a fait donner ordre à son secrétaire, résidant à Meaux, de faire signer le formulaire d'Alexandre VII, portant condamnation des cinq propositions de Jansenius, par tout bénéficiaire nouveau avant que de leur délivrer leurs lettres de collation et institution, et avant leur prise de possession. Ce secrétaire a fait un registre exprès à cette fin, et M. Fiat, ci-devant vicaire de Saint-Nicolas, aujourd'hui curé de Dammartin en Brie, a le premier exécuté cet ordre, en écrivant de sa main, à la tête du registre, ce formulaire tout du long et le signant ensuite : ce qu'il fit au mois de juillet dernier 1710, et ce qui se continue depuis par les autres bénéficiaires qui se présentent¹.

—Ce 13 août 1710, on a lu au chapitre une lettre de M. l'évêque de Meaux écrite à M. le doyen, par laquelle ce-prélat mande que son conseil est d'avis de faire une production au nom de ce prélat, et de fournir pour lui des défenses dans l'affaire des réparations de l'église, attendu qu'il a des raisons particulières à dire pour être déchargé desdites réparations, lui et ses successeurs évêques, et qu'il a même des moyens à proposer pour combattre ceux qui sont avancés par M. l'abbé Bossuet pour la succession de M. Bossuet, son oncle, évêque de Meaux : qu'ainsi cette affaire ne peut être rapportée de ce parlement, et M. de Meaux promet que sa production s'apprête pour la Saint-Martin. Ce prélat ne viendra point de Paris pour l'Assomption : M. le doyen, prie d'officier.

—L'on apprend de Reims que le chapitre de la métropole a reçu ordre de signer le formulaire d'Alexandre VII, portant condamnation de Jansenius, et que chacun l'a

¹ Bossuet et la plupart des savants évêques de France du xvii^e siècle n'obligaient point leur clergé à ces formalités. Mais depuis l'affaire du fameux *Cas de conscience*, les jésuites avaient redoublé d'ardeur dans la persécution des soi-disant jansénistes; ils remplirent de troubles l'Église de France, jusqu'à ce que leurs excès les en aient fait renvoyer en 1762.

signé sans aucune difficulté, dont le procès-verbal a été à la cour par deux députés de ce chapitre. On dit qu'il y aura un ordre semblable pour tous les curés de la même ville. C'est une invention du père Tellier.

—Chacun se signale par cette signature : on commence à répandre à Meaux, ce 14 août, que ma sœur Issaly, religieuse de Port-Royal, reléguée aux Ursulines depuis le 30 octobre dernier, a signé le même formulaire dimanche dernier, 10 de ce mois; qu'elle a pareillement signé la dernière constitution de Clément XI, et qu'elle a fait écrire en son nom une lettre de soumission à M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, son supérieur légitime, lui demandant pardon de sa désobéissance passée. Cette fille étoit malade depuis six jours : M. Chevallier, grand-vicaire, est entré pour cette raison dans le couvent, ce qui a fait un mouvement qui a obligé de tenir cette affaire très-secrète jusqu'à ce qu'elle eût été mandée à Paris.

La sœur Benoise, sa compagne, reléguée aux Filles de Sainte-Marie, est toute disposée à la même chose, et doit l'avoir fait à présent, à ce qu'on m'a dit. L'on assure que la sœur Benoise a signé mercredi matin, 13 août 1710, de la même manière que la sœur Issaly, et que M. Chevallier, grand-vicaire, a écrit en son nom à M. le cardinal de Noailles et à même fin qu'il avoit fait pour sœur Issaly. Sœur Benoise est âgée de cinquante ans; c'étoit la dernière professe de Port-Royal-des-Champs, car, depuis sa profession, il fut fait défense à ce monastère, en 1679, de recevoir aucune autre religieuse. Il court une histoire de Port-Royal pour en conserver le souvenir¹.

—Ce vendredi, 15 août 1710, fête de l'Assomption, en

¹ Les jésuites et leurs amis tenaient beaucoup à faire attester avec serment et par écrit, à de pauvres religieuses, que les cinq propositions étoient bien contenues dans l'*Augustinus*, gros in-folio latin qu'elles ne pouvaient pas lire.

l'absence de M. de Meaux, M. le doyen, prié par le chapitre, a fait tout l'office à l'église et à la procession générale, issue des vêpres. La messe de cette fête, suivant le nouveau Missel, a fort bien réussi en musique, avec les nouvelles collectes et sans prose.

Le temps est toujours à la pluie depuis huit ou dix jours, ce qui incommode beaucoup les moissonneurs et retarde la moisson : on craint même que les orges encore sur terre ne se gâtent, aussi bien que les avoines. Ces pluies font perdre l'avantage de l'abondance qu'on avoit espérée jusqu'au commencement de la récolte.

—Depuis le 19 août, le temps est revenu très-beau : la moisson s'achève heureusement. Il y a eu cette semaine au marché du blé vieux à 14, 15 et 16 liv., du seigle à 10 et 12 liv., de l'orge à 8 liv., de l'avoine, suivant sa qualité, depuis 16 sols jusqu'à 25 sols le minot de Meaux. On vit en paix et en espérance.

—Aujourd'hui samedi, 23 août 1710, le plus beau blé vieux a valu 20 liv.; il y en avoit à 18 liv. et au-dessous, jusqu'à 12 liv. et même le nouveau; du seigle à 8 liv.; de l'orge à 9, 8 et 7 liv.; l'avoine depuis 15 et 16 sols jusqu'à 24, 25 et 27 sols la très-belle.

—Voyant le beau temps, je suis parti, lundi 25 août 1710, avec M. Lebrethon le jeune, et suis allé coucher à Bourg-Fontaine; le mardi, couché à Long-Pont, et mercredi, du matin, à Soissons, où j'ai dîné avec M. d'Ormesson, intendant de justice. Je lui ai présenté le jeune Lebrethon, le priant de lui accorder sa protection auprès de M. de Rochebonne, aujourd'hui évêque de Noyon; et il m'a donné une lettre fort honnête pour le prélat, le priant de recevoir ce jeune homme dans son séminaire, sans titre, aux offres que je fais de payer sa pension. Jeudi, j'ai présenté cette lettre, avec le jeune clerc, à M. de Noyon, qui a tout accordé. Le supérieur du séminaire a aussi reçu le jeune Lebrethon pour y entrer la veille de Saint-Martin, 10 novembre prochain; et j'ai payé d'avance deux cents livres comptant sur sa pension : puis j'ai été coucher à

Erhéu près de Nesle, et vendredi dîner à Péronne, où j'ai trouvé toute la famille en bonne santé.

Chacun m'a fait mille bons accueils. M. et M^{me} Landru et M^{me} Le Tellier se sont distingués : cette veuve m'a très-bien régalé, dimanche 31, à souper avec M. et M^{me} Landru et toute sa famille. M. et M^{me} Landru me préparoient un pareil régal ; chacun vouloit me retenir : j'ai vu ma cousine Honbrel toute languissante ; elle m'a dit que son frère, mon cousin Honbrel, curé de Saint-Christophe de Meaux, disoit qu'il ne me voyoit plus ; mais elle et ses sœurs, M^{mes} Landru et Le Tellier, l'attribuoient à son inconstance, disant que, s'il s'est bien séparé d'elles et de sa mère, il ne faut point s'étonner qu'il se sépare de moi. Cette pauvre malade, qui a plus besoin de son frère et de ses aumônes qu'aucune de ses sœurs, m'a bien recommandé de ne le point abandonner, surtout en cas de maladie. Je n'ai point voulu le charger : j'ai seulement dit qu'on le connoissoit assez, qu'il ne savoit point assez ménager ses amis, et qu'il avoit le talent de gâter toutes ses affaires.

La frontière est fort tranquille, au moyen de la contribution qui, pour deux années finissant au mois de mai 1711, avec les frais de levée, change et rechange, se monte à huit cent mille livres, payables, moitié par les taillables, et moitié par les propriétaires ; compris les privilégiés, nobles et ecclésiastiques, qui payeront le cinquième de leurs biens non sujets à la taille, comme bois, cens et rentes, dîmes et autre nature de biens ; et cela dans l'élection entière de Doullens, moitié de celle d'Amiens, moitié de celle de Péronne et celle de Saint-Quentin ; les députés de la province, ecclésiastiques, nobles et tiers-état, ont tout arrêté en une assemblée à Amiens, étant autorisés par un arrêt du conseil du roi, où les députés même sont nommés.

—J'ai vu le grand amas de farine dans l'église de Saint-Furcy, qui sert de magasin depuis six mois ; mais il est arrivé un ordre de la cour d'en ôter toutes ces munitions

de bouche, et de construire exprès des magasins dans la ville qui, étant de bonne défense, est destinée pour servir de place d'armes. Pendant mon séjour, j'ai vu les convois arriver à toute heure de Noyon et repartir pour l'armée par les Artésiens sans escorte, sur la foi du traité de contribution.

Le jeune Lebrethon est demeuré à Péronne pour faire à sa paroisse fonction de clerc, et mériter le témoignage de son curé envers M. de Noyon et le supérieur du séminaire, ce que j'ai fort approuvé. J'ai trouvé mes trois neveux et quatre nièces en bonne santé, et de plus cinq petits-neveux et quatre petites-nièces : savoir mon neveu Le Dieu un fils, Théri une fille, Bedu trois fils, et Dassonvillers trois filles et un fils : c'est seize neveux et nièces qui m'ont bien fait la cour.

—Au reste, je suis parti de Péronne le mardi 2 septembre, et suis venu gaiement coucher à Pont, à l'entrée de la nuit, ayant avec moi un garçon à cheval qui ramenoit le cheval du jeune Lebrethon. Je sortis de Péronne 6 heures sonnées du matin, et j'arrivai à Roye 10 heures sonnantes ; j'en partis midi sonnant, après y avoir vu M^{lle} Billecocq dans les mêmes sentimens que ses tantes de Péronne sur M. le curé de Saint-Christophe, lequel revenant de Péronne avoit aussi pris sa route par Roye.

—Mercredi, 3 septembre, je dînai au cabaret du Plessis-Belleville, où l'on attend M. et M^{me} d'Alègre avec compagnie, et de là j'arrivai à Meaux à 4 heures du soir.

M. de Meaux est encore à Paris occupé à refaire son *Ordonnance*, qui ne finit point, et différant de jour à autre son retour à Meaux.

Béthune rendue aux alliés, par capitulation, le vendredi 29 août, après une bonne défense.

—Vendredi, 5 septembre, au chapitre, M. de Saint-André député, comme étant en tour pour l'office solennel de la Nativité de la sainte Vierge. Durant l'octave de saint Fiacre, l'on a chanté à la cathédrale la nouvelle messe du saint et tout ce qu'il y a dans le nouveau Missel.

—Ce samedi, 6 septembre, M. Ballard me mande qu'il ne peut m'envoyer l'*Ordonnance* de M. l'évêque de Meaux sur la grâce, parce qu'elle n'est point achevée et que ce prélat est toujours occupé de ce travail.

—Lundi, 8 septembre, fête de la Nativité, la nouvelle messe chantée et le nouveau Missel suivi. Saint-Venant et Aire assiégés tout à la fois par les alliés.

—Ce 8 septembre 1710, les sœurs Issaly et Benoïse, religieuses de Port-Royal, ont été reçues à la sainte communion.

—Vendredi 12, voyage à Marueil-la-Ferté, samedi à Bourg-Fontaine, dimanche à Cerfroid, où j'ai passé la journée avec le P. Félix Le Clere, mon cousin, aujourd'hui prieur de ce lieu, et y suis resté à coucher et à souper avec les curés voisins qu'il y avoit invités : bon accueil ; on y a bien parlé du Missel nouveau, qui est fort estimé dans ce voisinage, et j'ai répondu aux difficultés des particuliers.

—Lundi, 15 septembre, dîner à May et retour à Meaux, où j'ai appris que M. l'évêque de Meaux étoit arrivé de la veille et qu'aujourd'hui même il étoit allé coucher à Germigny.

Ce prélat a dit que son *Ordonnance* étoit faite et imprimée et non point encore en état d'être donnée ; qu'il avoit laissé à Paris Aubriot, son aumônier, pour en finir quelque petit reste ; et qu'il différoit quelque temps à la publier : c'est-à-dire qu'Aubriot fait à Paris la correction du reste des cartons, ce qui, dit-on, pourra durer encore un mois, et l'on ne fait espérer cette *Ordonnance* que pour la Toussaint ou la Saint-Martin.

—Mercredi dernier, 16 septembre 1710, il a fait venir à Germigny MM. Morin, chantre, Fouquet, chanoine, et Treuvé, théologal, députés du Bréviaire, pour leur rendre leur plan et leur en donner un nouvel avis de Paris : cet avis est contenu en un grand mémoire, où le plan des commissaires est réfuté, et se termine à dire : que la division des psaumes, telle qu'elle est dans le Bréviaire

romain, étant reçue par toute l'Église, doit être aussi suivie dans le nouveau bréviaire de Meaux comme dans l'ancien, sans qu'il soit permis de s'en écarter ; non plus que la division et lecture de la sainte Écriture telle qu'elle s'y fait ; ni enfin des antiennes propres, comme de saint Laurent, de saint Martin et semblables, qui sont tirées des Actes des martyrs ou des Vies des saints ; que lui-même s'en tient à ce dernier avis, pour deux raisons : 1^o parce qu'il ne croit point avoir cette autorité, qui n'appartient, dit-il, qu'au concile de la province¹ ; 2^o parce que ce sera plus tôt fait, n'y ayant qu'à suivre le Bréviaire d'aujourd'hui, en s'attachant néanmoins au calendrier du nouveau Missel, dans lequel missel ce prélat ne peut souffrir absolument qu'il soit fait aucun changement ; mais il entend que l'on s'y conforme dès à présent dans la cathédrale comme dans tout le reste du diocèse, et que l'on suive l'*Ordo* nouveau, fait à cette fin d'unir le Missel au Bréviaire.

—Ce lundi, 22 septembre 1710, M. Morin, chantre, a présenté au chapitre une lettre qui lui est écrite par M. de Meaux, de Germigny, le 19 septembre 1710, par laquelle disant qu'il a appris que l'on a quitté, dans la cathédrale, le nouvel *Ordo* fait sur le calendrier du nouveau Missel, il se plaint, qu'au préjudice de son mandement envoyé dans tout le diocèse, et accepté par Messieurs du chapitre même et envoyé dans leurs paroisses, pour la publication du nouveau Missel et interdiction de l'ancien, ils aient fait un changement si notable dans l'office public sans sa participation, reprenant ainsi l'ancien Missel pour les saints de l'ancien calendrier. Il l'avertit donc de parler de sa part au chapitre, et de dire que son intention est que l'on suive le nouveau Missel en tous points avec le nouveau calendrier et le nouvel *Ordo* fait dessus, dès à pré-

¹ Aujourd'hui les partisans de la liturgie romaine vont plus loin, et réservent au pape seul toute autorité sur la liturgie ; mais ils avouent que c'est un *droit nouveau* et de leur invention.

sent et toujours ; il lui parle ensuite d'avancer le travail du nouveau Bréviaire, suivant le projet dont ils sont convenus, et qu'on lui fera plaisir. M. Treuvé, théologal, chargé de ce travail et de tenir la plume, par ordre de M. de Meaux.

Il a ajouté, et aussi les autres commissaires du Bréviaire qui avoient été voir ce prélat à Germigny, que, pour le soulagement du chœur, à cause du grand nombre de simples et de fêtes, il approuvoit que, dès à présent, l'on ne commençât à ne dire le petit office de la Vierge qu'une seule fois par semaine, savoir le premier jour qu'il s'y rencontreroit un simple ou une fête, et que le samedi on feroit *De Beatâ, ritu semiduplici*, encore qu'il s'y rencontrât même un semi-double ; mais qu'il n'en faut rien écrire.

Sur quoi, il a été conclu unanimement au chapitre que, dès demain, 23 septembre 1710, fête simple de sainte Thècle, l'*Ordo* fait sur le nouveau Missel et calendrier sera remis en usage, sans y rien changer, ou reprendre davantage l'ancien Missel.

—Mardi soir, 23 septembre 1710, M. de Meaux arrive ici de Germigny ; mercredi 24, il en part pour aller à Chauconin donner la confirmation, et il est revenu coucher à Meaux ; jeudi 25, il va à Trilbardou pour le même sujet, puis coucher à Fresnes ; vendredi, à Anet, et ainsi du reste, voulant ainsi aller par tout son diocèse pour la confirmation. Et la saison y est fort propre.

—Mais ce dimanche 28, il vient coucher à Meaux, pour y recevoir demain M. Bignon, intendant de Paris, et, après le départ de ce magistrat, il reprendra sa route.

L'on a avis que les sièges d'Aire et de Saint-Venant vont lentement, que notre armée s'est avancée au delà de Hesdin, du côté de l'Artois, et que M. de Villars, s'en allant aux eaux, en a laissé le commandement à M. le maréchal d'Harcourt, le 25 septembre 1710.

L'on confirme de toutes parts que, dans la seconde bataille donnée en Espagne, près de Saragosse, l'infanterie

du roi Philippe a été défaite ; que la cavalerie, commandée par le comte Mahoni, a été conservée après avoir renversé les ennemis qui lui étoient opposés, et qu'elle s'est retirée en bon ordre ; que les ennemis sont demeurés maîtres du champ de bataille, du canon et de beaucoup de bagages ; que le roi Philippe, retiré à Madrid, en est parti le 9 septembre, avec la reine d'Espagne et avec le prince des Asturies, pour Valladolid, capitale de la vieille Castille, et que la plupart des courtisans composant les conseils les ont suivis par un bon zèle, quoique le roi les en dispensât. Cependant il s'est fait un ralliement des troupes du roi Philippe qui seront en état d'arrêter les progrès de l'archiduc du côté de la Castille, car on compte presque tout l'Aragon perdu ; mais les ennemis ont fortifié leurs troupes du côté de la Navarre, dont ils veulent se rendre les maîtres, et ils ont dessein même sur Pampelune.

Dans cette extrémité, M. le duc de Vendôme est parti précipitamment de Versailles, et s'est d'abord rendu à Madrid auprès du roi Philippe, pour l'assister de ses conseils et de toute autre manière.

—Lundi soir, 29 septembre, M. Bignon, conseiller d'État, nouvel intendant de Paris, arrive à Meaux pour le département des tailles : il y séjournera mardi 30, logé et régala par M. de Meaux.

—Ce mercredi, 1^{er} octobre 1710, après midi, M. l'intendant est parti de Meaux pour Coulommiers ; et M. l'évêque de Meaux est aussi parti pour Compans, d'où il continuera sa visite dans tout l'archidiaconé de France, donnant la confirmation dans les lieux principaux où sont les rendez-vous, et cependant les comptes étant entendus par ceux qui l'accompagnent.

—Samedi, 4 octobre 1710, marché franc, tous les grains ont baissé : il en vient en abondance au marché. Le blé a valu depuis 12 liv. le septier jusqu'à 15 et 16 liv. ; le reste à proportion. Le temps se tient toujours beau, et les semailles sont très-belles. On fait aussi vendanges par

tout ce pays, et on trouve du vin dans les bons vignobles; d'autres en ont moins, mais l'on espère que le vin baisera.

L'on apprend que Saint-Venant s'est rendu le 29 septembre, avec une capitulation honorable, et qu'Aire ne tiendra plus longtemps; on craint fort de perdre si tôt cette place, à cause des grands magasins qui y sont.

L'archiduc est à Madrid, avec son armée, du 28 septembre 1710. A son approche, et dès le 1^{er} octobre, la reine d'Espagne, avec le prince des Asturies, s'est avancée à Vittoria, capitale de la province d'Alana, aux confins de la Vieille-Castille et de la Biscaye, à seize lieues de Pampelune, pour se mettre à portée de se sauver en cas de besoin. Tous les conseils d'Espagne se sont rendus dans la même ville. Le roi Philippe a tenu un grand conseil de guerre à Valladolid avec M. le duc de Vendôme et le duc de Noailles; puis le duc de Noailles est parti d'Espagne et est arrivé à Versailles le 22 ou 23 octobre, où il a représenté au roi qu'il étoit impossible au roi Philippe de demeurer davantage en Espagne s'il n'étoit promptement secouru. Et l'on dit que ce duc est reparti pour l'Espagne, le lundi 27 octobre, avec la promesse d'un secours considérable et effectif de troupes, d'argent et de munitions: on dit vingt-cinq mille hommes.

—M. l'évêque de Meaux est arrivé à Germigny, le 17 octobre, revenant de la visite de tout l'archidiaconé de France, ayant donné partout la confirmation à plus de douze cents personnes: il remet à en faire autant dans l'archidiaconé de Brie, après Pâques. Durant sa course, son aumônier Aubriot lui a apporté exprès de Paris des épreuves des cartons de l'*Ordonnance* de ce prélat, et s'en est retourné à Paris. Cependant on ne parle plus du tout de cette *Ordonnance*.

—Mercredi, 22 octobre, ce prélat est parti de Germigny avec l'abbé de Bissy, son frère, pour aller à son abbaye de Bourg-Fontaine, d'où il ne doit revenir que pour la Saint-Martin; ainsi il ne sera point ici à la Toussaint.

—Lundi, 20 octobre, M. Morin, chantre, et M. Treuvé, théologal, allèrent voir ce prélat à Germigny, sur le sujet de l'*Ordo* de l'année prochaine, et il a été conclu de le faire sur le nouveau Missel et nouveau calendrier, en y ajoutant seulement quelques doubles, comme les docteurs de l'Église grecque, et faisant simple chaque jour des petites octaves, au lieu qu'il y avoit seulement mémoire; c'est pour éloigner d'autant plus l'office de la Vierge et diminuer les feries; ce qui est contre le premier dessein de cet ouvrage, qui étoit de faire dire le psautier chaque semaine, ce que l'on n'a pu encore obtenir de M. de Meaux.

Tout le temps de la conférence a principalement roulé sur le plan du nouveau Bréviaire et sur le dessein de faire une nouvelle division du psautier et des longs psaumes, pour donner facilité, toutes les matines étant égales, de renvoyer toujours aux psaumes de la férie, et, par ce moyen, dire le psautier sans faute dans chaque semaine: à quoi ce prélat n'a pu consentir, et a permis seulement qu'on lui donnât par écrit les raisons de cette nouvelle distribution; et le bureau travaille à ce mémoire.

—Ce vendredi, 31 octobre 1710, M. le doyen Pidoux a été nommé au chapitre pour faire l'office aujourd'hui aux premières vêpres et demain toute la journée, à cause de la fête de Tous les Saints, en l'absence de M. l'évêque de Meaux; et moi, comme le chancelier, le suivant, en l'absence tant de M. l'évêque que de toutes les dignités entre deux, j'ai été nommé pour faire fonction de célébrant à l'office solennel des Morts, le dimanche, 2 novembre, à vêpres, et le lundi 3, à matines et à la messe, en suivant la rubrique du nouveau missel, qui renvoie les Morts au lundi quand ils arrivent le dimanche, contre la rubrique précédente, suivant laquelle on en faisoit le dimanche même. Il fut ainsi exécuté par M. le doyen le 1^{er} novembre, et par moi les 2 et 3 suivans.

Au commencement de l'année 1710, les jésuites ont répandu à Paris une réponse à la protestation de MM. des Missions-Étrangères, et y ont joint une protestation de

leur part où ils donnent beaucoup de prise sur eux, en éludant l'autorité du décret du pape qui condamne les idolâtries de la Chine, et en rejetant tout à fait le mandement du cardinal de Tournon, qui ordonne à la Chine l'exécution du décret du pape.

Messieurs du séminaire des Missions-Étrangères ont publié de leur part, en été 1710, une réponse à la protestation et aux réflexions des jésuites qu'ils mettent en poudre, y joignant une lettre au pape, du 10 février 1710, par laquelle ils supplient le saint Père d'employer son autorité pour forcer les jésuites à se soumettre à son décret.

En effet, on apprend de Rome que, dans le consistoire du 1^{er} octobre 1710, le pape a fait publier un décret du 25 septembre, qu'il avoit approuvé dans la congrégation du Saint-Office tenue ce jour-là en sa présence, touchant les cérémonies chinoises. Il contient en substance que le décret du pape, du 20 novembre 1704, aussi bien que le mandement ou décret du cardinal de Tournon, rendu à la Chine le 25 janvier 1707, devoient être exécutés et observés, sous peine des censures exprimées par le même mandement, nonobstant appellation quelconque interjetée sous quelque prétexte que ce soit, que Sa Sainteté a rejetée, etc., défense à toute sorte de personnes d'écrire désormais, même incidemment, touchant les rites de la Chine, sous peine d'excommunication; et ce décret a été publié et affiché le même jour avec les formalités ordinaires. On sait que le pape a déclaré au général des jésuites qu'il veut absolument qu'ils obéissent et rendent la liberté au cardinal de Tournon¹.

Ce décret a été imprimé à Paris, et il est recherché avec un grand empressement. Messieurs des Missions-Étrangères laissent aussi courir à Paris tout imprimé leur septième mémoire et encore le neuvième, pour la pleine

¹ Les jésuites n'obéirent pas et occasionnèrent la mort du cardinal de Tournon, comme nous l'avons dit ci-dessus.

instruction de cette affaire. Il ne paroît rien de nouveau de la part des jésuites.

Les contradicteurs du chapitre y ont fait encore un mouvement sur l'octave retranchée de saint Martin. Mais ils n'ont osé rien ordonner de contraire à l'*Ordo* où cette octave ne paroît plus, et il a été dit que l'on avoit écrit, de la part de M. de Meaux à Paris, pour suivre la même disposition dans l'*Ordo* de l'année prochaine. Ces contradictions servent à confirmer davantage l'usage du Missel.

—Mercredi, 12 novembre 1710, et jours suivans, foire de Saint-Martin; il est venu peu de vin, et il s'en est très-peu vendu. D'abord, le meilleur de Champagne a valu 100 liv. la demi-queue, et il est tombé à 80 liv. dès le soir. Le vin commun du pays a valu 45 liv. et jusqu'à 50 liv.; le vin blanc jusqu'à 60 liv., et de même le vin rouge trié de Quincy a été à 60 liv.; le meilleur vin blanc de Meaux et des environs, 65 liv. Le blé a valu 17 liv. le meilleur, le septier de Meaux, et en descendant, le moindre jusqu'à 12 et 11 liv.; la meilleure avoine, 22 s. le razeau. L'on ne parle plus de l'orge.

Ceci n'est que pour les vins communs; car ceux qui sont un peu meilleurs et qui approchent tant soit peu de la Champagne augmentent le prix à proportion: ainsi, au Pont-de-Nogent, les vins valent 150 liv. la queue; à Nanteuil-sur-Marne, près de 200 liv.; à Bonneuil, au-dessus de Château-Thierry, 200 liv.; à Châtillon, 300 liv., et, en remontant, ils valent 400, 500, 600 liv.; les bons vins de Champagne, 800, 1,000, 1,200 liv.; les excellents, 1,500, 1,600 liv., et les plus fins se sont vendus 1,900 et même 2,000 liv., et l'on assure que M. le prince Eugène en a fait sa provision à ce prix. Les vins de Bourgogne sont chers à proportion, parce que les vins sont rares partout.

—M. l'évêque de Meaux arrivé à Germigny, jeudi 13 novembre, revenant de Champagne, de son abbaye de Troisfontaines, étant parti pour ce voyage un peu avant la Toussaint; le même jour l'on a vu à l'évêché des ballots

venus de Paris, contenant au moins deux cents exemplaires du mandement ou *Ordonnance* de ce prélat sur la grâce. M. Chevallier est allé aussitôt à Germigny prendre les ordres de l'évêque; et en même temps il est parti pour Paris, où il va joindre M. Aubriot, aumônier de l'évêque, pour faire à Paris et à la cour les présens de ce grand ouvrage, et cependant ce prélat a déclaré qu'il demeureroit à Germigny jusqu'à la gelée, et ensuite à Meaux, jusqu'après les fêtes de Noël et au delà, ne voulant point être à Paris pendant qu'on parlera de son *Ordonnance*, se flattant sans doute qu'elle fera grand bruit, et s'attendant même à une réponse, qu'il croit déjà toute prête et qu'il veut laisser courir en son absence; mais c'est une idée qu'il y ait déjà une réponse prête, puisque l'on n'a point vu son ouvrage; et il seroit bien étonné, si son adversaire, content de ce qu'il a répondu à feu M. Desmarets, évêque de Chartres, laissoit avec mépris l'ouvrage de M. de Meaux sans réponse. On dit que ce mandement sera distribué à la plupart du clergé de Meaux, et que l'auteur laisse à son libraire la liberté d'en vendre dans sa boutique; tous ces mandemens sont venus à Germigny couverts de papier marbré, et deux écrivains y ont fait un grand nombre de corrections à la plume; le prélat disant à ceux qui en demandoient qu'il n'étoit point encore temps de les donner, mais que ce seroit incessamment.

—L'on apprend par la Gazette de France que la ville d'Aire a demandé à capituler le 10 novembre 1710, et qu'elle a été rendue le 12 avec une capitulation honorable: on ajoute que toutes les armées se séparent de part et d'autre en Flandre; il n'y a que les armées d'Espagne qui tiennent la campagne; on assure toujours que celle de l'archiduc souffre beaucoup, et que, ne pouvant subsister en Castille, elle reprend la route de la Catalogne; au lieu que celle du roi Philippe trouve partout des vivres qui lui sont fournis en abondance par les peuples affectionnés de plus en plus à ce prince, dont ils sont bien

traités, et s'éloignent, au contraire, des Allemands, devenus odieux par leurs brigandages et sacrilèges.

—Ce jeudi, 27 novembre 1710, M. l'évêque de Meaux est arrivé de Germigny sur le soir; et ce vendredi, comme nous sortions de matines, ce prélat est parti pour Paris avant le jour; son fourgon le suivoit, dans lequel on assure qu'il emporte les ballots de son mandement. Le bruit de sa maison est qu'il y faut faire de nouvelles corrections; et qu'en ayant eu nouvelle à Germigny, cela l'avoit mis de mauvaise humeur, grondant et menaçant ses valets, qui lui disoient la difficulté d'emporter ses ballots à Paris dans son fourgon par le mauvais temps et les mauvais chemins; mais enfin il a voulu être obéi, et a marché lui-même, malgré des affaires très-pressantes qui demandoient ici sa présence. Ses deux correcteurs, Monginot, chanoine de Saint-Saintin, et le curé de Germigny, l'accompagnent à Paris, pour faire là, dans le mandement, les nouvelles corrections et de la même main.

—Vendredi, 5 décembre, au chapitre, M. Régnier, l'ancien des chanoines, député comme étant en toir pour l'office de la Conception, lundi prochain, 8 décembre.

—Samedi, 6 du mois et marché franc, le plus beau blé a valu 14 liv. 10 sols le septier de Meaux, et ainsi en diminuant jusqu'à 10 liv. le plus petit blé, et ainsi des autres grains à proportion. Le vin commun de Quincy s'est vendu 55 liv. sur le marché de Meaux, et à Quincy il s'est vendu 63 liv.; les bons vins se tiennent chers: il n'y en avoit point à la foire.

M. l'évêque de Meaux est arrivé ce soir avec son fourgon, rapportant tous ses mandemens corrigés; on dit qu'il s'est tenu enfermé à Paris pour faire ses dernières corrections. Enfin, voilà ce grand ouvrage prêt à donner. Ce prélat s'est déclaré qu'il n'en donnoit point au roi, ni aux princes, ni à la cour.

—Ce 7 décembre, deuxième dimanche de l'Avent, M. l'évêque a assisté à la grand'messe, au sermon et à

vêpres ; et de même, ce lundi 8, M. Régnier officiant pour la Conception.

—Ce mardi, 9 décembre 1710, sur les dix heures du matin, MM. le doyen, les deux archidiares, le chantre et douze autres chanoines mandés exprès, et M. Treuvé, théologal, nommément ; ensemble tous les curés de la ville, et les supérieurs des communautés d'hommes, avec chacun un compagnon ; les bénédictins de Saint-Faron nommément ; de même les chanoines réguliers de Saint-Augustin, tant de Chaage que du séminaire, et le père Nicolas de Beauvais, capucin, ancien lecteur en théologie et prédicateur de son ordre, qui passe pour amateur du jansénisme, aussi mandé nommément, lui troisième, outre le gardien et le vicaire des capucins ; et entre les chanoines de la cathédrale, Bailly, vice-gérant, et de Mouhy, promoteur de l'évêché, aussi présents ; M. de La Loubère, grand-vicaire, de même présent ; toute cette assemblée ainsi formée dans l'antichambre de M. l'évêque ; ce prélat, placé vers la porte de sa chambre, prenant la parole, a dit : Qu'il les assembloit tous au sujet de son mandement sur le jansénisme, portant condamnation des *Institutions théologiques* du père Juénin ; qu'il avoit laissé enseigner cette théologie dans le séminaire de Toul y étant évêque, innocemment et sans y avoir pris garde ; que, pour réparer ce manquement, et aussi à cause de l'importance de la matière, ayant depuis examiné à fond cette théologie, et en ayant trouvé la doctrine pernicieuse, il s'étoit cru obligé d'y donner toute son application pour la mettre dans son jour, et faire voir sa liaison avec le jansénisme même : ce qui lui avoit coûté un travail de six années ; puis, entrant en matière, il avoit expliqué tous les principes du livre de Jansénius même ; il en avoit fait l'application à la théologie du père Juénin, et en avoit tiré les preuves pour en faire la censure et la condamnation, en examinant en particulier chacune des cinq propositions ; réfutant aussi les faux-fuyans des jansénistes, leur révolte contre les constitutions de Rome, leur

prétexte du silence respectueux, leur distinction du fait et du droit, et leur séduction sous ce prétexte, engageant à signer le formulaire et à faire de faux sermens, sous ombre que l'Église sait et souffre des distinctions chimériques. « Ces malheureux, dit-il, s'emportant jusqu'à enseigner la pratique du mensonge et du parjure, pour éluder la soumission que tout fidèle doit à l'Église. »

Ce prélat, expliquant ensuite ses intentions à ce même sujet, a dit : Qu'il ne vouloit point que l'on entendît parler davantage de jansénisme dans son diocèse, ni de silence respectueux, ni de tout ce qui éloigne les esprits de l'obéissance et soumission à l'Église. Son discours a duré trois quarts d'heure, et il étoit fort vif et fort véhément, tourné pour imprimer de la crainte ; car c'est là le grand principe de son gouvernement.

Comme il avoit fait venir, surtout parmi les chanoines, ceux qu'il tient le plus dans ses bonnes grâces, il leur donna à chacun son mandement de sa propre main, aussi bien qu'aux curés et aux religieux ; mais l'on a bien remarqué que non-seulement son discours, mais même cette distribution à la main, quoique amiable, étoit un moyen qu'il avoit imaginé *de faire une répréhension couverte quoique publique* à ceux qu'il croyoit la mériter, comme M. Trenvé, théologal, le père Nicolas de Beauvais, capucin, les bénédictins même et les chanoines réguliers de Saint-Augustin, deux ordres dévoués aux jansénistes. Ainsi, en donnant son livre, il faisoit à chacun sa leçon et sa mercuriale, comme il fit à M. le théologal, lui disant : « Je vous le donne, Monsieur le théologal, à vous qui êtes chargé de l'instruction du peuple, afin que vous annonciez cette doctrine et que vous disiez que c'est la doctrine de votre évêque et de ce diocèse, au préjudice de laquelle il n'est point permis de rien dire ni de rien faire : je vous recommande particulièrement de la bien inculquer, et d'y être attentif. » Bailly, vice-gérant, et de Mouhy, promoteur de l'évêque, ont eu de pareils avertissemens, le prélat leur enjoignant de faire leur charge à cet égard,

de veiller sur les contradicteurs de cette doctrine, et d'avoir les avis nécessaires, afin d'en venir à la procédure suivant l'exigence du cas; que sa manière n'étoit point de se servir de *lettres de cachet*, qu'il n'approuvoit point cette voie de réprimer les réfractaires, mais qu'il vouloit employer les voies canoniques et l'ordre de la juridiction ecclésiastique, jusqu'à l'excommunication et la privation effective des bénéfices contre ceux qui y donneroient lieu. Les archidiacres ont eu leurs avis en particulier, à cause de leurs visites dans les paroisses, pour y répandre cette doctrine et veiller sur les contrevenans, et ainsi des autres. Mais tout le monde a remarqué que toute cette scène se faisoit particulièrement pour M. Treuvé, théologal, seul vrai janséniste de ce diocèse, connu des jésuites pour avoir été en commerce avec le P. Quesnel, et dont les jésuites ont dit avoir trouvé de ses lettres parmi les papiers de ce père. Depuis cette assemblée, de Mouhy, promoteur, a averti M. Treuvé fort sérieusement et avec menaces qu'il se tînt bien sur ses gardes et qu'il ne donnât point de prise sur le jansénisme, parce qu'il ne le ménageroit point, mais qu'il le pousseroit à bout, s'il découvroit quelque chose contre lui. A la fin de la séance, le père Nicolas de Beauvais, capucin, eut son avertissement en particulier de la bouche du prélat, qui lui a parlé avec beaucoup d'honnêteté, disant qu'il le regardoit comme un homme du métier, instruit de toutes ces matières, et capable d'en juger; qu'il le prioit donc de lire son mandement avec attention afin de lui en dire son avis à loisir.

Ce prélat croit avoir trouvé le faible du jansénisme, et l'avoir détruit. Il disoit, dans son discours, que depuis plusieurs années il avoit fait parler les jansénistes en sa présence, leur donnant toute liberté comme pour satisfaire sa curiosité, les piquant même par les difficultés qu'il leur faisoit, comme pour se laisser persuader, qu'il les avoit trouvés de bonne foi, lui parlant avec confiance et ouverture de cœur, et que toutcè qu'il leur avoit ouï dire,

il l'avoit trouvé dans les petits et gros livres dont les jansénistes inondoient le monde depuis soixante ans ; qu'il avoit mis à profit tous ces entretiens, et que c'étoit une des raisons pourquoi son travail avoit tant duré. En effet, il a avoué six ans de réflexions, comme j'ai dit, sur ce mandement, c'est-à-dire tout le temps qu'il y a qu'il est évêque de Meaux. Aussi l'a-t-on vu toutes ces années uniquement occupé de cette étude, comme je l'ai marqué dans ces Mémoires.

Dès la première année de ses visites, il en lisoit à sa compagnie tout le long du chemin dans son carrosse ; de même, l'année suivante, allant aux eaux. On l'a vu enfermé à Meaux, à Germigny et à Paris, des temps infinis sur cet ouvrage, quittant tout absolument pour cette unique occupation, ne voyant même personne, se refusant le moindre relâchement, se déroband la promenade et la conversation. En d'autres temps, il s'enfermoit avec son père Doucin, jésuite ignorant, brouillon, suffisant, hardi et entreprenant. J'ai marqué ci-devant les séjours de ce jésuite et ses prévenances et assiduités auprès de M. l'évêque de Meaux.

Mais ce prélat, étant encore évêque de Toul, avoit déjà commencé ce travail ; et, dès 1702, uni à feu M. Desmarts, évêque de Chartres, et à M. d'Aubigné, alors évêque de Noyon et aujourd'hui archevêque de Rouen, ils venoient tous trois en consultation auprès de feu M. Bossuet, évêque de Meaux, sur toutes ces matières : ce qu'ils continuèrent pendant toute l'année 1703, surtout à l'occasion de la signature du Formulaire et de la déclaration donnée par M. Couet, alors archidiacre et grand-vicaire de Rouen : ce qui se fit à Versailles et à Paris, au mois de juin 1703. Feu M. Bossuet, déjà attaqué à la mort, alloit souvent se promener au Roule, où ces prélats se trouvoient au rendez-vous ; et comme j'y tenois toujours compagnie à feu M. de Meaux, je les y ai vus cent fois tous ensemble. Ce qui me fit connoître à ces messieurs et en particulier à M. de Bissy, à qui j'avois aussi présenté les Instructions

que faisoit feu M. de Meaux contre le Nouveau-Testament de Trévoux; comme aux autres prélats dont j'étois connu de longue main. C'est pourquoi, dès que M. de Bissy, alors à Toul, fut nommé à l'évêché de Meaux en 1704, à la Pentecôte, lui ayant écrit pour le féliciter, il me pria, dans la réponse qu'il me fit, de lui mander si M. Bossuet n'avoit laissé aucun écrit contre les jansénistes, dont il étoit lui-même si fort occupé dans sa retraite à Toil. Je lui envoyai la lettre aux religieuses de Port-Royal faite par feu M. Bossuet, et lui parlai de tout ce que ce prélat avoit extrait des conciles et médité touchant la soumission due aux décisions de l'Eglise, dont il m'a souvent encore parlé depuis son établissement à Meaux. Ainsi, il est certain que M. de Bissy roule ce travail dans sa tête depuis plus de huit ans.

Aussitôt l'assemblée finie, M. de Meaux a envoyé son mandement à tous ceux du chapitre qui n'avoient point été à son discours et à plusieurs personnes de la ville; et, dans la semaine, il l'a envoyé par des exprès à tous les doyens ruraux de son diocèse et à tous les curés sans exception. Aussi l'adresse du mandement est-elle faite à l'adressé du clergé séculier et régulier, et il finit en ordonnant à tous prêtres séculiers et réguliers de le lire, et à tous les curés d'en publier, dans leurs prônes, la censure, qui commence : « A ces causes. » Il y en a bien trois cents répandus dans le diocèse; dans Paris plus de trois cents, et plus de trois cents dans le reste du royaume; à Toul seulement, l'on en a envoyé cent pour réparer le mal causé par les *Institutions théologiques* enseignées au séminaire, et pour se purger du soupçon de jansénisme dont il étoit accusé en Lorraine. Tous les évêques du

J'apprends que la vraie raison qui déterminâ M. de Bissy, alors évêque de Toul, à condamner le jansénisme par un mandement exprès, fut que, dans ses différends avec M. le duc de Lorraine, il étoit accusé en cette cour-là d'être janséniste, de quoi il étoit devoir se purger sérieusement.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

royaume en ont, et livre n'a jamais été répandu avec tant de soin. C'est le moyen de s'attirer des lecteurs : d'autant plus qu'une matière si sèche et de pure scolastique, la plus fine et la plus subtilisée, n'est point du tout attirante; ce qui fait croire que cet ouvrage trouvera peu de lecteurs et encore moins d'approbateurs, mais au contraire bien des contradicteurs et des réponses imprimées. L'auteur s'y attend bien et promet de répliquer aux réponses.

Il faut avouer que son travail est grand, et qu'il a pris tout le temps d'y bien réfléchir; et même, depuis l'édition achevée, la réformant par des cartons que l'on y trouve au nombre de plus de cinquante, sans ceux qui, mieux cachés, ne s'aperçoivent pas si aisément dans la couture du livre. C'est bien fait de se corriger tant qu'on peut et de prévoir toutes les difficultés en matière si délicate. Mais, avec tous ces soins, c'est s'exposer beaucoup pour un évêque de soutenir une dispute purement scolastique dans un livre de plus de six cents pages, où il est bien difficile que l'on ne donne prise à des théologiens exercés dans la dispute. Et ce que Rome n'a pas fait en tant de bulles contre le jansénisme, supposant la réalité des cinq propositions, pourquoi faut-il qu'un évêque, juge de la doctrine dans sa propre censure, qui, comme toutes les sentences, doit être courte, nette et précise, s'engage à disputer contre l'erreur qu'il condamne? Feu M. Bossuet, évêque de Meaux, en cas pareil, exposoit bien l'erreur et la condamnoit fortement, joignant une instruction solide qui étoit le contre-poison; et s'il avoit une réfutation à faire, c'étoit dans un livre à part, comme il fit contre les quietistes et contre le Nouveau-Testament de M. Simon, imprimé à Trévoux, et autres. C'étoit savoir se conserver sa qualité et sa dignité de juge, et mettant à part celle de docteur et de maître en Israël. Les évêques d'aujourd'hui font autrement¹.

¹ L'abbé Hennequin l'aîné, pour remercier l'évêque de son livre, lui a écrit, du 45 décembre 1710 : « Qui croiroit qu'après les soins

Au reste, M. de Meaux, comme tous les hommes, est bien aise qu'on loue son travail, qui est certainement, comme je l'ai dit, très-grand; mais la matière ne saisit point l'esprit et n'en est pas plus intelligible. Le style même n'est pas supportable, tant il est vif, passionné et véhément. Il ne procède jamais de sang-froid, et l'on n'y trouve pas cette autorité et cette dignité d'un maître puissant en grand sens et paroles. L'interrogation est sa figure favorite: elle passionne trop le discours et ne convient point dans l'exposition d'un dogme. Cependant elle se trouve ici à toutes les pages, et même plusieurs fois en peu de lignes. Le style de saint Augustin procède plus doucement en de telles matières. On ne l'a point imité dans ce mandement: aussi ne s'y trouve-t-il point cité par le prélat; mais seulement dans les passages rapportés de Jansenius. Il ne laisse pas d'être fort étonnant que, dans un si long traité de la Grâce, l'on n'y trouve, dans la doctrine de l'auteur, ni les passages de Notre-Seigneur, ni ceux de saint Paul, ni le péché originel, ni les canons des conciles, ni les autorités des papes, ni celles de saint Augustin, ni celles des autres Pères. Tant il est vrai que tout ceci n'est qu'une vaine dispute qui s'évanouit en subtilités; sans aucune instruction solide, quoique promise et annoncée dès le titre. Au reste, l'intention de l'auteur a été de se cacher si bien, qu'il ne fit point connoître s'il est thomiste ou moliniste: voilà de ses finesses; comme s'il ne devoit point répondre de tout son livre.

Ce prélat a laissé à Paris Aubriot, son aumônier, pour faire, dans les autres exemplaires, les corrections nécessaires, et s'assurer que tous les cartons y sont bien placés, en collationnant le livre lui-même; ce qui est un travail de longue haleine et d'une grande patience.

« de M. Bossuet, il y ait encore des jansénistes à Meaux? » Il ajoute :
 « Voilà l'épiscopat divisé. L'un détruit, l'autre édifie; à Paris, le
 « père Juénin est honoré, à Meaux il est soupçonné d'hérésie. Que
 « dois-je croire? éclairez-moi, Monseigneur. »

(Note de l'abbé Le Dieu.)

L'abbé Boizot, grand-vicaire honoraire de l'évêque, fait les honneurs de son mandement à Paris, il le porte lui-même aux personnes de qualité. Voilà bien de la cérémonie pour un mandement ; il faut en attendre le succès et la réputation.

—Ce mardi même, sur le soir, l'assemblée des commissaires du Bréviaire s'est tenue à l'évêché. M. le théologal y a lu sa réponse au mémoire de Paris, essayant de persuader le prélat de la bonne disposition du plan du nouveau Bréviaire conforme à tous ceux qui se sont imprimés depuis vingt ans et qui s'impriment actuellement ; mais le prélat n'en a point été persuadé, et il a demandé un peu plus de temps pour se déterminer, promettant de le faire incessamment. On croit qu'il écrit pour cela à son conseil de Paris, comme si, en cette matière, il avoit d'autre conseil que son chapitre, suivant tous les conciles.

Pour entrer dans ce travail, M. le théologal a demandé communication de l'écrit de feu M. Phélippeaux touchant les évêques de Meaux. Et, depuis, M. Chevallier, archidiaque et grand-vicaire, a été voir Philipotin, qui est le Phélippeaux d'aujourd'hui, frère du défunt, et lui en a parlé de la part de l'évêque. Ce petit homme, vain et glorieux, et avec cela paresseux, qui sent son incapacité, m'a avoué qu'il ne se donneroit jamais la peine de faire imprimer cet écrit, et cela depuis quinze jours ; se voyant recherché, a fait le fier, se plaignant de n'avoir point été fait député et commissaire du Bréviaire, ayant un travail si nécessaire à communiquer, qu'il sembloit même qu'il étoit négligé à l'évêché ; car il a dit de pareilles impertinences à M. Chevallier, qui, de son côté, n'a pas manqué de donner de belles paroles à cet esprit vain, l'assurant que M. de Meaux l'aimoit, et qu'il vouloit le distinguer en toutes occasions ; que s'il n'avoit pas été prié de l'assemblée pour le mandement, c'étoit contre l'intention du prélat, qui avoit chargé quelqu'un de ce soin, lequel s'en étoit mal acquitté. Philipotin, ainsi radouci, a promis la communication de son manuscrit ; non pas tout à la fois,

mais un cahier après l'autre, suivant le besoin. C'est ce M. Phélippeaux, nouveau trésorier, qui m'a raconté lui-même toute cette conversation, comme en étant plein et tout bouffi; ce qui me confirme qu'il n'a nul dessein d'imprimer ce manuscrit¹.

M. de Meaux s'est fixé en cette ville, ne pouvant plus tenir à Germigny, à cause des pluies, et il va voir les religieuses de Port-Royal dans leurs couvens, les supérieurs aussi et les abbesses. Il est vrai que le temps est pluvieux, sans qu'il ait fait encore une seule gelée : l'on ne voit point de neige, et, Dieu merci, la saison est douce et favorable aux pauvres.

D'ailleurs le pain est à bon marché. Il y en a à six blancs la livre, avec un peu d'orge, et le meilleur ne vaut que deux sols : aussi les grains ne sont-ils point chers; l'avoine, 22 sols le minot; il y a du blé à 10 et 12 liv. le septier; le meilleur ne va qu'à 14 et à 15 liv. Pour le vin, il se tient toujours cher, et le commun se vend encore à 50 liv. la demi-queue de Champagne à Quincy. J'en ai fait ma provision, savoir une pièce de blanc des Pères, deux pièces et un quartaut de Nanteuil-sur-Marne, et un demi-muid de Germigny pour mes gens: le tout ensemble m'a coûté 300 liv., que j'ai, Dieu merci, bien payées.

L'on a nouvelle certaine que Philippe V, roi d'Espagne, est rentré dans Madrid le 3 décembre, aux acclamations et à la grande satisfaction du peuple, et qu'en même temps l'abondance a été rétablie dans tout ce pays avec la tranquillité et la joie.

Aussitôt M. le duc de Vendôme s'est mis à la suite des ennemis, et s'étant jeté d'abord sur l'arrière-garde commandée par le général Stanhope, retiré à la ville de Brihuega, à seize lieues de Madrid et sur le chemin de Siguença;

¹ M. de Meaux a dit à M. Treuvé, théologal, depuis les fêtes et comme en passant, et sans assembler le bureau, qu'il pouvoit travailler au Bréviaire en suivant le dernier écrit qu'il lui avoit donné en réponse au Mémoire de Paris. (Note de l'abbé Le Dieu.)

il l'a forcé à se rendre prisonnier de guerre avec deux autres lieutenans-généraux, sept bataillons anglois et un portugois, et huit escadrons anglois et autres officiers généraux et subalternes, au nombre en tout de plus de cinq mille hommes, dont cinq cents tués ou blessés ; ce qu'ayant appris M. le comte de Staremborg, il est revenu sur ses pas, avec son corps d'armée, pour dégager l'arrière-garde ; et M. le duc de Vendôme, marchant droit à lui avec sa petite armée victorieuse, lui a livré bataille, et l'a défait absolument ; son armée mise en déroute, huit mille hommes et trois mille prisonniers, vingt pièces de canon prises, avec tout le bagage et le butin ; M. de Staremborg ensuite avec quatre mille hommes ou environ, du côté de Siguença ; et M. de Vallejo, l'ayant joint le lendemain, lui a enlevé plus de deux mille trois cents hommes. Cette action s'est passée le 10 décembre. Le roi d'Espagne étoit en personne au siège de Brihuega, et il commandoit l'aile droite de son armée à la bataille. Il est demeuré de ces deux actions neuf mille hommes prisonniers au pouvoir du roi d'Espagne. Le lieu du combat se nomme Villa-Viciosa.

—Samedi, 20 décembre 1710, M. l'évêque de Meaux a fait une ordination nombreuse, surtout de moines mendiants, qui, n'étant plus aisément reçus à Paris, se répandent dans les diocèses voisins ; et M. de Meaux leur fait assez d'amitié, et se rend facile à ceux de son séminaire.

—Ce prélat a officié aux premières vêpres de Noël, mercredi 24, mais non à l'office de la nuit, où il ne s'est pas même trouvé ; M. le doyen l'a fait en son absence, jeudi 25, jour de la fête ; la messe pontificale par le prélat, qui a fait aussi l'office à vêpres. Le vendredi 26, il n'a point été à matines ; M. le doyen y a fait l'office ; M. de Meaux a dit la messe pontificale de saint Étienne et a reçu les offrandes des cierges à l'ordinaire, l'avocat du roi, Pelletier, présentant le cierge du roi à la place du procureur du roi, mort depuis un mois, et sa charge étant

vacante ; le nouveau Missel suivi en tout point, sans proses, dont il n'a point été mention ni hier, ni aujourd'hui, tant à la station dans la nef qu'à la messe. Vêpres par l'évêque.

—A laudes de la nuit de la Noël, l'on a chanté au chœur les nouvelles antiennes du Missel. Le 28 étant un dimanche, l'on a fait du dimanche, suivant l'*Ordo*, et les saints Innocens ont été remis au 30 décembre suivant, qui étoit le premier jour libre. Le 31, on a fait l'office des saints Savinien et Potentien, avec mémoire de saint Sylvestre suivant l'*Ordo*.

—Lundi, 29 décembre 1710, premier chapitre général traitant de l'office; M. le prébendé se trouvant en semaine, et la fête solennelle mineure de la Circoncision arrivant jeudi prochain dans sa semaine, il a été proposé, savoir : si les fêtes solennelles mineures du nouveau missel, la Trinité, la Circoncision, saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul, saint Jean évangéliste, saint Denis et saint Fiacre, à cause de leur dignité, ne seroient point réservées à MM. du chapitre privativement au prébendé et aux grands chapelains pour en faire l'office.

Sur quoi M. le doyen a dit que, la chose ayant été traitée avec M. l'évêque de Meaux, il avoit dit que son avis étoit d'attribuer l'office de ces fêtes à MM. du chapitre, à l'exclusion du prébendé et des grands chapelains, à cause de la dignité de ces fêtes. Cependant la plupart des anciens s'en étant allés, on a laissé aller la délibération paisiblement, sans bruit, au gré des adversaires du Missel. Mais, mardi, 30 décembre, second chapitre général : en procédant à la délibération sur les mœurs, et mon tour étant venu de parler, j'ai dit qu'avant d'en venir aux mœurs, il y avoit à délibérer de nouveau sur des articles importants concernant l'office divin proposés hier, comme, par exemple, celui des fêtes solennelles mineures, sur lequel MM. les anciens n'avoient point été ouïs, parce qu'ils étoient sortis du chapitre, que je demandois qu'ils fussent entendus sur ce point, et d'autant plus que quelques-uns

se portoient hier à un avis tout à fait contraire à celui de M. l'évêque de Meaux rapporté par M. le doyen ; que ce prélat étant ici présent, l'on devoit bien au moins lui communiquer la délibération du chapitre, pour agir de concert ; qu'il n'y avoit pas même à délibérer davantage, mais qu'il n'y avoit qu'à suivre l'avis de M. de Meaux, puisqu'il s'étoit déclaré hautement ; enfin, que je conclus que Messieurs délibérassent sur tout cela : on en vint donc aux avis, et tous se portèrent à l'affirmative, que ce seroit toujours un chanoine célébrant aux nouvelles fêtes solennelles mineures. M. Bailly, vice-gérant de l'évêque, dit, à son rang, que le prélat, averti de son avis négligé, l'avoit chargé de venir de sa part dire au chapitre son intention, et puisqu'on a jugé à propos d'élever ces fêtes au grade de solennel mineur, il falloit leur donner cette marque de dignité que ce fût un chanoine qui y officiât toujours. Après cette déclaration, il n'y eut pas le mot à dire.

Ainsi ce règlement a passé unanimement : qu'aux fêtes solennelles mineures du nouveau Missel, savoir la Trinité, la Circoncision, saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, saint Jean l'évangéliste, saint Denis et saint Fiacre, ce sera toujours un chanoine qui y fera fonction de célébrant, savoir celui naturellement de Messieurs qui se trouvera en semaine, et que dans les semaines faites par le prébendé ou par les grands chapelains, on nommera au chapitre précédent pour officier au solennel mineur tombant en cette semaine, celui de MM. du chapitre qui voudra bien le faire de sa bonne volonté, en commençant par les premières vêpres et finissant aux secondés ; et, attendu que le prébendé se trouve actuellement en semaine, M. Pidoux, doyen, a été député pour officier à la fête de la Circoncision, jeudi prochain, en commençant mercredi au soir par les premières vêpres.

—Ce mercredi, 31 décembre 1710, ce règlement, relu, a été confirmé et approuvé, et exécuté le jour même par M. le doyen, qui a officié aux premières vêpres de la

Circoncision, sans que ni le prébendé ni les grands chapelains en aient fait aucune difficulté.

L'on a fait de grandes plaintes au chapitre contre ceux qui ont des servantes fort jeunes et enfin au-dessous de cinquante ans, au préjudice du statut exprès ; et tous ont été exhortés de renvoyer les servantes n'étant point dans l'âge prescrit par les canons. Nous en verrons l'effet envers M. Delpy, qui a avoué lui-même qu'il retiroit chez lui une jeune fille qu'il avoit mise en apprentissage.

Ce mercredi aussi, l'on a reçu au chapitre une copie des écritures faites par M. Everard, avocat, pour M. l'évêque de Meaux, dans l'affaire des réparations de l'église; et il a été conclu que les députés s'assembleroient à ce sujet et en délibéreroient entre eux, pour en faire leur rapport au chapitre et aviser ensuite s'il y auroit quelque chose à répliquer. M. Sernaut a répondu de sa tête.

1711

—Ce lundi, 5 janvier 1711, au chapitre, M. Pidoux, doyen, député comme étant en tour de dignité pour l'office solennel de l'Épiphanie. Les commissaires du bréviaire demeurés d'accord de s'assembler deux fois par semaine pour travailler au Bréviaire nouveau sur le plan ci-devant proposé, et de l'agrément de M. l'évêque de Meaux, mais qui n'en a rien signé et s'est contenté de le dire verbalement à M. le théologal et non aux autres. Ce dessein de travailler sans discontinuer, pris au commencement de ce mois de janvier 1711. Nous en verrons le progrès : ils doivent aller vite, car ils se proposent de garder bien des choses de l'ancien bréviaire, comme répons, etc.

—Jeudi, 8 janvier 1711, M. de Meaux, avec sa cour, parti pour Paris et pour la cour, où il va recueillir les applaudissemens de tous les ordres, au sujet de son livre.

Le vin est un peu diminué de prix et le blé aussi; le temps est toujours très-doux : il n'y a point encore eu de

gelée, et comme les pluies chaudes ont fort humecté la terre, tout pousse déjà, et l'on voit même quantité de fleurs printanières.

L'on a reçu des nouvelles de Constantinople que le grand-seigneur a déclaré la guerre au Moscovite, et qu'il a quarante mille Tartares en marche pour joindre le roi de Suède à Bender, et le conduire par la Pologne, dans le dessein de rétablir le roi Stanislas sur le trône; cette déclaration de guerre faite au mois de novembre dernier.

—Mercredi, 14 janvier, issue de vêpres, lettre de cachet du roi pour le *Te Deum*, à cause de la victoire d'Espagne; conclu qu'il sera chanté dimanche prochain, 18, issue de vêpres, et j'ai été député pour y faire fonction d'officiant.

—Vendredi, 16, la même chose confirmée au chapitre, le trésorier présent, et exécutée ce dimanche, 18 janvier, les compagnies présentes.

—Ce vendredi, 23 janvier 1711, au chapitre, sur une lettre d'avis de M. Sernaut, qui est à Paris pour l'affaire des réparations, disant que les conclusions de M. le procureur général seront levées lundi prochain, et qu'il est temps d'envoyer solliciter l'affaire; M. Pidoux, doyen, a été député à cet effet pour se joindre à MM. de Gomer et Sernaut, aussi députés, étant actuellement à Paris pour la même affaire. Ceux de Messieurs qui ont des connaissances, invités d'écrire sans autre députation.

La maison canoniale de feu M. Filère, chanoine, étant demeurée au chapitre suivant la conclusion du 11 juillet 1710, pour le prix de 200 liv., dont 100 liv. auroient été depuis payées à l'hôpital général comme étant la moitié du prix légué aux pauvres, elle a été de nouveau affichée et publiée pour être délivrée dans les formes ordinaires; et étant aujourd'hui la troisième publication, les affiches aussi mises pour la troisième fois, ladite maison a été délivrée à M. Cordelier De la Brosse, comme plus offrant et dernier enchérisseur, pour la somme de 306 liv., avec la charge ancienne de 15 liv. de rente, et la

nouvelle charge de 30 sols aussi de rente annuelle, pour la rétribution d'une messe basse par an pour le défunt, pour être ladite maison possédée à vie canoniale par ledit sieur De la Brosse, en se chargeant de toutes les réparations.

—Lundi, 26 janvier 1711, M. Cordelier, adjudicataire de la maison ci-dessus, pour en faire le payement, a mis aujourd'hui sur le bureau du chapitre la somme de 126 l. en deniers et une quittance de la somme de 180 liv. pour le prix du blé à lui dû de reste par Ruault d'Estrepilly, de la Saint-Martin 1708, laquelle dette lui est commune avec quelques autres de Messieurs qui n'ont pu encore être payés du même laboureur ; priant Messieurs d'agréer sa quittance pour argent comptant ; sur quoi, lui retiré, délibération prise, il a été conclu unanimement qu'il sera prié par M. le doyen de faire toute la somme en argent sonnante, suivant l'usage du chapitre ; joint le grand dommage que le chapitre en recevrait, attendu que, suivant cet exemple, ceux de Messieurs qui tiennent du chapitre des maisons à rente seroient autorisés à en payer les arrérages chaque année par de semblables debets, ce qui ruinerait la recette et les affaires courantes, faute d'argent comptant ; ce à quoi M. Cordelier s'est soumis, et a payé comptant 306 liv., prix de son adjudication, le 25 février 1711, au chapitre.

Il n'a point encore gelé à glace jusqu'aujourd'hui ; depuis quinze jours, il a seulement fait des gelées blanches qui ont cessé par des neiges fondues et de petites pluies.

—Ce 29 janvier 1711, au soir, le vent, tourné au nord, est très-froid.

—Ce 30, le vent du nord continue, et il a gelé à glace ; le froid est vif et cuisant. De même ce 31 janvier, et la gelée augmente considérablement.

—Ce 1^{er} février, dans l'assemblée tenue issue de la messe, M. de Saint-André, archidiacre, député pour l'office de la Purification, comme étant en tour ; ce qu'il a

fait ce 2 février : le nouveau Missel suivi tant à la bénédiction des cierges qu'à la messe en musique.

Le froid continue avec une forte gelée ; les roues des moulins se prennent de glace.

M. de Beaumont de Chassepot, conseiller en la seconde chambre des enquêtes, chargé du rapport du procès des réparations de l'église, monte à la grand'chambre, et ne peut faire ce rapport. D'ailleurs, MM. Bossuet, par une nouvelle requête, demandent mainlevée des saisies faites sur eux par le chapitre ; c'est une affaire d'audience qui ne laisse point reculer le jugement du fond. Aussi, n'a-t-elle été présentée qu'à dessein d'ôter l'affaire des mains de M. de Chassepot. Ordonné que les saisies tiendront.

—M. Sernaut, de retour à Meaux, samedi, 30 janvier 1711, et mercredi, 4 février ; il a expliqué tout cela au chapitre. Ainsi M. le doyen n'est point allé à Paris solliciter ; aujourd'hui l'on apprend, par une lettre de M. de Lusancy, que M. de Fortia est nommé rapporteur à la place de M. de Beaumont.

Le chevalier Tartare, dont il est parlé souvent en ce journal, s'étoit rendu à Ceuta avec la permission du roi d'Espagne, qui lui faisoit même une pension pour exciter son courage à servir à la défense de cette place contre les Mores, nation infidèle, sujets du roi de Maroc, qui la tiennent assiégée depuis plusieurs années sans beaucoup avancer. Ce nouveau catholique avoit cru cette expédition digne de son zèle, et il l'avoit choisie pour y donner des preuves éclatantes de sa foi. Mais avec un esprit fier et hautain, il n'a pu vivre longtemps en bonne intelligence avec le gouverneur de cette place, Espagnol naturel, encore plus fier et plus haut, d'autant plus qu'il étoit le maître de la place. Notre Tartare a donc quitté ce lieu, et s'en est revenu à la cour de Madrid, d'où il a écrit à M. le comte de Pont-Chartrain, secrétaire d'État, son patron en la cour de France, et à M. l'abbé Bossuet, son ami, en date du mois de juin 1710, leur mandant à l'un et à l'autre qu'il prenoit la résolution de quitter l'Europe et

de s'en retourner en Asie, avec une ferme volonté de vivre et mourir dans la foi de l'Église catholique. Depuis ce temps est arrivée la bataille de Saragosse et la retraite du roi Philippe, le retour de ce prince et sa victoire à Villa-Viciosa, et l'on n'a plus eu de nouvelles du chevalier Tartare.

—Ce dimanche, 8 février 1711, la gelée a continué jusqu'aujourd'hui, et la rivière charioit de gros glaçons depuis quatre jours; le vent se tourne au midi, et l'air est très-doux; la nuit du 8 au 9, il est tombé de la neige, et le temps s'est mis tout à fait à la pluie.

—Ce lundi, tout fond, mais c'est un faux dégel; car ce soir le vent est retourné au nord; et ce mardi matin suivant, tout est couvert de neige: le vent de bise est très-froid, et la gelée a repris plus fortement; les pauvres courent à l'aumône et crient.

—La nuit de jeudi à vendredi, du 12 au 13 février 1711, il est tombé deux à trois pieds de neige, et la gelée continue avec un vent de bise froid et sec; mais, 14 et 15, le temps s'adoucit.

—L'on a nouvelle certaine de la reddition de Gironne dès le 23 janvier 1711, et que les forts réservés ont été entièrement évacués le 31 du même mois, la garnison sortant avec une capitulation honorable; pourquoi le *Te Deum* chanté à Paris le 12 février dernier et à Meaux le dimanche 1^{er} mars 1711.

La lettre de compliment de l'abbé Hennequin l'aîné, ci-devant grand-vicaire de Strasbourg, écrite à M. de Meaux en remerciement de son mandement contre le jansénisme, a été rendue publique et se répand extrêmement à Paris. Comme ce prélat s'y trouve maltraité, il en est extrêmement mortifié. Voyez ci-dessus la colonne du 10 décembre 1710¹. Il la faut voir pour en faire ici un extrait juste. Tout le monde l'a à Meaux, et chacun s'en divertit; elle fait voir que ce gros mandement est un

¹ V. la note de la page 308.

ouvrage inutile et qu'il donne une manière de scandale : inutile, « car, dit cet abbé, y a-t-il des jansénistes à Meaux, après les soins de M. Bossuet? » scandaleux : « la division qui règne dans l'épiscopat est un scandale ; l'un détruit, l'autre édifie ; qu'en faut-il croire ? A Paris, le P. Juénin est orthodoxe ; à Meaux, il est suspect d'hérésie. C'est pour moi une chose incompréhensible ; je vous prie, Monseigneur, de me l'éclaircir. »

—Lundi, 16 février 1711, un vent de midi amène le dégel, et la nuit du 16 au 17 il fond généralement toutes les neiges.

—Mardi 17, pluie qui emmène toutes les eaux des neiges fondues ; mercredi de même, ce qui est l'assurance d'un vrai dégel.

—Ce 18 février, mercredi des Cendres, toute la rubrique du nouveau Missel suivie : none dite avant le sermon, à la station dans l'église de l'Hôtel-Dieu : le ✠ de sainte Madeleine, patronne, et la collecte de la sainte du nouveau Missel. Au retour dans Saint-Étienne, après la distribution des cendres, la collecte nouvelle mise au missel pour conclure la cérémonie des Cendres, chantée à l'autel par M. de Saint-André, archidiacre, qui, comme l'ancien et le plus digne du chœur suivant la rubrique, avoit fait l'absolution générale et cette bénédiction. A l'issue de la grand'messe, vêpres chantées au chœur, et tout l'office fini à onze heures et demie. L'obit chanté à l'ordinaire à trois heures et demie après-midi, et complies à quatre heures ; et cet ordre marqué dans le bref s'observera de même demain jeudi et après-demain vendredi ; ainsi voilà les vêpres rétablies ces trois jours avant le dîner, comme dans tous les autres jours de jeûne du carême.

L'on a publié une permission d'user d'œufs dans le carême jusqu'aux Rameaux, excepté les vendredis et samedis, tant pour la ville que pour le diocèse, hors le clergé séculier et régulier de la ville, comme les années précédentes ; ce qui en établit d'autant plus la coutume.

—Samedi, 21 février 1711, le temps est toujours hu-

mide et le dégel est certain. La rivière est toute débordée ; les torrens mêmes et les ruisseaux tellement enflés, qu'il est impossible de passer même dans les grands chemins tout autour de Meaux. Les pluies continuent, et le débordement est augmenté encore jusqu'à ce 23 février 1711 et 26 et 28.

L'on vient de lire au chapitre une lettre de M. le doyen, par laquelle il mande que le procès est sur le bureau, et que le rapport tient bien du temps à cause des actes qu'il y faut lire, mais que l'on espère en avoir le jugement à la fin de la semaine prochaine. Il y a eu quatorze vacations des commissaires, à 125 liv. par vacation : c'est 1,750 liv. avancées par le chapitre, sans les autres frais.

—Dimanche, 1^{er} mars, le temps est assez beau et un peu froid, ce qui fait diminuer les eaux, d'autant plus que la pluie est cessée d'hier. Issue des vêpres, le *Te Deum* a été chanté pour Gironne. Il est constant que l'archiduc est toujours à Barcelonne et que le comte de Staremborg tient la campagne entre Barcelonne et Tortose avec quatre ou cinq mille hommes, dont il y a un grand nombre de miquelets. Les troupes du roi d'Espagne et celles de M. de Noailles sont en quartier de rafraîchissement, et cependant tout se prépare pour le siège de Barcelonne avant que les hauts alliés puissent y envoyer du secours qui n'est point encore prêt, et l'on ne croit point que le comte de Staremborg soit en état de s'y opposer avec de si mauvaises troupes et en si petit nombre. Le roi d'Espagne est à Saragosse avec la reine et le prince des Asturies, du 27 janvier 1711.

—Ce lundi, 2 mars, au chapitre, M. Pidoux, doyen, arrivé de Paris samedi dernier, a fait rapport de l'état de l'affaire, savoir : qu'après l'examen fini devant les commissaires, M. de Fortia, rapporteur, avoit pris le bureau dans la chambre, vendredi dernier, et avoit commencé son rapport, qu'il devoit continuer samedi et autres jours suivans sans interruption, jusqu'à ce qu'il y eût arrêt définitif, que l'on espéroit d'avoir mercredi prochain ;

qu'il y avoit un factum pour le chapitre, qu'il a mis sur le bureau, et que la partie en avoit aussi distribué un fort court (le factum du chapitre contient ce caractère faux de M. Bossuet et injurieux à sa mémoire, qu'il s'est érigé en souverain à Meaux); que M. Sernaut en apportera pour tous Messieurs; que lui, doyen, avoit été obligé de revenir, à cause d'un grand rhume, et qu'il avoit fait toutes les sollicitations; qu'au reste, M. l'évêque de Meaux demandoit comme nous un arrêt sans délai.

—Ce vendredi, 6 mars, on a lu au chapitre des lettres de M. Sernaut, où il mande que le bureau a été pris une ou deux matinées pour juger un délibéré sur le registre, et que l'on ne pourra avoir l'arrêt que demain samedi; qu'il y a eu grande contestation à la chambre, et que les sollicitations de la partie sont vives. On a parlé d'un accommodement. L'abbé Bossuet demande aux juges un arrêt. Sernaut écrit tout cela pour nous préparer à une condamnation, disent les plus sensés.

—Ce dimanche, 8 mars, il y a nouvelle que l'affaire est jugée d'hier matin.

—Ce lundi 9, les lettres ne sont point encore arrivées: on parle diversement de l'arrêt.

—Mercredi, 11 mars, au chapitre, les lettres de M. Sernaut, sollicitateur du procès, portent que l'arrêt a été rendu samedi dernier, 7 mars 1711, sur le midi: le chapitre est débouté de sa demande de l'ornement complet pour l'avènement de l'évêque, et de sa demande pour les réparations de vétusté précédant le pontificat de M. Bossuet; M. l'abbé Bossuet, comme légataire universel de son oncle, évêque de Meaux, condamné à la moitié des réparations de l'église arrivées pendant le pontificat de M. Bossuet; les revenans-bons de la fabrique épuisés auparavant: pour quoi le chapitre contraint de donner communication de ses comptes de fabrique pendant tout ce pontificat; ledit légataire condamné aussi au coût de l'arrêt, vacations de commissaires et épices, ce qui, dit-on, comprend aussi les conclusions données deux fois par

M. le procureur général : tous autres dépens compensés et notamment les frais des procès-verbaux de visite par moitié ; l'arrêt déclaré commun avec M. de Bissy, évêque de Meaux, seul nommément.

—Samedi, 14 mars, Philipotin, ou le petit trésorier Phelippeaux, est revenu de Paris, où il a passé, à son ordinaire, trois semaines du carnaval et trois semaines du carême, pour gagner ce temps des malines de l'hiver et du jeûne, et faire bonne chère comme un bon petit père douillet qui a grand soin de sa peau.

—Ce dimanche, 15 mars, je l'ai été voir, et j'ai appris qu'il a vu M. l'abbé Bossuet, à qui il a dit son dessein de mettre le manuscrit de son frère touchant les évêques de Meaux en état d'être imprimé ; que, dans cette vue, il le prioit de lui donner des mémoires touchant feu M. Bossuet, évêque de Meaux, son oncle, pour l'aider à faire le pontificat de ce prélat ; qu'il savoit que moi j'avois un recueil considérable de ces sortes de mémoires ; qu'il lui demandoit à l'abbé Bossuet, si lui, Philipotin, ne pouvoit point en avoir communication ; sur tout cela, le petit trésorier m'a dit que cet abbé lui avoit répondu que, pour mes *Mémoires*, ils étoient faits dans un autre dessein qui ne convenoit point au sien ; qu'il pouvoit prendre dans Moreri l'article concernant feu M. Bossuet, son oncle, où il trouveroit toutes les dates des différens états de la vie de ce prélat qui le conduiroient à son but. Il a donc rapporté de Paris cet article sur M. Bossuet, tiré de la nouvelle édition qui se fait actuellement du Dictionnaire de Moreri ; et quand il aura fait le caractère de feu M. l'évêque de Meaux, il le doit communiquer à M. l'abbé Bossuet. Il m'a dit que cet hiver il avoit commencé à faire mettre au net le manuscrit de son frère ; tout cela suppose dans Philipotin une résolution de faire paroître cet ouvrage.

—Lundi, 16 mars 1711, au chapitre, M. Sernaut, solliciteur du procès, étant de retour de Paris, a dit qu'il avoit déjà mandé par ses lettres le succès de l'affaire ; il ajou-

toit que l'on estimoit que l'arrêt étoit avantageux au chapitre, puisque depuis trois cents ans le chapitre seul faisoit les réparations de l'église (ce qui est faux par les pièces produites au procès et par le factum même du chapitre, où l'on voit des transactions pour les sommes dont les évêques ont contribué), au lieu qu'elles se feront dans la suite par moitié. M. le procureur général avoit dit dans ses conclusions que M. l'abbé Bossuet payeroit la moitié de toutes les réparations. Sernaut a dit que les juges n'avoient accordé que celles du pontificat, ayant été fort sollicités par MM. Bossuet et par leurs amis; que, pour l'ornement, quatre abbés conseillers, chanoines de Paris, de Noyon, de Troyes, etc., avoient déterminé la chambre à les refuser, par l'assurance qu'ils avoient donnée que, dans leurs églises, l'on n'avoit jamais ouï parler que les évêques fussent obligés de donner un ornement pour leur entrée. Il a fini en disant que néanmoins le chapitre de Paris venoit d'obtenir une sentence aux requêtes du palais, qui condamne la succession de feu M. de Harlay, archevêque de Paris, à donner un ornement complet à Notre-Dame de Paris. L'arrêt pour le chapitre doit être expédié samedi dernier, et on l'aura incessamment. L'agent de MM. Bossuet, dit-on, a prié que l'on ne levât point d'exécutoire, et qu'il offroit de payer incessamment. Grands remerciemens du chapitre envers tous les sollicitateurs; toutes les dépenses allouées.

—Depuis la nouvelle lune du 17 mars 1711, le temps est doux, se met au beau; nous avons aujourd'hui l'équinoxe, ce 21 mars, et le printemps commence bien; tous les jeunes plants poussent à merveille; mes plus petits arbres, poiriers, pommiers et pêchers, promettent du fruit: en les taillant, ils ont tous paru très-vigoureux; cependant les grains ne haussent ni ne baissent.

—Ce lundi, 23 mars, au chapitre, M. Phelippeaux, trésorier, député comme étant en tour pour faire fonction de célébrant à la fête solennelle de l'Annonciation de Notre-Seigneur.

Il passe ici tous les jours grand nombre de troupes qui marchent vers Soissons, et qui ont leur quartier d'assemblée marqué entre Sambre et Meuse, où elles seront à portée du Brabant et de la Flandre, en commençant par vider les magasins de ce pays-là, pour épargner ceux de Flandre et les réserver au besoin.

—Ce lundi, 27 mars, au chapitre, proposé si l'on suivra dans l'église la rubrique du nouveau missel en tout point dans la semaine sainte, nommément le Samedi-Saint, pour la bénédiction du feu nouveau dans la saeristie, sans cierge triangulaire; conclu unanimement que le missel sera suivi en tout point dans la semaine sainte prochaine, qui commencera dimanche prochain, 29 mars et jours suivans.

—J'apprends de Péronne que Jacques Jourdain, dit La Motte, franc Normand, natif de Lisieux, ayant pris des mesures avec le gouvernement de Douay pour livrer aux ennemis la ville de Péronne, a été arrêté par un détachement de Cambray qu'il croyoit être le détachement de Douay qu'il devoit introduire dans Péronne. Conduit à Arras, la ville la plus proche, il y a été interrogé, confronté et récollé, puis condamné comme coupable, atteint et convaincu du crime de haute trahison, ayant dit avoir introduit dans Péronne une personne pour reconnoître le lieu le plus accessible et l'état et situation de la place, à être rompu vif, et, un quart d'heure après, étranglé, tant que mort s'ensuive; son corps transporté à Péronne, être partagé en quatre quartiers, et exposé chaque quartier sur chacune des portes de Péronne. Fait au conseil de guerre tenu le 21 mars 1711, exécuté le même jour; le corps envoyé à Péronne le dimanche 22 mars, partagé en quatre parts et exposé comme il est ordonné. Trois complices arrêtés ont été pendus à Arras. Dieu soit loué!

—Samedi, 28 mars 1711, M. de Meaux arrivé de Paris avec sa cour, dimanche des Rameaux, sans avoir été à la procession à Saint-Faron; il a assisté à la grand'messe, au sermon et à vêpres. Il est certain que les jésuites ne sont

point contens de son mandement contre le jansénisme, et que d'ailleurs ce livre est tout à fait tombé à Paris. On dit aussi que le prélat, content d'avoir donné cette preuve qu'il n'est point janséniste, n'a nul dessein de pousser les choses plus loin, ni de faire peine à personne dans son diocèse.

—Mercredi, 1^{er} avril 1711, au chapitre, M. l'évêque de Meaux marqué sur la table pour l'office du Jeudi-saint. M. de Saint-André, archidiacre, et moi, chancelier, priés pour l'ablution des autels ; M. Morin, chantre, pour l'office du Vendredi-saint ; moi, chancelier, comme étant en tour, prié pour l'office du Samedi-saint ; M. Régnier, comme étant en tour après moi, prié pour l'obit solennel de M. Bossuet, remis au lundi et mardi après Pâques close. Jeudi-saint, 2 avril, M. l'évêque a fait l'office et la bénédiction des saintes huiles, et tout s'est passé avec assez de confusion ; mais on a suivi tout le rit du nouveau missel.

—Vendredi-saint, 3 avril 1711, le rit du nouveau missel suivi en tout point à vêpres jointes à la messe sous une même post-communion ; *Respice* dit à l'autel par le célébrant ; complies dites à quatre heures du soir avant ténèbres. Samedi-saint, où j'ai officié, tout s'est passé suivant le nouveau missel, vêpres mêmes ayant été dites sans *Gloria Patri*, et M. l'évêque de Meaux qui a commencé la messe avec moi à l'ordinaire.

—Le 5 avril, dimanche de Pâques, M. l'évêque de Meaux a fait tout l'office : tout son domestique a reçu la communion de sa main, et M. l'abbé Le Maistre s'est présenté parmi eux. Nous avons déjà vu cet abbé faire le même devoir en quelque autre occasion ; mais nous n'avons point encore vu M. l'abbé de Bissy, ou M. le chevalier de Bissy, faire rien de semblable. Ces deux frères sont néanmoins ici, et ils ont assisté au chœur le Jeudi-saint, le vendredi et le samedi suivans ; aujourd'hui ils ne sont point venus entendre vêpres dans le chœur ; M. l'abbé de Bissy est toujours ici et même au

chœur en manteau court et justaucorps noir, en rabat d'abbé et en perruque d'avocat.

—Ce jeudi, 9 avril 1711, s'est présenté au chapitre M. Pierre Gaudar, prêtre de Bourges, docteur et professeur en théologie de la même université, pour être reçu dans la prébende théologale, ci-devant possédée par M. Simon-Michel Treuvé, lequel en a fait résignation à Rome, en faveur de ce nouveau pourvu, avec réserve d'une pension de 350 liv. par an. La lettre de prêtrise de M. Gaudar est de l'an 1683; ainsi il doit être né au moins l'an 1659. C'est entreprendre un peu tard le métier de théologal, à l'âge au moins de cinquante-deux ans. L'abbé Lyonnet, doyen de Bourges, a donné ce théologal à M. de Meaux, et l'on fait de grands éloges de son mérite; nous en jugerons.

—Ce 10 avril, M. de Meaux est allé à Germigny avec sa compagnie.

—Ce 12 avril, dimanche de Pâques closes, l'auditoire étoit nombreux au sermon pour entendre le nouveau théologal; plusieurs y sont venus de Germigny, mais non M. l'évêque ni ses frères, qui tous n'aiment pas les sermons. Sur l'Évangile du jour, *Noli esse incredulus, sed fidelis*, la prédication a été contre l'incrédulité et sur la certitude de la foi fondée sur la révélation divine; et cette matière, traitée scolastiquement et par raisonnemens subtils, a paru hors de la portée du peuple. L'énonciation et la prononciation est belle. Le discours et le langage beau, vif, et le tour aisé; la voix nette, le geste naturel et tout le dehors simple et sans affectation. Il n'a parlé ni de M. de Meaux, ni de son prédécesseur, ni de lui-même, ce qui marque un bon esprit qui va au solide; et il y a lieu d'espérer qu'en d'autres matières il se rendra et plus intelligible et plus sensible; au reste, il s'en va à Bourges pour trois mois, afin de régler toutes ses affaires, et venir ensuite résider continuellement.

Tandis que M. l'évêque de Meaux a été ici, le chapitre lui a envoyé ses députés au sujet de l'exécution de l'arrêt

pour les réparations de l'église ; pour quoi il a demandé à voir l'arrêt même et les procès-verbaux de visites ; et, après avoir tout examiné, il a fait dire aujourd'hui, 15 avril, au chapitre, que Messieurs peuvent faire les réparations comme ils l'entendent et mettre tout en bon état sans lui ni personne de sa part ; que, quand tout sera fait, pour s'en assurer, il en fera faire la visite de sa part, à l'amiable, avec le chapitre, et qu'il ne prétend point sur cela avoir aucune difficulté avec le chapitre.

L'arrêt étant ici, j'ai demandé à le voir. Dans le prononcé, il y a d'abord le chapitre débouté avec dépens et amende sur un premier article de ses demandes ; puis il est dit absolument que les réparations de l'église seront faites des revenus de la fabrique, les services préalablement acquittés ; que lesdits revenus ne suffisant point, le surplus des réparations sera payé moitié par la succession de feu M. Bossuet, évêque de Meaux, pendant son épiscopat, et moitié par le chapitre, lesdites réparations arbitrées par la cour à la somme de 1,400 liv. pour MM. Bossuet, qui est la moitié de l'estimation faite desdites réparations par les procès-verbaux, sauf à déduire à proportion des revenans-bons de la fabrique ; pour quoi les comptes de la fabrique des vingt-deux années de M. Bossuet, depuis le 5 mars 1682, jour de sa prise de possession de l'évêché de Meaux, jusqu'au 12 avril 1704, jour de sa mort, seront communiqués, dans trois mois de la signification de l'arrêt, à MM. Bossuet, pour, trois mois après, les contester, si bon leur semble. Le chapitre débouté de sa demande de l'ornement ; l'arrêt déclaré commun avec M. Henri de Thiard de Bissy, évêque de Meaux. Les frais des trois procès-verbaux de visites payables moitié par MM. Bossuet et moitié par le chapitre ; tous autres dépens compensés. Les parties hors de cour et de procès pour tout le reste des demandes. Fait en Parlement, à la deuxième chambre des enquêtes, où toutes les suites et dépendances de cette affaire sont retenues, le 7 mars 1711.

Il n'est fait aucune mention du coût de l'arrêt pour

MM. Bossuet, non plus que des épices, ni des vacations, ni des doubles conclusions de M. le procureur général, dont néanmoins le sieur Sernaut avoit assuré que ces Messieurs étoient chargés. Comme c'est le chapitre qui a fait tous ces frais pour lever l'arrêt, il y a apparence qu'ils demeureront sur son compte. Il faut suivre cette affaire au chapitre, et en voir l'événement. Le même M. Sernaut avoit assuré que la réfection des ornemens de la sacristie étoit comprise dans les réparations de l'église, de sorte que la fabrique ne suffisant point pour les réparations ni pour la réfection des ornemens, M. de Bissy et autres évêques de Meaux, contribuables par moitié aux réparations au désir de l'arrêt, seroient aussi contribuables par moitié aux ornemens; mais l'arrêt n'en dit point un mot. Mais, au contraire, il prononce absolument que le chapitre est débouté de sa demande de l'ornement, sans explication quelconque. C'étoit pourtant une belle occasion de s'expliquer contre MM. Bossuet, le chapitre ayant extrêmement exagéré combien feu M. Bossuet avoit usé les ornemens les plus riches de la sacristie pendant vingt-deux ans d'épiscopat, en officiant comme il devoit à dix-sept fêtes solennelles en chaque année, et ayant demandé nommément une somme de 5,000 liv. pour le rétablissement de tous les ornemens de la sacristie usés dans l'espace de tant d'années. Cependant la cour n'a rien prononcé à cet égard, sinon que le chapitre est débouté de sa demande de l'ornement. Il faudra encore faire attention sur ce chef, et voir comment il sera exécuté. En troisième lieu, M. Sernaut a dit avec assurance que le chapitre étoit déchargé à toujours de la moitié des réparations, au lieu qu'il les faisoit seul depuis trois cents ans; et c'est tout le contraire; l'arrêt met à la tête de son règlement que la fabrique demeurera chargée des réparations, et, en second lieu, que l'on n'aura recours sur l'évêque que quand les revenus de la fabrique seront épuisés; et, en troisième lieu, l'arrêt même ne prononce point contre les évêques de Meaux, succes-

seurs de M. de Bissy : ce qui est une source de procès à venir.

—Le 14 avril 1711, onze heures du soir, mourut à Meudon, de la petite vérole, Mgr Louis, Dauphin, âgé de 49 ans, 5 mois et quelques jours, étant né le 1^{er} du mois de novembre 1661. Il a été universellement regretté à la cour et à Paris¹.

—Jeudi, 16 avril, M. l'évêque de Meaux parti de Germigny pour ses visites de la Brie, où il va donner la confirmation avec M. Chevallier, M. de Saint-André et M. Boisot.

—Mercredi, 22 avril, M. le doyen député comme étant en tour pour l'obit solennel de M. de Ligny, évêque, fixé à demain et après-demain : ce qui a été exécuté.

Il est venu un courrier extraordinaire à Versailles apportant la nouvelle de la mort de l'Empereur, arrivée le 17 avril, à Vienne, de la petite vérole. Il étoit né le 26 ou 27 juillet 1678, et il se nommoit Joseph-Jacob-Jean-Ignace-Antoine-Eustache; et le voilà mort à l'âge de 32 ans, 8 mois et 22 ou 23 jours.

—Ce lundi, 11 mai 1711, au chapitre, M. Phelippeaux, trésorier, député en tour pour l'office solennel de l'Ascension, et moi, chancelier en tour, député pour l'obit solennel de feu M. Séguier arrivant samedi 16 mai, les vigiles vendredi 15, lendemain de l'Ascension; ce qui a été ainsi exécuté tant par M. le trésorier que par moi, chancelier, aux jours marqués.

Il y a déjà du temps que l'on a reçu une lettre de cachet du roi, du 27 avril 1711, pour faire prier Dieu pour feu Mgr le Dauphin; et l'on a attendu le retour de M. de Meaux. Cependant MM. de la ville ont été prendre les ordres de M. l'intendant sur le luminaire, tenture et autres frais funéraires, M. de Meaux écrivant lui-même à ce magistrat ce qui s'étoit fait ci-devant au service sem-

¹ C'étoit le fils de Louis XIV, dont Bossuet avait été précepteur et qui étoit père du duc de Bourgogne, élève de Fénelon.

blable de la feue reine Marie-Thérèse, savoir que la dépense du luminaire, sonnerie, tenture et tous autres frais avoient été pris sur les deniers patrimoniaux de la ville; et néanmoins ce magistrat a refusé la permission de rien prendre sur les revenus de la ville. M. de Meaux a fait proposer au chapitre de faire cette dépense en commun, et de faire quelque chose digne de la réputation d'un si grand prince; après bien des délibérations, enfin le chapitre a consenti de faire la moitié de la dépense, et tout s'est terminé à mettre seize cierges autour de l'autel, comme aux solennels, et douze autour de la représentation, avec la grosse sonnerie et sans aucune tenture.

—Les vigiles ont été chantées lundi soir, 18 mai, M. le doyen officiant et les compagnies présentes. Ce soir, lundi, M. de Meaux est arrivé tard à Meaux, revenant de ses visites.

—Mardi 19, il a dit la messe pontificale des morts, toutes les compagnies présentes. La messe chantée en musique, sans la prose; à la fin, les absoutes autour de la représentation, puis le *ñ*. *Libera me* en musique et le *De Profundis* de même. Ce prélat coucha à Germigny.

—Vendredi, 22 mai, au chapitre, M. Régnier, l'ancien chanoine, député en tour pour la bénédiction des fonts de demain samedi, veille de la Pentecôte, ce qu'il a fait.

—M. de Meaux, venu de Germigny, a fait l'office aux premières vêpres de la Pentecôte. Ce jour, de même, à matines, la messe et vêpres. Il se porte fort bien, Dieu merci!

—Ce lundi de la Pentecôte, 25 mai 1711, il est parti pour Paris, allant à l'assemblée provinciale qui se tiendra jeudi prochain à l'archevêché, pour députer à l'assemblée générale que le roi a ordonnée pour demander au clergé le dixième denier.

—Le 3 juin, veille de la Fête-Dieu, il est revenu coucher à Meaux, amenant avec lui le P. de La Ferté, jésuite, pour prêcher l'octave. En l'absence du prélat, M. le doyen

a fait l'office aux premières vêpres et à matines du Saint-Sacrement.

— Jeudi, 4 juin, jour de la fête, M. de Meaux a officié à la messe, et il a porté le Saint Sacrement à la procession, qui a été très-belle, par un temps fort commode. Il a fait le reste de l'office et le salut du soir. Le P. de La Ferté a très-bien prêché la foi de l'Eucharistie, à l'heure ordinaire, et il a annoncé le sermon du vendredi, à 10 heures du matin, sans autre façon, et il a prêché en effet à cette heure-là, sur la foi en général, contre les incrédules et les libertins, très-fortement.

— Je suis entré en semaine pour l'office du chœur, dimanche 7 juin; l'été est fort commode pour ces fonctions parce qu'on n'a point de rhume et que l'on s'épargne le froid de la tête et des mains, qui est insupportable à l'autel.

— Ce dimanche, à l'heure ordinaire, le P. de La Ferté a prêché de la fréquente communion, y exhortant ceux qui y sont bien disposés par une bonne vie, en éloignant ceux qui en sont indignes par leurs péchés, mettant en ce nombre tous ceux qui font un cercle perpétuel de pénitence et de péchés mortels. Ce père prêche des vérités fortes.

— Lundi, il a prêché, à Noéfort, sur le soir; et mardi, dans la cathédrale, à 10 heures matin, sur la prédestination, faisant voir, par saint Chrysostome, le très-petit nombre des prédestinés. Mercredi, sur le soir, il a prêché aux Filles de Sainte-Marie, ne se donnant aucun jour de repos. Il prêche avec facilité, d'un bon ton, se donnant beaucoup d'autorité avec de puissans raisonnemens et fort élevés suivant les matières sublimes qu'il a traitées, mais aussi se rabaissant de temps en temps à la portée du simple peuple.

— Vendredi, 5 juin, M. le doyen a porté le Saint Sacrement le soir au salut. Samedi, M. de Saint-André, archidiacre de Brie, l'archidiacre de France étant absent. Dimanche, M. de Meaux; lundi, M. le trésorier; mardi,

moi, chancelier; mercredi, M. Régnier, l'ancien des chanoines; jeudi, 11 juin, jour de l'octave, M. l'évêque a porté le Saint Sacrement au salut, que l'on a fait à 7 heures à sa prière; puis il s'en est allé coucher et souper à Germigny avec toute sa compagnie.

—Ce jour de l'octave, le P. de La Ferté a prêché à 2 heures après-midi, sur ce texte, 1. Cor. X, 20 : *Non potestis calicem Domini bibere, et calicem dæmoniorum* : 21, *non potestis mensæ Domini participes esse, et mensæ dæmoniorum*, et a fait voir que les pensées et les œuvres des chrétiens sont les mêmes que les pensées et les œuvres des païens, par de très-bons principes et de très-belles applications morales.

—Ce dimanche, 14 juin 1711, j'ai heureusement achevé ma semaine du chœur sans aucune incommodité, ayant la voix très-libre et assez forte, et sans manquer à rien.

—Lundi, 15 juin, je suis parti à cheval pour Paris, avec mon valet : bonne réception de tous mes amis. MM. Bossuet en campagne. Les *Élévations sur les Mystères*, de feu M. Bossuet, sont imprimées en un tome in-12. On doit faire de même les *Méditations sur les Évangiles*, qui ne sont point encore commencées.

L'on a fort répandu à Paris un livre in-12, imprimé en Flandre, et puis réimprimé à Paris en cachette, sous le titre de : *Justification des réflexions morales sur le Nouveau-Testament, etc.*, par feu M. Bossuet, évêque de Meaux, etc., à Lille, chez Jean-Baptiste Brovello, 1710. C'est en un mot l'apologie du Nouveau-Testament du père Quesnel. Cet écrit est certainement de feu M. Bossuet, fait sous le titre d'*Avertissement* pour mettre à la tête de la nouvelle édition du Nouveau-Testament du père Quesnel, publiée à Paris en 1699, chez Pralart, avec approbation de M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il avoit été fait pour répondre au *Problème ecclésiastique* des jésuites, et pour justifier de l'accusation de jansénisme les *Réflexions morales* de ce Nouveau-Testament. M. l'archevêque de Paris ne jugea point à propos de le

faire imprimer, et il se contenta de faire publier, pour répondre au *Problème*, quatre lettres imprimées à Anvers en 1700, qu'il a lui-même avouées et fait répandre dans Paris, et qui n'étoient qu'un extrait de l'*Avertissement* composé par feu M. Bossuet. Dans l'édition que le père Quesnel a fait faire sur une copie qu'il a recouvrée, il a mis à la tête un avertissement de sa façon où il explique l'occasion et le dessein de cet écrit de feu M. de Meaux, et fait voir qu'il est de lui certainement par le caractère de l'ouvrage, et par les copies manuscrites qu'il en avoit données lui-même à plusieurs prélats. Il fait aussi voir que cet ouvrage ayant été fait principalement pour M. le cardinal de Noailles, c'étoit à lui à déclarer pourquoi il l'a tenu caché. Il remarque avec soin la conformité de cet écrit avec l'*Ordonnance* du 20 d'août 1696, sur la Grâce, publiée par M. le cardinal de Noailles; mais il ne dit point que l'auteur de cette *Ordonnance* étoit feu M. Bossuet, et que ce prélat voyant que les jésuites s'efforçoient d'affoiblir l'autorité de cette *Ordonnance* tant approuvée à Rome, et qu'ils lui donnoient ce caractère odieux de la profession de foi des jansénistes, il avoit eu principalement en vue, dans ce dernier écrit sur la Grâce, de soutenir la doctrine contenue dans l'*Ordonnance* de 1696, et d'expliquer plus au long les principes de la Grâce dont il avoit seulement rapporté les autorités de l'Écriture et des conciles qui en posent les fondemens. Au reste cet écrit, aujourd'hui rendu public sous le titre de *Justification des réflexions morales, etc.*, a été fort approuvé à Paris de tous les savans, et répandu dans les provinces et jusqu'à Rome, ce qui a épuisé en six mois les deux éditions qu'on a marquées : celle de Flandre a commencé à se répandre au mois de décembre 1710, et celle de Paris au commencement de 1711¹.

—Dimanche, 14 juin 1711, M. de Meaux est arrivé

¹ Nous avons donné à la fin du premier volume de cette publication les pièces qui se rapportent à ce fait si grave et si intéressant

précipitamment de Germigny à Meaux sur les 10 heures du matin, et il en est parti pour Paris aussitôt après midi, allant d'abord à Mont-Louis, maison de campagne du père Tellier, confesseur du roi, et de là à Conflans, maison de plaisance de M. le cardinal de Noailles.

On disoit sur cela à Paris, que ce prélat est chargé de ménager une satisfaction de la part des évêques de La Rochelle et de Luçon envers M. le cardinal de Noailles, au sujet de la lettre qu'ils ont écrite au roi en date du....., par laquelle ils accusent ce cardinal d'être fauteur du jansénisme, ce qui a révolté contre eux tout Paris, la cour de France et même celle de Rome, et donné occasion au cardinal de publier son *Ordonnance* du 28 avril 1711, contre les évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap¹, défendant nommément de lire, comme dangereux et renouvelant de mauvaises doctrines, les mandemens qu'ils ont fait imprimer et publier à Paris. Il a paru que les jésuites se sont déclarés protecteurs de ces mandemens qui favorisent leur doctrine sur la Grâce et leurs relâchemens dans la morale. Ils ont aussi répandu avec une grande affectation la lettre manuscrite de ces évêques contre le cardinal. Le roi avoit promis à ce cardinal de lui faire faire une réparation convenable de cette lettre injurieuse. En attendant, il a publié son *Ordonnance* pour mettre sa réputation à couvert de l'accusation de fauteur d'hérésie. On sait que le père Tellier s'est plaint de

de l'approbation donnée par Bossuet aux *Réflexions morales* du père Quesnel; les jésuites parvinrent à faire censurer à Rome l'ouvrage de Quesnel par cette bulle *Unigenitus*, qui fut le prétexte de tant de persécutions.

¹ Ces évêques, servilement dévoués aux jésuites, furent lancés en avant contre le cardinal de Noailles et le père Quesnel, approuvé par lui ainsi que par Bossuet. Les jésuites avaient entrepris de faire condamner le père Quesnel pour se venger du cardinal de Noailles et de Bossuet, qui avaient provoqué la censure de leur morale à l'Assemblée de 1700. Bossuet et Noailles y avaient le plus contribué, le premier comme auteur, le second comme président de l'Assemblée.

cette *Ordonnance* au roi, s'efforçant de lui persuader que le cardinal lui manquoit de respect, et voulant le perdre dans son esprit. Le roi en fut ébranlé. Il est néanmoins revenu à de meilleurs sentimens pour le cardinal, qui est à la tête du clergé de France, et seul président de l'assemblée extraordinaire qui se tient à Paris, où l'on vient d'accorder au roi huit millions pour racheter le clergé de la levée du dixième denier. Cependant tout Paris, informé de la part que les jésuites prennent contre le cardinal de Noailles, se plaint hautement de la conduite de ces pères, et se déchaîne contre eux plus ouvertement et avec plus de force que l'on n'a jamais fait. L'on a dit que plusieurs évêques excitoient le cardinal à pousser les jésuites jusqu'à les mettre tous dans l'interdit, lui promettant d'en faire autant : mais au lieu de cela, l'on croit déjà que le cardinal mollira et qu'il laissera tomber toute cette affaire ; car l'on n'a pas grande opinion de la négociation de l'évêque de Meaux, connu pour un faux politique, trop complaisant et tout livré aux jésuites. D'ailleurs le roi, toujours excité par son confesseur d'apaiser les bruits et d'entretenir la paix dans les esprits, a déjà défendu qu'on fit davantage d'éclat, et il a arrêté M. de Pont-Chartrain, chancelier de France, qui alloit donner un arrêt du conseil pour retenir les évêques qui font des mandemens pour condamner des livres approuvés et imprimés avec privilège, au préjudice des libraires et imprimeurs qui lui en avoient porté leurs plaintes par une requête en forme. Et c'est ainsi que les jésuites, perturbateurs du repos public, et francs brouillons, après avoir excité la tempête, en attribuent à d'autres la cause, et leur font imposer silence, comme si l'on avoit tort de demander justice de leurs attentats. Voilà le sujet des entretiens de Paris sans ménagement contre les jésuites.

Je suis revenu de Paris coucher à Torcy, sur des chevaux, avec mon valet, le vendredi, 26 juin, et coucher à Meaux le samedi 27, fort heureusement, Dieu merci.

—Mercredi, 1^{er} juillet, au chapitre, M. Pidoux, doyen,

député pour l'office solenniel de la Visitation, comme étant en tour. Au même chapitre, publication des dîmes de Quincy, pour laquelle j'avois été attendu; celle de Moulignon, donnée pour 3 ans à la redevance de 54 liv. à François Servely, qui la tient déjà depuis six ans. Vendredi, 3 juillet, au chapitre, plusieurs enchères reçues pour la dîme de Quincy, et, à ma réquisition, la délivrance remise pour toute préfixion à vendredi, 10 juillet 1711, et cedit jour, vendredi, ladite dîme délivrée à Pierre Chattein, vigneron de la paroisse de Quincy, demeurant à Voisins, pour la quantité de douze muids, dix septiers, trois minots de grains; deux tiers de blé, un tiers avoine, mesure du chapitre pour cette année seulement, le tout rendu à Meaux, en présence de plusieurs enchérisseurs, les meilleurs de Quincy, et nous avons préféré Chattein pour douze muids dix septiers un minot, d'autres malheureux ayant mis sur lui un minot, pour la forme nous avons mis encore un minot par-dessus, voulant lui donner la préférence, et lui promettant de lui faire payer seulement douze muids dix septiers un minot.

—Le 12 juillet 1711, il s'est fait une action près d'Arleux où les troupes de France ont eu un grand avantage sur les ennemis qui, pour couvrir ce poste et se le conserver, car ils l'avoient pris sur nous vers le 15 juin à dessein de traverser le siège de Douay, qu'on disoit que notre armée devoit faire, avoient un corps de dix bataillons et de douze escadrons dans un camp assez mal placé et mal gardé. M. le maréchal de Villars les ayant reconnus, les fit attaquer le 12 juillet à la petite pointe du jour avec trente escadrons, gardes du corps, grenadiers à cheval, et hussards et dragons; deux mille grenadiers à pied gardant cependant les passages de la Sensée. Les hussards et les dragons entrèrent les premiers, après avoir tué la garde de l'étendard, et trouvant ainsi tout le camp sans résistance, ils se mirent à piller et à faire un grand butin, dont ils sont tous revenus fort chargés; et, après être demeurés maîtres du champ de bataille pendant plus d'une

heure, ils se sont retirés en bon ordre en-deçà de la Sensée sans être poursuivis. On compte les douze escadrons ennemis hors de combat ; une partie de l'infanterie s'est sauvée sous Douay. L'on a amené de cette action, dit-on, jusqu'à douze cents chevaux.

—Le 12 aussi, l'assemblée générale prit congé du roi à Marly, M. de Nesmond, archevêque d'Alby, portant la parole, et le 16 le roi partit pour Fontainebleau.

Avant le départ de la cour, M. de Meaux a eu une longue audience de monseigneur le dauphin sur le sujet de la réparation des évêques de Luçon et de La Rochelle envers M. le cardinal de Noailles, dont ce prélat n'a dit autre chose sinon que tout ira bien ; mais on sent qu'il veut faire plaisir aux jésuites. On assure que M. de Besons, archevêque de Bordeaux, doit aussi donner son avis sur cette affaire, comme étant le métropolitain des deux prélats accusés ; et pour M. de Meaux, il doit aller à Fontainebleau au sujet de la même affaire dans la semaine prochaine ou la suivante.

—M. de Meaux a été coucher à Fontainebleau lundi, 27 juillet 1711, et revenu aussitôt à Paris, il en est parti vendredi, 31 juillet, pour les eaux de Forges, et ce même vendredi, au chapitre, M. le doyen député pour officier le jour de saint Étienne, 3 août. On prend des mesures pour faire les réparations de l'église de concert avec l'évêque : arrêt du parlement pour ce sujet nommant un nouvel expert.

Nos troupes sont rentrées dans Arlenx repris, mais on dit que les ennemis vont faire le siège de Bouchain ; nos détachemens de Flandre arrivés en Alsace sont commandés par M. l'électeur de Bavière, déclaré généralissime des armées de France en Alsace, ayant sous lui MM. de Harcourt et de Besons, maréchaux de France. Au reste, ni M. l'électeur de Cologne ni celui de Bavière n'ont été invités à Francfort pour assister à l'élection d'un nouvel empereur, contre la disposition de la bulle d'or : c'est pourquoi ces princes ont publié des protestations impri-

mées en latin et en françois, pour s'en plaindre avec déclaration de nullité de l'élection future.

M. de Saint-André, archidiacre, l'un des commissaires du bréviaire, où il n'assiste guère, ne faisant que courir à son ordinaire, à Paris et ailleurs, me disoit hier que l'on ne savoit ce qu'il y avoit à dire de Saint-Rigomer et de Saint-Jéroche. « Est-ce que M. Phelippeaux, trésorier, ne vous communique point son *Recueil des évêques de Meaux*? lui dis-je :— Non, me répondit-il, il n'en veut donner aucune connoissance ni extrait.—C'est fort bien fait, que ceux qui ont l'honneur du travail en aient aussi la peine, répliquai-je. »

Je viens de prendre cette occasion de parler au petit trésorier Philippotin de ce Recueil de son frère : savoir ce qu'il en a fait et à quoi il se détermine, et s'il ne veut point aider de ce travail les commissaires du bréviaire. « Ils savent tout, m'a-t-il dit, et ils n'ont que faire de cet écrit. Je le remets au net, et j'en suis au soixante-dixième évêque de Meaux; quand cela sera bien transcrit, il en faudra une seconde copie pour le mettre en état d'être imprimé, ce qui ne se pourra faire que dans trois ans. Je compte toujours que vous voudrez-bien m'aider sur la vie de feu M. Bossuet, évêque, ajouta-t-il. » Ce n'est donc point encore un ouvrage prêt que celui de Philippotin; il suera encore quelques années avant l'impression; et pour le bréviaire, on voit comme il avance, puisque ces Messieurs n'ont encore rien de prêt sur les évêques de Meaux, ni les autres saints du diocèse.

—Après trois mois d'absence, M. Pierre Gaudar, nouveau théologal, est ici de retour ce mardi, 4 août 1711. Au chapitre, qui est le premier des chapitres généraux, M. Sernaut, revenu de Paris, samedi dernier, où il étoit allé pour le nouvel arrêt et le nouvel expert touchant les réparations de l'église, a dit qu'il n'y avoit point eu moyen de changer l'expert nommé par M. l'évêque de Meaux, parce qu'il avoit été exprimé dans l'arrêt que l'on n'avoit pu avoir le sieur Romain, Jacobin, architecte cé-

lèbre, parce que, s'agissant de l'exécution d'un arrêt, il falloit prendre un expert juré. Il s'agit donc présentement de faire les réparations de l'église, M. l'évêque de Meaux dûment appelé. C'est pourquoi il a fallu présenter une requête exprès à cette fin, et demander qu'il fût ordonné que ce prélat nommeroit un architecte avec le chapitre pour voir l'état présent des réparations ; comme l'on ne seroit jamais convenu du même expert, le chapitre a agréé celui que M. de Meaux a choisi. Cependant c'est s'exposer à être fort mal traité que de mettre ses intérêts entre les mains de sa partie ; car cet expert, dévoué à l'évêque, augmentera le nombre des réparations, afin qu'il en reste d'autant moins à la charge de l'évêque, et qu'étant une fois bien faites, il n'y ait plus rien à faire du vivant de cet évêque. Voilà comme l'on est mené par les gens qui font leur cour aux dépens de leur compagnie ; c'est le chanoine Lusancy qui veut par ce moyen regagner les bonnes grâces du prélat.

Dans le même temps, Sernaut a dit qu'il apportoit la somme de deux mille trois ou quatre cents livres, venant d'un paiement fait par les Léger à M. l'abbé Bossuet, laquelle somme cet abbé faisoit payer au chapitre tant pour le coût de l'arrêt qu'il a dit être de 1,200 liv., que pour partie du prix des réparations auxquelles cet abbé est condamné pour le temps du pontificat de son oncle. Le surplus des sommes dues par cet abbé demeure entre ses mains, jusqu'à ce qu'il ait vu tous les comptes de la fabrique, à lui communiquer ; au reste, il est constant que c'est le chapitre qui paye les doubles conclusions données en ce procès par M. le procureur général, et les épices du rapport fait à la chambre, n'y ayant que les vacations des commissaires avec précisément le coût de l'arrêt sur le compte de l'abbé.

—Jeudi, 6 août, troisième chapitre général : le docteur Lebert, grand rubricaire, a demandé qu'il fût délibéré sur saint Roch, qui arrive le 16 août, et sur le jour de l'octave de saint Étienne, qui tombe le 10 août, jour de Saint-

Laurent ; il avoit déjà clabaudé bien des fois au chapitre, et principalement sur saint Roch, appuyant sur la relique qu'on dit en avoir dans l'église. Il est vrai qu'il y a au trésor un reliquaire qu'on dit être de saint Roch, mais dont il n'y a point d'authenticité ; mais c'est une si petite parcelle de relique, qu'elle n'est pas digne d'être exposée au culte des fidèles, joint que ce saint n'a jamais été canonisé : ce qui a fait prendre la résolution, au lieu qu'on en faisoit ci-devant semi-double, de se contenter d'en faire mémoire comme à Paris, et dans la plupart des nouveaux bréviaires ; notre docteur soutenoit que saint Roch a été canonisé par le concile de Bâle : c'est un ignorant qui ne sait ce qu'il dit ; il a voulu dire le concile de Constance, dont l'historien de la vie de saint Roch a écrit que ce concile avoit invoqué ce saint contre la peste, et avoit par là donné occasion à l'établissement du culte de saint Roch ; mais tout cela est supposé ; il n'y en a pas un mot dans le concile de Constance ; ses actes n'en parlent point et les historiens de ce concile n'en ont rien écrit. Ce Lebert est un contradicteur perpétuel, qui n'ouvre la bouche que pour quereller et clicaner : il a été tondu ici tant sur saint Roch que sur saint Étienne, dont il demandoit que l'on continuât à avancer l'office double du jour de l'octave au 9^e d'août, comme ci-devant et comme on le fait encore aujourd'hui à Sens. C'est diminuer le culte de ce saint que de lui ôter un jour de l'octave, et c'est mieux fait de régler son octave sur les octaves des plus grands mystères : Noël, Pâques et Pentecôte, qui finissent par la Circoncision, par Quasimodo et par la Trinité ; que sur ce modèle nous avons établi dans le nouveau missel et calendrier de finir l'octave de l'Épiphanie par le baptême de N. S., et l'octave de la Toussaint par la fête des Reliques. Et de même on finit l'octave de saint Étienne par l'office double de saint Laurent, avec mémoire de l'octave de saint Étienne ; et la vraie raison de cette disposition est de ne pas toujours répéter l'office d'un même mystère ou du même saint, mais varier à propos et avec raison.

—Il s'est élevé un nouveau bruit à Paris au sujet de l'affaire de M. le cardinal de Noailles et des évêques de Luçon et de La Rochelle. L'on a surpris un paquet de lettres écrites à M. l'évêque de Clermont par M. l'abbé Bochart de Saron, trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, et neveu du prélat. Sa lettre est du 15 juillet 1711, par laquelle il lui mande que MM. l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Meaux, Beauvilliers, Voisins, Desmarest, sous la direction de Mgr le dauphin, travaillent par ordre du roi à examiner le fond de l'affaire, à qui le rapport en sera fait pour décider; que l'on croit que M. le cardinal de Noailles aura quelque satisfaction, mais qu'au fond les évêques de Luçon et La Rochelle gagneront leur procès; que le livre du père Quesnel sera proscrit, et les mandemens des évêques sauvés. Il dit qu'il a vu entre les mains du père Tellier trente lettres des principaux du clergé, demandant justice au roi contre le cardinal, et qu'il en aura encore autant dans huit jours. Il envoie un modèle semblable de lettre au roi pour être signée par M. de Clermont, et renvoyée à lui sous cachet, voulant enfin qu'il l'envoie au père Tellier, à Fontainebleau, incessamment; il lui promet un grand secret sur tout cela. Il lui parle du mandement que lui et M. de Saint-Flour doivent signer ensemble, sans doute sur les matières du temps et sur le Nouveau Testament du père Quesnel.

M. le cardinal de Noailles ayant en main cette lettre originale, avec le modèle de celle au roi, qui devoit être signée par M. de Clermont, les a déposées dans son greffe, après les avoir paraphées et s'être assuré, par d'autres lettres de l'abbé de Saron, que celle-ci étoit véritablement de lui; il a fait imprimer ces deux lettres, les a envoyées à tous les curés de Paris et autres personnes, au nombre de plus de sept cents exemplaires; chacun en a fait des copies, qui ont été envoyées par tout le royaume et dehors. Mgr le dauphin, en ayant reçu, dit au père Martineau, jésuite, son confesseur présent: « Voyez, lisez, et qu'en pensez-vous? »—« Je suis bien assuré, dit ce

père, que cela n'est point de la connaissance du père Tellier. »—« Mon père, dit Monseigneur, vous ne le persuaderez jamais à personne, tout y est trop bien circonstancié ¹. »

Au milieu de cet éclat, M. de Meaux étoit encore à Fontainebleau, d'où il n'est revenu à Paris que mardi ou mercredi 4 ou 5 août, et non le dernier juillet, comme on l'avoit dit.

—Ce mercredi 5, M^{me} la maréchale de Noailles l'alla voir et passa trois ou quatre heures avec lui; on dit que M. de Meaux revit ensuite M. le cardinal, et qu'après avoir donné son avis sur cette affaire, au désir de la cour.

—Le jeudi 6 août il partit pour les eaux de Forges, où il est certainement. Tous les Noailles sont dans un grand mouvement, et regardent ceci comme une affaire d'honneur où toute leur famille est intéressée, ils veulent en avoir justice.

Il est vrai que la cour et tout Paris sont pour eux. Les jésuites y sont dans un décri universel, continuant à se montrer et à se faire estimer perturbateurs du repos public, comme ils ont toujours passé, et néanmoins l'on dit que le roi est déjà persuadé des bonnes intentions du père Tellier en toute cette affaire. L'abbé de Saron a écrit une nouvelle lettre au père Tellier même, qu'on répand à Paris et à la cour, par laquelle il se charge de tout, et proteste que le père Tellier ne lui a donné aucun ordre, mais qu'il l'a ainsi supposé de lui-même pour exciter d'autant plus son oncle à signer le modèle de la lettre au roi. On se moque de cet abbé, et de son désaveu, et l'on est d'autant plus persuadé que toute cette intrigue est conduite par le père Tellier contre le cardinal de Noailles. Cette dernière lettre de l'abbé de Saron

¹ Ces lettres de l'abbé Bochart de Saron ne sont qu'une des mille preuves des intrigues à l'aide desquelles les jésuites parvinrent à faire censurer le livre du père Quesnel, pour se venger du cardinal de Noailles et de Bossuet.

est imprimée dans la *Gazette d'Amsterdam* du 25 d'août 1711.

—Le 4 et 5 de ce mois, les ennemis ont dérobé douze ou quinze heures de marche à la connoissance de M. le maréchal de Villars; et ils se sont trouvés à une lieue de Cambray, l'arrière-garde n'ayant pu joindre, et leur armée étant extrêmement fatiguée d'avoir fait dix lieues de chemin sans halte et passé trois rivières, la Scarpe, la Sensée et l'Escaut, sans aucun empêchement. Il n'y avoit qu'un bataillon dans Cambray, et le dessein de M. de Malborough étoit d'en faire le siège; M. de Villars y arriva à propos pour couvrir la place, et l'ennemi s'est aussitôt porté autour de Bouchain, et il l'a investi dans les formes. Un grand marais empêche que cette place ne soit investie de toutes parts. Les ennemis sont au levant et au nord, et nos troupes au midi et au couchant. M. de Villars a jeté un pont sur le marais et fait conduire dans Bouchain toutes sortes de munitions avec une forte garnison. C'est l'état de cette place dès le 18 et 20 d'août, et les armées se retranchent dans leurs camps, s'observant les uns les autres.

Dans la crainte d'une bataille, M. de Villars a envoyé tous les bagages et les équipages avec les valets sur la Somme, à Bray et à Cappy: ils y arrivèrent le 6 août et passèrent dans le Santerre fourrageant partout; le 8 et le 9; tous les équipages ont repassé dans Péronne; la nuit du 10 et du 11 août ils ont campé sous le mont Saint-Quentin, s'étendant du côté de Douay, et ils ont encore tout fourragé sans exception. Tout ce pays est dans la désolation. Il ne reste rien des avoines ni autres; à peine est-il resté la moitié des blés sur pied, que l'on a depuis moissonnés tranquillement; le 12; les équipages ont repris la route de Cambray par le Catelet et se sont rendus au camp de M. de Villars. L'on est encore dans la crainte d'une action.

Du côté d'Alsace, l'armée du roi se nomme l'armée de M. de Bavière, parce que cet électeur en est généralissime,

et a sous lui les maréchaux d'Harcourt et de Besons. On l'a ainsi réglé pour lui ôter la haine de conduire en Allemagne une armée étrangère : mais il est censé commander ses propres comme souverain avec les secours des François, ses alliés ; dans l'espérance de se faire appeler à l'élection de l'empereur futur , cet électeur n'est point encore entré en campagne, et il est toujours demeuré à Luxembourg, capitale de ses nouveaux États. Cependant il n'a point reçu de lettres de convocation, ni lui, ni l'électeur de Cologne, son frère ; quelques-uns des électeurs sont déjà à Francfort, les autres se préparent à y aller, et l'archiduc lui-même fait publier qu'il va partir de Barcelonne, y laissant M. de Staremborg, commandant de son armée, pour aller à Francfort, dans l'espérance d'être élu empereur, et promettant de revenir faire la conquête de l'Espagne avec une armée impériale.

—M. Gaudar, nouveau théologal, s'étoit proposé de prêcher dans la cathédrale le jour de l'Assomption : une indisposition l'en a empêché. Ce dimanche, 23 août, il vient de faire un excellent sermon contre la vaine gloire dans la vertu et les bonnes œuvres ; il a montré par d'excellens principes la dépendance des créatures sous le créateur, et principalement dans l'œuvre du salut et dans toutes les bonnes œuvres dont Dieu inspire la pensée, donne la volonté et les fait faire. Tout ce discours est plein de saint Paul et de saint Augustin, très-lié et très-suivi, net et intelligible, éloquent et en très-bons termes, avec une morale exacte, entrant en un grand détail, et peignant merveilleusement bien. On en a été très-content.

—Le 21 et 22 août, la tranchée a été ouverte devant Bouchain, et depuis il s'est donné plusieurs fois de petits combats, les assiégés faisant de vigoureuses sorties : les troupes aussi de M. de Villars venant souvent aux mains avec les ennemis pour se disputer des postes importants, les prendre et reprendre les uns sur les autres, et en dernier lieu nos troupes se sont conservé un poste qui leur donne une libre communication avec la place.

M. le cardinal de Noailles, profitant de l'occasion que le père Daniel lui déclaroit le temps fini de sa supériorité dans la maison professe des jésuites de Paris, et qu'il lui présentoit les listes de tous les prédicateurs et confesseurs de cette maison, a jugé à propos de ne point continuer les pouvoirs de confesser et de prêcher environ à quarante ou cinquante d'entre eux, donnant seulement ces pouvoirs aux confesseurs des princes, et même à quelques-uns d'eux avec limitation¹, comme au père Tellier, confesseur du roi, à qui ce cardinal a mis nommément l'exception d'absoudre des cas réservés et de confesser les religieuses. Cette affaire fait un grand éclat à Paris, dans tout le royaume et jusqu'à Rome, car il n'y a qu'onze jésuites approuvés de leur maison de Saint-Louis de Paris.

—A la fin de ce mois d'août et au commencement de septembre, les troupes du maréchal de Villars campées près de Cambrai, viennent, par ordre, et avec des officiers, faire le fourrage dans tous les villages depuis Cambrai jusqu'à Saint-Quentin, Péronne et tout le rivage de la Somme, ce qui met tout ce pays dans la désolation, car on enlève tous les grains des granges, et, hors de la présence des officiers, il se fait quantité de vols dans les maisons particulières.

—Ce lundi, 7 de septembre, au chapitre, a été présenté le procès-verbal fait par le dernier expert, nommé Fourier, des réparations à faire à l'église cathédrale : suivant son estimation elles monteront à 4,000 liv., et les frais de ce procès-verbal montent à plus de 300 liv. Sernaut ne vient plus au chapitre, pour n'être pas exposé au reproche de tant de frais, dont il est auteur.

Dans ce même chapitre, M. de Saint-André, archidiacre, député comme étant en tour, pour faire l'office à la fête solennelle de la Nativité : et ce 8 septembre, l'on n'a commencé qu'à 5 heures précises du matin. L'occasion est qu'on résolut il y a quelque temps au chapitre, qu'aux fêtes solennelles, quand il n'y a point de procession, prime commencera seulement à 9 heures, ce qui donnant un

grand intervalle entre matines et la messe, on est porté à ne plus dire matines qu'à 5 heures seulement, et non à 4 heures, à ces mêmes fêtes.

L'on ne parle plus de synode à Meaux : le temps marqué dans l'Ordo pour le tenir est passé, et M. l'évêque de Meaux, revenu des eaux depuis plus de huit jours, ne vient point à Meaux ni pour cette fête ni pour ses visites et confirmation; on ne l'attend plus que pour recevoir M. l'intendant Bignon vers le 20 de ce mois.

On dit que ce prélat ayant son avis à donner sur l'affaire de M. le cardinal de Noailles et des évêques, a été fortement sollicité pour ce cardinal par M^{me} la dauphine, et néanmoins on eroit que ee prélat a été d'avis que cette affaire demeurât eomme non avenue, sans réparation de part ni d'autre. Et néanmoins les jésuites font répandre ees bruits à Paris et dans les provinces, savoir : que l'affaire est jugée en leur faveur, que M. le cardinal de Noailles est averti de retirer l'approbation qu'il a donnée au Nouveau-Testament du père Quesnel, et même de eondamner ee Nouveau-Testament, etc.... Nous verrons ee qui en sera. Cependant les jésuites font solliciter de toutes parts M. le cardinal de Noailles de leur rendre leurs pouvoirs, y employant même l'autorité du roi qui a envoyé exprès M. le due d'Antin à ce cardinal pour lui demander cette grâce de sa part, mais ee cardinal s'en est excusé, disant qu'il conserveroit toute sa vie le respect qu'il doit au roi, mais que sa conscience ne lui permettoit pas de faire ce qu'il demandoit. Nous en saurons peut-être davantage par M. de Meaux, qui vient d'arriver de Paris ee jeudi soir, 10 septembre. Ce prélat a eu quelques accès de fièvre à Paris depuis son retour des eaux de Forges, qui ne lui ont point été favorables mais plutôt nuisibles. Ce vendredi, 11 septembre, M. de Meaux à Germigny. Ce dimanehe, 13 septembre 1711, il n'y a point eu de sermon. M. Gaudar, nouveau théologal, m'a dit qu'il prenoit ce temps de vaeations pour se préparer à prêcher le jour de la Toussaint, et le dimanche suivant

qui sera la solennité des Reliques. Voilà donc les vacations du théologal de Meaux tout établies : on laisse vaquer la parole de Dieu, le peuple est sans instruction pendant deux mois, et un évêque l'autorise. Quelle conduite ! C'étoit pourtant dans son institution une partie du sacrifice solennel qui ne doit jamais être interrompu. Le prône a gardé sa place dans les paroisses aussitôt après l'Évangile, et si dans les cathédrales le sermon a été mis après midi pour y appeler plus de peuple, il ne fait pas moins une partie essentielle de la sanctification du dimanche, que l'on diminue sans raison, ni nécessité.

—Le roi est de retour de Fontainebleau à Versailles, du 14 septembre ; l'on a depuis su que la garnison de Bouchain a battu la chamade le 12, et qu'elle est sortie de la place le 14, sans avoir pu obtenir aucune condition favorable que l'exercice seulement de la religion catholique, les officiers et soldats, tous, sans exception, faits prisonniers de guerre.

—Ce samedi, 19 septembre 1711, M. de Meaux est à Meaux pour régler l'imposition de la part que ce diocèse porte des huit millions accordés au roi par la dernière assemblée du clergé, qui va à onze mille livres par an pendant dix-sept ans, avec faculté aux particuliers de racheter leur cote, en payant neuf années et un quart de leur dite cote.

—Ce dimanche 20, M. de Meaux est parti pour aller coucher à Versailles, mandé, dit-on, par monseigneur le dauphin ; et l'on ne doute point que ce ne soit pour l'affaire des évêques avec M. le cardinal de Noailles : il doit revenir dans huit jours, dit-on.

—Ce mercredi 23 septembre 1711, au chapitre, relecture a été faite de la délivrance de la maison canoniale de feu M. Léger, ancien chancelier et chanoine, en faveur de M. Cosset, chanoine, pour sa vie canoniale, aux clauses et conditions ordinaires, et encore pour la somme de trois cents livres une fois payée au profit des héritiers : la délivrance faite vendredi, 18 septembre 1711.

—Ce jeudi, 24 septembre 1711, M. Bignon, intendant de Paris, arrivé à Meaux pour le département de stailles et logé à l'évêché en l'absence de monseigneur l'évêque de Meaux. Ce jeudi 24, ce magistrat est parti pour Coulommiers, laissant de grandes plaintes de l'augmentation des tailles.

—Vendredi, 25 septembre 1711, adjudication faite en justice du bail au rabais des réparations de l'église à la somme de 3,000 liv. et autres charges portées pour le bail au profit de M. Villard, architecte de Paris, et actuellement l'on commence à travailler à ces réparations par la couverture de l'église et autres ouvrages auxquels le temps même est fort favorable, aussi bien que pour les vignes. Cet architecte convient qu'il fera toutes les réparations de l'église pour 2,000 liv. et qu'il espère y gagner 1,000 liv.

—Mardi, 6 octobre 1711, j'ai été voir à Fresnes madame la procureuse générale d'Aguesseau, que j'ai trouvée très-bien rétablie de sa petite vérole, qu'elle a eue à Paris en grande quantité, et dont elle a été en grand péril. M. le procureur général m'a reçu avec honneur et bien régala à dîner. Dans ce temps est venu un homme de la part de monseigneur l'évêque de Meaux, disant que ce prélat dînoit à Claye, et qu'il s'en alloit coucher à Germigny. Grand compliment sur la santé de madame la procureuse générale; j'ai reçu bien des amitiés de cette dame et de ses fils, avec qui j'ai fait grande connoissance.

—A mon arrivée de Fresnes, je trouvai ici hier mon neveu Lebrethon, chanoine de Péronne, et son frère, revenant du séminaire de Noyon, fait sous-diacre le samedi, 19 septembre, à la dernière ordination; et ce mercredi matin, nous sommes tous trois allés à Jouarre, voir M^{me} Anne-Marguerite de Rohan, abbesse, pour la remercier de la cure de Saint-Christ, près de Péronne, qu'elle a donnée au jeune Antoine-François Lebrethon, le samedi, veille de la Pentecôte, 23 mai 1711.

—Le dimanche de la Pentecôte, 24 mai, j'envoyai à Noyon l'acte de nomination avec une lettre de civilité au supérieur du séminaire, marquant une grande soumission envers M. l'évêque de Noyon, et pressant néanmoins pour obtenir des provisions de cette cure en faveur du jeune homme qui n'avoit point de titre et qui avoit besoin de celui-ci pour être élevé au sous-diaconat. M. l'évêque de Noyon fit écrire dans son registre son acte de collation sur cette présentation en faveur d'Antoine-François Lebrethon, en date du 25 juin suivant; et il me fit réponse par mon valet, me mandant qu'il avoit pris date pour empêcher la prévention de cour de Rome, qu'il avoit peine de donner une cure à un jeune homme qui n'étoit pas même sous-diacre, et qu'il se chargeoit de lui donner un titre. Cette lettre me fit aussitôt monter à cheval. J'allai à Soissons prendre des lettres de recommandation de M. d'Ormesson, intendant, pour M. l'évêque de Noyon, et le samedi, 30 mai, j'arrivai à Noyon. Le dimanche 31 mai, fête de la Sainte-Trinité, je vis M. l'évêque de Noyon, que je pressai vivement de finir cette affaire, en donnant sa collation au jeune Lebrethon et lui permettant de prendre possession, que M^{me} l'abbesse de Jouarre m'envoyoit exprès lui faire cette très-humble prière, et M. l'intendant de Soissons le lui demandoit par sa lettre. Il me promit l'un et l'autre, et j'appris sous main que la grâce étoit déjà accordée dans le registre, et que le défaut de l'ordre de sous-diacre faisoit toute la peine du prélat; ce qui me fit juger que, sans le presser davantage, il le falloit laisser agir naturellement. Ainsi, le lundi, 1^{er} juin, je revins de Noyon coucher à Meaux en un seul jour, et cette affaire s'est enfin conclue heureusement, en attendant avec patience que le jeune homme fût fait sous-diacre, comme il est arrivé à la dernière ordination, où il a été fait sous-diacre sous le titre de la cure de Sainte-Julie de Saint-Christ, et dont il a pris possession le 23 septembre 1711. M^{me} de Jouarre a témoigné une grande satisfaction de cette heureuse fin, et elle a reçu très-favo-

ablement mes neveux. Ce délai a fait de l'éclat à Noyon et au pays, mais la conclusion nous a fait-honneur; Dieu en soit loué! Ce samedi, 10 septembre 1711, les Lebrethon sont partis de Meaux pour Noyon, où ils vont les deux frères ensemble faire leurs remerciemens à M. l'évêque de Noyon et à ses officiers. Ils ont ce bonheur, que dans l'ordre des fourrages, Saint-Christ a été épargné; ainsi ils ont trouvé la grange pleine de grains.

—Du 6 octobre 1711, M. l'évêque de Meaux est à Germigny. Dimanche 11, il est venu à Meaux après midi pour tenir le bureau de l'Hôtel-Dieu, où M. Durand, procureur, a été élu receveur. Il est retourné coucher à Germigny, où il est avec sa maison seulement.

Ce prélat, venant de Paris, n'a apporté aucune nouvelle de l'affaire de M. le cardinal de Noailles et des évêques, et on dit de toutes parts qu'il n'y a rien de conelu sur cela. Les jésuites de la maison professe demeurent toujours sans pouvoirs; il court, dit-on, bien des écrits à Paris sur toutes ces choses, ce qui ne sert qu'à entretenir l'esprit de parti. L'on assure que M. le cardinal de Noailles exige que les évêques expliquent leurs mandemens et qu'ils lui feront réparation.

—L'on a fait à Meaux de très-belles vendanges; on écrit la même chose de toute la Champagne et de la Bourgogne, et il y a partout une grande abondance de vin, qui diminue de prix considérablement, et qui se trouve fort bon et de garde.

MM. les commissaires du bréviaire disent que leur travail est achevé du commencement d'octobre 1711 et en état d'être imprimé. Frédéric Alart, imprimeur et libraire, établi en cette ville, est chargé de cet ouvrage pour son compte, moyennant 3,500 liv. de gratification que le clergé de Meaux lui donne à différens termes. Il a fait venir de Paris quatre garçons imprimeurs: ils ont commencé par le psautier dans la seconde semaine du mois d'octobre, vers le 12 ou le 13, et dans cette troisième

semaine, ce 20 octobre, j'apprends que la première feuille est tirée bonne.

Ayant appris, dès le mois de septembre, que ce travail étoit prêt pour l'impression, j'ai fait un mémoire touchant la lecture de l'Écriture sainte dans l'église, pour faire voir l'importance de la lire tout entière dans un an, suivant la tradition constante, et surtout pour démontrer qu'il n'est pas permis de la tronquer et mutiler, ni d'y faire des retranchemens ou coupures. Cet écrit s'est trouvé prêt dès le mois de septembre, que M. l'évêque de Meaux devoit revenir à Meaux. M. de Saint-André l'a vu et l'a fait voir aux commissaires du bréviaire; ils n'en ont tenu aucun compte et ont dit qu'ils suivroient dans leurs retranchemens les exemplés de Cluny et de Sens, et ils n'ont point porté plus loin le mémoire qui me fut aussitôt rendu.

J'ai cru depuis devoir en parler à M. Gaudar, nouveau théologal, et même lui donner mon écrit à lire. Il est entré dans toutes mes raisons, trouvant l'écrit très-bon, et il a même voulu le communiquer à M. Chevallier, archidiaacre et grand vicaire, qui, de son côté, touché de ce mémoire, s'est chargé de savoir des commissaires mêmes en quoi consistent leurs retranchemens et jusqu'où ils les portent. Quelques-uns d'eux en ont depuis parlé à M. Gaudar, théologal, pour en avoir son avis, se plaignant à lui que tout passoit au désir de M. Treuvé, sans un plus grand examen. Ainsi ce mémoire a fait en dernier lieu un peu plus d'impression, et peut-être y pensera-t-on davantage; c'est ce qu'il faudra suivre.

—Ce 21 octobre 1711, M. et M^{me} Bossuet et M. l'abbé Bossuet ont passé par ici à midi allant coucher à Jonarre, et de là à Congy, chez M. de Chasot, pour revenir par Soissons et par Ivroy à Paris. Bien des amitiés, grand concours de monde pour les voir à leur dîner.

—On lit dans la *Gazette de France*, du 17 octobre 1711, article de Rome, que le 16 septembre, le pape donna part aux cardinaux de l'avis qu'il avoit reçu de la mort du

cardinal de Tournon, légat dans l'empire de la Chine, qui étoit décédé à Macao, le 18 juin 1710, et S. S. en a témoigné une grande douleur.

L'on attribue cette mort aux mauvais traitemens que les jésuites ont faits à ce cardinal, ne craignant rien tant que le témoignage d'un homme de poids. S'ils l'avoient laissé vivre et revenir à Rome dire des nouvelles de la doctrine et de la conduite de ces pères à la Chine, c'eût été un témoin de plus avec M. Maigrot, évêque de Conon, dont Dieu a permis le retour en France et à Rome avec d'amples instructions sur ce sujet.

M. l'évêque de Meaux est à Germigny tout occupé d'un nouveau travail pour répondre à des remarques faites en faveur de la doctrine du père Juénin, et fort répandues à Paris, contre le mandement de ce prélat sur le jansénisme. Ces remarques sont très-sèches, et elles regardent seulement la seconde partie du mandement où la théologie du père Juénin est condamnée.

—L'archiduc, parti de Barcelonne le 27 septembre 1711, arrivé à Gênes le 12 octobre et à Milan le 13, où il est resté, a été élu empereur à Francfort le 12 octobre par les électeurs de Trèves et de Mayence et par l'électeur palatin, présens, et par les ambassadeurs des électeurs de Saxe, de Brandebourg, et du duc de Hanovre, absens, sans aucun égard pour les protestations de nullité des électeurs de Cologne et de Bavière. Tel est l'article de Paris, dans la *Gazette de France* du 24 octobre 1711, pour l'élection de l'empereur.

—Ce 26 octobre 1711, on rapporte de Germigny que M. l'évêque de Meaux a fait la réplique au père Juénin, et qu'il se propose de la faire imprimer incessamment, avec les remarques mêmes de ce père à côté.

Ce prélat a dit que le roi demande au pape une censure du Nouveau Testament du père Quesnel, dans les formes, laquelle puisse être reçue en France suivant les lois du royaume, et qu'elle y puisse être publiée avec autorité. On fait aussi dire à ce prélat, que ceux qui ont fait impri-

mer l'écrit qui a pour titre : *Justification des réflexions morales, etc.*, ont eu grand tort. On pourroit lui demander si c'est à cause de la doctrine qu'il contient; et on est bien assuré qu'il n'oseroit blâmer cette doctrine en elle-même, parce qu'elle est très-orthodoxe, étant toute tirée de la parole de Dieu, des conciles et de saint Augustin. A-t-on tort de publier une telle doctrine, en ce temps où les évêques, dans leurs mandemens, et même M. de Bissy, dans son *Ordonnance* contre le jansénisme, emploient toute leur autorité pour affaiblir cette doctrine et pour fortifier au contraire celle de Molina et des jésuites? Si donc on a eu tort, au sens de ces messieurs, de publier l'écrit de feu M. Bossuet, ce ne sauroit être qu'à cause que c'est un puissant témoignage de la tradition et de la doctrine apostolique sur la Grâce qui déplaît aux molinistes, parce que c'est une puissante barrière capable d'arrêter le progrès de leurs nouveautés et de leurs dangereux affaiblissements dans la matière de la grâce du Sauveur; et néanmoins ces prélats se donnent pour les défenseurs de la foi de l'Église et des traditions apostoliques. Mais le monde n'en est point la dupe, et personne ne croit qu'ils soient tels, en cherchant à faire leur cour aux jésuites par l'affaiblissement même de l'ancienne doctrine ¹.

Je ne m'étonne plus de ce discours de ce prélat, car j'apprends qu'il a à Germigny, dans sa compagnie, le père Lempereur, jésuite, qu'il a fait venir de Paris exprès et qui est depuis huit jours à Germigny. Il faut bien tenir des discours agréables à ces pères et qui puissent être reportés à Paris. Le père Doucin, jésuite, ne paraît plus à Meaux. L'abbé Boisot y est souvent venu cette année, et il a fait du séjour à Germigny, mais il n'y amène plus son

¹ On doit remarquer tout ce que dit l'abbé Le Dieu de ce livre de Bossuet, et on peut le comparer avec ce que nous en avons dit à la fin du premier volume de cette publication; on se convaincra ainsi de la vérité de tout ce que nous avons affirmé.

père Doucin. Il faut donc bien qu'un autre jésuite prenne sa place. Le Doucin venoit pour l'*Ordonnance* du prélat contre le jansénisme et contre le père Juénin; et le père Lempereur vient au moment que la réplique au père Juénin est faite. Il faut bien qu'un jésuite s'assure des principes et de la doctrine d'un évêque à eux. L'on ne doute point que ce ne soit là l'occasion du voyage et du séjour du père Lempereur. Le père même vouloit retourner à Paris avant la Toussaint; il a été retenu pour examiner à loisir la réplique. M. de Meaux arrive de Germigny, ce 31 octobre 1711, pour les premières vêpres de la Toussaint, avec son jésuite, et il faut que tout le monde le voie à ses côtés.

—Hier, 30 octobre 1711, au chapitre, il fut arrêté que, conformément au calendrier du Missel et à l'Ordo, on fera, dans la cathédrale, la fête de la Toussaint solennelle seulement; que, pour cette raison, on ne dira *Gloria patri* qu'au troisième répons de chaque nocturne, et qu'il n'y aura plus le *Responsorium in navi*¹ comme aux annuels, et lequel est chanté par quatre chanoines en chappes; mais aujourd'hui 31, M. Morin, chantre, a encore obtenu de M. l'évêque de Meaux que les matines de la Toussaint commenceront seulement à 5 heures du matin et non à 4 heures, comme les annuels; mais, suivant la dernière résolution du chapitre de mettre tous les solennels à 5 heures, c'est une réforme bien commode, car il n'y aura que Pâques à 4 heures, attendu que Noël se dit à 4 heures avant minuit et que la Pentecôte, saint Étienne et l'Assomption se disent la veille après midi.

M. Gaudar, nouveau théologal, a prêché le jour de la Toussaint, et il a fait un bon sermon de la béatitude. Il a été obligé d'y parler de la grâce suffisante pour en expliquer la doctrine en bon thomiste, comme il a fait, et faire cette réparation publique aux grâces suffisantes, en leur donnant un bon sens, au lieu que le sieur Halot, vicaire

¹ Répons chanté dans la nef.

de la Ferté-sous-Jouarre, prêchant dans Saint-Étienne le jour de la Nativité de la sainte Vierge, avoit dit tout cru que c'étoit des grâces imaginaires; ce qui avoit été relevé et porté aux oreilles du prélat, lequel, dans son zèle impétueux pour le molinisme, vouloit, avec sa manière toujours brusque et précipitée, écraser tout d'un coup ce pauvre vicaire pour sauver l'honneur des grâces suffisantes. On l'a adouci en lui persuadant que M. le théologal raccommoderoit tout dans son sermon de la Toussaint, ce qu'il a sagement fait, et non sans éloge du gros mandement de 600 pages, à la face même du prélat, son auteur, mais modestement et sans lui adresser la parole. Au reste, voilà les grâces suffisantes prêchées publiquement à Meaux en présence de l'évêque, l'ordonnant ainsi. Et voilà comment les jésuites s'autorisent partout petit à petit, et répandent insensiblement leur doctrine par la connivence même des prélats. Le père Lempereur, jésuite, étoit présent à ce sermon, et peut-être a-t-il été retenu à Meaux dans ce dessein de lui faire entendre le panégyrique des grâces suffisantes, car il est parti pour Paris, et dès lundi, 2 novembre, par le carrosse de Meaux ¹.

—M. l'évêque de Meaux est aussi parti ce mercredi matin, 4 novembre, avec toute sa cour, pour aller coucher

¹ La grâce suffisante, au sens des jésuites, est celle que l'homme rend efficace par l'adhésion libre de sa volonté; l'efficacité de la grâce a ainsi pour cause la volonté de l'homme: c'est le molinisme ou le semi-pélagianisme. La grâce suffisante, dans le sens des thomistes modernes, est celle avec laquelle l'homme ne fait jamais le bien, et qui diffère essentiellement de la grâce efficace, laquelle n'a d'efficacité que par la volonté de Dieu. Les anciens thomistes ne connaissaient pas le terme de grâce suffisante. Les modernes l'ont admis afin de ne point passer pour jansénistes; mais ils rejetèrent toujours la chose. L'école de Port-Royal admettait avec saint Augustin des grâces excitantes qui disposent l'homme au bien et aident sa volonté, et des grâces efficaces qui le lui font opérer en lui rendant, pour le bien, sa liberté que le péché avait faite son esclave.

à Paris ; et l'on ne doute point que ce ne soit pour être présent à l'impression de sa réplique au père Juénin.

—M. François Chardon , procureur de la cour , qui a occupé pour le chapitre dans l'affaire des réparations, est à Meaux et a fait présenter ce vendredi, 6 novembre, son mémoire au chapitre de ses déboursés et frais à demander pour plusieurs affaires depuis cinq ans ; mais il monte en particulier à la somme de 928 liv. pour l'affaire seule des réparations contre MM. Bossuet. Sur quoi on a ordonné qu'il lui sera payé 500 liv. comptant, et le reste dans les termes qu'on prendra avec lui, en l'exhortant de modérer son mémoire, attendu que le chapitre n'ayant point obtenu les dépens, le procureur employé par ce chapitre doit les répéter sur le chapitre même avec modération. Ce lundi donc, 9 novembre 1711, on a su au chapitre que la somme de 500 liv. avoit été payée à ce procureur, qu'il avoit relâché 128 liv. sur le restant. Voilà l'effet des procès et des meilleurs procès des chapitres, qui est de les consumer en frais ; ici donc non-seulement on a fait une dépense excessive, mais il se trouve qu'au fond on paie encore les réparations ; et puis plaidez. Mais c'est une occupation de chanoines, c'est-à-dire de gens oisifs qui ne se remuent que pour un objet, qui ne leur coûte rien en particulier.

—Depuis près de trois semaines, les pluies sont fréquentes et abondantes ; il n'a pas laissé de venir des vins de Champagne à la foire de Saint-Martin , mais non en aussi grande quantité qu'on espéroit ; il n'y a point eu de vins fins ni de vins gris, mais seulement des vins blancs de Châtillon-sur-Marne et d'alentour, vendus 80 ou 90 liv. la queue la plus chère. Les vins rouges tendres des environs de la rivière de Marne ont valu 50 et 60 liv. la queue ; les gros vins et les vins triés de Quincy 40 liv. ; les vins de Brie communs 30 et 32 liv. Tout a été vendu, parce que tous les cabaretiers manquent de vins, aussi bien que les communautés et les particuliers.

Le blé a diminué de prix et n'a pas passé 12 liv. le

meilleur, y en ayant bien au-dessous. L'avoine a monté jusqu'à 30 et 32 liv. le minot; tout cela ne fait point encore de règle, parce que le mauvais temps et la rivière débordée, rendant les chemins impraticables et la navigation difficile, ont empêché l'abondance.

—Vendredi, 27 novembre 1711, un carme de la place Maubert s'est présenté pour prêcher l'Avent dans la cathédrale avec la mission de M. l'évêque de Meaux, disant que ce prélat, par toutes ses vertus et ses mérites, est entré dans la parfaite confiance du roi, et que tous les jours il y entre encore plus avant. Est-il bien informé? J'en doute.

Au même chapitre, il a été résolu que matines se diront à cinq heures du matin, dimanche prochain, premier dimanche de l'Avent, suivant ce qui se fit à la dernière fête de Tous les Saints, au lieu que l'ancien usage étoit de les commencer à 4 heures précises, à cause du premier répons de matines, qui est très-long et de mauvais goût.

Toute cette première semaine de l'Avent, le carme a prêché à 8 heures du matin; il le fait d'une manière fort commune et d'un ton de petite voix fort endormante.

—Vendredi 4 décembre 1711, au chapitre, rien.

—Ce samedi, 5 décembre, issue de la grand'messe à l'assemblée extraordinaire, a été levée la table du chœur pour la fête de la Conception, laquelle avoit été oubliée hier par M. le chantre. Et dans cette assemblée j'ai été nommé comme étant en tour pour faire l'office de la fête solennelle de la Conception.

Il nous est venu de Paris un arrêt du conseil d'État, le roi y étant, donné à Marly le 11 novembre 1711, par lequel, *pour certaines grandes et sages considérations*, il est défendu à tous imprimeurs et libraires, de plus imprimer, vendre et débiter le *Nouveau Testament en françois, avec des réflexions morales, etc...*, c'est-à-dire le Nouveau Testament du père Pasquier Quesnel. On dit à

ce sujet que M. le cardinal de Noailles a été sollicité de la part du roi, par M. le curé de Saint-Sulpice de Paris, d'abandonner ce Nouveau-Testament, d'en retirer son approbation, et même de le condamner, et de rendre aux jésuites de Saint-Louis leurs pouvoirs; et qu'ayant tout refusé, disant que sa conscience ne le lui permet point, le roi a fait faire l'arrêt ci-dessus dans son conseil, disant que sa conscience l'engageoit à supprimer ce livre, contre l'avis de M. de Pont-Chartrain, chancelier de France, et de M. d'Aguesseau, procureur général, disant l'un et l'autre que c'étoit agir contre les intérêts du roi et de sa couronne, en approuvant ainsi tacitement la condamnation de ce livre, faite à Rome par un bref qui est contre la liberté de l'Église gallicane; à quoi on dit que le roi a répondu que sa conscience lui est plus chère que sa couronne. On ne doute point que tout ce manège ne soit joué par le père Tellier, confesseur du roi, qui se vante d'obtenir de Rome une bulle dans les formes contre le Nouveau Testament du père Quesnel, et pour y parvenir, il se servira de cet arrêt qui fait voir la disposition du roi à recevoir la bulle et à la faire recevoir par tous les évêques, et publier par tout le royaume. Mais on ne croit pas qu'il obtienne de bulle, le pape n'étant pas content de la manière dont les évêques ont reçu sa dernière bulle contre le jansénisme, en se déclarant juges avec le pape de la doctrine condamnée¹. Au reste, on croit communément que M. l'évêque de Meaux aura été d'avis de l'arrêt du conseil contre le Nouveau Testament du père Quesnel, car il affecte fort de dire que ce livre ne vaut rien, et qu'il est incorrigible. On ajoute néanmoins qu'il a promis à M. le cardinal de Noailles de ne point faire de mandement pour condamner ce livre nommément dans son diocèse. On croit aussi que les jésuites, n'ayant pu obte-

¹ Le père Tellier obtint cette bulle à l'aide de mille intrigues, dont on peut voir le détail dans le t. XI de notre *Histoire de l'Église de France*.

nir de Rome une bulle en forme contre ce Nouveau Testament, ont pris le parti de l'arrêt du conseil pour le supprimer en France.

M. le cardinal de Noailles ne laisse pas avec cela de paraître en public, d'aller même à Versailles à l'audience du roi, de donner lui-même ses audiences à Paris, et de faire toutes ses fonctions épiscopales. M. le duc de Noailles, son neveu, revenu nouvellement d'Espagne, paraît à la cour depuis peu, et dans la même union avec le cardinal son oncle.

Le roi et la reine d'Espagne sont arrivés à Madrid le 15 novembre avec le prince des Asturies, où ils ont été reçus avec une grande démonstration de joie.

—Le 10 novembre, l'archiduc est parti de Milan pour aller à Inspruck, capitale du Tyrol, recevoir les hommages de ses sujets de ce comté. Il a reçu à Milan les ambassades de tous les princes et républiques d'Italie. Le pape même lui a envoyé le cardinal impérial, légat à *latere*, en grande pompe dans Milan. Les Vénitiens et les Génois ont reconnu l'archiduc roi d'Espagne, et le roi a donné ordre en même temps à tous les vaisseaux françois de courir sur les vaisseaux vénitiens et génois.

—15 décembre 1711, la pluie abondante a été presque continuelle depuis la fin même du mois de septembre, ce qui a empêché les laboureurs d'ensemencer bien des terres qui sont vacantes, et où l'on ne pourra plus mettre que de l'orge ou de l'avoine au printemps. Ce qui entretient le blé à 12, 13, 14 et quelquefois jusqu'à 15 liv. comme il est arrivé en quelques marchés. L'avoine passe toujours 30 et 32 sous le minot, et quelquefois elle a été à 35 sous. Les vins haussent un peu, il en est venu de bon d'Aï à 35 liv. la demi-queue de Champagne. D'ailleurs les vivres sont chers.

—M. l'évêque de Meaux est arrivé ici vendredi soir, 18 décembre 1711. Samedi, 19, il a fait une ordination nombreuse; dimanche il a assisté à l'église. Jusqu'à ce mercredi, 23, l'on ne dit rien du tout de l'impression de

sa réplique à la réponse du père Juénin ; mais on annonce son départ dans ces fêtes mêmes, tant sa présence est nécessaire à la cour et à Paris.

—Ce mercredi, 23 décembre 1711, au chapitre, résolu que saint Étienne, du 26 décembre, étant solennel majeur, et non plus annuel, il ne sera plus chanté de répons dans la nef, ni fait de processions, mais qu'on ira seulement à l'*Ave Regina* avant la messe, et qu'à matines l'on dira seulement *Gloria Patri* au troisième répons de chaque nocturne comme aux autres solennels, et que l'on commencera matines à 5 heures seulement, comme aux solennels.

—M. l'évêque de Meaux a officié aux premières vêpres de Noël, mais non à matines, et il a seulement assisté à la messe de minuit ; M. le doyen a tout fait à sa place. Ce prélat a pontifié à tout le reste de l'effice du jour de Noël ; ses frères l'abbé et le chevalier sont ici. Toute cette cour est repartie pour Paris mardi, 28 décembre 1711.

—L'empereur, arrivé à Inspruck le 29 novembre 1711, en devoit partir le 4 décembre pour aller à Francfort par Augsbourg. Il amasse partout de grandes sommes d'argent qu'il fait administrer avec épargne pour les faire servir aux frais de la guerre, plutôt qu'en dépenses inutiles pour son couronnement et autres vaines ostentations.

—Le 14 décembre 1711, l'empereur arriva à Aschaffembourg, et le 18 il fit son entrée à Francfort, où le couronnement se doit faire le 23, un grand nombre de princes allemands présens. Le prince Eugène de Savoie avoit joint l'empereur à Inspruck, d'où il est aussitôt parti pour La Haye avec les ordres de l'empereur. Le couronnement s'est fait le 22 décembre à Francfort en grande magnificence.

Depuis près de trois mois il court des bruits d'une négociation de paix entre la France et l'Angleterre. Les gazettes de Hollande en ont souvent parlé, et on a même dit que l'empereur seul s'y opposoit de toutes ses forces, ayant envoyé exprès le prince Eugène à La Haye pour

gagner les ministres des princes contre la paix. Cependant la *Gazette de France* même, de samedi, 2 janvier 1713, assure que la reine Anne a proposé la paix elle-même dans son parlement assemblé à Londres, le 18 décembre 1711, et que l'avis des seigneurs, plus fort de six voix, a été d'écouter les propositions de paix, à condition que l'Espagne et les Indes seront données à la maison d'Autriche; mais il y a eu des oppositions à cette condition. On ajoute que l'avis des Communes, plus fort de cent cinquante voix, a été pour la paix. C'est la reine Anne qui a tout l'honneur des avances qui se font pour ce sujet : elle y a fait entrer les Hollandois; elle a nommé la ville d'Utrecht pour le lieu des conférences et fixé au 12 janvier 1712 l'ouverture des conférences de la paix; ses plénipotentiaires sont aussi nommés et prêts à partir. Le roi a aussi déclaré ses plénipotentiaires : le maréchal d'Uxelles, l'abbé de Polignac et le comte Ménage, qui est un célèbre négociant de Rouen, député de cette province à la chambre du commerce de Paris, qui a été à Londres préparer les esprits sous main, et qui a eu le bonheur de gagner la reine même. Nos plénipotentiaires partent actuellement; ils sont partis de Paris le 6, le 7 janvier et jours suivans; ceux d'Angleterre sont aussi partis. Le roi d'Espagne en a aussi nommé qui doivent aller à Utrecht pour ce dessein.

—Les pluies ont continué tout le mois de décembre, et il n'a fait froid que le jour même de Noël, à cause d'un grand brouillard. Depuis quelques jours le temps est sec, et il tombe un peu de neige dont une partie se fond.

1712

Ce 5 janvier 1712, il tombe encore un peu de neige qui porte; il commence à geler dans les rues et dans les

maisons ; ce 6, le vent est tout à fait au nord et la gelée augmente ; ce 7, la gelée est forte, la rivière charrie, tous les fossés sont pris, l'air est saisissant, encore de la neige les jours suivans ; ce 10 janvier, elle fond ; 11 et 12 janvier, dégel avec pluies et neiges fondues ; grandes pluies jusqu'au 15 janvier.

—La *Gazette de France*, du samedi, 9 janvier 1712, dit que M. de Mesmes, président à mortier, a été nommé par le roi premier président du Parlement de Paris, sur la démission volontaire de M. Le Pelletier. Le bruit court que M. de Villeneuve, fils aîné de M. Le Pelletier, et déjà conseiller au Parlement, aura la charge de président à mortier de M. de Mesmes, et qu'il épousera M^{lle} de Mesmes, sa fille ; mais les créanciers du premier président se remuent.

—18 janvier, la gelée reprend fortement et continue ce 19, aussi ce 20 et 21, mais ce 22 après-midi le vent se tourne au midi, le temps s'adoucit, et il tombe une petite pluie ; les jours suivans il est venu un temps sec et une gelée médiocre qui dure encore ce 28 janvier avec un beau soleil, et encore ce 31.

—La *Gazette de France* du 30 janvier 1712 dit, dans les nouvelles de Londres, que milord Marlborough est disgracié, et nomme ceux à qui toutes ses charges, dont il a été dépouillé, ont été données ; ses parens et amis ont eu le même sort.

—Ce lundi, 1^{er} février, M. Pidoux, doyen, député comme étant en tour pour l'office solennel de la Purification ; et sur la lettre de cachet du roi, écrite à Marly, le 21 janvier 1712, par laquelle le roi demande des prières pour le succès des conférences de la paix commencées à Utrecht, a été réglé qu'aujourd'hui, issue de vêpres l'antienne de demain sera chantée pour donner demain le temps de faire les prières de la paix, à savoir, que le Saint-Sacrement sera exposé au grand autel au commencement de la messe du chœur, qu'à l'issue de sexte on dira des messes basses devant le Saint-Sacrement jusqu'à

midi, et qu'à l'issue des vêpres, toutes les communautés et paroisses mandées, se fera dans l'église la procession du Saint-Sacrement et trois stations aux autels de la Vierge, de saint Étienne, et de saint Sébastien, avec prières au Saint-Sacrement, à la sainte Vierge, et pour la rémission des péchés, et pour la paix ; et après la rentrée dans le chœur sera donnée la bénédiction au grand autel, toutes les communautés et paroisses demeurant dans la nef en deux files, suivant leurs rangs accoutumés, et tous les dimanches jusqu'à la Passion, issue de complies, sera fait à saint Étienne, un salut et prières pour la paix avec bénédiction du Saint-Sacrement dans le saint ciboire, sans exposition, et sans autres prières aux églises de la ville.

—Ce 7 février 1712, le temps est tout à fait pluvieux et a été tel depuis le commencement de ce mois ; il a continué de même jusqu'au 20 février, et alors il est devenu sec et froid jusqu'au 1^{er} mars.

—La *Gazette de France* d'hier assure que le comte de Zinzendorf, premier plénipotentiaire de l'empereur, est arrivé à Utrecht le 21 janvier 1712, pour assister aux conférences de la paix avec d'autres plénipotentiaires des princes, électeurs, et autres alliés d'Allemagne. Tous les plénipotentiaires des alliés sont allés à Utrecht : on y tient les assemblées générales le mercredi et le samedi de chaque semaine, et les plénipotentiaires des alliés en tiennent entre eux le lundi et le jeudi. L'empereur est arrivé à Vienne le 27 janvier 1712, après avoir passé dans ses États héréditaires.

—La *Gazette de France* du samedi 20 février 1712 dit que M^{me} la dauphine, Marie-Adélaïde de Savoie, mourut à Versailles, le 12 de ce mois, en sa vingt-sixième année, après avoir reçu tous les sacremens avec de grands sentimens de piété, et que Mgr le dauphin, Louis de France, dit auparavant duc de Bourgogne, mourut à Marly le 18. Ce prince étoit d'une piété solide, d'un esprit supérieur, orné de toute sorte de connoissances, d'une capacité extraordinaire pour les affaires ; humain, charitable,

et uniquement appliqué à tous ses devoirs, ce qui le fait universellement regretter. Il étoit dans la trentième année de son âge, étant né le 6 août 1682. Il a été porté à Saint-Denis, dans le même chariot avec M^{me} la dauphine, le 23 ou 24 février 1712, avec la pompe funèbre ordinaire.

Louis, dauphin de France, dit auparavant duc de Bretagne, fils de Mgr Louis, dauphin, dernier mort, est mort lui-même à Versailles, le 8 mars 1712, âgé de six ans, étant né le.....

La *Gazette de France* du samedi, 12 mars; dit simplement que ce prince mourut le 8 mars, 11 heures du soir, après quatre jours de maladie: porté à Saint-Denis sans pompe.

Cette gazette avoue que les ennemis se sont avancés jusqu'aux portes d'Arras; qu'ils ont mis le feu à plusieurs maisons d'un faubourg et jeté des bombes dans la ville, mais qu'ayant été repoussés par la garnison, ils se sont retirés précipitamment, abandonnant un grand nombre de bombes, des canons même, des poudres et autres munitions.

—M. l'évêque est arrivé à Meaux ce mardi, 22 mars, au soir, et ce mercredi saint a assisté à ténèbres; ce matin, au chapitre, M. le chantre député pour l'office du vendredi saint, M. de Saint-André pour l'office du samedi suivant, M. Phelippeaux pour l'office de l'Annonciation du lundi après *Quasimodo*: chacun à leur tour de dignité; le Jeudi saint, M. de Meaux a fait l'office; le Samedi saint il a assisté à l'office du matin, et il a fait l'office à complies. Après complies, dans l'assemblée capitulaire tenue exprès, il a été résolu, à cause du froid, que l'on prendra à matines le camail et la chape de drap noir jusqu'au changement de temps. En effet, les nuits sont encore froides, etsouvent il gèle; aujourd'hui même il est encore tombé de la neige ce matin.

—Ce samedi saint, le plus beau blé a valu 12 liv., au lieu de 14 liv. qu'il a valu depuis la Saint-Martin. L'avoine est tombée à 28 et 30 sous au lieu qu'elle en a valu 35 et 36,

tout courant depuis deux mois. Le vin a diminué à proportion.

—Au commencement du mois de février 1712, M. Phe-lippeaux, trésorier, m'est venu voir un soir, me disant qu'il avoit achevé sa copie au net du manuscrit de feu son frère, touchant les évêques de Meaux, et qu'il me prioit de l'aider pour y joindre la vie de feu M. Bossuet, évêque de Meaux. Je lui offris deux volumes que j'ai, contenant les procès-verbaux des visites que feu M. Bossuet a faites dans ce diocèse, et auxquelles je l'ai accompagné. M. Phe-lippeaux a accepté ces deux registres, et après les avoir gardés plus d'un mois, il vient de me les rendre à la fin de ce mois, c'est-à-dire vers le 20 ou 22 mars 1712, me faisant espérer de me donner communication de la vie de feu M. de Meaux, quand il l'aura achevée; de quoi je lui ai fait de grands remerciemens.

—Cesaint jour de Pâques, 27 mars 1712, M. de Meaux a fait tout l'office; l'abbé Le Maistre s'est présenté à la communion parmi les domestiques du prélat en grand nombre; l'abbé de Bissy n'a point paru à l'église: il fait ses pâques à Paris avant d'en partir.

Ce prélat a apporté de Paris un imprimé sous ce titre: *Instruction pastorale de Mgrs les évêques de Luçon et de La Rochelle, au clergé et au peuple de leurs diocèses, sur le livre intitulé: Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament, etc., composé par messire Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux.* A La Rochelle, chez Pierre Mesnier, imprimeur de Mgr l'évêque, du clergé et de la ville, 1711, et finit ainsi: Donné à Luçon le 14 du mois de mai 1711, signé: Jean-François, évêque de Luçon; Etienne, évêque de La Rochelle. Je viens de lire ce maudement, il est tout entier sur les procédés, et il n'y est aucunement question de doctrine. On y convient que feu M. Bossuet est auteur de la *Justification*, mais on soutient qu'il a changé de sentiment sur le Nouveau Testament du père Quesnel, et qu'il a dit à plusieurs personnes et même à un grand magistrat (M. Le Pelletier ancien pre-

mier président du Parlement) que ce livre ne pouvoit être corrigé, tant il y avoit à reprendre. On rapporte des extraits des lettres secrètes des jansénistes mêmes, par lesquelles ils avertissoient en 1700 le père Quesnel même que M. Bossuet se déclaroit contre son livre. Il y a d'autres extraits des lettres de M. Villart au père Quesnel, et du père Quesnel à M. Villart, par lesquelles on voit le vrai dessein de l'auteur dans son livre, qui étoit principalement d'y peindre avec force et d'y répéter souvent les caractères de la persécution des fidèles, en y entendant les jansénistes persécutés, et les jésuites persécuteurs. De là et de semblables discours, les prélats prennent occasion de faire remarquer, que le père Quesnel est toujours un vrai janséniste, qui ne cesse de traiter le jansénisme de fantôme; d'où ils recommandent d'autant plus aux fidèles d'éviter les *Réflexions morales du Nouveau Testament*, comme remplies de ce poison, et ainsi du reste. Mais ils ne donnent aucune qualification à la *Justification*, et tout se tourne à la fin en exhortation, sans même défendre la lecture de ce livre, quoique ce soit la justification d'un autre livre qu'ils estiment pernicieux: et par tout leur discours, ces prélats font entendre que feu M. Bossuet est auteur de cette *Justification*.

—M. de Meaux est parti pour Paris jeudi 31 mars 1712 avec sa cour.

Le même jour j'ai été à Fresnes voir madame d'Aguesseau qui m'y avoit invité, dans sa réponse à la lettre que je lui avois écrite au sujet de la mort de M. d'Ormesson son oncle, intendant de Soissons, mort à Paris tout subitement, un soir sortant de table, veille de son départ pour retourner à Soissons, le 21 février 1712.

—8 avril 1712, au chapitre, j'ai été nommé étant en tour, pour faire fonction de célébrant à l'obit solennel de feu M. Bossuet, évêque de Meaux, qui se fera lundi et mardi 11 et 12 avril 1712. C'est la première fois qu'il m'arrivera de rendre ce devoir à sa mémoire: et je l'ai fait ainsi au jour marqué.

— Suivant la délibération de vendredi dernier, au chapitre, l'on a quitté tout à fait les draps à matines, dès dimanche dernier, 10 avril : le temps s'est trouvé tellement à la pluie, que l'on n'a pu aller en procession à Saint-Faron, ce deuxième dimanche après Pâques : le temps est encore pluvieux ce 12 avril, et a continué jusqu'au 20.

— Mercredi, 14 avril 1712, résolu au chapitre, après une grande remontrance de M. Sernaut pour faire réduire à la moitié pour toujours la distribution de la plupart des obits et principalement des obits solennels, délibération prise, a été conclu que l'on ne fera aucune diminution des distributions des obits d'ici au premier octobre prochain, et que cependant on examinera les raisons de procéder à cette réduction, et on prendra les moyens convenables d'y parvenir.

— Vendredi, 16 avril, la même conclusion confirmée, plus, sur une lettre de M. Brossard chanoine et maître de musique de l'église étant à Paris pour l'impression du graduél de Meaux, a été confirmée la précédente délibération, qu'il sera imprimé deux graduels en parchemin pour la cathédrale; et les marchés faits par M. Brossard approuvés: savoir de 40 sous par feuille pour le tirage sur parchemin, avec le sieur Sevestre, imprimeur, et de 4 sous par feuille pour l'achat du parchemin, avec un parcheminier; et envoyé à lui la somme de 100 liv. pour payer d'avance et à compte. On travaille actuellement à Paris à cette impression, qui durera bien un an.

— Vendredi, 22 avril 1712, M. Regnier nommé au chapitre pour officier à l'obit solennel de M. de Ligny évêque, mardi et mercredi prochain, 26 et 27 avril; ce qu'il a fait.

— Vendredi, 29 avril, M. le doyen nommé au chapitre comme étant en tour pour officier à l'Ascension qui arrivera le 5 mai; ce qu'il a fait, M. de Meaux absent. Le temps a été fort beau pour les Rogations, la campagne devient aussi très-belle. Au reste, le jour de l'Ascension on a commencé matines à cinq heures seulement, comme

l'usage s'est à présent tout à fait établi de ne les dire qu'à 5 heures à tous les solennels sans exception, au lieu qu'elles se disoient ci-devant à 4 heures, le nouvel évêque ayant donné occasion à ce relâchement parce qu'il a fait reculer l'heure de prime et de la messe à 8 heures et demie et 9 heures au lieu que c'étoit toujours à 8 heures précises. Ainsi les matines à 4 heures ne seront plus d'usage que pour très-peu d'annuels, comme on l'a remarqué ci-devant à la Toussaint.

—Ce 11 mai, au chapitre, M. de Saint-André, archidiacre, nommé pour l'obit solennel de M. Séguier avancé à jeudi, vendredi, 12 et 13 mai, à cause qu'il tomboit dans l'octave de la Pentecôte; et moi chancelier, nommé pour la bénédiction des fonts de samedi, veille de la Pentecôte, que j'ai faite, Dieu merci.

— M. l'évêque de Meaux, arrivé à Meaux seulement ce samedi soir, 14 mai, veille de la Pentecôte; M. de Saint-André se trouvant la première dignité, les autres absens, a officié à vêpres.

—Ce 15, dimanche de la Pentecôte, M. l'évêque de Meaux a fait tout l'office dès les matines à 4 heures; personne de sa famille ni de ses domestiques n'a été à la communion; à l'issue de vêpres ce prélat est allé coucher à Germigny avec sa famille.

—Ce lundi de la Pentecôte, tous les Chauvelins ont passé à Meaux, allant coucher à Germigny. M. le marquis de Bissy, l'aîné de M. l'évêque de Meaux, a marié son fils unique, aussi marquis de Bissy, colonel de dragons, à M^{lle} de Chauvelin, fille du conseiller d'État, et sœur de l'avocat général. Ce mariage se fit à Paris au commencement du mois de mai, et en faveur de ce mariage le roi a donné au jeune marquis de Bissy le gouvernement d'Auxonne, en Bourgogne, possédé par le marquis de Bissy père, et par le comte de Bissy grand-père. Il vaut 1200 liv. de rente payées par les États de Bourgogne.

—Ce dimanche de la Sainte-Trinité, 22 mai; tous les Chauvelins, avec la nouvelle marquise de Bissy, ont passé

à Meaux, s'en retournant à Paris, après avoir passé la semaine à Germigny, en grands régals.

Au milieu de cette joie, M. l'évêque de Meaux a la mortification de passer à Paris, même parmi les honnêtes gens, pour livré aux jésuites contre la personne et les intérêts du cardinal de Noailles, qui s'en est déclaré publiquement.

Au mois de mars 1712, le père Tellier, jésuite, confesseur du roi, publia un mémoire imprimé à l'imprimerie royale sous le nom de feu M. le dauphin, duc de Bourgogne, comme pour rendre compte au pape, par ce prince, de l'état de l'affaire du cardinal de Noailles avec les évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap, et de sa foi sur le jansénisme. Tout ce mémoire est tourné contre le cardinal et à l'avantage des évêques ; et pour les jansénistes, leur cabale y est peinte des plus vives couleurs ; ce mémoire a été envoyé par tout le royaume.

Tous les honnêtes gens ont été indignés de la manière dont le cardinal de Noailles est traité dans ce mémoire. Mgr le dauphin y parle des subtilités du jansénisme et de toutes les distinctions les plus fines sur la Grâce, qui font connoître que l'écrit n'est point de lui, mais d'un théologien très-exercé dans ces matières. On dit aussi que le roi a déclaré qu'il n'avoit point de connoissance de ce mémoire ; et il l'a, dit-on, désapprouvé comme ne faisant point honneur à la mémoire du dauphin, son petit-fils, à qui il ne convenoit point d'entrer si avant dans des disputes de l'école, ni de se déclarer contre saint Augustin avec assez de mépris, comme il paroît par cet écrit.

Depuis ce temps, et vers le commencement du mois de mai 1712, on a vu courir à Paris un petit in-12 sous ce titre : *Réponse du cardinal de Noailles au Mémoire que le roi lui a fait l'honneur de lui donner, 1712*. Les articles proposés au cardinal de la part du roi y sont rapportés et imprimés au nombre de six, et les réponses du cardinal ensuite de chaque article. Ce cardinal y fait paroître beaucoup de fermeté et de résolution tant envers le roi même,

lui disant par exemple, n^o 4, que les princes sont les protecteurs de l'Église, et que la religion ne permet point au roi de toucher à la foi, qu'envers les évêques et les jésuites aussi, disant d'eux, qu'il n'a pas continué les pouvoirs à quelques-uns d'eux parce qu'ils enseignent dans son diocèse une mauvaise morale, soulevant le troupeau contre le pasteur ; pour mériter la continuation de leurs pouvoirs, quelques paroles de complimens ne suffisent pas..., il faut qu'ils changent de conduite..., etc... Il note partout l'écrit des jésuites du nom de ses ennemis. Et sur l'article 5, où le roi lui marque de faire une ordonnance contre le jansénisme et le Nouveau Testament du père Quesnel, dont il dit qu'il lui en donnera communication pour en prendre l'avis de personnes éclairées et désintéressées, afin que le cardinal y fasse les changemens que le roi lui marquera : le cardinal répond à cela, que ces personnes éclairées et désintéressées, reviseurs de son ordonnance, sont M. l'évêque de Meaux et M. le curé de Saint-Sulpice, dont il ne lui convient point de subir le jugement : l'un étant son suffragant et plus jeune que lui cardinal, dans l'épiscopat, et l'autre lui étant entièrement soumis comme curé ; il ajoute que communiquer son *Ordonnance* à M. l'évêque de Meaux, c'est la communiquer aux jésuites et à M. l'archevêque de Cambrai ; et comme il traite les jésuites de ses ennemis déclarés, en rangeant M. de Meaux parmi les jésuites comme livré à eux, c'est le déclarer lui-même au nombre de ses ennemis ; ce que tout Paris a senti avec indignation contre M. de Meaux, regardé comme persécuteur du cardinal son archevêque.

Cette déclaration du cardinal contre l'évêque de Meaux a paru encore dans le refus que le cardinal a fait de recevoir à Paris, à l'ordination, ceux qui lui ont été envoyés de Meaux avec des démissoires de leur prélat, auxquels il fut dit qu'ils se retirassent à Meaux, et qu'ils ne seroient point ordonnés à Paris ; ce qui est, au fond, refuser la communion ecclésiastique et canonique par le métropoli-

tain à son suffragant, car cette communion consiste dans la communication des biens spirituels, comme les sacrements et les prières et autres. Voilà donc une guerre ouverte dans cette métropole.

Au reste, après ce refus, M. l'évêque est venu exprès de Germigny, samedi des Quatre-Temps, 21 mai, et a fait l'ordination à Meaux dans sa chapelle.

—Mercredi, 25 mai 1712, au chapitre, M. le doyen, prié de dire la grand'messe, demain jeudi, Fête-Dieu, à la place de M. de Meaux, qui doit porter le Saint-Sacrement à la procession solennelle, sans dire la messe. Ce prélat est arrivé à Meaux tard avec sa famille, savoir ses trois frères, et le jour suivant l'abbé de Bissy est allé à Paris : bon jour, bonne œuvre, voilà l'édification que ces gens-là donnent à Meaux ; l'évêque lui-même fait l'office et le sermon tant qu'il peut. En cette fête donc il n'a point officié à vêpres ni à matines, ce qui a donné occasion à une difficulté, car M. Régnier se trouvant l'ancien dans le chœur à l'heure de commencer vêpres, et M. Morin, chantre, lui ayant fait le salut pour commencer, ce chanoine a en effet officié à toutes les premières vêpres ; et M. le doyen étant venu, comme tous nous autres dignités, vêpres déjà commencées par M. Régnier, il l'a laissé achever cet office, mais le doyen est revenu tout le premier à matines, a commencé et continué sa fonction de célébrant à tout cet office, Régnier murmurant et les chanoines.

—Ce 26 mai, jeudi, Fête-Dieu, le doyen a dit la grand'messe, l'évêque a porté le Saint-Sacrement à la procession solennelle, et le soir aussi à la procession du salut.

—Vendredi, 27, il est parti pour Paris avec sa famille, disant qu'il alloit faire imprimer sa réplique à la réponse faite pour le père Juénin, contre l'*Ordonnance* de ce prélat.

Ce vendredi, plainte au chapitre contre le doyen apaisée à l'instant sans bruit ; ce soir, au salut, le doyen a porté le Saint-Sacrement ; samedi, M. de Saint-André,

archidiacre, l'a porté ; dimanche, Phelippeaux, trésorier, l'a porté. Le doyen se présenta à la sacristie et voulut le faire, plusieurs chanoines en firent bruit et il se retira et n'assista pas même au salut ; lundi, moi, chancelier, je portai le Saint-Sacrement au salut, et Régnier le porta mardi soir ; le doyen, mercredi soir et jeudi encore, tant à la procession solennelle qu'au soir. Dimanche, dans l'octave, la prose n'a point été dite à la messe du chœur, avec approbation du chapitre, parce que l'office se fait du dimanche.

—Le 4 juin 1712, samedi, marché franc, l'avoine 25 s. le minot, le beau blé 12 liv. le septier, le petit blé 9 liv. ; le vin commun, 40 liv. La grande espérance que donnent les terres et les vignes font tous les jours diminuer le prix de ces denrées. Cependant, à Péronne et sur toute la frontière, le blé, l'avoine et tous les vivres enchérissent continuellement à cause du voisinage des armées.

La paroisse de Quincy promet beaucoup de vin, mais elle a été si mal ensemencée, que la dîme en grain n'est rien estimée ; de sorte qu'après l'avoir fait publier plusieurs fois, nous avons été obligés de la délivrer au chapitre, aujourd'hui mercredi, 8 juin, 1712, pour sept muids et un septier de grains, à Pierre Chattein et à Jacques Fleury, vigneron, demeurant à Voisins ; paroisse de Quincy ; ce qui ne nous donnera point de quoi payer les réparations à faire sur l'église, que les grands vents du mois de décembre de 1711 ont presque toute découverte sur le chœur. Les autres dîmes vont mieux parce que les moissons donnent ailleurs une meilleure espérance.

—Il paroît depuis un mois une déclaration du cardinal de Noailles, en forme de lettre adressée à M. l'évêque d'Agen, et datée du 20 décembre 1711. Elle est imprimée à Paris chez la veuve Muguet, avec les armes du cardinal en tête, et se vend publiquement, dès le mois de mai, sans aucune opposition.

C'est proprement la profession de foi de ce cardinal, où il s'explique de nouveau contre le jansénisme, en rappé-

lant tout ce qu'il a fait dans les occasions pour le réprimer, et sa déclaration sur le Nouveau Testament du père Quesnel, où il rappelle l'approbation universelle que ce livre a méritée pendant tant d'années, et dit nommément que feu M. Bossuet a fait un ouvrage depuis imprimé sous le titre de : *Justification des réflexions*, pour défendre ce livre après l'avoir examiné¹. Ce cardinal se justifie partout contre les accusations de ses ennemis, et contre le procédé des évêques. Il dit qu'il ne doit point quitter sa place, ni abandonner le gouvernail pendant l'orage ; que le clergé et le peuple de Paris lui sont trop chers, et lui sont parfaitement unis, se déclarant heureusement pour lui ; qu'il attendra en paix ce qu'il plaira au saint-père le pape de faire contre le Nouveau Testament, promettant de se soumettre à tout.

Cette lettre, répandue partout le royaume, a révolté tout le monde contre les jésuites, devenus l'objet de la haine publique; surtout à Paris, ils n'oseroient paroître, mais ils ne font pas moins sentir leur indignation contre les particuliers qu'ils font enfermer à la Bastille et qu'ils chassent de leurs emplois ; ainsi M. Rollin², principal du collège de Beauvais, à Paris a été obligé de quitter sa place à la poursuite des jésuites. Il y a eu, dit-on, aussi une lettre de cachet contre M. du Rieux, principal du collège du Plessis, mais sans effet, pour le respect que l'on a eu de la vertu de ce prêtre. Les biens infinis que faisoit M. Rollin, et que M. du Rieux continue de faire dans l'éducation de la jeunesse, qui leur attiroient les enfants des grandes maisons de Paris et de la cour, faisant jalousie aux jésuites, sont la vraie cause de cette persécution.

¹ Personne ne connaissait mieux que le cardinal de Noailles les motifs qu'avait eus Bossuet pour composer la justification du père Quesnel, puisque cet ouvrage avait été fait pour lui.

² C'est le fameux Rollin, auteur de l'*Histoire ancienne*, du *Traité des Etudes* et d'autres ouvrages très-estimés.

L'on a dit qu'il y avoit eu aussi une lettre de cachet contre M. le cardinal de Noailles même, pour lui défendre de paroître à la cour ; mais on assure que M. de Pont-Chartrain, chancelier de France, l'a empêchée, représentant au roi le scandale qui en arriveroit, et qu'elle seroit même inutile, ce cardinal pouvant venir à Versailles même et autres paroisses de la cour, avec sa croix, ses prêtres, y faire la visite et toutes ses fonctions, sans qu'on pût l'en empêcher. Le cardinal a donc paru depuis à la cour, et il a été très-bien reçu du roi, comme lui-même a très-bien régala à dîner dans son palais, à Paris, les princes et princesses ayant assisté aux service et oraison funèbre faits dans Notre-Dame pour feu M. le dauphin et M^{me} la dauphine, ce qui a paru un témoignage public de son union avec le roi; et, dit-on, le roi a déclaré qu'il laissoit au jugement du pape toute cette affaire du père Quesnel et de M. le cardinal avec les évêques de La Rochelle et Luçon.

—Dimanche, 12 juin 1712, ma semaine pour l'office du chœur commencée, et, Dieu merci, heureusement achevée, ce samedi 18, sans aucune incommodité.

—Mercredi, 22 juin, au chapitre, M. de Saint-André, archidiacre, nommé pour officier samedi prochain à la messe d'obit de M. de Vieuxpont, évêque; ce qu'il a fait.

—Depuis le 15 juin les chaleurs ont été très-grandes et sans aucune pluie, jusqu'à ce dimanche soir, 26 juin, qu'est venu un grand orage et pluïe abondante; mais ce lundi, 27, la chaleur a été encore plus grande.

—Il y a un arrêt du Parlement du 15 juin 1712, donné à la réquisition des gens du roi, portant suppression d'un écrit imprimé sous ce titre : *Réponse du cardinal de Noailles au Mémoire que le roi lui a fait l'honneur de lui donner, 1712*, avec injonction à tous ceux qui en ont des exemplaires de les remettre au greffe de la cour. Le motif est que cet imprimé est sans nom d'imprimeur, sans privilège ni permission, ni marque du lieu de l'impression. Défenses de l'imprimer, vendre, débiter ou autrement

distribuer; ordre d'informer contre ceux qui ont imprimé, débité ou autrement distribué ledit imprimé, etc. On voit bien que c'est l'écrit dont il est parlé ci-dessus; au mois de mai.

L'autre arrêt de la cour est du 17 juin 1712, qui condamne au feu un libelle ayant pour titre : *Réflexions sur un écrit intitulé : Mémoire de monseigneur le dauphin pour notre saint-père le pape, imprimé par ordre exprès de Sa Majesté, avec une déclaration du père Quesnel sur ce mémoire... 1712.* Et le principal motif est le manque de respect à la personne du roi; Pour quoi :

« La cour faisant droit sur le réquisitoire des gens du roi, ordonne que ledit écrit ou libelle, intitulé : *Réflexions* comme dessus, sera lacéré et brûlé en la cour du palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'exécuteur de la haute justice, avec les peines et défenses comme en l'arrêt précédent; et permet encore d'obtenir et faire publier monitoires en forme de droit, etc., les ordonnances et arrêts de règlement contre les libelles diffamatoires, seront de nouveau publiés avec le présent arrêt; à son de trompe et cri public à Paris... »

Cet imprimé, sous le titre de *Réflexions*, etc., ne s'étoit point encore beaucoup répandu dans Paris, dit-on, et ainsi il a été d'abord arrêté comme l'on voit.

—Vendredi, 1^{er} juillet 1712; au chapitre, M. Phelippeaux, trésorier, nommé comme étant en tour pour officier à la Visitation, à la fête de Saint-Jean, 24 juin, et à celle de Saint-Pierre, 29. Il fut aussi ordonné au chapitre qu'à ces deux solennels-mineurs réservés à des chanoines, il y auroit des chanoines pour célébrans, à l'exclusion des grands chapelains suivant l'usage.

L'on apprend que M. le duc de Vendôme est mort assez promptement en Espagne, le 11 juin 1712, après néanmoins avoir reçu tous ses sacremens, et il y est fort regretté aussi bien qu'à la cour de France. Il ne laisse point d'enfans de son mariage, et l'on ne dit point que la duchesse soit grosse!

Il est né, il y a deux mois, un second prince en Espagne, nommé don Philippe, qui y a donné une grande joie, et attache d'autant plus les grands et les peuples au roi Philippe V. Aussi la guerre s'y fait-elle mollement, les Anglois s'en étant retirés, et les Allemands y étant très-faibles : si bien que l'on parle fort d'une escadre de vaisseaux hollandois, qui doivent aller prendre l'archiduchesse à Barcelonne pour la conduire en Italie; aussi tout se dispose-t-il à la paix générale.

Le roi Philippe V y donne le principal mouvement, car voyant son trône affermi par les deux princes ses fils, il a donné sans peine sa renonciation à la couronne de France, en vertu de laquelle il a été stipulé, avec l'Angleterre, que jamais les deux couronnes de France et d'Espagne ne seront sur une même tête; qu'après le roi, au défaut du jeune dauphin, le duc de Berry viendra à la couronne, et au défaut de ce duc et de ses hoirs mâles, car il n'a point encore d'enfans, le duc d'Orléans et sa postérité monteront sur le trône; qu'en Espagne, au défaut des Bourbons, la couronne passera aux enfans du duc de Savoie, et ainsi du reste.

C'est pourquoi, après les longues conférences de la paix à Utrecht, l'Angleterre s'est enfin déclarée d'accord avec la France et l'Espagne. Le 2 juillet 1712, la reine Anne a proposé elle-même les conditions de la paix à son Parlement, qui les a agréées, savoir : Dunkerque rendu aux Anglois rasé, Port-Mahon avec l'île Minorque entière à eux, Gibraltar aussi, et l'île de Saint-Christophe, l'une des Antilles dans la mer de la Nouvelle-Espagne, dont les François avoient une partie dès le temps de la conquête, cédée tout entière aux Anglois.

—Le 19 juillet 1712, les Anglois ont pris possession de Dunkerque, l'intendant et les magistrats y demeurant pour rendre la justice et y exercer la police, sans que l'on touche aux fortifications, jusqu'à la paix générale. Le duc d'Ormond, général des troupes angloises en Flandre, a fait cette déclaration au prince Eugène et au Pen-

sionnaire Fagel, par lesquels la nouvelle en a été envoyée à Vienne et en Hollande, et que le duc d'Ormond proposoit pour deux mois une suspension d'armes de la part de la reine Anne, afin de travailler plus efficacement à la paix générale, ce qui a fort surpris tous les potentats de l'Europe.

—Le 17 juillet, la suspension d'armes pour deux mois publiée à l'armée entre la France et l'Angleterre. Cependant, dès le commencement de juin, le Quesnoy étoit investi par les Hollandois et les Allemands; le prince Eugène, commandant l'armée d'observance, et les 19 et 20 juin, la tranchée fut ouverte devant cette place, et les batteries dressées. Enfin, le 4 juillet, la place a été rendue au prince Eugène et au Pensionnaire Fagel, et la garnison déclarée prisonnière de guerre; d'où l'on croit que les ennemis iront à Landrecies ou à Maubeuge, car ils ne semblent point disposés à la trêve.

En commençant le siège du Quesnoy, le prince Eugène fit partir de son camp un détachement de 2,000 chevaux et 200 hussards sous un commandant allemand, et ce parti, prenant sa route par le Laonois, la Thiérache et le Remois, brûlant, pillant et rançonnant tous les villages, bourgs et petites villes non fermées, a mis l'effroi dans Reims même et dans Châlons, où toute la Champagne couroit déjà pour y réfugier les hommes, les bêtes et les meubles; car ses coureurs s'arrêtèrent à Suipe, bourgade à quatre lieues de Châlons, ce qui a causé la plus grande crainte; mais de là ils sont entrés dans Sainte-Menehould, qu'ils ont rançonnée et dont ils ont emmené des otages, et continuant leur course par la Lorraine et le pays Messin, ils ont, dit-on, passé près de Sedan et Bouillon, et se sont enfin rendus à Traerbach, sur la Moselle, environ dix lieues au-dessous de Trèves (la ville de Traerbach est aux Hollandois), le 24 juin, leurs troupes réduites à 1,500 hommes.

—Le 13 juillet 1712, le roi partit de Versailles pour aller à Fontainebleau. Mardi 19, je suis parti de Meaux

pour Cerfroy, d'où j'ai fait plusieurs visites et étant à Bourgfontaine le 26 juillet, j'ai appris du prieur que D. Hilarion Maricourt, exilé à la Chartreuse de Dijon, où il est mort le 5 mai 1712, fête de l'Ascension, avoit certainement signé le formulaire avec une entière soumission, et j'en ai vu la preuve dans une lettre de D. Maurin, prieur des Chartreux de Paris, du 17 février 1711 ; aussi, à l'occasion du mouvement arrivé à Bourgfontaine à la fin de 1711, sur le sujet du jansénisme, par un ordre du général, tous les Chartreux ont signé le formulaire sans aucune exception, et les originaux de ces signatures ont été envoyés au général. D. Maricourt a signé à cette occasion.

—Le 23 juillet 1712, marche de l'armée de M. de Villars, et le 24, le camp des ennemis, à Denain-sur-l'Escaut, forcé et pillé par nos troupes.

—Le 26, M. de Meaux arrive à Meaux ; le 2 août, assemblée à l'évêché à dix heures du matin, où ce prélat a expliqué la matière et la nécessité de son mandement nouveau du 30 mars 1712 et de l'instruction pastorale qui l'accompagne, imprimé in-4° en 200 pages tout compris, chez Ballard, à Paris, 1712, contre les remarques attribuées au père Juénin ; après laquelle assemblée il a fait la distribution de ce livre aux présens et l'a envoyé à tous les chanoines et autres chez eux.

—Ce prélat a fait l'office pontifical à la fête de Saint-Étienne, 3 août ; le sermon par un père théatin, le père Quinquet étant aussi de la compagnie. Ce soir, ce prélat et toute sa maison est allé souper et coucher à Germigny.

—Le 26 juillet, Saint-Amand pris ; Anchin, Mortagne, Hasnon ; le 30, Marchienne rendue avec toutes munitions et provisions.

Dès le 17 juillet, Landrecies avoit été investi ; mais les vivres se trouvant ainsi coupés, et les munitions manquant, le prince Eugène s'est mis en marche vers Mons, et il a abandonné l'entreprise de Landrecies. Il s'est depuis avancé sous Tournay avec toute son armée comme

pour combattre l'armée du roi, et le maréchal de Villars s'est mis aussi en présence.

—Voyage et séjour à Jouarre, depuis le 9 août jusqu'au 12; retour à Meaux, où j'ai reçu mille amitiés de M^{me} de Rohan, abbesse, et des princesses ses nièces.

—Dimanche, 7 août, *Te Deum* chanté à Paris pour la victoire de Denain, et, ce 13, au chapitre, à l'issue de la grand'messe, lecture de la lettre de cachet du roi pour *Te Deum* à Meaux. Conclu de le chanter lundi, fête de l'Assomption, issue de vêpres et au retour de la procession; toutes les compagnies présentes, ce qui a été fait par M. de Meaux, ayant fait l'office pontifical entièrement ce jour.

—Le 16 août, voyage à Fresnes; les 17 et 18, à Faremoustier; les 19 et 20, au Pont-aux-Dames; ce soir, 20, couché à Meaux, où M. de Meaux est demeuré depuis l'Assomption.

—Les 2 et 3 août, Douay investi par l'armée du roi sous le maréchal de Montesquiou, et, la nuit du 14 au 15, la tranchée ouverte. M. le prince Eugène, avancé avec son armée au delà de l'Éscaut, le maréchal de Villars, campé dans la plaine de Lens avec son armée d'observation pour arrêter le prince Eugène et couvrir le siège de Douay.

—Le 24 août, la trêve entre la France et l'Angleterre, publiée à Paris en cérémonie pour quatre mois, finira le 22 décembre 1712. Le commerce établi de Londres à Dunkerque et autres villes de Flandres, comme Bruges et Gand, où sont les Anglois, sans payer les droits de douane.

—Ce 27 août, M. l'évêque de Meaux ayant fini ici son bain, est allé coucher à Germigny. Le synode marqué au 1^{er} septembre n'a point été tenu, non plus que les années précédentes.

—Ce 3 septembre 1712, samedi franc, la trêve entre la France et l'Angleterre, publiée à Meaux, en cérémonie, par les maires et échevins à cheval, en robes.

—Ce 7 septembre 1712, le roi d'Angleterre est venu coucher à Meaux, dans un carrosse à quatre personnes, avec deux chaises roulantes; il prend le nom de duc de Gloucester. M. l'évêque de Meaux l'a reçu à l'évêché, lui donnant à souper et à coucher ce 7, et encore à dîner ce 8; puis il est parti de Meaux ce 8 après-dînée, prenant la route de la Ferté-sous-Jouarre pour Commercy, où est, dit-on, sa résidence; c'est une honnête retraite du royaume, que l'on regarde comme une assurance de la paix avec l'Angleterre.

—Ce dimanche, 11 septembre 1712, M. Bignon, intendant de Paris, arrive à Meaux et assure la ville de Douay rendue le 9 précédent; la garnison prisonnière de guerre; il dit aussi le Quesnoy investi. Ce lundi, 12, ce magistrat est allé voir M. de Meaux à Germigny.

Toutes les gazettes confirment la prise de Douay; le roi en a écrit une lettre de Fontainebleau à M. le cardinal de Noailles à Paris, pour en chanter le *Te Deum* dans Notre-Dame, disant que les ennemis employèrent, il y a deux ans, cinquante jours de tranchée ouverte pour prendre cette place, au lieu que ses troupes n'y en ont employé que 25, etc...

—Ce dimanche, 25 septembre 1712, *Te Deum* chanté à Meaux, issue de vêpres, pour la prise de Douai. On assure la tranchée ouverte devant le Quesnoy par nos troupes la nuit du 18 au 19 de ce mois, et Bouchain investi.

—Le 4 octobre 1712, le Quesnoy rendu à M. le maréchal de Villars, aux mêmes conditions que quand les ennemis le prirent sur nous, le 4 juillet dernier, c'est-à-dire la garnison prisonnière de guerre.

—Jeudi 13 octobre 1712, le *Te Deum* chanté à Paris pour la prise du Quesnoy, et à Meaux, dimanche, 23 suivant.

M. l'évêque de Meaux en visite dans la Brie pour donner la confirmation dans plusieurs paroisses où il n'avoit point confirmé.

—Ce jeudi, 27 octobre 1712, M. l'évêque de Meaux arrive à Meaux.

—Du 13 octobre, mon départ de Meaux pour Paris; retour le 22. J'ai employé ces huit jours à chercher un remède à la tumeur de mon pied gauche; les uns m'ont conseillé les eaux de Barèges, d'autres d'appliquer à la tumeur la pierre de cautère. M. Afforti, médecin, a été d'avis de faire sur la tumeur l'opération cruciale, c'est-à-dire de l'ouvrir en quatre avec une lancette, m'assurant que c'étoit le plus court et le plus sûr. Aucun de ces moyens ne m'accomode; ce n'est point le temps du voyage de Barèges; la pierre du cautère me paroît une opération violente, et celle de la lancette encore plus; joint qu'elles me tiendroient à Paris, où je ne trouve point mes commodités dans une auberge. Cependant on m'assure que le mal presse, qu'il y faut remédier actuellement, sinon qu'il y a à craindre que la tumeur ne perce en dedans et sur la jointure du pied, ce qui expose au péril d'en perdre tout à fait l'usage. Tout considéré, je me suis déterminé à un onguent noir fondant et amollissant, dont l'opération lente donne le temps d'en examiner l'effet et ne fait qu'insensiblement de petites ouvertures pour résoudre la tumeur, et fait en même temps transpirer les autres duretés venues depuis, à quoi ce me semble les autres opérations n'apporteroient point guérison tout à la fois.

M. Afforti, qui a ci-devant approuvé cet onguent en 1702, et qui en connoît la composition, dit qu'il n'y a aucun risque à s'en servir, mais qu'il est cuisant et douloureux. Au reste, en me rassurant contre l'avis des chirurgiens, il m'a certifié, après avoir vu et touché ma tumeur, que je n'en devois craindre aucune mauvaise suite; que la matière y contenue est une manière de bouillie qui ne percera point, et que je pourrois porter cette tumeur toute ma vie sans mauvaise suite; mais je crois qu'il se trompe en une chose, car, quoique la tumeur ne soit point à craindre, néanmoins elle est l'occasion de la foiblesse de tout le pied et des douleurs que j'y sens.

—Bouchain rendu à discrétion, le 19 octobre 1712,

après dix jours de tranchée ouverte. M. de Villars a ensuite accordé de lui-même la même capitulation qu'il avoit faite au Quesnoy. Ce maréchal fait gouverneur de Provence. Le *Te Deum* pour Bouchain chanté à Paris, le 27. Toutes les cours présentes.

—30 octobre 1712, la maison du roi passe ici depuis deux jours. Ce 31, les Suisses arrivent avec de la cavalerie, et, de plus, trois compagnies de carabiniers, qui sont, ces trois, pour garnison.

M. l'évêque a officié aux premières vêpres de Toussaint le jour de la fête à tout l'office et a assisté au sermon de M. le théologal; le jour des Morts n'a point paru à l'église; c'est M. le doyen qui a officié.

—Dimanche, 6 novembre 1712, *Te Deum* chanté à Meaux par M. de Meaux pour la prise de Bouchain, et, ce lundi 7, départ de M. l'évêque pour Paris.

—Le jour des Morts, 2 novembre 1712, j'ai commencé à me servir de l'onguent noir, et jusqu'à ce dimanche, 13 novembre, je trouve que les tumeurs du pied gauche s'amollissent par un grand nombre de petites qui se sont élevées de tous côtés autour du mal, qui ont suppuré d'abord et qui commencent à se sécher. Mais ce même jour, m'allant coucher, je m'aperçois que le cou-de-pied droit s'enfle, ayant eu peine à ôter mon bas. Le lundi suivant, 14, en me levant j'ai une grande peine à me soutenir et à marcher, par l'enflure du pied droit, qui cause même de la douleur dans la jointure; et néanmoins je n'ai point cessé d'agir et d'aller à l'église toute la journée.

—Ce mardi 15, la nuit a été très-mauvaise; je n'ai point reposé à cause de la douleur du pied, et le matin, ne pouvant me soutenir, j'ai gardé la chambre toute la journée; le pied gauche allant en mieux, j'ai donc mis un grand cataplasme sur mon pied droit, dont j'attends un bon effet.

—On vient de publier imprimé le traité de suspension d'armes entre la France, l'Espagne et le Portugal, le roi se faisant fort du roi d'Espagne, signé à Utrecht le 7 no-

vembre 1712, par les plénipotentiaires de France et de Portugal, pour quatre mois, à commencer le 15 novembre jusqu'au 15 mars prochain.

—On apprend aussi par la gazette que, le 5 novembre 1712, dans une assemblée de tous les grands d'Espagne au palais de Madrid, le roi Philippe V a fait publier sa renonciation à la succession à la couronne de France, à condition qu'aucun prince de France ne pourra parvenir à la couronne d'Espagne, et que les enfans mâles du duc de Savoie y seront appelés, la ligne du roi Philippe V venant à manquer. Les principaux officiers de la couronne d'Espagne et les plus grands seigneurs ont signé l'acte, et l'assemblée générale des royaumes et provinces, en manière d'états-généraux, s'y sont soumis.

Il y a un mandement imprimé de M. l'évêque de Meaux, du 5 novembre 1712, envoyé à tous les curés, pour leur ordonner de se servir du nouveau bréviaire de Meaux, le premier dimanche de l'avent, 27^e jour de novembre 1712, ou au plus tard le premier jour de l'an 1713; tout autre bréviaire demeurant interdit. Ce mandement est fort succinct.

Dans la troisième leçon de la légende de saint Fiacre, telle qu'elle est à Paris et à Sens, on lit que le corps de saint Fiacre a été levé de son tombeau, en 1224, par Philippe, évêque de Meaux, et que la châsse du saint a été apportée à Meaux l'an 1562. Ce sont deux fautes dont le feu P. Mabillon bénédictin est auteur, parlant de saint Fiacre, au douzième siècle; j'ai trouvé les preuves du contraire dans les registres et cartulaires du chapitre, savoir: 1^o qu'en 1224, c'étoit Pierre de Cuissy qui étoit évêque de Meaux; 2^o que la châsse n'a été apportée à Meaux qu'en 1568, et ces mêmes corrections, je les ai fait mettre aussi dans la nouvelle édition qui se fait actuellement du bréviaire de Paris.

C'est tout ce que j'ai vu du bréviaire de Meaux : nous l'examinerons et l'éplucherons à loisir ; comme on l'a fait imprimer fort vite, sans en rien voir au net, il est

difficile qu'il ne se soit glissé bien des fautes dans un ouvrage si précipité.

Depuis la Toussaint, M. le cardinal de Noailles s'est enfin déclaré sur les pouvoirs des jésuites du collège, qui étoient expirés. Il a continué les pouvoirs environ à vingt jésuites du collège, et il les a retirés à plus de trente autres jésuites; on dit qu'en même temps, il a réduit les confesseurs du noviciat au nombre de cinq: le tout pour un an.

L'enflure de mon pied droit continue toujours avec une extrême foiblesse, ne pouvant me traîner qu'à peine, mais sans inflammation et même sans douleur; de sorte que j'ai été dire la messe à l'église, le dimanche 20 novembre, sans grande peine. Le mardi 22, les chevilles du pied droit ont paru enflammées; ce qui s'est apaisé pendant le reste de la semaine, m'étant purgé deux fois, et la dernière avec de la casse. L'on m'a fait aussi ajouter de l'huile de lis au cataplasme, que l'on assure efficace pour résoudre plutôt la fluxion. Les médecines ont bien fait: l'on me flatte d'une prompte guérison, et qu'à la longue la tumeur du pied gauche s'en ira; en continuant l'usage de l'onguent noir. Dieu le veuille!

—Dimanche, 27 novembre, je dis la messe à l'église avec peine. Ces mouvements regravent l'enflure, laquelle néanmoins se dissipe les nuits. De manière que j'ai été encore à l'église dire la messe ce 30 novembre, fête de saint André, avec des pieds bien foibles, et je sens aussitôt l'enflure regagner. Il faut avouer que cette grande foiblesse des pieds est un effet de la goutte; mais c'est au moins une goutte sans douleur. J'ai appris depuis que toutes sortes de fluxions sur les pieds et les jambes laissent pour longtemps une grande foiblesse aux pieds; la petite vérole sur les pieds a aussi cet effet: ce n'est donc point un caractère de la goutte.

Le nommé Allart, imprimeur et libraire à Meaux, a porté à Paris, au commencement de décembre 1712, un nombre du nouveau bréviaire de Meaux, pour les y faire

relier. M. Ballard, imprimeur du missel, à qui pour cet effet M. de Meaux avoit cédé purement et simplement son privilège général comprenant nommément le bréviaire, a fait saisir les exemplaires d'Allart, porter à la chambre des syndics des libraires de Paris, demandant un dédommagement des grands frais faits pour le missel dont il espéroit être récompensé par le bréviaire, qui est d'un plus grand débit et dont il a seul le privilège en original, tel que le prélat l'a obtenu.

M. l'abbé Bignon, médiateur, a condamné Allart à la somme de 750 liv. de dommages et intérêts envers M. Ballard, avec dix exemplaires du livre en blanc, cet accord fait pour le bréviaire seulement ; M. Ballard se réservant ses droits et actions sur tous les autres livres du diocèse, en vertu de son privilège.

L'évêque averti s'est emporté contre Ballard osant lui faire un tel tour, d'autant qu'il n'avoit jamais eu intention de lui céder son privilège que pour le missel seulement. « Comment, dit Aubriot, son aumônier, il a votre privilège en original avec votre cession pure et simple, signée de vous. » Emportement encore plus grand du prélat : « Quoi, vous lui avez mis en main ma lettre-patente au grand sceau ? — Oui, dit l'aumônier, suivant votre intention, puisque vous n'y avez mis aucune restriction. » Nouveaux débats et disputes ; il est vrai qu'il ne falloit donner qu'une simple copie collationnée du privilège, et se réserver l'original ; mais aussi falloit-il faire mention expresse que la cession étoit pour le missel seulement. Cet évêque ne fera jamais aucune affaire sans étourderie et sans éclat.

—L'on a publié la prorogation de la trêve entre la France et l'Angleterre renouvelée le 15 décembre 1712, et qui doit durer encore quatre mois, savoir du 22 décembre jusqu'au 22 avril 1713. Cependant toutes les gazettes nous promettent incessamment la conclusion de la paix générale dont les conférences se continuent à Utrecht.

—M. l'évêque de Meaux est arrivé à Meaux ce vendredi,

23 décembre 1712. Il a fait chanoine de l'église M. Pierre-Alexandre Aubriot, son aumônier, prêtre du diocèse de Toul, âgé d'environ trente et un ans, à la place de M. Étienne Fouquet, mort le 14 de ce mois après trois mois de maladie. Dès ce soir, vendredi, M. Aubriot a été faire ses visites, demandant à être reçu demain samedi, issue de matines, ce qui lui a été accordé. Et ce samedi, 24 décembre 1712, il a été installé à la grand'messe du chœur. C'est un jeune homme de plaisir et de bonne chère, qui aime le jeu et la compagnie.

—Depuis le 10 au 12 décembre 1712, l'enflure de ma jambe droite est entièrement passée : de sorte que le matin, sortant du lit, le pied droit avec la jambe paroît tout à fait en son naturel, si bien que dès ce temps j'ai cessé d'y mettre de l'huile et le cataplasme; il y a cependant une petite tension à la queue des muscles qui viennent finir et s'insérer autour de la jointure et des chevilles de ce pied; de manière que ce pied est toujours foible et douloureux, et pour la moindre occasion, je ressens de la douleur aux chevilles de ce pied, comme il m'est arrivé ayant pris médecine, et après avoir fait quelque effort, et les gens du métier me menacent que cette tension dans les jointures, et par conséquent la débilité du pied ne cesseront qu'à la fin de l'hiver, quand la chaleur du temps fera transpirer la cause de cette indisposition. Le pied gauche va à son ordinaire; je continue d'y mettre l'emplâtre d'onguent noir, et il semble que la tumeur diminue toujours quelque peu.

Heureusement le temps est doux : et après quatre jours d'une petite gelée, voici un petit dégel qui aidera à passer ces fêtes doucement, mais la foiblesse de mes pieds m'empêche encore absolument d'aller au chœur et d'assister aux offices : en sorte que ces trois fêtes de Noël, Saint-Étienne et Saint-Jean, je me propose d'aller seulement dire la messe à l'église, car le moindre effort m'est trop préjudiciable.

—M. l'évêque de Meaux a officié aux premières vêpres

de Noël : il s'est contenté d'assister aux matines et à la messe de minuit ; M. le doyen y a officié : M. de Meaux a fait tout l'office du jour.

— Lundi, 26 décembre, fête de saint Étienne, l'on a fait solennel majeur, comme les années dernières, suivant le missel nouveau et l'Ordo, et matines ont été commencées à cinq heures seulement comme à tous les solennels. M. le doyen officiant ; M. l'évêque a fait l'office pontifical à la messe et à vêpres.

Je me suis contenté d'aller dire la messe à l'église ces trois fêtes, et je m'en suis bien trouvé, parce que la gelée a repris fortement : je trouve aussi que le repos de la nuit me fait un grand bien, et que mon pied droit reprend des forces et la liberté du mouvement.

1713.

1^{er} janvier 1713, M. de Meaux est encore à Meaux ; le froid s'est relâché. Le temps est au dégel ; jusqu'à aujourd'hui le roi n'a point nommé aux grands bénéfices, quoiqu'il y ait plusieurs archevêchés vacans. On assure la paix faite avec les Hollandois, mais elle ne se déclare point encore.

Le pied droit se fortifie de plus en plus, je marche au logis sans bâton.

L'évêque vient d'assembler ses députés du bréviaire : il leur a déclaré que son intention est de n'écouter plus aucune remontrance, ni dessein de rien changer ni au missel, ni au bréviaire, chargeant M. Morin, chantre, de le dire de sa part au chapitre, pour arrêter enfin les esprits : nous verrons s'il tiendra parole, car il ajouta qu'il s'enalloit à Paris, où il s'attendoit à soutenir de grands combats au sujet du bréviaire ; il est demeuré d'accord que l'on

diffère à suivre le nouveau bréviaire dans la cathédrale jusqu'à ce qu'il y ait des psautiers et antiphoniers pour le chœur.

—Ce jeudi, 5 janvier 1713, huit heures du matin, ce prélat est parti de Meaux pour aller coucher à Paris.

—La maison du cloître, du feu sieur Etienne Fouquet, délivrée au sieur de Mouhy, chanoine, dernier enchérisseur dans le chapitre, ce lundi, 9 janvier 1713, pour la somme de mille dix livres.

—10 janvier 1713, la gelée a repris fortement et a été toujours en augmentant avec un vent du nord très-sec jusqu'au 17 que le dégel est devenu tout doucement par un vent très-doux et un brouillard fondant en rosée. C'est un secours de la Providence pour les pauvres.

Le bréviaire du sieur Treuvé, autrement dit le nouveau bréviaire de Meaux, devient ici commun, et plusieurs s'en pourvoient. Je n'en ai point encore à moi, et néanmoins je l'ai lu ou parcouru tout entier.

La disposition en paroît bonne, utile et édifiante, surtout la division des psaumes, qui est à peu près celle de Sens. Mais dans l'exécution il y a des défauts et des négligences insupportables, même en choses importantes, et dans les saints du diocèse que l'on s'étoit proposé de faire connoître, dont néanmoins on a ignoré des faits notoires comme le lieu où reposent leurs reliques, ce qui appartient toutefois au bréviaire et à l'histoire ecclésiastique du diocèse. Il n'y a point du tout de latinité ni dans l'épître préliminaire, ni dans les légendes de la façon du sieur Treuvé. On remarque même, en d'autres légendes d'une bonne latinité, les additions qu'il y a faites, par le latin détestable qu'il y a fourré. Pour les fautes que l'on nomme *errata*, elles sont innombrables et indignes de gens de lettres, au grand mépris des lecteurs de l'office divin, et de Dieu même, puisqu'il s'agit ici précisément de son culte et que c'est le cas de dire : *Maledictus qui facit opus Dei fraudulenter,—negligenter*. Au reste, ce M. Treuvé, auteur, avoit un marché fait, et il a reçu une récompense

d'onze cents livres pour ce travail ; et suivant la pratique des mercenaires, il devoit rendre son ouvrage accompli, sinon perdre de son prix fait, à proportion de ses fautes. C'est une perte irréparable, qu'une église, qu'un diocèse et tout un clergé soient si mal servis en un temps où il étoit aisé de faire un ouvrage parfait ; car à cause de la dépense, l'on n'y sauroit revenir de près de cent ans, et alors on aura perdu ce goût.

Il court à Paris depuis deux mois un livre in-12, sous ce titre : *Éclaircissemens*, etc..., chez Simon Langlois, etc..., avec privilège. L'auteur a laissé son nom en blanc, il se qualifie docteur de la maison et société de Sorbonne, et on dit que c'est un jeune docteur de six mois nommé Galland¹. M. Quinot, censeur des livres l'a approuvé, c'est une réfutation telle quelle du livre donné sous le titre de : *Justification du père Quesnel*, par feu M. Bossuet. Cet ouvrage est très-foible, mais il est écrit poliment ; néanmoins M. le cardinal de Noailles, supérieur de Sorbonne, s'en est tenu fort offensé, et d'autant plus qu'il y paroisoit à la tête un docteur de Sorbonne pour auteur, et à la fin un autre docteur de Sorbonne pour approbateur, il s'en est plaint ; on a été curieux de le lire ; tous les honnêtes gens s'en sont scandalisés. Enfin, M. de Pont-Chartrain, chancelier de France, a éclaté contre, par sa lettre du 6 janvier 1713, écrite de Versailles à M. l'abbé Bignon, où il dit que M. Quinot approbateur est un personnage indigne de sa confiance, défendant de lui donner jamais aucun livre à examiner. Cette lettre répandue à Paris a fait grand bruit ; on regarde M. le chancelier déclaré hautement pour M. le cardinal de Noailles, ce qui donne occasion de répandre aussi que ce cardinal est très-bien rentré dans l'esprit du roi, depuis une lettre écrite par cette

¹ Ce docteur s'appelait *Gaillande* ; il joua un rôle indigne dans les affaires de la constitution *Unigenitus*. Les archives du Vatican possèdent un assez grand nombre de lettres de lui ; on peut consulter le t. XI de notre *Histoire de l'Eglise de France*.

Éminence à S. M. où il rendoit compte de sa conduite et de son gouvernement, de sorte qu'on assure que le roi lui a dit depuis qu'il étoit très-content de son gouvernement, et qu'il n'avoit qu'à continuer de même. La Sorbonne indignée contre l'auteur et l'approbateur du livre a fait à ce cardinal une députation de soixante docteurs, c'est-à-dire de tout ce qui s'en est trouvé à Paris de bonne volonté pour lui faire excuse. Cet éclat fait espérer que ce cardinal l'emportera sur les jésuites, et que le Nouveau Testament du père Quesnel, qu'il a approuvé, ne sera point condamné à Rome. Car le roi demandoit cette condamnation, et maintenant on assure, qu'il a déclaré qu'il ne s'en veut plus mêler, et que M^{me} de Maintenon a fait entendre au père Tellier, confesseur, que pour ménager la santé du roi il se gardât bien de lui parler davantage de toutes ces querelles et disputes de religion. On assure même que ce père a été très-mortifié de tout ceci, et qu'il en a bien rabattu de son air triomphant et insultant. Dieu soit loué! *Amen*¹...

—Depuis l'affaire de Ballard, écrite deux feuillets plus haut, je viens seulement d'apprendre l'expédient qu'on a pris pour lui payer les 750 livres de dédommagement qui lui ont été promis. D'abord il fut résolu dans l'assemblée de l'évêque et de ses députés pour le bréviaire d'en fixer le prix à dix livres en blanc, et cet ordre fut donné à Allart, libraire de Meaux qui s'y soumit. C'étoit encore trop pour un bréviaire imprimé seulement en noir et où il n'y a rien en rouge, et en considération de trois mille cinq cents livres d'avance, et en pure perte, donnée à ce libraire, il étoit juste de fixer ce bréviaire à un prix médiocre et au-dessous de sa juste valeur; ainsi il suffisoit de le faire vendre huit livres en blanc, et non point dix livres, qui est le prix le plus haut qu'y auroit mis un libraire faisant toutes les avances, car les usages se ven-

¹ Le père Tellier réussit cependant à faire condamner le père Quesnel par la constitution *Unigenitus*.

dent toujours moins que les autres livres. Cependant une dernière délibération prise par l'évêque avec ses commissaires, et chargeant Allart, libraire, de payer à Ballard les 750 livres de dédommagement, il a été permis à ce marchand de vendre le bréviaire en blanc onze livres, ce qui est une nouvelle charge, jetée injustement sur tout le clergé, pour en acquitter celui qui en étoit seul légitimement tenu, à savoir l'évêque de Meaux, engagé de donner à Allart un privilège bon et valable, au lieu qu'il n'étoit plus maître du sien, par lui abandonné sans réserve à Ballard; et voilà comme on ménage les pauvres prêtres.

Comme l'on commence à dire le nouveau bréviaire en particulier, et que plusieurs s'en sont pourvus, ou, par la curiosité de le lire, chacun y remarquant ce nombre étonnant de fautes qui sautent aux yeux, on ne peut se tenir d'en parler et de s'en plaindre comme d'un scandale public dans l'office divin. Le bruit en est revenu aux oreilles du principal auteur et des commissaires, qui sont bien honteux de voir leurs âneries connues, et qui ne craignent rien tant que de les entendre relever. Ils voudroient bien qu'elles demeuraissent dans l'oubli, et ils ne peuvent se résoudre à faire un *errata* général et exact pour avertir du moins les plus ignorans des corrections les plus nécessaires. Ainsi c'est un mauvais ouvrage abandonné, et, pour le sieur Treuvé, il dit qu'il n'en veut entendre parler, et qu'on l'a tellement pressé, qu'il n'a pu y donner plus de soin. Il parle toujours comme un mercenaire, qui n'auroit plus rien à gagner, quelque peine qu'il prît pour la correction de ses fautes.

Le temps est tout à fait doux, après le retour de quelques gelées et un peu de neige. Je m'en trouve bien, Dieu merci; mon pied droit et ma jambe sont presque entièrement à leur naturel, mais aussi la fluxion du pied gauche passée, qui attiroit toute la malignité de l'humeur, d'où il en arrivoit que la jambe et le pied gauche en alloient mieux; aujourd'hui c'est le contraire, et toute la foiblesse est dans le pied gauche, dont les humeu-

augmentent, quelquefois même avec douleur, ayant peine à demeurer chaussé, et encore plus à marcher; néanmoins, dès le 28 janvier, j'ai repris le train d'aller à l'église, le jour, à la messe et à vêpres; mais je n'oserois m'exposer à aller à matines, de peur de tomber, joint que j'ai encore besoin de repos, pour tâcher de soulager mon pied gauche.

M. le maréchal de Berwick, après avoir fait lever le siège de Gironne, en Catalogne, avec les troupes du roi, a fait conduire des amas considérables de munitions de guerre et de bouche, tant en cette ville que pour l'armée de Catalogne, même pour faire les sièges de Barcelonne et de Tarragone, les deux seules places qui restent à l'empereur; d'ailleurs les négociations de la paix avançant fort, il a été rappelé à Versailles, et de là envoyé à Châlons en Champagne, au roi d'Angleterre, et est repassé à Meaux, retournant à la cour.

— Aussitôt après les 21 et 22 février, le roi d'Angleterre est parti de Châlons et s'est retiré au château de Bar, que le duc de Lorraine a fait meubler magnifiquement pour l'y recevoir.

— Dimanche, 26 février 1713, on vient de publier au sermon de la cathédrale la permission de manger des œufs pendant ce carême, dans la ville et par tout le diocèse de Meaux, pour les laïques seulement, accordée par la permission de M. l'évêque de Meaux, aux conditions et réserves des années précédentes; cependant la saison est très-avancée, et on a déjà abondance de toute sorte d'herbes, aussi le carême commence-t-il seulement dans deux jours, le 1^{er} mars.

Le temps est assez froid depuis le commencement de mars, les grains sont au même prix depuis ce temps: le bon blé 18 liv., le septier, l'avoine 32 ou 33 le minot, le vin à l'ordinaire: le commun 9 ou 10 liv., le meilleur vin du pays 14 ou 15 liv.; les vivres et denrées de carême sont chers.

— Dans la *Gazette de France* du samedi 18 mars 1713,

article de Paris, il est dit que le 15 mars 1713 Mgr le duc de Berry a été au palais accompagné de M. le duc d'Orléans, où se trouvèrent aussi le duc d'Enghien, le prince de Conty, le duc du Maine et le comte de Toulouse, plusieurs ducs et pairs ecclésiastiques et autres s'y rendirent aussi. Il y avoit un grand concours de personnes distinguées, d'étrangers et de peuple. La séance s'est tenue à la grande chambre, et les ambassadeurs d'Espagne et d'Angleterre étoient placés en une des lanternes. M. de Mesmes, premier président, expliqua les intentions du roi ; M. Joly de Fleury, avocat général, présenta les lettres patentes de Sa Majesté, qui furent lues. Il s'agissoit de les faire registrer : et c'est au sujet de la renonciation du roi d'Espagne aux droits de sa naissance et à ceux de ses descendants sur la couronne de France, de même que de la renonciation de Mgr le duc de Berry, et de celle de M. le duc d'Orléans à leurs droits et à ceux de leurs descendants sur la couronne d'Espagne ; sur quoi l'arrêt d'enregistrement fut prononcé, suivant les conclusions du procureur général. On regarde cette démarche comme l'acheminement à la paix.

En effet, j'ai lu tous ces actes de renonciation et lettres patentes du roi, imprimés à Paris en un vol. in-4° ; ils portent tous qu'ayant été jugé dans les assemblées d'Utrecht que le moyen unique de finir la guerre et de parvenir à la paix tant désirée, étoit d'établir l'équilibre entre toutes les puissances de l'Europe, en sorte que l'une ne soit point plus forte que l'autre, il a fallu nécessairement, pour parvenir à cette égalité, empêcher que les couronnes de France et d'Espagne ne fussent possédées par un même prince de France, ni les Etats de la maison d'Autriche et la couronne d'Espagne possédés par un même prince de cette maison ; c'est pourquoi, en contemplation de la paix, le roi d'Espagne, M. le duc de Berry et le duc d'Orléans ont fait leurs renonciations réciproques que l'on vient de voir, avec cette condition expresse : que l'archiduc fera pour lui et pour ses descen-

dans une pareille renonciation à la couronne d'Espagne et aux Indes-Occidentales qui en dépendent, avec approbation expresse que faute d'hoirs du roi Philippe V, et sa lignée venant à manquer, les États de la couronne d'Espagne et des Indes-Occidentales appartiendront aux héritiers de M. le duc de Savoie, comme étant le plus proche par les droits de sa naissance.

—Ce 1^{er} avril 1713, nous lisons dans la *Gazette de Hollande* le traité de l'évacuation de la Catalogne et de toute cessation d'armes tant en Espagne qu'en Italie, avec liberté entière du commerce entre toutes les nations belligérantes dans ces royaumes et provinces, jusqu'à la conclusion de la paix générale. Ces deux traités signés à Utrecht, le 14 mars 1713, savoir : celui de l'évacuation de la Catalogne, fait entre la reine d'Angleterre et le roi et ses alliés ; et celui de la cessation d'armes en Italie, entre les mêmes et le duc de Savoie. En même temps, le roi d'Espagne, Philippe V, accorde une amnistie générale pour tous ses sujets, et nommément pour les Catalans rebelles ; ce qui en fait revenir tous les jours un très-grand nombre à l'obéissance de leur souverain légitime. Ainsi l'on apprend par toutes les lettres de Paris que l'on regarde comme fort proche la conclusion de la paix générale, et pour le mois de juin prochain. Dieu le veuille.

—Ce 2 avril 1713, nous lisons dans la *Gazette de France* d'hier, 1^{er} avril, article de La Haye, 23 mars, que le 14 mars le traité pour l'évacuation de la Catalogne et pour la suspension d'armes dans toute l'Italie avoit été signé à Utrecht ; et dans l'article de Madrid, du 13 mars, il est porté que l'archiduchesse a déclaré aux magistrats de Barcelonne que l'archiduc avoit été obligé de renoncer à ses prétentions sur la monarchie d'Espagne et d'abandonner la Catalogne. Ainsi, tout se dispose à la paix générale comme il paroît, et il y a lieu d'espérer que Dieu l'accordera aux besoins et aux instantes prières des peuples.

—Ce 4 avril 1713, nous avons vu à Meaux ces deux traités de l'évacuation de la Catalogne, et de la suspension gé-

nérale d'armes pour toute l'Italie, imprimés à Paris chez François Fournier, et rendus publics.

Le père Joseph Jouvency, jésuite, après avoir longtemps enseigné la rhétorique au collège de Clermont, à Paris, et donné des preuves de son éloquence par des oraisons latines récitées en public, et par des vers latins en plusieurs occasions, fut envoyé à Rome sous prétexte de servir de secrétaire au général des jésuites, mais en effet pour donner le goût de la belle et pure latinité aux jésuites régens du collège romain, et par ce moyen faire revivre l'amour des belles-lettres à Rome même, et dans toute l'Italie, où la pureté de la langue latine est absolument ignorée.

Après plusieurs années de séjour à Rome, on a su que le père Jouvency écrivoit en latin l'histoire de la Société : et enfin il en parut d'abord un premier tome imprimé à Rome en l'année et un second tome depuis 1591 jusqu'à 1616, aussi imprimé à Rome en 1710. On le vit bientôt à Paris, et l'on y remarqua d'abord la manière dont y est raconté l'assassinat du roi Henri IV, par Jean Châtel, et l'avantage que la Société tire de toutes les circonstances de cet attentat ; l'honneur qu'elle se fait de la fermeté de leur père Jean Guignard professeur en théologie à leur collège de Clermont, atteint et vaincu d'avoir enseigné qu'on peut tuer en conscience les princes hérétiques ou ennemis du pape, et, pour ce sujet, condamné à la mort sur une potence par arrêt du parlement de Paris ; lequel allant au gibet est représenté comme un saint par le père Jouvency, et comme injustement condamné par le parlement : cet auteur méprisant ainsi les arrêts du 29 décembre 1594 contre Jean Châtel, et de 1595 contre Jean Guignard, aussi bien que ceux de 1610 contre François Ravailac, et de 1614 contre les maximes qui permettent d'attenter à la vie des princes.

Cette insolence souleva tous les esprits. Il y en eut des plaintes publiques répandues de toutes parts : et les premiers magistrats en informèrent le roi même, qui consentit enfin que le parlement condamneroit le livre

du père Jouvency, mais en ménageant autant qu'il seroit possible l'honneur de la Société : c'est ce qui a été exécuté par arrêt de la cour du 24 mars 1713, qu'il faut garder parce qu'il rappelle les arrêts de 1594 par lequel les jésuites furent chassés du royaume, et de 1595, 1610 et 1614 qui regardent leur doctrine parricide.

—M. l'évêque de Meaux arrivé à Meaux, avec sa cour, ce soir lundi de la semaine sainte, 10 d'avril 1713, en parfaite santé.

—Ce jeudi saint, 13 avril, ce prélat a fait la bénédiction des onctions et autres cérémonies de ce jour. Gaudar, théologal revenu de Bourges où il a passé tout le carême, a fait sur la communion pascale un sermon fort négligé et mal prononcé. Cet homme jouit, dit-on, de plus de trois mille livres de rente par la mort de sa mère, sans sa prébende : c'est de quoi se divertir et faire bonne chère, comme c'est son humeur, car pour des sermons, l'on n'en espère plus de lui au moins de travaillés : aussi dit-il qu'il a le moyen de faire prêcher les moines à sa place, et de les bien payer.

—Le 12 avril 1713, le duc d'Ossonne ambassadeur et plénipotentiaire d'Espagne est parti de Paris, pour se rendre à Utrecht, où il va signer la paix de la part de Philippe V.

L'archiduchesse est partie de Barcelonne et s'est embarquée le 19 mars 1713 sur l'escadre des vaisseaux anglois commandée par l'amiral Jennings, pour passer en Italie. Elle a déclaré qu'elle passeroit partout incognito, c'est pourquoi le légat du pape, et les ambassadeurs de Venise et ceux des princes d'Italie n'iront point à sa rencontre ; l'archiduchesse arrivée à Vado le 28 mars, puis a passé à Gênes, Milan, et ainsi du reste.

—Ce soir, samedi-saint, 15 avril 1713, un courrier passe à Meaux, assurant la paix signée entre tous les princes belligérans, hors l'empereur seulement ; et M. de Meaux en a aussi la nouvelle.

Le 11 avril 1713, le traité de paix a été signé à

Utrecht entre la France et l'Angleterre : puis le traité avec la Savoie ; puis avec le roi de Portugal ; ensuite celui du roi de Prusse, électeur de Brandebourg et des états généraux ; le tout le 11 avril 1713, comme nous l'apprenons dans la *Gazette de Hollande* du 13 avril. Il ne reste que le traité de paix avec l'empereur et l'empire, à qui la reine d'Angleterre a donné encore un délai de six semaines.

La *Gazette de France* du samedi, 22 avril 1713, assure la même nouvelle comme étant arrivée à Versailles dès le 14 avril précédent.

—Ce mercredi, 26 avril 1713, j'ai été nommé au chapitre pour célébrant comme étant en tour pour l'obit de M. de Ligny évêque de Meaux : ce que j'ai fait heureusement, Dieu merci, ce mercredi aux vigiles et ce jeudi à la messe, nonobstant l'incommodité du pied gauche.

Tout ce mois d'avril, le vent du nord : et il y a toujours eu un grand froid ; les seigles en sont très-mal, et avec la nouvelle de la paix, les grains enchérissent tous les jours ; le blé vaut 19 et 20 livres, mesure de Meaux, l'avoine a monté jusqu'à 36, 37 et 38 sous, le vin hausse à proportion.

Je me porte bien, Dieu merci, mais les tumeurs de mon pied gauche augmentent tous les jours et m'incommodent fort.

—28 avril 1713, M. de Meaux parti précipitamment pour Paris ; c'étoit pour aller solliciter son procès au conseil contre M. Ballard.

—Ce 3 mai 1713, j'ai été coucher à Paris : là, fait consultation sur mon pied gauche affligé avec MM. Lemery fils et Winslou médecins et M. Arnaut chirurgien ; sont d'accord, que mes tumeurs sont des chairs spongieuses ; qu'il faut bien se garder surtout de les ouvrir ; qu'alors ces chairs spongieuses pousseroient en dehors ; qu'il ne seroit point possible de les arrêter ; qu'elles dégénéreroient en cancer : qu'il n'y faut pas mettre d'onguent et

pas même le diabstanum qui y feroit venir un érysipèle ; que le grand soin doit être de conserver la peau qui est bonne et les chairs qui sont saines et fraîches ; pour cela, il faut souvent bassiner cette partie affligée avec de l'eau tiède tout simplement ; et, au surplus prendre un bon régime et des purgations pour faire transpirer ou dissiper ces humeurs ; qu'il n'y a aucune sûreté dans l'usage des eaux chaudes, et que la saison étant favorable, il faut essayer du régime, des remèdes et du bain d'eau tiède à la maison, demeurant en un grand repos sans du tout marcher.

—J'ai en main mon régime et mes médecines, et avec cela je suis heureusement revenu à Meaux par Torcy ce 11 mai 1713.

Étant à Paris j'ai été très-bien reçu de tous mes amis ; pour sûr, les congrégations tenues au sujet du Nouveau Testament du père Quesnel sont finies, mais on n'en sait point le résultat ni le dessein du pape ; tout est en un secret impénétrable, et les plus sages se défient de la fausse politique du pape ; d'autres ont de meilleures espérances.

M. l'évêque de Meaux a un procès en forme au conseil des parties, contre Ballard son imprimeur, au sujet de son privilège pour les usages du diocèse cédé sans réserve à Ballard. C'est une affaire pitoyable, où un prélat fait un procès, savoir s'il tiendra ou non sa parole donnée par un acte signé de lui. Il y a un factum de Ballard où, avec beaucoup de respect, ce procédé de l'évêque est mis en son jour. Les gens sensés disent que les juges ne pourront se dispenser de prononcer contre l'évêque, mais que pour épargner son honneur, ils feront faire un accommodement qui sera, que le clergé de Meaux achètera de Ballard 300 exemplaires restans du missel, et la difficulté n'est plus que de convenir du prix. Ci-devant Ballard n'en demandoit que 14 livres pièce, en blanc, mais depuis le procès il en veut avoir 15 livres de chaque exemplaire.

Il y a à Paris sur le port une si grande abondance de

blé, qu'il n'y vaut que 23 livres le septier de Paris ; mais à Meaux il s'est vendu 22 livres le septier, samedi, 29 avril, et mercredi, 3 mai ; samedi 6 mai 21 et mercredi 10 mai, 20 livres. L'avoine a monté jusqu'à 40 sous le minot.

—Ce 13 mai 1713, j'ai commencé l'usage des bouillons de veau et écrevisses et de la tisane de chiendent. Ce 14, j'ai été saigné, l'on m'a tiré trois palettes de sang tout bourbeux et plein d'une bile verte collée ; il est néanmoins sorti avec vigueur et en ruisselant.

—Vendredi, 19 mai 1713, j'ai été purgé suivant l'ordonnance, et j'ai vidé quantité d'eaux et de glaires, même jusqu'à sept heures du soir, mais sans effort, sans nausée et sans colique, prenant même avec appétit ma nourriture et ma boisson. Je sentis le long du jour des picotemens au pied malade que j'ai cru venir de la médecine ; je les sentis encore la nuit, et néanmoins je ne laissai pas de dormir, et de trouver le repos très-doux toute la matinée du samedi suivant, qui me réparoit le corps après l'épuisement de la purgation. Je fis maigre ces deux jours, en prenant du riz à midi et du gruau au soir avec deux œufs frais. Je pris aussi les trois bouillons aux écrevisses, sans veau, mais avec toute sorte de bonnes herbes, et le potage du dîner étoit composé de pourpier, laitues, chicorées, cerfeuil, poirée, etc. Le samedi, à midi, je mangeai aussi quelques asperges au beurre, et le soir j'en mangeai aussi un peu à l'huile avec deux œufs frais après mon gruau, espérant d'en avoir un peu plus de force, le dimanche suivant, pour aller dire la messe. Mais ce samedi je souffris des picotemens fort douloureux au pied malade, pendant près de quatre heures depuis le dîner, surtout m'efforçant de faire quelques pas d'un bout à l'autre de ma chambre par nécessité. J'ai cru que c'étoit encore quelque reste de la purgation du jour précédent. Du reste, la tête libre, bon appétit, et vigueur.

—22, 23 et 24 mai, Rogations ; j'ai fait maigre, observant le régime comme dessus, avec des œufs frais seulement, sans asperges. Mercredi, 24, je fus purgé comme

le 19 mai ; j'ai toujours le pied malade très-foible et très-douloureux, et même les tumeurs gagnent toujours ; celle qui est sur la malléole intérieure s'arrondit et devient tendue, si bien que les vaisseaux comprimés par cette tension paroissent et se font sentir par-dessus la superficie ; celle qui est sur le pied même s'allonge vers l'extrémité et s'étend jusque sous la malléole extérieure qui en est toute couverte. Ces petits muscles, qui font mouvoir le calcaneum autour des malléoles, comme une roue autour de son essieu, en sont tout à fait embarrassés, et c'est apparemment par un engorgement d'une humeur qui y cause des picotemens par intervalles ; mais la plus haute élévation de la tumeur est sur le cou de pied même et se termine en pointe à gauche, sans que je puisse du tout prendre de soulier, et là autour se font aussi sentir des picotemens qui ne sont point fort douloureux, pas plus que les autres ; cependant, ce pied n'a plus de mouvemens, je ne marche plus, je ne puis appuyer dessus, je ne fais que me traîner à l'aide de mon bâton, et seulement par nécessité ; je ne suis tranquillement qu'au lit et sur un siège, et pour peu que je remue, que je me traîne ou me tienne debout, c'est la cause des picotemens. La tumeur du cou de pied est souple et flottante, celle de la malléole intérieure acquiert de la consistance et résistance. Toute la jambe est sans aucune enflure.

—En cet état, je commençai le bain d'eau tiède le 26 mai, où je demurai fort tranquille, le corps et la tête très-libres, pendant deux grandes heures, et sans affoiblissement ni froid, puis je passai au lit deux heures entières le corps très-frais, dans un grand repos, la tête comme un peu vide, ce qui fut bientôt réparé par le dîner d'une soupe maigre, de deux œufs frais, et d'un peu de riz. Le reste du jour a été tranquille, mais le pied foible et douloureux quand j'ai eu besoin de marcher.

—Ce 27, le bain meilleur parce que l'eau étoit plus chaude ; le reste du jour comme hier.

—Ce 28, tout comme hier, le bain et le reste.

Le blé valut hier, le meilleur, jusqu'à 22 liv. 10 s. le septier de Meaux, ce qui fait bien crier le peuple et avec raison, de peur de pis.

—Lundi, 22 mai 1713, la publication de la paix se fit à Paris avec les cérémonies accoutumées, et le jeudi 25, fête de l'Ascension, le *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame, et le feu d'artifice tiré à la Grève.

La *Gazette de France* du samedi, 27 mai, rapporte, dans les nouvelles de La Haye, les principaux articles du traité de paix fait entre le roi et les états-généraux, et principalement ce qui regarde les Pays-Bas, les villes cédées de part et d'autre et la Bavière.

—Ce lundi, 29 mai, le bain m'a fait couler les sueurs de la tête et tout le long du visage pendant une heure et demie, et au sortir j'ai eu mal à la tête que le repos même du lit n'a point fait passer; j'ai dîné avec appétit, et le mal de tête a encore continué jusqu'au soir que je me suis avisé de faire collation, laquelle m'a fait passer ce mal entièrement, ce qui me fait croire que c'étoit épuisement ou que ce mal a été causé par la trop grande chaleur du bain.

La *Gazette de Hollande* rapporte que l'impératrice devoit partir de Milan le 9 mai 1713, avec une suite de 700 personnes, après avoir renvoyé tous les Catalans, seigneurs et autres, disant que leur roi avoit plus de pouvoir de leur faire du bien qu'elle; elle doit prendre sa route par le Véronois et le Tyrol. Cependant le comte de Staremborg fait évacuer les places de Catalogne, à mesure qu'il lui vient des vaisseaux et galères de Naples et Gênes pour embarquer ses troupes.

—Ce 30 mai, le bain à l'ordinaire sans accident; 31 de même; 1^{er} juin de même; mais je m'aperçois que ma tumeur à gauche me picote fortement dans sa pointe qui devient rouge, et semble vouloir aboutir; hier au soir en me couchant, j'y sentis de la démangeaison, et ce soir, 1^{er} juin, la pointe de la tumeur se prépare encore plus à aboutir. Toute la nuit du 1^{er} au 2 juin j'ai eu des picote-

mens fréquens, et dès le matin encore, ils ont cessé dans le bain; mais le bain trop chaud m'a fait suer, et pour éviter l'épuisement de la tête à cause des sueurs, j'ai bu plusieurs verres de tisane, et déjeuné au sortir du bain. Le reste du jour les picotemens ont continué; la pointe de la tumeur se prépare à aboutir, le tour de cette pointe s'amollit comme par une matière mûre, à la circonférence d'un louis d'or. Il n'y a plus de douleur ni de picotement dans tout le reste du pied depuis deux jours; le temps, qui est aujourd'hui plus doux, au lieu qu'il a été froid depuis huit jours, achèvera de mûrir ces matières, et de les résoudre; mais il est évident que les bouillons de veau, écrevisses, et les fréquens usages de la tisane avec le bain m'ont fondu ces matières et tout de bon.

—Le 2 juin au soir, j'ai mis en me couchant un cataplasme de mie de pain, beurre et lait, sur mon pied malade pour adoucir les picotemens de la tumeur, aider à faire aboutir, ou transpirer l'humeur. Je n'ai pas laissé de souffrir encore un peu la nuit, mais en me levant, j'ai trouvé cette tumeur fort adoucie et même diminuée sans doute par transpiration, car il ne semble plus qu'elle doive aboutir, et j'ai aujourd'hui 3, marché bien plus aisément. Ce qui marque que le pied se dégage.

—Ce samedi, 3 juin 1713, veille de la Pentecôte, je me suis purgé avec un gros et demi d'opiat méésentérique, qui m'a fait vider de la bile jusqu'à trois fois dans la journée, sans tranchée et sans nausées, mais doucement et naturellement; j'ai quitté les bouillons d'écrevisses, mais je continue la tisane de chiendent. Et ce samedi j'ai fait maigre comme de raison; à dîner du riz et des asperges, au soir du gruau et un œuf frais, et toujours de la tisane.

—M. l'évêque de Meaux est arrivé de Paris hier au soir, aujourd'hui il a fait l'office pontifical aux premières vêpres de la Pentecôte. Et ce saint jour de la Pentecôte il a fait aussi tout l'office.

—Hier au soir, samedi, 3 juin, je tins mon pied malade, une heure entière dans du lait tiède, et j'en bassinai aussi

de tous côtés, mais sans succès, car je l'en tirai la tumeur plus enflée qu'en y entrant; et la peau fort tendue, j'y mis un cataplasme de mie de pain avec beurre frais et lait que j'y gardai toute la nuit, et ce matin, ce 4 juin, je n'y ai trouvé aucun soulagement, mais une grande démangeaison autour de la tumeur; c'est pourquoi j'ai bien baigné cette partie avec de l'eau tiède, mais tout cela sans secours, si bien que ce saint jour je n'ai pu aller à l'église ni pour dire la sainte messe, ni pour l'entendre. Voilà une étrange extrémité dans une santé d'ailleurs fort bonne. Je n'ai aujourd'hui senti aucune suite de la prise d'opiat d'hier, si ce n'est que le ventre en est demeuré fermé toute la journée.

—Lundi, 5 juin 1713, l'évêque de Meaux est allé coucher à Germigny avec sa famille.

Hier, dimanche au soir, en me couchant, j'ai trouvé la grande tumeur de mon pied toute couverte de petits boutons menaçant un commencement d'erysipèle, et la démangeaison étoit encore fort grande avec de petits et fréquens picotemens au bas de la malléole extérieure. Je ne laissai point de m'endormir; après une heure de repos, je me trouvai le corps dans une petite moiteur douce, au lieu de la grande fraîcheur que j'ai sentie depuis les bottillons rafraichissans et les bains. A mon lever, j'ai trouvé les petits boutons presque secs, un peu de démangeaison et des picotemens par intervalle au bas de la malléole. Tout cela est l'effet de l'opiat certainement.

—Hier lundi, 5 juin, je soupai et mangeai de bon appétit trois bonnes tranches d'une éclanche; en me couchant j'avois le pied fort tendu, à cause de la contrainte que je m'étois faite tout le jour pour écrire; les boutons d'erysipèle sont tout à fait secs; j'ai bien dormi avec une petite moiteur la nuit, sans reproche du gigot. Les urines abondantes à l'ordinaire.

—Mardi, 6 juin 1713, à mon lever j'avois le pied encore tendu, mais bien moins qu'hier au soir. Le matin, j'ai

vidé encore de la bile toute pure sans effort; j'ai fait bassiner d'eau tiède mon pied malade; toute la petite gale d'érysipèle s'en va.

—Mercredi, 7 juin, hier, à souper, je mangai de bon appétit quelques tranches de gigot dans du jus réchauffé; j'en dormis bien jusqu'à trois heures du matin, que je m'éveillai dans une petite moiteur, et me sentant le pied fort tendu avec des picotemens qui m'empêchent de me rendormir, après quelques heures, tout s'apaisa; j'ai repris un peu de sommeil, et, à mon lever, faisant bassiner mon pied, je l'ai trouvé moins tendu.

—Ce jeudi, 8 juin 1713, du soir, un courrier du marquis de Torcy, secrétaire d'Etat, passant à Meaux, a dit qu'il étoit chargé de dépêches pour M. l'évêque de Meaux, qu'il est allé chercher à Germigny.

C'étoit la nouvelle que le roi a nommé ce prélat au cardinalat, ce qui fut mandé de Germigny à Meaux, ce soir même; et ce vendredi matin, issue de matines, députation du chapitre pour aller faire compliment, grand mouvement dans la ville, pour cette cause de la joie publique; et sur l'avis qu'il passeroit à Meaux, allant à la cour faire ses remerciemens au roi, toutes les compagnies se sont assemblées à l'évêché, pour en faire leurs complimens en corps. Tout le chapitre s'y est rendu en habit d'église. Il y avoit un peuple immense. Ce prélat a passé en grande modestie au milieu de tant d'applaudissemens, et après avoir reçu les compagnies dans son évêché, il est parti pour la cour; à l'issue des vêpres, on a chanté le *Te Deum* en action de grâce.

—Ce samedi, 10 juin 1713, la paix a été publiée en cérémonie en cette ville par les maire et échevins, dans le concours d'un grand marché.

Le blé s'est encore vendu 22 liv. le septier de Meaux et l'avoine a valu 50 sols le minot de Meaux; à Paris elle n'en vaut que 40.

—Ce dimanche, de la Trinité, 11 juin 1713, le *Te*

Deum chanté à Meaux, en action de grâce de la paix ; joie du peuple.

Sur le soir, M. l'évêque de Meaux est arrivé de Paris à son évêché et s'en est allé coucher à sa maison de Germigny, où est toute sa famille.

Le cardinal de Rohan a été nommé grand aumônier de France, et le cardinal de Polignac maître de la chapelle du roi.

A la Fête-Dieu, très-beau temps, belle procession ; veille de la fête, l'évêque arrivé à Meaux, sur le soir, avec toute sa famille, n'a fait aucune fonction à l'église, parce qu'il a une fièvre tierce.

—Samédi, 17 juin 1713, j'ai eu de grandes démangeaisons au pied toute la semaine, et tout le pied est fort embarrassé, la peau toujours tendue ; ne pouvant me soutenir ni faire un pas ; je fais l'essai d'un nouveau cataplasme de lait, mie de pain, cerfeuil et bette.

—L'archiduchesse est arrivée le 24 mai à Inspruch et doit arriver à Vienne avant le 15 juin.

Tout se prépare à Barcelonne pour l'entière évacuation de cette place et l'embarquement du comte de Staremberg, et des troupes de l'archiduc sur les vaisseaux du vice-amiral Jennings arrivé là, dès le 15 mai, les peuples de Barcelonne étant en grande consternation.

Le 4 juin 1713, les troupes du roi ont pris possession de la ville et citadelle de l'île, au grand contentement des peuples.

Le 4 juin, l'armée de M. de Villars a repassé le Rhin sur le pont du Fort-Louis et est campée en deçà dans un pays très-abondant, partie du Palatinat, des diocèses de Spire et Worms, et pouvant s'étendre jusque dans ceux de Trèves et Mayence ; de manière que Landau se trouve investi.

—22 juin 1713, octave de la Fête-Dieu ; voilà toute l'octave passée sans que M. l'évêque de Meaux ait pu aller à l'église ni faire aucune fonction, la fièvre continuant toujours en tierce, et dont il est, dit-on, fort changé et fort

abattu. M. le doyen a porté le Saint-Sacrement aux grandes processions de la fête et de l'octave; et les dignités l'ont porté par tour à la procession du salut de chaque jour de l'octave.

M. Couturier, homme d'esprit et bon prêtre, a prêché quatre sermons dans cette octave, avec la satisfaction de tout le monde.

—Depuis le 2 juin, fête de la Pentecôte, que j'ai repris la vie commune, mon pied malade va toujours de même, l'enflure gagnant jusqu'au bout et aux doigts, et la plante même du pied en étant fort embarrassée. Pour les tumeurs, elles sont toujours flottantes et molles, et celle au-dessous de la cheville extérieure s'étend jusqu'en bas. J'ai souvent senti de la douleur et des picotemens, ce que j'ai remarqué encore plus quand je me suis servi du dernier cataplasme.

Les médecins de Paris me mandent de leur aller montrer mon pied et de me résoudre à faire séjour en cette ville, afin que, me voyant de suite, ils me puissent mieux soulager. Je suis résolu de faire ce voyage et de m'y préparer, en recommençant pendant huit jours la diète des bouillons rafraîchissans, comme les médecins le souhaitent; c'est pour tâcher d'amollir les tumeurs.

—Pour ce même dessein, l'on m'a tiré trois palettes de sang, ce samedi 24 juin; il s'est trouvé, comme l'autre fois, tout plein d'une bile verdâtre collée. C'est sans doute la source des matières visqueuses qui font les tumeurs de mon pied. Je n'ai senti aucun affoiblissement; il faut boire et boire à tout moment pour changer ce sang, le rendre coulant et non collé.

Ici se termine le Journal de l'abbé Le Dieu. Cet écrivain mourut le 7 octobre 1713.

FIN.

DISCOURS

DE LA PROPRIÉTÉ DE LA TERRE
PAR M. DE LAUNAY

Par le chevalier Paul-Alexandre MAFFEI

Paris chez la Citoyenne Lesclapart, Palais National, ci-devant des Arts, au Salon de Peinture, au Salon de Sculpture, au Salon de Gravure, au Salon de Poésie, au Salon de Musique, au Salon de Danse, au Salon de Théâtre, au Salon de Chimie, au Salon de Médecine, au Salon de Pharmacie, au Salon de Botanique, au Salon de Minéralogie, au Salon de Zoologie, au Salon de Médecine Vétérinaire, au Salon de Médecine Militaire, au Salon de Médecine Civile, au Salon de Médecine Ecclésiastique, au Salon de Médecine Universitaire, au Salon de Médecine Pratique, au Salon de Médecine Théorique, au Salon de Médecine Expérimentale, au Salon de Médecine Observatoire, au Salon de Médecine Clinique, au Salon de Médecine Légale, au Salon de Médecine Criminelle, au Salon de Médecine Administrative, au Salon de Médecine Politiqu.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS L'ACADÉMIE ECCLESIASTIQUE DU COLLÈGE D'URBAIN
DE LA PROPAGATION DE LA FOI,

Et mis au jour sous les glorieux auspices
de Monseigneur le Dauphin.

Par le chevalier Paul-Alexandre MAFFEI.

Ce discours a été prononcé à Rome le 19 janvier 1705,
et traduit de l'italien en 1707.

A VIS.

On a fait un grand nombre de discours à la gloire de l'évêque de Meaux. Nous avons jugé utile de publier le suivant, non à cause de sa valeur littéraire, mais parce qu'il fut prononcé à Rome, devant les cardinaux de la Propagande, et dans une séance solennelle de l'Académie ecclésiastique.

Ce discours est une preuve de la haute estime dont jouissait à Rome le grand défenseur des libertés de l'Église gallicane.

L'abbé GUETÉE.

CARACTÈRE D'UN ÉVÈQUE

REPRÉSENTÉ DANS LES VERTUS

DE M^{GR} JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET

ÉVÈQUE DE MEAUX.

A MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

MONSEIGNEUR,

L'idée d'un évêque tirée des vertus incomparables de Monseigneur Jacques-Bénigne Bossuet, et peinte en ces caractères forts, se présente à vos regards bénins afin que, par les traits marqués de son image, vous puissiez reconnoître ce parfait original sur lequel elle est formée. Et pour dire la vérité, il ne convient à personne, si bien qu'à vous, de porter un jugement certain de ce qu'a été l'évêque de Meaux ; vous qui avez dans l'âme toutes ces vertus qu'il a imprimées par l'éducation que vous avez reçue de lui, et qui s'y sont encore accrues par un naturel tout royal. Je me flatte cependant que ce petit présent, non par lui-même, qui n'est de nulle valeur, mais par celui qu'il représente, pourra ne vous être pas désagréable, vous faisant souvenir des heureux soins et des glorieux travaux de ce grand homme qui, en instruisant votre tendre jeunesse, s'acquit auprès du monde

entier le mérite d'avoir formé un prince digne d'être le fils de Louis le Grand.

Daignez donc recevoir avec bonté ce tribut de mon très-humble service, qui dénué de tout l'ornement qui pourroit le faire valoir, n'espère que de votre cœur magnanime l'avantage d'être agréé en lieu si haut. Je suis, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Paul-Alexandre MAFFEI.

LECTEUR.

Je n'ai point eu, mon cher lecteur, d'autre dessein dans ce discours, que de représenter les vertus et les glorieuses actions de feu Monseigneur Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, quoique j'aie été obligé de m'éloigner du style et de la méthode qu'ont tenue communément ces orateurs d'un grand nom, qui, en faisant les éloges des hommes illustres, nous ont enseigné la vraie et sûre règle de semblables ouvrages.

La loi et l'usage de l'Académie ecclésiastique qui a coutume de s'assembler dans la grande salle du collège d'Urbain, de la Propagation de la Foi, dans laquelle j'ai prononcé ce discours, étant d'y parler seulement de l'histoire, de la discipline et de la doctrine de l'Église, selon que la matière en est proposée par ceux qui composent ces assemblées, j'ai été obligé d'obéir à ces lois inviolables qui, prescrites dès le commencement de son institution, ont toujours été depuis constamment observées. Il m'a sembler d'abord que c'étoit une entreprise

fort difficile d'accorder la loi et la sage coutume de ce lieu avec les louanges d'un aussi digne prélat, et je trouve la difficulté encore plus grande quand je considère l'obligation où j'étois, et la convenance qu'il y avoit que je choisisse une matière qui répondit à la dignité et à la majesté d'un lieu si éminent, où cet auguste sénat tient son siège, et d'où il préside à la propagation de la foi catholique par le moyen des missions apostoliques; mais l'occasion s'étant heureusement présentée de traiter des vertus et des qualités convenables et nécessaires à un évêque selon la doctrine évangélique, apostolique et ecclésiastique, je me suis persuadé aisément que je ne pouvois donner un éloge à Monseigneur Bossuet qu'en formant le caractère, d'un évêque avec les couleurs mêmes et les traits d'un aussi bel original.

J'e crus encore qu'ayant à parler d'un homme de tant de mérite dans les missions et dans les prédications, et qui faisoit son plus grand plaisir de travailler continuellement dans la vigne du Seigneur pour bannir du royaume de France toutes les erreurs contraires à la foi et à la morale chrétienne, je ne pouvois donner à un portrait aussi grand que le sien un lieu plus noble et plus digne de lui que celui où l'on voit élevé de tous côtés, et briller par une longue suite, un double rang de portraits de tant d'ecclésiastiques dignes de louanges qui ont soutenu de grands travaux, et qui ont fait paroître un zèle vraiment apostolique dans la propagation de la religion catholique, et en acquérant une infinité d'âmes à Dieu par la prédication des vérités divines.

J'ai voulu vous avertir de toutes ces choses, non-seulement afin que vous connoissiez mon intention, mais encore pour vous exciter à regarder mon ouvrage avec quelque indulgence, vous servant pour en juger de cette modération qui est si ordinaire et qui convient si fort aux honnêtes gens.

MESSIEURS,

Dans le dessein que j'ai de faire aujourd'hui en la présence d'une aussi noble et aussi illustre assemblée le caractère d'un évêque, c'est-à-dire de représenter les qualités et toutes les vertus qui selon les lois de l'Apôtre et les maximes les plus saintes de l'Église en doivent composer l'original, c'est avec protestation de ne point surprendre ni tromper vos yeux par les fines et brillantes couleurs de la majesté et de l'élévation de l'épiscopat, sans vous faire voir en même temps représentées au vif dans cette belle image, l'humilité, la mortification et la renonciation de toutes les richesses et de tous les plaisirs profanes du siècle.

Quoi qu'il en soit, voulant considérer attentivement cette suprême dignité nue et dépouillée de tout le brillant et de tout l'éclat qui l'environne, et sans aucun autre ornement extérieur, qu'y trouverons-nous ? Qu'un pénible et continuel travail animé d'une très-ardente et infatigable charité, lequel n'a pu être rempli dignement que par ceux qui à la pureté de leur vie et à l'innocence de leurs mœurs ont su joindre beaucoup d'habileté à gouverner leurs diocèses, beaucoup de zèle pour la gloire de Dieu, et qui enfin ont sacrifié toutes leurs affections et leurs inclinations aux sévères mais saintes et justes lois que saint Paul, comme je vous ai dit, a données pour règles aux évêques ; et certainement il semble qu'il appréhende fort que ceux qui en jugent autrement soient plutôt épris du désir de l'honneur et de la gloire, que pénétrés d'une pure charité et animés d'un vrai zèle, ou, pour mieux dire, qu'ils ne soient conduits et guidés par l'intérêt et par l'ambition. Les exemples des Grégoires, des Ambroises, des Augustins, des Synésius, et de tant de saints ecclésiastiques de la primitive Église, et de ceux mêmes qui ont illustré leur siècle par l'éclat de

leurs éminentes vertus, dans l'héroïque résistance et la glorieuse fuite qu'ils ont tentée pour se soustraire à l'épiscopat qu'on leur offroit, et qu'on leur avoit destiné dans ces constans débats, pour ne se point rendre aux saintes violences de leurs sacrés électeurs et aux vœux des peuples, sinon après qu'ils se sont aperçus que, leur vocation venant entièrement de Dieu, c'étoit un crime et un sacrilège de n'y pas obéir.

Tous ces exemples ne nous font-ils pas voir clairement que si la beauté, la splendeur, et le cas que l'on fait de la pourpre dans un évêque, sont des couleurs pleines de brillant, ce ne sont pas les plus considérables ni les plus essentielles dans un objet aussi noble ? Car, qui est-ce qui ne verra pas que, pour former le caractère parfait d'un évêque, il est nécessaire d'en tirer la ressemblance, les excellens traits des vertus et des perfections de l'âme expressément marqués par ces paroles de l'Apôtre : « il faut que l'évêque soit irrépréhensible ; qu'il n'ait épousé qu'une femme ; qu'il soit sobre, prudent, grave et modeste, chaste, aimant l'hospitalité, capable d'instruire ; qu'il ne soit ni sujet au vin, ni violent et prompt à frapper, mais équitable et modéré, éloigné des contestations, désintéressé ; qu'il gouverne bien sa famille et qu'il maintienne ses enfans dans l'obéissance et dans toute sorte d'honnêteté, » etc.

Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Église.

Ces graves pensées, encore qu'exprimées en termes terribles et difficiles à concevoir à ceux qui prétendroient s'élever à l'épiscopat, ou même qui désireroient simplement cette grande dignité avec des dispositions opposées aux enseignemens que vous venez d'entendre, ne laissent pas de convenir beaucoup à mon sujet pour représenter au vif ce modèle, et ce portrait que j'ai dessein, comme j'ai dit, de vous mettre devant les yeux.

Mais parce que l'idée d'une vertu et d'un mérite si sublime pouvoit seulement frapper vos oreilles, votre imagi-

nation et votre esprit, plutôt que de se montrer clairement à vos yeux, j'ai cru qu'il convenoit mieux à ma pensée de vous la représenter en la personne même de quelque évêque, où vous la puissiez voir de plus près, comme ayant été presque tous témoins oculaires de sa conduite.

Et ne croyez pas, Messieurs, que pour exécuter mon dessein, je veuille me transporter en esprit en quelque retraite éloignée, d'où, revenant à vous, je vous présente un solitaire nourri dans les déserts avec des sentimens si humbles de lui-même, que, même après avoir été appelé à l'épiscopat, il ait joint à l'innocence et à la sainteté de sa vie un exercice trop austère de toutes les vertus.

L'état des temps présens, et encore plus cette honorable assemblée de personnes, toutes recommandables et par leurs dignités et par leurs vertus, demandent qu'il y soit proposé quelque exemple moderne d'une personne nourrie dans les plus grandes et fameuses cours, laquelle même, dans les plus hauts et principaux emplois, au milieu des honneurs, du faste, de la pompe et de la splendeur de la cour, ait su non-seulement conserver inviolable dans son âme son premier dessein de ne se point laisser empoisonner l'esprit par l'air contagieux du siècle, mais qui même, élevé à la dignité épiscopale, ait fait briller dans toutes ses actions, d'une manière admirable, l'innocence, la sobriété, la prudence, la justice, l'hospitalité, la douceur, le désintéressement, la clémence et l'humilité, toutes vertus fécondes en bonnes et saintes œuvres, bien loin d'être stériles, inutiles et oiseuses.

Cet évêque dont j'entreprends maintenant de vous faire le portrait, vous l'avez vu, il n'y a pas longtemps, vainqueur et triomphant des hérétiques; vous l'avez vu vous-mêmes travailler par son esprit, par sa voix et par sa plume, à déraciner ces hérésies qui menaçoient l'Église de Dieu d'une guerre d'autant plus terrible que, cachée sous le voile des plus beaux titres de paix et de religion, elle faisoit un plus grand effort pour abattre avec des machines infernales le rocher inébranlable de la pureté

de la morale chrétienne. Vous l'avez vu enfin non jamais rassasié, ni las d'opérer de grandes choses; ni de répandre les claires lumières de la doctrine évangélique; consommé par l'âge et par ses grands travaux, le 12 avril de l'année dernière 1704, être obligé de céder, à Paris, après une griève maladie, aux attaques et à la violence de la mort, laquelle a pu donner un grand sujet de douleur à la France, et même à toute l'Église, mais non pas de triomphe aux hérétiques, contre lesquels il a laissé bien affilées sur la pierre de la vérité les invincibles armes de ses doctes et forts écrits; ses armes, dis-je, exercées avec tant de gloire dans ses prédications, dans ses disputes et ses instructions, pour convaincre et abattre l'erreur.

Dans ces premiers et resplendissans traits d'une vertu plus qu'humaine, je crois, Messieurs, que vous avez connu que le magnifique portrait de Jacques-Bénigne Bossuet, premièrement évêque de Condom, et puis de Meaux, vous est ici représenté.

Ce prélat, par des commencemens et par des voies pleines de gloire, se prépara dès ses plus jeunes années, ou, pour mieux dire, fut préparé de Dieu, à s'acquérir le mérite nécessaire pour parvenir à la haute dignité de l'épiscopat, par les degrés que les sacrés canons ont marqués avec des règles très-justes, comme si par un long et illustre noviciat, dans lequel il donna de vraies et certaines preuves de sa vertu, il dût être reconnu de toute la France et du monde entier très-digne de l'épiscopat, et paroître à la vue de tous, comme un flambeau brillant, par son zèle, par ses vertus et par ses doctrines, avant même que cette lumière resplendissante fût placée sur le chandelier de l'Église. Et à dire vrai, la parfaite connoissance des règles évangéliques et ecclésiastiques, non moins que son beau naturel, tout porté à la vertu, le persuadèrent d'observer ses saintes constitutions, lesquelles ordonnoient à ceux qui se consacroient au service des autels de ne se point mettre dans la voie qui conduit aux dignités les plus

éminentes par un motif d'ambition ou par le secours de la faveur, mais par celui seul du vrai mérite.

De là vint qu'il mit toute son application à se rendre un modèle vivant et un tableau parfait d'un véritable ecclésiastique, dès le moment que, s'étant consacré très-jeune à l'état clérical, au milieu de l'étude des lettres profanes, il fit connoître non tant son zèle et son inclination, que son application et le progrès qu'il faisoit dans tout ce qui regardoit les Ecritures sacrées et les sciences ecclésiastiques. Aussi n'a-t-on jamais pu connoître à d'autre marque que ce génie sublime et ce grand esprit ait été sous la discipline des autres, qu'en le voyant devenir maître en peu de temps de ceux auxquels on avoit confié son éducation. L'on commença à voir briller en sa personne les premières étincelles de son mérite infini, lorsque appelé au service de l'église de Metz, premièrement en qualité de chanoine, puis d'archidiacre, et de doyen, il y exerça les fonctions des lévites occupés autour de l'arche à chanter les louanges du Seigneur. Animé ensuite d'un saint zèle ecclésiastique, plein de l'étude des saints Pères et de ses profondes méditations sur l'Écriture sainte, il se donna tout entier au ministère de la parole évangélique dans les travaux apostoliques des Missions, étant persuadé que la voix de Dieu, qui l'avoit appelé à entrer de cette sorte dans son Église, l'obligeoit aussi en même temps d'être une de ces sentinelles très-vigilantes de la nouvelle Jérusalem, auxquelles le prophète Isaïe avoit tant recommandé de ne se taire ni jour ni nuit. Il tonna donc pour ainsi dire, et fulmina du haut des pupitres et des chaires contre les vices et les corruptions du siècle, et contre les détestables erreurs, qui, semées par Calvin dans toute la France, avoient jeté de si profondes racines, qu'il ne falloit pas une moindre vigueur, ni un moindre zèle que le sien pour les arracher et les détruire. Dans l'exécution d'une entreprise si difficile, la renommée ne se trouva point menteuse, lorsqu'elle nous congratula sur nos jours heureux, dans les-

quels notre bonheur nous avoit permis de revoir en lui non moins l'esprit que le modèle d'Augustin, et de contempler dans cette grande âme cet assemblage si difficile, d'un esprit solide et vif, d'un génie sublime et facile, de douceur et de sévérité, de franchise et de discrétion, joint à un visage dans lequel on voyoit reluire la modestie et l'innocence, et un air qui s'attiroit en même temps le respect et l'amour, et finalement à une grâce infinie pour expliquer et développer les vérités divines les plus sublimes et qui tombent le moins sous nos sens.

Qu'il me soit présentement permis de joindre à l'applaudissement, à l'estime et à la vénération que toute la France a pour lui, cet applaudissement, cette estime et cette vénération que ses grandes actions lui ont ensuite méritées de l'Église catholique.

La voix des peuples qui l'ont ouï, la conversion de tant d'hérétiques, la réformation des mœurs de ceux qui avoient le cœur touché de ses instructions et de ses enseignemens, furent autant de trompettes harmonieuses qui en publièrent la gloire au delà des bornes de ce très-noble royaume, et réveillèrent et excitèrent les desirs et les vœux de tous les catholiques, pour demander au ciel une récompense proportionnée à tant de vertus et à tant de travaux.

Mais qui eût cru que le Très-Haut eût préparé son élévation à l'épiscopat par les mêmes moyens qui excitèrent les persécutions et l'exil de Chrysostome? Etant invité de prêcher à la cour, au milieu d'une assemblée d'esprits élevés et rares et de personnes consommées dans l'étude et dans l'expérience de toutes choses, afin qu'il instruisît les princes et qu'il enseignât la prudence aux vieillards, il protesta hautement que, quand il le croiroit nécessaire, il suivroit dans la liberté de parler les exemples des prédicateurs les plus zélés, et que pour faire une forte et implacable guerre au vice et à la corruption du siècle, sans aucune crainte ni égard, il annoncerait la vérité,

quelque déplaisante qu'elle soit quelquefois, puisqu'elle est toujours utile.

C'est pourquoi, joignant à une mâle et vigoureuse éloquence les véritables et les plus sûrs sentimens de la doctrine ecclésiastique, qui étoient bien plus dans son cœur que sur sa langue et dans sa mémoire, il se soucia peu ou point du tout de flatter les doctes oreilles de cette illustre assemblée avec les vains ornemens d'une éloquence profane, mais il fit en sorte que le fruit de ses prédications fût bien plus grand que le son et le bruit de ses paroles.

Que dirai-je de plus? S'étant bien mis dans l'esprit que la fin de sa pénible course ne devoit être autre que l'avancement de la religion, il ne songea jamais à gagner le cœur de ses auditeurs qu'il n'eût auparavant convaincu l'esprit.

De là vint, qu'animant sa prudence et sa doctrine d'un saint zèle qui fouloit aux pieds toutes les considérations du sang et de la chair, il remplit si parfaitement tous les devoirs d'un prédicateur apostolique, que son grand courage, qui des premiers siècles de l'Église sembloit être passé jusqu'à nous comme un exemple d'une constante et héroïque vertu, fut non-seulement l'admiration de tous ceux qui l'ouïrent, mais il gagna même l'amitié et l'estime du roi Louis le Grand, le magnanime, le sage, le prudent, le glorieux, lequel par ses louanges ayant donné crédit et autorité à cette réputation que la renommée faisoit déjà valoir, il le nomma à l'évêché de Condom qui étoit vacant, se rendant exécuteur de la volonté divine qui avoit destiné cet honneur-là au nouvel évêque.

Mais les illustres marques d'estime, et si j'osois dire presque de vénération d'un si grand roi, qui mieux que personne du monde a su connoître et récompenser la vertu, n'en demeurèrent pas là, et ce ne fut qu'une préparation à une élévation d'un plus grand éclat et à d'autres emplois qui, plus ils étoient brillants, grands, et pleins d'une entière confiance que l'on avoit en son

mérite et en sa fidélité, plus ils étoient difficiles à remplir.

Le très-glorieux Louis le Grand lui confia donc l'éducation de son unique et royal fils, qui devoit être une plante féconde d'où devoient sortir tant de rois, et qui par ses branches chargées de couronnes, devoit couvrir de son ombre la terre entière.

Ce choix si avantageux, qui le rendoit dépositaire du plus précieux gage de l'amour paternel et des plus belles espérances de la France, fut reçu avec plaisir de tout le royaume; et par des expressions d'une joie et d'une satisfaction publique, il fut mis avec le fonds qu'il s'étoit, dis-je, acquis de louanges plus qu'humaines. Il est vrai qu'ayant un peu trop de délicatesse sur l'obligation de remplir ses devoirs, ne sachant comment accorder la résidence à laquelle l'obligeoit son ministère pastoral, avec les nouvelles occupations qui le tenoient éloigné de son Église, il se démit volontairement de son gouvernement, afin qu'il fût confié à un pasteur qui pût par sa présence régir ce troupeau chrétien, faisant de soi-même une noble victime sacrifiée à la gloire des autels et de la divinité, mais si pure et si chaste qu'elle devint profitable à celui qui l'offrit, et glorieuse à Dieu à qui elle fut offerte.

Cette généreuse et grande action fit voir clairement qu'il n'avoit pas même été touché du désir le plus innocent de parvenir à l'épiscopat. Mais il fit voir encore qu'il ne l'avoit accepté ni par ambition, ni par intérêt, mais par les seules raisons que j'ai rapportées, qui rendent légitime et saint le consentement de ceux qui sont appelés de Dieu à cette dignité.

Cependant l'exemple de saint Ambroise et de plusieurs autres saints évêques auroit pu justifier son absence de son évêché, dans la vue du bien qu'il procuroit à un grand et florissant royaume, puisque ce bien ne regardant pas seulement une Église particulière, mais toute l'Église catholique, l'on ne pouvoit pas dire absent de

Condom celui qui avec tant d'avantage de toute la chrétienté, s'occupoit en choses de si grande importance pour l'utilité de notre religion.

Cette absence enfin pouvoit devenir très-louable, si l'on regarde les conseils que saint Remi, l'apôtre de la France, donna au roi Clovis, l'obligeant d'admettre les évêques dans toutes les plus importantes affaires et délibérations du royaume, prétendant que la gloire et l'établissement d'une parfaite union et d'une liaison très-étroite entre le sacerdoce et l'empire, étoit préférable à la résidence, et que cette union et ce concert ne pouvoient être plus forts qu'en déclarant et établissant par le prince, pour ses conseillers, ceux qui étoient les interprètes de la vraie sagesse et les maîtres de la vraie justice.

Toutefois encore qu'il eût pour lui les plus fidèles et les plus sûrs interprètes de la loi divine, c'est-à-dire les faits illustres des grands saints et des grands évêques, et les décrets des sacrés canons, qui en d'importantes occasions ont dispensé les évêques de la résidence, il eût moins d'égard aux permissions, aux tolérances, à la dispense, aux exemples et aux raisons qui étoient pour lui qu'aux premières et infaillibles lois dans lesquelles étoient contenus les préceptes divins et ceux de l'Apôtre qui ordonnent la résidence, à laquelle il lui paroissoit devoir être plus étroitement tenu dans un temps où la France n'étoit point encore tout à fait exempte du venin contagieux de l'hérésie; il étoit trop périlleux de laisser les peuples exposés aux avides dents du loup ravisseur et aux embûches et malices des faux docteurs destitués de la présence et des secours de leurs pasteurs, et de ceux dont ils doivent suivre les instructions.

Cette maxime à laquelle notre prélat étoit si fortement attaché, fut la même dont se servoit saint Athanasie, l'invincible défenseur de la foi, pour justifier sa constante résidence au milieu des persécutions les plus dangereuses et d'un péril évident d'être sacrifié à la fureur de

ses ennemis, protestant hautement à l'empereur Constance, qu'un évêque ne pouvoit pas abandonner son Église, et donnant à ce prince pour raison d'une résolution si invincible l'autorité de l'Écriture sainte et le péril de son peuple, il s'en explique avec lui dans ces graves sentences ; vous savez par la lecture des saintes Écritures, quel crime c'est à un évêque d'abandonner son Église, et de négliger le troupeau que Dieu lui a confié ; car l'absence des pasteurs donne aux loups ravisseurs l'occasion de ravager le troupeau.

Enfin la délicatesse de son âme l'emporta sur toute autre considération, et se dépouillant lui-même de l'évêché de Condom, il confirma la joie que la France avoit conçue de la merveilleuse éducation du jeune prince confié à ses soins.

Quels furent les heureux progrès de cette éducation ? l'Europe entière non-seulement le sait, le voit, l'admire, mais elle s'en glorifie et en vit contente et pleine de joie, de manière qu'il n'y a, je crois, aucune partie de la terre, tant soit-elle éloignée et séparée de nous par de vastes mers, dans laquelle n'ait pénétré le bruit des vertus de ce prince, et qui n'ait de la vénération pour son bon sens, sa doctrine et sa piété, et qui ne le nomme le miroir très-lumineux où tous les souverains doivent attacher les yeux pour pouvoir l'imiter.

Mais par-dessus les applaudissemens et les louanges du monde entier, ils doivent respecter les sentimens de celui qui, élevé sur la chaire de Pierre comme vicaire de Jésus-Christ, a cru devoir honorer de son approbation l'éducation du dauphin, et en même temps donner une nouvelle gloire à son excellent précepteur.

Maintenant, si je me sentoie assez de génie et de courage pour entreprendre de raconter l'une après l'autre toutes les peines qu'il s'est données dans une aussi illustre occasion, le nombre et l'importance des écrits qu'il a composés et mis au jour pour l'instruction de son prince, et tant d'autres choses plus qu'humaines qu'il a faites à

cette intention, je crois qu'il n'y a personne parmi vous qui ne se sentît ravi d'admiration.

Cependant ce grand esprit, quoique occupé par les hautes et importantes affaires qu'il avoit à la cour, ne se désista jamais de toutes les obligations et de toutes les fonctions pastorales, prêchant continuellement la parole de Dieu, travaillant assidûment à la conversion des hérétiques, et composant de très-doctes livres pour la défense de la religion.

Ce sera une chose bien extraordinaire et merveilleuse pour ceux qui viendront dans les siècles futurs, et qui regarderont le nôtre comme l'un de ces premiers siècles déjà passés et pleins de gloire, de voir çà et là répandues dans tant de volumes les grandes et divines louanges de notre prélat, en apprenant comment il a été toujours infatigable dans ses glorieux travaux, et en lisant ses admirables œuvres qui vivront éternellement dans la mémoire des savans et dans les trésors de l'Église.

Alors, remplis d'un grand étonnement, ils se diront à eux-mêmes : Comment est-il possible qu'un seul homme, avec la force de la vérité et de la doctrine, ait pu ôter à l'hérésie ses plus forts appuis, c'est-à-dire celui des plus nobles et fameux personnages de la France qui lui donnoient du crédit et de la vigueur ?

Comment, ajouteront-ils, a-t-il pu, par ses prédications pleines de zèle et par ses instructions particulières, arracher de la cour et de tout le royaume, ces abus et ces corruptions qui faisoient une très-rude guerre à la morale chrétienne ?

Et repassant après sur toute sa glorieuse vie, sur ses études, sur ses mœurs, sur sa doctrine, sur son zèle, ils seront obligés d'avouer que celui qui par la seule délicatesse de sa conscience s'étoit volontairement dépouillé de l'évêché de Condom, fut choisi de Dieu, et établi pour ainsi dire, dans toute la France, l'évêque de tant d'âmes, qui, par son moyen, tirées de l'erreur ou du péché, passèrent heureusement du côté de la vraie foi.

Il termina l'éducation de Monseigneur le Dauphin avec de très-heureux succès qui répondit en toute chose à l'attente et aux vœux de tout le christianisme, puisqu'enfin ce prince, non-seulement instruit dans la parfaite connoissance des choses de la religion et dans les sciences, mais même dans les obligations d'un fils de roi, et d'un roi, a fait depuis et toujours la félicité de son illustre père, et a été les délices des peuples.

Avec cette éducation finirent aussi tous ces soins importans qui ôtoient la liberté à notre digne précepteur de s'éloigner de la cour ; quand tout d'un coup la divine Providence disposa l'esprit royal de Louis le Grand à le nommer à l'évêché de Meaux, afin de restituer à l'Église celui qui pour ainsi dire ne lui avoit été que prêté pour le bien de tout le royaume.

L'on vit clairement dans cette nouvelle élection que la même divine Providence ne voulut pas entièrement priver la cour de celui qui avoit tant contribué à sa gloire et à son bonheur ; parce que le peu de distance de Meaux à Paris et à Versailles lui permit , sans se dispenser de la résidence, de recevoir encore, de la main bienfaisante du roi, la charge de premier aumônier de Madame la Dauphine, par le moyen de laquelle il put de très-près conserver tout ce qu'il avoit acquis à la religion et à la piété, et faire encore de nouveaux progrès pour Jésus-Christ. Mais qui pourra suffisamment raconter avec quel zèle, avec combien de doctrine, de justice et d'amour, élevé qu'il fut dans cette nouvelle chaire épiscopale, il édifia, instruisit, gouverna et protégea les peuples de son diocèse, pendant vingt-trois ans qui lui restèrent de vie ! Avec quel tendre et constant amour il demeura uni à son clergé ! avec combien d'assiduité il célébra son synode annuel et assista aux exercices de son séminaire, aux conférences ecclésiastiques de ses curés et aux missions dans les paroisses, offusquant presque pour ainsi dire le zèle et les soins des plus saints évêques qu'ait eus l'Église ! Que dirai-je de plus ? il s'appliqua tout entier à procurer

la paix dans les familles, à prévenir les scandales, à corriger plus par la douceur que par la sévérité ceux qui étoient sortis de la droite voie de la piété, à répandre ses grâces et ses bienfaits non par la faveur, mais selon le besoin et le mérite.

Enfin, il joignit toujours des instructions familières à l'administration publique des sacremens, et, toute sa vie, il ne cessa d'annoncer les vérités divines par les prédications dans la ville et à la campagne. Pour juger parfaitement toutes ses glorieuses et saintes œuvres, il ne faut que donner un coup d'œil à toutes celles qu'il avoit faites dans les temps de ses plus fortes occupations à la cour, qui lui avoient acquis le titre de vrai modèle d'un très-digne évêque.

Et quand bien même ses illustres actions passées pourroient sembler être une mesure trop resserrée pour juger par elle de tout ce qu'il fit de grand, de magnanime et de vertueux dans l'administration de son évêché, imaginez-vous, Messieurs, que toutes ses pensées, toutes ses affections et toutes ses œuvres furent parfaitement réglées par la charité ; et puis dites encore avec moi si jamais pareille chose peut paroître plus extraordinaire, plus difficile et plus au-dessus des forces humaines, que de voir qu'un homme enflammé de ce saint amour ait un cœur assez grand et assez ample pour y pouvoir contenir ensemble le citoyen et l'étranger, le maître et le serviteur, et, comme dit saint Paul, le Gentil et l'Hébreu, et qu'il ait pu trouver assez de temps pour remplir tous les devoirs convenables à un évêque dans les fonctions ecclésiastiques, encore que distrait d'ailleurs et occupé à la conversion de tant d'hérétiques, et à se rendre l'oracle des siècles et des nations par ses écrits innombrables et immortels ? Que si cela est vrai, comme l'on ne peut le nier, ajoutez, Messieurs, à présent, à toutes ces choses plus qu'humaines, son immense charité pour ceux qui avoient besoin de son conseil ou de son aide, et vous verrez paroître devant vous une foule pressée de veuves,

d'orphelins et de toutes sortes de pauvres, qui devenus d'autant plus chers à notre prélat qu'ils étoient plus affligés, le publièrent le véritable imitateur du grand Augustin, tant dans sa doctrine que par le bon exemple qu'il montrait, c'est-à-dire étant comme lui le protecteur des opprimés et un père très-tendre de miséricorde ; ajoutez à cela sa grande libéralité envers les pauvres et un total détachement des biens qui lui venoient de ses revenus ecclésiastiques, lesquels étant le patrimoine des pauvres, suivant ce que nous l'enseigne l'Écriture sainte, les canons et les Pères, doivent leur revenir avec largesse, et ne doivent point être enfermés dans le trésor de l'avarice, ni pour ainsi dire ensevelis dans le cœur de l'évêque. Aussi quand vous voudrez, comme par les traits extérieurs, connoître au vrai la parfaite ressemblance de ce tableau, faites réflexion, s'il vous plaît, à la frugalité, à la tempérance et à la modestie de notre évêque, et vous connoîtrez qu'il sut parfaitement bien accommoder l'exercice de toutes les vertus avec la pure nécessité de la bienséance, et que sa manière de vivre fut telle, qu'elle soutint comme il falloit l'éclat de sa dignité, sans néanmoins blesser en aucun point le précepte évangélique, ni l'observance des canons, qui ordonnent à l'évêque de se contenter d'un ameublement simple, d'une table frugale et de la nourriture des pauvres, et de soutenir sa dignité et son autorité par sa foi et par le mérite d'une sainte vie.

Qu'il paroisse donc maintenant, en présence d'une assemblée aussi savante et aussi choisie que celle-ci, quelque peintre très-habile, et se mettant à faire la comparaison du dessin, des couleurs, de l'action et de toutes les proportions du portrait que je vous ai fait, avec les justes règles prescrites par les oracles de l'Écriture, par l'autorité des sacrés canons, par les constitutions des papes et par les doctrines des saints Pères ; qu'il voie combien excellemment ces beaux modèles conviennent et s'accordent avec le grand caractère de l'évêque de

Meaux, lequel a su si parfaitement unir les fonctions très-pénibles de l'épiscopat avec ses grandes et importantes fatigues, soutenues par un courage invincible, contre l'hérésie et l'erreur, abattues par la force de la vérité, qu'il a fait efficacement connoître par sa voix et par la plume.

Quant à moi, dans le choix d'un si bel original, je ne puis craindre d'autre reproche que d'avoir cherché le véritable caractère d'un évêque ailleurs que dans la personne de notre saint-père, le vénérable Clément, évêque des évêques, dont le portrait paroît élevé là haut et tout brillant devant nos yeux.

Mais ayant considéré en moi-même que ses traits et ses couleurs sont d'une telle perfection et d'un si grand éclat que les yeux se sont éblouis, et qu'ils doivent être plutôt proposés comme un sujet d'admiration que d'imitation, j'ai détourné ma pensée d'une si haute entreprise, et j'ai mis un frein à ma langue qui vouloit s'échapper à publier tant de merveilles. Une hardiesse semblable m'auroit rendu coupable de témérité auprès des sages, et m'auroit peut-être fait passer pour fort imprudent de prétendre représenter, dans l'évêque de qui j'ai dû faire le portrait, l'idée d'un mérite, d'une vertu, d'une humilité, d'un désintéressement, d'un zèle, d'une charité et d'une doctrine, toutes dans un degré aussi élevé qu'elles sont, et telles qu'elles brillent dans cette grande âme, créée de Dieu pour le gouvernement, pour le bien, pour l'édification et pour la félicité de l'Église universelle et du monde entier.

TABLE

DU

JOURNAL DE L'ABBÉ LE DIEU

TROISIÈME VOLUME.

Suite de l'année	Pages.
1706. L'abbé Le Dieu visite les reliques du diocèse..	4
Curiosité générale pour savoir les détails de l'échec de M. de Bissy dans l'élection du doyen.	<i>ibid.</i>
Intrigues de M. de Bissy pour obtenir la chancellerie du chapitre.—Il échoue.....	2, 7, 8, 13, 14
Fin des discussions de l'abbé Bossuet et de M. de Bissy à propos de la succession.	3, 6, 8, 12, 68, 70 et suiv., 89, 92, 112
Bissy cause de la décadence des études dans le diocèse de Meaux.....	3, 11, 16
Brouilleries entre Le Dieu et son cousin.....	4 et suiv.
Fin de l'affaire du doyen.....	7
Mandement sur le jansénisme.....	8, 104, 118, 169
Négligence de Bissy pour l'administration de son diocèse.....	11
L'abbé de La Loubère, grand vicaire de Meaux.	<i>ibid.</i>
Visite que lui fait Le Dieu.....	12
Chevallier, grand vicaire de Meaux... 7, 12, 18, 49, 55, 98 et suiv.	
Denis, aumônier de M. de Bissy, renvoyé.—Ses vices.	12, 13, 101, 104, 106, 140
L'abbé Phelippeaux disgrâcié.....	13, 17, 18, 19, 32

Années.	Pages.
Derniers voyages de l'abbé Bossuet à Meaux.— Mauvaise volonté de Bissy pour lui.—Affaires de la maison de la Visitation.	14 et suiv.
Éloge prononcé à Rome, en l'honneur de Bossuet.	46
Bibliothèque de Bossuet transportée à Paris. . . .	46, 27
Opinion du cardinal de Noailles sur Phelippeaux.	47, 22
Bissy et les gens de sa maison ne savent pas les cérémonies de l'Église; sa négligence pour les offices.	48, 49, 92, 94, 109, 116, 118
Comparaison du gouvernement de Bissy et de celui de Bossuet.	49
La famille Bossuet quitte Meaux définitivement.	ibid.
Le Dieu blâme publiquement les intrigants du chapitre.	21
Ouvrage de Bossuet sur <i>la Politique</i> .—Remar- ques de Piro. — Réponses de l'abbé Bossuet.	22, 23, 83, 93, 113, 120, 121, 134, 135, 141, 152, 162, 172 et suiv., 199
<i>Clef de la censure</i>	22, 27, 28
<i>Élévations sur les Mystères</i>	23, 152
Manuscrits divers de Bossuet.	24 25
Projet d'impression de ses œuvres posthumes.	22, 23, 24, 28, 152, 153, 155
Opinion de Bossuet sur M. de Bissy son succes- seur.	26
Fourberies de M. de Bissy.	ibid.
Divisions dans la maison des Ursulines de Meaux. —Résolution d'en faire sortir M ^{me} de La Mai- sonfort.	31 et suiv., 99
Science des détails; grand talent de Bissy.	33
Bissy blâme la négligence de Bossuet pour les communautés religieuses, et sa manière de leur parler.—Il veut se donner comme réforma- teur du gouvernement de son prédécesseur.	34 et suiv.
Colère de Bissy contre ceux qui lui avaient man- qué de parole dans l'affaire du doyenné.	36
Ceux-ci veulent lui demander hypocritement par- don.—Discours ridicule de Phelippeaux à l'é- vêque.	37
Le maire de Meaux forcé par la cour de rendre à	

Années.	Pages.
M. de Bissy les honneurs qu'il lui refusait. . .	39, 40
Bissy cherche à obtenir le doyenné possédé par l'abbé Pidoux.	40 et suiv.
Bissy, <i>babillard</i> .—Il a recours aux menaces pour obtenir le doyenné.—Pidoux interdit de la chaire et du confessionnal.	43 et suiv., 56, 59, 61, 62, 64 et suiv.
Bissy fait une ordination chez les jésuites de Paris	46
1707. Conduite de Phelippeaux blâmée à Meaux. . . .	48
Liturgie de Meaux. . . . 49, 53 et suiv., 84 et suiv., 85, 88 et suiv., 98, 104, 116, 118, 123, 132, 136, 140, 142 et suiv., 147, 158	
Gouvernement de M. de Bissy, comparé à celui de Roboam.	66
Discrétion de Bossuet pour donner les charges. .	76, 77
Jubilé.	80, 83
Mandement du carême.	84
Procès de M. de Bissy avec un de ses fermiers. .	83
Affaire du P. Juénin.	87, 118, 125, 148, 207, 214
Tapisserie enlevée par M. de Bissy à la cathédrale pour en orner son palais.	96, 113, 114, 115
Décadence des études dans le diocèse de Meaux. .	99
L'abbé Bossuet remplacé par Chevallier en qualité de supérieur de la Visitation.	99 et suiv.
<i>Mémoires</i> de l'abbé Le Dieu.—Il les lit à l'abbé de Dangeau.—Fleury lui en demande des nouvelles.	100 et suiv., 153, 203
Occasion du livre de l' <i>Exposition</i> de Bossuet. . .	101
Panegyrique de sainte Fare par le P. Le Riche à Faremoustier.	102
M. de Bissy peu considéré à Jouarre.	103
Le Brun, doyen de Tournai.	104, 197
Travaux faits par Bossuet et par M. de Bissy à Germigny.	105
Vengeance de Bissy contre l'abbé Bossuet et le doyen.	117
<i>Lettre latine</i> de Bossuet au pape Innocent XI, sur l'éducation du dauphin.	122, 130, 134

Années.	Pages.
Abbaye de Saint-Denis.....	123
Fortune de M. de Chasot, neveu de Bossuet; sa terre de Congy et les environs.....	126 et suiv.
L'évêché de Châlons sous Félix Vialart et Antoine de Noailles.....	127
Visite réciproque de Bissy et de l'abbé Bossuet aux eaux de Forges.....	130, 135
Curiosités archéologiques de l'église de Cerfroid.	131
L'abbé de Saint-André archidiacre, nommé cha- noine de Meaux.....	133, 136
Affaires des réparations de l'église de Meaux.	135, 147 à 130
<i>Prières ecclésiastiques</i> de Bossuet.....	<i>ibid.</i>
Papiers de l'abbé Le Dieu <i>sur l'État et antiquité</i> de l'Église de Meaux.....	136
Pèlerinage de Bissy à Saint-Fiacre.....	<i>ibid.</i>
L'abbé Le Dieu achète une maison canoniale et s'y installe.....	138 et suiv.
Bissy ne paraît presque pas à l'église.....	139
Règlement des affaires de l'église de Meaux....	144
Difficultés entre l'abbé Bossuet et le chapitre de Meaux. 145 et suiv., 154 et suiv., 159 et suiv., 166 et suiv.	
L'abbé Le Dieu installé dans sa maison.....	149
1708. Il est autorisé par le chapitre à demeurer à Paris pour veiller à l'impression du missel.....	150
<i>Lettre</i> de Bossuet <i>aux religieuses du Port-Royal</i>	156
Détails sur l'hiver de 1708 à 1709.....	156 et suiv.
Impression du missel de Meaux.....	156 et suiv., 209 et suiv., 213 et suiv., 219, 236 et suiv.
L'abbé Le Dieu à Paris pour la correction du missel.....	160 et suiv.
Mandement de Montgaillard, évêque de St-Pons, sur la paix de Clément IX.....	162, 166, 167, 171, 172
Projet d'une édition des œuvres de Bossuet..	164, 166, 169
Le portrait de Bossuet par Rigaud, gravé par Edelink.....	174
Dernière maladie et mort de l'abbé Phelippeaux.	178 et suiv.
Le chevalier tartare.....	188, 318
Mort de la sœur Cornuau.—Lettres de Bossuet à cette religieuse.....	190

Années.	Pages.
Bref de Clément XI contre le livre des <i>Réflexions</i> <i>morales</i> du P. Quesnel.	494, 492
Le cardinal de Tournon et les jésuites.	492, 493
<i>Défense de la Déclaration du clergé de France</i> , par Bossuet.	200, 202, 204
Question des <i>amen</i> du canon de la messe.	200 et suiv.
Divers détails.	209 et suiv.
Dispense demandée à M. de Bissy pour le carême de 1709. et refusée.	247
<i>Avertissement</i> de Bossuet pour les <i>Réflexions</i> <i>morales</i>	220
Détails sur l'hiver et la cherté des vivres en 1709.	200 à 230
1709. Prières publiques à Meaux.	232 et 233, 237
Bureau de la subsistance des pauvres; secours aux pauvres.—Précautions pour la récolte.	234 et suiv., 237, 238, 239 et suiv., 248
Missel de Meaux.	236, 244, 245, 249, 255 et suiv.
Visite de Bissy à son diocèse pour la subsistance des pauvres.	236 et suiv.
<i>Lettre</i> de Bossuet <i>aux religieuses de Port-Royal</i> , publiée par le cardinal de Noailles.	242, 243, 253, 254, 259, 260, 262, 263
<i>Politique tirée de l'Écriture sainte</i> imprimée.	242, 250 et suiv., 263
M. de Bissy travail à son mandement contre les jansénistes avec le P. Doucin; son impression et sa distribution.	248, 249, 272, 279, 284, 287, 292, 293, 297, 303 et suiv.
Livre du P. Juénin contre l'évêque de Chartres.	256
Deux religieuses de Port-Royal exilées à Meaux.	265, 289
Discussion sur les répons du canon et sur les <i>amen</i>	266 et suiv.
1710. Mort de Fléchier, évêque de Nîmes.	268
M. de Noailles élu proviseur de Sorbonne.	269
Le nouveau missel de Meaux suivi pour l'office.	274 et suiv.
Nouveau bréviaire de Meaux.	275, 293 et suiv., 345, 351 et suiv., 384
Les jésuites opposés à la réforme de la liturgie. —Leurs motifs.	280

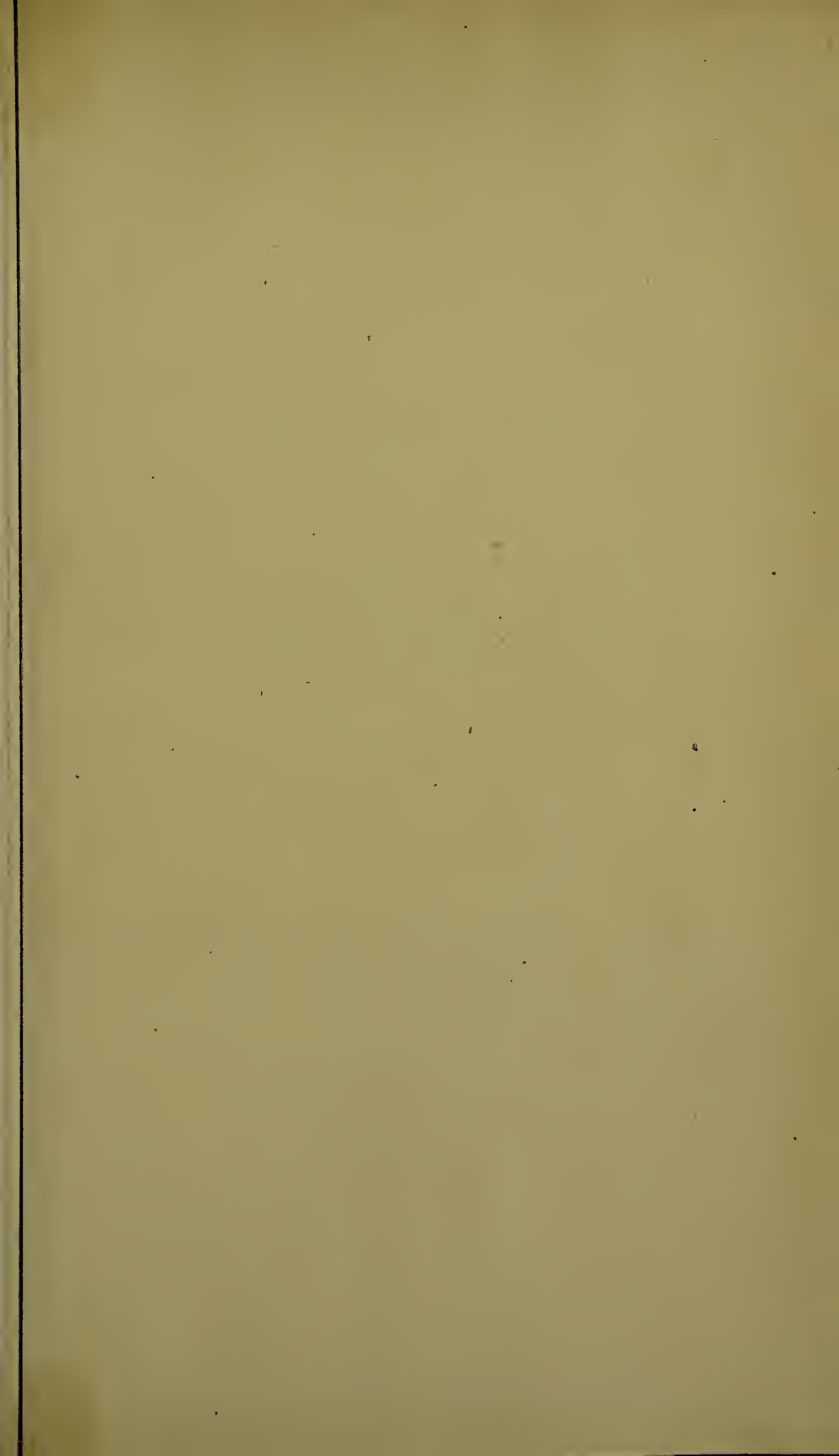
Année.		Pages.
	Formulaire adopté par M. de Bissy contre les jansénistes.....	288
	Discussion entre les jésuites et le séminaire des Missions Étrangères, sur les idolâtries de la Chine.....	299, 353
	Divers détails sur la guerre de la Succession...	200 à 406
1711.	Critique du mandement de Bissy sur le jansénisme et les réponses.....	319, 320, 353, 355, 361, 372
	<i>Histoire des évêques de Meaux</i> par Phelippeaux.	323, 339
	Gaudar, théologal de Meaux, à la place de Treuvé; ses sermons.....	327, 339, 345, 347, 355
	Sermons du P. de La Ferté, jésuite.....	332
	<i>Élévations sur les Mystères</i> imprimées.....	333
	<i>Justification des Réflexions morales</i> du P. Quesnel par Bossuet, et différents du cardinal de Noailles et des jésuites.....	333 et suiv., 347, 357
	Lettre de l'abbé Bochart de Saron à cette occasion.....	342 et suiv.
	Louis XIV demande au pape la censure du P. Quesnel.....	353
	Le livre du P. Quesnel condamné par Louis XIV, pour obéir aux instances des jésuites.....	358 et suiv.
1712.	<i>Instruction pastorale</i> des évêques de Luçon et de La Rochelle sur le livre intitulé : <i>Justification des Réflexions morales</i>	366
	Mémoire attribué au duc de Bourgogne sur les matières de la grâce, et réponse du cardinal de Noailles.....	370 et suiv., 375
	Lettre du cardinal de Noailles à l'évêque d'Agen, contre les évêques de Luçon et de La Rochelle, et sur la <i>Justification des Réflexions morales</i>	373 et suiv.
	Dernière maladie de l'abbé Le Dieu.....	382 à 407
1713.	Critique du nouveau bréviaire de Meaux.....	389, 392
	Ouvrage de Gaillande contre la <i>Justification des Réflexions morales</i>	390
	Intrigues du P. Tellier pour faire condamner le P. Quesnel.—Désappointement de M ^{me} de Maintenon.....	391

Années	DE L'ABBÉ LE DIEU.	Pages.
	435	
	Condammation de l' <i>Histoire des jésuites</i> , par le P. Jouvençy.....	396
	Procès de l'évêque de Meaux avec son imprimeur.	399
	Mort de l'abbé Le Dieu.....	407

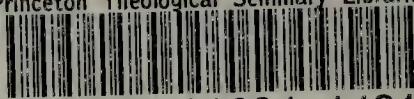
	Éloge de Bossuet prononcé à Rome, par le che- valier Maffei.....	411 à 428
--	---	-----------

FIN DE LA TABLE
DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME DU JOURNAL.

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSEIS,
55, quai des Augustins.



Princeton Theological Seminary Libraries



1 1012 01204 1481

